PRINCESS ANNA



Her Highness
The PRINCESS ANNE.

G. Kneller Baron.t pinx.: G. Vertue Sculp.
1714.

1609/774.

Anne La Pratique des Pearson

VERTUS CHRÊTIENNES,

OU LE

DEVOIR DE L'HOMME.

AVEC

Des Devotions Particulieres, & des Prieres pour toute ſorte d'Occaſions.

Traduit de l'ANGLOIS.

Dans cette Edition, la Traduction a été Revûe & Corrigée en une infinité d'endroits, par

Jean Armand Dubourdieu,
Miniſtre de la Savoye.

A LONDRES:

Chez J. Tonson, à l'enſeigne de Shakeſpear dans le Strand; & J. Watts, à ſon Imprimerie dans Wild-Court près de Lincolns-Inn-Fields. MDCCXIX.

VERTUS CHRÉTIENNES,

OU LE

DEVOIR DE L'HOMME.

Des Devotions Particulieres, &
des Prieres pour toute sorte d'Occasions.

Traduit de l'Anglois.

Dans cette Edition, la Traduction a été Revûe &
Corrigée en une infinité d'endroits, par

Jean Armand Dubourdieu,
Ministre de la Savoye.

A LONDRES:

Chez J. Tonson, à l'enseigne de Shakespear dans le Strand;
& J. Watts, à son Imprimerie dans Wild-Court près
de Lincolns-Inn-Fields. M DCC XIX.



A Son Altesse La Princesse

ANNE,

Fille Aînée de

Son Altesse Royale

LE

PRINCE de GALLES.

MADAME,

On a accoutumé dans les Epîtres Dedicatoires, d'excuser

la Disproportion du Present qu'on y fait, avec le Rang ou le Merite de ceux a qui on l'adresse.

Je n'employeray pas icy cet artifice; cette Epître n'eſt point deſtinée, a faire l'Apologie du Preſent que j'y fais; c'eſt au contraire, la Richeſſe du Preſent qui fait l'Apologie de cette Epître; & qui a la fois *inſpire* & *juſtifie* la Confiance que j'ay de le faire à vôtre ALTESSE.

J'ay crû, MADAME, ne pouvoir mieux marquer la *haute* mais *juſte* idée, que toute l'Angleterre a de l'amour que vôtre ALTESSE fait eclater pour la Vertu, & du goût qu'elle fait paroître pour des choſes dont l'Excellence approche de la Perfection,

fection, qu'en luy dediant le Traité de *Morale Chrêtienne* le plus Complet, & le plus Excellent, qui ait encore paru: Je ne sçais même par quel endroit, je pourrois mieux témoigner le profond Respect que j'ay pour le rang de vôtre Altesse, qu'en mettant sous sa Protection un ouvrage, dont tous les Preceptes n'aboutissent qu'a inspirer cette *Pieté*, qui met également les Princes & les Peuples sous la Protection du TOUT-PUISSANT.

C'est icy donc proprement, Madame, un Hommage public que je fais, non seulement aux Grandes Qualités de vôtre Esprit & de vôtre Cœur, mais encore a vôtre Dignité & a vôtre

tre Elevation. Et si je m'y propose quelque dessein, ce n'est que celuy d'engager vôtre ALTESSE dans la juste Defense du plus pretieux de ses Heritages, en la priant de proteger un Livre, qui recommande si fortement l'amour de ces Vertus, qui sont Hereditaires dans vôtre Maison, & dont vous avés reçu les semences, les teintures & les exemples, de cette GRANDE PRINCESSE, que la Nature a fait vôtre MERE, & que ses Perfections rendent vôtre MODELLE.

En effet, MADAME, ce n'est pas pour conduire vôtre ALTESSE dans la Pratique des Devoirs de la *Religion*, ou pour luy indiquer les Ouvrages qui peu-

peuvent fournir des alimens à sa Pieté, que je vous dédie celuy-ci. Ce seroit entreprendre sur l'Employ de cette illustre Comtesse, de cette Dame également pieuse & éclairée, si remplie d'esprit & *de bonnes œuvres*, à qui VÔTRE AUGUSTE AYEUL en luy confiant vôtre Education & celle de leurs ALTESSES vos Sœurs, a commis un des plus IMPORTANTS DEPÔTS DE SON EMPIRE; & à qui ce Royaume & les autres Etats, dont vous serés quelque jour l'ORNEMENT, auront l'Obligation d'avoir porté LES FRUITS NAISSANTS DE VOS VERTUS A UNE MATURITE PARFAITE.

Le

EPITRE.

Le principal but de cette *Dedicace* est donc, MADAME, de supplier vôtre ALTESSE, de vouloir augmenter la Reputation & la *vogue* de ce Livre, & de donner des Marques publiques de l'Estime que vous en faites, en permettant qu'il paroisse sçeéllé du sçeau de vôtre Approbation, de le recommander en luy assignant une place distinguée dans vôtre *Bibliotheque* Religieuse, & en luy accordant la Preference qu'il merite sur tous les autres Livres de Devotion. Qui sçait si ce n'est pas un Moyen dont la Providence veut se servir pour faire regner dans le Cœur & dans la Conduite de toutes les Personnes, qui composent la Cour de vôtre ALTESSE, une

Pieté

Piété vraiment Chrêtienne; qui y commence un Parfum de bonne Odeur se repandra dans la suite sur tous les Rangs & tous les Etats de ce Royaume. Il est certain que la lecture constante & serieuse de ce Livre, avec le secours de la Grace, est trés propre à produire de si heureux effets, sur tout si elle est autorisée ou plûtôt consacrée par vôtre Exemple, & si vôtre ALTESSE en rend l'usage universel, en en faisant usage elle même.

Je ne puis mieux finir cette Epître, qu'en priant Dieu de repandre ses FAVEURS LES PLUS MARQUÉES, & ses BENEDICTIONS LES PLUS CHOISIES, sur toute la MAISON

SON ROYALE, & en particulier sur la Personne de vôtre ALTESSE. Je suis avec le plus profond Respect, & le plus inviolable Attachement,

MADAME,

De vôtre Altesse,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur,

Jean Armand Dubourdieu.

TABLE

Du contenu de chaque Section.

SECTION I.

DES Devoirs de l'homme selon les lumiéres de la Nature, & selon la révélation de l'Ecriture Sainte, de la Foi, des Promesses, de l'Espérance, de la Charité, &c. Page 1

SECTION II.

De l'Humilité, de la Resignation à la volonté de Dieu à l'égard de l'obeïssance à ses Commandemens, & de la Patience qu'on doit avoir dans toutes sortes d'afflictions : De l'honneur dû à Dieu & aux choses qui le regardent, comme sa maison, ses revenus, les temps dediez à son service, sa Parole, ses Sacremens, &c. 41

SECTION III.

De la Communion ; De la preparation avant que de Communier : Des devoirs necessaires lors que l'on Communie, & après avoir Communié, &c. 79

SECTION IV.

De l'honneur dû au Nom de Dieu : Des pechez contre cét honneur : Du Blaspheme : Des Juremens : Des Sermens pour affirmer la verité des choses : Des Sermens pour en promettre l'execution : Des Sermens illegitimes : Des Parjures : Des Juremens inutiles, & du peché qu'il y a, &c. 113

SECTION V.

De l'adoration ou du service que nous devons à Dieu : De la Priere, & de ses parties ; des Prieres publiques

bliques dans l'Eglise, & dans la Famille ; de Prieres en particulier ; de la Repentance ; du Jeune, &c. 126

SECTION VI.

Des Devoirs de l'homme envers soy-même : De la sobrieté ; de l'humilité ; de l'orgueil, du peril & de la folie qu'il y a en ce peché : de la vaine gloire, & du danger où elle expose ceux qui en sont possedez ; de la folie de ce peché, & des moyens de l'éviter ; de la débonnairete, & des moyens de l'acquerir. 157

SECTION VII.

Du Contentement d'esprit, & des choses qui luy sont contraires, comme les Murmures, l'Ambition, l'Aparice, l'Envie ; des moyens d'acquerir ce Contentement : Des devoirs qui regardent le Corps ; de la Chasteté, & des aides propres pour la conserver : De la Temperance ; Regles de Temperance à l'égard du manger, &c. 184

SECTION VIII.

De la Temperance à l'égard du boire ; des faux pretextes que les Yvrognes prennent pour boire avec excez ; comme de boire par compagnie, pour chasser la melancolie, &c. 207

SECTION IX.

De la Temperance à l'égard du dormir : Regles pour le dormir, &c. Des Divertissemens : Des Habits, &c. 230

SECTION X.

Des Devoirs de l'homme à l'égard du Prochain ; de la Justice tant négative que positive : du Meurtre, de l'horreur de ce peché ; de ses châtimens, & des étranges decouvertes qui s'en font : des mutilations de quelque membre : Des playes que l'on fait, & des coups que l'on donne à quelqu'un. 241

SEC-

TABLE

SECTION XI.

De la Justice qui regarde les Possessions du Prochain: Des injures que l'on peut faire au Prochain à l'égard de sa femme & de ses biens: De la Malice, de l'Avarice, de l'Oppression, du Larcin, du Payement des Dettes, &c. 263

SECTION XII.

Du Larcin: De la Tromperie, lorsque l'on a confié quelque chose, ou dans le Commerce: De la Restitution, &c. 277

SECTION XIII.

Des faux Rapports: Des faux Témoins: Des Calomnies: Des Rapports faits en cachette: Du Mépris & des Railleries que l'on fait de quelqu'un à cause de ses infirmitez, de ses disgraces, de ses prebez, &c. De la Justice positive: De la Verité, du Mensonge, de l'Humilité, de l'Orgueil, de l'Envie, de la Detraction, de la Reconnoissance, &c. 292

SECTION XIV.

Des devoirs envers les Peres & les Meres, & envers les Magistrats, les Pasteurs, &c. Des devoirs des Peres & des Meres envers leurs enfans, &c. 324

SECTION XV.

Des devoirs mutuels des Freres, des Maris, des Femmes, des Amis, des Maîtres, des Serviteurs, &c. 356

SECTION XVI.

Autres parties de nos devoirs envers le Prochain, de la Charité a l'égard de l'Ame, du Corps, & des Biens du Prochain, &c. 383

TABLE

SECTION XVII.

De la Charité, de l'Aumone, &c. de la Charité à Regard de la Reputation de nos Prochains ; de l'accommodement de leurs differens, à quoy l'on eſt obligé de travailler ; des Procés ; de la Charité envers nos Ennemis, &c. De la poſſibilité & du plaiſir qu'il y a à s'acquiter de tous les devoirs que la Religion Chrétienne requiert des hommes. 418

TABLE des Devotions particulieres.

Prieres du Matin. 455
Prieres du Soir. 464
Prieres pour demander à Dieu des graces differentes. 472
Paraphraſe ſur l'Oraiſon Dominicale. 488
Pieuſes Elevations d'eſprit, tirées du livre des Pſeaumes. 492
Certains chefs compris en peu de mots ſur leſquels l'on ſe doit examiner, avant que de ſe preſenter à la communion. 495
Priere avant que de communier. 510
Elevations d'Eſprit pour dire en approchant de la Table du Seigneur. 516
Prieres apres avoir communié. 518
Prieres pour quand on eſt malade. 530
Elevations d'eſprit dans la maladie. 539
Prieres en temps de Perſecution & de Calamitez publiques. 544
Priere pour l'Egliſe. 549
Priere pour la paix de l'Egliſe. 551

PREFACE.

LE seul but de ce Traité, est d'enseigner aux plus simples un chemin court & aisé, pour se conduire de telle sorte en cette vie, qu'ils puissent joüir d'un bon-heur eternel en celle qui est à venir. Mais parce qu'il est inutile de parler aux hommes de leur devoir, jusques à ce qu'on leur ait fait comprendre la necessité qu'il y a de s'en acquiter; Avant que de venir à la *deduction* particuliere de celuy de chaque Chrétien, je tascherai de les porter à un devoir general, qui les disposera à tout le reste; je veux dire au devoir de penser au salut de leurs ames, & d'en prendre soin, sans quoy il est impossible qu'ils se croyent jamais obligés de songer seulement à s'acquiter des autres.

L'HOMME, comme tout le monde sait, est composé de deux parties, du corps & de l'ame. Le corps n'est que l'etuy de l'ame; ce n'est qu'une masse de chair qui est exposée à plusieurs maux pendant qu'elle est en vie, & qui enfin tombe sous le pouvoir de la mort. Et le corps en cet état de mort est si éloigné d'avoir quelque chose d'estimable, que l'on n'en peut pas même souffrir la veuë, & qu'on l'abandonne à la corruption, en le couvrant de terre pour le cacher. Cependant nous ne laissons pas de prendre d'extremes soins de cette miserable chair, qui n'est que la moindre partie de nôtre étre. Tous nos travaux & toutes

nos peines n'aboutiſſent qu'a la ſoutenir ou a la *ſauver*. Mais l'ame, qui eſt la plus précieuſe partie de nous-mêmes, fait la moindre partie de nos ſoins; l'on ne ſe met guere en peine de ſon état; & comme ſi c'étoit une choſe où nous n'euſſions aucune part, nous la negligeons entierement & ne conſiderons jamais ſes interêts.

Ce peu de ſoin que nous prenons ordinairement de nos ames, eſt la ſource de tous nos pechez; Ainſi celuy qui ſe propoſe de mener une vie Chrétienne, doit avant toute choſe ſe guerir d'une ſi *fatale negligence*. Pour cela on n'a beſoin ni d'un profond ſavoir, ni d'un eſprit extraordinaire; le plus ſimple des hommes, pourveu qu'il ne ſoit pas dans la derniére imbécillité, en eſt capable, puis qu'il n'a qu'a ſuivre les regles de ce même ſens commun qu'il prend pour guide dans ſes affaires ſeculieres; c'eſt pourquoy je traceray icy en peu de mots quelques uns de ces *motifs* qui ont accoutumé de remuer nos affections, & d'intereſſer nos ſoins dans les choſes temporelles, & en même temps je les appliqueray aux interêts de *l'ame*.

Il y a quatre conſidérations principales qui excitent nôtre vigilance, & qui attirent nos ſoins: La premiere eſt la valeur des choſes; La ſeconde l'utilité qui nous en révient, en ſorte que nous ne pouvons y renoncer ſans en ſouffrir un grande incommodité, & ſans en recevoir un prejudice conſiderable; La troiſiéme, le danger ou nous les voyons expoſées; & la quatriéme, l'apparence qu'il y a que nos ſoins ne ſeront pas inutiles pour leur conſervation.

Pour la prémiere, chacun ſçait que nos ſoins pour les choſes du monde ſont toûjours proportionnez à ce que nous concevons de leur mérite. Quand elles nous paroiſſent de grand prix nous veillons ſans ceſſe pour les garentir de toutes ſortes d'accidens, & nous ſommes toûjours temphis de la crainte de les perdre. On ſerre avec ſoin ſon argent & les autres choſes qu'on eſtime précieuſes mais perſonne ne s'aviſe jamais de remplir ſa caſſette de fumier. Or à cet égard, l'ame eſt digne ſans doute de beaucoup plus de ſoin que toutes les choſes du monde, puiſqu'elle

vaut

vaut infiniment mieux. Car *premierement* elle eſt faite à l'image de Dieu ; c'eſt Dieu qui a *ſouflé en l'homme reſpiration de vie*, Gen. 2. 7, 15. Et Dieu étant le plus grand, le plus excellent, & le plus digne de tous les êtres, il eſt indubitable que plus les choſes luy reſſemblent, plus elles doivent être eſtimées. Et il eſt certain que de toutes les créatures du monde, il n'y a que l'ame ſeule qui ait la reſſemblance de la Divinité. Nous ne devons donc rien prendre ſi fort à cœur que d'en avoir ſoin. Secondement nous avons accoûtumé d'eſtimer les choſes à proportion de leur durée, & pour l'ordinaire on fait le plus d'état de celles qui durent le plus. Or l'ame dure éternellement ; Les richeſſes, la beauté, la force, & même nos propres corps s'évanouiſſent. Mais l'ame ſurvit aux funerailles de tout ce qui l'environne. Ainſi l'ame à cet égard auſſi, eſt de plus grand prix que toute les autres choſes. Quelle étrange folie eſt-ce donc de la négliger comme nous faiſons ; Nous employons bien les jours, les ſemaines, les mois, les années, & même la vie entiére, à la pourſuite d'un peu de bien périſſable qui nous abandonne bientôt par ſa propre legereté ou que nous ſommes contraints, d'abandonner à la mort. Et cependant nous ſouffrons par nôtre négligence, que nôtre ame, ce grand & éternel treſor, nous ſoit enlevé, par les ruſes du Diable.

L'UTILITÉ qui nous revient des choſes pendant que nous les poſſedons, ou le grand prejudice que nous recevons en les perdant, eſt le ſecond motif qui nous porte à en prendre ſoin. C'eſt ce que le ſens commun nous enſeigne dans toutes les choſes de cette vie. Si nos cheveux tombent, nous n'en ſommes pas beaucoup touchez, parce que nous nous en pouvons aiſement paſſer. Mais ſi nous ſommes en danger de perdre nos yeux ou quelqu'un de nos membres, nous penſons que nous ne ſaurions jamais trop prendre de ſoin pour prevenir une telle perte, parce que nous ſavons que ce nous ſera un grand malheur ſi elle arrive. Or certainement il n'y a point de malheur qui puiſſe être comparé à la perte de nôtre ame. Il eſt

vray qu'il eſt impoſſible que nous la perdions ſi abſolument qu'elle ceſſe d'être: Mais nous pouvons la perdre d'une maniere à nous faire ſouhaiter de l'avoir ainſi entierement perduë, c'eſt à dire que nous pouvons être à jamais privez de la Beatitude, pour laquelle l'ame a été creée, & être plongés dans cette affreuſe miſere, qui luy fera ſouhaiter de n'avoir jamais été. En un mot, nous la pouvons perdre dans les Enfers, d'où il n'y a point de retour, & ainſi la perdre pour jamais. Et à le prendre de cette maniere, il y va auſſi de l'intereſt de ce corps qui eſt l'objet favori de nôtre tendreſſe & de nos ſoins, puis qu'il doit neceſſairement reſuſciter & être reüni avec ſon ame, pour partager avec elle ſon bon-heur ou ſon malheur. Si donc nos ſoins pour le corps dérobent tout nôtre temps, & ne nous en laiſſent point pour l'ame, il eſt bien évident que faute de ces ſoins que le corps luy dérobe, elle ſera éternellement miſerable; mais il n'eſt pas moins certain que le corps le ſera auſſi. Si vous avez donc une veritable tendreſſe pour vos corps, faites-là paroître en ne negligeant rien pour vous ames. Penſez en vous-mêmes, comment vous pourrez endurer *des ardeurs éternelles*. Si la plus petite étincelle de feu eſt inſupportable en la moindre partie du corps, que ſera-ce quand il ſera jetté tout entier dans des flammes devorantes, & cela non ſeulement pour quelques heures ou pour quelques jours, mais pour toute *l'Eternité*: Tellement que quand vous aurez paſſé pluſieurs milliers d'années dans des tourmens qui ne ſe peuvent exprimer, vous ne ſerez pas plus prêt d'en ſortir, que vous l'étiez le premier jour que vous y ſerez entrez. Penſez y bien, je vous prie, & conſiderez en même temps que ce ſera là indubitablement le fruit que vous remporterez, d'avoir negligé vôtre ame. Donnez-luy donc quelques ſoins, à cette ame precieuſe, quand ce ne ſeroit que par compaſſion du corps, qui doit neceſſairement avoir part à ſa miſere.

Le troiſiéme motif du ſoin que l'on prend des choſes, c'eſt le danger où on les voit de la part des ennemis

mis de dehors, ou par une mauvaise disposition interieure. Je dis premierement le danger ou est continuellement la *Brebis* à l'égard du *Loup* qui est toûjours prêt à la devorer ; ce qui augmente le soin & la vigilance du berger. Or l'ame est justement en cet état-là, car elle court incessamment de grands risques à l'égard du monde, de la chair, & du diable, qui sont ses ennemis si declarez & si connus, que le premier acte que nous faisons en faveur de nôtre ame, est de leur declarer une guerre éternelle ce que chacun fait en son Baptême. Et quiconque apres cela fait la moindre trêve avec aucun de ces ennemis, ne trahit pas seulement son ame, mais viole lâchement son vœu solemnel, & devient parjure ; consideration qui merite bien que l'on y pense serieusement. Mais afin que nous puissions mieux comprendre quel est le danger, où l'ame se trouve à ce premier égard, considerons un peu la qualité de ses ennemis.

Dans la guerre il y a diverses choses qui rendent un ennemi redoutable : la premiere est son adresse & ses ruses, qui ont souvent fait remporter la victoire ; & à cet égard, le diable est un dangereux adversaire. Il y a long-temps qu'il a donné des preuves de sa subtilité, en seduisant nos premiers parens, quoy qu'ils fussent beaucoup plus habiles que nous ne sommes ; de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner s'il nous trompe & s'il nous surprend. Secondement la vigilance & l'activité doivent faire craindre un ennemi, & c'est en quoy le Diable surpasse toutes les autres creatures. C'est son metier & son affaire que de travailler à nôtre ruine, en quoy il n'est jamais paresseux, 1 Pier. 5. 8. *Il tourne tout à l'entour de nous, cherchant qui il pourra devorer.* Il épie avec une telle application toutes les occasions de prendre ses avantages sur nous, qu'il est bien asseuré de n'en laisser jamais échaper aucune. 3. Quand un ennemi se tient proche de nous, il est bien plus à craindre que quand il en est a une grande distance ; Lors qu'il est encore loin, l'on a du temps pour s'armer & pour se

preparer à le recevoir, au lieu que s'il eſt prés de nous, il luy eſt aiſé de ſe jetter *furtivement* ſur nous lorſque nous y penſons le moins & que nous ſommes le plus au depourvû. La chair eſt un ennemi que nous avons toûjours à nôtre porte que dis-je ? que nous avons toûjours dans nôtre ſein, elle eſt toûjours prés de nous, pour trouver l'occaſion de nous nuire. 4. Plus un ennemi eſt lâche & perfide plus il eſt a craindre. Celuy qui cache ces mechans deſſeins ſous une apparence d'amitié eſt celuy qui peut faire le plus de mal. Et c'eſt encore ce que fait la chair ; qui comme Joab lors qu'il s'entretenoit avec Abner, en faiſant ſemblant de nous parler de *paix*, 2 *Sam.* 3. 27. nous porte des coups qui nous bleſſent mortellement. Elle s'empreſſe de nous fournir des divertiſſemens & des plaiſirs, comme ſi elle ne penſoit qu'a nous marquer la tendreſſe qu'elle a pour nous ; mais elle cache un Hameçon ſous cet appaſt, & ſi l'on y mord l'on eſt perdu. 5. Le grand nombre de nos ennemis nous les doit rendre plus terribles. Le monde eſt une puiſſante armée contre nous ; Il n'y a point d'état, ni de condition, ni à peine aucune creature, qui ne combatte quelquefois contre l'ame. Les honneurs du monde eſſayent de nous gagner par l'orgueil, & les richeſſes par l'avarice : La proſperité eſt une tentation qui nous fait ſouvent oublier Dieu. L'adverſité nous fait murmurer contre luy ; Et nôtre propre table devient un piege contre nous, les mets & les liqueurs qu'on nous y preſente nous portant aux excès de l'intemperance. Nos compagnies, & même nos amis les plus intimes, prennent quelquefois parti contre nous en cette guerre ; lors que par leurs perſuaſions ou par leurs exemples, ils nous engagent a offenſer Dieu.

CONSIDEREZ bien toutes ces choſe, & me dites apres cela ſi l'ame étant ainſi environnée & aſſiegée, ſe peut raiſonnablement endormir. Dalila même diſoit bien à Samſom qu'il étoit temps qu'il s'éveillaſt, lors que les Philiſtins étoient ſur luy. Et nôtre Seigneur nous dit, *que ſi le maître de la maiſon eût ſçeu à*

quelle heure de la nuit le larron eût dû venir, il auroit veillé, & il n'auroit point ſouffert que ſa maiſon eût été percée, Matth. 24. 43. Or nous vivons parmy des brigans, ne devons-nous pas donc nous tenir ſur nos gardes en tout temps ? Et cependant qui eſt-ce de nous qui a de ſon ame, qui eſt la plus precieuſe choſe qu'il poſſede, le même ſoin qu'il prend de ſa maiſon, & des autres choſes les moins conſiderables, qui luy appartiennent? Il eſt à craindre que nôtre ame n'ait ſujet de nous faire le même reproche que Chriſt faiſoit à ſes Diſciples ; *Eſt-il ainſi que vous n'ayez pû veiller une heure avec moy? Matth.* 26. 40. Car je croy que pluſieurs de nous ſeroient bien en peine de dire, quand ils ont donné une heure de leur veilles à la conſervation de leur ame, quoy qu'ils la ſachent continuellement environnée d'ennemis tres-dangereux. Quels doivent donc être les perils où eſt expoſée cette pauvre ame, contre laquelle l'ennemi employe inceſſamment tout ce qu'il a de force & d'adreſſe pour la détruire, ſans que nous voulions faire aucun effort pour la conſerver ? & dans cet état comment pourroit elle eviter le ſort d'une ville aſſiegée qui n'ayant ni garde, ni defenſe, ne peut que devenir la conquête de l'ennemi. Conſiderez encore ceci, *vous qui oubliez Dieu*, & qui vous oubliez vous mêmes, *de peur que vous ne ſoyez arrachez, & qu'il n'y ait perſonne qui vous delivre*, Pſ. 50. 22.

Mais j'ay dit que les choſes peuvent être en danger d'une autre maniere ; ſavoir lorſqu'il s'y rencontre quelque deſordre ou quelque indiſpoſition au dedans. Telle eſt ſouvent la condition de nos corps ; ils ne ſont pas ſeulement expoſez aux violences du dehors, ils ſont auſſi malades & indiſpoſez & alors nous ſentons aſſez qu'ils ſont en danger, & il n'eſt pas beſoin que l'on nous avertiſſe de nous appliquer aux moyens de les retablir. Et tel eſt auſſi l'état de nos ames. Car nous eſtimons malades les parties du corps qui ne font pas bien leurs fonctions ; Et nous trouvons que le goût eſt dépravé lors qu'il ne juge pas bien des viandes, & que l'eſtomach eſt en deſordre lors

qu'il ne fait pas bien la digeſtion. L'on doit donc faire le même jugement de l'ame, puis qu'il ſe trouve du déreglement dans les fonctions de ſes facultez.

Ses trois facultez principales, ſont l'entendement, la volonté, & les affections. Et il n'eſt pas beſoin de beaucoup de preuves pour montrer qu'il n'y en a pas une où il n'y ait du deſordre. Que l'on examine ſerieuſement chacun ſon propre cœur. Que l'on conſidere combien l'on connoît peu les choſes ſpirituelles, & que l'on diſe apres cela ſi l'entendement n'eſt pas obſcurcy. Qu'on obſerve combien on eſt plus enclin à vouloir le mal que le bien; Et que l'on juge de là ſi la volonté n'eſt pas dépravée. Qu'on ſe ſouvienne enfin combien eſt ardente la paſſion que l'on a pour les plaiſirs du peché, & au contraire combien eſt tiede nôtre amour envers Dieu, & combien ſont languiſſantes nos inclinations pour la ſainteté; Et que l'on diſe ſi les affections ne ſont pas déreglées, & ſi elles ne ſont pas mêmes rebelles a la voix de la raiſon. Or comme dans les maladies corporelles, le premier pas vers la gueriſon, eſt de connoître la cauſe du mal. Il eſt neceſſaire icy de ſavoir comment l'ame eſt premierement tombée dans cette indiſpoſition, & c'eſt ce que je vay dire en peu de mots.

Dieu crea Adam le premier homme ſans peché, il luy donna une parfaite connoiſſance de ſon devoir, & il le revêtit de forces qui les rendoient capable de faire tout ce qui étoit requis de luy, pourveu qu'il voulût ſeulement s'en ſervir. L'aiant ainſi crée, il traita une alliance avec luy, qui portoit en ſubſtance, que s'il continuoit dans l'obeïſſance aux Commandemens de Dieu, ſans ſe laiſſer aller à commettre aucun péché, cette force ou perfection de ſon ame ne luy ſeroit jamis ôtée: Et qu'outre cela il ne mourroit point, mais qu'il ſeroit enlevé dans le Ciel pour y joüir d'une beatitude eternelle; Mais ſi au contraire il ſe rendoit coupable de péché en deſobeïſſant à Dieu, que tant luy que ſes deſcendans ſeroient déchûs de la connoiſſance, de la perfection, & de la force dont Dieu l'avoit revêtu pour accom-

plir

plir ſa volonté; & de plus qu'il ſeroit ſujet à la mort, & non ſimplement a la mort, mais à la damnation éternelle dans les Enfers.

Tel fut l'accord fait avec Adam, & avec tout le genre humain en ſa perſonne. C'eſt cét accord que l'on appelle communément la premiere Alliance; en conſequence de laquelle Dieu luy fit un commandement particulier, qui étoit ſeulement de s'abſtenir de manger du fruit d'un certain arbre qui étoit dans le jardin où Dieu l'avoit placé. Mais Adam ſéduit par les raiſonnemens artificieux du Demon, mangea du fruit de l'arbre défendu, & par cette tranſgreſſion attira la malediction de Dieu ſur luy & ſur toute ſa poſterité, & il perdit ainſi par ce peché la parfaite connoiſſance qu'il avoit de ſon devoir, & le pouvoir de l'accomplir; & nous tous étans faits à l'image de ce pecheur, nous ſommes naturellement dans un etat d'ignorance & de foibleſſe qui nous rend également incapables de connoître & d'accomplir *ce que Dieu demande* de nous, ayans une grande repugnance pour le bien, & une inclination & une entiere diſpoſition a nous porter à toute ſorte de mal, comme un eſtomach malade qui a du degout pour la bonne nourriture, & qui n'a de l'appetit que pour des alimens qui ne ſont propres qu'à nourrir ſa maladie.

Vous voiez donc maintenant & d'où nous eſt venuë cette maladie de l'ame, & que c'eſt une maladie qui vray ſemblablement ſe trouvera mortelle. Ainſi j'eſtime qu'il n'eſt pas beſoin d'en dire davantage, pour vous perſuader du danger où ſe trouvent vos ames. Je croy même qu'il y a ſujet de craindre, que la deſcription de ce danger ne vous faſſe croire qu'elles ſont dans un état deſeſperé; mais afin que cette imagination ne vous ſerve pas de pretexte pour vous en faire negliger le ſoin, je vay me haſter de vous faire voir le contraire, en vous propoſant le quatriéme motif de nos ſoins.

Ce quatriéme Motif, eſt l'apparence qu'ils ne ſeront pas inutiles, & que nous conſerverons par leur moyen les choſes pour leſquelles nous nous intereſſons; car quand cette eſperance de ſuccez nous eſt ôtée

nous

nous n'avons pas le courage d'agir. Un medecin abandonne ſon malade lors qu'il le voit hors d'eſperance de gueriſon, & qu'il trouve que c'eſt une choſe inutile que de luy faire prendre quoy que ce ſoit; au contraire, s'il y a lieu de ne pas deſeſperer de ſon retabliſſement il luy ordonne & luy fait prendre remede ſur remede. Or ſur cette conſideration, nous avons grand raiſon de prendre ſoin de nos ames, qui ne ſont point en un état ſi deſeſperé qu'elles ne puiſſent étre gueries, ſi nous ne negligeons rien de ce qui depend de nous pour leur procurer leur gueriſon.

CAR quoy que par le peché d'Adam tout le genre humain ſoit envelopé dans l'Arrêt d'une eternelle condamnation, neanmoins la miſericorde de Dieu a été ſi grande envers nous que de nous avoir donné ſon Fils, & d'avoir voulu traiter par ſon moyen une nouvelle alliance avec nous, quoy que nous euſſions violé la premiere.

CETTE ſeconde alliance a été faite avec Adam & en ſa perſonne avec nous, incontinent apres ſa chûte. Elle eſt briévement contenuë en cet endroit de la Geneſe, ou Dieu declare, *Geneſ.* 3. 15. *que la ſemence de la femme briſera la teſte du ſerpent.* Et elle comprend comme faiſoit la précédente, des graces que Dieu nous doit communiquer, & de certains devoirs dont nous ſommes obligez de nous acquitter envers Dieu.

DANS cette alliance Dieu promet d'envoyer au monde ſon Fils unique qui eſt Dieu, égal à luy, pour étre *fait homme ſemblable à nous en toutes choſes excepté le peché*, & pour entreprendre en nôtre faveur toutes les choſes que je vay dire.

PREMIEREMENT, de nous faire connoître toute la volonté de ſon Pere en nous aſſûrant que nos efforts pour l'accomplir luy ſeront agréables, & que nous en recevrons même une glorieuſe recompenſe de ſa main. Et c'étoit une des principales parties du deſſein de ſon avenement, ce qui fait qu'ils s'en eſt aquitté avec tant de ſoin dans les Sermons & dans les preceptes que nous trouvons dans

ſon

ſon Evangile, en quoy il a été nôtre Prophéte. Car la charge des anciens Prophetes n'étoit pas ſeulement de prédire mais auſſi d'inſtruire. Et nôtre devoir a cet egard eſt de l'écouter ſoigneuſement, & d'être toûjours prêts & diſpoſez à être inſtruits en la connoiſſance de cette volonté de Dieu, pour la revelation de laquelle ce bon Redempteur eſt deſcendu du Ciel.

La ſeconde choſe qu'il devoit faire pour nous, étoit de ſatisfaire à la juſtice de Dieu pour nos pechez, non ſeulement pour celuy d'Adam, mais pour ceux de tous les hommes qui ſe repentent & qui reforment ſerieuſement leur vie; de nous obtenir par ce moyen la remiſſion de nos *offenſes*, & la faveur de Dieu; & de nous affranchir de l'enfer & de la damnation eternelle, qui étoit la peine deuë à nôtre peché. Toutes leſquelles choſes il a accomplies par ſa mort, s'étant offert en ſacrifice pour les pechez de tous ceux qui les pleurent amerement & qui les abandonnent. En quoy il a agi en qualité de nôtre Souverain Sacrificateur. Car c'étoit l'office du Souverain Sacrificateur d'offrir des Sacrifices pour les *pechez du peuple*. Ce que nous devons faire icy, c'eſt premierement de nous repentir ſerieuſement de nos pechez, & de nous en retirer, ſans quoy la mort de Chriſt ne nous en obtiendra point le pardon. Et ſecondement d'être pleinement perſuadez que ſi nous en uſons ainſi, nous joüirons de tous les fruits de ſon Sacrifice: Tous nos pechez quelques grands, & en quelque nombre qu'ils ſoient nous ſeront pardonnez, & nous ſerons garantis des peines eternelles auſquelles ils nous avoient expoſez. Les Sacrificateurs devoient auſſi benir le peuple & prier pour luy. Et c'eſt encore ce que Chriſt fait pour nous. Il avoit eu charge expreſſe du Pere de nous benir, ſelon que S. Pierre nous le dit au chap. troiſiéme du livre des Actes. *Dieu a envoyé ſon Fils Jeſus pour vous benir*, Act. 3. 26. Et ces paroles, *En retirant un chacun de vous de vos iniquités*, nous montrent en quoy conſiſte cette benediction. Les moyens qu'il a employez pour nous retirer de nos iniquitez, doivent être regardez comme les plus

grandes

grandes de toutes ſes benedictions. Et pour ce qui eſt de ſon Interceſſion, il ne s'en eſt pas ſeulement acquité ſur la terre lorſqu'il y étoit, il la continuë auſſi toûjours dans le Ciel. *Il eſt aſſis à la dextre de Dieu où il fait requête pour nous*, dit S. Paul aux Romains, *Rom.* 3. 34. Ce que nous avons à faire icy, c'eſt de ne point rejetter ces grandes & excellentes benedictions, mais de les vouloir bien recevoir en nous détournant de nos pechez, & de ne nous rendre point inutiles ſes prieres & ſon interceſſion, qui ne ſauroient jamais avoir d'efficace pour nous, tant que nous demeurons dans le peché.

La troiſiéme choſe que Chriſt devoit faire pour nous, c'étoit de nous rendre capables d'accomplir ce que Dieu nous commande, en nous donnant des forces ſuffiſantes pour cela. Et c'eſt ce qu'il a fait, premierement en relâchant de la rigueur de la loy donnée à Adam, qui condamnoit le moindre peché à de peines eternelles, en nous demandant ſeulement que nous faſſions de bonne foy & ſincerement tout ce que nous pourrons ; & en ſe contentant quand nous y manquons de nôtre ſincere repentance. Secondement en envoyant ſon S. Eſprit dans nos cœurs pour nous conduire, & nous gouverner, & pour nous donner la force de ſurmonter les tentations du peché, & de faire tout ce qu'il demande de nous ſous l'Evangile. Et en cecy il eſt nôtre Roy : Car c'eſt le devoir des Rois de conduire & de gouverner leurs ſujets & de vaincre & d'aſſujetter leurs ennemis. Ce qui eſt requis de nous a cet egard, c'eſt de nous montrer ſujets obeïſſans, en nous laiſſans conduire à luy, & en nous ſoûmettant à toutes ſes loix, ſans jamais prendre party avec aucun rebelle, c'eſt à dire en ne vivant jamais dans l' habitude d'aucun peché favori, en implorant ardemment le ſecours de ſa grace pour les ſurmonter tous, & en nous en ſervant ſoigneuſement dans une ſi ſainte vûe.

Enfin il a acquis à tous ceux qui luy obeïront fidellement, un heritage éternel de gloire, qui eſt le Royaume des Cieux, où il eſt allé comme nôtre precurſeur

curseur & nôtre chef, afin d'en prendre possession pour nous. Et icy ce que nous devons faire, c'est premierement d'être trés soigneux de ne pas perdre la part que nous avons à ce glorieux heritage, ce que nous ferons indubitablement si nous perseverons dans nos pechez & dans nôtre impenitence: Et secondement, de ne nous point trop attacher aux choses du monde suivant le precepte de l'Apôtre, *Coloss.* 2. 3. *Pensez aux choses qui sont en haut, & non point à celles qui sont sur la terre*; aspirans incessamment à la possession de ce bienheureux heritage qui nous est preparé en comparaison duquel toutes les choses d'icy bas nous doivent paroître viles & mepriſables.

C'est l'a l'abregé de la seconde Alliance sous laquelle nous vivons maintenant. Où en voyant ce que Christ a fait pour nous, & comment il s'est acquité de ces trois grandes charges, de Roy, de Sacrificateur, & de Prophete; vous voyez aussi ce qu'il nous demande, & que nous devons fidelement accomplir: Car sans cela tout ce que ce bon Sauveur a entrepis & executé en nôtre faveur ne nous sauroit être d'aucun usage: doit on s'attendre qu'il soit jamais le Sacrificateur de ceux qui l'auront rejetté comme Prophete & comme Roy; comme Prophete en ne voulant pas recevoir les instructions, & comme Roy en refusant de se soumettre à ses Loix & a son Gouvernement. Que dis-je que tout cela ne nous servira de rien? si nous sommes si malheureux que de negliger la part que nous avons en cette Alliance, nous empirerons même beaucoup nôtre condition, & il nous vaudroit mieux qu'il n'y eût jamais eu de telle alliance que la seconde; car nous aurons non seulement à repondre d'avoir violé la loy comme sous la premiere, mais aussi d'avoir abusé de la misericorde de Dieu, qui de tous les pechez est celuy qui est le plus criant devant luy. Au lieu que si nous en accomplissons fidelement les conditions, en nous appliquant sincerement & de bon cœur à obeïr aux préceptes de Christ, sans vivre davantage dans aucun peché, & en deplorant & en abandonnant ceux dans lesquels nous avons

déja

déja vécu, il eſt certain que nous aurons part à toutes les graces de Chriſt.

VOYEZ preſentement combien peu de raiſon vous avez d'abandonner les interêts de vos ames, ſur la fauſſe imagination, que ce ſeroit inutilement que vous y donneriez vos ſoins, puiſqu'il eſt évident que cela n'eſt point, & qu'au contraire elles ſont preciſement dans cet état, qui ſeul de tous les autres états où elle auroient pû ſe trouver les rend les dignes objets de nos ſoins: en effet ſi elles n'avoient pas été rachetées par Chriſt, elles ſeroient dans une condition tout à fait deſeſperée, & ce ſeroit en vain que nous en prendrions aucun ſoin. Et d'ailleurs ſi la nature de la Redemption étoit telle, que l'on peût être ſauvé de quelque façon que l'on vécût, nous aurions crû qu'il auroit été inutile de prendre aucun ſoin de nos ames parce que cela poſé elles n'auroient été expoſées a aucun danger. Mais le bon plaiſir de Dieu a été d'en ordonner de telle ſorte, que ce n'eſt que par les ſoins que nous leur donnons qu'elles ſont renduës capables de joüir des avantages que Chriſt leur a aquis.

ET ſi aprés tout ce que Dieu a fait pour le ſalut de nos ames, nous n'en voulons pas prendre le moindre ſoin nous mêmes, nous meritons bien de perir. Quand un medecin entreprend de traiter un malade de quelque maladie qui paroît deſeſperée, & que par ſon adreſſe il l'en retire a un point qu'il peut s'aſſûrer de ſa gueriſon, pourveu ſeulement qu'il veüille s'aſſujettir aux regles qu'il luy preſcrit, ne jugez-vous pas que ce malade là eſt ennuyé de ſa vie & qu'il a deſſein de mourir, quand il refuſe d'obſerver ces regles? Ainſi certainement il faut que l'homme ſoit ennuyé de ſon ame & qu'il la veüille faire perir lorſqu'il en abandonne le ſoin & qu'il refuſe d'acquieſcer à des conditions auſſi aiſées que celles qui luy ſont propoſées pour la ſauver.

VOUS voyez la grande charité que Dieu a fait paroître pour nos ames. Toutes les perſonnes de la glorieuſe Trinité, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, ont

ont travaillé à leur bon-heur. Le Pere a donné ſon Fils unique; Le Fils s'eſt donné ſoy-même & s'eſt dépoüillé de ſa gloire, & a enduré la cruelle & ignominieuſe mort de la croix ſans autre deſſein que d'empêcher nos ames de perir; & le S. Eſprit ſe tient avec nous & eſt auſſi aſſidu aupres de nous que s'il en attendoit quelque avantage conſiderable, en nous offrant inceſſamment ſa grace pour nous rendre capables des choſes qui peuvent ſauver nos ames. Et il deſire ſi ardemment que nous l'acceptions, que quand nous la refuſons l'Ecriture nous dit *qu'il en eſt contriſté, Epheſ.* 4. 30. Or qu'elle plus grande indignité pouvons nous faire a Dieu que de mépriſer ce qu'il eſtime ſi fort, & de ne pas juger digne du moindre de nos ſoins des ames pour leſquelles Jeſus-Chriſt a voulu répandre juſques a la derniere goute de ſon ſang tres precieux? lorſqu'il eſt queſtion des choſes de ce monde, nous avons accoûtumé d'en faire cas ſelon l'eſtime qu'en ont ceux qui s'y connoiſſent le mieux. Puis donc que Dieu qui eſt l'autheur de nos ames, en connoît mieux la valeur que qui que ce ſoit, & qu'il les a miſes a un ſi haut prix, ayons honte de les negliger quand ce ne ſeroit qu'à cauſe de celuy qui les a tant eſtimées, ſur tout à cette heure que leur condition nous fournit tant de motifs d'eſperer leur felicité, que rien que nôtre propre negligence ne les ſauroit perdre.

J'AY enfin briévement parcouru ſelon que je me l'étois propoſé d'abord, les quatre motifs qui nous portent à prendre ſoin des choſes, & qui ne manquent jamais à nous faire agir lorſqu'il eſt queſtion de celles de cette vie. J'ay auſſi fait voir combien il eſt plus raiſonnable & plus neceſſaire que ces motifs là produiſent le même effet en nous, lorſqu'il s'agit du ſalut eternel de nos ames. Apres quoy je ne ſaurois mieux conclurre que par ces paroles d'Eſaïe. *Ayez ſouvenance de cela & reprenez courage vous tranſgreſſeurs, & revenez à vôtre ſens, Eſ.* 46. 8. C'eſt à dire, uſés-en avec vôtre ame ſelon que vôtre raiſon vous enſeigne qu'il en faut uſer en toutes les autres choſes

choſes qui vous regardent. Et c'eſt à quoy la juſtice même vous oblige. Car c'eſt de l'ame que vous vient cette raiſon, par laquelle vous vous conduiſez dans toutes vos affaires. Et ſeroit-il juſte qu'elle ne reçût aucun avantage de cette raiſon qu'elle vous fournit. Ce ſeroit comme ſi le Pere de famille qui a ſoin de pourvoir à la ſubſiſtance de tous ſes domeſtiques, étoit empêché par ces ingrats d'uſer de ſes propres biens, & qu'il fût le ſeul miſerable de toute ſa maiſon qui mourût de faim.

Et comme la juſtice vous oblige d'en uſer de la ſorte; c'eſt ce que vous demande auſſi la compaſſion. Vous ſavez que vôtre pauvre ame doit être enfin precipitée dans un abyſme de miſere inexprimable & éternelle, ſi vous continuez à en negliger toûjours le ſoin; Et alors il ſera trop tard d'y penſer. Vôtre derniere reſſource eſt d'avoir recours à la miſericorde de Dieu: Mais ſi vous avez mepriſé cette miſericorde, & ſi vous en avez malheureuſement abuſé, avec quel front pourrez-vous dans vôtre plus grande extremité implorer ce ſecours pour vos ames, vous qui leur aurez refuſé vos propres compaſſions & qui ne leur aurez pas même accordé ce foible effet de charité, d'y penſer un peu quelquefois, & de leur donner au moins quelques-unes de ces heures perduës qui vous ſont ſouvent ſi fort à charge, qu'à peine ſavez-vous comment les employer.

Penſez-y bien ſerieuſement, & ſi vous voulez que Dieu ait jamais compaſſion de vous lors que vous en aurez le plus de beſoin ayez compaſſion de vous mêmes, pendant qu'il en eſt encore temps, en donnant à vos cheres & precieuſes ames les ſoins que vous leur devez.

Si tout ce que j'ay dit juſques icy eſt capable de vous perſuader que ce ſoin de vos ames eſt un devoir à quoy vous êtes neceſſairement obligez, tout ce que j'ay a faire en ſuite eſt de vous montrer quel doit être ce ſoin, qui eſt en un mot, de faire toutes les choſes qui tendent à rendre l'ame heureuſe; car c'eſt là le but nos ſoins. Et ce ſont ces choſes que je vous vay maintenant apprendre.

LA

BRITISH MUSEUM 15 DEC 68

LA PRATIQUE DES VERTUS *CHRÉTIENNES*, OU TOUS LES DEVOIRS DE L'HOMME.

SECTION PREMIERE.

Des Devoirs de l'homme ſelon les lumiéres de la Nature, & ſelon la révélation de l'Ecriture Sainte, de la Foi, des Promeſſes, de l'Eſpérance, de la Charité, &c.



CES biens que Jeſus Chriſt nous a acquis rendront indubitablement l'ame heureuſe, puiſque la Béatitude éternelle eſt un de ces biens-là. Mais à cauſe que nous n'y avons aucun droit, juſqu'à ce que nous ayons accompli la condition qu'il exige de nous, tout homme qui déſire le bon-heur de ſon ame,

ſe doit appliquer à l'accompliſſement de cette condition. J'ai déja dit en général quelle conſiſte a tacher ſincérement & de tout nôtre cœur, de faire toute la volonté de Dieu ; ou cette volonté ayant pluſieurs branches il eſt neceſſaire auſſi que nous ſachions quelles elles ſont ; c'eſt a dire, que nous connoiſſions en detail les devoirs particuliers, que Dieu demande de nous, & dont l'accompliſſement eſt la ſeule voye qui nous conduit a la felicité eternelle, & qu'on ne peut negliger ſans marcher droit vers une miſere qui n'aura ni terme ni bornes.

DIEU a tellement imprimé quelques unes de ces choſes dans nos ames, que nous les connoiſſons naturellement ; c'eſt à dire, que nous connoîtrions que nous ſommes obligez de les faire, quand nous ne l'aurions pas apris par la révélation de l'Ecriture. Et cela ſe vérifie par ceux des Payens, qui n'ayant jamais ouï parler ni du Vieux ni du Nouveau Teſtament, ne laiſſent pas de reconnoître qu'il y a certaines choſes à quoi ils ſont obligez en général, comme à ſervir Dieu, à être juſtes, à honorer leurs péres & leurs méres, & à pluſieurs autres choſes ſembables. Et comme dit S. Paul, *Rom.* 2. 15. *Leurs conſciences s'accuſent, ou s'excuſent à cet égard* ; c'eſt à dire, qu'elles leur diſent, s'ils ont fait leur devoir, ou non, ſur ces ſortes d'articles.

IL eſt vrai que Chriſt a aporté une grande lumiére au monde ; mais ſon deſſein n'a pas été d'éteindre les lumieres naturelles, que Dieu avoit allumé dans nos ames ; c'eſt pourquoi

je vous donne avis, en passant, de ne rien faire contre cette lumiere naturelle, quelque foible qu'elle soit en comparison de celle de la revelation, je veux dire, de ne vous laisser jamais aller à aucune de ces actions que la seule conscience, sans autre lumiere que celle de la nature, condamne comme des pechez.

C'est un juste sujet de douleur à toutes les ames vrayement Chrétiennes de voir aujourd-huy tant de gens qui font profession de la pieté, & qui néanmoins vivent dans des péchez, dont les Payens mêmes auroient horreur. Des gens qui croyent posséder un plus haut degré de lumiére & de sainteté que le reste des hommes, & qui cependant commettent ordinairement des actions qui sont contraires à toutes les régles de l'honnêteté naturelle, & qui pretendent que leur liberté Chrétienne consiste en partie en cela. Il importe à tous ceux qui ont a cœur le salut de leurs ames, d'être toujours sur leurs gardes pour ne pas donner dans les pieges de ces *seducteurs* & dans cette vüe on doit poser pour maxime fondamentale que *toute Religion ou toute opinion qui permet des actions vicieuses, ne sauroit emaner de Dieu.*

Mais bien que nous ne devions pas etein-dre cette lumiere que Dieu a mise dans nos ames, ce n'est pourtant pas la seule voye par laquelle il a révélé sa volonté. Nous ne devons donc pas nous en contenter. Il faut chercher avec soin la connoissance des autres choses, que Dieu a révélées par d'autres moyens.

LA voye que nous devons prendre pour arriver à cette connoiſſance eſt l'Ecriture Sainte, où ſe trouvent tous les Commandemens de Dieu, qu'il nous a donnez pour être la régle de nôtre devoir.

DE ces Commandemens, les uns furent donnez avant l'avenement de Chriſt au monde. Tels ſont les préceptes que nous trouvons épars dans tout le Vieux Teſtament; mais particuliérement ceux qui ſont contenus dans le Décalogue, & dans ce livre excellent que nous appellons le Deuteronome. Les autres furent donnez par Chriſt lui-même, qui ajoûta beaucoup, tant à la Loi, qui eſt naturellement imprimée en nous, qu'à celle du Vieux Teſtament. Et on les trouve dans le Nouveau, dans les divers préceptes que lui & ſes Apôtres nous ont laiſſez, mais particuliérement dans ce divin Sermon, qu'il fit ſur la montagne, & qui ſe trouve dans les chapitres 5, 6, 7, de l'Evangile ſelon ſaint Matthieu.

IL faudroit parler de châcune de ces choſes en particulier; mais parce que cela ſeroit trop long, ce qui rendroit ce diſcours moins propre pour les plus ſimples, a l'uſage deſquels il eſt uniquement deſtiné, j'aime mieux me ſervir d'une autre méthode, en faiſant un ſommaire de tout cela, & en répréſentant ainſi, le plus clairement qu'il me ſera poſſible, quel eſt ſous l'Evangile le devoir de tous les Chretiens.

C'EST ce qui ſe trouve briévement contenu dans les paroles de l'Apôtre, *Tite 2. Afin que nous vivions en ce préſent ſiécle ſobrement,*

brement, juſtement & religieuſement. Ce terme de *ſobrement* comprend nôtre devoir envers nous mêmes; celui de *juſtement*, ce que nous devons à nos prochains; celui de *religieuſement*, ce que nous devons à Dieu. Ce ſeront donc ici les points, dont je traiterai, *nôtre devoir envers Dieu, envers nous-mêmes, & envers nos prochains.* Je commence par nôtre devoir envers Dieu, parce que c'eſt le plus ſolide fondement ſur lequel on puiſſe établir & aſſurer les autres.

NÔTRE devoir envers Dieu conſiſte en pluſieurs choſes, dont les deux principales ſont: Premiérement, de le connoître comme Dieu: Secondement, de n'en avoir point d'autre que lui. Ces deux points *generaux* renferment tous les devoirs *particuliers*, qui forment nôtre devoir envers Dieu, & que nous marquerons dans leur ordre.

CONNOÎTRE Dieu comme Dieu, c'eſt croire qu'il eſt un Eſprit glorieux & infini, qui a eſté de toute éternité, & qui n'aura jamais de fin; qui eſt nôtre Créateur, nôtre Redempteur, & nôtre Sanctificateur, Pere, Fils, & Saint Eſprit, un Dieu bénit éternellement; qui n'eſt ſujet à aucune altération, mais qui eſt immuable; qui n'eſt point d'une ſubſtance corporelle, qui puiſſe être l'objet de nôtre vuë, mais qui eſt ſpirituel & inviſible, lequel *aucun homme n'a vu ni ne ſauroit voir*, comme nous le dit l'Apôtre, 1 *Tim.* 6. 16. qui eſt infiniment grand & excellent au delà de tout ce que nos eſprits peuvent imaginer; qui

n'a reçu ſon être de perſonne, & qui le donne a toutes choſes.

NOUS devons croire de lui toutes ces véritez à l'égard de ſon eſſence ; mais outre cela, il nous eſt répréſenté dans l'Ecriture par pluſieurs perfections qui lui ſont attribuées ; comme ſont celles d'avoir une bonté, une miſericorde, une vérité, une juſtice, une ſageſſe, & une puiſſance infinie, d'être ſuffiſant à ſoi-même, de connoître toutes choſes, de les conduire & de les gouverner & d'en diſpoſer, par ſa providence, & d'être toûjours preſent en tous lieux. C'eſt-là ce que les Théologiens apellent les attributs de la Divinité : & nous les devons tous reconnoître, ſans en avoir le moindre doute ; c'eſt a dire, que nous devons fermement croire que toutes ces divines perfections ſont en Dieu en un ſouverain degré, & tellement qu'elles, n'en peuvent être ſeparées, n'étant pas poſſible qu'il ne ſoit toûjours infiniment bon, miſéricordieux, véritable, &c.

MAIS reconnoître Dieu pour nôtre Dieu, veut dire encore plus que tout cela. Car cette façon de parler emporte que nous lui rendions tous les *hommages* qu'une créature doit à ſon Créateur ; & je m'en vais vous dire quels ils ſont.

LE premier eſt la foi ; c'eſt à dire, une ferme créance non ſeulement de ce qui a dêja été dit de ſon Eſſence & de ces Attributs, mais auſſi de ſa Parole par la quelle nous croyons fermement que tout ce qu'elle contient eſt parfaitement véritable.

CETTE foi prend néceſſairement ſa ſource dans cette infallible vérité que nous attribuons à Dieu, & que nous ſuppoſons être en lui, n'y ayant rien de plus naturel, que de croire tout ce que dit une perſonne lors qu'on a toute l'aſſurance poſſible, que cette perſonne ne peut s'ecarter de la verité. Or la ſainte Ecriture étant la parole de Dieu, nous devons conclurre de là que tout ce qui y eſt contenu eſt trés-vrai.

IL y a quatre differentes eſpéces de choſes, qui y ſont contenuës; premiérement, les *affirmations*. Telles ſont toutes les hiſtoires de la Bible, quand il eſt dit, que telle & telle choſe eſt arrivée ainſi ou ainſi; Chriſt eſt né d'une Vierge, il a été mis dans une Créche, &c. Et tels auſſi ſont pluſieurs points de doctrine: comme, qu'il y a trois perſonnes en la Divinité; que Chriſt eſt le Fils de Dieu, &c. Mais ce n'eſt pas aſſez de croire que toutes les choſes, qui ſont ainſi couchées dans l'Ecriture ſainte, ſont véritables, car puiſque c'eſt pour nôtre inſtruction qu'elles ſont écrites le point de vuë ou nous les devons conſiderer, c'eſt que ces articles ne ſont propoſés a la foy du Chrétien que pour en faire un fondement ſur lequel nous ſommes obligés d'élever le *ſaint Edifice* d'une vie Chrétienne.

LES Commandemens c'eſt a dire tous les devoirs que Dieu nous y preſcrit ſont la ſeconde ſorte des choſes contenuës en l'Ecriture ſainte. Nous devons croire que c'eſt de lui qu'ils viennent; qu'ils ſont trés-juſtes, & dignes d'un tel Legiſlateur; mais il faut que cette

créance nous porte à obéir à ces Commandemens, faisant en effet ce que nous croyons juste & raisonnable ; autrement la créance que nous avons, que c'est lui qui nous a donné ces Commandemens, ne serviroit qu'à nous rendre plus inexcusables.

En troisième lieu, l'Ecriture contient des *Menaces.* Il s'y rencontre plusieurs passages, qui dénoncent *l'ire* de Dieu à ceux qui persistent dans leurs péchez. Et sous cette dénonciation sont contenuës toutes les punitions & toutes les calamités spirituelles ou temporelles de cette vie, & une éternelle malediction en la vie à venir. Or nous devons croire tres-fermement que ce sont les menaces de Dieu, & qu'elles auront infailliblement leur effet à l'égard de tous les pécheurs impénitens. L'usage donc que nous de vons faire de cette créance, est de nous garder des péchez auxquels cette punition est dénoncée ; autrement nôtre créance ajoûte à nôtre crime, puisque nous continuons volontairement, à pécher en dépit de ces menaces.

En quatriême lieu, l'Ecriture contient des *promesses,* qui regardent tant nos corps que nos ames. Il y a plusieurs promesses qui regardent le corps, par lesquelles Dieu nous assure qu'il lui fournira toutes les choses qu'il juge luy etre necessaires. J'en marquerai seulement une, *Matth.* 9. 33. *Cherchez premiérement le Royaume de Dieu & sa Justice, & toutes ces choses* ; c'est à dire, toutes les choses temporelles, qui sont necessaires, *vous seront ajoutées par dessus.* Mais ici il faut remarquer qu'il

qu'il nous faut premiérement chercher le *Royaume de Dieu & ſa Juſtice*; c'eſt à dire, en faire nôtre premier & plus grand ſoin, pour le ſervir & pour lui obéïr, avant que nous puiſſions avoir aucune legitime pretention aux effets de ſes promeſſes, même à l'égard des choſes temporelles. Il y a encore pluſieurs excellentes promeſſes qui ſon faites à l'ame: par exemple, celle ou il eſt dit qu'elle trouvera & du repos & du ſoulagement, *Matth.* 11. 29. *Chargez mon joug ſur vous, & apprenez de moi que je ſuis debonnaire & humble de cœur, & vous trouverez repos à vos ames.* Mais là, il eſt évident qu'avant que de pouvoir joüir de ce repos, nous devons avoir chargé ſur nous le joug de Chriſt, en devenant ſes ſerviteurs & ſes diſciples. En un mot, il y a des promeſſes faites à l'ame de toutes les graces de Chriſt; mais ces promeſſes ne ſe font qu'à ceux qui accompliſſent les conditions qui y ſont ſtipulées; celle du pardon des péchez, à ceux qui s'en repentent; celle de l'accroiſſement des graces, à ceux qui uſent bien de celles qu'ils ont déja reçuës, & qui en demandent humblement l'augmentation; & celle du ſalut éternel, à ceux qui perſévérent juſques à la fin dans une ſincere obeïſſance a ſes Commandemens.

LA créance donc de ſes promeſſes nous doit porter avec ardeur à accomplir la condition; & juſque à ce que nous l'ayons accomplie, nous ne ſaurions, avec raiſon, nous en promettre aucun bien; ni nous flatter, ſans cela, de l'eſpérance de ſes promeſſes. Ce ſeroit

roit la même présomption & la même extravagance, qui si un serviteur exigeoit de son maître, comme l'ayant legitimement acquis, un salaire, pour avoir negligé de faire un ouvrage, qui seul luy donnoit droit à cette récompense. Il n'est pas mal-aisé de juger quelle réponse le maître feroit à un tel serviteur, & c'est celle que nous devons attendre de Dieu, si nous nous rendons coupables du même égarément. En Effet, Dieu ne nous a fait ces promesses, que pour nous porter à la saintetè, & c'est cette même fin qu'il s'est proposée en nous donnant son Fils, en qui toutes ses promesses sont comme rassemblées, & qui en est comme un sommaire. Cependant, pour l'ordinaire, nous nous attachons si fort à la satisfaction, que Christ est venu rendre pour nous à la Justice de Dieu, que nous oublions les autres fins de sa Mission. Mais il est indubitable que le grand dessein de son avenement en chair, a été de nous rendre gens de bien.

Ceci est si souvent répété dans l'Ecriture sainte, que tout homme qui prête une Attention de foy a ce qu'il y lit, n'en sauroit douter. Christ lui-même nous le dit, *Mat.* 9. 13. *Il est venu pour appeller les pécheurs à repentance.* Et S. Pierre nous dit que *Dieu a envoyé son Fils Jesus pour nous bénir, en détournant chacun de nous de son iniquité*, *Act.* 3. 26. Où il paroît que nous détourner de nos péchez, est dans l'Intention de Dieu, le bien, le plus excellent & le plus distingué qu'il nous ait destiné en Jesus Christ.

Et

Et même, Saint Paul nous enſeigne, que c'étoit auſſi le but de la mort de ce bon Redempteur; *Tit.* 2. 14. *Lequel*, dit-il, *s'eſt donné ſoi-même pour nous, afin qu'il nous rachetât de toute iniquité, & nous purifiât, pour lui être un peuple péculier, adonné à bonnes œuvres.* Et encore, *Gal.* 1. 4. *qui s'eſt donné ſoi-même pour nous, afin que ſelon la volonté de Dieu nôtre Pére, il nous retirât du préſent ſiécle mauvais*; c'eſt à dire du péché & des mauvaiſes coûtumes du ſiécle. Il y a pluſieurs autres paſſages qui ont le même ſens; mais je ſuppoſe que ceux là ſuffiſent pour aſſurer tout le monde de cette importante vérité, que toutes les choſes que Chriſt a faites pour nous, ont été dirigées à ce but, de nous amener à une vie Chrétienne: ou, pour employer les paroles de S. Paul, de nous enſeigner *que renonçans à toute impiété & à toutes les convoitiſes mondaines, nous vivions ſobrement, juſtement & religieuſement en ce préſent ſiécle.*

Or nous ſavons que Chriſt eſt le fondement de toutes les promeſſes, & *qu'en lui toutes les promeſſes de Dieu ſont oüi & amen*, 2 Cor. 1. 20. C'eſt pourquoi ſi Dieu a donné Chriſt à cette fin, ſes promeſſes ont auſſi le même but; quel etrange abus n'eſt ce donc pas de les faire ſervir à des fins toutes contraires à celles que Dieu ſe propoſe, à ſavoir, à nous porter au péché. Ce qu'elles feront aſſurément, ſi nous nous perſuadions qu'elles nous appartiennent, quelque criminelle & quelque vicieuſe que ſoit nôtre vie. L'Apôtre nous en enſeigne bien un autre uſage, 2 *Cor.* 7. 1. *Ayant donc*, dit-il, *de telles pro-*

roit la même préſomption & la même extravagance, qui ſi un ſerviteur exigeoit de ſon maître, comme l'ayant legitimement acquis, un ſalaire, pour avoir negligé de faire un ouvrage, qui ſeul luy donnoit droit a cette récompenſe. Il n'eſt pas mal-aiſé de juger quelle réponſe le maître feroit à un tel ſerviteur, & c'eſt celle que nous devons attendre de Dieu, ſi nous nous rendons coupables du même égarément. En Effet, Dieu ne nous a fait ces promeſſes, que pour nous porter à la ſainteté, & c'eſt cette même fin qu'il s'eſt propoſée en nous donnant ſon Fils, en qui toutes ſes promeſſes ſont comme raſſemblées, & qui en eſt comme un ſommaire. Cependant, pour l'ordinaire, nous nous attachons ſi fort à la ſatisfaction, que Chriſt eſt venu rendre pour nous à la Juſtice de Dieu, que nous oublions les autres fins de ſa Miſſion. Mais il eſt indubitable que le grand deſſein de ſon avenement en chair, a été de nous rendre gens de bien.

Ceci eſt ſi ſouvent répété dans l'Ecriture ſainte, que tout homme qui préte une Attention de foy a ce qu'il y lit, n'en ſauroit douter; Chriſt lui-même nous le dit, *Mat.* 9. 13. *Il eſt venu pour appeller les pécheurs à repentance.* Et S. Pierre nous dit que *Dieu a envoyé ſon Fils Jeſus pour nous bénir, en détournant chacun de nous de ſon iniquité, Act.* 3. 26. Où il paroît que nous détourner de nos péchez, eſt dans l'Intention de Dieu, le bien, le plus excellent & le plus diſtingué qu'il nous ait deſtiné en Jeſus Chriſt.

Et même, Saint Paul nous enſeigne, que c'étoit auſſi le but de la mort de ce bon Redempteur; *Tit.* 2. 14. *Lequel*, dit-il, *s'eſt donné ſoi-même pour nous, afin qu'il nous rachetât de toute iniquité, & nous purifiât, pour lui être un peuple péculier, adonné à bonnes œuvres.* Et encore, *Gal.* 1. 4. *qui s'eſt donné ſoi-même pour nous, afin que ſelon la volonté de Dieu nôtre Pére, il nous retirât du préſent ſiécle mauvais*; c'eſt à dire du péché & des mauvaiſes coûtumes du ſiécle. Il y a pluſieurs autres paſſages qui ont le même ſens; mais je ſuppoſe que ceux là ſuffiſent pour aſſurer tout le monde de cette importante vérité, que toutes les choſes que Chriſt a faites pour nous, ont été dirigées à ce but, de nous amener à une vie Chrétienne: ou, pour employer les paroles de S. Paul, de nous enſeigner *que renonçans à toute impiété & à toutes les convoitiſes mondaines, nous vivions ſobrement, juſtement & religieuſement en ce préſent ſiécle.*

Or nous ſavons que Chriſt eſt le fondement de toutes les promeſſes, & *qu'en lui toutes les promeſſes de Dieu ſont oüi & amen*, 2 Cor. 1. 20. C'eſt pourquoi ſi Dieu a donné Chriſt a cette fin, ſes promeſſes ont auſſi le même but; quel etrange abus n'eſt ce donc pas de les faire ſervir à des fins toutes contraires à celles que Dieu ſe propoſe, à ſavoir, à nous porter au péché. Ce qu'elles feront aſſurément, ſi nous nous perſuadions qu'elles nous appartiennent, quelque criminelle & quelque vicieuſe que ſoit nôtre vie. L'Apôtre nous en enſeigne bien un autre uſage, 2 *Cor.* 7. 1. *Ayant donc*, dit-il, *de telles pro-*

promeſſes, nétoyons nous de toute ſoüillure de chair & d'eſprit, faiſants de nouveaux *progrés dans la ſanctification en la crainte de Dieu.* Lors que nous en uſons ainſi, nous pouvons, avec juſtice, nous appliquer ces promeſſes, & nous conſoler dans l'attente que nous y aurons part. Mais juſques alors, quoi qu'elles ſoient certaines & trés-véritable, nous n'en retirerons aucun avantage, n'étans point de ceux à qui elles ont été faites; je veux dire, n'ayans point accompli la condition qui y eſt attachée, & qui ſeule nous y donne droit.

VOILA quelle doit être la foi que Dieu demande de nous, à l'égard des choſes qu'il a révélées dans l'Ecriture ſainte; c'eſt à dire, une foi, qui réponde à la fin pour laquelle elles ont été ainſi révélées, qui eſt de nous porter à une vie ſainte. Car croire ſimplement que ces choſes ſont véritables, c'eſt faire ce que font les Diables, comme nous le dit ſaint Jaques au chap. 2. ver. 19. de ſon Epître: même les Diables ne ſont pas ſi déraiſonnables que quelques uns de nous; car ils tremblent convaincus que leur foi ne leur ſervira de rien. Mais combien d'entre nous vont leur train ordinaire remplis d'une fauſſe confiance, ne doutant pas qu'il n'ayent une meſure ſuffiſante de foi, bien qu'elle ne produiſe en eux aucun de ces fruits d'obeiſſance, qui ſont les preuves de ſa ſincerité & de ſon efficace. Que ces gens-là écoutent ſaint Jaques ſur ce ſujet; *ch. 2. ver. 26. Comme le corps,* dit-il, *ſans l'eſprit eſt mort, ainſi la foi ſans les œuvres eſt morte.*

NÔTRE

NÔTRE ſecond devoir envers Dieu eſt *l'eſpérance*, qui eſt une attente pleine de conſolation, des biens qu'il nous a promis. Mais, ni plus ni moins que la foi dont je viens de parler, cette eſpérance doit s'accorder avec la nature des promeſſes, qui nous etant faites ſous une certaine condition, ne nous permettent pas d'en attendre les effets, que cette condition ne ſoit accomplie ; ou ſi nous le faiſons, nous ſommes ſi eloignés de nous acquiter par la envers Dieu du devoir de l'eſperance qu'il nous demande, que nous tombons dans le grand péché de la préſomption, qui n'eſt autre choſe que d'eſperer où Dieu ne nous en donne aucun ſujet. C'eſt ce que font tous ceux qui eſpérent le pardon de leurs pechez & la vie éternelle, ſans cette repentance & cette obéiſſance, auſquelles ſeules ce bon-heur eſt promis. La vraye eſpérance eſt celle qui nous purifie. S. Jean dit, 1 *Ep.* 3. 3. *que tout homme qui a cette eſpérance ſe purifie ſoi-même, comme auſſi il eſt pur* ; c'eſt à dire, qu'elle lui fait abandonner ſes péchés, & travailler tout de bon à être Saint, comme Chriſt eſt Saint. De ſorte, que l'on peut fort bien conclurre, que l'eſperance, qui ne produit rien de ſemblable, de quelque aſſurance qu'elle puiſſe être accompagnée, n'eſt que l'eſpérance des hypocrites, laquelle *périra*, ſelon que Job nous en aſſure.

MAIS l'on péche encore d'une autre maniere contre ce devoir, c'eſt lors que l'on tombe dans le deſeſpoir, par où je n'entens pas ce que l'on nomme ordinairement ainſi,

je

je veux dire le deſeſpoir de la miſéricorde de Dieu, pendant que nous vivons dans le peché; car il eſt juſte que nous ayons ce ſentiment. Mais je parle d'un deſeſpoir qui nous fait tout abandonner, & qui nous fait ceſſer d'agir. Comme lors que quelqu'un voyant qu'il n'eſt pas en l'état où il doit être, pour avoir droit aux promeſſes, conclud qu'il n'y ſauroit jamais arriver, & là deſſus néglige tout ce qui eſt de ſon devoir, & perſiſte dans ſes péchez. C'eſt-là le vrai deſeſpoir qui nous rend criminels, & qui conduit à leur perte tous ceux qui y perſeverent juſques à la fin.

Or ce que l'eſpérance doit faire, c'eſt d'empêcher ce deſeſpoir, en nous mettant devant les yeux toutes les promeſſes de Dieu en général, & qu'elles appartiennent à tous ceux qui accompliſſent la condition. C'eſt pourquoi, bien que quelqu'un ne l'ait pas encore accomplie, & ainſi qu'il n'ait pas encore de droit aux effets de ſes promeſſes, l'eſpérance cependant lui doit apprendre que ce droit ſe peut encore aquérir, s'il s'y veut employer ſerieuſement & de bon cœur. C'eſt une étrange folie à l'homme, quelque grand pécheur qu'il ſoit, de ſe conſidérer comme perdu, & de s'abandonner, comme s'il l'étoit déja, puiſque s'il veut ſeulement changer ſon train de vie, il peut être auſſi aſſuré d'avoir part aux promeſſes de la miſéricorde de Dieu; que s'il n'avoit jamais marché dans les voyes du peché.

C'est ce que Chriſt nous montre dans la parabole de l'Enfant Prodigue, *Luc.* 15. où vous voyez que ce fils, qui avoit deſerté de

chez

chez ſon pére, & qui avoit conſumé le bien qu'il en avoit reçu en criminelles depenſes n'eut pas plûtot marqué le regrét qu'il avoit de ſes Egaremens paſſés par ſon retour à la maiſon paternelle, & a la vertu tout enſemble, que ſon pere lui fit un accœuil auſſi tendre, qui s'il ne l'eut jamais offenſé, que dis je? il le reçut avec des temoignages d'amour plus forts & plus affectueux que tous ceux qu'il luy avoir marqué auparavant. L'intention de cette parabole eſt ſeulement de nous faire voir la miſéricorde avec laquelle nôtre Pére céleſte nous recevra, quelques grans qu'ayent été nos péchez, ſi nous retournons à lui avec une véritable contrition de tous ces péchez-là, & avec un ſincére deſſein de lui obéir à l'avenir. Et en effet le retour d'un pecheur qui quitte les voyes ou il s'etoit egaré pour rentrer dans celles de la vertu, eſt un ſpectacle ſi agréable a Dieu, qu'il s'en fait une eſpece de triomphe dans le Ciel, *Où il y a joye en la préſence des Anges de Dieu pour un ſeul pécheur venant à ſe repentir.* *Luc* 15. 10. Qui eſt-ce qui n'aimera pas mieux réjoüir Dieu & ſes ſaints Anges dans le Ciel en ſe repentant de bonne heure, que de plaire au Diable & à ſes maudits eſprits, par une opiniâtre deſeſpoir; ſur tout puiſque par nôtre repentance nous nous acquerons une gloire eternelle; au lieu que par nôtre deſeſpoir nous nous precipitons dans des tourmens qui n'ont point de fin.

La troiſiéme partie de nôtre devoir envers Dieu eſt de l'aimer. Il y a deux motifs ordi-

naires

naires d'amour, l'un eſt la bonté & l'excellence de la perſonne que l'on aime, & l'autre la tendreſſe & l'amitié particuliere que cette perſonne a pour nous. Or toutes ces deux choſes ſe rencontrent en Dieu en un ſouverain degré.

PREMIEREMENT, il eſt infiniment bon & excellent en ſoy meſme, ſelon que l'on vous a déja enſeigné qu'il le faut croire de luy ; & on n'en ſauroit douter ſi l'on conſidere attentivement qu'il n'y a rien de bon au monde qui n'ait receu toute ſa bonté de Dieu. Sa bonté eſt une grande mer, & toute celle des creatures n'eſt qu'un petit ruiſſeau qui en découle. Or nous croirions aſſurément un homme inſenſé qui diroit que l'Ocean n'eſt pas plus grand qu'un petit Ruiſſeau ; Et certainement ce n'eſt pas une moindre folie de ſuppoſer que la bonté de Dieu ne ſurpaſſe pas autant & meſme infiniment plus celle de toutes les creatures. Outre que leur bonté eſt imparfaite, & mélée de beaucoup de mal ; au lieu que la ſienne eſt pure, parfaite & ſans aucun mélange. Il ne ſauroit eſtre ſoüillé de la moindre impureté ; & il ne nous en peut communiquer aucune ; Car bien qu'il ſoit la cauſe de tout le bien qui eſt en nous, il n'eſt l'auteur d'aucun de nos pechés. C'eſt ce que St. Jaques nous enſeigne expreſſément, *Chap.* 1. 15. *Que nul homme*, dit-il, *ne die quand il eſt tenté, qu'il eſt tenté de Dieu ; Car Dieu ne peut eſtre tenté de mal. Auſſi ne tente-il perſonne.*

EN ſecond lieu, Dieu n'eſt pas ſeulement bon en ſoy meſme, mais il eſt auſſi merveil-

leuſement

leuſement bon envers nous; c'eſt à dire, qu'il eſt infiniment tendre & miſericordieux à nôtre égard. Nous ſommes faits de corps & d'ame, & Dieu a témoigné à l'un & à l'autre une extraordinaire miſericorde & une tendreſſe extréme. Conſiderez ſeulement ce qui vous a été dit cy-devant de la ſeconde Alliance, & des graces qui nous y ſont preſentées; c'eſt Chriſt luy-même & tous ſes biens; Conſiderez auſſi qu'elles nous ſont preſentées avec tant de ſincerité & d'affection de la part de Dieu, que ce ne peut être que nôtre faute ſi nous n'en avons pas la jouïſſance. Car il deſire trés réellement & tres ardemment que nous les embraſſions pour en tirer tous les avantages qui les accompagnent; comme il paroît par le ſerment ſolemnel qu'il en fait dans Ezechiel, 33. 11. *Je ſuis vivant, dit le Seigneur, que je ne prens point de plaiſir à la mort du méchant, mais plûtôt que le mechant ſe détourne de ſon train, & qu'il vive.* A quoy il adjoûte cette expreſſion paſſionnée, *Détournez-vous, détournez-vous de voſtre méchant train; Et pourquoy mouriez-vous?* C'eſt ce qu'on voit encore ailleurs dans les Revelations du même Prophete. Conſiderez bien cela, & il ſera impoſible que vous ne demeuriez d'accord, qu'il a une grande tendreſſe pour vos ames. Et même que chacun ſe ſouvienne des diverſes ſommations qui lui ont été faites de ſe repentir, tantôt exterieurement par la parole, tantôt interieurement par les ſecrettes inſpirations de l'Eſprit de Dieu, qui n'avoient pour but que de gagner l'ame du pecheur, & de

le ſolliciter a ſe garantir d'une miſere éternelle, & d'acquerir une éternelle felicité ; que chacun, dis je, ſe ſouvienne de ces ſommations, & de pluſieurs autres moyens dont Dieu a uſé envers lui dans cette même vûe ; & il ſera contraint de reconnoître qu'il eſt infiniment bon, non ſeulement à tous les hommes en general, & qu'il *veut le ſalut de tous* ; mais auſſi qu'il n'a rien oublié pour le ſien en particulier.

Et s'il a pris ce ſoin de nos ames, il n'a pas negligé celuy de nos corps. Tous les biens dont ils joüiſſent, comme la ſanté, la force, la nourriture, le veſtement, & toutes les choſes qui s'y rapportent ſont de purs dons de ſa liberalité : Tellement qu'il eſt impoſſible que ſa bonté a cet egard nous ſoit inconnuë, tous ces avantages exterieurs, & toutes ces autres douceurs temporelles, en étant des effets & des preuves continüelles. Et quoy qu'il y en ait qui poſſedent de ces biens plus abondamment que les autres, il n'y a perſonne qui d'une façon ou d'autre n'en poſſede aſſez pour luy faire connoître abondamment la bonté & l'amour de Dieu envers luy à l'égard de ſon corps.

Cela poſé je m'aſſûre que vous trouverez qu'il eſt juſte que nous aimions celuy qui eſt ſi aimable à tous égards. Il eſt tellement vray que la juſtice de ce devoir eſt generalement reconnue de tout le monde, que ſi vous demandiez à qui que ce ſoit, s'il aime Dieu ou non, il croiroit que vous luy feriez grand tort d'en douter. Mais avec tout cela, il n'eſt que trop évident qu'il n'y en a que tres peu qui l'aiment en effet. C'eſt ce qui vous paroîtra

aiſément ſi vous examinez un peu quels ſont les effets ordinaires de l'amour que nous portons aux hommes nos ſemblables: & ſi enſuite aprés un mûr examen, vous reconnoiſſés que vôtre amour envers Dieu produit des fruits ſemblables a ceux de l'amour que nous avous pour les hommes.

IL y a pluſieurs de ces effets; mais je n'en marqueray que deux afin de n'étre pas trop long. Le premier eſt le deſir de plaire; le ſecond, le deſir de joüir. Ce ſont là les effets inſeparables de l'amour. Pour le premier, chacun ſait que celuy qui aime quelqu'un, cherche toûjours avec ſoin ſon approbation, en faiſant toutes les choſes qui luy peuvent étre agreables. Et ſelon que ſon amour eſt plus ou moins fort, le deſir de plaire eſt plus ou moins grand. Nous rendons nos ſervices & nous faiſons nôtre cour aſſidûment & avec ſoin aux perſonnes pour qui nous avons une veritable paſſion. Si donc nous avons veritablement cet amour que nous pretendons avoir pour Dieu, nous aurons ſoin de luy plaire en toutes choſes. C'eſt pourquoy comme vous jugez de l'arbre par ſon fruit, ainſi pourrez vous juger de vôtre amour envers Dieu par cet effet; & aſſurément, c'en eſt là la vraye pierre de touche, c'eſt le vray *indice* que Jeſus Chriſt nôtre Seigneur nous en donne; *Si vous m'aimez*, dit-il, *gardés mes Commandemens*, S. *Jean* 14. 15. Et S. Jean nous dit encore, 1 *Epiſt.* 5. 3. *C'eſt icy l'amour de Dieu que nous gardions ſes Commandemens.* Et quand cette preuve de nôtre amour envers Dieu

nous manque, il eſt impoſſible de le temoigner par aucune autre.

MAIS il faut conſiderer de plus, que cet amour de Dieu ne doit eſtre ni foible ni languiſſant. Car outre que les motifs qui nous y engagent (c'eſt à dire, ſon excellence & la tendreſſe qu'il a pour nous) ſont tres-puiſſans, le commandement qu'il nous fait de l'aimer, porte qu'il faut que ce ſoit de *tout nôtre cœur*, & de *toutes nos forces*; c'eſt à dire, avec toute l'ardeur dont nous ſommes capables, & par deſſus toute autre choſe; c'eſt donc ainſi qu'il faut aimer Dieu pour obeïr à ſon commandement: & ſi nous l'aimons de cette maniere, certainement nous ne ferons pas ſeulement quelques petits efforts pour luy plaire, mais nous y travaillerons de tout nôtre cœur, & avec une ſi forte application qu'elle nous portera a la pratique des devoirs les plus penibles & qui coutent le plus a l'amour propre, & nous fera renoncer ſans ballancer & avec Joye, a nôtre repos, a nos biens, a nos plus proches parens, a nos plus intimes amis, & a la vie même, quand nous ne pourrons les conſerver ſans offenſer Dieu.

PRESENTEMENT examinez-vous vous même la deſſus. Pouvez-vous faire voir ces effets de vôtre amour envers Dieu? Vôtre plus grand & plus continuel ſoin eſt il d'obeïr à ſes commandemens, & d'y obeïr en toute choſe, tâchant de tout vôtre pouvoir de luy plaire, juſques à abandonner s'il en eſt beſoin pour l'amour de luy, tout ce qui vous eſt le plus cher au monde? Si vous en étes

là,

là, vous pouvez dire avec verité, que vous aimez Dieu. Mais ſi au contraire vous perſeverez volontairement dans la tranſgreſſion de pluſieurs ou même d'un ſeul des ſes commandemens, ne vous y trompez pas, il eſt certain que *l'amour de Dieu ne demeure point en vous.* C'eſt-ce que vous verrez bien clairement ſi vous conſiderez ce que l'Ecriture Sainte dit de ceux qui vivent dans le peché, *Qu'ils ſont ennemis de Dieu en mauvaiſes œuvres*; *Col.* 1. 21. *Que l'affection de la chair,* (& telle eſt la diſpoſition de tout homme qui ſe plaiſt dans quelque peché que ce ſoit,) *eſt inimitié contre Dieu, Rom.* 8. 7. *Que celuy qui peche volontairement foule au pieds le Fils de Dieu & outrage l'Eſprit de grace, Heb.* 10. 29. & de même en pluſieurs autres endroits. Ainſi à moins que vous puiſſiez croire que l'inimitié, les mépris, les dédains, les outrages, ſont des effets d'amour, vous ne devez point vous imaginer que, vous aimez Dieu, pendant que vous déſobeïſſez de gayeté de cœur à quelqu'un de ſes commandemens.

J'AY dit que le deſir de la joüiſſance, eſt le ſecond effet de l'amour; cela ſe voit dans l'affection que nous avons les uns pour les autres. Si vous avez un amy que vous aimiez parfaitement, vous vous plaiſez en ſa converſation, & vous ſouhaitez d'étre toûjours avec luy. Nôtre amour envers Dieu produira le même effet, s'il eſt auſſi ſincere, & auſſi grand que celuy que nous avons pour nos amis.

IL y a de deux ſortes de joüiſſance de Dieu, l'une imparfaite en cette vie, l'autre parfaite

& conſommée en la vie à venir. La jouïſſance de Dieu en cette vie, eſt nôtre converſation avec luy (ainſi qu'elle peut être appellée à juſte titre) dans les exercices de pieté qu'il nous a preſcrits, dans la priere, dans la meditation, dans l'oüye de ſa Parole, & dans la participation de la Sainte Communion; toutes ces choſes n'ont pour but que de nous faire parvenir a un commerce intime & familier avec Dieu, ou comme dans une eſpece d'entretien il nous ecoute quand nous luy parlons, & nous l'ecoutons lorſqu'il nous parle.

Si donc nous aimons Dieu veritablement nous metrons ſans doute à un tres-haut prix, ces ſortes de converſations avec luy, qui ſont les ſeules dont nous ſommes capables en cette vie, & nous les ſouhaitterons paſſionnément; Comme David, nous aimerons mieux un *jour en la maiſon de Dieu que mille ailleurs*, *Pſ.* 84. 10. Nous ſerons ravis d'avoir ces occaſions de l'approcher, nous les rechercherons avec ſoin le plus ſouvent qu'il nous ſera poſſible, afin de nous unir toûjours de plus en plus avec luy: Et nous ſentirons la même joye en allant à ces ſaints exercices, que ſi nous allions rencontrer celui de nos amis que nous aimons le plus. En uſer de la ſorte, c'eſt une tres-bonne preuve de nôtre amour envérs Dieu.

Mais je crains que ceux qui en peuvent produire de ſi bonnes preuves ne ſoient pas en grand nombre: J'en juge par la repugnance que la plûpart des hommes ont pour ces exercices ſacrez, par leur dégoût, par leur negligence,

gligence, par leur tiedeur, & par leur peu d'application, lors qu'ils s'y rencontrent. Et pouvons nous croire que Dieu nous regarde jamais comme des perſonnes qui l'aiment, pendant que nous faiſons paroitre tant d'éloignement pour les lieux ou il nous honore de ſa compagnie, & que nous n'y venons jamais que lors que la force ou la honte ou quelqu'autre conſideration mondaine nous y entraine; ſi un homme etoit attentif a eviter vôtre commerce, fuir vôtre rencontre, ne pouvant même ſouffrir vôtre viie, croyés vous qu'un tel homme vous aime? Ne ſoyez donc par ſi déraiſonnables que de dire que vous aimez Dieu, pendant que vous n'approchez de luy que par force.

MAIS il y a une autre ſorte de joüiſſance de Dieu qui eſt plus parfaite & plus accomplie, & c'eſt la joüiſſance perpetuelle que nous aurons de luy dans le Ciel, où nous ſerons unis pour jamais avec luy, & où nous le poſſederons non comme à cette heure, ſeulement par intervalles & pour un peu de temps, mais continuellement ſans interruption & ſans fin. Et certainement ſi nôtre amour pour Dieu eſt au degré où il doit étre, il n'eſt pas poſſible que nous ne deſirions cette joüiſſance avec aſſez d'ardeur, pour ne plaindre aucune peine ni aucun travail afin de l'acquerir. Les ſept années que Jacob ſervit pour Rachel luy *ſemblérent comme peu de jours, parce qu'il l'aimoit*, *Geneſ.* 27. 20. Et aſſurément ſi nous aymons Dieu, nous ne croirons pas que le ſervice de toute nôtre vie

ſoit trop pour nous acquerir un auſſi grand bien que celuy de le poſſeder. Et en comparaiſon, nous n'eſtimerons pas digne d'un ſeul de nos regards, la joüiſſance de tous les biens du monde enſemble.

Si nous pouvons nous rendre ce témoignage que nous avons un deſir ardent de cette joüiſſance de Dieu, nous pouvons nous aſſûrer que nous l'aimons. Mais il eſt encore à craindre qu'il n'y en ait que tres-peu qui puiſſent donner cette preuve de leur amour envers leur Createur. Car ſi nous conſiderons la maniere de vivre de la plûpart des hommes, nous trouverons qu'ils ont ſi peu de paſſion pour cette joüiſſance, qu'à peine voudroient ils faire le moindre effort pour l'acquerir. Même il y a ſujet de croire qu'il y en a pluſieurs qui, s'il étoit en leur choix de vivre toûjours ſur la terre, & de joüir perpetuellement de ſes delices & des ſes plaiſirs, où d'aller au Ciel, pour avoir la joüiſſance de Dieu voudroient, comme les enfants de Gad & de Ruben, *Nomb.* 32. prendre leur repos au deça de ce Jordain, ſans avoir jamais aucun deſir de voir la Cannaan Celeſte, tant leurs affections ſont fortement attachées aux choſes d'icy-bas; ce qui montre clairement qu'ils n'ont point fait de Dieu leur treſor; Car ſi cela étoit, ſuivant la Regle de nôtre Sauveur, *Matt.* 6. 21. leur cœur ſeroit avec luy. De plus il n'eſt que trop vray, que pluſieurs d'entre nous mettent à un ſi bas prix la joüiſſance de Dieu, qu'ils luy preferent les plus vils & les plus ſordides pechez, & qu'ils choi-

choiſiſſent d'en joüir, bien que cela leur faſſe perdre entierement la part qu'ils pouvoient pretendre en la poſſeſſion de Dieu. Et c'eſt là l'état de l'homme qui perſiſte volontairement dans ſes pechez.

Et maintenant je crains que ſuivant les regles de cet examen, pluſieurs qui font profeſſion d'aimer Dieu, ne s'en trouvent fort éloignez; Et je conclus par ces paroles de S. Jean, 1 *Ep.* 3. 18. qui, quoy qu'elles regardent l'amour de nos freres, ſe peuvent fort bien appliquer à celuy que nous devons à Dieu; *n'aimons point de parole ny de langue, mais d'œuvre & de verité.*

Nôtre quatriéme devoir envers Dieu, eſt de le craindre; Cette crainte vient de la conſideration tant de ſa Juſtice que de ſa Puiſſance. Sa Juſtice ne luy permet pas de juſtifier le méchant, & ſa Puiſſance le met en état de luy infliger les plus rudes peines. Et que ce ſoit la une cauſe trés-raiſonnable de crainte, Chriſt luy-meſme nous le dit; *Matth.* 10. 18. *Craignez celuy qui peut détruire tant le corps que l'ame.* Il y a pluſieurs autres endroits en l'Ecriture Sainte où ce devoir nous eſt preſcrit, comme au Livre des Pſeaumes, *Pſ.* 2. 11. *Servez le Seigneur en crainte*; & encore en un autre lieu du même Livre, *Pſ.* 34. 10. *Craignez l'Eternel vous ſes Saints*; & aux Proverbes, *Pr.* 9. 10. *La crainte de l'Eternel eſt le commencement de toute Sageſſe*, & de même ailleurs. Et certainement toutes les menaces de la colere de Dieu contre les pecheurs que

nous

nous trouvons dans l'Ecriture Sainte, n'ont point d'autre but que de faire naître cette crainte dans nos cœurs.

Or cette crainte n'eſt rien autre choſe, qu'un reſpect que l'on a pour Dieu, qui accompagné d'une Religieuſe frayeur nous empêche de l'offenſer. C'eſt ce que le Sage nous dit au livre des Proverbes, *Prov.* 16. 17. *La crainte de l'Eternel eſt de ſe départir du mal.* Ainſi nul ne peut dire veritablement qu'il craint Dieu ſi cette crainte ne le porte a s'abſtenir de pécher. Et n'eſt ce pas ce qui ſe voit dans la crainte ordinaire que nous avons des hommes; nous nous gardons bien de fâcher les perſonnes qui nous peuvent faire du mal: De ſorte, que ſi nous n'apportons pas les meſmes précautions pour ne rien faire qui déplaiſe à Dieu, il eſt évident que nous le craignons moins que les hommes.

Or il ſera bien aiſé de voir combien eſt grande cette folie, de craindre les hommes plus que Dieu, ſi nous comparons leur puiſſance avec la ſienne. Premierément il eſt certain qu'il n'eſt point au pouvoir des hommes ni même du Diable, de nous faire aucun mal ſans la permiſſion de Dieu; en ſorte que ſi nous nous conſervons ſon amitié nous pouvons dire avec le Pſalmiſte, *L'Eternel eſt à ma droite, je ne craindray point tout ce que l'homme peut faire*; car quelque grande que ſoit leur malice, il les peut reprimer & les empêcher de nous faire du mal, il peut même changer leur cœur ſelon que le Sage nous en aſſeure, *Prov.* 16. 7. *Quand l'Eternel prend plaiſir aux voyes de l'homme,*

l'homme, il appaiſe même envers luy ſes ennemis.

NOUS en avons un exemple bien remarquable en Eſaü ; Car quand il vint rencontrer *en ennemy* ſon frere Jacob, Dieu luy changea en un inſtant le cœur, de ſorte qu'au lieu d'executer le deſſein qu'il avoit formé de perdre ſon frere, il luy donna toutes les marques imaginables de ſa tendreſſe fraternelle, comme vous le pouvez voir dans le chap. 33. du livre de la Geneſe.

MAIS poſé que l'homme eût la liberté de faire tout le mal qu'il pourroit, ſon pouvoir n'eſt pas de grande étenduë. Il pourroit peut-être vous enlever vos biens, vous priver de vôtre liberté, vous faire perdre vôtre reputation, & même vous oter la vie ; mais vous ſçavez que c'eſt-là tout ce qu'il peut faire : Or Dieu peut faire tout cela quand il luy plaît, & ce qui eſt infiniment plus, ſa vengeance s'étend même au de là du tombeau, pouvant condamner le corps & l'ame aux tourmens eternels de l'enfer. En comparaiſon dequoy la mort eſt ſi peu conſiderable, que nous ne devons pas la regarder avec la moindre émotion, *Luc.* 12. 4, 5. *Ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps, & aprés ne peuvent rien*, dit nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, & il ajoûte immediatement, *mais je vous montreray qui vous devez craindre. Craignez celuy qui aprés qu'il a tué, a la puiſſance d'envoyer en la gehenne, voire je vous dis craignez celuy-là.* Dans ces paroles, le plus grand mal qui nous puiſſe arriver de la part des hommes, qui eſt

la

la perte de la vie, eſt comparé à ceux que Dieu nous peut infliger, & qui nous ſont repreſentez comme les ſeuls maux qui ſoient a craindre; d'où il s'enſuit, que l'on ne doit craindre que Dieu ſeul.

MAIS il y a icy encore une autre choſe à conſiderer, qui eſt que nous pouvons offenſer les hommes ſans qu'ils le ſçachent; on peut voler le bien de ſon prochain, on peut corrompre ſa femme, & tenir la choſe ſi ſecrette, qu'il n'en aura pas même le moindre ſoupçon, & qu'il n'y aura aucun ſujet d'en apprehender le châtiment; Mais c'eſt ce que nous ne ſçaurions penſer de Dieu qui connoît toutes choſes, & même les plus ſecrettes penſées de nos cœurs. Les pechés que nous avons l'art de couvrir d'un ſecret impenetrable aux yeux des hommes ne ſçauroit échaper a ſa vûe, & il nous en punira éternellement, ſi nous ne nous en repentons de bonne-heure.

IL faut-donc convenir, qu'on peut offenſer les hommes avec plus de ſûreté ou moins de danger qu'on ne peut offenſer Dieu & neantmoins nous agiſſons comme ſi nous étions convaincus du contraire: rien ne nous eſt plus ordinaire, que de nous expoſer temerairement a l'indignation de Dieu, pour nous mettre a couvert des dangers qui nous menacent de la part des hommes. C'eſt-ce qui nous arrive lors que pour ſauver nos biens, nôtre credit ou nôtre propre vie, nous commettons quelque peché. Ce qui marque par un choix declaré, qu'on aime mieux offenſer *Dieu* que les *hommes*.

MAIS

MAIS ce n'eſt pas ſeulement par le motif de la crainte des hommes que nous nous hazardons de déplaire à Dieu, puiſque nous commettons pluſieurs pechez ſans y être ſeduits par cette tentation, ni même, par aucune autre ; comme par exemple celuy du ſerment leger & temeraire, à quoy l'on ne peut dire que l'on ſoit engagé, ni par le plaiſir, ni par le profit ; & même il arrive que nous qui craignons ſi fort les maux que les hommes nous peuvent faire, que pour nous en garantir, nous ne faiſons pas difficulté de commettre de trés-grands pechez, attirans ſouvent ces mêmes maux ſur nous par des pechez que nous commettons de nôtre propre choix & de gayeté de cœur. Le prodigue negligent, ſe vole à luy même ſon propre bien ; l'homme trompeur & de mauvaiſe foy, ou qui vit dans un dereglement ſcandaleux, perd ſa reputation ; l'intemperant s'attire des maladies qui d'ordinaire abregent ſes jours. Et pouvons-nous croire que nous ayons la crainte de Dieu, quand cette crainte a ſi peu de pouvoir ſur nous, & que quoy qu'elle ſoit fortifiée de la conſideration du grand nombre de maux qui accompagnent ordinairement tous les pechez, elle n'eſt pas cependant capable de nous en faire abſtenir. Certainement ceux qui en uſent ainſi ſont ſi éloignez de craindre Dieu, qu'il ſemble plûtôt qu'ils le bravent, & qu'ils ſont reſolus de l'irriter à quelque prix que ſe ſoit en ce monde ou en l'autre. Cependant nous avons une partialité ſi de raiſonnable pour nous mêmes que ceux qui s'abandonnent a ces pe-

chés

chés ne laiſſent pas de pretendre qu'ils ont la crainte de Dieu. A peine parmi un nombre infini de pecheurs les plus ſcandaleux, en trouverez-vous un qui veüille confeſſer qu'il n'a pas cette *crainte*. C'eſt une choſe étrange que les hommes ſoient capables de ſe tromper ainſi eux-mêmes ; mais quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il ne peuvent tromper Dieu. Il ne veut point étre mocqué ; c'eſt pourquoy ſi nous ne voulons pas maintenant craindre Dieu d'une maniere qui nous faſſe eviter le peché, nous le craindrons un jour lors qu'il ſera trop tard pour en éviter la peine.

Nôtre cinquiéme devoir envers Dieu eſt de mettre nôtre confiance en luy ; c'eſt à dire, d'attendre tout de luy & de nous repoſer ſur luy ; Premiérement en toutes ſortes de dangers, & ſécondement en tous nos béſoins. Nous devons nous repoſer ſur luy dans tous nos dangers, tant ſpirituels que temporels. De la premiere ſorte ſont les tentations, par leſquelles nous courons riſque d'étre entrainés dans le peché. Et à cet égard, il nous a promis que ſi nous *reſiſtons au Diable il s'enfuira de nous*. C'eſt pourquoy nôtre devoir eſt premiérement d'implorer la grace de Dieu afin qu'elle nous mette en état de ſurmonter les tentations ; & ſécondement de nous employer à les combattre courageuſement, ne leur cedans en rien, & ne leur accordans jamais la moindre choſe. Tant que nous en uſerons de la ſorte, nous pouvons avec aſſurance nous repoſer en Dieu, & croire que ſa grace nous ſuffira, & qu'il éloignera

de

de nous les tentations, ou qu'il nous donnera la force d'y reſiſter.

SECONDEMENT, dans tous les dangers exterieurs ou temporels, nous devons nous repoſer ſur Dieu, ſachant qu'il eſt capable de nous en retirer, qu'il le fera s'il voit que ce ſoit nôtre avantage, & ſi nous ſommes en l'état où doivent être ceux à qui il a promis ſa protection; c'eſt à dire, ſi nous le craignons veritablement. C'eſt dequoy nous avons pluſieurs promeſſes en l'Ecriture Sainte; *Les Anges du Seigneur*, nous dit le Prophete dans le Pſ. 34. 7. *campent tout à l'entour de ceux qui le craignent*; & encore Pſ. 34. 20. *Le Seigneur délivre l'ame de ſes Saints, & tout ceux qui mettent leur eſperance en luy ne periront jamais, &c.* Nous en avons auſſi pluſieurs exemples, comme celuy des trois Enfans dans la fournaiſe, *Dan.* 3. & celuy de Daniel dans la foſſe des lions, *Dan.* 6. & pluſieurs autres. Toutes ces choſes ont pour but de nous apprendre cette leçon, que ſi en bonne conſcience nous continuons à faire nôtre devoir, nous ne devons être épouvantées de rien qui nous puiſſe arriver, parce que le Dieu que nous ſervons eſt capable de nous délivrer.

C'EST pourquoy dans quelque danger que nous nous trouvions, nous devons premierement implorer ſon aſſiſtance avec humilité; & aprés nous repoſer ſur luy ſans aucune inquiétude, aſſurés qu'il nous accordera le ſuccés qui nous ſera le plus avantageux. Mais ſur toutes choſes, il ne faut pas manquer de

mettre

mettre en luy une confiance ſans reſerve, & de n'attendre aucun ſecours de la créature; & beaucoup moins devons-nous chercher nôtre délivrance par des moyens criminels; comme Saül qui alla à la ſorciere, c'eſt a dire au Diable, pour trouver du ſecours. Un tel procedé trompe d'ordinaire nos eſperances & au lieu de nous delivrer de nos maux preſens nous plonge dans de nouvelles angoiſſes d'autant plus facheuſes, que nous nous trouvons privés du ſeul appuy qui nous peut ſoûtenir dans nos afflictions; je veux dire de la favorable aſſiſtance de Dieu, dont il eſt certain, que nous nous privons toutes les fois que nous recourons à des voyes criminelles pour nous tirer de quelque danger; Mais ſuppoſons que nous puiſſions par ce moyen nous tirer infailliblement de ce danger preſent, nous ſommes encore fort éloignez d'avoir trouvé par là nôtre ſeureté, & nous n'avons fait que détourner le danger de la partie qui eſt en nous la moins conſiderable, en l'attirant ſur la plus precieuſe qui eſt nôtre ame; ſemblables a un mal-habile Medecin qui pour guerir un doigt malade appliqueroit des remedes qui porteroient le mal dans le cœur. Nous nous trompons groſſiérement en nous imaginant que nous avons été bien prudens & bien habiles quand nous avons ſauvé nôtre liberté, nôtre bien, & nôtre vie par un peché; Nous ne les avons pas ſauvez, mais nous en avons été *mauvais marchands*, les ayans achetez beaucoup plus qu'ils ne valent, puiſque nous avons donné nôtre ame pour les avoir; &

Jeſus

Jesus Christ nous apprend combien peu nous avons gagné à un tel marché, *Matth.* 17. 26. *Quel profit*, dit-il, *fera l'homme s'il fait perte de son ame.* Prenons donc la resolution de ne mettre jamais aucune des choses que nous possedons dans ce monde à un si haut prix, que nous pensions la devoir conserver par le moindre peché. Mais toutes les fois que nous sommes reduits à *l'alternative* d'abandonner quelques-uns de nos avantages temporels, & même la vie, ou bien de commettre un peché, alors souvenons nous que c'est le temps de s'acquitter de cet important devoir, *de charger la Croix*; ce que nous ne saurions faire jamais si proprement & si veritablement qu'en de telles occasions. Car quand nous souffrons les choses que nous ne pouvons absolument éviter, cela ne peut être appellé tout au plus que *porter la Croix*, & à parler proprement, on ne peut dire que nous la chargeons, que lors que pouvant échaper en nous laissant aller à quelque peché, nous aimons mieux endurer la Croix que de commettre ce peché là; car alors nous n'y sommes soûmis que par nôtre choix, & non par une necessité inevitable; & quoy que cette soûmission à la Croix qui est si agreable à Dieu, soit volontaire, c'est neanmoins un devoir qu'il exige de nous si indispensablement, que si nous y manquons lors qu'il nous met a cette épreuve, nous ne sommes pas disciples de Christ, selon qu'il nous le dit luy-même expressément dans ces paroles, *Matt.* 16. 24. & *Marc.* 8. 34. *Si quelqu'un vient après moy*

qu'il renonce à ſoy-même, & qu'il charge ſa croix, & qu'il me ſuive. Ce ſeroit donc un des poincts importans de la ſageſſe Chrêtienne, que de nous diſpoſer quelquefois, par quelques eſſais, en des choſes de moindre importance à ce haut & dernier degré de renoncement à nous-mêmes, en cas qu'il arrive que nous y ſoyons jamais appellez. Un homme qui ſait qu'il doit diſputer un prix à la courſe, s'y prepare auparavant, afin de n'être pas hors d'haleine, & pour ne pas perdre le prix lors qu'il courra tout de bon; ce ſeroit auſſi fort bien fait de retrancher quelquefois de nos aiſes & de nos plaiſirs les plus legitimes, comme auſſi de nôtre gain le plus juſte, afin de devenir tellement maîtres de nous mêmes, que nous puiſſions tout abandonner quand nous y ſerons obligez par l'obeïſſance que nous devons à Dieu.

Et comme nous devons mettre nôtre confiance en Dieu dans les dangers, en nous aſſûrant qu'il nous en delivrera, il faut faire de même dans nos néceſſitez, en nous aſſûrant qu'il y pourvoira. Nos néceſſitez ſont de deux ſortes, les unes ſpirituelles & les autres temporelles; nos néceſſitez ſpirituelles ſe peuvent rapporter en general au beſoin que nous avons de la grace de Dieu, pour nous rendre capables de le ſervir; car ſans elle nous ne pouvons rien. Et à cét égard, nous devons nous en remettre entierement a luy; pourveu que nous ne négligions pas d'employer les moyens qu'il nous a ordonnez pour l'obtenir, qui ſont la priere, &

le

le ſoin de faire un bon uſage de la meſure de grace qu'il luy a déja plû de nous communiquer. Car ſes promeſſes y ſont expreſſes, *Luc* 13. 11. *Et il donnera le Saint Eſprit à ceux qui le luy demandent*; & *Matth.* 25. 29. *à celuy qui a, il luy ſera donné*, c'eſt à dire à celuy qui fait un bon uſage de cette grace, Dieu luy en donne d'avantage. C'eſt pourquoy nous ne devons point nous épouventer par la difficulté des choſes que Dieu éxige de nous, mais nous ſouvenir qu'il ne nous commande jamais rien, ſans nous donner en même temps la force de l'accomplir, ſi nous n'abandonnons le ſoin de nous-mêmes. Faiſons donc icy ſincerement nôtre ouvrage, & nous aſſûrons que Dieu fera le ſien.

MAIS nous avons auſſi des néceſſitez temporelles, & pour y ſubvenir nous devons encore nous repoſer ſur luy, dans l'aſſûrance qu'il ne nous refuſera par ſon ſecours. C'eſt dequoy nous avons pluſieurs promeſſes, pourvû que nous ſoyons du nombre de ceux à qui elles ont été faites; c'eſt à dire; des fidelles ſerviteurs de Dieu. *Rien ne manque à ceux qui craignent l'Eternel*, dit le Prophete dans le Livre des Pſeaumes, *Pſ.* 34. 9. 11. & en un autre endroit du même Livre, *Pſ.* 33. 18. *Ceux qui cherchent le Seigneur n'auront faute d'aucun bien*; & encore ailleurs, *l'œil de l'Eternel eſt ſur ceux qui le craignent, ſur ceux qui s'attendent à ſa gratuité, afin qu'il les retire de la mort, & qu'ils les entretienne en vie durant la famine*, *Rois* 1. 17. Nous en avons auſſi des exemples, comme d'Elie, &

de la pauvre Veuve, & de pluſieurs autres.

Nous devons donc nous attendre à Dieu, & nous repoſer ſur luy pour tous nos beſoins, ſuivant ce que dit le pſalmiſte, *Les yeux de toute creature s'attendent à toy, ô Eternel, & tu leur donnes leur nourriture en leur ſaiſon.* Et nôtre Seigneur nous enſeigne de demander à Dieu dans nos prieres, *nôtre Pain quotidien, Mat.* 6. nous montrant par là que nous le devons toûjours attendre de luy. Je ne veux pas dire cependant, que nous le devons tellement attendre de Dieu, que nous nous abandonnions à la faineantiſe, en eſperant d'étre repûs par miracle, car nôtre travail & nôtre induſtrie dans les occupations honnêtes & légitimes, ſont les ſeuls moyens par lequels Dieu nous donne ordinairement les néceſſitez de cette vie. C'eſt pourquoy il faut bien ſe garder de les negliger jamais. *Celuy qui ne veut point travailler, qu'il ne mange point auſſi*, nous dit l'Apôtre, 1 *Theſſ.* 3. 10. Et nous devons croire que Dieu prononcera le même Arrêt, & qu'il permettra que les faineans ayent *faute de pain.* Mais quand nous aurons fait de bonne foy ce qui dépend de nous par nôtre travail & par nôtre induſtrie, il faut encore s'adreſſer à Dieu pour luy demander qu'il repande ſa benediction ſur nôtre travail. Car ſans cela ils ne ſauroient jamais reüſſir à nôtre avantage, au lieu qu'aprés en avoir uſé de la ſorte, nous pouvons nous repoſer doucement ſur la Providence, pour toutes les choſes exterieures,

& nous assûrer qu'il ne manquera pas de nous les fournir selon qu'il le trouvera à propos pour nôtre bien.

MAIS si nous sommes en tel état que nous ne puissions travailler, & que nous n'ayons pas d'autre moyen pour gagner nôtre vie, en cet état même nous devons encore nous reposer en Dieu, étant persuadez que celuy qui nourrit les corbeaux subviendra par quelque voye que ce soit à nos nécessitez, aussi long-temps qu'il luy plaira nous laisser dans ce monde: & ne nous tourmentans jamais en quelque état que nous soyons, de pensées pleines de soucy & de défiance, mais comme dit l'Apôtre Saint Pierre, 1 *Pierre* 5. 7. *Déchargeans tout nôtre soucy sur luy, car il a soin de nous.*

C'EST ce que Jesus-Christ nous enseigne en toute occasion dans son Evangile, en nous faisant voir clairement la folie du peché de *défiance.* Ce passage entre les autres est admirable, c'est pourquoy je le mettray tout du long, *Matth.* 6. 25, &c. *N'ayez aucun soucy pour vôtre vie, ce que vous mangerez, & ce que vous boirez, ni pour vôtre corps, dequoy vous serez vêtus; la vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement. Regardez aux oiseaux de l'air car ils ne sement ni ne moissonnent, ni n'assemblent en greniers, & vôtre Pere Celeste les nourrit; n'êtes-vous pas beaucoup plus excellens qu'eux? Et qui est celuy d'entre vous qui par son soucy puisse ajoûter à sa stature une coudée? Et pourquoy êtes-vous en soucy du vêtement?*

Aprenez bien comment croiſſent les lys des champs, ils ne travaillent ni ne filent. Neanmoins je vous dis que Salomon en toute ſa gloire n'a point été paré comme l'un d'eux. Si Dieu donc revêt ainſi l'herbe des champs qui eſt aujourd'huy & demain eſt miſe au four, ne vous reveſtira t-il pas beaucoup plûtôt, ô gens de petite foy? Ne ſoyez donc point en ſoucy, diſant: Que mangerons-nous? ou que boirons nous? ou dequoy ſerons nous veſtus? (Veu que les Payens recherchent toutes ces choſes) Car vôtre Pere Celeſte connoit que vous avez beſoin de toutes ces choſes-là. Mais cherchez premierement le regne de Dieu & ſa Juſtice, & toutes ces choſes-là vous ſeront données par deſſus. Ne ſoyez donc point en ſoucy pour le lendemain; car le lendemain ſe ſouciera pour ſoy-même. A chaque jour ſuffit ſa peine. Je pourrois rapporter encore pluſieurs autres Paſſages ſur ce ſujet, mais celuy-cy eſt ſi convainquant, que je ſuppoſe que cela ſeroit inutile.

Tout ce que j'ajoûteray donc icy touchant ſe devoir, ne ſera que pour vous repreſenter les avantages qui vous en reviennent: Premierement par cette confiance que vous avez en Dieu, vous l'engagez à avoir ſoin de vous; car vous ſavez que les hommes ſe croyent étroitement obligez à ne pas manquer à ceux qui ſe repoſent ſur eux, & qui en dépendent abſolument. Et il ne faut pas douter que cette éſpece de Generoſité ne ſe trouve en Dieu dans un degré ſuperieur & éminent. L'on trouve auſſi un grand ſoulagement

lagement & un grand repos dans la pratique de ce devoir ; car par là nous sommes affranchis de toutes ces inquiétudes & de tous ces soucis qui nous tourmentent l'esprit, qui troublent nôtre tranquillité, & qui portent le chagrin & la tristesse dans nos cœurs. Et il n'est pas besoin d'apprendre à ceux qui ont senty toutes ces choses combien elles importunent. Et il me semble que l'incommodité qu'elles causent, devroit faire embrasser à tout le monde les moyens legitimes de s'en delivrer ; pour cela on n'employe que trop souvent des moyens criminels : car on voit tous les jours des gens qui trompent, qui volent, qui mentent, & qui font tout pour se délivrer de la crainte de la pauvreté. Cependant pour l'ordinaire, ce sont là des remedes trompeurs, qui attirent la malediction de Dieu ; plus propres à nous faire tomber dans la pauvreté qu'à nous en tirer. Souhaités vous donc un preservtatif infaillible contre les *soucis rongeans*, *reposés vous sur Dieu.*

Car quelle consideration peut raisonnablement faire craindre la pauvreté à un homme, qui sait que celuy qui a un fonds de richesse capable de suffire à tout, & qui est tout puissant, a soin de luy, & qu'il ne permettra pas qu'il luy manque aucune des choses qui luy sont necessaires. Si un homme riche avoit promis sincerement à un pauvre, de ne le laisser jamais manquer de rien, il est certain qu'il en seroit extremement réjoüy, & qu'il ne seroit pas obligé d'étre en soucy pour

ſa ſubſiſtance, comme auparavant. Cependant les promeſſes des hommes peuvent tromper nos eſperances; ils peuvent devenir pauvres & incapables de les accomplir; ou bien ils peuvent changer de volonté, & nous manquer de parole; au lieu que nous ſommes aſſûrez que nous n'avons rien a craindre de tel de la part de Dieu. Jugez donc quelle injure c'eſt luy faire, que d'oſer avoir moins de confiance en ſes promeſſes, qu'en la parole d'un homme; & quel tort nous nous faiſons a nous-mêmes de nous remplir l'eſprit de tant de ſoucis rongeans, quand nous pouvons *rejetter uôtre charge ſur Dieu* avec tant d'aſſûrance. J'acheve par ces paroles de l'Apôtre, *Phil.* 4. 6. *Ne ſoyez en ſoucy de rien; mais qu'en toutes choſes vos requêtes ſoyent notifiées à Dieu, par priere & par ſupplication, avec action de graces.*



SECTION

SECTION II.

De l'Humilité, de la reſignation à la volonté de Dieu à l'égard de l'obeïſſance à ſes Commandemens, & de la Patience qu'on doit avoir dans toutes ſortes d'afflictions: De l'honneur dû à Dieu & aux choſes qui le regardent, comme ſa maiſon, ſes revenus, les temps dediez à ſon ſervice, ſa Parole, ſes Sacramens, &c.

NOSTRE ſixiéme devoir envers Dieu, eſt l'humilité, qui conſiſte à avoir un ſentiment de nôtre baſſeſſe & de l'excellence infinie de Dieu, qui produiſe en nous une humble & ſincere ſoumiſſion envers luy.

CETTE ſoumiſſion envers Dieu regarde ſa volonté, ou bien elle regarde ſa Sageſſe.

NÔTRE ſoumiſſion à la volonté de Dieu eſt une ſoumiſſion d'obeïſſance, ou une ſoumiſſion de patience. Nôtre obeïſſance conſiſte à être toûjours prêts de nous employer à faire ſa volonté, en ſorte que quand Dieu nous la fait connoître en nous commandant quelque choſe, nous y mettions gayement la main pour l'accomplir. L'humilité eſt extremement neceſſaire pour nous diſpoſer a cette obeïſſance; car de tous les hommes, les orgueilleux ſont les moins propres à obeïr; & nous ne voyons point que les hommes obeïſſent,

beïſſent, s'ils ne reconnoiſſent que ceux qui commandent ſont beaucoup au deſſus d'eux. Ainſi ſi nous ne ſommes pas entierement perſuadez que Dieu eſt infiniment élevé au deſſus de nous, & que nous ne ſommes que de viles & abjectes creatures, & comme un *néant devant* luy, nous ne luy rendrons jamais l'obeïſſance que nous luy devons.

C'EST pourquoy ſi vous vous propoſés de luy rendre une entiere obeïſſance, comme c'eſt votre devoir ſi vous avés envie d'être ſauvez, rémpliſſés vos cœurs de la diſtance infinie qui eſt entre Dieu & vous. Conſiderons-le comme un Dieu d'une Majeſté & d'une gloire infinie, & nous mêmes comme de pauvres vers de terre. Il eſt infiny en pouvoir, & capable de faire toutes choſes; & nous ne ſommes capables de rien, non pas même de faire un cheveu de nôtre tête blanc ou noir, comme nôtre Seigneur nous le dit, *Matth.* 5. 36. Dieu eſt infiniment pur & infiniment Saint; & nous entierement ſoüillez, & plongez dans toute ſorte d'ordure & de peché. Il eſt immuable & conſtant, & nous ſujets à un changement perpetuel tous les momens de nôtre vie. Il eſt éternel & immortel, & nous fragiles & mortels, nous mourons & *retournons en nôtre poudre dés qu'il retire nôtre ſouffle*, *Pſ.* 104. 29. Conſiderons bien, dis je toutes ces choſes, & il ſera impoſſible que nous ne trouvions une vaſte difference entre Dieu & l'homme: & nous pourrons bien nous écrier avec Job aprés qu'il ſe fut approché aſſez prés de

Dieu

Dieu, pour diſcerner quelque choſe de ſon excellence, *Job* 42. 56. *Maintenant mes yeux te voyent, c'eſt pourquoy j'ay horreur de moy-même, & me repens ſur la poudre & ſur la cendre.*

Et quand cette humilité nous aura portez à l'obeïſſance que nous devons à Dieu, il ne faut pas nous en dépoüiller, comme ſi nous n'en avions plus beſoin apres cela; car elle nous eſt toûjours de grand uſage: & l'on peut dire qu'elle nous eſt même néceſſaire pour empêcher que nous n'ayons trop bonne opinion de ce que nous faiſons: car ſi nous en venions une fois là, cela ſeul ſuffira pour gâter nos meilleures actions, & pour les rendre tout à fait déſagreables à Dieu: c'eſt ainſi qu'il en prît au Phariſien à qui le Peager fut préferé, nonobſtant ſon exactitude à garder la loy, à cauſe qu'il s'en eſtoit vanté, *Luc* 18. La meilleure de nos œuvres eſt ſi pleine d'imperfection & de ſoüillure, que ſi nous la comparons avec la pureté & la perfection qui eſt en Dieu, nous pourrons veritablement dire avec le Prophéte, *Iſai.* 64. 6. que toutes *nos juſtices ſont comme le drap ſoüillé.* En faire trophée ce ſeroit une folie égale a celle d'un miſerable gueux qui tireroit vanité de ſes haillons. Nous devons toûjours nous ſouvenir en cette occaſion du precepte de nôtre Seigneur, *Luc* 18. 10. *Quand*, dit-il, *vous aurez fait toutes les choſes qui vous ſont commandées, dites, nous ſommes ſerviteurs inutiles; d'autant que ce que nous étions tenus de faire, nous l'avons fait.* Si donc quand

nous

nous aurions fait toutes ces choſes, nous ne pouvons nous donner de titre plus élevé que celuy de *ſerviteurs inutiles*: Quelle idée devons nous avoir de nous même lorſque nous faiſons reflexion, que nous ſommes fort eloignés d'avoir accompli ſeulement quelques parties conſiderables de l'obeïſſance qui nous eſt préſcrite: & n'en devons nous pas conclurre que ce nom honteux de *lache* & de *mechant ſerviteur* que Jeſus Chriſt dans l'Evangile, *Matth.* 15. 26. donne a un grand pecheur nous peut-étre appliqué a juſte titre.

LA ſeconde eſpece de ſoumiſſion à la volonté de Dieu eſt nôtre patience, qui conſiſte à endurer tout ce qui eſt de ſon bon plaiſir (comme nôtre obeïſſance conſiſte à l'éxecuter) & qui n'eſt autre choſe que nôtre volontaire & tranquille ſoumiſſion à toutes les afflictions que Dieu trouve bon de nous envoyer. C'eſt ce que l'humilité dont nous avons déja parlé, nous rendra aiſé, car quand nous aurons nos ames entierement penetrées du reſpect & de la veneration que nous devons à Dieu, il nous ſera impoſſible de murmurer contre luy quelles que ſoient ſes diſpenſations envers nous. Nous en avons un exemple éclatant en la perſonne du vieil Ely, aprés qu'il eut entendu les triſtes menaces que Dieu luy faiſoit, de la deſtruction de ſa famille, de la perte de la ſacrificature, & de la mort de ſes deux fils, en un même jour; qui etoient les afflictions les plus accablantes qu'on pût luy annoncer: Neantmoins cette ſeule con-

consideration, qu'elles partoient de la main de Dieu, les luy fit supporter doucement & sans murmurer il dit, *c'est s'Eternel, qu'il fasse ce qu'il luy semblera bon*, 1 *Sam.* 3. 18. David disoit à peu prés la même chose dans son adversité: *Ps.* 39. 9. *J'ay été muet, & je n'ay point ouvert la bouche, parce que c'est toy qui l'as fait.* La pensée que Dieu en étoit l'auteur, luy imposoit silence, & étouffoit toutes ses plaintes. Pensée qui doit aussi produire en nous le même effet au milieu de nos afflictions, si nous voulons que nôtre humilité soit approuvée de Dieu.

CAR assurément nous ne croirions pas qu'un enfant eust l'humilité qu'il doit avoir à l'égard de son pere, ou qu'un serviteur eût celle qu'il doit faire paroître devant son maître, si étans châtiez ils leur sautoient au visage. Cependant c'est ce que nous faisons lors que nous murmurons, & que nous trouvons à redire aux afflictions que Dieu nous envoye; Mais outre le manque d'humilité dans ce procedé, il y a encore une notable injustice. Car Dieu entant que nous sommes ses creatures, a droit d'en user avec nous comme bon luy semble; luy disputer ce droit, c'est la plus grande injustice qu'on puisse commettre; & de plus, c'est la plus grande folie du monde: car Dieu lorqu'il nous afflige, ne se propose autre chose que nôtre bien. Nôtre Pere celeste n'est point comme nos peres charnels, qui quelquefois corrigent leurs enfans plûtôt pour satisfaire a leur humeur chagrine, que pour l'avantage de ceux

qu'ils

qu'ils chatient. Mais ce bon Pere n'eſt pas ſujet a de telles infirmitez: *Lam. 3. 33. ce n'eſt point volontiers qu'il afflige & qu'il châtie les fils des hommes*; ce ſont nos pechez qui ne luy en fourniſſent pas ſeulement un juſte ſujet, mais qui l'y forcent & qui luy en impoſent la neceſſité: il a pour nous les entrailles & les affections du plus tendre pere du monde. Or quand un pere voit que ſon enfant eſt rebelle & endurcy dans le vice, & qu'il court infailliblement à ſa ruïne, qu'elle plus grande preuve luy peut-il donner de ſon affection paternelle, que de le reprendre & de le châtier, pour voir s'il ne le pourra point corriger? Il eſt certain que s'il n'en uſoit ainſi, l'on ne pourroit pas dire qu'il eût pour luy aucun ſentiment de veritable amitié. Il en eſt tout de même de Dieu lors qu'il nous voit vivre dans le peché, il faut qu'il ceſſe de nous aimer, & ainſi qu'il nous abandonne à nous mêmes, & a la Licence de nos deſirs qui eſt la plus grande malediction qui puiſſe jamais arriver à aucun homme; ou s'il continuë a nous aimer, qu'il nous reprenne, & qu'il nous châtie pour nous porter a l'amendement: c'eſt pourquoy toutes les fois qu'il nous frappe, nous devons par toutes ſortes de raiſons, non ſeulement recevoir avec patience les coups de ſa verge, mais même les baiſer humblement: c'eſt a dire, nous montrer tres reconnoiſſans envers luy de ce qu'il a la bonté de ne nous *point livrer aux convoitiſes de nos propres cœurs*, *Pſ.* 81. 12. mais de continuer toûjours a prendre ſoin de nous

en nous envoyant des afflictions, qui ſont autant de meſſagers qui nous rappellent auprés de luy. Vous voyez donc quelle folie c'eſt de murmurer contre ces coups que Dieu frappe ſur nous, avec une intention ſi favorable : C'eſt comme ſi un malade impatient faiſoit des reproches, & diſoit des injures a un Medecin qui ne viendroit que pour le guerir : & lors qu'un malade ſi déraiſonnable, eſt abandonné & meurt de ſa maladie, on voit bien à qui on en doit imputer la cauſe.

MAIS ce n'eſt pas aſſez pour nous acquiter de nôtre devoir dans les afflictions, que de les ſouffrir avec un eſprit paiſible & ſoûmis : ce n'eſt pas même aſſez que de les recevoir avec reconnoiſſance, il faut auſſi qu'elles *fructifient* en nous, autrement tout le reſte nous ſera inutile. Je veux dire qu'il faut qu'elles produiſent en nous, le fruit pour lequel elles nous ſont envoyées, qui eſt nôtre amendement. Pour cet effet, lors que nous ſommes affligez, il eſt tres-neceſſaire que nous nous rendions a nous mêmes compte des actions de nôtre vie, que nous ſondions nos cœurs, & que nous conſiderions ſoigneuſement, quels peuvent étre les péchez qui ont provoqué Dieu à nous châtier de la ſorte, en luy faiſant un humble confeſſion de tous ceux dont nous nous ſentirons coupables, & en les abandonnant dés lors pour jamais.

TOUT ce que j'ajoûteray touchant la patience, eſt que nous y ſommes également ob-

obligez en toutes ſortes d'afflictions, ſoit qu'elles viennent ſi immediatement de la main de Dieu, que la creature n'y ait point de part, comme les maladies & les autres choſes ſemblables; ou bien que les hommes en ſoient les inſtrumens. Car il eſt certain que quand les hommes nous font du mal, ils ne le peuvent faire ſans la permiſſion de Dieu. Et Dieu peut auſſi bien les rendre ſes inſtrumens pour nous châtier, que nous châtier immediatement luy-même. Et ce n'eſt qu'une fauſſe patience, que de dire que l'on veut bien ſe ſoûmettre à Dieu, & qu'on ne veut rien ſouffrir de la part des hommes. Nous voyons que le Saint homme Job, qui nous eſt repreſenté comme un exemple de vraye patience, ne mettoit point de difference entre ces afflictions; il receut la perte des troupeaux, que les Caldéens & les Sabéens luy enleverent, avec la même reſignation & la même patience qu'il receut celle des choſes que le feu du Ciel conſuma. Quand donc nous recevons quelque affliction de la part des hommes, quelque injuſte qu'elle ſoit à leur égard, nous devons tous reconnoître qu'elle eſt tres-juſte à l'égard de Dieu; & ainſi au lieu de nous emporter contre eux avec rage, & de former des deſſeins de vengeance, comme on fait ordinairement, il faut que nous remontions juſques à Dieu, que nous reconnoiſſions ſa juſtice dans nos afflictions, que nous luy demandions inſtamment pardon, des pechez qui l'ont provoqué à nous les envoyer, & que nous les portions patiemment,

ment, & même avec reconnoiſſance, juſques à ce qu'il trouve à propos de nous en délivrer, en diſant toûjours avec Job, *le nom de l'Eternel ſoit beny.*

MAIS j'ay dit que l'humilité comprend non ſeulement nôtre aquieſcement a la Volonté de Dieu, mais auſſi à ſa Sageſſe; c'eſt a dire, quelle nous porte a reconnoître que ce bon Dieu eſt infiniment ſage, & par conſequent que tout ce qu'il fait, eſt ce qui ſe pouvoit faire de meilleur & de plus avantageux: c'eſt ce que nous ſommes obligez de confeſſer, tant à l'égard de ſes commandemens, que de la diſpenſation des évenemens. Premierement, quoy que ce ſoit qu'il nous commande de croire ou de faire, nous devons acquieſcer a ſa ſageſſe, pour recevoir avec foy tout ce qu'il nous ordonne de croire quelque peu proportionné que cela ſoit a la foible portée de nôtre entendement: & pour faire tout ce qu'il nous commande, quelque contraire qu'il puiſſe étre a nôtre raiſon charnelle, & à nôtre fantaiſie; dans la penſée que quoy qu'il nous en paroiſſe, ſes commandemens ne ſauroient jamais étre que tres raiſonnables & tres a propos.

SECONDEMENT, nous devons nous ſoûmettre a ſa ſageſſe, a l'égard de la diſpenſation & la direction des evenemens, pour reconnoître que c'eſt tres ſagement qu'il les conduit touts; non ſeulement en ce qui regarde le monde en general, mais auſſi en ce qui nous concerne chacun en particulier. De

ſorte, qu'en quelque condition qu'il luy plaiſe de nous reduire, nous devons nous aſſurer que ce ſera toûjours la meilleure pour nous, puiſque celuy qui trouve a propos de nous y mettre ne ſauroit jamais ſe tromper ; c'eſt pourquoy nous ne devons point avoir de fortes paſſions pour les choſes du monde, mais il faut nous remettre a Dieu, de nous envoyer ce qu'il connoît étre le plus expedient pour nous, en y acquieſçant humblement, & en y trouvant nôtre ſatisfaction quand même nous aurions plûtôt ſouhaité toute autre choſe. Et certainement cela ne peut paroître que tres-raiſonnable, à quiconque a de l'humilité ; car cette vertu luy ayant fait comprendre que Dieu eſt infiniment ſage, & nous extremement imbecilles, il ne ſauroit jamais douter, qu'il ne luy ſoit beaucoup plus avantageux, que Dieu prenne ſoin de luy, que s'il en diſpoſoit luy même ; comme un enfant trouve bien mieux ſon compte à ſe laiſſer conduire par les ſages conſeils d'un bon pere, que s'il ſe gouvernoit par ſon foible jugement ; car quel tort ne ſe feroit-il pas bien ſouvent, s'il avoit tout ce qu'il deſire. Or nous ſommes juſtement comme des enfans opiniâtres & impatiens, qui voulons avoir tout ce qui nous vient à la fantaiſie ; nous deſirons paſſionnément pluſieurs choſes qui nous perdroient abſolument ſi nous les obtenions ; ainſi nous deſirons les richeſſes, les honneurs, la beauté, & d'autres choſes ſemblables, & ſi nous les poſſédions elles nous deviendroient un piége & nous attireroient

dans le peché. C'eſt ce que Dieu voit bien, luy qui connoît toutes choſes, quoy que nous ne le voyons pas ; c'eſt pourquoy ſouvent il nous denie ce que nous luy demandons, parce qu'il ne nous le peut accorder ſans nous faire du mal ; ainſi il nous le refuſe en ſes grandes miſericordes. Quand donc nous n'aurions pas toûjours ce que nous ſouhaittons, & que nous ſerions quelquefois fruſtrez de nôtre attente, ſouffrons-le non-ſeulement avec patience, mais auſſi avec joye, ſachant certainement que c'eſt pour nôtre mieux, puiſque tout ce qui nous arrive eſt diſpenſé par le choix de nôtre Pere Celeſte, dont la ſageſſe eſt infaillible.

NÔTRE ſeptiéme devoir envers Dieu eſt l'honneur que nous luy devons, qui eſt de luy rendre le reſpect & la veneration qui eſt deuë à ſa Majeſté. Cet honneur eſt interieur ou exterieur. L'interieur conſiſte à l'exalter dans nôtre cœur, & à avoir toûjours de luy, de tres-hautes & de tres-excellentes idées. L'exterieur conſiſte à manifeſter & à faire paroître *l'interieur*. Et c'eſt le premier devoir general, qui a lieu dans tout le cours de nôtre vie, & qui conſiſte a vivre comme il eſt ſéant a des créatures raiſonnables, qui ont veritablement cette haute eſtime de la Divinité. Or vous ſavez que ſi nous honorons bien particulierement quelqu'un, quoy que ce ne ſoit qu'un homme, nous avons grand ſoin de ne faire jamais de folie, ni rien d'indécent devant luy ; & c'eſt ainſi qu'il faut agir en la preſence de Dieu. Si nous l'honorons en effet,

nous aurons de l'horreur pour tout ce qui eſt indigne de ſa veuë; car puis qu'il voit toutes choſes, nous ne ſaurions faire aucun mal, que nous ne le faſſions en ſa preſence; c'eſt pourquoy ſi nous l'honorons comme nous devons, il ne faut pas que nous nous laiſſions jamais aller à commettre aucun peché.

MAIS outre cette maniere d'honorer Dieu en general, il y a pluſieurs actes particuliers, par leſquels nous le pouvons auſſi honorer. Ces actes ſont de diverſes eſpeces, ſelon la diverſité de leurs ſujets & de leurs occaſions; car nous le devons honorer, non ſeulement en faiſant paroître du reſpect pour luy immediatement, mais auſſi en témoignant pour toutes les choſes qui luy ſont conſacrées & qui luy appartiennent, l'eſtime qui leur eſt deuë; Il y a ſix eſpeces de ces choſes là, 1. ſa Maiſon, 2. ſon Revenu pour ainſi dire, 3. le Jour qu'il a choiſi pour ſon Service, 4. ſa Parole, 5. ſes Sacremens, 6. ſon Nom; & chacune de ces choſes, doit avoir une certaine meſure de nôtre eſtime & de nôtre reſpect.

PREMIEREMENT, ſa Maiſon, c'eſt à dire l'Egliſe, étant le lieu deſtiné à l'adoration publique que nous luy devons, il la faut regarder comme un lieu Saint, non en luy même a la verité, mais à cauſe de l'uſage Saint à quoy elle eſt employée; c'eſt pourquoy nous ne la devons point profaner, en la faiſant ſervir à aucun uſage ſeculier, c'eſt ce que Chriſt nous a enſeigné, en chaſſant du Temple ceux qui vendoient & qui achetoient, en diſant, *Matth.* 20. 21. *Ma Maiſon ſera appellée Maiſon*

ſon d'Oraiſon; & encore, *Jean* 2. 16. *Ne faites point de la maiſon de mon Pere une maiſon de marché.* Il eſt donc clair que l'Egliſe doit ſeulement étre employée au ſervice de Dieu, & ce doit étre nôtre ſeul but en y allant, & non d'en faire un lieu de trafic pour y conclure des marchez, ou d'autres affaires, comme cela n'eſt que trop ordinaire a pluſieurs. Toutes les fois donc que tu entres dans l'Egliſe, ſouvien toy que c'eſt la maiſon de Dieu, & un lieu où il eſt preſent d'une maniere toute particuliere. *Eccleſ.* 5. 1. *Prens garde à ton pied quand tu entreras dans la maiſon de Dieu*; c'eſt à dire, fais y paroître le reſpect & le ſaint tremblement qui eſt dû à cette grande Majeſté, devant laquelle tu te trouves; ſouvien toy que ton affaire en ce lieu-là eſt de converſer avec ton Createur, & que pour cela tu dois chaſſer de ton eſprit toutes les penſées du monde, même le plus legitimes; car quoy qu'elles ſoient innocentes en un autre temps, elles deviennent alors criminelles. Quel crime eſt ce donc d'y avoir des penſées qui d'elles mêmes ſont des pechez! C'eſt faire comme Judas, qui ſous pretexte de baiſer ſon Maître, le trahiſſoit en le livrant aux ſoldats qu'il avoit amenez pour le ſaiſir, *Matth.* 26. Nous faiſons profeſſion en allant à l'Egliſe de vouloir ſervir & adorer Dieu, mais nous y menons avec nous une troupe de ſes ennemis pour l'offenſer, & pour l'irriter. C'eſt là une prophanation, qui ſurpaſſe l'impieté des plus grands libertins de ce ſiécle, de changer ainſi l'Egliſe, qui eſt la maiſon de Dieu, en une

étable n'y ayant point de plus ſauvages ni de plus dangereuſes beſtes, que les penſées ſales & impures.

LA ſeconde choſe à quoy nous devons du reſpect, c'eſt ce que j'ay appellé le Revenu de Dieu: c'eſt à dire, tout ce qui luy eſt conſacré, & qui eſt affecté à l'entretien de ceux qui vaquent à ſon ſervice ſolemnel, tels qu'étoient autrefois les Sacrificateurs ſous la Loy, & que ſont aujourd'huy les Miniſtres de l'Evangile; & nous devons avoir tant de reſpect pour ce qui eſt deſtiné à cet uſage, qu'il ne nous vienne jamais en la penſée de l'appliquer à aucun autre. Telles ſont les offrandes volontaires, de ceux qui de leur propre mouvement, ont autrefois donné de leurs biens & de leurs terres pour ce ſaint uſage. Les choſes ainſi données ne peuvent plus étre oſtées, & diverties ailleurs, ni par la perſonne même qui les a données, ni aucune autre, ſans commettre l'horrible peché de Sacrilege.

MAIS outre cette ſorte de biens, il y avoit autrefois parmy les Juifs; & il y a toûjours eu dans tous les Etats Chrêtiens, quelque choſe d'aſſigné par les loix du pais, pour la ſubſiſtance de ceux qui vaquent au ſervice de Dieu, & il eſt juſte & même neceſſaire que cela ſoit, & que ceux qui par la nature de leur charge, ſont empêchez de pouvoir vaquer aux emplois ou les autres gagnent leur vie, & s'enrichiſſent dans le monde, ſoient entretenus par ceux au ſalut de qui ils conſacrent tout leur temps & toutes leurs peines,

veil-

veillans ſur leurs ames; c'eſt pourquoy ſaint Paul a eu beaucoup de raiſon de parler ainſi ſur ce ſujet, *Si nous vous avons ſemé les choſes ſpirituelles, eſt-ce grand cas que nous recueillions les vôtres charnelles*, 2 *Cor.* 9. 11. C'eſt à dire; qu'il n'y a rien de plus déraiſonnable, que de plaindre le peu de bien que l'on donne, pour l'entretien neceſſaire de cette vie temporelle, à ceux dont l'on reçoit les choſes ſpirituelles, l'inſtruction & les ſecours dont nous avons beſoin, pour acquerir la vie eternelle.

OR rien de ce qui eſt aſſigné pour cet uſage, ne doit étre employé à aucun autre; c'eſt pourquoy les Dixmes parmy nous, qui par les loix de l'Etat ſont deſtinées a l'entretien du Miniſtere, ne doivent jamais étre ſoûs traites, & on ne doit jamais ſe ſervir d'aucun tour ni d'aucun artifice pour en éviter le payement; ni en tout ni en partie. Car premierement il eſt certain que c'eſt un auſſi veritable larcin, que ſeroit celuy de toute autre choſe, puis que les Dixmes appartiennent aux Miniſtres par les mêmes loix qui fondent le droit qui les autres ont a la poſſeſſion de leur bien. Mais de plus c'eſt une autre ſorte de larcin que nous ne penſons; c'eſt un vol que nous faiſons à Dieu, pour le ſervice de qui les Dixmes ont été données. Et afin que l'on ne doute pas de cette verité, c'eſt Dieu luy même qui nous en aſſûre, *l'homme volera-t-il Dieu, &c. Mal.* 3. 8. où il paroît clairement que quand Dieu voit qu'on ne paye pas les dixmes à ſes Miniſtres, il regarde cela comme un larcin

qu'on luy fait à luy-même ; & il n'y a qu'à lire le Verſet ſuivant pour voir le profit qu'apporte cette ſorte de larcin : *Vous êtes maudits de malediction*, dit-il : Tout le profit qui en revient eſt une malediction, & l'experience ordinaire fait voir que la vengeance de Dieu pourſuit d'une façon remarquable ce peché de ſacrilege, ſoit qu'on le commette en ne payant pas les dixmes, ou en s'appropriant les biens qui ont été volontairement conſacrez à Dieu, pour l'entretien de ſes Miniſtres : l'on penſe s'enrichir par cette voye-là, mais il arrive ordinairement tout le contraire : ce gain illegitime devient comme une rouille qui ſe méle dans le bien pour ronger celuy que l'on a juſtement acquis ; c'eſt pourquoy ſi vous aimez, je ne diray pas vos ames, mais vos bien, gardez les de ce danger, & qu'il ne vous arrive jamais de mettre la main ſur aucune choſe qui ſoit conſacrée à Dieu.

La troiſiéme choſe en quoy nous devons faire paroître nôtre reſpect envers Dieu, eſt la ſanctification des temps deſtinez à ſon ſervice ſolemnel. Celuy qui nous a donné tout nôtre temps, nous en redemande une partie, comme par forme de trîbut. C'eſt ainſi que les Juifs ſanctifioient le ſeptiéme jour, & que nous qui ſommes Chrétiens ſanctifions le Dimanche. Les Juifs étoient obligez en leurs ſabbats de faire particulierement, commemoration de la Creation du monde ; & nous en nos jours de Dimanche, devons celebrer particulierement la memoire de la Reſurrection de Chriſt, qui nous ouvre un chemin a cette meil-

meilleure vie, que nous eſperons aprés celle cy. Or ce jour étant ainſi conſacré doit étre employé au ſervice de Dieu; Premierement en public, & ſolennellement dans l'aſſemblée des fidelles, d'où l'on ne doit jamais s'abſenter ſans un juſte ſujet, & ſecondement en particulier dans la maiſon, en priant Dieu dans nos familles, & en les inſtruiſant; ou bien enfin dans les devotions encore plus particulieres du cabinet, par la priere, par la lecture, par la meditation, & par d'autres ſemblables exercices de pieté. Et afin que nous ayons le loiſir de nous y employer, il nous eſt commandé de nous repoſer ce jour là de toutes nos autres œuvres. C'eſt pourquoy qu'on ne s'imagine pas qu'une ſimple ſuſpenſion de ſon travail ordinaire, ſoit tout ce qui eſt demandé pendant le Dimanche. Il faut employer en ce jour-là aux exercices de pieté, tout le temps que chacun ôte au travail de ſa vocation; car le Dimanche n'a jamais été ordonné pour nous fournir un pretexte d'oiſiveté, mais ſeulement pour changer le genre de nos Occupations & les tranſporter du temporel au ſpirituel. Et ç'a été beaucoup moins l'intention de Dieu, qu'en nous repoſant du travail de nos vocations, nous euſſions plus de temps à donner à nos pechez, uſage qu'en font tant de gens, & qui ſont bien plus aſſidus ce jour-là à ſe trouver dans les lieux de débauche, que dans le Temple. Mais ce repos-là nous a été commandé, premierement pour nous crayonner un ſaint repos, ou la ceſſation des œuvres mortes

mortes du peché, à quoy nous ſommes obligez tous les jours de nôtre vie ; & ſecondement, pour nous retirer de nos occupations mondaines, & nous donner le loiſir de nous employer au ſervice de Dieu, & au ſalut de nos ames.

Et certainement ſi nous conſiderons bien la choſe, nous trouverons que ce nous eſt un tres-grand avantage, d'avoir ainſi un temps reglé pour cet effet, qui revient chaque ſemaine. Nous avons tant d'attachement pour toutes les choſes du monde, que ſi nous n'avions pas un temps qui nous fût ainſi marqué pour nous employer au ſervice de Dieu, il ſeroit bien à craindre que nous n'en aurions jamais marqué aucun. Et quelle ſeroit alors la miſerable conditiou de nos pauvres ames, qui ne recevroient point de pâture, quelque affamées qu'elles fuſſent ; au lieu que les choſes étant comme elles ſont, elles peuvent recevoir leur nourriture réglément. Tous les Dimanches ſi nous les voulons bien employer, leur doivent étre des jours de feſtin, & leur peuvent fournir une viande ſpirituelle, capable de les nourrir à la vie eternelle. Il ne faut pas que ce jour-là nous ſoit à charge, ni qu'il nous faſſe murmurer, à l'imitation de ces méchans Iſraelites, qui diſoient, *Quand eſt-ce que le ſabbat ſera paſſé, afin que nous mettions en vente le froment ? Amos* 8. 5. Comme ſi tout le temps que nous ôtons aux occupations des affaires de cette vie, étoit un temps tout à fait perdu. Au contraire, nous le devons regarder comme le jour de toute la ſemaine, qui

qui nous apporte le plus grand gain, & qui nous doit cauſer le plus de joye, & comme un jour de moiſſon; pendant lequel nous devons faire proviſion pour toute la ſemaine, & même pour toute la vie.

MAIS outre l'obſervation du Dimanche en chaque ſemaine, il y a d'autres jours que l'Egliſe a marquez, pour celebrer la memoire de quelque faveur ſpeciale, que l'on a reçeuë de Dieu, comme de la Naiſſance, & de la Reſurrection de Chriſt: de la Deſcente du Saint Eſprit & d'autres choſes ſemblables: tous ces jours nous devons les employer ſelon que l'Egliſe l'ordonne, c'eſt à dire au ſervice ſolennel de Dieu, & en des actions de graces particulieres, pour les bien-faits, dont on celebre alors nommément la memoire; certainement, quiconque eſt veritablement reconnoiſſant de ces grands bien-faits, ne ſauroit croire que ce ſoit trop de deſtiner quelques jours de chaque année à ce juſte devoir; mais il faut bien prendre garde que nos Feſtes ſoient vrayement ſpirituelles, en les employant ſaintement, & en ne les faiſant pas ſervir d'occaſion à nôtre intemperance, & à nos deſordres, comme pluſieurs font, qui par exemple, au jour de Noël, & aux autres jours ſolennels, ne conſiderent rien que la bonne chere, & les divertiſſemens; car au lieu d'honorer Chriſt, nous le deshonorons ce jour là, luy qui eſt venu au monde, pour y apporter la pureté, & toute ſorte de temperance, & de ſageſſe. D'où il s'enſuit que ſon avenement en chair, ne doit pas étre celebré par les déreglemens & par les débauches.

Il y a auſſi d'autres jours deſtinez à la celebration de la memoire des Apôtres, & de quelques autres Saints-En ces jours là nous devons remercier Dieu, des graces qu'il leur a faites, particulierement de ce que c'eſt par leur moyen, que Chriſt nous a été revelé, & que le chemin du ſalut nous a été découvert, les Apôtres, comme chacun ſait, l'ayant prêché par tout le monde & de plus nous devons méditer les exemples de ſainte vie qu'il nous ont donnez, & nous exciter à les imiter: & tout homme qui s'appliquera ſerieuſement à employer de la ſorte tous ces jours de Feſte, trouvera par experience qu'l y a plus de ſujet de remercier que de blamer l'Égliſe qui en a ordonné la ſolennité.

Il y a encore d'autres ſortes de jours que nous ſommes obligez d'obſerver; Je veux dire les jours de jeûne & d'humiliation; Et tous ceux que l'Egliſe où nous vivons nous ordonne d'employer à cét uſage, ſoit ordinairement & conſtamment en certain temps de l'année, ſoit extraordinairement & par occaſion, nous les devons obſerver en la maniere qu'elle le preſcrit; c'eſt à dire, en nous abſtenant non ſeulement de manger, ce qui n'eſt que le châtiment du corps mais en affligeant nos ames, qu'il faut humilier profondement devant Dieu, par une ſincere confeſſion, & par une veritable *lamentation* de nos pechez, & de ceux de nôtre peuple; & par des prieres ardentes à Dieu pour en obtenir le pardon, & pour détourner les jugemens, que nos pechez ont attiré ſur nous; mais ſur tout en nous convertiſſant

iſſant de nos pechez, & en *rompant les liens de l'iniquité*, comme parle Eſaye, *Eſaye* 58. 6. & en nous exerçant aux œuvres de miſericorde ; *rompans nôtre pain aux affamez*, comme l'on voit au même endroit.

En quatriéme lieu, nous devons faire paroître nôtre reſpect envers Dieu, en portant honneur à ſa Parole ; & c'eſt certainement ce que nous devons faire, & ce que nous ferons ſi nous avons en effet du reſpect pour luy, n'y ayant point de preuves plus évidentes, du mépris que nous faiſons d'une perſonne, que le peu de cas que nous faiſons de ce qu'elle dit ; comme au contraire, quand nous eſtimons quelqu'un tout ce qu'il dit nous paroît être de poids. Or cette parole de Dieu eſt expreſſément contenuë dans les Saintes Ecritures du Vieux & du Nouveau Teſtament ; où il parle a nous, pour nous declarer ſa volonté, & pour nous apprendre nôtre devoir ; ainſi nous devons porter un mérveilleux reſpect à cette Parole, & la regarder comme la regle ſur laquelle nous devons former toutes les actions de nôtre vie. Pour cela il la faut étudier avec une grande application, & nous y attacher fortement, ne laiſſant jamais paſſer aucun jour, s'il eſt poſſible, ſans en lire, ou du moins ſans en entendre lire quelque partie.

Mais ce n'eſt pas encore tout ; nous devons faire attention a ce que nous y liſons, & prendre garde ſoigneuſement aux choſes que Dieu nous y ordonne, & a celles qu'il nous y défend, & à la recompenſe qu'il promet aux uns

uns, & aux peines dont il menace les autres. Quand nous les aurons ainſi remarquées, nous les devons mettre en nôtre memoire ; mais il ne faut pas les y tracer ſi legerement, & ſi negligemment qu'elles en ſortent tout auſſitôt ; il les y faut tellement graver, en y penſant & en les meditant ſouvent, que nous puiſſions nous en ſervir en toutes occaſions ; c'eſt à dire nous en ſervir pour nôtre inſtruction, & pour nôtre conduite, dans toute l'entenduë de nôtre vie, afin que ſi quelquefois nous ſommes tentez de commettre quelque crime, nous nous ſouvenions alors que c'eſt une choſe defenduë de Dieu en quelque endroit de l'Ecriture Sainte, & qu'il dénonce ſes jugemens contre de tels pechez. Tout de même, quand nous rencontrons quelque occaſion de bien faire, nous devons nous ſouvenir que c'eſt un devoir auquel nous ſommes exhortez dans cette Sainte Ecriture, & nous ſouvenir auſſi de la glorieuſe recompenſe qui eſt promiſe à ceux qui s'en acquittent & par ces conſiderations nous fortifier, pour reſiſter au mal, & pour accomplir le bien.

MAIS outre la Parole écrite, il a plû à Dieu nous donner encore pour nôtre inſtruction ſes Miniſtres, dont la charge conſiſte à nous enſeigner ſa volonté : non en avançant rien de contraire a ſa Parole écrite, car ce qui ne s'y rapporte pas tout à fait, ne ſauroit être la volonté de Dieu : mais en l'expliquant & en la rendant plus aiſée a entendre : en nous l'appliquant chacun en nôtre particulier, ſelon les occaſions qui ſe preſentent, & en nous exhor-

tant

tant de la mettre en pratique. C'eſt là le but où tendent leurs Catechiſmes, & leurs Predications : & c'eſt à quoy nous devons encore porter un grand reſpect, en les écoutant avec attention, & en nous y trouvant, non pour dormir tout le temps que nous y ſommes, ou pour penſer à autre choſe, mais pour remarquer ſoigneuſement ce qui nous y eſt dit ; & ſi nous conſiderons bien quel interêt nous avons à cela nous conclurons aſſurément qu'il eſt tres-raiſonnable d'en uſer ainſi.

CAR prémiérement pour ce qui eſt du Catechiſme, c'eſt le fondement ſur lequel toute la converſation du Chrêtien doit étre édifiée, puiſque que c'eſt-là que nous apprenons nôtre devoir ſans la connoiſſance duquel, il eſt impoſſible que nous nous en acquittions ; Et quoy qu'il ſoit veritable que l'Ecriture Sainte ſoit la fontaine, d'ou cette connoiſſance de nôtre devoîr doit étre puiſée, il y en a pourtant pluſieurs qui ne ſont pas capables de la tirer d'eux-même de cette ſource : c'eſt pourquoy il eſt abſolument neceſſaire qu'elle leur ſoit preſentée par d'autres mains.

ON regarde ordinairement les Catechiſmes, comme une choſe qui n'eſt bonne que pour les enfans ; & il eſt vray qu'il en devroit étre ainſi ; non parce que les hommes faits ne doivent pas apprendre s'ils ſont ignorants : mais parce que tous les enfans devroient étre ſi bien inſtruits, qu'il fût impoſſible qu'ils fuſſent ignorans, lors qu'ils ont atteint l'âge de diſcretion ; & il importe extremement aux peres & aux meres, d'inſtruire ſoigneuſement leurs enfans dans la con-

connoiſſance de toutes les choſes, qui ſont neceſſaires au Salut, afin de n'étre point coupables de leur pert & eternelle : & pour cela ils ne ſauroient mieux faire que de leur enſeigner de bonne-heure quelque petit Catechiſme, comme celuy qui eſt approuvé par nôtre Egliſe, qui ſemble le plus propre de tous ; Mais il ne faut pas qu'ils ſe contentent de ces petits ſoins dont ils ſont capables eux-mêmes, il faut qu'ils appellent le Paſteur a leur ſecours, afin de les mieux elever en la connoiſſance de Chriſt.

MAIS helas ! il eſt trop vray, que la plupart des peres & des meres, ont trop negligé ce devoir ; ce qui eſt cauſe qu'il ſe trouve un ſi grand nombre de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe diſent Chrêtiens, qui ſont auſſi ignorans dans la connoiſſance de Chriſt, & des choſes qui concernent leur ſalut, que de vrays Payens.

MAIS bien que ce ſoit la faute de leurs peres & de leurs meres, de ce qu'ils n'ont pas été inſtruits pendant qu'ils étoient jeûnes, aujourd'huy, c'eſt a eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre, s'ils demeurent dans leur ignorans ; & il eſt tres-certain qu'ils ſeront eux-mêmes la cauſe de leur perte s'ils perſiſtent volontairement dans cet état. C'eſt pourquoy qui que ce ſoit, de quelque âge, ou de quelque condition qu'il puiſſe étre, qui ſe rencontre dans cette ignorance, en tout, ou en partie, & à qui il manque quelque connoiſſance neceſſaire à ſalut, s'il a à cœur le bon-heur eternel de ſon ame, & s'il ſe propoſe d'éviter la reprobation, qu'il tâche de ſe faire inſtruire, & que ni la crainte ni la honte, ni aucune autre

tre consideration, ne l'en detourne ; Car premierement il est certain, qu'il n'y a que la perseverance volontaire dans l'ignorance, qui soit honteuse ; & par consequent le desir d'apprendre qui luy est opposé est plus digne de loüange que de blame, dans le sentiment de tous les gens de bien, & de bon sens ; Mais supposons en second lieu qu'il se trouve des profanes & des extravagans qui s'en mocquent, il est raisonnable de s'exposer gayement à cette honte, plûtôt qu'à la confusion qu'auront sans doute au jour du Jugement, tous ceux qui pour éviter cette fausse honte des hommes auront mieux aimé demeurer dans l'ignorance volontaire de leur devoir ; Car une ignorance de cette nature ne sauroit jamais excuser aucun de leurs pechéz ; elle est elle même un grand peché, & un surcroît de crime qu'on ajoute a tous les autres & qui bien loin de pouvoir servir d'excuse au reste de leurs égaremens est inexcusable elle même. Car comment s'excuseront ils d'avoir mépriſé la connoissance qui leur étoit offerte ? Pour savoir combien ce peché est odieux, il n'y a qu'à lire le Chapitre premier du Livre des Proverbes, où il est dit que la *haine de la science attire les jugemens de Dieu*, qui sont là specifiez, c'est a dire, d'étre abandonné de Dieu, & d'en étre *moqué dans la calamité*, au lieu d'en étre délivré, ce qui est la condition du monde la plus miserable ; & il faut étre désesperément insensé, pour s'exposer au hazard d'y étre reduit.

QUANT à ceux qui par la connoissance des principes de la Religion Chrêtienne, ont

déja posé ce fondement, Dieu leur a encore donné, une autre aide pour y faire des progrés, je veux dire la Predication: secours necessaire a ceux qui sont les mieux instruits de leurs devoirs. Parce qu'ils ne sont que trop sujets à l'oublier, ou même à y manquer par la violence de leurs passions, lors même qu'ils s'en souviennent le mieux; c'est pourquoy il nous importe beaucoup qu'on nous les rappelle souvent pour nous empêcher de l'oublier, & qu'on nous donne frequemment toute l'assistance & tous les motifs qui sont necessaires pour resister aux passions qui nous precipitent dans le peché. Ce sont là les fins de la Predication; premierement, de nous avertir que nous ayons à nous tenir sur nos gardes contre nos ennemis spirituels; & secondement, de nous fournir les armes necessaires pour les combattre, c'est a dire, les moyens & les *aides* les plus propres à nous mettre en état de resister aux tentations, & d'en remporter la victoire.

Puis donc que tel est le but de la Predication, il ne faut pas que nous nous imaginions de nous étre bien acquittez de nôtre devoir, quand nous avons oüy un Sermon quelque attention que nous y ayons apportée, mais nous devons garder en nos cœurs les instructions & les avis que l'on nous y a donnés, afin de s'en servir fidelement pour le but qu'on s'y propose, qui est de surmonter nos inclinations vicieuses. Quand tu viens au Medecin de ton ame: uses-en de la même maniere que tu fais ordinairement avec le Medecin de ton corps: Tu t'adresses a ce dernier non seulement

ment pour l'entendre discourir, & pour avoir de luy le remede de ton mal ; mais aussi pour faire exactement tout ce qu'il t'ordonnera. Si tu n'en uses pas icy de la sorte tu és aussi déraisonnable que celuy qui s'imagineroit que la seule Ordonnance de son medecin doit le guerir sans qu'on se mette en peine de l'éxecuter ; & même tu és beaucoup plus déraisonnable & plus ridicule : car si cela ne fait point de bien au malade, cela ne peut luy faire du mal. Son état n'empirera pas uniquement parce qu'on luy aura enseigné un remede, encore qu'il ne l'ait pas pris. Mais il n'en est pas ainsi des *ordonnances* spirituelles, si nous n'en usons point pour nôtre bien, elles nous causent un grand mal ; car elles se leveront en jugement contre nous, & aggraveront nôtre condamnation : Gardez-vous donc bien de vous exposer à ce danger. Mais quand vous entendez une Predication, considerez bien en vous mêmes quelles en sont les instructions, afin de vous en servir pour éviter le mal, & pour faire le bien : & s'il s'y rencontre quelque chose qui regarde particulierement vôtre *peché favori* ou vôtre *Passion dominante*, faites-vous-en une serieuse application ; faites-en le sujet de vôtre meditation toute la semaine d'aprés, en y pensant lors même que vous étes à vôtre travail, si vous n'avés point d'autre temps ; & n'y pensez pas seulement mais mettez le en pratique ; suivez le conseil que l'on vous a donné, pour mortifier vos pechés, & pour vivifier en vous la grace de Dieu : Enfin souvenez-vous de suivre soigneusement

le conſeil de l'Apôtre Saint Jacques, *Mettés en effet la parole, & n'en ſoyés pas ſeulement auditeurs, en vous decevant vous mêmes*, Jacq. 1. 22 ; Car de s'en promettre du bien ſans le mettre en effet, ce n'eſt que nous tromper nous-mêmes. Qu'il ne nous arrive donc jamais, de meſurer nôtre pieté, par le nombre de Predications que nous avons entenduës ; comme ſi d'en entendre pluſieurs étoit la marque certaine d'un vray Chrêtien ; mais par le fruit qu'elles nous font produire, ſans quoy tout ce que nous aurons entendu, ne ſervira qu'à multiplier le nombre des coups que doit recevoir celuy qui connoît la volonté de ſon Maître, & qui ne la fait point, *Luc* 12. 47. Mais nous ne devons pas avoir ce reſpect pour tout ce que l'on nomme aujourd'huy la Predication ; *Car il eſt certain qu'il y a pluſieurs *faux Prophetes*, come dit l'Apôtre, 1 *Jean* 1. Et ſi le conſeil *d'éprouver les eſprits pour ſavoir s'ils ſont de Dieu*, à jamais été de ſaiſon, il l'eſt ſans doute aujourd'huy. Mais ce que j'ay dit, je l'entens de le Predication de ceux qui premierement ont

* L'auteur écrivoit ceci dans le temps de la Rebellion. Il eſt certain qu'alors generalement parlant on faiſoit des ſermons mal digerés peu ſolides, pleins de repetitions & d'un tres mauvais Style : & dont par conſequent on ne pouvoir pas recœuillir beaucoup de fruit. La predication eſt aujourd'huy beaucoup plus chatiée & d'un beaucoup meilleur *Goût*. Neantmoins cet avis de nôtre auteur ne laiſſe pas d'étre encore aujourd'huy de ſaiſon. Car il y a des predicateurs qui ne meritent pas que nous ayons du *reſpect* pour leur predications, ils s'attachent a affoiblir la foy des points fondamentaux, & ſemblent viſer au renverſement de toute diſcipline Eccleſiaſtique ; on ſçait que quelques ſermons de ce caractere ont depuis peu fait beaucoup de bruit & beaucoup de mal. Dieu veüille confondre les audacieux deſſeins de cette temeraire cabale & pouſſer deſormais dans ſa moiſſon de bons & fideles ouvriers,

une

une vocation legitime, & qui ſecondement, forment leur doctrine, ſur la droite regle, qui eſt la Parole de Dieu ; mais ſi quelqu'un dit qu'il n'eſt point capable de juger, ſi la Doctrine qu'on luy prêche eſt conforme à la Parole de Dieu, qu'il l'examine au moins par les regles communes du *devoir de l'homme*, qui ſont connuës de tout le monde, & que par conſequent il ne peut ignorer ; & s'il trouve que cette Doctrine donne liberté aux hommes de commettre des choſes qui ſont reconnuës par tout pour des pechez, comme des rebellions, des injuſtices, des cruantez, des ſoüillures, & d'autres choſes ſemblables ; il peut conclure aſſeurément, qu'une telle Doctrine eſt contre Dieu, & contre ſa Parole, & par conſequent il la doit deteſter bien loin de luy porter aucun reſpect.

En cinquiéme lieu, nous devons témoigner l'honneur que nous portons à Dieu, en marquant du reſpect pour les Sacremens qu'il a inſtituez, qui ſont le Baptême & la ſainte Cene ; & c'eſt ce que nous devons faire, premierement en les ayant en grande veneration ; ſecondement, en les celebrant avec un grand reſpect ; nous les devons mettre à un haut prix, en les regardant comme les inſtrumens qui nous apportent la plus grande benediction que nous puiſſions jamais recevoir : Le premier de ces Sacremens eſt le Baptême, qui nous introduit dans l'alliance de Dieu, & qui nous fait membres de Chriſt, & nous donne droit à tous les biens precieux qui découlent de luy, qui ſont le pardon des péchez, la grace ſanctifiante, & le Ciel même, pourveu que de

nôtre côté nous accompliſſions la condition de l'alliance. Quant à la ſainte Cene: elle n'eſt pas ſeulement un ſigne & une commemoration de Chriſt & de ſa mort; mais Chriſt y donne effectivement tous les fruits de ſa mort, à tous ceux qui la reçoivent dignement; nous devons avoir pour l'un & pour l'autre de ces ſacremens beaucoup de reſpect, & une haute eſtime.

MAIS ce n'eſt pas là tout; Car en ſecond lieu, nous devons témoigner nôtre reſpect dans l'uſage que nous faiſons des Sacremens; Premierement, devant que d'y participer; Secondement, en y participant: Et en troiſiéme lieu, aprés que nous y avons participé. Il eſt vray que le Sacrement du Baptême nous étant maintenant adminiſtré, lors que nous ſommes enfans, l'on ne peut pas attendre de nous que nous faſſions rien de nous-mêmes, ſoit devant ou pendant que nous recevons ce Sacrement. L'accompliſſement de tout cela étoit exactement requis des perſonnes qui étoient baptiſées, quand elles étoient en l'age de diſcretion; mais pour nous il ſuffit, afin de nous acquerir le droit au Baptême, que nous ſoyons nés dans l'Egliſe de Dieu: c'eſt à dire de peres & de meres fidelles, & tout ce qui eſt requis alors de nous ſe peut faire par d'autres, qui promettent pour nous, que quand nous ſerons venus en âge de diſcretion, nous accomplirons la condition de l'alliance qui eſt requiſe de nous; & moins nous ſommes alors capables de l'accomplir, plus nous ſommes tenus de n'y pas manquer quand nous ſerons en âge, afin de ſuppleer a *l'incapacité* ou nous etions dans le temps de nôtre Baptême,

Baptême, en rempliſſant lorſque nous en ſommes capables les engagemens, où nous y ſommes entrés.

Si vous voulez apprendre quels ſont ces devoirs, rappellez en vôtre memoire, la promeſſe que vos Parrains & vos Marraines firent alors en vôtre nom, & vous les ſçaurés. Je ne vous les puis mieux repreſenter que par les paroles mêmes du Catechiſme de nôtre Liturgie, qui portent que nos Parrains & nos Marraines ont promis & voüé trois choſes en nôtre nom : la premiere, *que nous renoncerions au Diable, & à toutes ſes œuvres* ; à la pompe & la vanité du monde : Où il eſt entendu par le Diable, premierement l'adoration des faux Dieux, qui en effet n'eſt autre choſe que l'adoration du Diable, qui étoit un peché fort commun au temps que Jeſus Chriſt vint au monde, la pluſpart des hommes d'alors vivans dans cette infame idolatrie ; C'eſt pourquoy quand le Baptême fût premierement inſtitué, il étoit neceſſaire que ce fût une des principales parties de leur vœu, que d'abandonner leurs faux Dieux ; & quoy que ces faux cultes ſoient maintenant beaucoup plus rares, il eſt neanmoins à craindre que quelques-unes de leurs plus grandes abominations, ne ſoient encore trop à la mode au milieu de nous ; je veux dire toutes ſortes d'impuretés. Il eſt vray que nous n'y faiſons pas conſiſter une partie de nôtre Religion, comme le Payens y faiſoient conſiſter une partie de la leur, *Gen.* 19. mais de quelque façon qu'on les commette, ce ſont toûjours des crimes bien abominables, &

bien crians devant Dieu, puis qu'ils attirerent autrefois le feu de Ciel ſur des Villes entieres, & inondérent même toute la terre, *Gen.* 6. & ils ne manqueront pas d'attirer toûjours les jugemens de Dieu les plus terribles, ſur ceux qui s'y abandonneront ; c'eſt pourquoy il faut faire état qu'une des principales parties de la promeſſe que nous faiſons en nôtre Baptême, eſt d'y renoncer. Outre cela on fait vœu de n'avoir aucune communication avec le Diable, ſoit en uſant ſoy même de ſortilege, ſoit en conſultant ceux qui en uſent en quelque occaſion que ſe ſoit, comme pour le recouvrement de leur ſanté, ou de leurs biens, ou de quelque autre choſe ; car c'eſt un degré de ce peché là, puiſque c'eſt abandonner le Seigneur, & mettre le Diable ſur le trône de nôtre Dieu, quand nous allons à luy pour trouver de l'aide dans nos néceſſités.

MAIS nous renonçons auſſi à toutes les œuvres du Diable, qui ſont en general toutes celles auſquelles il nous tente ; ou bien en particulier certains pechés qui tiennent plus de luy ; c'eſt à dire, ceux qu'il pratique luy-même, comme l'Orgueil qui d'Ange de lumiere qu'il étoit au commencement, l'a reduit à la maudite condition où il eſt preſentement ; & comme le menſonge ; car il eſt *menteur*, & le *pere de menſonge*, *Jean* 8. 44. & comme la malice, & l'envie, & particulierement le meurtre : car il *eſt meurtrier dés le commencement*, *Jean* 8. 44. Mais la choſe à quoy nous nous rendons le plus ſemblables à luy, c'eſt lors que par nos pieges & par nos tentations nous portons

tons les autres à commettre quelque peché ; car c'eſt là proprement ſon mêtier & ſon occupation ; & ſi nous en faiſons le nôtre, nous devenons comme ce *lion rugiſſant qui tourne tout à l'entour de nous, cherchant qui il pourra devorer.*

LES pompes & les vanités de ce monde mauvais, ſont la ſeconde choſe que nous devons abandonner : Par la pompe & la vanité, ſont entenduës pluſieurs choſes, dont quelques unes ſe rapportent aux jeux & aux ſpectacles illegitimes des Payens: Mais c'eſt ce qui ne nous regarde pas beaucoup aujourd'huy, tout cela étant aboli parmy nous : Mais l'on entend auſſi par ces pompes & ces vanitez, toutes ſortes d'excés dans les repas, dans les plaiſirs, & dans les habits, quand nous n'y gardons pas la meſure que demande ou l'honnêté en general, ou nôtre qualité, & nôtre vocation en particulier. Aprés par le *Monde méchant*, on peut entendre les richeſſes & les grandeurs ; car quoy que nous n'y renoncions pas abſolument, comme s'il n'étoit pas permis à un Chrétien d'étre riche ni d'étre grand, nous promettons au moins de les abandonner juſques à n'y mettre point nôtre cœur, & à n'en acquerir ni n'en retenir jamais injuſtement la poſſeſſion. On peut auſſi entendre par le *Monde méchant*, les mauvaiſes compagnies, & les mauvaiſes coûtumes ; c'eſt à dire, que nous nous obligeons de ne nous laiſſer jamais attirer par la compagnie à commettre aucun peché ; mais d'abandonner plûtôt celles qui nous ſont les plus agreables, que de nous y laiſſer ſurprendre. Et de même

des

des coûtumes ; nous promettons que nous nous expoſerons plûtôt à la honte d'être regardez comme des ridicules & des gens qui ne ſavent pas vivre ou qui ſe piquent de ſingularité, & que nous prendrons plûtôt un chemin tout particulier, que d'aller comme la plûpart des hommes dans la voye large & ſpacieuſe qui *mene à perdition* en nous conformant aux coûtumes criminelles du monde, quelque communes qu'elles ſoient devenuës. Si l'on conſideroit bien cét endroit du vœu que nous faiſons en nôtre Baptême, il nous armeroit contre la plûpart des tentations que le monde nous preſente, les mauvaiſes compagnies & les mauvaiſes coûtumes étans les deux principaux inſtrumens dont ce monde ſe ſert pour nous attirer & pour nous porter au crime.

Les convoitiſes criminelles de la chair ſont la troiſiéme choſe à quoy nous renonçons ; où il faut prendre le mot de *chair*, au ſens que l'Ecriture ſainte luy donne, pour la ſource de toutes les affections deſordonnées ; car quoy que ces deſirs impurs que l'on appelle ordinairement les convoitiſes de la chair, ſoient les premiers & les principaux dont il eſt icy queſtion ; il y en a pluſieurs autres a quoy l'on a encore égard, & que l'Ecriture Sainte appelle auſſi les *œuvres de la chair*. Et je ne ſaurois mieux vous en inſtruire qu'en vous repreſentant ce qu'en dit S. Paul, *Gal.* 19. 20, 21. *Or les œuvres de la chair ſont manifeſtes, leſquelles ſont, adultere, paillardiſe, ſoüillure, inſolence, idolatries, empoiſonnemens, inimitiez,*

tiez, noiſes, depits, courroux, contentions, diviſions, hereſies, envies, meurtres, yvrogneries, gourmandiſes, & choſes ſemblables. Cette deſcription des œuvres de la chair, jointe aux autres qui ſe trouvent en divers lieux de l'Ecriture Sainte, vous apprendra que cet endroit de vôtre vœu, où vous renoncez à toutes les convoitiſes criminelles de la chair, contient pluſieurs articles.

LA ſeconde choſe que nos Parrains & nos Marraines promettent pour nous, eſt que nous croirons tous les articles de la Foy Chrétienne, dont nous avons le Sommaire dans ce que l'on appelle le Symbole des Apôtres ; & puis que nous avons promis de les croire, il s'enſuit que nous avons auſſi promis de les apprendre, & ainſi d'en ſavoir non ſeulement les paroles, mais d'en comprendre auſſi le vray ſens ; car on ne peut pas croire les choſes qu'on n'entend point, ou dont on n'a jamais oüi parler. Or par la créance de ces articles du Symbole, il faut entendre non ſeulement un acquieſcement aux veritez qu'ils contiennent, mais auſſi une vie convenable à une telle créance. Par exemple, l'article de la Creation, nous doit faire vivre dans la crainte & dans l'obeïſſance, dont les creatures ſont redevables a leur Createur. Celuy de la Redemption par Chriſt nous doit porter à nous donner entierement à ce bon Redempteur, comme étant ſon *peuple acquis*, pour ne ſuivre plus que ſes ordres, & pour n'étre plus employez qu'à ſon ſervice. Celuy du Jour du Jugement nous doit obliger à nous conduire

en

en ſorte que nous n'y ſoyons pas condamnez ; Et celuy où nous diſons que nous croyons la vie eternelle, nous doit rendre ſoigneux d'employer ſi bien le peu de temps que nous avons à joüir de cette vie periſſable, que l'Eternelle ne nous ſoit pas une vie de miſere, mais de joye & de bon-heur. C'eſt ainſi que de tous les articles du Symbole nous devons tirer des motifs, pour nous confirmer dans l'exercice des vertus Chrétiennes ; car ce n'eſt que pour cela que nous apprenons, & que nous croyons ces articles ; & ſans cela nous ſommes fort éloignez de nous acquitter de la promeſſe que nous faiſons de croire tous les articles de la Foy Chrétienne.

La derniere partie de nôtre vœu c'eſt que nous obeïrons à *la ſainte volonté & aux ſaints Commandemens de Dieu, & que nous y* cheminerons *tous les jours de nôtre vie* ; où par l'obeïſſance à ſa ſainte volonté, & a ſes ſaints Commandemens, il faut entendre une ponctuelle execution de toutes les choſes qu'il nous a fait connoitre, & qu'il veut que nous faſſions ; car nous ayant donné ſa ſainte Parole pour nous l'apprendre, il attend que nous nous employons de bonne foy à faire ce qu'ils nous enjoint, ſans nous flatter qu'il laiſſera impunie la violation d'aucun de ſes Commandemens. Et il faut que nous *cheminions* dans cette obeïſſance univerſelle à tous les commandemens de Dieu tous les jours de nôtre vie ; c'eſt a dire, qu'il y faut perſeverer conſtamment, qu'il ne faut pas ſeulement faire un pas ou deux dans ſes ſentiers, mais y *cheminer* ;

&

& non pas pour quelque temps & par intervalles, mais inceſſamment juſques au bout, ſans nous en détourner jamais ni a droite ni a gauche, tant que nous ſerons en ce monde.

AVANT ainſi briévement expliqué le Vœu que vous avez fait en vôtre Baptême; tout ce que j'ajoûteray icy ne ſera que pour vous faire ſouvenir, combien il vous importe de l'accomplir; la juſtice vous y oblige, & vôtre propre interêt vous y doit porter, par la conſideration des avantages qui vous en reviennent. C'eſt aſſez vous faire voir que la juſtice vous y oblige, que de vous dire que vous l'avez promis, puis qu'il eſt juſte que chacun accompliſſe ſes promeſſes: & de toutes les promeſſes celle-cy eſt la plus ſolemnelle, & la plus *obligatoire*, puiſque c'eſt un Vœu, c'eſt à dire une promeſſe faite à Dieu; de ſorte que ſi nous en violons ſeulement une petite partie, nous ne ſommes pas ſeulement injuſtes, mais parjures.

MAIS il nous importe auſſi beaucoup de l'accomplir pour nôtre propre interêt. J'ay déja dit que le Baptême nous introduit dans l'alliance de Dieu; or dans toute alliance il y a deux choſes à quoy les contractans ſont reciproquement obligez, l'un envers l'autre: & ſi l'un deux manque à accomplir ſa promeſſe, il ne ſauroit raiſonnablement exiger de l'autre qu'il accompliſſe la ſienne. Il en eſt tout de même icy. Il eſt vray que Dieu promet les avantages dont j'ay parlé cy-devant, & qu'il s'engage d'accomplir cette promeſſe, par l'alliance qu'il contracte avec nous: mais de

nôtre

nôtre côté nous nous engageons auſſi d'accomplir tout ce que contient le Vœu que nous faiſons à nôtre Baptême, qui eſt la condition requiſe de nous par cette alliance: & ſi nous ne l'accompliſſons point, Dieu n'eſt pas obligé d'accomplir ſes promeſſes: Et ainſi nous perdons le droit que nous avions à ces precieux avantages, nous retombons dans nôtre condition naturelle, & dans nôtre premiere miſere, & nous ſommes comme auparavant *enfans d'ire, ennemis de Dieu, & heritiers de la mort éternelle.* Or quelles délices nous peut fournir le peché pour nous dedommager le moins du monde d'une telle perte, où il y va de l'amour de Dieu, & de ſa grace en cette vie, & de la perte de nos ames en celle qui eſt à venir. Car comme dit nôtre Sauveur, *Marc.* 8. 36. *Que profitera-t'il à l'homme s'il a gagné tout le monde & qu'il faſſe perte de ſon ame?* Et neanmoins c'eſt-là ce que nous faiſons toutes les fois que nous violons en quoy que ce ſoit, le Vœu que nous avons fait en nôtre Baptême. Il nous importe donc extremement d'y bien prendre garde, en conſiderant que chaque peché que nous commettons eſt une bréche directement faite a ce Vœu; c'eſt pourquoy quand vous ſerez tentez de commettre une mauvaiſe action, quelque peu criminelle qu'elle vous paroiſſe; ne dites pas comme Lot diſoit de Tſoar, *Geneſ.* 6. 20. *Elle eſt petite, & mon ame y vivra:* Mais conſiderez que quel que ſoit ce peché, vous avez fait Vœu en vôtre Baptême de vous en abſtenir; de ſorte que quel-

quelque petit qu'il puiſſe étre, il en tire un tres grand aprés luy. Je veux dire le parjure, dont Dieu dit dans le troiſiéme Commandement, qu'il *ne tiendra point pour innocent celuy qui s'en ſera rendu coupable*: Et pour mieux garder ce Vœu, il ſera tres-utile d'en repaſſer ſouvent en nos memoires toutes les parties, afin que l'ayans toûjours devant les yeux, nous nous armions contre toutes les tentations qui pourroient nous porter à le violer. Et certainement ce Vœu eſt une arme ſi excellente pour nous en garantir, qu'à moins que nous ne la rejettions, ou que nous ne nous en ſervions fort negligemment, elle nous rendra capables avec l'aide de Dieu de mettre en fuite nôtre adverſaire ſpirituel; & c'eſt-là le reſpect que nous devons au Baptême, qui eſt le premier Sacrement de la Religion Chrêtienne.

SECTION III.

De la Communion; De la preparation avant que de Communier; Des devoirs neceſſaires lors que l'on Communie, & aprés avoir Communié.

IL faut maintenant conſiderer le reſpect qui eſt dû à la Cene du Seigneur; & icy je ſuivray ma premiere methode, & diray premierement ce qu'il faut faire avant que de Communier; Secondement, ce qu'il faut faire en

en Communiant; Et en troiſiéme lieu, ce qu'il faut faire aprés avoir Communié. Car en ce Sacrement nous ne pouvons étre diſpenſez d'aucune de ces choſes, quoy que nous le puiſſions étre à l'égard du Baptême.

POUR ce qui doit preceder la Communion. S. Paul nous dit, que c'eſt de nous examiner nous-mêmes; 1 *Cor.* 11. 28. *Que chacun*, dit-il, *s'éprouve ſoy-méme, & ainſi qu'il mange de ce pain, & qu'il boive de cette coupe.* Mais avant que de conſiderer cet examen en détail, il faut que je vous diſe en general, que ce que nous avons principalement à faire en ce Sacrement, eſt de renouveller l'alliance que nous avons faite avec Dieu en nôtre Baptême; car Dieu eſt ſi miſericordieux, que quoy que nous l'ayons méchamment violée en pluſieurs manieres, il veut bien neanmoins nous permettre de la renouveller, en venant à la ſainte Cene; & ſi nous le faiſons avec un cœur ſincere, il a promis de nous recevoir, & de nous y communiquer toutes les graces qu'il étoit prêt de repandre ſur nous au Baptême, ſi nous ne nous en fuſſions pas rendus indignes par nôtre propre faute. Puis donc que ce que nous avons à faire en cette occaſion eſt de renouveller nôtre alliance; il s'enſuit que ces trois choſes ſont neceſſaires pour cet effet: Premierement, que nous comprenions bien en quoy conſiſte cette alliance: Secondement, que nous conſiderions en quoy nous l'avons violée: Et en troiſiéme lieu, que nous prenions une ferme reſolution de l'accomplir exactement tout le reſte de nôtre vie; Et c'eſt

en

en l'épreuve de nous-mêmes à l'égard de ces trois choſes, que conſiſte l'examen qui eſt requis de nous, avant que de participer à ce ſaint Sacrement.

NOUS devons donc examiner premierement, ſi nous comprenons bien cette alliance; Ce qui eſt extremement néceſſaire, puis que c'eſt le fondement des deux autres parties de nôtre devoir en cet endroit; car il n'eſt pas poſſible autrement de connoître les pechez que nous avons commis par le paſſé, ni de fixer aucune reſolution de nous en abſtenir à l'avenir; Que ce ſoit donc là nôtre premier ſoin. Voyons ſi nous comprenons bien qu'elle eſt cette alliance que nous avons contractée avec Dieu en nôtre Baptême, quelles ſont les graces qu'il nous y a promiſes; & quels ſont les devoirs à quoy nous nous ſommes engagez. Et parce que l'alliance traitée avec chacun de nous au Baptême n'eſt autre choſe qu'une application qui nous eſt faite à chacun en particulier de l'alliance que Dieu a traitée en Chriſt avec tout le genre humain en general, il faut que nous conſiderions bien ſi nous comprenons cela; ſi nous ne le comprenons pas; il faut promptement nous y faire inſtruire, & en attendant que vous le puiſſiez étre mieux par quelque autre moyen, voyez ce que j'ay dit briévement dans la Preface de ce Traité touchant la ſeconde alliance, qui eſt le fondement de celle que Dieu a faite avec nous en nôtre Baptême. Et parce que vous trouverez là que l'obeiſſance que vous devez à tous les Commandemens de Dieu, eſt la

condition qui eſt requiſe de nous, & que c'eſt auſſi le Vœu que nous faiſons expreſſément en nôtre Baptême ; il eſt encore neceſſaire que nous ſachions quels ſont les Commandemens de Dieu ; c'eſt pourquoy ſi nous ne les ſavons pas, n'ayons point de repos que nous ne les ayons apris, &, que nous n'ayons acquis une meſure de connoiſſance, qui ſuffiſe pour nous faire comprendre tout ce qui eſt de nôtre devoir, c'eſt à dire, tout ce que Dieu requiert de nous. Or le ſeul but de ce Livre eſt de donner cette inſtruction, c'eſt pourquoy plus on eſt ignorant, plus on eſt inſtamment prié de le lire avec ſoin. Si donc nous nous ſommes cy-devant approchez de ce ſaint Sacrement ſans étre inſtruits de ces choſes qu'il faut que tous les Chrétiens ſachent, pleurons nôtre peché pour en avoir ainſi uſé ; mais n'entreprenons pas de nous en raprocher qu'auparavant nous ne nous y ſoyons diſpoſez par la connoiſſance qui y eſt neceſſaire, à quoy il faut travailler promptement ; car quoy que perſonne ne doive participier à ce ſaint Sacrement tandis qu'il eſt dans cet état d'ignorance, nous ne laiſſons pas de commettre un grand peché en nous en abſtenant, quand l'ignorance qui nous en fait abſtenir, eſt une ignorance volontaire.

La ſeconde partie de cet examen, conſiſte à ſavoir en quoy nous avons violé cette alliance ; & c'eſt là que vous trouverez l'uſage de la connoiſſance dont je viens de parler ; car il n'y a point d'autre moyen de découvrir en quoy nous avons peché, qu'en examinant nos

nos actions ſur la loy de Dieu, qui en doit être la regle. Quand donc vous ferez cet examen, rappellez en vôtre ſouvenir, toutes les parties de vôtre devoir, ſuivant cette regle, & interrogez vôtre cœur ſur chacune de ces choſes, pour ſavoir comment vous vous en êtes acquité : Et ne vous contentez pas de ſavoir en general, que vous avez tranſgreſſé la loy de Dieu ; tâchez auſſi de découvrir particulierement en quoy c'eſt que vous l'avez violée. Repaſſez dans vôtre memoire le mieux qu'il vous ſera poſſible, tous les jours de vôtre vie ; & en chaque endroit voyez en quoy vous avez manqué, en examinant non ſeulement les actes les plus groſſiers, mais auſſi les paroles, & même les penſées les plus ſecretes ; car quoy que les loix des hommes n'aillent pas juſques là, celle de Dieu ne laiſſe pas d'y aller tellement, que de tous les pechez qu'elle nous défend, elle nous en défend auſſi les penſées & les deſirs ; parce que Dieu voit auſſi clairement nos penſées, que nos actions les plus publiques. Cette revûe particuliere eſt extrémement neceſſaire : car Dieu n'a point fait de promeſſe, de pardonner aucun peché, qu'à ceux qui les confeſſent, & qui les abandonnent. Or pour ces deux choſes, il eſt neceſſaire que nous ayons une connoiſſance diſtincte & detaillée de nos pechez : Car comment peut quelqu'un confeſſer des pechez, dont il ne ſait point qu'il eſt coupable ? Ou comment peut-on former la reſolution de les abandonner, quand l'on ne reconnoît pas qu'on y a été ſujet ? C'eſt pourquoy nous

pouvons conclure assurément, que cet examen est non seulement utile, mois absolument necessaire pour rendre nôtre repentance parfaite ; car il y a bien de l'apparence, que celuy qui ne prend pas le soin d'examiner en particulier ses pechez, ne s'en repentira qu'à demy, ce qui ne suffira pas pour luy en obtenir le pardon, rien qu'un entier abandon de nôtre mauvais train n'étant suffisant pour cela. Mais sur tout il nous importe lors que nous approchons de la table du Seigneur, que nôtre repentance soit sincere & parfaite. Et ainsi c'est alors que ce rigoureux examen de nos cœurs est particulierement requis : car quoy qu'il soit vray qu'il ne soit pas possible, avec toute nôtre diligence de découvrir tous les pechez de nôtre vie, ou de nous en ressouvenir : & quoy qu'il soit veritable aussi, que ce qui nous est absolument inconnu, nous peut-étre pardonné sans aucune confession plus particuliere que celle de David, *Ps.* 19. 13. *Purge-moy des fautes cachées*, cela ne nous excusera pourtant pas, si nos fautes ne nous sont cachées, que parce que nous avons negligé d'en faire la recherche ; c'est pourquoy gardez-vous bien de vous tromper vous-mêmes en cette affaire importante ; mais sondez vôtre ame jusques dans le fond, sans quoy il est impossible que ses playes soient jamais entierement gueries.

Et comme il faut faire cette exacte recherche de toutes sortes de pechez, il ne faut pas apporter moins de soin à en connoître les degrez ; car il y a diverses circonstances qui augmentent

mentent & qui aggravent le peché, & ces circonſtances ſont en grand nombre. Comme premierement quand nous pechons contre nôtre connoiſſance, quand nous ſommes bien aſſurez que quelque action eſt criminelle, & que cependant nous ne laiſſons pas de nous y porter, ſoit pour le plaiſir ou pour le profit qui nous en revient dans le moment, ou par quelque autre motif ; c'eſt Chriſt luy-même qui nous dit que c'eſt une aggravation du peché, *Luc. 12. v. 48. Le ſerviteur, dit-il, qui a connu la volonté de ſon maître, & n'a point fait ſelon ſa volonté, ſera battu de pluſieurs coups.* Secondement, quand nous pechons avec mûre deliberation, c'eſt à dire ; quand nous ne tombons pas dans le peché par ſurpriſe, & avant que d'y prendre garde, mais que nous avons du temps pour conſiderer ce que nous faiſons ; c'eſt encore une autre aggravation du peché. Mais en voicy une troiſiéme qui eſt encore plus grande ; c'eſt quand nous le commettons contre nôtre conſcience, non obſtant ſa repugnance & ſes remords, quand elle nous dit dans le moment de l'acte même, tu ne dois point commettre ce peché-là, & qu'elle nous en met le danger devant les yeux, & qu'en dépit de tout cela, nous ne laiſſons pas de nous y porter : Cette circonſtance eſt telle, qu'elle fait du moindre péché un tres-grand crime ; car il eſt évident que c'eſt un peché commis volontairement & de gayeté de cœur, & qui eſt par conſequent tres-odieux devant Dieu ; Elle eſt telle, qu'elle peut rendre criminelle une action

qui de ſa nature ſeroit indifferente ; car bien que ma conſcience ſe trompe en me diſant qu'une action eſt criminelle, qui ne l'eſt pas en effet, ſi j'en ſuis perſuadé, & que je ne laiſſe pas d'em'y porter, c'eſt un grand peché que je commets, parce que je me porte volontairement à faire une action que je croy méchante ; Et Dieu qui nous juge par les mouvemens de nôtre volonté, & non par les operations de nôtre entendement, me l'imputera à peché, tout de même que ſi c'étoit un veritable crime ; nous pouvons donc conclure aſſûrement, que c'eſt une grande aggravation du peché, que de le commettre contre les remords de la conſcience. En quatriéme lieu, le peché s'aggrave auſſi, par la frequente reïteration, parce qu'outre qu'on devient plus coupable pour en avoir commis pluſieurs actes, chaque acte même devient auſſi plus criminel, & plus inexcuſable ; C'eſt ainſi que nous jugeons des fautes que l'on commet contre nous ; nous pardonnons plus aiſément une injure la premiere fois qu'on nous l'a faite, que quand on la reïtere ; & plus on y retourne, plus elle nous devient inſuportable ; Ainſi aſſurément en eſt il des fautes commiſes contre Dieu. En cinquiéme lieu, les pechez qui ont été commis aprés un vœu, & une reſolution d'amandement, ſont encore plus criants ; parce qu'il s'y rencontre auſſi une violation de nôtre promeſſe. Il y a quelque choſe de cela dans tous les pechez commis volontairement, parce que chaque peché de cette nature, eſt une violation du vœu que nous avons fait en nôtre

nôtre Baptême ; mais outre cela nous nous ſomme depuis engagez par de nouveaux vœux, ſinon en d'autres temps, au moins lors que nous avons participé à la Cene du Seigneur laquelle comme il a été dit cy-devant, a été inſtituée exprés pour nous faire renouveller la promeſſe ſolemnelle que nous avons déja faite au Baptême ; & plus ſouvent nous l'avons renouvellée, plus ſommes nous coupables quand nous la violons ; C'eſt une choſe qui merite bien d'étre peſée. C'eſt pourquoy quand on approche de la Table du Seigneur, il ſe faut examiner particulierement à l'egard des vœux que l'on avoit faits auparavant en recevant la ſainte Cene, pour voir ſi on ne les a point violez. Et ſi en quelques autres occaſions, comme de maladie ou d'inquiétude d'eſprit, ou autre ſemblable accident, vous avez fait encore quelque vœux, examinez bien ſi vous les avez accomplis ; & vous ſouvenez que tout peché commis contre ces bonnes reſolutions, outre le crime qu'il porte avec ſoy, eſt auſſi un faux ſerment. En ſixiéme lieu, nous encheriſſons encore par deſſus tout cela, quand nous avons commis tant de fois un même peché, que nous nous en ſommes formez l'habitude, qui en eſt une tres grande aggravation.

Il y a pourtant de la difference entre les habitudes, dont les unes ſont bien pires que les autres, car premierement ſi l'habitude eſt tellement confirmée, que nous en ſoyons venus à un endurciſſement de cœur, ſans avoir aucun ſentiment du peché ; ou ſecondement, ſi nous continuons dans le peché, quoy que

Dieu ait employé quelque moyen outre ceux dont il ſe ſert le plus communement pour nous obliger à reformer nôtre vie ; comme la maladie, ou quelqu'autre épreuve qui ſemble nous avoir été envoyé exprés pour cela ; ou en troiſiéme lieu, ſi les cenſures ou les exhortations, ſoit des Miniſtres, ſoit de nos amîs, au lieu de faire quelque impreſſion ſur nos cœurs nous irritent contre ceux qui nous adreſſent ces exhortations & ces cenſures & nous portent mêmes a faire l'apologie des pechés dont nous devrions nous repentir : ou enfin ſi l'habitude du vice eſt ſi forte en nous, qu'elle nous faſſe aimer le peché, non ſeulement en nous-mêmes, mais auſſi dans les autres : Et ſi comme dit l'Apôtre S. Paul, *Rom.* 1. 32. *Nous ne commettons pas ſeulement ces choſes, mais nous favoriſons auſſi ceux qui les commettent*, attirans dans le même peché tous ceux que nous pouvons ; alors cette habitude eſt parvenue a ſon plus haut periode : & le pécheur eſt au *comble* du danger, comme au comble de la corruption. Ainſi vous voyez comment vous devez vous examiner vous mêmes à l'égard de vos pechez, & conſiderer dans chacun d'eux combien il s'y trouve de ces circonſtances qui les aggravent, afin d'en bien comprendre l'énormité.

Or le but de cet examen eſt de vous donner une idée de vos pechez, qui ſoit capable de vous humilier, en vous faiſant voir le danger où vous vous étes expoſé pour avoir offenſé une Majeſté ſi redoutable, qui peut ſe vanger de vous de la maniere la plus terrible ;

ce

ce qui paroîtra ſans doute un juſte & raiſonnable ſujet de douleur, même aux perſonnes les plus vitieuſes, & les plus charnelles. Mais ce n'eſt pas tout, il faut que cela vous inſpire un vif ſentiment & une juſte horreur, de cette lacheté & de cette ingratitude avec laquelle vous aves outragé la bonté d'un Dieu, qui vous avoit été ſi favorable, *ingratitude* qui vous a fait payer d'un indigne *retour* les richeſſes de ſa compaſſion & de ſa miſericorde. Et cette conſideration ſur tout nous doit faire fondre le cœur & nous cauſer une profonde douleur, & une veritable contrition, qui ſoit proportionnée à la grandeur de nôtre peché ; & plus cette douleur eſt grande, pourveu qu'elle ne ſoit point de celles qui font perdre l'eſperance de la miſericorde de Dieu, plus elle eſt agréable à ce bon Dieu, qui a promis de ne point mépriſer *le cœur contrit & briſé*, *Pſ.* 51. 16. & plus auſſi eſt-il vray ſemblable, qu'elle produira nôtre converſion ; car s'il nous arrive ſeulement une fois de bien ſentir les angoiſſes d'une ame vrayement contriſtée, à peine aurons-nous jamais envie de retourner au peché, qui nous les aura cauſées.

CAR quand nous ſerons tentez par les plaiſirs paſſagers du peché, il nous ſera aiſé par nôtre propre experience de les comparer avec les cuiſans remords, & avec les horribles terreurs d'une conſcience qui nous accuſe, & en les peſant l'un avec l'autre, nous verrons bien de quel côté doit pancher la balance. Faites donc tous vos efforts, pour amollir vôtre cœur, en le faiſant fondre, & en le rem-

rempliſſant de cette veritable triſteſſe ; & que ce ne ſoit pas ſeulement par la vûe du danger, où vous vous êtes expoſé par vôtre peché ; car quoy que cette conſideration puiſſe & doive nous cauſer de la douleur, cependant ſi c'eſt la le ſeul *motif* de nôtre triſteſſe, elle ne ſera point une triſteſſe a *ſalut*, & ne ſervira de rien pour nous obtenir nôtre pardon. La raiſon en eſt évidente, puiſque cette triſteſſe ne procede que de l'amour de nous mêmes & de la crainte du châtiment. Il faut que la triſteſſe d'un vray penitent s'uniſſe avec l'amour de Dieu, ce qui produira en nous une vive douleur de l'avoir offenſé quand mêmes il n'y auroit point de chatiment a attendre de ſa part ; de ſorte que pour produire en nous cette triſteſſe, il faut avant toutes choſes nous exciter à l'amour de Dieu, en nous repreſentant tous les effets de ſa miſericorde envers nous ; & ſur tout de ce qu'il luy a plû nous épargner, au lieu de nous avoir écraſez dans l'acte même de nos pechez. Conſiderez bien ſerieuſement en vous-mêmes par combien de grands pechez vous l'avez provoqué, peut-étre par la continuation volontaire dans le peché pendant pluſieurs années, pour laquelle il auroit pû juſtement ouvrir les enfers pour vous engloutir tout vivant. Il ſe peut faire même, que vous avez devant les yeux, les exemples de pluſieurs qui n'étoient pas plus grands pécheurs que vous, & qui ont été emportez tout d'un coup lors qu'ils étoient encore dans leur péché : Et à quoy pouvez vous attribuer la cauſe de vôtre con-

conſervation, qu'à la ſeule miſericorde de Dieu qui vous a ſupporté & épargné, parce que ſon œil vous a regardé favorablement, & qu'il n'a pas voulu que vous periſſiez dans vôtre peché. Il eſt impoſſible que cette conſideration, ſi vous l'imprimez fortement en vos ames, à moins que vous n'ayez des cœurs de diamant, n'excite en vous quelques entincelles d'amour pour un Dieu ſi miſericordieux, & d'une ſi longue attente. Et cette amour vous fera voir, que c'eſt *une choſe amere que vous ayez abandonné l'Eternel, & que la frayeur de vôtre Dieu ne ſoit point en vous, Jer.* 2. 19. & que vous ayez ſi mal reconnu ſes grandes miſericordes, elle vous irritera contre vous mêmes, & vous couvrira de confuſion d'avoir été capables d'une ſi laſche ingratitude; & ſi la ſeule conſideration de la patience de Dieu nous engage ſi puiſſamment à nous remplir de cette ſaînte triſteſſe, que ne fera pas cette multitude infinie de miſericordes dont il n'y a perſonne qui ne puiſſe faire le detail pour luy même. Que chacun donc en faſſe une enumeration non vague & generale, mais diſtincte & particuliere les rappellant toutes en ſa memoire, autant que leur nombre le permet afin que la vûe de tant de bienfaits le porte au plus haut degré d'une ſincere contrition.

Et à tous ces efforts doivent étre adjoûtées des inſtantes prieres à Dieu, afin que par ſon ſaint Eſprit il luy plaiſe nous decouvrir nos pechez, & amollir nôtre cœur, enſorte qu'ils deviennent le digne ſujet de nôtre douleur & de nos larmes.

A cette repentance, doit étre jointe une humble confeſſion de nos pechez à Dieu & non pas ſeulement en general, mais auſſi en particulier, autant que nôtre memoire nous le peut permettre, en y adjoûtant toutes leurs circonſtances agravantes, que nous aurons découvertes dans l'examen que nous en aurons fait. Il faut même reconnoitre en general les pechez ſecrets & oubliez; car il n'y a point de fidele qui n'en ait commis un grand nombre de cette eſpece-là; enſorte que chacun de nous doit dire avec David, *Pſ.* 19. 23. *Qui eſt-ce qui peut connoître ſes fautes commiſes par erreur? purge-moy des fautes cachées*; quand nous avons ainſi confeſſé nôtre peché, avec une grande componction de cœur, & une veritable haine de tous ſes actes, alors & non plûtôt nous pouvons conclure que nous ſentons nôtre mal, & qu'il eſt tems d'y appliquer le remede.

Vous devez donc immediatement enſuite regarder à celuy que Dieu vous montre, pour étre la propitiation de vos pechez, je veux dire à Jeſus-Chriſt, *qui eſt l'agneau de Dieu qui ôte le peché du monde*, & demander à Dieu tres inſtamment, que vos pechez puiſſent étre effacez par ſon precieux ſang, & qu'il luy plaiſe auſſi pour l'amour de luy étre reconcilié avec vous; & il faut que vous ſoyez pleinement perſuadez de cette reconciliation, ſi dans le reſte de vôtre vie vous abandonnez vos pechez, en vous appliquant ſincerement à faire tous les Commandemens de Dieu; mais ſans cette obeïſſance, c'eſt en vain que

vous

vous eſperez aucun bien de la mort de Chriſt, ou de ſes ſouffrances ; c'eſt pourquoy la partie de vôtre preparation qui doit ſuivre immediatement doit étre fondée ſur la reſolution d'obeïr exactement à tous les Commandemens de Dieu, qui comme je vous ay dit, eſt la troiſiéme choſe que vous devez examiner, avant que de vous approcher de ce ſaint Sacrement.

POUR ce qui eſt des parties de cette reſolution, je n'ay pas beſoin d'en dire autre choſe, ſinon qu'en tout elles doivent répondre exactement aux diverſes branches de nôtre devoir, c'eſt à dire que nous ne devons par ſeulement prendre la reſolution d'obeïr à tous les Commandemens de Dieu en general, mais auſſi à chaque Commandement en particulier, dans toute ſon étenduë, & où nous trouvons que nous avons particulierement manqué par le paſſé, là nous devons particulierement renouveller la reſolution de n'en plus uſer ainſi ; & il nous importe de bien prendre garde à cecy, que nos reſolutions ſoient ſinceres & non feintes, & qu'elles ne ſoient pas legeres, & faites ſeulement par coûtume & par maniere d'acquit, lors que l'on approche de la Table du Seigneur ſans y plus penſer quand cela eſt fait, qui eſt une choſe fort ordinaire ; car c'eſt une verité tres-certaine que quiconque s'approche de la ſainte Table, ſans une entiere haine de chaque peché, s'en approche indignement, & que celuy qui hait entierement toutes ſorte de pechez ſe reſoudra auſſi de les abandonner tous : car vous ſavez que naturellement on abandonne ce que l'on

l'on hait, & que l'on ne ſe plaît pas en la compagnie de ceux que l'on n'aime point: c'eſt pourquoy celuy qui ne prend pas cette reſolution, & qui ne la prend pas telle, que Dieu qui eſt le ſcrutateur des cœurs, en aprouve la ſincerité, ne doit pas ſe perſuader qu'il haïſſe le peché & ainſi il ne ſçauroit participer dignement à la ſaint Cene. Examinez donc bien ſerieuſement vos reſolutions, afin de ne vous y pas tromper, puis qu'il y va ſi fort de vôtre intereſt: car il eſt certain que vous ne ſauriez tromper Dieu, & que vous ne gagnerez jamais ſon approbation par aucun moyen qui ne ſoit pas parfaitement ſincere, & entierement exempt de toute diſſimulation.

Or comme vous devez former la reſolution de mener une nouvelle vie, par vôtre obeïſſance aux Commandemens de Dieu, vous devez auſſi former celle d'uſer de tous les moyens qui vous peuvent faire reüſſir dans ce deſſein. C'eſt pourquoy conſiderez bien en chaque choſe qui fait partie de vôtre devoir, quels ſont les moyens les plus propres pour vous aider à vous en acquitter; & que rien ne vous empêche de vous en ſervir quelques deſagreables qu'ils ſoient à vôtre chair; & d'ailleurs conſiderez bien auſſi quelles ſont les choſes qui vous peuvent porter au peché, & vous reſolvez de les éviter, & de vous en abſtenir abſolument; cela ſe doit faire à l'égard de toute ſorte de pechez; mais ſur tout à l'égard de ceux dont on s'eſt deja rendu coupable: car il ne ſera pas mal-aiſé de découvrir par quelles demarches on y a été attiré,

par

par quelle compagnie, ou par quelle occaſion on y a été ſeduit. On reconnoîtra auſſi par là quelles ſont les tentations qui ont le plus de force ſur nous ; d'où il s'enſuit, que pour ſe bien fortifier contre ces pechez-là il faut éviter les occaſions qui nous y ont entrainés.

Mais ce n'eſt pas aſſez que de prendre la reſolution d'en uſer de la ſorte à l'avenir il le faut faire à l'heure même, & commencer cette nouvelle carriere en faiſant ſans remiſe tout le bien que l'occaſion nous preſente a faire. Or il y a pluſieurs choſes, que l'on peut & même que l'on doit faire, avant que de ſe preſenter à la ſainte Cene.

Il faut avant toutes choſes, vous defaire de tous vos pechez, ſans exception, & n'apporter a cette ſainte Table aucune convoitiſe qui ne ſoit mortifiée ; car ce n'eſt pas aſſez que de ſe propoſer de s'en defaire à l'avenir, il le faut faire dés lors, en vous detachant de toute l'affection, & de toute l'amour que vous aviés pour elles. Vous devez donner la lettre de divorce à tous vos pechez, même à ceux que vous avez les plus cheris, car ſans cela vous n'êtes point en état de vous unir par mariage avec Chriſt. La raiſon en eſt évidente ; car ce Sacrement eſt nôtre nourriture ſpirituelle ; or avant que nous ſoyons capables de nous repaître de la nourriture ſpirituelle, il faut que nous vivions de la vie ſpirituelle, car un homme mort n'eſt pas capable d'uſer d'aucun aliment ; Et quiconque continuë non ſeulement a commettre, mais même à aimer aucun peché, eſt non ſeulement

ment deſtitué de la vie du Chrêtien, mais encore eſt un cadavre devant Dieu, & ainſi eſt incapable de la nourriture ſpirituelle ; Il eſt vray qu'il peut bien manger le pain & boire le vin, mais il ne reçoit pas Chriſt : car bien loin de cela ; comme l'Apôtre nous l'enſeigne, 1 *Cor.* 11. 29. *il mange & boit ſa condamnation*, ce qui eſt une choſe terrible. D'où il eſt aiſé de voir, combien il eſt neceſſaire que nous nous défaſſions abſolument de tous nos pechez ſans exception, avant que d'approcher de la Table du Seigneur.

Nous ſommes auſſi indiſpenſablement obligez en cette occaſion de mettre nôtre ame dans une diſpoſition toute celeſte & Chrêtienne, en la rempliſſant de toutes les vertus qui la peuvent rendre agreable à Dieu ; car lors que nous en avons chaſſé le Diable, avec ſon maudit attirail, il ne faut pas la laiſſer vuide & denuée ; car ſi nous le faiſons, Jeſus-Chriſt nous dit, que ce méchant eſprit retournera, & *que nôtre derniere condition ſera pire que n'étoit la premiere*, *Luc.* 11. 26. Mais il faut que par des prieres ardentes nous invitions le ſaint Eſprit avec toutes ſes graces, de venir loger chez nous, ou ſi nous en poſſedons déja quelques unes, il faut encore prier Dieu, qu'il luy plaiſe de plus en plus en augmenter la meſure ; enfin il faut rallumer en nous les dons de l'Eſprit de Dieu, & les y rendre agiſſans.

Par éxemple, vous devez fortifier vôtre humilité, par la conſideration de la grandeur, & du grand nombre de vos pechez : vôtre foy, par la meditation des promeſſes de Dieu

à

à tous les pecheurs repentans : vôtre amour envers luy, par la conſideration de ſes miſericordes envers vous, & particulierement de celle qu'il vous met devant les yeux en ce Sacrement, d'avoir livré Chriſt à la mort pour vous : enfin vôtre charité pour vos prochains, & même pour vos ennemis, par la conſideration de ce grand exemple des ſouffrances du Seigneur, pour nous qui étions les ſiens : & nous ſommes particulierement obligez, lors que nous venons à cette ſainte Table, d'imiter en cela ce bon Sauveur, en pardonnant de tout nôtre cœur, à tous ceux qui nous ont offenſez, & non ſeulement en leur pardonnant, mais auſſi en les aimant d'une amour qui nous porte à leur rendre toute ſorte de bons offices.

ET s'il eſt arrivé que vous ayez jamais ſi fort oublié cette grande miſericorde de Chriſt, que vous ayez agi tout au contraire. Si vous avez fait tort ou déplaiſir à quelqu'un ; il faut luy en demander pardon, & pour l'obtenir, luy avoüer vôtre faute, & luy faire reparation ſelon vôtre pouvoir du tort que vous luy avez fait, ſoit en ſa reputation, ſoit en ſes biens ; Cette reconciliation avec vos freres eſt abſolument neceſſaire, pour rendre vôtre ſervice agreable à Dieu, comme il paroît par ce precepte de Chriſt, *Mat.* 5. 23, 24. *Quand tu portes ton don à l'Autel, & là il te ſouvient que ton frere a quelque choſe contre toy ; laiſſe-là ton offrande devant l'Autel, & t'en va : reconcilie-toy premierement avec ton frere, & alors vien & offre ton offrande :* Où vous

voyez, que quoy que le don ſoit déja à l'autel, il faut plûtôt le laiſſer ſans être offert, que de l'offrir ſans être dans une parfaite paix avec ſes prochains. Et ſi cette charité eſt ainſi neceſſaire dans toutes les parties du ſervice que nous devons à Dieu, combien plus le ſera-t-elle en celle-cy, ou en participant tous enſemble aux mêmes ſaints myſteres, nous faiſons profeſſion d'être unis & liez, non ſeulement avec Chriſt nôtre chef, mais auſſi avec nos prochains, comme membres les uns des autres. De ſorte, que ſi nous y venons ayans dans le cœur quelque mauvaiſe volonté contre nos freres, nous nous rendons coupables de la plus grande hypocriſie du monde, en faiſant par nôtre participation au Sacrement, une profeſſion ſolemnelle de charité & d'affection fraternelle, quoy qu'il n'y en ait pas le moindre ſentiment en nos cœurs.

La devotion eſt encore une choſe tres-neceſſaire en cette occaſion, & pour l'exciter, il faut entierement laiſſer nos affaires mondaines, & nous donner quelque temps de retraite pour vaquer tout à fait à nôtre preparation, dont une des principales parties conſiſte à mettre nos ames dans une aſſiette devote & celeſte, & pour cela il eſt tres-neceſſaire d'éloigner de nous toutes les penſées du monde qui ſont des *poids* qui nous embarraſſent toûjours, & qui empéchent nos ames de s'élever au Ciel. La priere eſt un des principaux exercices de cette dévotion, & il faut qu'elle ſoit tres-frequente & tres-ardente en allant à la Communion, quis qu'il n'y a point de moyen plus

plus efficace pour nous obtenir les autres graces qui ſont requiſes à nôtre preparation : C'eſt pourquoy gardez-vous bien d'y manquer : car quelque ſoigneuſement que vous y employez les autres moyens, ſi vous negligez celuy-cy, c'eſt vous confier en vos propres forces ſans regarder à Dieu dont ſurtout en cette ſorte d'occaſions on doit attendre tout ſon ſecours : Et alors il eſt impoſſible que vous y reuſſiſſiez : 2 *Cor.* 3. 5. *Car nous ne ſommes point ſuffiſans de penſer quelque choſe de nous, comme de nous mêmes, mais nôtre ſuffiſance eſt de Dieu.* C'eſt pourquoy preſſez le inſtamment de vous favoriſer de ſon ſecours, afin que vous puiſſiez venir ſi bien preparez à la ſainte Table, que vous y ſoyez faits participans de la grace qui y eſt preſentée à tous ceux qui s'en approchent dignement.

LORS que nous venons à ce feſtin, nôtre ame doit étre revétuë de ces graces ſpirituelles, & de toutes les autres ; car c'eſt en cela que conſiſte l'habit ſacré dont il faut étre revétu quand on vient à la Table du Seigneur, ſi on ne veut pas recevoir le même traitement que celuy qui vint au mariage ſans avoir la robe de noces, qui fut *jetté aux tenebres de dehors*, *Matt.* 22. 13. Car quoy qu'il puiſſe maintenant demeurer à cette Table ſacrée ſans en étre arraché, ſaint Paul nous aſſûre, qu'il y *boit & qu'il y mange ſa propre condamnation*, 1 *Cor.* 11. Et bien qu'il ſoit incertain quand il en ſentira les effets, il eſt indubitable que ce malheur luy arrivera, s'il ne le previent par la repentance, & il n'eſt pas

moins assuré que ses tourmens luy seront insupportables; car *les pecheurs seront effrayez en Sion, & tremblement saisira les hypocrites, tellement qu'ils diront, qui est-ce d'entre-nous qui pourra séjourner avec le feu devorant, qui est-ce d'entre-nous qui pourra sejourner avec les ardeurs eternelles*, Esaye 33. 14.

Je n'ajoûteray plus qu'une chose à ce que j'ay déja dit, de ce que nous devons faire devant que de participer à ce Sacrement, qui est un avis que je veux donner, que si aprés un sérieux examen de soy-même, on n'est point satisfait de la sincerité de son ame, & ainsi que l'on doute, si on peut s'approcher de la Table du Seigneur, on ne doit point s'en rapporter entierement à soy-même; car si c'est une ame vrayement humiliée qui soit en cét état il se peut faire qu'elle sera trop rigoureuse envers elle-même; Si elle n'est point vrayement humiliée, il y a dix degrés de probabilité comme un que si elle ne prend conseil que d'elle même pour la resolution de ces doutes, elle en fera bien-tôt un jugement trop favorable; Et soit qu'en effet l'on soit vrayement humilié, ou que l'on ne le soit pas, si l'on se presente à la sainte Cene dans cette incertitude, il est indubitable que l'on se plonge plus avant dans ces doutes & dans ces scrupules, où même dans le peché; Et d'ailleurs si l'on s'en abstient, à cause que l'on est en cét état, & que cette crainte soit sans fondement, on a tort de s'en abstenir, & de priver par la son ame des fruits qu'elle y recueille; C'est pourquoy y. ayant tant de danger

ger à s'y méprendre, je voudrois comme j'ay déja dit, exhorter chaque fidele de ne ſe point confier à ſon propre jugement, mais de s'en rapporter à quelque Miniſtre dont l'on connoîtroit la pieté & la ſuffiſance, y ayant de l'apparence qu'une telle perſonne, ſi nous luy repreſentons l'état de nôtre conſcience ſans déguiſement ſera plus capable d'en bien juger que nous ne le ſaurions étre nous mêmes. C'eſt le conſeil que l'Egliſe donne en ces exhortations avant la Communion, qui portent *que s'il y a quelqu'un d'entre le peuple qui ne puiſſe mettre ſon eſprit en repos, mais ait encore beſoin de conſolation ou de conſeil, qu'il s'adreſſe à quelque Miniſtre de la Parole de Dieu, & qu'il luy découvre ſon mal afin qu'il en reçoive des conſeils ſpirituels, & des avis qui peuvent appaiſer ſa conſcience, & le delivrer de toutes ſortes de doute & de ſcrupule.* C'eſt-là certainement un conſeil qui ne doit pas étre negligé, ſoit au temps que l'on veut participer au Sacrement de la Sainte Cene, ou en quelque autre, quand nous avons quelque apprehenſion ou quelque doute, touchant l'état de nôtre ame; & il y en a beaucoup qui pour n'avoir pas voulu ſuivre un conſeil ſi raiſonnable ſont tombez dans de tres-grands inconveniens, ces doutes qu'ils laiſſant ſi long temps *indecis* degenerant en inquietudes cuiſantes qui les plongent en de profondes angoiſſes de conſcience; outre (& c'eſt ce qu'il y a de pis) que ces doutes cruels les pouſſent quelquefois a jetter au loin le ſoin de leurs ames, & a s'abandonner aux excés les plus criminels, comme pour

ſuſpendre *par le faux calme que procurent* les plaiſirs du monde, l'orage importun de ces agitations interieures.

Or quelqu'un dira peut-étre, qu'on ne ſauroit en uſer de cette maniere ſans découvrir ſa nudité, & ſans expoſer aux yeux d'autruy les taches ſecrettes de ſon ame; & comme il y a de la honte à cela, l'on a ordinairement de la peine a s'y reſoudre. Mais je répons qu'il n'y a rien de plus déraiſonnable que cette conſideration; car premierement je ſuppoſe que vous devez choiſir ſeulement une perſonne qui ſoit capable de garder fidellement le ſecret que vous luy commettrez, & ainſi vous ne devez pas apprehender qu'elle vous en faſſe une honte publique; & ſi vous avez égard à la perſonne même à qui vous vous découvrirez, vous n'avés pas plus de ſujet de craindre: car ſuppoſant que c'eſt un homme de bien, il n'en aura pas plus mauvaiſe opinion de vous; au contraire, il en aura un ſentiment plus avantageux, en voyant l'ardent deſir que vous avez de vous remettre bien avec Dieu. Mais poſé qu'en effet il y eût de la honte en cela, puiſque ce peut étre un moyen de vous délivrer, & de vôtre inquiétude d'eſprit & du peché qui la cauſe, ſelon que les pieux & fideles conſeils y peuvent beaucoup contribuer, il s'y faudroit neanmoins reſoudre, & nous le ferions ſans doute ſi nous avions autant d'amour pour nos ames, que nous en avons pour nos corps; car dans les maladies corporelles, quelques honteuſes & ſales qu'elles ſoient, on prendroit pour un fou celuy qui refu-

refuſeroit d'étre guery, plûtôt que de découvrir ſon mal au Medecin ; or la folie eſt icy d'autant plus grande, que l'ame eſt plus précieuſe que le corps.

MAIS ce n'eſt pas ſeulement aux perſonnes qui ont des doutes & des ſcrupules de conſcience que ce conſeil eſt utile ; Il y a une autre ſorte de gens, dont la maladie conſiſte dans la *preſomption*, gens qui preſument beaucoup de leur bon état, ſans qu'ils en ayent aucun fondement. Or il leur ſeroit bien avantageux de pouvoir entendre une deciſion moins partiale, & par conſequent plus équitable que la leur propre en cette importante affaire ; car il faut avoüer que nous ſommes preſque tous ſi enclins à faire des jugemens trop favorables de nous-mêmes, qu'il ſeroit tres-bon pour la pluſpart, & particulierement pour les plus ignorans, de prendre quelquefois conſeil d'un directeur ſpirituel, pour les rendre capables de juger droitement de leur état, & non ſeulement pour cela, mais auſſi pour apprendre les moyens d'aſſûjettir & de mortifier les pechez auſquels ils ſont le plus enclins, qui eſt une choſe ſi difficile, que l'on ne doit mépriſer aucun des moyens qui nous y peuvent aider.

J'AY parcouru les diverſes choſes que nous devons faire avant que de nous approcher de la Table du Seigneur ; aprés quoy j'ay à vous dire ce que vous devez faire en recevant la ſainte Cene. Premierement, quand tu approcheras de la Table humilie-toy, & reconnois ſans feinte combien tu és indigne d'y étre

admis; & là deſſus repaſſe encore en toy même, c'eſt à dire entre toy & Dieu, tes plus grands & tes plus énormes pechez, les vœux que tu as tant de fois reïterez en approchant de cette Table, & la violation que tu en as ſi ſouvent faite, particulierement depuis la derniere fois que tu as participé à ce Sacrement. Aprés medite les ſouffrances tres-ameres de Jeſus-Chriſt ton Redempteur, qui nous ſont repreſentées en ce myſtere. Quand tu vois le pain rompu, ſouvien toy comment ſon ſacré corps a été dechiré de cloux ſur la Croix. Quand tu vois le vin verſé, ſouvien-toy que ſon precieux ſang a éte répandu, & conſidere que tes pechez ont été cauſe de l'un & de l'autre. Et icy penſe en toy-même combien tu es malheureux & miſerable de luy avoir cauſé tous ces tourmens, & combien tu és pire que ceux là mêmes qui l'ont crucifié, car ils ne l'ont crucifié qu'une fois; mais toy en tant qu'en toy eſt, tu le crucifies tous les jours. Ils l'ont crucifié parce qu'ils ne le connoiſſoient point; mais tu ſais ce qu'il eſt, & en ſoy-même, ſavoir le *Seigneur de gloire*, & à ton égard, ſavoir, un tres-tendre & tres-miſericordieux Sauveur; Et neant moins tu n'as pas laiſſé de continuer toûjours a le crucifier. Conſidere bien toutes ces choſes, & qu'elles produiſent en toy une grande douleur pour tes pechez paſſez, & une ferme reſolution de les abandonner pour l'avenir.

QUAND tu as ainſi penſé quelque temps aux ſouffrances de Chriſt, pour augmenter ton

ton humilité & ta contrition, penſes-y encore tout de nouveau pour élever ta foy, en conſiderant cette paſſion du Seigneur, comme le ſacrifice offert pour tes pechez, afin d'appaiſer *l'ire* de Dieu, & de te procurer ſa grace & ſa miſericorde. C'eſt pourquoy demande encore à Dieu avec foy, mais auſſi avec humilité, qu'il accepte la ſatisfaction de cette innocente victime, ſon fils bien-aimé, & qu'il te pardonne tous tes pechez par ſon merite, & qu'il ſoit entierement reconcilié avec toy.

En troiſiéme lieu, fais-y encore reflexion pour exciter ta reconnoiſſance. Conſidere quelle a été la peine & la douleur que Jeſus-Chriſt a endurée, mais particulierement cette extreme angoiſſe de ſon ame, qui luy fit pouſſer ce cry lamentable, *Matt.* 25. 15. *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu abandonné!* Car il a ſouffert tout cela pour t'empêcher de perir. Et là deſſus en conſiderant qu'il eſt impoſſible de reconnoître jamais dignement ce que tu luy dois, tâche au moins d'en faire naître en ton ame, les plus ſinceres & les plus vifs reſſentimens dont tu ſois capable; car une des principales choſes à quoy tu es obligé en cette occaſion, eſt de loüer & d'exalter cette infinie miſericorde qui nous a *rachetez par un ſi grand prix.* C'eſt pourquoy il te conviendra de dire icy avec David, *Pſ.* 116. *Je prendray la coupe de délivrance, & j'invoqueray le nom de l'Eternel.*

En quatriéme lieu, regarde aux ſouffrances de Chriſt pour enflamer ton amour pour luy;

&

& certainement rien n'y ſauroit étre plus propre, car l'amour de Chriſt y paroît tres-manifeſtement, ſelon ce que dit l'Apôtre ſaint Jean, 1 *Jean* 3. 6. *à cecy avons nous connu ſa charité, c'eſt qu'il a mis ſa vie pour nous.* Et dans ſon Evangile 15. 13. *Nul ne peut montrer un plus grand amour que celuy-ci ſavoir, quand quelqu'un met ſon ame* (c'eſt adire ſa vie) *pour ſes amis,* & il y paroît dans le plus haut degré qu'il eſt poſſible; car il n'eſt pas ſimplement mort, il a enduré la mort la plus ignominieuſe & la plus cruelle, & cela non pour ſes amis, mais pour ſes plus grands ennemis. Si donc aprés tous ces prodiges d'amour de ſon côté, il n'en recevoit aucun du nôtre, nous ſerions pires que les plus vils & les plus infames des hommes, puis que *les péagers mêmes aiment ceux qui les aiment, Matth.* 5. 46. C'eſt pourquoy il faut que tu ſois irrité contre toy-même, & que tu te faſſes des reproches de ce que ton amour eſt ſi froid & ſi languiſſant, pour celuy dont la charité a été ſi ardente pour toy, & que tu tâches d'allumer cette ſainte flame dans ton ame, juſques à un dégré de chaleur, qui te mette en état d'imiter ſon exemple, en abandonnant toutes choſes & la vie même, toutes les fois qu'il te la demandera, c'eſt à dire, toutes les fois que tu ſeras expoſé à de ſemblables ſouffrances, pour ne pas deſobeïr à ſes Commandemens. Mais prens cependant une ferme reſolution de ne faire plus aucune treve avec ſes ennemis, & de ne le plus loger ni flater dans ton ſein; & ſi juſques alors tu y en as entretenu quelqu'un,

qu'un, prens cette occaſion de t'en défaire & de le crucifier, en faiſant dés lors un ſacrifice, & en l'offrant à celuy qui a été ſacrifié pour toy, & qui s'eſt particulierement propoſé pour but de *te racheter de toute iniquité*. Fais donc icy ton vœu ſolemnel, d'abandonner tous tes pechez, & ſur tout ceux dans leſquels tu és tombé le plus ſouvent. Et afin que tu puiſſes accomplir ce vœu, prie ardemment ce Sauveur crucifié, que par la vertu de ſa mort, il luy plaiſe mortifier & eteindre toutes tes convoitiſes.

QUAND tu és prêt de recevoir le pain & le vin conſacré, ſouvien-toy que Dieu t'offre maintenant le ſceau de la nouvelle alliance, faite avec le genre humain en ſon fils ; car puis qu'il le donne en ce Sacrement, il donne avec luy tous les biens de ſon alliance, comme le pardon des pechez, la grace ſanctifiante, le droit a un heritage éternel. Et admire icy l'infinie bonté de Dieu, qui te tire de ſon treſor un ſi precieux préſent. Mais qu'il te ſouvienne auſſi que tous ces avantages ne te ſont preſentez qu'à condition que tu accompliſſes auſſi de ton côté ce que Dieu te demande, en vertu de l'alliance qu'il a contractée avec toy. Et ainſi forme en toy-même une tres-ſerieuſe & tres-ferme reſolution de t'acquitter à cét égard de ton devoir ; & puis joins tes vœux a ceux du miniſtre avec toute la devotion poſſible, en cette courte, mais excellente priere, qui ſe fait en la diſtribution du Sacrement ; *Le corps de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt qui a été*

été donné pour toy, garde ton corps & ton ame pour la vie éternelle, Amen.

Aussi tôt que tu as receu ce Sacrement, offre à Dieu le plus dévotement que tu pourras, tes actions de graces pour un si grand bien, en y joignant de tres-ardentes prieres, pour demander à Dieu l'assistance de son saint Esprit, afin que tu puisses accomplir le vœu que tu viens de faire ; Puis aprés souvien toy que Christ *est la propitiation, non pour nos pechez seulement, mais aussi pour les pechez de tout le monde* ; & afin que ta charité s'étende aussi loin que la sienne, prie pour tout le genre humain, que chacun puisse avoir part au fruit de son sacrifice. Recommande aussi a Dieu l'état de l'Egliſe, & particulierement de celle dont tu és membre ; & n'oublie pas de prier pour tous tes Superieurs, tant en l'Egliſe qu'en l'état. Et en continuant ton Oraison, prie encore pour tous les particuliers, que tes alliances ou leur misere peuvent rendre les objets de la charité. S'il se fait quelque collecte pour les pauvres, comme il s'en doit toûjours faire en cette occasion, donne liberalement selon ton pouvoir ; Ou si par la faute d'autruy il ne se fait point de collecte, ne laisse pas de destiner en ton particulier quelque chose pour le secours de tes pauvres freres, & ne manque pas de le donner à la premiere occasion qui s'en presentera, & il faut que tu prennes si bien ton temps pour tout cela, que tu t'en puisses acquiter pendant que les autres Communient, afin que quand les prieres publiques recommenceront, aprés l'administration

niſtration de la ſainte Cene, tu t'y puiſſes joindre avec toute l'aſſemblée ; Ce qu'il faut auſſi que tu ayes ſoin de faire avec toute la devotion qui ſe peut.

Il faut maintenant parler de la troiſiéme & derniére partie, que je me ſuis propoſé de traiter en cette Section, c'eſt à dire de ce que l'on doit faire aprés avoir receu la ſainte Cene. La premiere choſe à quoy il faut penſer immediatement aprés étre ſorti de l'aſſemblée, c'eſt d'offrir à Dieu nôtre ſacrifice de loüanges, pour toutes les graces qu'il nous a communiquées en ce ſaint Sacrement, & de le ſuplier avec une profonde humilité, de te continuer l'aſſiſtance de ſon Eſprit, pour te rendre capable d'executer toutes les bonnes reſolutions que tu viens de prendre ; Et dans les choſes où tu vois qu'il y a plus d'apparence que tu pourrois manquer, ſoit à cauſe des mauvaiſes habitudes que tu as contractées, ſoit à cauſe de quelque inclination naturelle, c'eſt en cela que tu dois plus particulierement implorer ſon ſecours avec ardeur.

Aprés t'étre bien acquitté de tout cela, ne t'abandonne point ſi-tôt à tes affaires mondaines : mais employe tout le reſte du jour en meditations ou en prieres, ou en lectures, ou en bonnes converſations, ou en quelqu'autre choſe ſemblable, & qui ſoit propre à entretenir cette ſainte flame qui eſt allumée en ton cœur. Aprés cela, quand ta vocation t'oblige à retourner à tes occupations ordinaires, tu peux en reprendre le ſoin, mais tu te dois toûjours ſouvenir que tu as une grande

affaire

affaire entre les mains, qui eſt d'accomplir toutes les promeſſes que tu viens de faire à Dieu. C'eſt pourquoy, quelle que ſoit ta profeſſion, que ton cœur ſoit toûjours attaché à cette grande affaire, de ſorte qu'il te ſouvienne de toutes tes reſolutions particulieres, afin que ſi jamais tu és tenté de retourner à tes anciens pechez, tu conſideres alors que ce ſont des choſes que tu as ſolemnellement fait vœu d'abandonner ; Et qu'il te ſouvienne auſſi quel horrible crime ce ſeroit, ſi tu commettois volontairement quelque action contraire à ce vœu, & quel épouvantable malheur ce te ſeroit auſſi à toy-même ; car lors que tu communias il ſe fit une alliance, & comme une ligue d'amitié entre Dieu & toy, & tant que tu entretiendras cette bonne correſpondance avec Dieu, tu és en ſeureté, tu n'as rien à craindre, & toute la malice des hommes & des demons ne te ſauroit nuire ; Car comme dit l'Apôtre, *Rom.* 8. 31. *Si Dieu eſt pour nous, qui eſt-ce qui ſera contre nous ?* Mais ſi tu violes cette alliance, comme tu fais toutes les fois que tu t'abandonnes volontairement à quelque peché, alors Dieu devient ton ennemy, & quand tout le monde ſeroit pour toy, ton party n'en ſeroit pas plus fort.

Tu t'attireras même un ennemi dans ton propre ſein, je veux dire ta conſcience qui t'accuſera, & qui te gourmandera : & Dieu & ta propre conſcience te faiſans ainſi la guerre, tu ne peux que tu ne ſois extrémement miſerable, même en cette vie, outre cette terrible *attente d'ire*, qui t'eſt préparée en la vie à venir.

venir. Considere bien tout cecy quand tu seras attaqué par quelque tentation ; & il ne sera pas possible que tu ne la regardes comme une perfide qui vient pour t'enlever ta paix, ton Dieu, & ton ame ; Et lors tu trouveras sans doute que d'y prêter l'oreille, est la même chose que si tu recevois un voleur en ta maison, quoy que tu seusses qu'il y vint pour ravir tout ce que tu as de plus precieux.

Et que l'experience que tu as de la bonté de Dieu à te pardonner, ne te porte pas à l'offenser de nouveau ; Car outre que c'est le dernier degré de méchanceté & d'ingratitude, que de prendre pour occasion de pecher cette bonté qui te devroit exciter à la repentance, plus il t'a pardonné, & moins as-tu de sujet d'attendre qu'il te pardonne, les pardons précedens étant une tres-grande aggravation de la derniere faute. Si un Roy avoit diverses fois pardonné un offense, & que celuy à qui il auroit tant pardonné, retournât encore à la même faute, le Roy se trouveroit enfin forcé, pour peu qu'il aimât la Justice ; de le livrer aux Juges. Il en est tout de même icy, Dieu est aussi bien juste qu'il est misericordieux ; & sa justice vengera assurément d'une façon trés-rigoureuse, l'abus que l'on aura fait de sa misericorde, & c'est la plus grande insolence qui se puisse faire contre sa misericorde, que de pécher par l'ésperance que l'on en a ; De sorte, qu'il se trouvera que c'est t'abuser miserablement toy-même que de t'y attendre.

Or il ne suffit pas que tu ayes soin d'accomplir ton Vœu, seulement pendant quelques

ques jours ; pour aprés le jetter au loin ; il y faut faire attention dans tous les momens de ta vie ; car ſi tu violes ton vœu, il n'importe que ce ſoit plûtôt ou plus tard ; Plus même tu tarderas à le violer, plus ton crime ſera grand à un certain égard ; car ce que tu l'as gardé long-temps, montre qu'il ne t'étoit pas impoſſible de le garder toûjours, & ainſi quand tu le violes aprés cela, ce n'eſt point par infirmité, à cauſe que tu ne le peux éviter ; mais par malice, parce que tu ne le veux pas accomplir ; outre que la choſe te doit être devenuë plus aiſée par la bonne vie que tu auras menée pendant le long-temps que tu l'auras gardé, Car certainement toute la difficulté qu'on y trouve, ne vient que de la mauvaiſe habitude de faire le contraire. C'eſt pourquoy ſi aprés que tu t'y ſeras un peu accoûtumé, & que tu te ſeras rendu la choſe par ce moyen en quelque façon plus facile, tu viens à l'abandonner tout à fait, c'eſt alors que tu ſeras bien moins excuſable. Qu'il te ſouvienne donc de veiller ſi ſoigneuſement ſur toy même tous les jours de ta vie, & de prendre ſi bien garde d'éviter toutes les occaſions de pécher, & toutes les tentations, qui t'y pourroient induire, qu'il ne t'arrive jamais de violer volontairement ton vœu en quoy que ce ſoit.

MAIS bien que l'obligation de chacun de ces vœux particuliers, dure juſques au dernier jour de nôtre vie, nous ne devons pas laiſſer de les renouveller fort ſouvent ; je veux dire, qu'il faut que nous participions ſouvent à la ſainte Cene ; Car puiſque c'eſt un moyen par

par lequel Dieu nous communique de ſi grands & ſi ineſtimables biens, & que Chriſt nous a ordonné de faire cela *en memoire* de luy, il eſt tres juſte, & nôtre propre devoir nous y oblige, de n'obmettre jamais aucune occaſion de nous approcher de la Table du Seigneur. Voila quel eſt le reſpect que nous devons rendre à Dieu à l'égard du Sacrement de la ſainte Cene.

SECTION IV.

De l'honneur dû au Nom de Dieu; Des pechez contre cét honneur; Du Blaſpheme, des Juremens, des Sermens pour affirmer la verité des choſes, des Sermens pour en promettre l'execution, des Sermens illegitimes, des Parjures, des Juremens inutiles, & du peché qu'il y a, &c.

LA derniere choſe en quoy nous ſommes obligez de témoigner le reſpect que nous devons à Dieu, eſt *d'honorer ſon nom*; Or pour bien ſçavoir ce qu'emporte cét honneur du Nom de Dieu, il faut voir quelles ſont les choſes qui le deshonorent, parce que ce ſera le moyen de l'honorer, que de nous abſtenir de ces choſes-là. La premiere donc des choſes qui deshonorent ce ſaint Nom, eſt le blaſpheme, de quelque eſpéce qu'il ſoit, qui conſiſte, ſelon qu'on le prend ordinairement, ou à parler mal de la Majeſté de Dieu, dont le

dernier degré eſt de le maudire, ou ſans rien proferer de la bouche, à penſer en ſon cœur quelque choſe d'indigne de luy ; ce qui eſt regardé de Dieu, qui connoît les cœurs de tous les hommes, comme le plus grand des outrages. Mais il y a outre cela un blaſpheme d'actions ; comme quand un homme qui fait profeſſion d'étre ſerviteur de Dieu, mene une ſi méchante vie, qu'il fait avoir de mauvais ſentimens, de celuy qu'il reconnoît pour ſon Maître & pour ſon Seigneur. L'Apôtre remarque cette ſorte de blaſpheme, quand il dit à ceux qui font profeſſion d'étre obſervateurs de la loy que par leur méchantes actions, *le Nom de Dieu eſt blaſphémé entre les Gentils, Rom. 2. 24.* C'eſt à dire que les Gentils ont de mauvaiſes penſées de Dieu, & croient qu'il favoriſe le peché, quand ils voyent que ceux qui s'appellent ſes ſerviteurs, ſont méchans, comme les autres hommes. L'on peut encore deshonorer le Nom de Dieu en jurant ; & cela en deux façons, par les faux fermens, & par les fermens temeraires & legers. Il y a auſſi deux eſpéces de faux fermens, l'une pour affirmer une choſe, & l'autre pour fortifier une promeſſe. La premiére eſt quand on dit qu'une choſe eſt arrivée, & qu'on l'affirme par ſerment, encore que l'on ſache que ce que l'on affirme n'eſt point veritable, même ſi l'on affirme avec ſerment une choſe de laquelle on eſt en doute, quoy qu'elle puiſſe étre vraye, l'on ſe rend coupable de parjure, car on jure à tout hazard, la choſe pouvant étre auſſi bien fauſſe que veritable

& l'on ne la doit jamais assûrer pas serment comme vraye, sans en avoir une tres-certaine connoissance.

MAIS outre cette sorte de sermens, par lesquels on affirme, il y en a d'autres par lesquels on promet quelque chose ; & cette promesse peut-être fait ou à Dieu ou aux hommes ; Quand c'est à Dieu on l'appelle un Vœu ; mais parce que j'en ay déja parlé en traitant des Sacremens, je ne parleray maintenant que des promesses que l'on fait aux hommes, qui peuvent devenir de faux sermens quelquefois en les faisant, & quelquefois aprés qu'on les a faites. Elles sont fausses en les faisant, si dés lors on n'a point dessein de les accomplir, ou si on les entend en un sens different de celui auquel on sait que les prend la personne à qui on les fait ; car l'usage des sermens étant d'assûrer ceux à qui on les fait, il les faut entendre en leur sens : & avec quelque sincerité que l'on fasse un serment, si aprés l'avoir fait on manque à l'accomplir, on est constamment coupable de parjure.

PUIS donc que le serment nous oblige de la sorte ; il nous importe tout à fait de prendre garde que la matiere de nos sermens soit legitime, autrement nous nous enlassons dans un malheureux piege. Par exemple, si on jure de tuer quelqu'un, & qu'on accomplisse son serment, on devient meurtrier ; si on le viole on devient parjure, & ainsi on est reduit à la necessité de pecher de quelque côté que l'on se tourne. Mais rien ne nous jette si fort dans cette malheureuse necessité, que quand nous

faiſons deux ſermens contradictoires ; Par exemple, ſi on jure de donner tout ſon bien à quelqu'un, & qu'aprés cela on faſſe ſerment de donner ou le tout ou une partie du même bien a un autre, il eſt certain qu'il faut que l'on manque de parole ou à l'un ou a l'autre, parce qu'il eſt impoſſible de la tenir à tous les deux, & ainſi on eſt reduit a la neceſſité d'étre parjure ; c'eſt là le malheur où ſe jettent tous ceux qui font quelques ſermens contraires, a ceux qu'ils ont déja faits ; Ce qui devroit obliger tout homme qui craint Dieu, & qui aime le ſalut de ſon ame à prendre une ferme réſolutions, de ne ſe laiſſer jamais enlaſſer ſi miſerablement, par des ſermens oppoſez. Mais peut étre que l'on demandera icy ce que doit faire un homme qui s'y eſt déja engagé ; je répons qu'avant toute choſe, il faut qu'il ſe repente de tout ſon cœur du peché qu'il a commis, en faiſant un ſerment injuſte, & il doit en ſuite ſe tenir à celuy qui eſt legitime ; car c'eſt-là tout ce qu'il peut faire pour la reparation de ſa faute, & pour ſe mettre en état d'en obtenir le pardon de Dieu.

CELA étant ainſi poſé, touchant les diverſes eſpeces du peché de parjure, je n'ajoûteray plus que quelques mots, pour vous montrer combien le Nom de Dieu en eſt deshonoré. En tous les ſermens vous ſçavez que Dieu eſt appellé ſolennellement à témoin de la verité dont il eſt queſtion ; or ſi la choſe qu'on affirme eſt fauſſe, c'eſt faire à Dieu le plus grand deshonneur & le plus inſigne outrage qu'il eſt poſſible ; car pour en parler rai-

ſonnablement, il faut que l'on ſuppoſe une de ces deux choſes, ou que Dieu ne ſait pas ſi on dit la verité, ce qui eſt le dépoüiller de ſa Divinité, puiſque c'eſt ſuppoſer qu'il eſt auſſi aiſé à tromper que les hommes les plus ſimples & les plus ignorans, ou qu'il veut bien favoriſer & ſoutenir le menſonge. La premiere de ces choſes le dépoüille de cette grande perfection d'un de ſes plus glorieux Attributs, qui eſt celuy de connoître toute choſe, en quoy il eſt ſans doute fort deshonoré, car au jugement des hommes mêmes c'eſt un affront impardonable, d'étre traité comme *dupe*, ou comme trés propre a l'étre ; Or c'eſt-là juſtement la penſée que nous témoignons avoir de Dieu, quand nous oſons nous parjurer dans l'eſperance qu'il ne s'en appercevra point. Mais l'autre choſe eſt encore pire ; car ſuppoſer que Dieu veut bien favoriſer nos menteries, c'eſt l'en rendre complice ; & ce n'eſt pas ſeulement le dépoüiller de ſa Divinité, puis qu'il eſt impoſſible que Dieu mente luy-même, ni qu'il approuve le menſonge en autruy ; c'eſt de plus le faire ſemblable au Diable ; *Car il eſt menteur & le pere de menſonge, Jean* 8. 44. Et cela étant je n'ay pas beſoin d'en dire davantage, pour prouver que c'eſt le plus ſanglant outrage, que l'on puiſſe jamais faire au Nom de Dieu.

MAIS ſi quelqu'un doute encore combien ce peché eſt odieux devant Dieu, il n'a qu'à bien conſiderer ce que Dieu luy-même en dit dans le troiſiéme Commandement, où il proteſte qu'il ne *tiendra point pour innocent*, ce-

luy qui aura pris ſon Nom en vain ; Car certainement cette menace qui ne ſe trouve en aucun autre Commandement, eſt pour nous marquer que c'eſt un tres-grand crime. Et ſi vous jettez les yeux ſur le cinquiéme Chapitre de Zacharie, vous y trouverez que ſa peine eſt proportionnée à ſa grandeur, à ſavoir l'entiere deſtruction, non ſeulement de la perſonne, mais auſſi de toute ſa maiſon ; c'eſt pourquoy il nous importe à tous autant que nous aimons nôtre bonheur en cette vie, & en celle qui eſt à venir, de nous garder ſoigneuſement de ce peché. Mais outre ce peché de parjure, j'ay dit qu'il y a une autre ſorte de ſermens par leſquels le Nom de Dieu eſt deshonoré. Ce ſont les ſermens temeraires & legerement faits, tels que ſont ceux dont nous uſons dans nos diſcours ordinaires, que Jeſus-Chriſt défend expreſſément en ces paroles : *Mat. 5. v. 34, 35, 36. Mais je vous dis moy, ne jurez aucunement, ni par le Ciel, car c'eſt le trône de Dieu : ni par la terre, car c'eſt le marche-pied de ſes pieds : ni par Jeruſalem, car c'eſt la ville du grand Roy. Tu ne jureras point auſſi par ta teſte, car tu ne peux faire un cheveu ni blanc ni noir.* Où vous voyez qu'il ne vous eſt pas ſeulement permis de jurer par une ſimple creature, à cauſe de la relation quelle a à Dieu. Quel horrible crime eſt-ce donc, de prophaner ſon ſaint Nom par des ſermens vains & temeraires ? Ce peché, par je ne ſay quel charme du Demon, eſt devenu parmi nous un peché commun & à la mode, & par là s'eſt rendu contagieux. Mais

il faut ſe ſouvenir, que lors que nous comparoîtrons devant le Tribunal de Dieu, pour répondre de la prophanation de ſon Nom, ce ſera une mauvaiſe excuſe que de dire que ce peché étoit *à la mode*. Ce ſera plûtôt une aggravation de nôtre faute, d'avoir par nôtre pratique aidé à confirmer cette méchante coûtume que nous devions deſapprouver & condamner pour l'abolir.

Et certainement quoy qu'en penſe ce ſiecle prophane, c'eſt un peché d'une grande conſequence; car outre qu'il viole directement le precepte de Jeſus Chriſt nôtre Seigneur, il prouve que l'on a tres-peu d'eſtime, & tres-peu de reſpect pour la Divinité; car toutes les fois que nous jurons, nous en appellons à Dieu, pour juger de la verité de ce que nous diſons; C'eſt pourquoy s'agiſſant d'une ſi grande & ſi ſainte Majeſté, il eſt raiſonnable que ce ne ſoit que pour des choſes d'une extreme importance, que nous en appellons devant Elle, telles que ſont les choſes où il y va de ſa gloire, ou de quelque avantage conſiderable par rapport aux hommes; Mais quand nous jurons en nos communs diſcours, il en eſt bien autrement, la moindre bagatelle étant la matiere de nos ſermens. Il arrive même ſouvent que l'on jure pour des choſes ſi vaines & ſi folles, qu'un homme de ſens auroit honte d'en parler: Et n'eſt ce pas un grand mépris de Dieu, de l'appeller ſi ſolennellement pour juger des choſes ſi pueriles & ſi chetives. Dieu eſt le grand Roy du monde: Or quoy qu'il faille s'adreſſer au Roy pour les choſes d'importance,

portance, il ſe croiroit mépriſé, ſi on l'appelloit pour juger entre des enfans, des petits differens de leur jeu: Et il eſt certain que pluſieurs choſes deſquelles l'on jure tres-ſouvent, ne ſont pas plus importantes; ce qui eſt un ſigne indubitable, que l'on n'honore pas ce grand Dieu comme l'on doit.

SECONDEMENT ces juremens communs, ſont un peché qui nous mene tout droit au parjure: car celuy qui par l'habitude de jurer s'eſt familiariſé avec les ſermens, fera vrayſemblablement les ſermens les plus épouvantables, ſans penſer preſque à ce qu'il jure: car comment celuy qui jure à tout moment, aura-t'il aucune crainte de faire un ſerment? Et ſi ceux qui n'ont point cette crainte ne ſe parjurent pas, ce n'eſt que le hazard, & non leur ſoin qui les en empêche: De plus, un homme qui jure ordinairement, n'eſt pas ſeulement diſpoſé à ſe parjurer, quand il s'agit de prêter ſerment avec ſolemnité; mais ſelon toutes les apparences, il ſe parjure ſouvent en effet par ſes ſermens faits precipitamment & ſans reflexion: Car ſuppoſé qu'ils luy échapent ſans y penſer (qui eſt ce que l'on peut dire de plus favorable) quelle aſſûrance peut il avoir de ne pas mentir auſſi tout de même ſans y penſer; & s'il arrive qu'il faſſe l'un & l'autre tout enſemble, il ſe parjure neceſſairement, & quiconque prendra garde à ces jureurs de profeſſion, ne doutera point qu'ils ne ſe parjurent tres-ſouvent, car pour l'ordinaire, ils affirment avec ſerment, tant les choſes fauſſes que les vrayes, & les douteuſes auſſi bien

bien que les certaines ſans diſtinction ; Et je ne doute point que ſi ceux qui ſont coupables de ce peché y faiſoient bien reflexion, leur propre cœur ne convint avec moy de l'obſervation que je fais icy.

En troiſiéme lieu, c'eſt un peché que l'on commet ſans y être attiré par aucune tentation, il n'y a ni plaiſir ni profit. Tous les autres pechez nous preſentent d'ordinaire, l'un ou l'autre ; mais celuy-cy s'en trouve tout à fait dénué : Tellement qu'à l'égard de ce peché, le Diable n'en uſe pas avec nous, comme il fait à l'égard des autres, où il marchande nos ames, en nous offrant quelque choſe en échange, au lieu qu'icy nous les luy donnons pour neant : Il n'y a qu'un ſeul avantage que l'on s'en puiſſe propoſer, qui eſt d'être crû quand on affirme les choſes, par un ſerment ; mais bien loin de cela, il n'y a point de gens que l'on croye moins que les jureurs de profeſſion ; & certes c'eſt avec raiſon : Car pourquoy croiroit on qu'un homme qui ne fait point ſcrupule de prophaner le Nom de Dieu en volût faire de mentir ; & même leur promptitude à confirmer les moindres choſes par un ſerment, les fait ſoupçonner de s'en ſervir comme d'un manteau, pour mieux cacher la fauſſeté de la choſe qu'ils affirment ; & ainſi vous voyez le peu d'avantage qui leur en revient : même à cét égard, qui eſt le ſeul auquel ils s'en peuvent propoſer quelque utilité ; car ils n'en peuvent pretendre le moins du monde à aucun autre ; il faut donc conclurre que c'eſt un peché où il n'y a point d'excuſe,

n'y

n'y ayant point de tentation qui nous y puisse porter ; car l'on ne sauroit témoigner plus de mépris ni plus d'ingratitude envers Dieu, que de l'offenser ainsi de gayeté de cœur. Encore donc que depuis que ce peché est devenu si commun, il soit estimé tres leger, il est comme vous voyez bien éloigné de l'être, soit en luy même, soit devant Dieu.

Que donc tous ceux qui ne sont point tombez dans l'habitude de ce peché, ayent soin d'en éviter jusques au moindres petits commencemens ; & que ceux qui ont donné dans le piege de cette habitude, s'en défassent le plus promptement qu'il pourront, s'ils ont quelque tendresse pour leur ame ; & que l'on ne dise pas icy, qu'il est bien difficile d'abandonner une vieille coûtume, pour s'excuser de ce qu'on persiste dans ce peché ; car plus l'on y a vécu, plus se doit-on hâter de le quitter, en considerant que c'est trop avoir demeuré dans un si grand peché ; & si la longue coûtume augmente la difficulté de l'abandonner, c'est une puissante consideration pour obliger tout homme qui a à cœur le salut de son ame à s'en defaire promptement, de peur que ce qui n'est encore que difficile, ne luy devienne enfin impossible ; & plus il y trouve de difficulté à l'heure presente, plus il doit être soigneux de bien user de tous les moyens qui peuvent contribuer à surmonter cette mauvaise habitude. Il ne sera pas hors de propos de marquer icy quelques-uns de ces moyens.

Premierement qu'il rempliſſe ſon eſprit de la haine de ce peché, & qu'il ne le meſure pas ſeulement ſelon ce qu'on luy en dit communément dans le monde; & quand il eſt bien perſuadé du crime, qu'il y ajoûte la conſideration du danger, comme par exemple que c'eſt une choſe qui luy fait perdre dés à preſent la faveur de Dieu, & que s'il y perſiſte, le precipitera eternellement dans les Enfers; & ſans doute que ſi l'on y prenoit bien garde, ce ſeroit aſſez pour nous retirer de ce peché; car je voudrois ſavoir de ceux qui s'en défendent, en diſant qu'il leur eſt impoſſible de le quitter, s'ils étoient aſſûrez que le premier ſerment qui leur échaperoit ſeroit immediatement ſuivi du gibet ou de l'echafaut, ſi cette crainte ne les empêcheroit point de jurer: Certes, je ne ſaurois croire qu'un homme qui ſeroit en ſon bon ſens ne fût aſſez maître de ſoy-même, pour s'en abſtenir par une telle apprehenſion. Puis donc que la damnation eſt un bien plus grand mal que ne le ſont tous les ſupplices de la terre enſemble, la raiſon veut que la crainte de tomber dans le premier, nous retienne d'avantage que celle de tomber dans le ſecond. Mais à dire vray, c'eſt où que l'on ne croit pas que ce peché damne, ou que l'on croit la damnation ſi éloignée, que l'on ne s'en met point en peine. Il n'y a pourtant rien de plus déraiſonnable que l'une & l'autre de ces penſées. Pour la premiere, il eſt certain que quiconque continuë volontairement dans quelque peché que ce ſoit, eſt en un état de damnation: d'où il s'enſuit,

ſuit, que quiconque demeure dans celuy-cy, eſt dans cette malheureuſe condition. Pour la ſeconde, il ſe peut fort bien faire que l'on ſe trompe en croyant la damnation ſi éloignée: car qui eſt celuy qui ſait qu'il ne recevra pas le coup de la mort au même inſtant qu'il a le ſerment dans la bouche, & quand il ſeroit certain que cela n'arriveroit pas, la damnation eternelle, quelque éloignée qu'elle puiſſe étre, eſt toûjours la plus redoutable de toutes les choſes du monde.

SECONDEMENT, il faut étre toûjours tres-veritable en tout ce que l'on dit, afin que tout le monde nous puiſſe croire à nôtre ſimple parole, & alors nous n'aurons jamais beſoin de l'affirmer par un ſerment pour luy donner credit; or c'eſt la le ſeul pretexte qu'on peut alleguer pour colorer cette habitude de jurer.

REMARQUEZ en troiſiéme lieu, quelle eſt la choſe la plus capable de vous porter à commetre ce peché, ſi c'eſt le vin, ou la colére, ou la compagnie, ou l'exemple d'autruy, ou quelqu'autre choſe que ce ſoit, & ſi vous vous propoſez de vous défaire de ce peché, fuyez ſoigneuſement ces occaſions de le commettre.

EN quatriéme lieu, tâcher d'avoir Dieu continuellement dans la penſée & devant les yeux; & ſi vous vous en pouvez une fois former l'habitude, vous perdrez bien viſte celle de prophaner ſon Nom. Qu'il ne vous arrive jamais s'il eſt poſſible, de faire mention de Dieu ſans élever vôtre cœur à luy, & même

en

en vos discours ordinaires, toutes les fois que vous avez son Nom en la bouche, que ce soit une occasion d'y élever vôtre cœur, & sur tout ne souffrez point qu'il vous arrive jamais de le prononcer dans des discours oiseux. Si vous vous accoûtumez à luy rendre ce respect la simple prononciation de son nom sera un *preservatif* excellent contre l'habitude de le prophaner par le serment.

En cinquiéme lieu, il faut diligemment veiller sur soy même, & étre constamment sur ses gardes pour *ne pas pecher de sa langue*; car sans cela tous les autres moyens seront inutiles. Enfin il faut avoir recours à la priere, & l'ajoûter à tous nos autres efforts. C'est pourquoy priez ardemment le Seigneur, afin qu'il luy plaise vous rendre capables de vaincre cette méchante coûtume & de vous en défaire, en disant avec le Psalmiste, *Ps.* 141. 3. *Eternel, mets une garde à ma bouche, & garde le guichet de mes lévres.* Et si vous vous servez de tous ces moyens avec sincerité de cœur, vous pouvez bien vous assûrer que Dieu ne manquera pas de les benir. J'ay insisté d'autant plus sur ce peché, que c'est un peché qui est si commun. Dieu en sa misericorde veüille faire la grace à tous ceux qui en sont coupables, d'en bien comprendre l'énormité.

Ces diverses manieres de deshonorer le Nom de Dieu, vous doivent faire comprendre en quoy consiste le devoir de l'honorer; à savoir, à s'abstenir exactement de chacune de ces choses, & cela par le profond respect

& en la seule consideration de ce sacré Nom qui est *grand, Merveilleux & Saint,* P. 99. 3.

SECTION V.

De l'adoration ou du service que nous devons à Dieu; De la priere & de ses parties; Des Prieres publiques dans l'Eglise, & dans la famille: Des Prieres en particulier; De la Repentance; Du Jeûne, &c.

LA huitiéme chose que nous devons à Dieu, c'est de le servir & de l'adorer; C'est particulierement en luy rendant ce devoir que nous reconnoissons sa Divinité, l'adoration n'appartenant qu'à Dieu seul; Tellement qu'il faut regarder cette partie de nôtre devoir comme la plus importante de toutes. Il faut adorer Dieu du cœur interieurement & du corps exterieurement; L'adoration interieure du cœur, ou de l'ame, consiste premierement en la Priere, qui n'est autre chose que le discours de l'ame avec Dieu; La Priere a plusieurs parties differentes, selon les choses differentes qu'elle a pour sujet.

LA premiere partie de la Priere est la Confession, quand nous confessons nos pechez à Dieu. Elle peut étre Generale ou Particuliere; la Generale, est lors que nous confessons seulement en general que nous sommes

des

des grands pecheurs ; la Particuliere, eſt quand nous ſpecifions les divers actes de nos pechez. Celle-là doit toûjours faire neceſſairement une partie de nos prieres ſolennelles, ſoit dans la famille, ſoit en public ; Celle cy eſt propre aux prieres particulieres, & le plus ſouvent que l'on en uſe c'eſt le mieux ; Et dans les prieres particulieres que nous faiſons tous les jours, il ſeroit expedient de nous ſouvenir conſtamment, & nommément de quelques-uns de nos plus grands & plus énormes pechez, quelque long-temps qu'il y ait que nous les ayons commis ; car jamais nous ne pouvons ni les *lamenter*, ni les confeſſer, ni y penſer ſuffiſamment ; la *lamentation* doit toûjours aller avec la confeſſion. Nous devons avoir une vraye componction de cœur pour les pechez que nous confeſſons, & reconnoître de toute nôtre ame nôtre propre indignité, pour les avoir commis ; car nôtre confeſſion ne doit pas avoir pour but, d'inſtruire Dieu de nos pechez qu'il connoît bien mieux que nous : mais de nous humilier nous-mêmes. C'eſt pourquoy nous ne devons point croire que nous ayons fait une confeſſion telle que nous devons, que lors que nous en avons uſé de la ſorte.

La ſeconde partie de la Priere, eſt la requeſte, qui conſiſte à demander à Dieu tout ce qui nous manque, ſoit pour l'ame, ſoit pour le corps. Nous devons demander pour nos ames le pardon de nos pechez, pour l'amour de Jeſus-Chriſt, qui a répandu ſon ſang pour l'obtenir ; nous devons demander auſſi la grace

& l'aſſiſtance du ſaint Eſprit, pour nous donner la force d'abandonner nos pechez, & de marcher dans la voye des Commandemens de Dieu ; Et icy il ne ſera point neceſſaire de ſpecifier dans nos demandes chaque vertu en particulier, comme la foy, l'amour de Dieu, le zele, la pureté, la repentance, & les autres choſes ſemblables, mais ſeulement celles qui nous manquent le plus. C'eſt pourquoy prens bien garde à quel défaut tu és particulierement ſujet ; Si tu és orgueilleux, demande inſtamment en tes prieres l'humilité ; ſi tu és remply de convoitiſe, demande la chaſteté, & ainſi de toutes les autres graces, ſuivant que tu trouves que tu en as beſoin ; & en toutes les choſes qui concernent l'ame, ſois toûjours tres-empreſſé & même tres-importun, ne te tenant point pour refuſé de Dieu, & ne te rebutant point, quoy que tu n'obtiennes pas à l'heure-même ce que tu luy demande. Et ſi tu as demandé à Dieu quelque grace particuliere ſans l'avoir obtenuë, ne te laſſe point de prier ; mais cherche plûtôt quelle peut-étre la cauſe qui rend ainſi tes prieres infructueuſes, regarde ſi ce n'eſt point toy-même qui en empêche l'effet. Peut étre que tu pries Dieu de te rendre capable de ſurmonter un peché, pendant que tu ne le combats jamais, & que tu ne luy fais aucune reſiſtance, mais que tu t'y laiſſes aller toutes les fois qu'il ſe preſente, & que mêmes tu recherches les occaſions, & que tu vas a la *rencontre*, des tentations qui peuvent t'y entraîner ; & ſi cela eſt, faut-il t'étonner ſi tes

prieres n'ont pas l'effet que tu deſires, puiſque l'obſtacle vient de toy-même. Corrige donc ce défaut, & t'applique à faire ſincerement ton devoir, & alors ne crains point que Dieu ne faſſe le reſte.

SECONDEMENT nous devons auſſi prier pour ce qui regarde le corps, c'eſt à dire, nous devons demander à Dieu les choſes, neceſſaires pour cette vie; mais ſeulement en la meſure que ſa Sageſſe trouvera à propos de nous les donner, il ne faut pas que nous entrepremions de nous faire nôtre part à nous mêmes, ni de demander à Dieu toute l'abondance & toutes les grandeurs que nôtre vanité nous pourroit ſuggerer; mais ſeulement qu'il luy plaiſe, pour ce qui eſt des choſes exterieures, nous méttre dans l'état le plus propre pour nous amener à la principale fin de nôtre vie d'icy bas, qui eſt la gloire de ſon Nom, & le ſalut de nos ames.

LA troiſiéme partie de l'Oraiſon eſt la *Deprecation*, s'il eſt permis d'uſer de ce terme c'eſt à dire, la Priere que nous faiſons à Dieu de détourner quelque mal de nous. Or ce mal peut étre de deux ſortes, le mal de *coulpe*, ou le mal de *peine*; nous ſommes particulierement obligez de prier Dieu contre le mal de coulpe, afin que par l'efficace de ſa grace il nous garde d'y tomber; & quels que ſoient les pechez auquels tu te trouves le plus enclin, inſiſtes-y particulierement, afin qu'il plaiſe à Dieu de t'en delivrer. Cecy ſe doit faire tous les jours; mais particulierement lors que nous ſommes preſſez par quelque violente

lente tentation, & que nous nous trouvons en danger de tomber en quelque peché. Et alors nous avons ſujet de nous écrier comme S. Pierre, quand il ſentit qu'il s'enfonçoit, *Seigneur ſauve nous, car nous periſſons*, & de prier Dieu humblement d'éloigner de nous la tentation, ou de nous donner des forces pour y reſiſter, ne pouvant faire ni l'un ni l'autre de nous-mêmes.

SECONDEMENT, nous ſommes auſſi obligez de prier contre le mal de peine, mais particulierement contre les peines ſpirituelles, telles que ſont le courroux de Dieu contre nous, les ſuſpenſions des ſentimens de ſon amour, & les *abandonnemens* de ſa grace, & la damnation eternelle; Ce ſont là des maux contre leſquels nous ne ſaurions prier avec trop d'ardeur; Nous pouvons auſſi prier contre les peines temporelles, c'eſt à dire, contre les afflictions exterieures, mais il faut que ce ſoit avec ſoûmiſſion, à la ſainte volonté de Dieu, ſuivant l'exemple de Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur, *Matth.* 26. 39. *Non point ce que je veux, mais ce que tu veux.*

LA quatriéme partie de la Priere eſt l'*intercеſſion*, qui conſiſte à prier les uns pour les autres; C'eſt en general ce que nous devons faire pour tout le genre humain, auſſi bien pour les étrangers que pour ceux qui ſont de nôtre connoiſſance, mais plus particulierement pour ceux qui nous touchent, comme pour nos Gouverneurs, tant en l'Egliſe qu'en l'Etat, ou pour ceux qui nous ſont proches parens, comme Maris, Femmes, Peres, Enfans,

ſans, ou pour nos amis, &c. Nous ſommes auſſi obligez de prier pour tous ceux qui ſont dans l'affliction, & nommément pour les perſonnes que nous ſavons en avoir le plus de beſoin; Et même nous devons prier pour ceux qui nous font des injures, & qui nous maltraitent & nous perſecutent; car c'eſt là le commandement exprés de Chriſt, *Matth.* 5. 44. dequoy il nous a donné un grand exemple en priant luy-même pour ceux qui l'ont crucifié, *Pére pardonne-leur*, *Luc.* 23. 34. Nous ſommes obligez de prier pour toutes ces ſortes de perſonnes, & de demander à Dieu pour elles les mêmes biens que nous demandons pour nous-mêmes; c'eſt à dire, qu'il luy plaiſe leur communiquer à toutes ſelon leur condition & leur employ, toutes les benedictions ſpirituelles & temporelles dont il voit qu'elles ont beſoin, & de détourner d'elles toutes ſortes de maux, ſoit de peine, ſoit de coulpe.

La cinquiéme partie de la Priere conſiſte en la reconnoiſſance, c'eſt à dire, à loüer Dieu & à le benir pour toutes ſes graces, ſoit envers nous-mêmes, ſoit envers les perſonnes qui ont quelque relation avec nous, ſoit envers l'Egliſe, ſoit envers la nation de laquelle nous ſommes membres, & en general envers tout le genre humain: & il le faut loüer de toutes ſes benedictions, tant Spirituelles que Temporelles; Premierement des Spirituelles qui nous ſont communes à tous, comme du don qu'il nous a fait de ſon Fils, de l'envoy de ſon Eſprit, & de tous les moyens

qu'il a mis en œuvre pour amener les pecheurs à luy ; Secondement, des benedictions que nous avons receuës en nôtre particulier, comme d'étre nés dans ſon Egliſe, & d'avoir été inſtruits en la Religion Chrétienne, ayans ainſi eu l'avantage d'étre faits participans de la parole de Dieu, & de ſes ſaints Sacremens, & que le moyen de parvenir à la vie éternelle, nous ait été mis entre les mains ſans que nous y ayons rien contribué ; Mais il n'y a aucun de nous qui n'ait receu de Dieu d'autres biens ſpirituels outre ceux-là, deſquels nous devons auſſi luy rendre des actions de graces particulieres.

PAR exemple il le faut remecier, premierement de ſa patience envers nous, & de ſa longue attente pour nôtre repentance, & de ne nous avoir point fait mourir dans nos pechez ; Secondement de ſes invitations à repentance, non ſeulement exterieurement par le miniſtere de ſa parole, mais auſſi interieurement par les mouvemens de ſon Eſprit. Et ſi nous ſommes de ceux en qui ſes invitations ont produit quelque bon effet avec l'aſſiſtance de la grace de Dieu, & que nous ayons changé une vie prophane & mondaine, en une conduite digne de vrais Chrétiens, nous ſommes certainement tres-particulierement obligez de reconnoître & d'exalter ſa bonté, dont nous avons receu le plus grand tous les biens.

NOUS devons auſſi rendre graces des benedictions temporelles, tant de celles qui regardent le public, comme ſont la proſperité de l'Egliſe, ou de l'Etat, & toutes les déli-

vrance

vrances remarquables dont Dieu les a favoriſez l'un ou l'autre; que de celles qui nous regardent en particulier, telles que ſont tous les biens dont nous joüiſſons en cette vie, comme la ſanté, les amis, la nourriture, le veſtement, & les autres choſes ſemblables, commes auſſi ſes ſoins continuels à nous garantir d'un nombre infini de dangers, par ſa bonne Providence, & les délivrances particulieres par leſquelles il nous a tirez des plus grands perils. Il ne ſeroit par poſſible de repreſenter icy chacune des graces que nous recevons tous de Dieu parce qu'elles ſont differentes en eſpece & en degré, ſelon les perſonnes à qui il les fait; mais il eſt tres certain que celuy qui reçoit le moins de ſa bonté, en reçoit aſſez pour employer toute ſa vie à l'en loüer; & ce ſeroit tres-bien fait auſſi que chacun fît reflexion ſur les divers endroits de ſa vie, & ſur les graces qu'il a receuës, & ainſi qu'il en fît comme une liſte ou un catalogue, a tout le moins des principales, pour les avoir toujours en la memoire, & pour en faire de temps en temps une recapitulation devant Dieu, dans les ſentimens d'une profonde reconnoiſſance.

Ce ſont là les diverſes parties des prieres dont on ſe doit ſervir, tant en public qu'en particulier. L'uſage public de la priere, eſt premierement de ſe joindre tous dans le temple où les fidelles ſe rencontrent, aux prieres qui regardent toute l'Egliſe en general. Quand ces prieres ſont telles qu'elles doivent étre, il y faut étre tres aſſidu, Dieu ayant

promis d'exaucer particulierement les prieres de ſes enfans *aſſemblez en ſon Nom*. Et quiconque s'abſente de la priere publique ſans neceſſité, ſe retranche ſoy-même du corps de l'Egliſe, & ainſi s'inflige par un étrange effet de folie, la même peine dont les conducteurs de l'Egliſe ont accoûtumé de chatier les plus inſignes & les plus ſcandaleux pecheurs.

Les prieres qui ſe font dans la famille, où tous ceux qui la compoſent ſe rencontrent, pour preſenter à Dieu leur communes ſupplications, ſont une ſeconde ſorte de prieres publiques, où il ſe faut auſſi trouver ſoigneuſement; & chaque pere de famille eſt obligé d'y faire obſerver conſtamment cet exercice de pieté: car il n'eſt pas moins de ſon devoir de procurer à ſes enfans & à ſes ſerviteurs cette pâture pour leurs ames, que de leur fournir celle du corps: De ſorte, qu'il n'y a point de Pere de famille, quel qu'il ſoit, qui ne doive prendre ce ſoin. Si luy-même ou quelqu'un de ſa famille peut lire, il peut ſe ſervir des prieres de quelque bon livre; s'il prend celles de la Liturgie de l'Egliſe, il fait un tres bon choix. S'il ne ſauroit lire, il faut neceſſairement qu'il apprenne quelques prieres, dont il puiſſe uſer dans ſa famille: C'eſt à quoy auſſi quelques-unes des prieres ordinaires de l'Egliſe ſeront fort convenables, comme étans les plus aiſées pour la memoire, à cauſe de leur brieveté, qui n'empêche pas qu'elles ne contiennent beaucoup: Mais quelque choix que l'on faſſe des prieres, que l'on ne manque

pas

pas à ce devoir, & que qui que ce ſoit qui fait profeſſion d'étre Chrétien, n'ait pas une famille aſſez Payenne, pour n'adorer pas Dieu tous les jours. Et quand le Pere de famille a fait ſon devoir à cet égard, il eſt auſſi de celuy de chacun des membres qui la compoſent de s'en prévaloir ſoigneuſement, ſans jamais manquer à ſe trouver à ces prieres de famille.

LA priere particuliere ou ſecrete eſt celle qu'on fait dans la retraite, & ou ſeparé du commerce des hommes on peut entrer dans un plus ample detail de ſes beſoins particuliers, qu'il n'eſt a propos de le faire dans la priere publique: Le culte *public* que nous rendons a Dieu ne nous diſpenſe pas de ce culte *ſecret*. L'un & l'autre eſt commandé, & l'obſervation de l'un ne ſçauroit compenſer l'omiſſion de l'autre: celuy qui eſt aſſidu au ſervice public & qui cependant neglige ces devotions *particulieres*, donne lieu de ſoupçonner qu'il cherche plus la loüange des *hommes* que l'approbation de *Dieu*, contre le commandement exprés de nôtre Sauveur qui au 6 de St. Mathieu ordonne l'uſage de cette priere particuliere, en nous faiſant entendre qu'il faut *prier le pere en ſecret* de qui ſeul nous devons attendre nôtre *Salaire* & non des vains applaudiſſemens des hommes.

CE devoir doit étre frequemment pratiqué, jamais moins frequemment que le matin & le ſoir: il eſt abſolument neceſſaire de commencer & de finir les ouvrages de la journée par l'invocation de Dieu; non ſeulement pour

luy payer le tribut que nous luy devons, mais encore pour l'amour de nous mêmes ; puiſque nous ne pouvons nous croire tranquilles & en ſûreté, qu'aprés que nous nous ſommes mis entre ſes bras. Pouvons nous ne pas trembler a la vûe des perils du jour & de la nuit ou nous ſommes expoſés a tout moment, ſi par nos ſacrifices du ſoir & du matin nous n'avons engagé Dieu a étre nôtre *ſauvegarde* ? ce devoir doit étre plus ou moins frequemment reiteré à proportion du loiſir ou des affaires que nous avons : Mais il faut remarquer que par les affaires je n'entens pas les affaires que nous nous faiſons inutilement nous-mêmes, mais les occupations inevitables de nos *vocations* qui ôtent à pluſieurs de loiſir de faire des prieres dans toutes les formes : Cependant ceux-cy peuvent même pendant leur travail, éléver leurs cœurs a Dieu par des prieres courtes ou *jaculatoires* ; mais ceux qui ont plus de temps a eux, doivent auſſi donner plus de temps a la pratique de ce devoir. Que celuy qui trouve du loiſir pour s'abandonner aux vanités du ſiecle, & mêmes pour ſatisfaire a ſes criminelles paſſions ne diſe qu'il en manque pour la priere : Mais que plûtôt il s'attache a *racheter* le temps en conſacrant deſormais a la priere le plus qu'il pourra de ce loiſir auparavant ſi mal employé. Et certainement ſi nous conſiderions meurement quel avantage c'eſt pour nous de pratiquer ſouvent ce devoir nous ſerions convaincus qu'il eſt autant de nôtre intereſt à le reïterer que nous avons eu du penchant a le negliger.

PRE-

PREMIEREMENT ce nous eſt un grand honneur à nous, pauvres vers de terre, de pouvoir toûjours parler ſi librement à la Maeſté du grand Dieu du Ciel. Si un Roy daignoit parler familierement & ſans façon avec le moindre de ſes Sujets, cela ſeroit regardé comme un grand honneur qu'il luy feroit, & cet homme là quelque mépriſé qu'il fût auparavant, deviendroit l'objet de l'envie de tout le monde; & il n'y a point de doute, qu'il ne ſe ſervît avec plaiſir de toutes les occaſions qui luy procureroient une ſi grande faveur. Mais qu'eſt-ce que cela en comparaiſon de l'honneur qui nous eſt offert à nous à qui il eſt permis, & qui y ſommes mêmes conviez, de parler au Roy des Rois, & de converſer familierement avec luy. Quel devroit étre donc nôtre empreſſement pour un tel privilege.

SECONDEMENT, c'eſt le plus grand avantage que l'on ſe puiſſe imaginer; car la priere attire ſur nous toute ſorte de biens ſpirituels & temporels. Il n'y a point de priere qui ſoit telle qu'elle doit-étre, qui ne faſſe deſcendre ſur nous quelque benediction, ſuivant ce que dit le Sage, *Eccleſiaſt.* 35. 19. *La priere de l'humble outrepaſſe les nuées, & il n'a point de repos qu'il ne ſoit approché du Seigneur, ni ne ſe détourne que le Souverain n'y ait eu égard, pour juſtement juger & faire droit.* On croiroit un homme heureux qui auroit en main un moyen aſſûré de ſe procurer tout ce dont il auroit beſoin, encore que ce fût avec beaucoup de peine & de travail. Nous pouvons poſſeder ſi nous voulons cét avantage, la priere

étant

étant un moyen infaillible d'obtenir, ſinon tout ce que nous croyons nous étre neceſſaire, au moins tout ce qui l'eſt en effet, c'eſt à dire tout ce que Dieu voit nous étre avantageux, & utile. C'eſt pourquoy quelque pareſſeuſe que ſoit nôtre chair à s'employer à ce devoir, neanmoins vû le beſoin que nous avons continuellement de pluſieurs choſes que nous ne pouvons recevoir que de Dieu, ce ſeroit une étrange folie ſi cette pareſſe de nôtre chair nous empeſchoit d'employer un moyen ſi aſſûré d'obtenir tout ce qui nous eſt neceſſaire.

En troiſiéme lieu, ce devoir eſt ſi éloigné d'étre difficile, qu'il eſt tres agreable. Dieu eſt la ſource de tout bien ; & ainſi plus nous approchons de luy, plus il eſt neceſſaire que nous ſoyons heureux. La joye même du Ciel ne procede que de la preſence de Dieu. Or en cette vie nous n'avons point de meilleur moyen de nous approcher de Dieu que celuy de la priere ; c'eſt donc certainement une choſe qui d'elle même eſt capable de nous apporter beaucoup de ſatisfaction ; & ſi nous en jugeons autrement, cela vient du mauvais état de nôtre cœur, qui comme un malade ne ſçauroit trouver de goût aux meilleures viandes. La priere eſt un devoir agreable, mais c'eſt un devoir ſpirituel ; C'eſt pourquoy ſi nôtre cœur eſt charnel, s'il eſt attaché aux plaiſirs des ſens, ou aux vanitez du monde, il ne faut pas s'étonner ſi nous n'en goûtons pas le plaiſir, ſi comme les Iſraëlites nous dédaignons la Manne, pendant que nous ſoupirons aprés les *potées de chair* d'Egypte ; c'eſt pourquoy

quoy ſi nous nous trouvions languiſſans, lors qu'il eſt queſtion de nous acquiter de ce devoir, defions nous de nous mêmes, nettoyons nôtre cœur, & le purifions de l'amour de tout peché, en tâchant de luy donner une *trempe* ſpirituelle & celeſte, & nous trouverons que la priere, bien loin d'étre une occupation deſagreable & importune, eſt un exercice rempli de ſatisfaction & de plaiſir : Et en attendant que nous ſoyons en cet état, au lieu de nous plaindre de la difficulté de ce devoir, plaignons-nous de la langueur & de la repugnance de nôtre cœur a s'en acquiter.

Il y a auſſi une autre raiſon, pour laquelle la priere nous eſt déſagreable, c'eſt que nous ne nous y exerçons pas aſſez ſouvent. Nous ſavons qu'il y a pluſieurs choſes qui nous ſemblent tres difficiles au commencement, qui lors que nous y ſommes accoûtumez, nous paroiſſent fort aiſées & fort agreables. Si c'eſt-là ton état, tu ſais déja le remede qu'il y faut apporter, c'eſt à dire d'en uſer plus frequemment : Et ainſi cette conſideration nous doit naturellement porter à nous acquiter avec plus de ſoin que nous n'avons fait du devoir de la priere.

Mais nous devons non ſeulement conſiderer, combien ſouvent, mais auſſi comment nous nous en acquiterons. Or pour nous en bien acquiter, nous devons avoir égard premierement à la matiere de nos prieres, pour ne demander jamais les choſes mauvaiſes, comme la vengeance de nos ennemis, ni aucune autre choſe ſemblable : Secondement, à leur maniere ; Il faut premierement qu'elles ſoient

faites

faites en soy, & croire que si nous demandons comme nous devons, Dieu nous donnera les choses que nous luy demandons, ou d'autres qu'il voit nous être plus avantageuses; Et puis en second lieu, nous devons reconnoître avec humilité, que nous sommes entierement indignes du moindre des biens que nous demandons, & ainsi n'y pretendre qu'en la seule consideration de Jesus Christ: En troisiéme lieu, il faut faire nos prieres avec attention, en pensant à ce que nous faisons, & nous bien garder d'être divertis ailleurs, & de nous laisser emporter à penser à autre chose. Je vous ay dit dés le commencement que la priere étoit une fonction de l'ame; mais si nos pensées sont distraites, ce n'est plus que l'œuvre des lévres, & de la langue; Et ainsi Dieu ne la regardera que comme un vain babil, qui ne nous obtiendra jamais aucune benediction; Et même selon que Jacob le disoit à sa mere, *Gen. 27. 12. cela sera plûtôt capable d'attirer sur nous des maledictions*; car c'est prophaner une des plus solennelles parties du service de Dieu, & c'est une grande hypocrisie de nous approcher de ce bon *Dieu de nos lévres, pendant que nôtre cœur est si éloigné de luy*; c'est même un grand mépris de cette redoutable Majesté devant laquelle nous comparoissons. Et pour ce qui est de nous, c'est une folie bien ridicule, que nous qui venons à Dieu pour l'entretenir de choses aussi importantes que celles qui regardent le bien de nos corps & de nos ames, oublions nôtre principale affaire au milieu de nôtre discours, courans

courans aprés la premiere bagatelle que nôtre vaine imagination nous ſuggere, ou que le Diable qui fait tout ce qu'il peut pour nous interrompre en cette bonne œuvre, nous jette dans l'Eſprit. C'eſt juſtement comme ſi un criminel qui viendroit pour demander ſa grace au Roy, s'arrêtoit au milieu de ſon diſcours, pour courir aprés un papillon ; Ne croiriez-vous-pas que le Prince feroit fort mal de pardonner à une perſonne qui en ſeroit ſi indigne? Il y auroit auſſi peu de raiſon de nous promettre que Dieu eût égard aux requêtes que nous luy preſentons, & qu'il nous les accordât quand nous n'y penſons pas nous mêmes.

Nous nous devons armer d'autant plus ſoigneuſement contre ces diſtractions en nos prieres, que c'eſt un mal auquel nous avons naturellement un grand penchant. Pour cét effet, lors que nous voulons vacquer à la priere, il faut premierement que nous nous rempliſſions l'eſprit de la grandeur de la Majeſté de celuy de qui nous devons approcher, afin que cette conſideration nous faſſe craindre de penſer à rien de vain ni de leger en ſa preſence. Secondement, nous devons conſiderer l'importance des choſes que nous avons à demander, qui eſt telle quelquefois que nous ſerions les plus miſerables de toutes les creatures, ſi nous n'étions pas exaucez, & cependant cét égarement eſt capable de l'empêcher ; En troiſiéme lieu, il faut demander à Dieu ſon aſſiſtance en cette occaſion ; c'eſt pourquoy quand nous voudrons prier Dieu, que nôtre premiere requeſte ſoit d'obtenir la grace d'appor-

d'apporter à nos prieres l'attention que nous devons.

ENFIN prenons garde auſſi ſoigneuſement qu'il nous ſera poſſible à nôtre cœur pendant que nous prions, afin d'en éloigner toutes ſortes de penſées extravagantes, & s'il y en entre quelques-unes qu'elles n'y ſoient pas entretenuës ; mais dés que nous les y avons apperceües, rejettons-les avec indignation ſans les y ſouffrir un ſeul moment, & demandons en pardon à Dieu. Et ſi nous les combattons avec cette ſincerité & avec ce ſoin, ou Dieu nous fera la grace d'y reſiſter, ou bien il nous pardonnera miſericordieuſement celles que nous ne pourrons pas empêcher ; mais ſi cela arrive par nôtre negligence, nous ne pouvons eſperer ni l'un ni l'autre, tant que cette negligence durera.

EN quatriéme lieu, nous devons conſiderer ſi nos prieres ſont faites avec zele & avec ardeur ; Ce n'eſt pas aſſez que nous y ayons l'attention neceſſaire pour entendre, ce que nous y diſons, mais nous y devons apporter toute l'ardeur & toute la devotion de nôtre ame, ſuivant les diverſes parties des prieres cydeſſus mentionnées. Ce ne ſont pas des prieres froides qui peuvent obtenir quelque choſe de Dieu ; Nous voyons qu'elles n'obtiendroient rien de nous mêmes ; car ſi un pauvre nous demandoit quelque choſe, & nous le demandoit comme pas raillerie, & comme ſi ce luy étoit une choſe indifferente de la recevoir ou de ne la recevoir pas, nous aurions ſujet de penſer, ou qu'il n'en auroit guére de beſoin, ou qu'il

qu'il ſeroit tres-orgueilleux, & ainſi nous ne luy donnerions point l'aumône. Or certainement les choſes que nous demandons à Dieu ſont ſi fort au deſſus de nos aumônes ordinaires, que nous ne devons pas attendre qu'elles ſoient accordées à des prieres froides & faites ſans attention : De même nôtre ſacrifice de loüanges & d'action de graces ne ſera jamais agrée de Dieu, à moins que d'être offert d'un cœur vivement touché du ſentiment de ſes bien-faits, parce que ſans cela ce n'eſt qu'un compliment fait par maniere d'acquit, qui ne ſauroit étre approuvé de celuy qui ne demande pas ſeulement les *lévres*, mais auſſi le *cœur*. On en peut dire autant des autres parties de la priere, c'eſt pourquoy toutes les fois que tu t'approches de Dieu par la priere, aye ſoin d'allumer dans ton cœur tout le zele & toute l'ardeur qu'il te ſera poſſible : Et parce que de toy-même tu ne peux rien, prie Dieu qu'il luy plaiſe d'enflamer ton cœur du feu celeſte d'une ſainte devotion, & quand tu l'auras obtenu, prens garde que tu ne l'éteignes par aucun péché volontaire, ou que tu ne le laiſſes éteindre faute de le *remuer* & de l'exciter par l'uſage frequent de ces exercices de piété.

En cinquiéme lieu, nous devons prier avec pureté : Je veux dire que nous devons nettoyer nôtre cœur de toute affection de peché : car c'eſt ſans doute ce que veut dire l'Apôtre, lors qu'il commande aux hommes *d'élever leurs mains pures en priant*, 1 *Tim.* 2. 8. Et il le ſignifie clairement par les pechez dont

dont il parle en même tems, qu'il nomme *ire & diſpute*, entendant par là ces querelles & ces contentions qui ſont ſi communes entre les hommes, & certainement quiconque ſe plaît dans ſe peché là ou dans aucun autre, & qui l'entretient dans ſon cœur, ne ſauroit jamais *lever à Dieu ſes mains pures en priant* ſelon qu'il y eſt obligé, & en ce cas, il n'y a point de doute que ſes prieres quelque ardentes & quelque frequentes qu'elles puiſſent être, ne luy ſoient tout à fait inutiles ſelon que le Pſalmiſte nous l'enſeigne quand il dit, *Pſ.* 66. 18. *Si j'euſſe penſé quelqu'outrage en mon cœur, le Seigneur ne m'eût point écouté.* Et Salomon dit de plus que les prieres d'un tel homme ne luy ſeront pas ſeulement inutiles, mais qu'elles ſeront abominables, *Prov.* 15. 8. *Le ſacrifice*, dit-il, *des méchans eſt abomination à l'Eternel.* Or que peut-il nous arriver jamais de plus terrible, que de voir que nos prieres mêmes nous ſoient en piége, & nous tournent en peché. C'eſt pourquoy cela auſſi ſe trouve dans ce triſte catalogue de malédictions qui ſe voit au Pſeaume cent neuviéme, *ver.* 7. Ne ſoyons donc pas ſi cruels à nous-mêmes, que d'attirer ſur nous un ſi grand jugement de Dieu, comme nous le ferons indubitablement, ſi nous preſentons à Dieu nos prieres avec un cœur rempli d'impureté.

ENFIN nous ne nous devons rien propoſer pour but dans nos prieres, qui ne ſoit juſte & honnête, ſoit à l'égard de nos prieres même, ſoit à l'égard des choſes que nous demandons à Dieu en nos prieres. Premiérement, nous

ne

ne devons pas prier, pour nous acquerir la reputation de gens pieux & devots, comme ces hypocrites dont il eſt parlé en ſaint Matthieu, 9. 5. ou ſeulement par compagnie, parce que c'eſt l'uſage & pour faire comme les autres ; mais nous devons prier Dieu, premierement pour luy rendre un acte de l'adoration & du culte que nous luy devons ; ſecondement, pour reconnoître par là que c'eſt luy qui eſt cette grande & inépuiſable ſource dont nous attendons tout nôtre bien ; & en troiſiéme lieu, pour en obtenir dequoy ſubvenir, où à nos propres neceſſitez, où à celles des autres ; Et à l'égard des choſes que nous demandons, il faut bien ſe garder de s'y propoſer aucune mauvaiſe fin, *Jacq.* 4. 3. Nous ne devons point demander des choſes pour les employer à ſatisfaire nos paſſions ; comme font ceux qui demandent des richeſſes pour les employer au luxe & a la debauche, ou afin d'étre en état de nuire à leurs ennemis, &c. Mais nôtre ſeul but doit toûjours étre premierement la gloire de Dieu, & aprés nôtre propre ſalut & celuy de nos prochains ; Et pour les autres choſes, elles ne doivent y trouver place, qu'autant qu'elles peuvent y contribuer : ce qu'elles ne ſauroient jamais faire ſi nous en abuſons en les faiſant ſervir à nos pechez. Et ainſi j'ay achevé de parler de la premiere partie du ſervice que nous devons à Dieu, qui comprend les devoirs de l'ame.

L'AUTRE eſt celuy que nous luy rendons en nôtre corps, qui conſiſte dans les geſtes d'humilité & de reſpect que nous obſervons

en nous preſentant devant luy, en partie pour témoigner le reſpect interieur de nos ames, & en partie pour luy payer une eſpece de tribut de nos corps mêmes, deſquels l'Apôtre nous commande de glorifier Dieu auſſi bien que de nos ames ; & cela avec raiſon, puis que ce grand Dieu les a créés & rachetez l'un & l'autre. Toutes les fois donc que tu prieras Dieu, que ce ſoit avec toute ſorte d'humilité, auſſi bien du corps que de l'ame, ſuivant ce que dit le Pſalmiſte, *Pſ.* 95. 6. *Venez, proſternons-nous, enclinons-nous, & nous agenoüillons devant l'Eternel qui nous a faits.*

Le neuviéme devoir envers Dieu eſt la repentance ; L'Apôtre nous l'enſeigne dans le Livre des Actes, où parlant de la repentance, il l'appelle, *la repentance envers Dieu, Actes* 20. 21. Et il eſt bien juſte que nous luy rendions ce devoir, puis qu'il n'y a aucun de nos pechez, qui mediatement ou immediatement ne ſoit commis contre luy ; car quoy que nous commetions des pechez tant contre nous-mêmes, que contre nos prochains puiſque Dieu nous les défend tous, ce ſont des tranſgreſſions de ſa loy, & par conſequent des pechez commis contre luy. Cette repentance pour le dire en peu de mots, n'eſt autre choſe qu'un retour à Dieu, & un abandonnement de toutes nos iniquitez precedentes, & un exercice continuel de tous les devoirs du Chriſtianiſme : Et cette repentance eſt ſi neceſſaire, que ſans elle, il eſt indubitable que nous perirons, ſelon que nôtre Seigneur luy-même nous le dit,

Luc

Luc 13. 5. *Si vous ne vous amendez vous perirez tous ſemblablement.*

J'AY déja donné les inſtructions neceſſaires pour s'acquitter des diverſes parties de ce devoir, en parlant de la preparation pour la ſainte Cene. Et c'eſt-là que je renvoye le Lecteur. Seulement je l'avertiray icy de ſe bien garder de s'imaginer que la repentance eſt un devoir qui n'eſt neceſſaire que lors que l'on ſe preſente à ce ſaint Sacrement ; car puis qu'il n'y a point d'autre remede que la repentance contre le poiſon du peché, il le faut reïterer toutes les fois qu'il nous attaque, c'eſt à dire tous les jours. Je veux dire que nous devons nous repentir chaque jour, des pechez de chaque jour ; car ce que Jeſus-Chriſt dit des autres maux eſt vray de celuy-cy, qu'à *chaque jour ſuffit ſa peine*, *Matt.* 6. 34. Comme il n'y a point de jour où nous ne commettions des pechez, il n'y en a point auſſi auquel nous ne devions nous repentir : C'eſt pourquoy chaque fidele eſt chargé de ſe rendre compte à ſoy-même, tous les jours, de ſes pechez.

MAIS comme dans les comptes ordinaires, ceux qui marquent chaque jour leur dépenſe, ne laiſſent pas de voir de temps en temps, comme au bout de chaque ſemaine ou de chaque mois, à quoy elle ſe monte toute. Nous devons de même avoir de certains temps pour nous humilier ſolemnellement devant Dieu, non ſeulement pour les pechez d'un jour, mais pour ceux de toute nôtre vie, & le plus ſouvent ſera le mieux ; car plus nous comterons ſouvent avec Dieu, & nous ver-

rons de combien nous luy ſommes redevables, plus nous en ſerons humiliez, & plus nous rechercherons ardemment ſa miſericorde, qui ſont les deux choſes requiſes pour nous faire obtenir le pardon de nos pechez. D'où il paroît que nous ne ſaurions rien faire de mieux pour le ſalut de nos ames, que de deſtiner un jour toutes les ſemaines à ces reflexions neceſſaires; ou ſi l'on eſt tellement occupé que l'on n'y puiſſe vacquer auſſi ſouvent, qu'on le faſſe au moins le plus ſouvent qu'il ſera poſſible, en ſe reſſouvenant qu'il n'y a point d'employ dans la vie qui puiſſe apporter un profit approchant de celuy qui revient de cét exercice ſpirituel. C'eſt donc être trés mauvais Econome que de le negliger, en ne s'attachant qu'à la pourſuite des choſes de ce monde.

OUTRE ces temps reglez pour nous acquiter de ce devoir, il s'en preſente auſſi d'extraordinaires; tels ſont nommément les temps de calamité & d'affliction; car quand il nous en arrive, nous les devons regarder comme des meſſagers envoyez du Ciel pour nous appeller à ce devoir; C'eſt pourquoy nous ne le devons jamais negliger, quand nous y ſommes appellés par cette *voix* de Dieu de peur que nous ne ſoyons du nombre de ceux qui *mépriſent les châtimens* du Seigneur, *Heb.* 12. 15.

IL y a encore un autre temps de repentance, qui l'a emporté ſur tous les autres, pour ce qui eſt de l'uſage; Je veux dire celuy de la mort. Et il eſt vray qu'il eſt tres-propre à

à renouveler nôtre repentance, mais non pas à la commencer ; & c'eſt une extreme folie de la differer juſques alors, puis que pour n'en pas dire davantage, c'eſt hazarder le ſalut de nos ames ſur des incertitudes ſi grandes, qu'il n'y a point d'homme de bon ſens qui y voulût expoſer les choſes de la moindre valeur ; Car premierement je demande à ceux qui pretendent ſe repentir à l'heure de leur mort, comment ils ſavent qu'ils auront une heure, c'eſt à dire un tems ſuffiſant pour cela. N'en voyons-nous pas tous les jours pluſieurs qui ſont emportez en un moment ? Et qui peut s'aſſûrer que cela ne luy arrivera pas ? Mais ſecondement ſuppoſez qu'il luy arrive une mort moins impreveuë, & que quelque maladie l'avertiſſe de ſes approches ; peut étre qu'il n'entendra point cet avertiſſement, & qu'il ſe flattera ſoy-même, comme font ſouvent les malades, qui juſques au dernier moment eſperent toûjours de vivre ; & ainſi la mort le ſurprendra, & ſera une mort ſoudaine quelque lentement qu'elle ſoit venuë. Mais en troiſiéme lieu, poſé même qu'il reconnoiſſe le danger où il ſe trouvera, qui eſt ce qui peut l'aſſûrer qu'il pourra ſe repentir ? car la repentance eſt une grace de Dieu qui ne dépend pas de nous ; Et c'eſt une choſe juſte, & que Dieu fait ordinairement, quand les hommes ont long temps rejetté ſa grace, qu'ils ont reſiſté à toutes ſes invitations, & mépriſé les exhortations qu'il leur a faites de ſe convertir & de s'amander, que de les abandonner à la dureté de leur propre cœur, & de ne

leur faire plus aucune part de cette grace qu'ils ont ainſi mépriſée. Et ſuppoſons encore en quatriéme lieu, que Dieu par un effet de ſa patience infinie, continuât toûjours à t'offrir ſa grace; comment ſais-tu qu'aprés y avoir reſiſté, trente, quarante ou cinquante ans de ſuite, tu pourras te défaire tout à coup de ton endurciſſement, & embraſſer la grace qui t'eſt offerte? Il eſt certain que tu y rencontreras moins d'obſtacle à cette heure que tu ne ferois alors.

CAR premierement plus le peché aura été en poſſeſſion de ton cœur, plus il te ſera difficile de l'en depoſſeder. Il eſt vray que ſi la repentance ne conſiſtoit qu'en une ſimple ceſſation des actes du peché, le lit de la mort ſeroit tres-propre à la produire, puis qu'il eſt certain qu'alors nous ſommes incapables de commettre la plus part des pechez. Mais j'ay déja fait voir, que la repentance contient bien plus que cela; Elle doit étre accompagnée d'une veritable & d'une forte haine du peché, & d'un ſincere & ardent amour de Dieu. Or quelle apparence qu'un homme qui a aimé le peché toute ſa vie, qui en a fait ſes délices, & qui a toûjours eu de l'averſion pour Dieu & pour la ſainteté dans toute ſon étenduë, puiſſe en un inſtant quitter & changer ſes affections, haïr le peché qu'il a tant aimé, & aimer Dieu & le bien qu'il haïſſoit ſi fort auparavant.

SECONDEMENT, les douleurs du corps que l'on ſouffre ordinairement au lit de la mort, te diſtrairont & te rendront incapable de

de t'appliquer comme il faut à l'œuvre de la repentance, qui eſt une affaire de telle importance & ſi difficile, qu'elle demande toutes les facultez de nos ames, lors qu'elles ſont le plus en état d'agir avec toute leur vigueur.

CONSIDERE en quatriéme lieu, qu'elles ſeront les difficultez que tu auras à ſurmonter & me dis quelle apparence il y a que tu puiſſes faire alors, ce que tu ne veux pas même entreprendre maintenant que la choſe eſt beaucoup plus facile. Mais en cinquieme lieu, il y a encore une choſe à craindre qui eſt plus dangereuſe que toutes les autres, qui eſt que la repentance que la mort extorque de nous ne ſoit pas une vraye repentance; car il eſt certain qu'elle n'eſt produite que par la crainte de l'enfer, & que quoy qu'elle ſoit un bon commencement de celle qui eſt ſalutaire lors que l'on a le temps de la porter à ſa perfection, elle ne ſauroit l'être quand elle eſt ſeule. Or que ces repentances du lit de la mort, ſoient ſouvent de cette ſorte, c'eſt ce qui n'eſt que trop vray puiſque nous voyons un grand nombre de ceux qui a nos yeux ſembloient ſe repentir aux approches de la mort, qui ſont auſſi méchans, & quelquefois pires qu'auparavant, lors que Dieu leur a rendu leur ſanté; Ce qui montre évidemment que leur converſion n'étoit pas veritable; D'où il s'enſuit que s'ils fuſſent morts, avec cette repentance apparente, elle n'eût pas été acceptée de Dieu, qui *ſonde les cœurs*, & qui par conſequent auroit bien reconnu qu'elle n'étoit pas ſincere. Quand on aura

bien conſideré toutes ces choſes, l'on verra clairement que quiconque differe ſa repentance juſques au lit de la mort, expoſe le ſalut de ſon ame à de grands riſques quoy que l'on puiſſe dire de l'exemple du bon Larron, *Luc* 23. 43. ſur quoy il y a tant de gens qui ſe repoſent; car il eſt certain qu'il y a une tres grande difference entre ſa conduite & la nôtre; Il n'avoit jamais entendu parler de Chriſt auparavant, ainſi tout ce que l'on pouvoit raiſonnablement luy demander, étoit de l'embraſſer dés qu'il luy fût preſenté; au lieu qu'on ne nous l'a pas ſimplement preſenté, mais qu'on nous a preſſez de le recevoir dés nôtre enfance, & neanmoins nous l'avons rejetté: Mais quand il n'y auroit pas cette difference, quelle eſperance peut-on raiſonnablement fonder ſur un ſeul exemple. Car nous n'en trouvons point de ſembable dans toute l'Ecriture Sainte. Les Iſraëlites receurent la manne du Ciel pour ſe nourrir; mais il faudroit avoir tout à fait perdu le ſens, pour ſe tenir les bras croiſez dans l'attente d'étre nourris par un pareil miracle; Cependant il y autant de raiſon à l'une qu'à l'autre de ces choſes. J'acheveray par ces mots du Sage, *Eccleſ.* 2, 3, 4, &c. *Aye ſouvenance de ton Createur aux jours de ta jeuneſſe, avant que les jours mauvais viennent, & que les ans arrivent deſquels tu diras, je n'y prens plus de plaiſir.* Voyez toute la ſuite.

L'ON peut fort raiſonnablement joindre le Jeûne à ce devoir de la repentance. L'Ecriture les fait toûjours aller enſemble. Entre

tre les Juifs on obſervoit un jeûne fort exact, le grand jour de la propitiation, comme cela ſe voit en comparant le 31 Verſet du Chapitre 16 du Levitique, avec le 5 Verſet du Chapitre 58 d'Eſaye. Et cela par l'exprés commandement de Dieu. Et dans les Prophetes, quand les peuples ſont appellez à repentance & à humiliation, ils ſont auſſi appellez au jeune; Ainſi en parle Joël, *Joël* 2. 12. *Maintenant donc auſſi*, a dit l'Eternel, *retournez vous juſques à moy de tout votre cœur, & en jeûne, & en pleurs, & avec lamentation.* Et le jeûne a été eſtimé ſi convenable à l'humiliation, que nous voyons que le méchant Achab le voulut luy-même obſerver en la ſienne, 1 *Rois.* 21. 27. le peuple même de Ninive, quoy que Payen, s'y ſoûmet, *Jonas* 3. 5. & il n'eſt pas moins agreable à Dieu depuis la venuë de Chriſt qu'il l'étoit auparavant *Matt.* 6. 6. Car nous voyons qu'il ſuppoſe quelquefois cela comme un devoir dont l'on eſt obligé de s'acquiter, quand il ordonne d'y éviter la vaine gloire: Et il nous aſſûre que ſi l'on s'en acquitte comme l'on doit, c'eſt à dire, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu, il *ſera recompenſé de luy.* Auſſi voyons-nous que les fideles s'y ſont exercez en tout tems. Anne ſervoit Dieu en jeûnes & oraiſons nuit & jour, *Luc* 1. 37. Où il eſt à remarquer que le jeûne eſt pris en cet endroit pour un ſervice de Dieu, qui eſt propre à étre joint à la priere. Les premiers Chrêtiens obſervoient le jeûne tres-frequemment; Or quoy qu'il ſoit particuliere-

ment

ment propre au tems d'humiliation, il n'y eſt pourtant pas tellement reſtraint que nous ne puiſſions nous y exercer fort raiſonnablement, & qu'il ne ſoit de ſaiſon, dans toutes les requêtes extraordinaires que nous avons à preſenter à Dieu. Ainſi lors qu'Eſter voulut travailler à garantir ſon peuple de la deſtruction qu'on luy preparoit, Elle & tous les Juifs obſerverent un Jeûne ſolennel, *Eſter* 4. 16. Et de même quand ſaint Paul & Barnabas furent établis dans l'Apoſtolat, ils joignirent le Jeûne à la Priere, *Actes* 13. 3. Et ainſi il ſera tres convenable que nous y vacquions auſſi toutes les fois que nous aurons beſoin de quelque particuliere aſſiſtance de Dieu, ſoit à l'égard des choſes temporelles ou des ſpirituelles, afin d'enflamer nôtre devotion en la priere par le Jeûne ; mais c'eſt ſur tout dans nos humiliations que nous le devons obſerver : Car outre l'avantage de rechauffer nôtre zele qui n'eſt jamais plus neceſſaire que quand nous demandons pardon de nos pechez, le Jeûne eſt une eſpece de vengeance, que ſaint Paul met entre les parties de la repentance, 1 *Cor.* 7. 11. Car en refuſant à nos corps la ſatisfaction de leur nourriture ordinaire, c'eſt une eſpece de châtiment que nous nous infligeons à nous-mêmes à cauſe des excez de nôtre vie precedente, ou des autres pechez, quels qu'ils ſoient, dont nous nous accuſons nous-mêmes en ces occaſions, qui eſt l'effet propre, & naturel de cette indignation que tous les pecheurs doivent ſentir contre eux-mêmes. Et certainement quiconque aime ſi

fort

fort *l'aize de ſa chair*, qu'il ne ſauroit ſe reſoudre à la priver d'un ſeul repas, par une eſpece de chatiment pour ſes fautes, fait voir qu'il n'eſt pas fort fâché de les avoir commiſes. D'où il s'enſuit, qu'il ne ſent pas cette *Sainte triſteſſe* que l'Apôtre met entre les parties de la repentance, au lieu que je viens d'alleguer.

IL n'y a point de doute qu'une ſi ſainte vengeance ſur nous-mêmes pour nos pechez, ne ſoit tres-agreable à Dieu; mais nous ne devons pourtant pas penſer, que toutes ces choſes ni aucune autre que nous puiſſions faire, ſoient capable de ſatisfaire pour nos offenſes; car rien ne le peut faire que le ſeul ſang de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt; c'eſt pourquoy c'eſt de la ſeulement & non de nos bonnes œuvres, que nous devons attendre le pardon de nos pechez. Neanmoins puiſque ce ſang n'eſt appliqué qu'aux pecheurs penitents, il nous importe autant de produire toutes ſortes de *fruits convenables à la repentance*, que ſi nôtre eſperance ne dépendoit que de là.

L'ECRITURE Sainte ne nous marque point combien ſouvent il faut jeûner. C'eſt la pieté des gens de bien qui en doit étre la regle, ſelon ce que leur ſanté, ou quelqu'autre conſideration le leur permettra. Mais comme plus ſouvent nous pratiquons l'humiliation, & mieux nous faiſons; de même plus nous obſervons le jeûne, & plus vivons-nous en gens de bien, pourveu cependant qu'il ne prejudicie point à nôtre ſanté, n'y a aucun des devoirs à quoy nous ſommes obligez. Et même

il

il pourra arriver que le jeûne ſera que quelques uns s'adonneront plus ſouvent à ces ſaintes humiliations qu'ils ne feroiént autrement ; car il s'en peut trouver qui ne ſauroient ſans un manifeſte prejudice à leurs affaires, y employer tout un jour ; au lieu qu'il leur eſt facile d'y donner au moins le temps qu'ils employeroient à prendre leur repas ; & à ceux-là le jeûne ſera doublement utile, à l'égard de leur humiliation, puiſqu'il ne leur ſera pas ſeulement une aide conſiderable pour ſe mieux acquitter de ce devoir, mais qu'il leur procurera auſſi le temps neceſſaire pour y vacquer.

J'AY maintenant achevé le premier point de nôtre devoir envers Dieu, qui conſiſte à le reconnoître & à l'avoir pour nôtre Dieu. Le ſecond conſiſte à n'en avoir point d'autres que luy ; mais c'eſt ſur quoy il n'eſt pas neceſſaire que je m'étende beaucoup, au moins entant que par là il nous eſt deffendu de nous laiſſer aller à cette groſſiere idolatrie des Payens qui conſiſtoit en l'adoration des Idoles ; car quoy qu'elle ait été autrefois fort commune dans le monde, elle y eſt maintenant ſi rare, qu'il n'y a pas d'apparence qu'aucun de ceux qui pourront lire ce Livre, ait beſoin d'inſtruction là-deſſus. Je diray ſeulement que de rendre aucun ſervice divin à une creature quelle qu'elle puiſſe étre, ſoit Saints, ſoit Anges, ſoit Image de Chriſt, eſt une tranſgreſſion de cette ſeconde partie de nôtre devoir envers Dieu, puiſque c'eſt déferer à la creature ce qui n'appartient qu'à Dieu ſeul ; & ainſi il s'en faut tres-ſoigneuſement garder.

MAIS

Mais il y a une ſorte d'idolatrie de laquelle nous ſommes generalement coupables, qui eſt quand nous aimons, ou que nous craignons quelque creature plus que Dieu, & que nous avons plus de confiance en elle qu'en ce fidelle Createur ; Car c'eſt proprement en faire nôtre Dieu, quelle qu'elle ſoit, & c'eſt cette idolatrie interieure, qui provoque la jalouſie de Dieu, auſſi bien que l'adoration exterieure, qu'on rend aux Idoles. Je pourrois beaucoup m'étendre ſur cecy ; mais parce que j'en ay déja parlé en divers endroits dans le diſcours precedent, je ſuppoſe que cela ſeroit inutile ; C'eſt pourquoy je vay paſſer au ſecond point de nôtre devoir, qui eſt celuy qui nous regarde nous-mêmes.

SECTION VI.

Des Devoirs de l'homme envers ſoy-même ; de la ſobrieté ; de l'humilité ; de l'orgueil & du peril & de la folie qu'il y a en ce peché ; de la vaine gloire, & du danger où elle expoſe ceux qui en ſont poſſedez ; de la folie de ce peché & des moyens de l'éviter ; de la débonnaireté & des moyens de l'acquerir.

Ce que nous nous devons à nous-mêmes, eſt compris dans le Paſſage de St. Paul, *Tit.* 2. 12. que j'ay cy-devant allegué, en ce ſeul mot *ſobrement.* Ou par vivre ſobrement il faut entendre,

dre, ſe tenir dans les juſtes limites que Dieu à trouvé bon de nous preſcrire. De ſorte, que ce que j'ay à faire icy eſt de vous repreſenter en quoy conſiſte cette ſobrieté, premierement à l'égard de l'ame, & ſecondement à l'égard du corps. La ſobrieté de l'ame conſiſte à bien gouverner ſes paſſions & ſes affections. Et à cela pluſieurs vertus ſont neceſſaires, deſquelles je vous vay faire le détail.

La premiere de ces vertus eſt l'humilité, par laquelle j'ay crû devoir commencer, non ſeulement à cauſe de ſon excellence, mais auſſi parce que c'eſt une aide pour acquerir toutes les autres, dont elle eſt le fondement; Et celuy qui ſe flatte de les pouvoir acquerir ſans elle, ſe trouvera enfin ſemblable à ce malhabile bâtiſſeur, dont Chriſt parle dans l'Evangile, qui bâtit ſa maiſon ſur le ſable, *Luc* 6. 19. J'ay déja traité de l'humilité envers Dieu & de ſa neceſſité. Maintenant je parleray de celle qui nous regarde nous mêmes, laquelle ne ſe trouvera pas moins neceſſaire que la precedente.

Il y a deux eſpeces de cette derniere ſorte d'humilité ; la premiere conſiſte à avoir un ſentiment abject de nous mêmes, & la ſeconde à ſouffrir ſans peine, que les autres n'en ayent pas un plus avantageux. Celle-là eſt contraire à l'orgueil, celle-cy à la vaine gloire ; & j'ay à vous faire voir à cette heure, qu'elles ſont l'une & l'autre abſolument néceſſaires aux Chrétiens ; ce que je ne croy pas pouvoir mieux faire qu'en repreſentant premierement, l'énormité des vices qui leur ſont contraires, ſe-

ſecondement le danger, & en troiſiéme lieu, la folie qu'il y a à les commettre.

Premierement pour ce qui eſt de l'orgueil, c'eſt un ſi grand peché qu'il a fait chaſſer les Anges du Ciel ; C'eſt pourquoy ſi nous en jugeons par la peine qu'il attire, nous le trouverons non ſeulement le premier mais le plus grand peché dont jamais le Diable ſe ſoit rendu coupable. Mais nous n'avons point de meilleure preuve pour montrer combien il eſt odieux que l'abomination en laquelle il eſt devant Dieu ; Cela paroît non ſeulement en la peine qu'il a attirée ſur le Diable, mais auſſi en divers lieux de l'Ecriture Sainte, *Prov.* 16. 5, 6. *Ceux qui ont le cœur orgueilleux ſont en abomination devant Dieu*, nous dit le Sage dans ſes Proverbes. Et encore dans un autre lieu, où il eſt fait mention de diverſer choſes que Dieu hait, *Prov.* 6. 16. *les yeux hautains* ſont mis au premier rang. Saint Jaques nous dit auſſi que *Dieu reſiſte aux orgueilleux*, *Jacq.* 4. 7. Et il y a pluſieurs autres Paſſages où l'on trouve la même choſe. Ce qui montre la grande haine que Dieu porte à ce peché. Or puis qu'il eſt certain que Dieu, qui étant tout bon ne hait que ce qui eſt mauvais, il faut neceſſairement conclure que les choſes pour leſquelles il a une ſi forte averſion, ſont mauvaiſes au plus haut degré.

Mais ſecondement, l'orgueil eſt non ſeulement un tres-grand peché, il eſt auſſi tres-dangereux, & cela, premierement en ce qu'il nous fait tomber dans d'autres pechez ; & ſecondement, en cequ'il en attire les peines ſur nous.

nous. L'orgueil en nous faiſant tomber dans d'autres pechez eſt tout á fait contraire à l'humilité, qui eſt la racine de toutes les vertus, au lieu qu'il eſt la ſource de tous les vices. Car celuy qui eſt orgueilleux s'éleve juſqu'à ſe faire Dieu à ſoy même, ne reconnoiſſant point d'autres loix que celles qu'il trouve bon de s'impoſer. *Le méchant*, dit le Pſalmiſte, *Pſ.* 10. 4. *hauſſant ſon nez ne fait conſcience de rien, toutes ſes penſées ſont qu'il n'y a point de Dieu.* Où vous voyez que c'eſt ſon orgueil qui luy fait mépriſer Dieu. Et quand l'homme en eſt une fois venu là, il n'y a point de peché qu'il ne ſoit prêt de commettre. Je pourrois marquer icy divers pechez particuliers qui naiſſent naturellement de l'orgueil, comme premierement la colere que le Sage met entre les effets de l'orgueil en l'appellant *Préſomption & Arrogance*, *Prov.* 21. 24. Secondement, les diſputes & les contentions qu'il marque encore entre les fruits de cette mauvaiſe plante. *Par l'orgueil*, dit-il, *rien n'eſt produit que noiſe*, *Prov.* 13. 10. Et certes s'en ſont des effets tres naturels ; car celuy qui a une haute opinion de ſoy-même s'attend qu'on luy faſſe de grandes ſoûmiſſions & qu'on luy porte beaucoup de reſpect, ce qui fait qu'il prend aiſément feu, & qu'il s'emporte quand on ne luy rend pas tout ce qu'il croit qui luy eſt dû. Je n'aurois jamais fait ſi je produiſois icy tous les fruits de cette racine d'amertume ; c'eſt pourquoy je me contenteray d'en nommer encore un, qui eſt que l'orgueil ne nous precipite pas ſeulement dans plu-

pluſieurs pechez, mais qu'il les rend tout à fait incurables, en empéchant l'effet de tous les remedes qu'on y pourroit appliquer pour les guerir.

IL faut que ces remedes viennent ou de Dieu ou des hommes. Si c'eſt de Dieu, il faut que ce ſoit ou par la voye de grace & de douceur, ou par celle de rigueur & de châtiment: ſi Dieu employe les effets de ſa bonté pour amener un orgueilleux à repentance, il l'interprete mal, en s'imaginant que toutes les graces qu'il reçoit de Dieu ſont des recompenſes de ſon merite; Et tant qu'il en eſt là, il ne croit jamais avoir beſoin de repentance. Mais ſi au contraire, Dieu prend la verge en main en le châtiant & en luy envoyant des afflictions, cela ne produit que des murmures & de la haine contre Dieu, comme s'il luy faiſoit une grande injuſtice de le traiter de la ſorte. Et pour ce qui eſt des remedes qui nous peuvent venir de la part des hommes, il n'y en a point d'autres que les corrections ou les exhortations. Quant aux corrections, il ne ſe faut pas attendre qu'elles ayent plus d'effet ſur un cœur orgueilleux lors qu'elles viennent de la part des hommes, que lors qu'elles viennent de la part de Dieu, car celuy qui eſt capable de trouver de l'injuſtice en celles-cy, en trouvera encore beaucoup plûtôt dans celles-là, & les exhortations n'auront pas plus d'efficace; car un homme orgueilleux prend pour autant d'affronts toutes les exhortations qu'on luy fait, quelque douces & quelque obligeantes qu'elles puiſſent étre, ce qui

fait qu'au lieu de confeſſer ſes fautes & de s'amender, il s'attaque à celuy qui le reprend en luy diſant des injures, comme à un homme qui s'érige en cenſeur, qui ſe meſle de choſes qui ne le regardent point ; & pour recompenſe de la plus grande & de la plus ſincere amitié, il le regarde comme ſon ennemi ; Or c'eſt être ſans doute dans un état tres-dangereux que de rejetter avec tant de brutalité tous les moyens de gueriſon.

J'AY dit auſſi que l'orgueil attire ſur nous les effets de la colere de Dieu : Ce qu'il n'eſt pas beſoin que je me mette fort en peine de prouver, ſi l'on conſidere ſeulement que Dieu eſt l'ennemi declaré des orgueilleux, qu'il les haït & qu'il leur reſiſte, comme il paroît dans les paſſages que j'ay déja alleguez : car il eſt indubitable que l'on ne peut qu'on ne ſe trouve enfin tres-mal de s'étre fait un tel ennemi. Mais outre cette conſideration generale, il ne ſera pas hors de propos d'alleguer icy quelques-uns des paſſages où l'on voit les menaces de Dieu contre ce peché comme ſont ceux ci, *Prov.* 16. 18. *L'orgueil va devant l'étraſement, & la hauteſſe d'Eſprit devant la ruine. L'Eternel a en abomination tout homme hautain de cœur : de main en main il ne demeurera point impuny*, *Prov.* 16. 5. C'eſt un arrêt irrevocable, & quelques efforts que l'on faſſe pour garantir l'orgueilleux du ſupplice qui luy eſt preparé, ils ſont toûjours inutiles : car *il ne demeurera point impuny*. Cela ſe voit d'une façon bien remarquable dans l'hiſtoire de Nebucadnezar, *Dan.* 4. qui quoy qu'il fût Roy, &

le

le plus grand Roy du monde, fut chaſſé d'entre les hommes pour vivre avec les beſtes pour punition de ſon orgueil : & l'experience nous fait voir bien ſouvent que ce peché eſt chatié de jugemens tres extraordinaires même en cette vie : Mais quand cela n'arriveroit pas, il ne faut pas que l'orgueilleux s'imagine que pour cela il ait échappé à la vengeance de Dieu ; étant indubitable qu'il luy en faudra rendre un triſte compte en la vie à venir. Car ſi Dieu n'a point épargné les Anges mêmes, mais les a precipitez dans les enfers pour ce peché ; qui eſt l'homme qui ſe peut promettre de le commettre impunément ?

J'Ay à vous faire voir en troiſiéme lieu, la grande folie de ce peché ; Et pour cet effet, il ſera neceſſaire de conſidérer les diverſes choſes pour leſquelles les hommes ont accoûtumé de s'enorgueillir ; il y en a de trois ſortes, les biens que l'on appelle de la Nature, ceux de la Fortune, ou ceux de la Grace.

Par les biens de la Nature, j'entens la beauté, la force, l'eſprit, &c. Et c'eſt ſans doute une grande folie que de s'enorgueillir de ces choſes là ; car premierement il arrive ſouvent que nous nous méprenons, & que nous croyons avoir de la beauté & de l'eſprit, lors que nous n'en avons point. Or il n'y a rien de plus fou ni de plus ridicule que de prendre occaſion d'orgueil d'un avantage que l'on ne poſſede point, comme chacun le ſait fort bien remarquer dans les autres, encore que perſonne ne ſe faſſe la juſtice de ſe l'appliquer à ſoy-même ; c'eſt pourquoy il n'y a point d'homme

plus digne de mépris qu'un ſot orgueilleux. Cependant tous ceux qui ſe laiſſent aller à avoir une trop bonne opinion de leur eſprit courent riſque de tomber dans cet état, n'y ayant rien de ſi partial ni par conſequent de ſi peu croyable que nous mêmes, lors qu'il s'agit de quelque choſe qui nous regarde. Mais poſé que nous ne nous méprenions point dans ce jugement, qu'y a-t'il dans ces avantages de la nature qui merite que l'on en devienne orgueilleux? A peine y en a-t'il aucun en quoy quelqu'autre creature ne ſurpaſſe de beaucoup les hommes. Combien le blanc & le rouge du plus beau teint, eſt-il au deſſous de celuy du lis & de la roſe? Combien y a-t'il de creatures qui l'emportent ſur l'homme pour la force & pour la viteſſe? Il y en a un grand nombre qui pour les choſes qui leur ſont neceſſaires agiſſent beaucoup plus prudemment que la plus part des hommes. Ce qui fait que l'Ecriture Sainte nous les propoſe ſouvent pour exemple. D'où l'on peut fort bien conclure qu'il n'y a rien de plus déraiſonnable que de conſerver une haute opinion de nous-mêmes, pour des choſes qui nous ſont communes avec les beſtes & avec les plantes. Mais en troiſiéme lieu, quand ces choſes là ſeroient auſſi excellentes que nous nous les figurons, elles ne ſont d'aucune durée. Elles ſe corrompent & elles periſſent par un nombre infiny de moyens. Le freneſie fait perdre cette fineſſe de raiſon qui diſtingue les rares genies. Une langueur détruit la plus grande beauté & la plus grande force, Et quoy qu'il en ſoit, la vieilleſſe

vient

vient à bout de tout cela ; ce qui montre encore qu'elle folie c'eſt de s'en enorgueillir. Mais enfin quels que ſoient ces avantages, ce n'eſt pas de nous-mêmes que nous les tenons, Il n'y a point d'homme qui puiſſe croire raiſonnablement qu'il ait rien contribué à ſa beauté naturelle ou à la force de ſon corps & de ſon eſprit, ni par conſequent, qui puiſſe raiſonnablement s'en eſtimer d'avantage.

En ſecond lieu, il n'y a pas moins de folie à étre orgueilleux pour les biens de la Fortune, par leſquels j'entens les Richeſſes, les honneurs, & les autres choſes ſemblables : car il eſt certain qu'ils n'ajoûtent aucun veritable merite à la perſonne. Ils y peuvent bien ajoûter quelque pompe & quelque éclat exterieur ; mais il n'y peuvent rien changer. Vous pouvez charger un âne d'or & d'argent & le parer de riches ornemens : mais pour tout cela vous n'en ferez pas un plus noble animal. Aprés, ce ſont des choſes dont nous ne nous ſaurions aſſûrer la poſſeſſion, elles s'évanoüiſſent ſouvent avant que nous y prenions garde. Tel peut étre riche aujourd'huy qui ſera demain a l'aumône ; & plus il aura été orgueilleux dans ſon abondance, moins aura t'on pitié de luy dans ſa pauvreté. En troiſiéme lieu, nous ne poſſedons ces ſortes de biens que comme des diſpenſateurs, pour les employer au ſervice de nôtre Maître ; Ce qui devroit plûtôt nous obliger à penſer comment nous pourrons rendre nos comptes qu'à nous enorgueillir de ce que nous avons reçû. En dernier lieu, quelques biens de cette nature que

nous poſſedions, ils ne viennent pas plus de nous que les precedens, ſi nous les avons legitimement acquis ; c'eſt à Dieu, dont la ſeule benediction enrichit, que nous en ſommes redevables. *La benediction de l'Eternel eſt celle qui enrichit, & l'Eternel n'y ajoûte aucun travail, Prov.* 10 22. Et ſi nous les poſſedons injuſtement, nous avons peu de ſujet de nous en vanter ; Et ainſi vous voyez la folie de cette ſeconde ſorte d'orgueil à tous ces égards.

Les biens de la troiſiéme eſpece, ſont ceux de la Grace ; c'eſt à dire, toutes les vertus que l'homme peut poſſeder ; & je ne puis pas nier que ce ne ſoient des choſes tres-excellentes, & qu'elle ne vaillent infiniment mieux que tout le monde. Cependant c'eſt la plus grande de toutes les folies que de s'en prevaloir avec orgueil ; & cela non ſeulement parce que nous les tenons encore moins de nous-mêmes, que les autres biens, n'y en ayant point qui ſoient plus immediatement de Dieu que ceux de la grace, mais principalement parce que c'eſt un moyen infaillible de les perdre ; Dieu qui fait part de ſes graces aux humbles les retire des orgueilleux : Car ſi comme nous les voyons en la Parabole, *Mat.* 25. 28. le Talent fut ôté à celuy qui l'avoit tenu inutile, comment celuy, qui au lieu de l'employer au ſervice de Dieu, en a trafiqué avec le Diable, ſe pourra-t'il promettre qu'il luy ſera laiſſé aprés en avoir ſi mal uſé ; Et comme il perdra la grace pour l'avenir, il en perdra auſſi la recompenſe pour le paſſé ; car quel-

quelque nombre de bonnes œuvres qu'il puiſſe avoir faites, s'il en devient orgueilleux, cet orgueil luy ſera imputé, & luy tournera en ruïne, & ces bonnes œuvres ne luy ſeront point *ramentües* pour en être recompenſé ; ce qui fait voir que c'eſt une tres-miſerable folie que de s'enorgueillir de la grace de Dieu. C'eſt une folie ſemblable à celle des enfans qui mettent en pieces les choſes qu'ils aiment le mieux ; Mais elle eſt encore bien pire ; car nous ne perdons pas ſeulement par nôtre orgueil la choſe du monde la plus precieuſe ; mais nous attirons auſſi ſur nous des peines éternelles, n'y ayant rien dont Dieu au jour du jugement nous demande compte avec plus de rigueur que de l'abus que nous aurons fait de ſes *graces*. Et certainement l'on n'en peut pas abuſer d'avantage qu'en les faiſant ſervir à une fin toute contraire à celle pour laquelle elles nous ſont données, qui eſt, non de nous rendre orgueilleux, mais de nous humilier, non de nous glorifier nous-mêmes, mais ſeulement Dieu.

VOUS ayant donné une telle connoiſſance de ce peché ; je ne doute pas que tout le monde ne demeure d'accord qu'il eſt abſolument neceſſaire de l'éviter ; pour cét effet, il ſera à propos avant toutes choſes, de conſiderer bien ſerieuſement ce que j'en ay repreſenté, afin que cela nous en donne, non une legere averſion, mais une parfaite & irreconciliable haine. Aprés, il faut bien prendre garde à nos cœurs, afin que le vice n'y ait pas la moindre entrée, & qu'il ne s'y en forme pas

le moindre mouvement ; il ne faut pas permettre non plus qu'il y naiſſe la moindre imagination de merite ; Et quand il nous vient quelque penſée qui tend le moins du monde de ce côté-là, il faut promptement l'etouffer par le ſouvenir de quelqu'une de nos folies ou de nos pechez, & prendre de ces premiers mouvemens d'orgueil une occaſion d'humilité. Il faut bien auſſi ſe garder de ſe comparer avec ceux que l'on croit moins habiles ou plus méchans que ſoy, pour tirer de là, comme le Phariſien, *Luc* 16. 11. ſujet de s'éxalter ſoy-même. Si l'on ſe veut comparer à quelqu'un, il faut que ce ſoit à des gens ſages & vertueux: car l'on s'en trouve ſi éloigné, que ce n'eſt pas un petit ſecours pour faire ceſſer la trop bonne opinion que l'on peut avoir de ſoy-même. Enfin il faut prier ardemment qu'il plaiſe à Dieu d'arracher de nôtre cœur toutes les ſemences de ce peché ; & ne rien oublier pour devenir de ces *pauvres en eſprit*, à qui les benedictions du Ciel ont été promiſes, *Matt.* 5. 3.

J'AY dit auſſi que la vaine gloire eſt contraire à l'humilité ; J'entens par la vaine gloire, un grand deſir des loüanges des hommes ; Et pour faire voire que c'eſt un peché, il n'en faut point d'autre preuve que les paroles de nôtre Sauveur, *Jean* 5. 44. *Comment pouvez vous croire, veu que vous cherchez la gloire l'un de l'autre, & vous ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu ſeul.* Où il paroît que c'eſt non ſeulement un peché, mais une choſe qui nous empêche de recevoir Jeſus-Chriſt dans nôtre cœur ; car c'eſt-ce qu'emporte

porte le mot de *croire* en ce Paſſage. Cela vous montre en ſecond lieu le grand danger qu'il y a à commettre ce peché; car s'il éloigne Chriſt de nôtre cœur, il nous expoſe à une infinité de dangers, puiſque toute nôtre aſſûrance & toute nôtre eſperance d'éviter *l'ire à* venir, n'eſt fondée que ſur la poſſeſſion de ce divin Redempteur.

MAIS outre l'authorité de ce Paſſage, l'experience montre que ceux qui ſont poſſedez par ce peché; ſont en danger de tomber dans pluſieurs autres; car celuy qui met à ſi haut prix la loüange des hommes, qu'il la veut acquerir quoy qu'il en coûte, lors qu'il arrive que les plus grands pechez viennent à étre non ſeulement communs mais eſtimez, comme cela n'eſt aujourd'huy que trop ordinaire, il ne manque jamais de s'y porter, & de les commettre plûtôt que de s'expoſer à la *fauſſe* honte de paſſer pour homme ſingulier & d'une retenue affectée. Il y a tant de gens dont les conſciences rendent témoignage à cette verité, que je ne croy pas qu'il ſoit beſoin d'en dire davantage pour faire voir le danger, où ce peché nous expoſe.

LA troiſiéme choſe que j'ay à faire icy eſt d'en montrer auſſi la folie, & elle paroît premierement lors que l'on conſidere ce que c'eſt que nous recherchons avec tant de paſſion. Ce n'eſt qu'un peu de vent, un ſouffle, une haleine de l'homme qui ne nous apporte aucun avantage réel; car que l'on me donne tant que l'on voudra loüange de ſainteté, de ſageſſe, & d'homme de bien; je ne ſeray pas pour

pour cela ni plus ſage ni meilleur ; De plus, ſi l'on me louë, il faut que ce ſoit en ma preſence, ou lors que je n'y ſuis pas. Si on me louë en ma preſence, il eſt à craindre que ce ne ſoit que flatterie, & ainſi c'eſt le plus grand affront que l'on me puiſſe faire, & il faut que je ſois bien fou de prendre plaiſir à une telle loüange. Si c'eſt lors que je n'y ſuis pas, je n'en ay pas ſeulement le plaiſir de le ſavoir ; & ainſi c'eſt une grande folie encore de ſe travailler pour une choſe ſi peu profitable. Mais en ſecond lieu, ce n'eſt pas ſeulement une choſe inutile, mais penible & incommode ; celuy qui recherche des loüanges avec grande paſſion, ne ſauroit étre maître de ſoy-même ; il faut qu'il ajuſte toutes ſes actions à ce but là ; & au lieu de ſe porter aux choſes que ſa raiſon & ſa conſcience, & peut-étre auſſi ſes propres affaires luy demandent, il faut qu'il s'attache à ce qui luy peut attirer des loüanges, & ainſi qu'il ſe rende l'eſclave de tous ceux qui ſont capables de luy en donner. Il y a même encore une autre choſe fâcheuſe quand on ne reüſſit pas dans ce deſſein ; c'eſt qu'au lieu de recevoir des loüanges l'on ne trouve que des reproches, qui ſont le partage ordinaire des Glorieux, n'y ayant rien qui attire tant le mépris que la vaine gloire : Et alors quel chagrin, quels tourmens ne ſent pas un homme glorieux ? Nous en avons un grand exemple en la perſonne d'Achitophel qui ſe pendit, parce qu'il ne pût ſupporter le chagrin que luy cauſa le mépris qu'Abſalon avoit fait de ſon conſeil, 2 *Sam.* 17. 23. Or ſans doute que les gênes

qui

ui accompagnent ce peché en démontrent videmment la folie. Mais ce n'eſt pas tout, eſt de plus tres-prejudiciable: car ſi cette aine gloire ſe rapporte à aucun devoir de iété ou de charité, elle en fait perdre tout fruit: Un homme qui prie ou qui fait des umônes pour être veu des hommes, n'en reoit point d'autre ſalaire. *En verité je vous is qu'ils reçoivent leur ſalaire, Matt. 6. 2.* n'en doit point attendre d'autre recompenſe ue celle de ces hypocrites *qui aiment mieux a loüange des hommes que celle de Dieu.* Et c'eſt une grande folie que de faire un tel change; c'eſt faire comme le chien de la fable, qui laiſſa aller ce qu'il tenoit entre ſes dents our prendre l'ombre qu'il en voyoit dans eau; car nous ſommes auſſi mal habiles & uſſi peu raiſonnables que ce chien quand ous abandonnons la remuneration eternelle our la loüange des hommes qui ne conſiſte qu'en quelques paroles; Et nous ne nous privons pas ſeulement de ces joyes eternelles, ous attirons auſſi ſur nous-mêmes une miere qui ne finira jamais, ce qui eſt aſſurement le plus grand excés ou l'on puiſſe porter la rage ou l'extravagance; Et quand la vaine gloire a pour ſon objet, non des actions vertueuſes, mais ſeulement des choſes indifferentes, elle ne laiſſe pas même en ces occaſions d'être nuiſible; car la vaine gloire eſt un peché, & le peché quel qu'il puiſſe être, nous expoſe toûjours à la perte de nôtre felicité éternelle, qui eſt le plus grand de tous les maux; Et même des à preſent on peut remarquer, que

de

de tous les pechez il n'y en a point qui ſe détruiſe davantage ſoy-mêmes, ni qui mette un plus grand empêchement au but qu'il ſe propoſe; car entre ceux qui ſont ſi avides de loüanges, il y en a fort peu qui ſoient aſſez adroits pour ne le pas faire remarquer, & dés que l'on s'en apperçoit, cela ſeul ternit abſolument tout ce qu'il y a de louable en eux; & au lieu d'acquerir de l'eſtime; ils ſe trouvent expoſez au mépris de tout le monde, Nous pouvons donc hardiment accuſer ce peché de folie, puis qu'il ménage ſi mal ſes propres interêts.

Vous avez veu combien cette vaine gloire eſt une choſe malheureuſe à tous ces égards; & ſi on le conſidere bien, cela ne ſervira pas peu à s'en défaire; mais pour cela il faut encore pluſieurs autres choſes; Premierement, il faut bien prendre garde à ſoy-même, & comme s'obſerver & ſe ſonder pour voir ſi dans aucun acte de pieté ou de charité l'on a égard aux loüanges des hommes; & mêmes dans les actions les plus indifferentes, il faut voir ſi l'on n'en eſt point trop avide, & ſi tu trouves que tu y ayes de la diſpoſition prens-y ſoigneuſement garde en reſiſtant à tous les mouvemens qui s'en formeront dans ton cœur, & en les reprimant de telle ſorte, que ces loüanges ne ſoient jamais le but de tes actions. Que la conſideration de ton devoir ſoit le ſeul motif de toutes celles qui ſe raportent à la pieté & à la charité, & que la raiſon dirige & gouverne celles, qui regardent les choſes indifferentes de la vie; car encore que l'on

puiſſe

puiſſe avoir égard à l'opinion des hommes dans les choſes de cette nature pour y garder les regles de la bienſeance, on ne doit pourtant pas regarder la loüange qui en vient comme une choſe digne d'étre recherchée. Secondement, il faut que nous nous propoſions un autre but, à ſavoir de plaire à Dieu. Quand tu voudras te porter à quelque choſe, que ton ſeul ſoin ſoit de ſavoir, ſi elle eſt approuvée de luy, & tu n'auras pas le loiſir de penſer à la loüange qui te peut venir de la part des hommes; & certainement celuy qui conſidere combien il eſt plus important de plaire à Dieu, qui peut donner des recompenſes eternelles, qu'aux hommes, dont tous les applaudiſſemens ne nous ſauroient apporter aucun avantage, trouvera ſans doute qu'il ne ſe doit mettre en peine que de luy plaire; En troiſiéme lieu, s'il arrive quelquefois que l'on te donne des loüanges, que cela ne te touche point trop, pour penſer que tu en vailles quelque choſe davantage. Mais ſi l'on te loüe pour ta vertu, ſouvien toy que c'eſt Dieu qui l'a produite en toy, & luy en rens toute la gloire, ne penſant jamais qu'aucune partie t'en appartienne. S'il eſt queſtion de quelques actions indifferentes, ſouvien-toy alors qu'elles ne meritent aucune loüange, puiſqu'elles n'ont proprement en elles aucune bonté; mais ſi l'on te loüe pour des actions mauvaiſes, comme il arrive quelquefois que ce ſont celles qui reçoivent le plus d'applaudiſſemens, cela te doit faire trembler au lieu de te réjoüir; puis que cette menace de

Chriſt

Christ te regarde, *Luc* 6. 26. *Malheur sur vous quand tous les hommes diront du bien de vous; Car leurs Peres en faisoient de même aux faux Prophetes:* Et il n'y a point de plus grande marque d'un endurcissement de cœur que lors qu'on se glorifie de son peché. Enfin appelle tes prieres à ton secours dans ton combat, contre cette corruption de la nature.

La seconde vertu qui contribuë à la sobrieté de nos ames est la *Débonnaireté*, c'est à dire, une certaine tranquilité, & un certain repos d'esprit contraire aux emportemens & aux impatiences de la colere. Cette vertu peut étre exercée, & à l'égard de Dieu, & l'égard de nôtre prochain. J'en ay déja parlé entant qu'elle regarde Dieu, en traitant de l'humilité; & j'en parleray cy-aprés entant qu'elle regarde le prochain. Tout ce que j'ay a faire icy, est de la considerer entant que c'est un devoir qui nous regarde nous mêmes, & que nous sommes obligez de nous rendre à cause des grands avantages qui nous en peuvent revenir, quand ce ne seroit que par l'amour que nous avons naturellement pour nous-mêmes; Et pour prouver qu'elle nous apporte ces grands avantages, je n'ay qu'à dire que c'est à cette débonnaireté que Jesus-Christ promet une beatitude; *Matt.* 5. 5. *Bienheureux sont les Débonnaires*, non-seulement en la vie à venir, mais aussi en la vie presente; *car ils heriteront la terre.* Et certainement il n'y a que les débonnaires qui ayent une vraye joüissance de la joye de ce monde. Car

les

les coleres & les emportez ſont comme ceux dont nous avons accoûtumé de dire, qu'ils ne ſont pas capables de goûter le plus grand bon-heur; parce qu'encore que tout leur rie au dehors, ils ſont tourmentez au dedans par les tempêtes qui s'y elevent, & quiconque a éprouvé luy même, ou ſeulement remarqué dans les autres combien la colere eſt une paſſion fâcheuſe & incommode, ne pourra que regarder la débonnaireté comme une vertu tres-agreable.

Outre cela, c'eſt auſſi une choſe tres-honorable, car c'eſt par la débonnaireté que nous reſſemblons à Jeſus-Chriſt, *Matt.* 11. 28. *Apprenez de moy*, dit-il, *que je ſuis débonnaire & humble de cœur.* C'eſt auſſi par cette débonnaireté que nous ſommes maîtres de nous mêmes, & que nous ſurmontons nos paſſions dereréglées; qui eſt la plus grande & la plus illuſtre de toutes les victoires. Enfin c'eſt cette vertu qui nous donne la conduite d'hommes raiſonnables; au lieu que la colere nous donne la ferocité & la brutalité des beſtes ſauvages. D'où vient que l'une eſt autant eſtimée & cherie, que l'autre haïe & abhorrée, chacun fuyant la preſénce d'un homme en colere, comme on feroit la rencontre de la plus furieuſe beſte.

De plus, la débonnaireté eſt ce qui donne la trempe de ſageſſe & de prudence à l'eſprit, au lieu que la colere le deregle & le rend furieux. Elle met l'homme entierement hors de luy même, & luy fait faire des choſes qu'il déteſte lors qu'il eſt en ſon bon ſens; Combien

bien y en a-t'il qui ont fait des choſes en leur fureur, dont ils ſe ſont repentis toute leur vie. Autant donc que l'homme eſt par-deſſus la beſte, & qu'un homme ſage eſt plus excellent qu'un homme inſenſé ; autant ſans doute cette vertu débonnaireté ſurpaſſe le vice de la colere qui luy eſt oppoſé.

AJOUTEZ à cela que la débonnaireté rend toutes ſortes de conditions tolerables & aiſées à ſuporter ; celuy qui ſouffre ſes afflictions avec douceur, en émouſſe ſi fort toutes les pointes qu'elles ne le ſauroient bleſſer ; Au lieu que celuy qui s'irrite & qui s'emporte, les rend plus aiguës & plus poignantes qu'elles ne ſéroient d'elles mêmes. Il arrive même quelquefois que par là il rend de certaines choſes fâcheuſes qui d'elles mêmes ne le ſeroient point, comme lors qu'il s'agit de paroles injurieuſes, qui ne ſauroient faire de mal : car elles ne peuvent ni bleſſer nos corps, ni nous faire tort en nos biens ; Tout le mal qu'elles nous peuvent faire, c'eſt de nous mettre en colere, & alors nôtre colere nous en cauſe bien d'autres ; au lieu que celuy qui les laiſſe paſſer tout doucement n'en reçoit aucun mal. Au contraire il luy en arrive du bien car Dieu le recompenſera de ſa patience. L'on pourroit dire beaucoup d'autres choſes pour nous rendre cette vertu recommandable en conſideration des avantages preſens qu'elle nous apporte. Mais je croy que cela ſuffit pour nous en donner au moins de l'eſtime. La plus grande difficulté ſera de la faire pratiquer ſur tout à ceux qui pretendent y trouver, je

ne

ne ſçay quels obſtacles dans la conſtitution naturelle de leur temperament, & qui alleguent d'autres excuſes ſemblables. Cependant il eſt certain qu'il n'y a point d'homme d'un naturel ſi colere, qui ne rangeât d'un façon conſiderable cette paſſion, s'il s'y étudioit tout de bon ; mais il faudroit qu'ils s'y employât ſoigneuſement, en uſant de tous les moyens qui ſont capables de produire un ſi bon effet. Il y en a pluſieurs qui y peuvent contribuer, dont j'en vay marquer quelques-uns.

PREMIEREMENT, il faut étre bien fortement perſuadé que la *débonnaireté* eſt une choſe trés-aimable, & trés-avantageuſe ; & au contraire que la colere eſt une choſe trés-horrible & trés-pernicieuſe. Secondement, il ſe faut mettre devant les yeux, les exemples de Chriſt qui a enduré toutes ſortes de reproches, & même de tourmens avec une parfaite patience, *Qui s'eſt laiſſé mener comme une brebis à la tuerie, Eſaie* 33. 7. Quand on luy *diſoit des injures, il n'en rendoit point* ; *& quand on luy faiſoit du mal n'uſoit point de menaces, mais ſe remettoit à celuy qui juge juſtement*, 2 *Pier.* 2. 23. Or ſi le Seigneur de gloire a ſouffert avec une ſi grande débonnaireté de telles injuſtices, de la part de ſes propres creatures ; comment nous pourrons-nous jamais plaindre d'aucune injure qui nous puiſſe étre faite ? En troiſiéme lieu, il faut étre ſoigneux de prevenir les commencemens de la colere, & travailler pour cela avec ſoin à corriger nôtre humeur *hargneuſe* & revêche, qui eſt une choſe tres-criminelle en elle-même, & qui outre cela produit toûjours

de tres-méchans effets ; car ſi on la ſouffre & ſi on l'entretient, il eſt certain qu'elle ne manquera pas de produire la colere & l'emportement ; c'eſt pourquoy toutes les fois que tu ſens le moindre petit mouvement de chagrin au dedans de toy, uſes de la même diligence pour le chaſſer, que tu ferois pour éteindre le feu qui prendroit à ta maiſon : mais ſur tout garde toy bien d'y apporter aucune matiere qui le puiſſe entretenir ou augmenter, en donnant lieu à aucune penſée capable de produire un ſi mauvais effet : Il faut auſſi apporter alors un fort grand ſoin à retenir ta langue, afin qu'elle ne s'emporte à aucune parole de colere, qui pourroit non ſeulement ſouffler le feu dans le cœur de ton Adverſaire, mais encore dans le tien. étouſe donc ce feu quand tu le ſens dans ton cœur & ne permets pas qu'il éclate au dehors. Et plus la tentation ſera grande, plus il faut que tu tâches d'élever ton cœur à Dieu, afin de luy demander ſon ſecours pour l'étouffer. En quatriéme lieu, repreſente-toy les grands châtimens que tu as meritez par tes pechez ; Et d'où que viennent ceux que tu ſouffres, ſoit de Dieu, ſoit des hommes, tu reconnoîtras qu'ils ſont bien au deſſous de ce que tu as mérité, & ainſi tu auras honte de ne les pas ſouffrir patiamment.

La troiſiéme vertu que nous devons trés ſoigneuſement pratiquer pour conſerver nos ames dans ce temperament raiſonnable, que l'Apôtre appelle *ſobrieté*, eſt la circonſpection ; car ſi nous en ſommes deſtituez, nous

les

les expoſerons, comme font toutes les perſonnes inconſiderées, à un nombre infiny de perils. Or cette circonſpection doit regarder nôtre état ou nos actions ; Par nôtre état, j'entens l'état de nôtre conſcience envers Dieu ; il faut donc prendre garde, s'il eſt tel qu'il nous permette de conclurre raiſonnablement que nous ſommes en la grace de ce bon Dieu ; car c'eſt ce qu'il nous importe beaucoup de conſiderer & de bien examiner, non ſur ces regles fauſſes que la plûpart des hommes ont accoûtumé de ſe former & de ſuivre, comme s'ils croyoient que Jeſus-Chriſt eſt mort pour leurs pechez ; qu'ils ſont du nombre des Eleus, & qu'ils ſeront indubitablement ſauvez, &c. Car ſi c'étoit-là tout ce qui eſt neceſſaire pour nous mettre en la grace de Dieu, comme nous ſommes naturellement enclins à bien eſperer, & à nous prométtre des choſes avantageuſes de nous mêmes, il n'y auroit que quelques pauvres mélancholiques qui en ſeroient exclus. Mais comme les regles que Dieu nous à données dans ſa parole, ſont celles par leſquelles nous ſerons jugez au dernier jour, il n'y en a point d'autres par leſquelles nous puiſſions ſûrement, nous examiner nous mêmes. Or le ſommaire de toutes ces regles, revient à cecy, que quiconque demeure volontairement dans aucun peché n'eſt point dans la grace de Dieu, & qu'il ne ſe peut promettre rien de ſa miſericorde s'il meurt en cét état.

AINSI il eſt tres-neceſſaire que nous nous ſondions bien ſoigneuſement nous-mêmes là

deſſus ; Car puis que nôtre vie n'eſt qu'un ſouffle que nous avons en nos narines, & que nous pouvons perdre en un moment ſans y penſer ; il nous importe extremement de ſavoir l'état où nous nous trouvons pour ce qui regarde la vie à venir, afin que ſi les lampes avec leſquelles nous devons aller à la rencontre de l'Epoux n'étoient pas garnies d'huile, nous penſions à en faire nôtre proviſion de bonne heure ; & qu'ainſi nous ne ſoyons pas à jamais exclus de ſa preſence comme les folles Vierges, *Matt.* 25. 8. Il eſt peri un nombre infini de pauvres gens pour n'avoir pas eu le ſoin de faire cette reflexion ſur leur état, les uns ayant crû trop facilement qu'il étoit bon, ſans s'étre examinez ſur la regle que je viens de dire, & s'étans repoſez ſur des certain devoirs exterieurs de pieté peu importans, ou ſur cette fauſſe foy que je viens de décrire ; les autres ayant malheureuſement perſeveré dans leur impenitence, ſans avoir ſeulement jamais eu la penſée de s'informer quel pouvoit étre leur état, en ſe promettant cependant qu'ils ſeroient enfin auſſi bien que les autres, ſans s'en mettre davantage en peine ; car cette negligence n'eſt pas moins prejudiciable au ſalut Eternel de nos ames qu'elle le ſeroit au bon état de nos affairs temporelles ; mais quoique chacun ait aſſez de ſens pour voir que c'eſt un moyen infaillible d'étre enfin reduit à la mendicité que de ne prendre aucune connoiſſance de ſes affaires, neanmoins nous ſommes generalement pour la plûpart aſſez imprudens pour ne penſer jamais à cette grande affair

affaire de nôtre ſalut, qui eſt infiniment plus importante.

Nos actions ſont la ſeconde choſe que nous devons conſiderer avec ſoin ; Il y faut penſer attentivement avant que de les faire, & aprés les avoir faites. Je dis avant que de les faire, afin de n'en entreprendre aucune temerairement ou à l'étourdie ; Premierement donc, il eſt neceſſaire de conſulter nos conſciences, pour ſavoir ſi ce ſont des actions legitimes ou ſi elle ne le ſont pas ; car il eſt impoſſible qu'un homme qui ſuit ſes inclinations en faiſant tout ce qu'elles luy demandent, ne tombe dans un grand nombre de pechez. C'eſt pourquoy conſidere toûjours ſerieuſement ce que tu veux faire ; & ſois bien aſſuré que c'eſt une choſe legitime avant que d'en entreprendre l'execution. Cette déliberation dans les affaires du monde eſt regardée comme une partie ſi eſſentielle à la ſage & prudente conduite de la vie, que perſonne n'eſt eſtimé homme de bon ſens qui ne l'y apporte pas : Il n'y a qu'un degré de la temerité à la folie ſelon le ſentiment de tout le monde. Or il eſt certain que c'eſt ſur tout dans ce qui regarde le ſalut de nos ames que nous devons être circonſpects, non ſeulement parce qu'elles valent mieux que tout ce qu'il y a au monde, mais parce qu'elles ſont expoſées à de plus grands dangers ; comme je l'ay fait voir dés l'entrée de ce Traité.

En ſecond lieu, nous devons faire reflexion ſur nos actions paſſées ; c'eſt à dire que

nous devons examiner ſi elles peuvent être approuvées & ſouffertes par la loy de Chriſt ce qui eſt tout à fait neceſſaire pour connoître ſi elles ſont bonnes, ou mauvaiſes. Si elles ſont bonnes, le ſouvenir de ces actions remplit une bonne Conſcience d'une Conſolation, qui eſt elle même un *motif* qui nous porte à perſeverer dans la pratique des bonnes œuvres. Outre cela, ces reflexions nous porteront à la reconnoiſſance envers Dieu, par la ſeule grace duquel nous ſommes rendus capables de bien faire. Mais ſi elles ſont mauvaiſes, il n'eſt pas moins neceſſaire que nous les examinions, parce que ſans cela, il eſt impoſſible que nous nous portions à nous amender; car ſi nous ne remarquons qu'elles ont été mauvaiſes nous ne penſerons jamais qu'il ſoit neceſſaire de les corriger, mais nous nous porterons toûjours d'un crime à l'autre, qui eſt la plus grande malediction qui puiſſe jamais nous arriver.

Le plus ſouvent donc que nous pourrons faire ces reflexions, ce ſera le mieux; car c'eſt le moyen qu'aucun de nos pechez n'échape à nôtre connoiſſance. Il ſeroit fort à ſouhaiter que l'on fît reflexion tous les ſoirs ſur les actions de chaque jour, afin que quand l'on trouveroit que l'on auroit commis quelque peché, l'on s'en fît la reprimande, & que l'on prît une ferme reſolution de ne plus commettre de ſemblables fautes, au lieu d'y perſiſter & de s'en former une habitude, Et enfin auſſi d'en demander de bonne heure à Dieu, le pardon qui s'obtient d'autant plus aiſément

ment que plûtôt on le demande, parce que chaque moment que l'on demeure dans un peché, en eſt une aggravation. Et certainement un homme qui ſe propoſe d'examiner tout de bon l'état de ſa conſcience, trouvera que c'en eſt la meillure méthode, puis qu'il eſt beaucoup plus aiſé de le faire ainſi peu à peu, pendant que les choſes ſont encore recentes en la memoire, que d'attendre plus long-temps à faire cét examen. Or ſi l'on conſideroit bien, que pour obtenir le pardon de chaque peché commis avec deliberation, il eſt beſoin d'un acte particulier de repentance, il me ſemble qu'il ne ſeroit pas poſſible que l'on ne tremblât d'apprehenſion de s'endormir avant que de s'étre repenti de tous les pechez que l'on a commis pendant le jour; Car quelle aſſûrance peut avoir celuy qui ſe couche qu'il ſe relevera? Combien donc eſt dangereux l'état de celuy qui s'endort avant que de s'étre repenti de ſon peché? Si l'on conſidere bien toutes ces choſes, elles pourront avec la benediction de Dieu nous porter à agir avec la circonſpection qui eſt neceſſaire dans toutes les actions de nôtre vie.

SECTION VII.

Du contentement d'eſprit & des choſes qui luy ſont contraires, comme les Murmures, l'Ambition, l'Avarice, l'Envie; Des moyens d'acquerir ce contentement; Des devoirs qui regardent le corps; De la chaſteté & des aides propres pour la conſerver; De la Temperance, Regles de Temperance à l'égard du manger, &c.

LA quatriéme vertu qui eſt requiſe pour mettre nôtre ame dans cét état que l'Apôtre deſigne par la ſobrieté, conſiſte à étre toûjours ſatisfaits de la condition que Dieu nous donne, à ne point murmurer, à n'étre point mécontens de nôtre *portion*, & à recevoir gayement tout ce qu'il plaît à Dieu de nous envoyer. Cette vertu eſt ſans contredit un devoir auquel nous ſommes obligez envers nous-mémes, puis que ſans elle il eſt impoſſible que nous ſoyons heureux; Et pour ſavoir combien elle eſt grande & combien elle eſt agreable, il n'y a qu'à remarquer combien ſont fâcheux & penibles les divers vices qui luy ſont oppoſez. Cette ſeule reflexion eſt capable de nous faire voir que lors que cette vertu a pris racine dans un cœur, elle n'en bannit pas quelque peché ſeulement, mais une legion entiere.

PRE-

PREMIEREMENT, elle s'oppoſe en general à toute ſorte de murmure, qui eſt un peché que Dieu hait extraordinairement, comme cela paroît par le rude châtiment qu'il en fit en la perſonne des Iſraëlites dans le deſert. Ce qui ſe peut voir en divers lieux de l'Exode & des Nombres. Et c'eſt auſſi ſans doute une choſe tres-fâcheuſe; Car ſi comme dit le Pſalmiſte, c'eſt *une choſe plaiſante & agreable* que de celebrer le Seigneur en reconnoiſſance de ſes bienfaits; Vous voyez par la raiſon des contraires, que le murmure eſt une choſe triſte & deſagreable, comme l'experience nous l'apprend à tous.

SECONDEMENT, cette vertu eſt contraire à l'ambition. Un homme Ambitieux ſe déplaît toûjours en ſa condition preſente; Ce qui fait qu'il en recherche toûjours avidemment une plus conſiderable & plus éclatante; au lieu que celuy qui eſt content de celle où il a plû à Dieu de le mettre, vit doucement & en repos ſans étre expoſé à cette tentation. Or l'ambition n'eſt pas ſeulement un grand peché en elle-même; mais la racine de pluſieurs autres. Il n'y a rien de ſi horrible dont un homme qui cherche ardemment les dignitez faſſe ſcrupule. Il mentira; il ſe parjurera; il tuëra, & il fera encore pis ſans aucun remords, pourveu que cela tende à ſon avancement. Et le tourment que cauſe ce peché, eſt proportionné à ſa grandeur; ce qui paroîtra ſans doute à tous ceux qui conſidereront quel nombre de craintes, de jalouſies, de ſoins, & de paſſions violentes, accompagne l'ambition dans ſes entrepriſes & dans ſes progrez,

grez, outre les grandes & publiques calamitez dont elle eſt enfin ſuivie d'ordinaire ; C'eſt donc une choſe certaine que la vertu d'être content de ſa condition, n'eſt pas ſeulement à cét égard une vertu tres-excellente & tres-conſiderable en elle même, mais auſſi un tres-grand bon-heur & un tres-grand repos d'eſprit à tous ceux qui la poſſedent.

En troiſiéme lieu, cette vertu eſt contraire à l'avarice ; C'eſt ce que l'Apôtre témoigne, *Heb.* 13. 5. *Que vôtre converſation ſoit ſans avarice, étans contens de ce que vous avez preſentement ; car il a dit luy-même, je ne te delaiſſeray point, & ne t'abandonneray point.* Où vous voyez qu'il eſt parlé de cette vertu d'être contens de nôtre propre condition comme d'une choſe qui eſt directement contraire à l'avarice ; Et pour le prouver, il n'eſt beſoin que de l'experience generale ; car nous voyons que l'avare ne croit jamais avoir aſſez & ainſi il ne ſauroit jamais étre content, puiſque l'on ne ſauroit raionnablement eſtimer celuy-là content, qui ſouhaite ardemment ce qu'il n'a point. Et afin de vous faire voir combien excellente & combien neceſſaire eſt cette vertu qui nous garantit de l'avarice ; il ne ſera pas hors de propos de conſiderer un peu la nature de ce peché là.

Il eſt bien certain que c'eſt un fort grand crime ; car il eſt tout à fait contraire au fondement de la bonne vie ; je veux dire à ces trois grands devoirs de l'homme envers Dieu envers ſoy même, & envers le prochain. Il eſt ſi contraire à nôtre devoir envers Dieu, que Jeſus-Chriſt luy-même nous dit, *Luc* 16. 13.

Vous

Vous ne pouvez ſervir à Dieu & aux richeſſes. Celuy qui attache ſon cœur aux richeſſes l'éloigne neceſſairement de Dieu. Cela ſe voit tous les jours par le train de vie, & par la maniere d'agir des avares. Ils ſont ſi ardens aprés le gain des richeſſes, qu'ils n'ont point le temps de penſer à rendre à Dieu ce qu'ils luy doivent. S'il ſe preſente la moindre occaſion de gain, la moindre affaire qui leur puiſſe apporter du profit, ils negligeront & la priere & tous les autres exercices de pieté, pour courir apres ; Et même quand il y a de l'apparence qu'ils pourront, ou tirer quelqu'avantage ou éviter quelque perte, en commettant le plus grand peché qui ſe puiſſe, la paſſion qu'ils ont pour les richeſſes, fait qu'ils s'y portent ſans heſiter.

SECONDEMENT, ce peché de l'avarice eſt contraire à ce que nous devons à nous-mêmes, tant à l'égard de nos ames qu'à celuy de nos corps. L'avare mépriſe ſon ame, en la livrant aux peines eternelles pour un rien ; car c'eſt ce que font tous ceux qui cherchent à s'enrichir par quelque mauvais moyen. Et quand ce ne ſeroit point par de mauvaiſes voyes, quiconque a une fois attaché ſon cœur aux richeſſes, eſt celuy duquel l'Apôtre a prononcé, qu'il *n'entrera point au Royaume de Dieu*, 1 *Cor.* 6. 10. Et il ne péche pas ſeulement contre ſon ame, mais auſſi contre ſon corps, puis que ſouvent il luy dénie les choſes neceſſaires, bien que ce ſoit en partie pour l'uſage du corps que les richeſſes luy ont été données. C'eſt dequoy les riches avares ſont ordi-

ordinairement ſi coupables, qu'il n'eſt pas beſoin que j'en allegue aucune preuve.

En troiſiéme lieu, l'avarice eſt contraire à ce que nous devons à nos prochains, tant à l'égard de la Juſtice que de la Charité. Celuy qui aime les richeſſes avec paſſion, ne fait point conſcience de tromper tout le monde, ſans diſtinction, & ſans *acception de perſonnes*, pourveu qu'il y trouve du profit: D'où viennent dans le monde, toutes les fraudes & les adreſſes pour tromper, qui y ſont ſi communes. Pour ce qui eſt de la Charité, il n'en faut jamais attendre d'un avare, qui apprehende bien plus que ſes treſors ne diminuent, qu'il n'eſt touché de la miſere de ſes pauvres freres. Vous voyez combien ce peché eſt grand, puis qu'il en cauſe un ſi grand nombre d'autres, & que l'on en peut bien dire avec l'Apôtre, 1 *Tim.* 6. 10. *Que la convoitiſe des richeſſes eſt la racine de tous les maux.* Mais l'avarice n'eſt pas moins incommode que criminelle, puis qu'à peine donne-t-elle une heure de repos à ceux qu'elle poſſede, & qu'elle les tourmente inceſſamment entre le deſir d'avoir & la crainte de perdre: C'eſt pourquoy il importe extremement à tout homme qui aime ſon bon-heur, ſoit en ce monde, ſoit en celuy qui eſt à venir, de s'armer contre ce peché: ce qu'il ne ſauroit faire qu'en ſe rempliſſant le cœur de la vertu, qui conſiſte à étre content de ſa condition.

En quatriéme lieu, cette vertu là eſt contraire à l'envie: car celuy qui eſt content de ſa propre condition, n'eſt jamais tenté de por-

ter

ter envie à perſonne : Je feray voir en un autre lieu, combien l'envie eſt oppoſée au Chriſtianiſme : Ainſi je n'en diray rien maintenant, ſinon que c'eſt un peché fort incommode, qui inquiete, & ronge juſques au cœur de celuy qui le loge dans ſon ſein. Mais plus ce peché eſt mauvais, plus eſt excellente cette vertu qui luy eſt oppoſée, & qui nous en délivre. Je ſuppoſe que j'en ay dit aſſez pour vous faire comprendre que cette vertu eſt tres aimable & tres ſouhaitable. Et aſſurement il ne ſera pas impoſſible de s'en acquerir la poſſeſſion ; ſi l'on ſe veut bien donner la peine d'obſerver ce peu de regles que je m'en vay donner pour cét effet.

LA premiere eſt de conſiderer que quelle que puiſſe étre nôtre condition à quelque égard que ce ſoit, c'eſt le partage qu'il a plû à Dieu de nous faire, & ainſi c'eſt toûjours le meilleur pour nous, puis que Dieu ſait bien mieux ce qui nous eſt propre, que nous ne le ſavons nous-mêmes. De ſorte, que c'eſt pretendre étre plus ſage que luy, que de ne nous en pas contenter. La ſeconde eſt, de bien conſiderer la vanité des choſes du monde, combien nous les trouvons peu ſolides pendant que nous les poſſedons, & combien la poſſeſſion en eſt incertaine. Mais ſur tout combien peu elles nous ſerviront à l'heure de la mort & au jour du jugement. Et il ne ſera pas poſſible que l'on croye qu'il y en ait aucune digne d'étre paſſionnément recherchée, & ainſi on ne les trouvera jamais fort à dire quand l'on n'en aura pas la joüiſſance. La troi-

troisiéme Regle est de ne souffrir pas que nos pensées s'attachent à chacune des choses que nous n'avons point. Il y en a beaucoup qui se dégoûtent des choses qu'ils possedent sans autre raison, que parce qu'ils pensent trop à celles qui leur manquent. Celuy qui voit son prochain posseder quelque chose qu'il n'a point, se figure souvent combien il seroit heureux s'il étoit en la même condition, sans penser cependant à joüir des avantages de la sienne, qui peut-être à plusieurs égards, est beaucoup plus heureuse que celle qu'il admire tant. Car nous considerons seulement l'écorce de la condition des hommes. Et il est certain qu'il y en a plusieurs que l'on regarde comme des personnes extraordinairement heureuses, qui ne laissent pas d'avoir quelque chagrin secret qui les fait juger tout autrement d'eux-mêmes. C'est pourquoy ne compare jamais ta condition à aucune de celles que tu penses être plus remplies de prosperité que la tienne ; mais plûtôt compare-là à celle que tu sais être moins heureuse ; Et tu auras lieu de te rejoüir de celle qui t'est échevé en partage. La quatriéme regle est, de considerer combien tu és éloigné de meriter quelque chose de bon de la part de Dieu, & il ne sera pas possible que tu ne reconnoisses avec Jacob, que tu n'és pas digne de la moindre des graces dont tu joüis, *Gen.* 32. 10. Et au lieu de murmurer de ce qu'elles ne sont pas assez grandes, tu trouveras que tu auras raison d'admirer & de loüer la bonté de Dieu qui t'en a fait une si bonne part. La cinquiéme regle que je propose icy

est,

ſt, de penſer ſouvent à la joye qui nous eſt reparée dans le Ciel, en regardant ce Ciel omme nôtre maiſon, & ce monde ſeulement omme une hôtellerie où nous ne faiſons que oger, comme dans un lieu de paſſage : Et omme un voyageur ne s'attend pas de trouer les mêmes commoditez dans une hôtelleie qu'il rencontre dans ſa maiſon : ainſi nous evons nous contenter du traitement que nous ecevons icy bas quel qu'il puiſſe étre, ſachans ue nous ſommes en chemin, & que nous arriverons enfin en un lieu où le bon-heur ſera Eternel, & où nous ſerons abondamment reompenſez de toutes les incommoditez que ous aurons ſouffertes dans le voyage. En ernier lieu, demandons à Dieu (duquel vint tout bon don) qu'il luy plaiſe d'ajoûter à outes ces autres benedictions le contentement d'eſprit, ſans lequel l'on ne peut avoir ucun ſentiment ni aucun plaiſir de tous les iens qu'il nous fait.

NÔTRE cinquiéme devoir envers nos mes eſt la diligence, ſous laquelle je comrens ces deux choſes, la vigilance & l'induſtrie, & nous leur devons l'une & l'autre égament.

PREMIEREMENT la vigilance, en prenant arde à tous les dangers qui les menacent. Or puiſque rien n'expoſe nôtre ame à aucun anger que le peché, nôtre vigilance doit étre rincipalement employée contre cet ennemi ; Et comme dans une ville aſſiegée il eſt neceſaire de redoubler la garde aux endroits foibles de la *place:* Ainſi en doit-il étre en cette occaſion :

occaſion: Toutes les fois que tu trouves que tu as des inclinations qui te peuvent porter à commettre quelque peché, il eſt neceſſaire que tu ſois extraordinairement vigilant pour les tenir en bride. C'eſt pourquoy remarque ſoigneuſement à quels pechez ton temperament ; les companies que tu frequentes ou ton genre de vie particulier te portent le plus, & applique-toy ſur toutes choſes, à ne pas laiſſer entrer l'ennemi par ces endroits-la ; Ne t'y applique pourtant pas ſi entierement, que tu t'expoſes à tous les autres pechez : Car cela donneroit beaucoup d'avantage au Diable, d'un autre côté. Mais tien-toy generalement ſur tes gardes contre toutes ſortes de pechez, & particulierement contre ceux qui ſelon les apparences t'attaqueront le plus ſouvent.

La ſeconde partie de la diligence eſt l'induſtrie ou le travail ; Et c'eſt auſſi ce que nous devons à nos ames : Car ſans cela elles demeureront en l'état où Salomon nous repreſente la vigne du pareſſeux. L'ame ſe cultive comme un terre ; Et le but que l'on ſe doit propoſer en la culture de l'une & de l'autre, eſt d'en augmenter la valeur. Les richeſſes de l'ame ſont ou Naturelles ou Divines ; Par les richeſſes naturelles de l'ame, j'entens ſes facultez ; comme la raiſon, l'eſprit, la memoire, & les autres choſes ſemblables : Par les divines, j'entens les graces de Dieu, qui ne ſont point naturelles à l'ame ; mais qui luy ſont données immediatement de Dieu ; & nous ſommes obligez de les faire valoir ſoigneuſement les

une

unes & les autres, comme des Talens que nous avons recûs de Dieu pour cet effet.

Le moyen de faire valoir les facultez naturelles de l'ame, eſt de s'en ſervir de la façon qui peut le plus contribuer à la gloire de Dieu ; nous ne les devons point laiſſer inutiles par pareſſe : nous ne devons point non plus les noyer dans les déchauches & dans les voluptez brutales, comme font un trop grand nombre de perſonnes. Mais il les faut mettre en uſage, & nous bien garder que ce ne ſoit pas au ſervice du Diable comme pluſieurs qui n'appliquent leur eſprit qu'à profaner le nom de Dieu, où à tromper leur prochain, & a remplir leur memoire de ſaletez, qui ne devroient jamais entrer dans leur penſée. Il faut les employer aux choſes qui peuvent le plus contribuer à l'avancement de la gloire de Dieu & à l'avantage de nos prochains, & qui peuvent le mieux aider à nous mettre en état d'en rendre un bon compte à Dieu lors qu'il nous le demandera.

Mais les autres richeſſes de l'ame, je veux dire celles de la grace, ſont encore plus precieuſes, & nous devons prendre un ſoin tres particulier de les bien menager. C'eſt un devoir qui nous eſt expreſſement recommandé par l'Apôtre, 2 *Pierre* 3. 18. *Croiſſez en la grace & en la connoiſſance de nôtre Seigneur & Sauveur Jeſus Chriſt.* Et au premier Chapitre de la même Epître, *ver.* 5. *Vous donc auſſi apportans toute diligence, ajoûtez vertu par deſſus vôtre foy, & avec la vertu la ſcience, &c.* Or le meilleur moyen de faire va-

loir la grace de Dieu en nous, eſt de ne l'y pas tenir inutile, mais de nous en ſervir aux choſes, qui ſont les fins, pour l'accompliſſement des quelles elle nous a été donnée. C'en eſt là un moyen aſſeuré, non ſeulement parce que l'uſage qu'on en fait facilite les choſes, mais principalement parce que Dieu a promis d'accompagner ce moyen de ſa benediction, *Matt. 25. 29. A celuy qui a* (c'eſt à dire qui a fait valoir ce qu'il a) *il ſera donné, & il aura abondamment.* Celuy qui menage ſoigneuſement & fidelement les premiers commencemens de la grace de Dieu, en recevra une plus grande meſure. Et celuy qui fait valoir de même ce nouvel accroiſſement, en recevra encore un autre degré. Si bien que ce que Salomon dit des richeſſes temporelles, ſe trouve auſſi veritable à l'égard des ſpirituelles, *que la main de l'homme diligent enrichit.*

C'EST pourquoy toutes les fois que tu ſentiras quelque bon mouvement en ton cœur, ſouvien-toy que c'eſt le temps propre pour cette culture ſpirituelle ; Si tu ſens le moindre remords de conſcience contre quelque peché auquel tu és adonné, pouſſe-le juſques à ce que tu ayes formé l'habitude de le haïr ; & pouſſe cette haine juſques à ce qu'elle vienne à la reſolution de l'exterminer : Et enfin mets la main à l'œuvre pour l'executer : Agis en tout cela fidelement & ſincerement, & tu trouveras ſans doute que la grace de Dieu ne t'aſſiſtera pas ſeulement en chacune de ces démarches : mais auſſi qu'elle te fortifiera & te rendra capable d'y faire de plus grands progrez,

juſ-

juſques à ce que tu en obtiennes la victoire. Et neanmoins il ne faut pas manquer de joindre auſſi tes prieres à cette diligence ; Dieu ayant promis qu'il donnera le Saint Eſprit à ceux qui le luy demanderont, *Matt.* 7. 11. C'eſt pourquoy ceux qui ne le demandent point n'ont pas raiſon de l'attendre ; Mais il doit étre demandé avec une ardeur qui réponde en quelque ſorte à la valeur de la choſe, qui étant infiniment plus precieuſe que tout le monde, tant à l'égard de ſa propre valeur, que par l'utilité que nous en recevons, doit étre demandée avec plus de zele & d'affection, que toutes les benedictions temporelles ; autrement nous ferons paroître que nous le mépriſons.

Vous ayant enſeigné les moyens de bien employer les graces de Dieu, pour vous y porter avec plus de diligence, je vous feray voir le grand danger des choſes qui y ſont oppoſées ; Et ce danger ne conſiſte pas, comme en d'autres choſes, en la perte de ce que nous pourrions acquerir de plus que nous n'avons, par nos ſoins & par nos efforts ; mais en la perte de ce que nous avons déja ; car, *à celuy qui n'a rien* (c'eſt à dire, à celuy qui n'a point bien uſé de ce qu'il a) *cela même qu'il a, luy ſera ôté, Matt*, 25. 29. Dieu retirera la grace qu'il verra que nous aurons ainſi negligée ; Comme nous le voyons en la Parabole, où le Talent eſt ôté à celuy qui l'avoit ſeulement envelopé, ſans en avoir rien acquis au profit de ſon Seigneur ; Et c'eſt le plus grand malheur qui puiſſe jamais arriver à perſonne

ſonne, avant que d'être précipité dans l'Abyſme; c'eſt un Enfer *anticipé* & une reprobation *commencée*, c'eſt être livré en la puiſſance du Diable; C'eſt être banni de la preſence de Dieu, qui n'eſt pas la moindre partie de la miſere des damnez; & c'eſt par conſequent être déja condamné à cette derniere miſere, qui eſt preparée aux méchans, dans le ſiecle à venir; car c'eſt contre le ſerviteur inutile que le dernier arrêt de damnation éternelle doit être prononcé, *Matt.* 25. 30. *Jettez dons le ſerviteur inutile dans les tenebres de dehors, là il y aura pleur & grincemens de dents.* Vous voyez que ce ne ſont pas de petits dangers qui menacent cette negligence d'uſer comme nous devons des graces de Dieu; c'eſt pourquoy ſi nous avons quelqu'amour pour nos ames, ou du moins ſi nous en avons quelque pitié, nous devons apporter à ce ſoin toute l'application dont nous ſommes capables. C'eſt tout ce que j'avois à dire des vertus qui regardent nos ames; Ainſi je vay paſſer à celles qui regardent nos corps.

DONT la premiere eſt la chaſteté ou la pureté. On la peut bien conſiderer comme la premiere des choſes que nous devons à nos corps, puiſque l'Apôtre nous repreſente le vice qui luy eſt oppoſé, comme le peché qui les outrage particulierement, 1 *Cor.* 6. 18. *Celuy qui commet paillardiſe*, dit-il, *péche contre ſon propre corps.*

OR cette vertu de la chaſteté conſiſte à s'abſtenir de toutes ſortes de ſoüillures; Non ſeulement de l'adultere & de la paillardiſe, mais

mais de tous les autres pechez qui ſont encore plus contre nature, ſoit qu'on les commette contre ſoy-même ou avec quelqu'autre. En un mot toutes les actions & tous les mouvemens de la ſenſualité, ſont entierement contraires à cette vertu, excepté ſeulement dans un legitime mariage ; Et même dans cét état, il ne ſe faut pas imaginer que l'on ne doive rien refuſer aux appetits brutaux ; Il faut ſe tenir dans les regles de la moderation, qui ſe rapportent aux fins du mariage, l'une deſquelles eſt d'engendrer des enfans, & l'autre d'éviter la paillardiſe ; Ainſi rien ne ſe doit faire pour empêcher la premiere de ces fins : Et puis que la ſeconde eſt ſeulement de dompter la convoitiſe, & de garder l'homme de ſe porter à aucun des pechez auſquels elle nous pouſſe ; c'eſt une choſe bien contraire à cette fin, que de ſe ſervir du mariage pour l'allumer davantage & pour la rendre plus violente.

Mais cette vertu de la chaſteté n'enſeigne pas ſeulement à s'abſtenir des actes les plus groſſiers du peché, mais auſſi de tous ceux qui le ſont le moins ; Elle met une guette à nos yeux ſelon que dit nôtre Seigneur, *Mat.* 5. 28. *Celuy qui regarde une femme pour la convoiter, il a déja commis adultere avec elle en ſon cœur.* Elle donne des gardes à nôtre main, comme il paroît parce que Jeſus-Chriſt ajoûte au même lieu ; *Si ta main te fait choper coupe la.* Elle en donne auſſi à nos langues, afin qu'elles ne proferent point de paroles ſales & deshoneſtes, *Eph.* 4. 29. *Que nulle parole infecte ne ſorte de vôtre bouche.*

Et elle en donne même à nos penſées & à nos imaginations ; Nous ne les devons entretenir d'aucun ſale deſir, non pas même de la moindre idée d'aucune choſe de cette nature ; c'eſt pourquoy, quand un homme s'abſtient des actes les plus groſſiers, & ſe porte cependant à quelques-uns de ceux-cy, il y a plûtôt lieu de croire que c'eſt quelque contrainte exterieure qui le retient, que de penſer qu'il fait conſcience de ſe plonger plus avant dans le peché : car ſi ſa conſcience le retenoit à cet égard, elle l'empêcheroit abſolument de s'engager dans ce vice, quelque peu que ce fût, puiſque les moindres pechez de cette nature, ſont tres-grands devant Dieu ; Outre que ceux qui s'émancipent le moins du monde à ce peché, ſe mettent en grand danger de s'y abandonner, enfin tout à fait ; car il eſt bien plus aiſé d'en étouffer abſolument tous les mouvemens, que d'en vaincre ſeulement quelques-uns, pendant qu'on ſe laiſſe aller aux autres. Mais avant toutes choſes, il faut conſiderer, que même le moindre degré de peché, rend l'homme trés-odieux devant Dieu, qui voit les cœurs, & qui n'en aime aucun qui ne ſoit pur.

POUR montrer combien cette vertu de la chaſteté eſt aimable : Il n'y a qu'à ſe repreſenter l'horreur du peché qui luy eſt oppoſé, c'eſt un peché tres-brutal. Ses deſirs ſont communs avec ceux des beſtes, & cela étant, combien devons-nous croire que ceux-là s'abaiſſent au deſſous de la nature de l'homme, qui ſont capables de ſe vanter de cette ſorte de peché,

peché, comme ſi la plus grande excellence de l'homme y conſiſtoit ; Au compte de ces brutaux, le bouc ſera la plus noble des creatures ; Mais en verité, on n'en doit guére croire ceux qui s'abandonnent entierement à ces ſaletez, car le plus ſouvent ils ne different de la beſte que par la figure exterieure ; ce peché obſcurcit l'entendement & ôte à l'ame ſa beauté. C'eſt pourquoy Salomon décrit tres-bien le jeune homme, qui va à la maiſon de la paillarde, quand il dit, *Prov. 7. 22. Qu'il va aprés elle comme le bœuf s'en va à la tuérie, & comme le fou aux ceps pour étre châtié.*

SECONDEMENT, les effets de ce vice ne maltraitent pas moins le corps que l'ame. Le grand nombre, de ſales, vilaines & douloureuſes maladies qu'il luy cauſe ſouvent, font voir juſqu'où il luy eſt funeſte ; & combien y en a-t'il qui en s'adonnant à ce peché, ſe ſont rendus les martyrs du Diable, & ont enduré des tourmens que les plus cruels Tyrans n'auroient pas été capables d'inventer ? Certes, ceux qui achetent l'enfer a un ſi haut prix, meritent qu'on ne les fruſtre pas de leur *achapt*.

MAIS en troiſiéme lieu, outre les ſuites naturelles de ce peché. Il eſt ſuivi des plus grands & des plus terribles jugemens de Dieu. Ce fût ce peché d'impureté, qui attira du Ciel le châtiment le plus étrange & le plus extraordinaire qui ait jamais été ; je veux dire, le feu & le ſouffre, qui conſumerent Sodome & Gomorre : Et l'on peut remarquer pluſieurs exemples ſemblables de la vengeance de

Dieu ſur divers particuliers pour ce peché; L'inceſte d'Amnon luy coûta la vie, 2 *Sam.* 13. Zimri & Cosbi furent tuez dans l'acte même, *Nomb.* 25. 8. Et il n'y a pas un de ceux qui commettent les mêmes choſes, qui ſe puiſſe aſſûrer que le même châtiment ne luy arrivera pas; Car quelque ſecrettement que ce péché ſoit commis; il ne peut étre caché à Dieu, qui vengera indubitablement tous les crimes de cette nature ſelon les menaces particulieres qu'il en fait à ceux qui s'y laiſſent aller, 1 *Cor.* 3. 17. *Si aucun détruit le Temple de Dieu, Dieu le détruira, car le Temple de Dieu eſt ſaint, lequel vous étes.* L'impureté eſt une eſpece de ſacrilege, qui ſoüille & qui prophane le corps que Dieu a choiſi pour ſon temple; c'eſt pourquoy il ne ſe faut pas étonner s'il lé châtie ſéverement.

En dernier lieu, ce peché nous exclut du Royaume des Cieux, dans lequel nulle choſe impure ne ſauroit entrer; Et nous ne voyons jamais aucun catalogue de ces pechez, qui empêchent les hommes d'y entrer, où celuy de l'impureté ne ſe trouve. Ainſi en l'Epître aux Galates, *Gal.* 5. 19. *Car les œuvres de la chair ſont manifeſtes, leſquelles ſont adultere, paillardiſe, ſoüillure, inſolence.* Et en la premiere aux Corinthiens, 1 *Cor.* 6. 18, *Fuyez la paillardiſe, car quelque peché que l'homme commette, il eſt hors du corps, mais celuy qui paillarde peche contre ſon propre corps.* Si nous nous ſoüillons de la ſorte, nous ne ſerons propres que pour la campagnie du Diable & de ſes Anges; C'eſt pourquoy nous

nous

nous devons attendre de recevoir nôtre partage avec eux dans les Enfers, où les flammes de nôtre convoitise se termineront en celles du feu éternel.

TOUT cela mis ensemble, doit assûrément faire regarder la chasteté comme une vertu fort recommandable, & à la conservation de laquelle nous devons apporter de tres grands soins. Premierement, il faut resister à la tentation, la gourmander dés le commencement, & rejetter avec indignation le premier mouvement de la convoitise ; car si une fois vous venez à traiter & à capituler avec elle, elle gagnera toûjours quelque chose sur vous ; & ainsi il sera plus difficile d'y resister ; C'est pourquoy le plus court & le plus seur, est de fuïr plûtôt que de combattre ; Cela est tres-necessaire, non seulement afin que nous puissions éviter le danger d'en venir jusques à l'acte même du peché ; Mais aussi à l'égard de la faute qu'il y a à en former les pensées, quoy qu'elles ne passassent jamais outre, ne laisseroient pas d'étre comme je l'ay remarqué, une grande abomination devant Dieu. Secondement, gardez-vous sur tout de l'oisiveté, qui est proprement le terroir où croissent ces herbes venimeuses, & vous occupez toûjours à quelque chose de bon, ou au moins d'innocent ; car c'est un bon moyen d'empêcher qu'il ne vous vienne de ces mauvaises pensées. En troisiéme lieu, qu'il ne vous arrive jamais de rappeller en vôtre imagination aucune impureté de vôtre vie precedente, en y prenant plaisir, car ce seroit une reïtera-

reïteration de ce peché-là, & Dieu le réputeroit ainſi; Je ne ſay même, ſi d'y attacher ſa penſée de propos déliberé, ne ſeroit pas un plus grand crime que de s'y étre porté inconſiderément & par ſurpriſe, puis que cela feroit voir que vôtre cœur ſeroit porté à la ſoüillure, & que ce ſeroit auſſi une preparation à en commettre de nouveaux actes. En quatriéme lieu, évitez la compagnie de tous ceux qui par leur legereté, ou par leur diſſolution, ou par la ſaleté de leurs diſcours, ou autrement, vous pourroient étre en piége à cet égard. En cinquiéme lieu, priez Dieu ardemment qu'il luy plaiſe vous donner l'éſprit de pureté, particulierement lors que vous étes attaquez par la tentation. Amenez comme fit l'homme de l'Evangile, l'Eſprit malin à Chriſt, afin qu'il le jette dehors; & s'il ne peut point étre jetté dehors par la priere ſeule, ajoûtez-y le jeûne, & gardez-vous bien d'entretenir la flame de la convoitiſe en donnant une nourriture trop délicieuſe à vôtre corps. Le dernier remede, lors que tous les autres ſont inutiles, eſt le Mariage, qui devient un devoir neceſſaire à celuy qui ne ſauroit conſerver autrement ſon innocence. Mais dans le Mariage même, il faut prendre garde que ce qui devroit ſervir a nôtre innocence ne devienne une occaſion de peché, faute d'en uſer avec moderation; Mais j'ay déja parlé de cela, & il n'eſt pas beſoin d'ajoûter rien autre choſe à ce que j'en ay dit, ſi ce n'eſt de vous prier trés ardemment, de conſiderer attentivement l'extréme danger où le peché d'impureté vous met,

de

de peur qu'en voyant combien il eſt commun, vous ne l'ayez pas aſſez en abomination, & ne deteſtiez pas autant que vous le devez l'horrible impudence de ceux qui veulent faire paſſer pour un peché leger & pour une galanterie, un crime auquel Dieu a dénoncé de ſi terribles maledictions. *Heb.* 13. 24. *Dieu jugera les Paillards & les Adulteres*, nous dit l'Apôtre; & il jugera auſſi, n'en doutez point, tous ceux qui commettent aucune ſorte d'impureté, quels qu'ils ſoient.

LA ſeconde vertu qui regarde nos corps, eſt la Temperance; il y en a de pluſieurs eſpeces; Car la Temperance regle premierement le manger, ſecondement le boire, en troiſiéme lieu le dormir; elle regle auſſi les divertiſſemens, & même les habits. Je parleray de chacune de ces choſes en particulier, & premierement de la temperance dans le manger: nous en obſervons les Regles quand nous rapportons nôtre manger aux fins pour leſquelles il eſt ordonné de Dieu, & auſquelles il eſt deſtiné par la nature, & ces fins-là, ſont premierement la conſervation de l'*être* de nos corps, ſecondement celle de leur *bien-être*.

DE la façon que l'homme eſt compoſé, le manger luy eſt abſolument neceſſaire pour la conſervation de ſa vie, la faim étant une maladie naturelle, dans la quelle il tombe tous les jours, s'il ne la previent par le manger qui en éſt le ſeul remede, & qui par conſequent eſt devenu neceſſaire à la conſervation de nôtre vie; & c'eſt là la premiere fin du manger.

ger. Or comme l'on ne s'aviſe jamais de prendre medecine pour ſon plaiſir ; Mais ſeulement par neceſſité pour remedier à quelque mal, l'on en devroit uſer tout de même du manger.

SECONDEMENT, Dieu a été ſi bon qu'il nous a fourny non-ſeulement l'*Etre*, mais auſſi le *bien être* : c'eſt pourquoy nous ne ſommes pas aſtraints à une ſi grande exactitude, que nous ne puiſſions manger que juſtement ce qu'il faut pour nous empêcher de mourir de faim, Nous pouvons auſſi manger tant pour la qualité, que pour la quantité, tout ce qui peut le plus contribuer au bien & à la ſanté de nos corps ; mais il faut que le manger ſe tienne dans les regles de la temperance pour ſe rapporter à ces fins : S'il en ſort le moins du monde, il y eſt contraire ; C'eſt pourquoy ſi quelqu'un s'y propoſe d'autres fins que celles là, comme le plaiſir de ſon palais ; ou ce qui eſt encore pire de *delicater* ſon corps, afin qu'il puiſſe mieux ſervir à ſes convoitiſes, il ne s'écarte pas ſeulement des fins que Dieu & la nature ont établies, mais il fait des choſes qui y ſont tout à fait oppoſées, & qui empêchent d'y arriver ; car celuy qui ſe propoſe en ſon manger ces fins infames dont je viens de parler, fait une choſe tres-contraire à la ſanté, & même à la conſervation de ſa vie, comme il paroît par pluſieurs maladies, & par pluſieurs morts precipitées & imprevüës, que la gourmandiſe & l'impureté attirent tous les jours ſur les hommes.

C'EST

C'EST pourquoy celuy qui a deſſein d'obſerver la temperance dans ſon manger, ne doit jamais uſer de viandes mal ſaines, pourvû qu'il en puiſſe avoir d'autres, ni même de bonnes, juſqu'à en être incommodé. Il eſt impoſſible d'en marquer ni la quantité, ni les eſpeces, parce que cela differe ſelon la diverſité des temperamens: il y en a qui mangent beaucoup ſans intemperance, parce que leur Eſtomach le requiert, & d'autres qui ſont intemperans en mangeant peu, parce que ce peu là eſt encore trop pour eux. Et de même pour la qualité du manger, ce pourroit être délicateſſe & friandiſe à quelques-uns de la rechercher trop curieuſement, au lieu que cela pourroit être neceſſaire à d'autres, à cauſe de la foibleſſe de leur eſtomach, qui ne ſauroit ſouffrir des viandes groſſieres, non pas tant par délicateſſe, qu'à cauſe de leur infirmité: mais je penſe qu'on peut dire en general, que pour ceux qui ſe portent bien, les viandes les plus communes ſont les meilleures: Neantmoins en cela, chacun doit être juge de ſoy-même; Et pour en uſer comme l'on doit, il ſe faut bien garder de devenir jamais eſclave de ſon palais: Car quand on en eſt une fois là, ce maître veut être ſervy, quoy qu'il en puiſſe coûter à la ſanté ou a la vie.

LE meilleur moyen de s'en bien garantir eſt de conſiderer premierement combien c'eſt une choſe déraiſonnable, que tout le corps ſoit aſſujetti au ſeul ſens du *goût*, & qu'il faille que ce corps entier coure toutes ſortes de riſques pour contenter ſon palais; Mais il

y a encore plus d'injuſtice d'aſſûjettir à ce palais l'ame, qui eſt la plus excellente partie de nous-mêmes; Et cependant c'eſt ce que font les intempérans; Ils ſacrifient leurs ames à leurs appetits brutaux; Car quoy que l'intemperance ſoit proprement le peché du corps, l'ame ne laiſſe pas d'avoir part à la peine eternelle qu'il attire ſur toute la perſonne. Secondement, conſiderez combien ce plaiſir eſt court & de peu de durée; Il paſſe en un moment, au lieu que les tourmens qui ſuivent toûjours ces excez, durent beaucoup davantage; Ce qui ſuffit pour faire voir que c'eſt agir contre le ſens commun de tous les hommes en general que de s'y adonner. Mais en troiſiéme lieu, il eſt encore plus contraire à la conſtitution du Chrétien en particulier, qui eſt obligé d'une façon ſpeciale à avoir le cœur tellement purifié par l'attente de ces grandes & ſpirituelles joyes, qu'il éſpere en la vie avenir, qu'il devroit beaucoup plus mépriſer que les autres, tous ces plaiſirs ſenſuels & groſſiers, dont les bêtes brutes ſont auſſi capables que nous; & certes, il y auroit de la juſtice à leur en laiſſer entierement la joüiſſance, puiſque c'eſt la plus grande ſatisfaction où elles puiſſent jamais prêtendre; Mais pour nous qui avons de bien plus excellentes éſperances, c'eſt une honte inſupportable d'y faire conſiſter la moindre partie de nôtre felicité. En dernier lieu, le peché de gourmandiſe eſt ſi grand & ſi dangereux, que nôtre Seigneur a voulu nous avertir particulierement de l'éviter. *Luc* 21. 34. *Prenez garde que vos cœurs*

cœurs ne ſoient grevez de gourmandiſe. Et la fin malheureuſe du riche gourmand eſt connuë de tout le monde, luy qui s'étoit traité delicieuſement toute ſa vie, fût enfin reduit à deſirer une goute d'eau pour rafraiſchir ſa langue, ſans la pouvoir obtenir. *Luc.* 16.

SECTION VIII.

De la Temperance à l'égard du boire; Des faux pretextes que les Yvrognes prennent pour boire avec excez; comme de boire par compagnie, pour chaſſer la melancholie, &c.

LA ſeconde choſe dont j'ay à parler eſt la temperance à l'égard du boire, en quoy l'on ſe doit propoſer les mêmes fins qu'au manger. Ainſi je n'en donneray point d'autres regles que celles que j'ay données au diſcours precedent, c'eſt à dire, qu'il ne faut boire ni pour la qualité ni pour la quantité des liqueurs, que ſelon qu'on y eſt obligé pour arriver aux fins legitimes du boire, qui ſont de conſerver la vie & la ſainté. Seulement il ſera beſoin de donner icy un petit avis; car nôtre raiſon courant plus de riſque d'étre bleſſée par le boire que par le manger, nous devons prendre plus de ſoin de l'y conſerver & ne boire plûtôt qu'auſſi peu qu'il nous ſera poſſible ſans incommoder nôtre ſanté, que de mettre nôtre raiſon dans le moindre danger d'étre détraquée.

traquée. Je dis cecy à cauſe qu'il peut arriver que quelqu'un ait le cerveau aſſez foible pour ne pouvoir pas même porter une quantité médiocre de vin, & dont ſa ſanté ne ſeroit aucunement incommodée; Et quiconque eſt de ce temperament, doit s'abſtenir avec ſoin de la quantité ou de la qualité du breuvage qui produit un ſi mauvais éffet, quand même il trouveroit que cela non ſeulement ne ſeroit pas préjudiciable à la ſanté; mais même qu'il ſerviroit à la fortifier à d'autres égards; Car quoy que l'on ſoit obligé de prendre beaucoup de ſoin de la conſerver, il ne faut pas que ce ſoit juſques à commettre un peché, tel qu'eſt ſans doute l'yvrognerie.

MAIS helas! de cette multitude d'yvrognes qui ſont au monde, il y en a bien peu qui puiſſent dire que c'eſt pour la conſervation de leur ſanté qu'ils boivent, la pluſpart beuvant au contraire beaucoup plus que leur ſanté ne requiert, & quelle ne peut même porter, puis qu'ils boivent juſqu'à la ruiner & à la perdre. Puis donc qu'il eſt évident que l'on ſe propoſe d'autres fins de boire que celles dont j'ay parlé, qui ſeules ſont legitimes; il ne ſera pas hors de propos d'examiner quelles elles ſont, & de faire voir combien elles ſont déraiſonnables.

LA premiere & la plus commune eſt de faire comme les autres, lors que l'on eſt en compagnie, ce qu'on appelle étre *bon compagnon*, l'un boit pour tenir compagnie à l'autre: Mais je voudrois bien demander à celuy

celuy qui a cette complaiſance là, ſi cét autre buvoit du poiſon, s'il en voudroit faire autant par compagnie ; S'il me dit que non, je luy repliqueray que par la même raiſon, & encore en bien plus forts termes, il ſe doit abſtenir de boire trop de vin, parce que prendre du vin avec excez, c'eſt proprement avaler du poiſon: Il eſt vray que ces excez ne tuënt pas toûjours immediatement, quoyque nous ayons auſſi des exemples de pluſieurs, qui ſont morts yvres, mais il eſt indubitable que l'yvrongnerie avance ordinairement la mort de ceux qui s'y adonnent ; & bien que ce ſoit un poiſon lent, elle ne laiſſe pas d'étre toûjours poiſon ; & quoy qu'il en ſoit, elle cauſe dés l'heure même un effet que tout homme ſage doit abhorrer plus que la mort: Elle rend les hommes inſenſez & phrénetiques, & les change en des bêtes brutes en noyant leur raiſon, qui eſt la ſeule choſe qui les diſtingue des bêtes. Certainement les effets de l'yvrongnerie ſont ſi horribles, que ſi elle avoit été impoſée au commencement comme une peine, l'on auroit regardé celuy qui en auroit été l'inventeur, comme un des plus grands Tyrans du monde.

L'ON ſe propoſe auſſi pour but, dit-on en beuvant, d'entretenir l'amitié & la tendreſſe avec ceux qu'on eſt obligé de frequenter, mais c'eſt une choſe bien déraiſonnable de faire par amitié, ce qui eſt dans la verité, un des plus grands maux que l'on puiſſe faire à perſonne: Qui à jamais crû que ce fût rendre un office d'ami à quelqu'un que de luy

aider à ruïner ſa maiſon, ſa reputation, & ſa ſanté ? Celuy qui fait boire ſon ami avec excez, eſt coupable de cela & de pis encore, puis qu'il luy fait perdre ſa raiſon, & ſon ame même ; & cependant on pretend que ce ſoit là un moyen d'entretenir l'amitié : Mais c'eſt une penſée ſi ridicule, qu'il ne ſemble pas qu'elle puiſſe entrer dans l'eſprit, à moins que l'on ne ſoit déja yvre ; Et de plus, l'experience nous montre que c'eſt plûtôt un moyen de faire des querelles, que de conſerver l'amitié, témoin les broüilleries que l'on voit tous les jours arriver dans le vin, & les batteries, & quelquefois les meurtres que cauſent ces démêlez de cabaret.

Ils diſent auſſi que c'eſt pour ſe réjoüir, & pour ſe donner du plaiſir ; Mais c'eſt une joye de bien peu de durée, & bien peu ſouhaitable, s'il faut qu'elle banniſſe la raiſon & qu'elle ne puiſſe coupâtir avec elle. On leur peut appliquer ce que dit Salomon, *Eccl. 11. Leur ris eſt inſenſé.* Sans doute que ceux qui s'enyvrent pour ſe mettre en cet état, devroient par la même raiſon être bien aiſes de ſe voir pris d'un accez de folie, pourvû que ce fût d'une folie *gaye* ; Mais ces gens de belle humeur ne conſiderent guere quelle triſteſſe ils s'amaſſent ſouvent dés cette vie, lors que dans les extravagances de leurs débauches, ils ſe cauſent quelquefois des accidens fâcheux, ni quelles angoiſſes ils ſe preparent infailliblement en la vie à venir, où ces rejoüiſſances leur ſeront miſes en ligne de compte & bien cherement venduës.

LA quatriéme fin que les yvrongnes ſe propoſent dans leurs excez, eſt de chaſſer le ſoucy ; Mais je voudrois ſavoir qu'elle ſorte de ſoucis ce ſont que la débauche peut chaſſer. Sont-ce des ſoucis qui doivent étre raiſonnablement éloignez ? Peut-étre que ce ſont quelques remords de conſcience que l'on pretend chaſſer par ce charme ; & je crains bien qu'il n'ait produit ce malheureux effet en pluſieurs, & qu'il n'ait endormi leurs conſciences ; Mais il n'y a point de plus grande folie que de ſe propoſer ce but dans la débauche ; car ſi tu trouves que ces remords que tu as quelquefois ne ſont pas conſiderables, pourquoy t'en inquietes-tu ? Et ſi tu les crois aſſez d'importance pour te pouvoir cauſer du tourment, il n'eſt pas poſſible que tu te promettes que des débauches ſoient capables de t'en garentir long-temps. Tu pourras bien leur impoſer ſilence pour quelques momens par ce moyen : mais ils ne laiſſeront pas pour cela de crier fort haut, & de ſe faire bien entendre quelque jour. Suppoſons qu'un voleur ou qu'un meurtrier ſache qu'il eſt pourſuivi pour étre produit devant la Juſtice, penſes tu qu'il voulût s'enyvrer pour éloigner la crainte d'étre pendu, & pour oublier en même temps à prendre ſoin de s'échaper ? Ne le prendroit-on pas pour un deſeſperé ou pour un inſenſé, s'il en uſoit de la ſorte ? Cependant c'eſt là ta veritable hiſtoire. Ta conſcience t'avertit du danger où tu te trouves, & qu'il faut que tu ſois mené devant le *ſiege Judicial* de Dieu ; Et n'eſt-ce

donc pas une étrange manie à toy, au lieu d'eſſayer à obtenir ton pardon, de te mettre à boire pour éloigner la penſée du danger? Mais en ſecond lieu, ſi c'eſt que tu te propoſes de te defaire par ton yvrongnerie de ces ſoucis du monde que l'on peut éloigner en bonne conſcience, garde toy bien d'y employer un moyen auſſi honteux & auſſi infame que celuy là; & qu'il ne ſoit pas dit pour ton honneur, que tu crois que ta raiſon & ta Religion ne ſont pas auſſi capables de cet effet qu'un peu de vin. Conſulte ta raiſon, & elle te dira que c'eſt en vain qu'on ſe donne du ſoucy, quand il n'en peut revenir aucun avantage. Conſulte ta Religion, & elle t'adreſſera à celuy ſur qui tu dois décharger tous tes ſoucis, *Car il a ſoin de toy, Pier. 5. 7.* A moins donc que tu ne veüilles renoncer à ta raiſon & à ta Religion, & ceſſer d'étre homme & Chrétien tout enſemble, qu'il ne t'arrive jamais d'avoir recours à un moyen ſi pitoyable pour te defaire de tes ſoucis; Et ſaches de plus, que cela ne t'en défera pas: Car bien que ſur l'heure, & pendant que tu es dans le fort de la débauche, il ſe puiſſe faire que tu n'en ſentes aucun; auſſitôt qu'elle ſera finie, ils retourneront tous avec plus de violence qu'auparavant; Et ſi tu as encore quelque conſcience, tu la ſentiras chargée d'un nouveau ſoucy, que le crime d'un ſi infame peché te cauſera.

Les débauchez diſent encore qu'ils boivent pour paſſer le temps; & quoy qu'il n'y ait pas plus de raiſon en cela qu'en tout le reſte,

reſte, on peut remarquer en paſſant, que c'eſt un reproche contre l'oiſiveté, qui, a ce compte, eſt une choſe ſi fort à charge, qu'on luy prefere cette vile occupation; Mais cette excuſe ſe trouve fauſſe à l'égard de pluſieurs, qui bien ſouvent paſſent leur temps à boire, non ſeulement quand ils n'ont aucune autre choſe à s'occuper, mais juſques à negliger les affaires les plus neceſſaires: Si l'on n'a pas beaucoup à faire pour ſoy-même, l'on ſe peut occuper pour le bien d'autruy. Et quoy qu'il en ſoit, il n'y a perſonne qui n'ait une ame à ſauver, & ſi l'on y veut donner les ſoins neceſſaires, l'on n'aura pas ſujet de ſe plaindre de manquer d'occupation; où il y a tant de convoitiſes à mortifier, tant de diverſes inclinations à obſerver & à diriger, tant de tentations (dont celle de la débauche du vin n'eſt pas la moindre) à combattre, & où l'on eſt obligé de ne pas tenir inutiles les graces de Dieu, mais de les faire valoir ſoigneuſement, & de gemir & ſe lamenter de ce que l'on a négligé ces devoirs: là, dis-je, l'on ne ſauroit jamais manquer d'affaire pour s'occuper ſuffiſamment; car toutes ces choſes demandent du temps, comme on le trouve bien, & comme on en demeure bien d'accord par une affligeante experience, quand on eſt ſur le point d'expirer; & ſur tout ceux là le trouvent alors, dont la ſeule occupation à été pendant toute leur vie, de chercher des moyens de paſſer leur temps. Ils voudroient alors donner tout le monde pour *racheter ce temps* s'il étoit poſſible: Et aſſûrément quand Dieu

donne à quelqu'un beaucoup de loiſir, & qu'il l'exempte de s'occuper aux affaires du monde, c'eſt afin qu'il donne plus de temps aux exercices de la pieté, & c'eſt à quoy il l'oblige par ce loiſir qu'il luy donne: Mais il n'y a pas d'apparence que les perſonnes de la plus baſſe condition, qui ſont celles pour qui j'écris particulierement, ſoient beaucoup incommodez de trop de loiſir; C'eſt pourquoy je n'inſiſteray pas davantage là-deſſus; je diray ſeulement qu'ils ſont obligez d'employer tout leur loiſir à travailler au ſalut de leurs ames, au lieu de le mettre à travailler à les perdre, comme font tous ceux qui l'employent à boire.

L'on dit auſſi qu'on ſe laiſſe aller à la débauche pour éviter le reproche d'étre plus ſcrupuleux & plus retenu que les autres & de ne faire pas comme eux; Mais pour reponſe, je demande premierement, quel mal nous fait ce reproche? Il eſt certain, quel qu'il ſoit, qu'il ne ſauroit égaler le moindre de ceux où l'yvrongnerie nous fait tomber. Et même ſi nous en voulons croire nôtre Seigneur, bien loin qu'un tel reproche ſoit un mal, c'eſt un bon-heur. *Matt. 5. 11. Vous ſerez bien-heureux, quand on vous aura injuriez & perſecutez, & quant à cauſe de moy on vous aura dit, en mentant, quelque mauvaiſe parole que ce ſoit.* Et S. Pierre nous enſeigne, 1 *Pierre* 4. 14. *que ſi on nous dit des injures à cauſe de Chriſt, nous ſommes bien-heureux, parce que l'Eſprit de gloire & de Dieu repoſe ſur nous, lequel quant à eux*

eſt

eſt blaſphemé, mais quant à nous eſt glorifié. Apres, quand nous ſommes injuriez pour avoir obey à quelqu'un des Commandemens de Dieu, il faut ſe ſouvenir que chacun de nous en ſon baptême, a ſolemnellement renoncé au monde, & que ce ſeroit une choſe bien étrange qu'à cette heure nous euſſions ce monde en ſi grande conſideration, que plûtôt que d'en ſouffrir quelques railleries, nous nous expoſaſſions à toutes les incommoditez temporelles que j'ay déja touchées, & ce qui eſt bien pis, à la colere même de Dieu, & à la damnation eternelle. Mais en troiſiéme lieu, ſi vous craignez des reproches, pourquoy faites-vous une choſe qui vous attirera ceux de tous les gens de bien & de tous les hommes ſages qui ſont les ſeules perſonnes dont l'on doit ſe ſoucier; car de ſe ſatisfaire là-deſſus dans la penſée que l'on a au moins l'approbation des autres, qui ſont les plus fous & les plus méchans des hommes, c'eſt juſtement comme ſi tous les fous du monde s'accordoient enſemble, de s'éſtimer les ſeuls ſages & bien ſenſez, & de regarder le reſte des hommes comme des extravagans, ce qui comme vous ſavez, ne les rendroit pas moins fous, ni les autres moins ſages: Enfin, conſiderez quels terribles jugemens Jeſus Chriſt a prononcez contre ceux qui auront honte de luy; Et tels ſont ceux qui par la crainte de ce reproche ſe retirent de l'obeïſſance qu'ils luy doivent, *Marc* 8. 38. *Quiconque aura honte de moy & de mes paroles au milieu de cette nation adultere & pechereſſe;*

le fils de l'homme aura honte de luy quand il ſera venu en la gloire de ſon Pere avec les ſaints Anges. Il n'y a perſonne qui en ce jour là ne ſouhaite d'étre avoüé de Chriſt; Cependant il eſt certain que quiconque ne l'aura pas avoüé maintenant, c'eſt à dire, quiconque ne ſe ſera pas attaché fermement à obeïr à ſes Commandemens, nonobſtant tout le mépris, & même toutes les perſecutions du monde, ſera alors deſavoüé & rejetté, & quiconque veut bien s'expoſer à ce grand mal pour conſerver ſa reputation parmi une troupe de fous & d'enragez, merite bien de le ſouffrir; Mais aprés tout, il n'eſt pas certain que ces gens-là même, tout inſenſez qu'ils ſont, te mépriſeront pour ta ſobrieté, ils en pourront bien faire ſemblant pour tâcher à te la faire abandonner; mais ſi l'on ſondoit leur cœur, on trouveroit que malgré qu'ils en ayent, ils portent ſécretement du reſpect à toutes les perſonnes ſobres & ſages, & qu'aucun n'eſt plus expoſé à leurs mocqueries & à leurs mépris, que ceux qui *courent avec eux à un même abandon de diſſolution*; car ceux même qui ne font pas difficulté de s'enyvrer, ſont ordinairement les premiers à ſe moquer de ceux qu'ils voyent yvres.

Les buveurs ont encore une autre fin, qui bien qu'elle ſoit trop honteuſe pour étre avoüée, neanmoins ne laiſſe pas de prevaloir en pluſieurs, je veux dire, le ſeul plaiſir de boire; Mais j'avoüe qu'il n'eſt pas neceſſaire de faire un long diſcours à ces gens, là; car celuy qui en eſt venu à ce lamentable degré d'*ab-*

d'*abbrutiſſement*, n'eſt plus capable de profiter des conſeils qu'on pourroit luy donner ayant tout a fait perdu le goût du raiſonnement : Je luy diray pourtant qu'il n'y a perſonne qui connoiſſe mieux ſa faute, ni qui en juge mieux que luy même, car puiſqu'il n'y a pas d'yvrongne qui veüille avoüer que le plaiſir de boire eſt la fin qu'il ſe propoſe en buvant avec éxcés, il ſe condamne luy-même, & il eſt auſſi condamné par tous ſes compagnons de débauche, qui en niant que ce ſoit là leur but, confeſſent par là même que ce ſeroit une choſe abominable que de ſe le propoſer. Et ſi Eſaü a été appellé prophane pour avoir vendu ſon droit d'aîneſſe pour un potage, quoy qu'il fût preſſé par la faim, quels reproches ne merite point celuy qui pour un peu de vin vend ſa ſanté, ſa raiſon, ſon Dieu, & ſon Ame ; & encore lors qu'il eſt ſi éloigné d'avoir beſoin de boire, qu'il en a déja plus qu'il n'en peut porter. Je n'en diray pas davantage a cette ſorte de gens ; mais j'avertiray tous ceux qui perſiſtent en ce peché, par quelqu'un des autres motifs precedens, que dans peu de temps celuy-cy qu'ils font profeſſion d'abhorrer les y portera auſſi, n'y ayant rien de ſi ordinaire que de voir ceux qui ne buvoient au commencement que par compagnie, perſiſter dans ce peché par le ſeul plaiſir qu'ils y trouvent.

IL n'y a plus qu'un ſeul pretexte que je me puiſſe imaginer que l'on prenne pour boire, qui eſt que cela ſert à faire des marchez ; On dit que rien ne ſe peut faire ſans vin, & que l'on

l'on conclut mieux les affaires le verre à la main ; Mais ce motif eſt le pire de tous, puis qu'au fond l'on n'a point en cela d'autre deſſein que de ſe tromper les uns les autres ; nous penſons que quand un homme aura bien beu, nous le pourrons mieux atraper, & ainſi nous ajoûtons le peché de tromperie à celuy de l'yvrongnerie : Or il eſt évident que c'eſt là l'intention de nos buveurs, car s'ils avoient ſeulement pour but de dépêcher leurs affaires, ils prendroient plûtôt les hommes lors qu'ils ſont en leur bon ſens ; Quand donc on les prend lors qu'ils ont beu, & qu'ils ſont en déſordre, ce ne peut étre que pour en tirer avantage. Cependant il ſe trouve ſouvent que ce n'eſt pas ſeulement un grand peché, mais auſſi une grand folie ; car quand quelqu'un boit avec un autre dans l'eſperance de le tromper, il luy arrive ſouvent d'éprouver la foibleſſe de ſon cerveau, & de s'enyvrer le premier, donnant ainſi à ſon camarade qu'il avoit deſſein de ſurprendre, l'occaſion de le tromper luy même. Or cette fin de l'yvrongnerie eſt ſi fort éloignée de pouvoir ſervir d'éxcuſe legitime, que c'eſt une aggravation de ce peché ; car s'il ne nous eſt pas permis en aucune occaſion de boire avec excés, nous le devons faire beaucoup moins à mauvais deſſein, tel qu'eſt celuy de ſurprendre & de tromper nos freres.

Je preſuppoſe maintenant que je vous ay fait voir combien ces pretextes que l'on prend ordinairement pour commettre & pour excuſer ce peché ſont déraiſonnables ; mais il

faut

ſaut que je vous avertiſſe auſſi que ce n'eſt pas ſeulement le dernier excez de vin qui rend les hommes ſemblables à des bêtes que l'on doit regarder comme un peché, ce ſont auſſi tous les moindres degrez de l'yvrongnerie qui trouble tant ſoit peu la raiſon, en nous faiſant devenir ſtupides & moins capables d'agir dans nos affaires, ou en nous rendant l'eſprit leger & évaporé, & en nous donnant une gayeté extravagante, ou bien ce qui eſt encore pire, en nous cauſant des emportemens de rage & de fureur ; ces choſes & toutes les autres qui nous cauſent quelque deſordre, doivent étre conſiderées comme des dependances & des parties de ce peché ; c'eſt même un peché que de boire plus que la fin naturelle de l'uſage du boire ne le demande, c'eſt à dire, plus qu'il n'en faut pour ſe refraichir avec moderation, quoy qu'on eût la teſte aſſez forte pour porter beaucoup de vin ſans en étre incommodé ; & ainſi ceux qui, bien qu'ils ne s'enyvrent point, ne laiſſent pas d'employer à boire les jours entiers ou ſeulement une partie, ſont ſi éloignez d'étre innocens, que ce ſont eux proprement que regarde la malediction qui eſt prononcée contre ceux *qui ſont robuſtes à boire le vin, Eſa.* 5. 22. Car quoy que ces puiſſans buveurs conſervent leur bon ſens, ils n'en tirent pas grand avantage, puis que leur occupation ne differe point de celle des yvrognes les plus abbrutis, qui n'eſt que d'avaler du vin.

Et même il eſt certain que ces ſortes d'yvrongnes ſont plus criminels que les autres, parce

parce qu'en buvant davantage & plus long temps, ils ſont coupables d'un plus grand *dégât* ; je dis premierement d'un plus grand dégât des biens de Dieu, car ils abuſent extraordinairement des biens que Dieu leur a donnez pour leur rafraichiſſement, lors qu'ils boivent preſque infiniment au de là de ce que demandent les fins pour leſquelles le *boire* a été ordonné ; car s'il eſt vray que quand nous abuſons des moindres creatures dont nous avons l'uſage, nous aurons à en rendre compte un jour à Dieu ; Celuy qui en aura le plus abuſé, ſera jugé auſſi le plus coupable. Mais en ſecond lieu, ces gens font un dégât extraordinaire d'une choſe qui eſt bien plus precieuſe que le vin. Je veux dire du temps qui nous a été donné de Dieu pour travailler à nôtre ſalut, à quoy il doit étre exactement employé ; c'eſt pourquoy nous en devons ménager ſoigneuſement chaque minute, & l'employer tres-religieuſement aux actions d'une bonne vie ; mais lors qu'on le paſſe ainſi miſerablement, on le fait ſervir à une fin directement contraire, & à ſe procurer la damnation éternelle. De plus, celuy qui boit & qui fait ſon principal de boire, encore qu'il ne s'enyvre point, ne laiſſe pas d'étre coupable de l'yvrongnerie de tous ceux de la compagnie, parce qu'il les encourage à boire par ſon exemple, particulierement s'il a quelqu'authorité ſur eux ; & s'il ſe rencontre que ce ce ſoit une perſonne qui ſoit fort agréable au reſte de la compagnie, ſa débauche leur eſt un piege, parce que les autres aiment mieux

ſe

ſe mettre auſſi à boire extraordinairement avec luy, que de ne le pas retenir avec eux. Il y a encore une autre faute plus grande dont pluſieurs de ces grands buveurs ſont coupables, quand ils entreprennent de faire boire les autres en beuvant eux-mêmes avec excez, pour voir qui ſera celuy à qui le prix de la *bûverie* demeurera ; eſtimans qu'ils ont fait un grand exploit, & qu'ils meritent le triomphe, quand ils demeurent les derniers à table, & qu'ils peuvent voir leurs compagnons vaincus, & tombés a leur piés. C'eſt là un horrible crime ; car c'eſt faire comme ſi nous étions les Agents du Diable, puis que nous employons tous nos efforts pour entraîner nos pauvres freres dans une miſere éternelle, en les portant à commettre un ſi énorme peché ; De ſorte, que l'on peut tres-bien regarder ces gens-là comme ceux qui portent l'yvrongnerie dans le dernier excez, puis qu'outre qu'ils s'en rendent coupables eux mêmes, il y attirent auſſi les autres ; Et quoy que l'on face ordinairement un jeu & une raillerie d'enyvrer les autres pour s'en divertir, ce divertiſſement ſera enfin bien cher vendu, ſelon la menace expreſſe de Dieu contre ce peché. *Habac.* 2. 15. *Malheur ſur celui qui fait boire ſon compagnon, luy approchant la bouteille, & même l'enyvrant afin qu'on voye ſa vergongne.* Et certes c'eſt acheter un tel *paſſe-temps* bien cher, que de s'expoſer en le prenant, aux effets d'une telle menace.

J'ay maintenant parcouru tous les pretextes, tous les motifs, & tous les degrez de ce pe-

peché de l'yvrongnerie ; & j'en ay fait le detail particulier avec d'autant plus de ſoin, que je voy que c'eſt un peché qui regne ſi extraordinairement parmy nous, qu'il n'y a point de condition ni d'âge, ni a peine de ſexe qui en ſoit exempt, au grand deshonneur de Dieu & du Chriſtianiſme, & à la perte non ſeulement de nos ames au ſiecle à venir, mais même de tous nos avantages & de tout nôtre bonheur en la vie preſente, car il n'y a point de peché qui cauſe plus de maux que celuy-cy à l'égard de l'Eſprit, de la ſanté, de la reputation & du bien, à tous ceux qui s'y adonnent ; & nous avons raiſon de croire que c'eſt un de ces pechez crians dont nôtre nation s'eſt renduë coupable depuis ſi long-temps, qui ont attiré ſur nous ces terribles jugemens ſous leſquels nous avons tant gemi.

C'EST pourquoy ſouffre je te prie, Lecteur Chrétien, que je te conjure par toutes les tendreſſes & par tout le zele que tu dois avoir pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de la Religion Chrétienne, pour la proſperité de l'Egliſe & de la Nation dont tu és membre, & même par l'affection que je ſuis aſſuré que tu as pour le ſalut de ton ame, de faire ſerieuſement réflexion ſur tout ce que je viens de dire ; & apres cela juge s'il y a quelque plaiſir en ce peché qui puiſſe ſervir de compenſation raiſonnable pour les malheurs qu'il cauſe. Il eſt impoſſible qu'aucun homme qui eſt en ſon bon ſens le puiſſe croire ; & ſi en effet cela n'eſt point, aye honte de demeurer plus long-temps dans une folie qui te fait faire un

ſi

ſi mauvais marché, & commence dés ce moment à former une ſincere & ferme reſolution de ne te plus rendre jamais coupable de ce peché qui t'egale aux animaux les plus ſales, quelque ſouvent que tu y ſois tombé cy-devant, & t'étudie en la crainte de Dieu à mener deſormais une vie tout à fait ſobre & reglée ; & lors que tu en uſeras ainſi, tu trouveras que tu auras fait non ſeulement un grand gain, mais un échange fort agreable ; car il n'y a point d'homme qui ait éprouvé ces deux choſes, à qui ſon propre cœur ne rende temoignage, qu'il a infiniment plus de ſatisfaction & de plaiſir dés à preſent en la ſobrieté & en la temperance, qu'il n'en a jamais eu dans toutes ſes yvrongneries & dans toutes ſes débauches.

LA plus grande difficulté que l'on trouve à vaincre ce vilain peché, eſt au commencement, lors qu'on travaille à en perdre l'habitude ; & cette difficulté vient en partie de nous-mêmes, & en partie des autres. Il y en a deux qui viennent de nous-mêmes : La premiere eſt lors que par l'habitude de boire nous nous ſommes attirez une telle *alteration*, quoy que ce ne ſoit qu'une alteration fauſſe, qu'il ſemble que pour le bien même de nos corps, nous ſoyons neceſſairement obligez de la ſatisfaire ; mais il ne faut qu'un peu de patience pour s'en rendre maître : Abſtenez-vous ſeulement de boire ſans neceſſité pendant quelques jours, & vous y trouverez aprés plus de facilité ; car la difficulté ne venant que de l'habitude de boire, dés qu'on la perduë, l'affaire eſt faite. Si tu dis que cela eſt tres difficile, repreſente-

te-toy comment tu en uſerois, ſi tu étois tombé dans quelque maladie qui mît ta vie en un danger évident, tu ne voudrois pas je m'aſſure qu'on te ſoupçonnât d'aimer mieux mourir que de t'abſtenir alors pour un peu de tems de boire immoderément, car cela te feroit paſſer pour un inſenſé & pour un brutal, auquel il ſeroit inutile de parler. Si donc il eſt vray qu'en une telle occaſion tu ne manquerois pas de t'empêcher de boire avec excez, quelque peine que cela te fît, conſidere combien il eſt déraiſonnable de n'en pas uſer icy de la même maniere. L'habitude de boire peut bien paſſer pour une maladie mortelle, elle ſe trouve ſouvent telle à l'égard du corps, & elle le ſera infailliblement à l'égard de l'ame: C'eſt donc une étrange folie de ne pas vouloir travailler à t'en guerir, ſous pretexte de la difficulté que tu trouverois à le faire, car tu entreprendrois bien d'en ſurmonter de plus grandes, où le danger ſeroit bien moindre. Ainſi il n'y a qu'à prendre une bonne reſolution de ſe donner cette peine, & d'en endurer quelques jours l'incommodité pour ſurmonter ce premier obſtacle ; Car quand l'on ſe ſera abſtenu de boire pour quelque temps, il ſera tres-aiſé de s'en abſtenir toûjours.

La ſeconde difficulté que l'on rencontre à ſe défaire de l'habitude de boire eſt de trouver le moyen de paſſer le temps que les yvrongnes ne ſavent à quoy employer autrement ; Mais le veritable moyen de ſurmonter cette difficulté, eſt de s'occuper à quelque choſe ; ce qui ſera aiſé à toutes ſortes de perſonnes, comme

je

je l'ay déja montré ; Et ceux du peuple pour qui j'écris principalement, ne ſauroient jamais manquer d'employ, la pluſpart de ces gens étant obligez pour l'ordinaire de s'entretenir par leur travail. C'eſt pourquoy tout ce que j'ay à leur dire, eſt qu'ils s'occupent ſoigneuſement chacun dans ſon employ, & ils n'auront pas grand ſujet de ſe mettre en peine comment ils pourront paſſer leur temps.

Il y a une autre ſorte de difficulté que je vous ay dit qui vient non de nous-mêmes, mais des autres, ſoit de leurs perſuaſions, ſoit de leurs reproches : Car il y a aſſez d'apparence que ſi ceux avec qui tu as habitude depuis long-temps voyent que tu commences à te retirer, ils feront tous leurs efforts pour t'obliger à retourner à ton premier métier en te repreſentant combien c'eſt une choſe déſobligeante d'abandonner la compagnie de ſes amis, & combien il eſt facheux de renoncer à touts les plaiſirs d'une agréable ſocieté ; Et s'ils ne peuvent rien gagner de ce côté-là, ils te feront peur des reproches du monde, & ainſi ils taſcheront, à force de railleries, de te faire abandonner le parti de la temperance.

Le moyen de ſurmonter cette difficulté, eſt de la prévoir. C'eſt pourquoy lors que tu veux commencer tout de bon à pratiquer la temperance, fay ton compte que tu rencontreras ces tentations en ton chemin, & peut-étre pluſieurs autres ; & afin que tu puiſſes bien juger ſi elles ſont dignes de t'arreſter, peze-les exactement : Conſidere ſi la fauſſe

amitié qui eſt entretenuë entre les hommes en beuvant, peut-être comparée à ce veritable & eternel amour de Dieu que tu perds par ton yvrongnerie ; ou ſi la folle & vaine réjoüiſſance peut-être balancée contre la joye preſente d'une bonne conſcience en cette vie, & contre les joyes incomparablement plus grandes de la vie à venir. Enfin conſidere ſi les injuſtes reproches des hommes corrompus, & la honte du monde, ſont auſſi terribles que les juſtes reproches que ta propre conſcience te fait déz à preſent, & que l'éternelle confuſion de face qui tombera au dernier jour ſur ceux qui ſont coupables de ce peché. Péze toutes ces choſes, je t'en conjure ; Il n'eſt point beſoin que ce ſoit dans les balances du Sanctuaire, mais ſeulement dans celles du ſens commun, & aſſurément tu ſeras forcé d'avoüer que les motifs à la temperance l'emportent ſur ceux qui luy ſont contraires ; Et quand tu en auras ainſi ſagement jugé, forme & fixe enſuite ta reſolution : Et ſi jamais aucune de ces tentations viennent t'ébranler, ſouvien-toy que tu as pezé auparavant les biens qu'elles te propoſent, & que tu connois leur juſte valeur, & qu'ils ſont indignes d'être échangés avec ces avantages precieux dont nous avons parlé ; c'eſt pourquoy tien fermement ta reſolution, & rejette avec indignation toutes les propoſitions qu'on te fera pour t'en detourner.

Mais ne manque pas de reſiſter ainſi à ces motifs là dés le commencement, & ſans leur ceder jamais le moins du monde ; Car ſi tu

lâches

lâches le pied tant soit peu, & que tu leur donnes quelque entrée, tu es perdu, le peché prévaudra peu à peu sur toy. On en a veu plusieurs qui en faisant profession d'une grande temperance, & en negligeant d'ailleurs d'user de cette sage précaution, ont hazardé de se trouver en des compagnies, où s'étans laissez aller par importunité, à boire premierement un coup, & en suite un second, ils en sont enfin venus à faire comme les autres, noyant ainsi dans le vin toutes leurs bonnes resolutions. C'est pourquoy (qui que tu sois) qui as un sincere desir d'abandonner ce peché, ou quelque autre que ce soit, aye soin d'en éviter les occasions & les commencemens ; Et pour y parvenir, il sera bon de declarer ouvertement à tous tes compagnons de débauche, la resolution que tu as prise d'être sobre, afin d'empêcher qu'ils ne te tentent ; Car si tu crains de leur faire cette declaration, ou qu'il semble que tu le craignes, ils ne manqueront pas de se servir aussi-tôt de cette honte, pour te porter à laisser là ta bonne resolution.

Si tu te gardes ainsi des premiers commencemens du peché, tu peux t'assurer que jamais il ne te surmontera ; Car il en est comme de la garde des dehors d'une ville assiegée, tant qu'ils sont bien défendus, elle n'est en aucun danger ; mais s'ils sont surpris ou rendus, elle ne sauroit tenir long temps. C'est pourquoy l'avis du Sage est tres à propos en une telle occasion, *Eccles.* 19. 1. *Celuy qui mépriſe les petites choſes tombera petit à petit.*

Mais comme le Pſalmiſte nous dit, *Pſal.* 127. 1. *Que ſi l'Eternel ne garde la ville, celui qui la garde fait le guet en vain*, à cette garde de toy-même, ajoûte de tres inſtantes prieres à Dieu qu'il luy plaiſe auſſi veiller ſur toy, & par l'efficace de ſa grace, te rendre capable de reſiſter à toutes les tentations du peché.

Et ſi tu uſes en ſincerité de cœur de ces moyens, il eſt certain que tu te trouveras enfin en état de ſurmonter ce vice, quelque longue familiarité que tu ayes euë avec luy; C'eſt pourquoy ſi tu demeures toûjours ſous ſa puiſſance, il ne faut pas que tu t'excuſes ſur l'impoſſibilité de t'en tirer, mais accuſes-en plûtôt la lâcheté de ton propre cœur qui a toûjours tant de paſſion pour ce peché, qu'il ne te permet pas d'entreprendre tout de bon de le ſurmonter.

Peut-être que parce que ce peché eſt ſi commun & que tu en as contracté une habitude forte, il eſt devenu ton favori, & que tu le loges dans ton ſein, ce qui fait que tu as de la peine à penſer rien qui ſoit à ſon deſavantage; Tu ne ſaurois obtenir de toy de croire qu'il ait deſſein de te nuire, & ainſi tu as du penchant à te mettre là deſſus l'eſprit en repos, & à te perſuader que ce n'eſt point un peché, & que ce n'eſt au plus qu'une infirmité qui ne ſera point capable de t'exclure du Royaume des Cieux: Mais ne t'y trompes point, car tu peux auſſi bien dire qu'il n'y a point de Royaume des Cieux, que croire que l'yvrongnerie ne t'empêchera point d'y entrer. Je ſuis aſſuré que la même parole de Dieu, qui nous dit qu'il y

a un lieu où nous ſerons bien heureux, nous dit auſſi que les yvrongnes ne ſont point du nombre de ceux qui l'heriteront, 1 *Cor.* 6. 10. & l'yvrongnerie eſt miſe au nombre des œuvres de la chair, *leſquelles quiconque fait, n'heritera point le Royaume de Dieu, Gal.* 5. 21. Mais quand ce Texte ne ſeroit pas ſi éxprés là-deſſus, la raiſon toute ſeule nous apprendroit aſſez que *la chair & le ſang* juſques à ce qu'ils ſoient purifiez, ne ſont pas capables d'entrer dans un lieu d'une parfaite pureté, ſelon que l'Apôtre nous le dit, 1 *Cor.* 15. 53. Et ſi entant que nous ſommes des hommes ſimplement, nous ſommes trop groſſiers & trop impurs pour y étre admis, il ne faut pas douter que nous n'en ſoyons encore bien moins capables, lors que nous nous ſommes changez en *pourceaux*, qui ſont les plus ſales de toutes les bêtes ; car alors nous ſommes preparez pour le Diable afin qu'il entre chez nous, comme il fit dans les Troupeaux, dont il eſt parlé en S. Marc, *Ch.* 5. *v.* 3. & nous ne logerons pas ſeulement un ou deux de ces eſprits immondes, mais des legions entieres, comme nous en avons tous les jours tant d'exemples ; car quand ce peché d'yvrongnerie à pris poſſeſſion d'un cœur, il y vient ordinairement comme un fourrier marquer les logis pour une multitude d'autres, chaque acte d'yvrongnerie diſpoſant ceux qui le commettent, non ſeulement à un autre acte du même peché, mais auſſi à pluſieurs autres eſpeces de crimes, la convoitiſe, la fureur, & tous les emportemens les plus brutaux étans alors comme déchaînez.

chaînez. Ainſi les yvrongnes attirent ſur eux l'effet de cette maladiction la plus horrible que David ait pû prédire aux ennemis de Dieu, *de mettre iniquité ſur iniquité*, *Pſal.* 69. 28. Si tout cela n'eſt pas capable de te faire craindre de demeurer dans l'yvrongnerie, & de t'obliger à t'en retirer, il faut que tu continües à te *vautrer dans ton vomiſſement*, & que tu perſeveres dans ce déraiſonnable & brutal genre de vie juſques à ce que les flames de l'Enfer te tirent de cette lethargie ; & alors tu trouveras par une triſte experience, ce que tu ne veux pas croire maintenant que *la fin de ces choſes*, comme dit l'Apôtre, *eſt la mort*, *Rom.* 6. 21. Dieu en ſes compaſſions infinies veüille reveiller les cœurs de tous ceux qui vivent dans ce peché, afin que s'en retirant de bonne heure, ils puiſſent éviter cette *Ire* à venir.

SECTION IX.

De la Temperance à l'égard du dormir ; Regles pour le dormir, &c. Des divertiſſemens ; Des habits, &c.

LA troiſiéme partie de la Temperance regarde le dormir ; Et il eſt certain qu'on y doit auſſi obſerver une raiſonnable médiocrité, en y conſiderant comme dans le manger & le boire, la fin pour laquelle Dieu l'a ordonné, qui eſt ſeulement

lement de servir à rafraîchir & à fortifier nos corps, car leur constitution est telle, que le travail continuel les lasse & les abbat entierement: Le dormir est le remede contre cette lassitude, parce qu'il repare nos forces, & nous met par là en état de retourner a nôtre travail, & de nous appliquer aux devoirs de nôtre Religion, & de nôtre vocation. Dieu nous a donné le dormir pour nous rendre plus propres au travail, & non pas pour nous rendre plus paresseux & plus faineans; comme nous donnons du repos à nos bêtes, non parce que nous prenons plaisir a les voir sans rien faire, mais afin qu'elles nous puissent rendre meilleur service.

Et par là il est aisé de connoître quel est le dormir qui se peut dire moderé; c'est celuy qui tend à nous refraîchir, & à nous rendre plus capables d'agir, & qui est dans une mesure propre à produire ce bon effet; Mais il est impossible de dire justement en combien d'heures consiste cette mesure là, car il est à cet égard du dormir comme du manger, il y a des temperamens qui en ont plus de besoin que les autres, & chacun doit être en cela juge de soy-même par sa propre experience, mais il en faut juger justement, & ne pas prendre conseil de sa paresse; car comme Salomon nous l'enseigne dans le livre de ses Proverbes, elle criera toûjours, *encore un petit de sommeil, un petit de sommeil, un petit de ployement de bras pour dormir, Prov.* 24. 33. Mais chacun en doit prendre seulement autant que l'on trouve en effet qu'il en faut pour la fin dont je viens de parler.

CELUY qui ne ſe reglera pas ainſi, tombera dans divers pechés en tombant dans la pareſſe, qui eſt un peché general. Premierement il perd ſon temps, ce precieux talent que Dieu luy a commis pour le faire valoir; car c'eſt perdre ſon temps que de dormir lors que l'on devroit veiller, & c'eſt faire juſtement comme celuy qui cache ſon talent, lors qu'il en devroit trafiquer, & chacun ſait l'arreſt du ſerviteur inutile, *Matt.* 25. 18. *Jettez-le aux ténébres de dehors:* Celuy qui s'adonne ici aux tenebres du dormir, trouvera à la ſortie de ce monde des tenebres ſans repos; mais *avec pleurs & grincemens de dents.*, *v.* 30. Secondement il nuit à ſon corps; car le dormir immoderé luy cauſe des maladies & le rend comme un égoût de mauvaiſes humeurs, ſelon que l'experience nous le montre tous les jours. En troiſiéme lieu, il nuit auſſi à ſon ame, non ſeulement en la privant du ſervice qu'elle recevroit du corps, mais auſſi en rendant ſes facultez ſtupides, & incapables des employs à quoy Dieu les a deſtinées; Et la pauvre ame doit un jour rendre compte de tout ce mauvais ménage; Et même enfin il outrage Dieu, & le mépriſe en faiſant tout le contraire de la fin pour laquelle il a été crée qui eſt d'agir continuellement pour ſon ſervice, car celuy qui paſſe ſa vie à dormir s'oppoſe directement à cela, & au lieu que Dieu dit que l'homme eſt *né pour le travail*, il dit par ſa conduite, tout au contraire, que l'homme eſt *né pour le repos*; Garde-toy donc de t'adonner à l'excez du dormir, où tu

tu vois que tant de pechez ſe trouvent enve-lopez.

Mais outre le peché qu'il y a dans le dormir exceſſif, il eſt auſſi tres prejudiciable à pluſieurs autres égards; C'eſt la ruïne certaine de tes biens exterieurs, car il n'eſt pas poſſible que le pareſſeux proſpere, comme l'a tres-bien remarqué le Sage, *Prov.* 23. 21. *Le long dormir fait venir des robes dechirées.* C'eſt à dire que le pareſſeux n'aura pas dequoy ſe vêtir honnêtement, & à peine peut-on dire qu'il vive en effet; Car le dormir étant comme chacun ſait une eſpece de mort, celuy qui s'y adonne avec excez, ne fait autre choſe que, mourir avant le temps; C'eſt pourquoy ſi on regarde une mort précipitée comme une malediction, il faut de neceſſité que ce ſoit une étrange manie, de tirer de nôtre propre pareſſe ce que nous apprehendons ſi fort quand il nous vient de la main de Dieu.

La quatriéme partie de la Temperance regarde les divertiſſemens, qui ſont quelquefois neceſſaires & au Corps & à l'Eſprit; car il n'eſt pas poſſible que ni l'un ni l'autre dure dans un travail perpetuel ſans quelque recreation: Cette recreation donc eſt une choſe tres-legitime, mais afin de ne la rendre pas criminelle, il y faut apporter ces précautions.

Premierement, il faut prendre garde que nos divertiſſemens ſoient innocens de leur nature, & n'ayent en eux-mêmes rien de contraire à la veritable ſainteté. Il ne faut pas

pas que pour nous divertir nous faſſions rien en quoy Dieu ſoit deſhonoré, ou nôtre prochain offenſé comme font ceux qui ſe divertiſſent par des diſcours ou prophanes, ou remplis de médiſance. Secondement, il faut uſer du divertiſſement avec moderation, & pour cela il faut premierement ſe bien garder de n'y donner point trop de temps, en nous ſouvenant qu'il ne nous eſt permis que pour nous délaſſer & pour nous rendre plus propres à agir, & ainſi qu'il n'en faut pas faire une affaire qui nous occupe: Aprés, il n'y faut pas étre trop ardens ny trop attachez; Il ne faut pas y trop mettre nôtre cœur, parce que ce ſeroit le moyen de nous en faire uſer avec excez, & de nous détourner de nos emplois les plus neceſſaires, comme il arrive aux écoliers, qui apres avoir eu congé de joüer, ont de la peine à ſe remettre à leur étude: Enfin il ne ſe faut propoſer pour but en nos divertiſſemens que de nous délaſſer & de nous rafraîchir, puis qu'ils n'en peuvent avoir d'autre qui ſoit legitime.

PREMIEREMENT nous ne devons pas, par exemple, nous divertir ſeulement pour paſſer le temps, lequel nous devons tâcher de racheter, & non de perdre, & quand l'on ſe reſſouviendra de la grande tâche que nous avons à faire icy, où nous ſommes appellez à affermir nôtre vocation & nôtre *élection*, c'eſt à dire, à nous aſſûrer le droit que nous avons à la vie eternelle, & combien le temps qui nous eſt accordé pour y travailler eſt incertain, l'on trouvera que de toutes les choſes

du

du monde le temps eſt celuy que nous devons le plus ſoigneuſement ménager ; Ainſi il eſt certain que nous n'avons pas beſoin de chercher des moyens de *tuer* ou de chaſſer ce precieux temps, qui fuit ſi vite de ſoy-même, & qu'il eſt impoſſible de recouvrer. Que ceux qui paſſent les nuits entieres à joüer aux cartes & aux dez, & à d'autres amuſemens inutiles, conſiderent cecy ; mais qu'ils conſiderent auſſi ſi jamais ils ont employé le quart de ce temps-là à la grande affaire pour laquelle tout leur temps leur a été donné ; & quel miſerable compte ils rendront enfin de ce precieux tréſor de leur temps, quand Dieu le leur demandera. Secondement, il ne faut pas que nôtre convoitiſe vienne à ſe méler dans nos divertiſſemens ; ſi nous joüons à quelque jeu, que ce ſoit ſeulement pour nous divertir & non pour gagner de l'argent, & ainſi qu'il ne nous arrive jamais de joüer pour rien de conſiderable ; autrement cela nous expoſera à deux dangers, à l'ardent deſir de gagner, & à la colere & à la rage pour nôtre mauvaiſe fortune s'il nous arrive de perdre ; & ces deux pechez t'en feront commettre vray-ſemblablement un grand nombre d'autres. Par le deſir de gagner, tu ſeras tenté de *filouter* & de tromper en joüant ; Et par la colere, de jurer & de maudire, comme nous le voyons trop ſouvent par nôtre propre experience. Si tu trouves que tu ſois enclin à tomber dans l'un ou dans l'autre de ces pechez en joüant, il faut ou trouver quelque moyen de t'en garantir ; ou te reſoudre

à

à ne point joüer du tout; car quoy que le jeu moderé ſoit en ſoy-même légitime, neanmoins s'il t'eſt une occaſion de peché il eſt criminel pour toy; C'eſt pourquoy tu ne t'y dois jamais hazarder. Car ſi Chriſt nous commande d'éviter la tentation avec tant de précaution, que ſi nôtre œil ou nôtre main nous eſt en piege, nous devons plûtôt retrancher ces membres que de ſouffrir, en les conſervant, qu'ils nous faſſent pecher. Combien devons-nous plûtôt retrancher ces divertiſſemens; qui ne ſont point neceſſaires, que de courir le hazard d'offenſer Dieu par leur moyen; Celuy qui joüe ainſi, riſque ſon ame, qui eſt d'un trop grand prix pour être expoſée au hazard du jeu: De plus il perd tout le plaiſir & tout le divertiſſement pour lequel il fait profeſſion de joüer, & ſe donne plus de peine à ſoy-même qu'il n'en recevroit d'aucune de ſes occupations, dont il pretend ſe délaſſer par le jeu; car aſſurément le deſir & les craintes d'une ame avare, & l'impatience & la rage d'un homme colere, ſont des fatigues bien plus réelles, que ne peut être le plus laborieux travail.

La derniere partie de la Temperance eſt celle que l'on doit obſerver dans les habits, que nous devons encore meſurer par le rapport qu'ils ont avec les fins pour leſquelles l'uſage du vêtement a été ordonné. Il y en a trois principales, la premiere eſt de cacher nôtre nudité; car c'eſt elle qui fut la premiere occaſion du vêtement, comme cela ſe voit au livre de la Geneſe, *Gen.* 3. 21. Et

elle

elle fut l'effet du premier peché; C'eſt pourquoy lors que nous nous ſouvenons de cette origine du vêtement, nous avons ſi peu de raiſon d'en étre orgueilleux, qu'au contraire nous devons en étre honteux & nous en humilier, comme ayant perdu l'innocence, qui étoit un bien plus grand ornement, que ne peut jamais étre le plus ſuperbe habit du monde. Cette fin de nos habits nous doit obliger à n'en porter que de modeſtes; C'eſt pourquoy tous ceux qui ne le ſont point, & qui peuvent témoigner la diſſolution de celuy qui s'en pare, ou qui ſont capables de faire venir aux autres l'envie d'en avoir de ſemblables, ne doivent point étre portez.

UNE ſeconde fin des habits, eſt d'empêcher le corps d'avoir froid pour conſerver ſa ſanté; C'eſt ce que nous nous devons auſſi propoſer dans le vêtement, nous le devons porter d'une telle ſorte qu'il nous puiſſe conſerver autant de chaleur que nous en avons beſoin; & c'eſt pecher contre cecy, quand la vanité nous fait prendre toutes les modes les plus extravagantes, ou nous fait habiller d'un façon qui ne nous garantit point du froid, ou qui nous gêne de telle ſorte, que nous en ſommes plûtôt incommodez que d'en recevoir aucun bien. C'eſt une folie trés-ridicule, & neanmoins ceux qui tirent vanité de leurs habits en ſont ordinairement coupables.

LA troiſiéme fin du vêtement, eſt la diſtinction des perſonnes, tant à l'égard du ſexe qu'à l'égard de la condition. Premierement, le vêtement eſt inſtitué pour mettre difference entre

entre les ſexes ; c'eſt ce qui à été obſervé par toutes les Nations. Les habits des hommes & des femmes ont toûjours été differens ; Et entre les Juifs, Dieu luy-même avoit expreſſement pourveu à cela, par le commandement qu'il avoit fait aux hommes de ne point prendre les habits des femmes ; & aux femmes de ne ſe point ſervir de ceux des hommes. Secondement, la difference des conditions doit auſſi étre marquée par le vêtement ; car Dieu ayant placé quelques-uns des hommes en des degrez bien plus éminens que les autres, ceux-là doivent étre veſtus ſelon leur rang & leur qualité. Nôtre Seigneur nous le dit, *Luc. 7. 25. Ceux qui ſont ſuperbement vétus ſont dans les maiſons des Roys.* Il eſt donc raiſonnable que cette fin du vêtement ſoit auſſi obſervée. Il faut que les hommes & les femmes ſe contentent des habits qui conviennent à leur ſexe & à leur condition, & qu'ils ne tâchent pas comme ils font ordinairement de ſurpaſſer ou d'égaler par leurs habits ceux qui ſont plus qu'eux. Ils ne doivent pas non plus attirer l'envie de leurs égaux par la beauté de leurs habits ; Mais il faut que chacun s'habille honnêtement & gravement, ſelon ſon rang & ſa vocation, ſans ſe croire deſhonoré par les beaux habits des autres.

Et que tous ſe ſouviennent, que le vêtement eſt une choſe qui ne donne aucun veritable mérite à perſonne ; De ſorte, que c'eſt une inſupportable vanité d'y mettre quelque partie conſiderable, ou de nos ſoins, ou de nôtre temps, ou de nôtre bien, ou de nous

en

en eſtimer davantage, ou de mépriſer qui que ce ſoit pour ſes habits. Si l'on veut avoir quelque ornement, que ce ſoit ſelon le conſeil que S. Pierre donnoit aux femmes de ſon tems, 1 *Pier.* 3. 4. *Celuy qui eſt caché, aſſavoir celuy du cœur, qui conſiſte en l'incorruption d'un eſprit doux & paiſible, qui eſt de grand prix devant Dieu.* Que l'on ſe pare auſſi richement qu'il ſera poſſible de toutes ſortes de vertus Chrétiennes, car c'eſt là le vêtement qui nous peut rendre agreables aux yeux de Dieu, & même devant ceux des hommes, qui auront plus d'eſtime pour nous (à moins que d'avoir tout à fait perdu la raiſon) quand il nous ſauront gens de bien, que quand ils nous verront bien vêtus; Et tu recevras plus de gloire d'un habit de bure, dont tu auras revêtu un pauvre, que de pluſieurs habits magnifiques que tu auras portez.

J'AY maintenant parcouru toutes les parties de la Temperance, & je n'y ajoûteray plus que cet avertiſſement general; Qu'encore que dans le détail que j'en ay fait, je n'aye traité que des extremitez vicieuſes qui conſiſtent dans l'excez; il y a pourtant du peché dans celles qui conſiſtent dans le defaut; car l'on peut auſſi denier au corps les choſes qui ſont neceſſaires pour ſa conſervation & pour ſa ſanté. Et quoy que cette faute ne ſoit pas ſi commune que la précedente, il ſe trouve pourtant des perſonnes aſſez vilaines pour s'en rendre coupables; comme ces gens qui ne ſauroient ſe reſoudre à emprunter pour ainſi dire, de leurs coffres

ce

ce qui eſt neceſſaire pour donner a leurs corps la nourriture & le vêtement, *convenables a leur état*, & qui ſont ſi attachez au monde, & qui ſe travaillent & ſe tracaſſent ſi fort pour les biens de la terre, qu'ils ne ſauroient ſe donner le tems dont ils auroient beſoin pour dormir, ni pour ſe divertir. Si quelqu'un qui aura lû la premiere partie de ce diſcours eſt de cette trempe, qu'il ne ſe flatte point de ce qu'il n'eſt pas coupable des excez que j'y ay condamnez, & qu'il ne conclue pas qu'il eſt homme de bien de ce qu'il n'eſt pas intemperant; car ſon abſtinence qui ne vient que de ſon avarice, & du deſir d'amaſſer, ne paſſera point pour temperance auprés de Dieu; Et de vray, bien loin que ce ſoit une vertu digne de loüange, c'eſt un effet de cet énorme vice que l'Apôtre appelle *la racine de tous les maux*, 1 *Tim.* 6. 10. Et le corps d'un tel homme ſe levera un jour en jugement contre luy, pour ſe plaindre de ce qu'il luy aura denié le repos, le ſoulagement & les autres commoditez que Dieu luy avoit deſtinées; C'eſt une idolatrie qui ſurpaſſe celle de ces malheureux qui offroient leurs enfans à Moloc, *Lev.* 20. 3. Ceux là n'offroient que leurs enfans; mais le malheureux avare ſe ſacrifie ſoy-même à ſon Dieu Mammon en ruïnant ſouvent ſa ſanté, ſa vie, & enfin auſſi ſon ame, pour épargner ſon argent. C'eſt-là ce que j'avois à dire ſur le ſecond point du devoir de l'homme, qui nous regarde nous mêmes, & qui eſt compris ſous ce mot de l'Apôtre, *ſobrement*.

SECTION

SECTION X.

Des Devoirs de l'homme à l'égard du Prochain ; de la Juſtice tant négative que poſitive ; du Meurtre, de l'horreur de ce peché, de ſes châtimens, & des étranges decouvertes qui s'en font : des mutilations de quelque membre : des playes que l'on fait, & des coups que l'on donne à quelqu'un.

JE vais traiter maintenant de la troiſiéme partie de nôtre devoir, qui eſt celuy qui regarde nôtre Prochain, que l'Apôtre comprend ſous le nom de *Juſtice*, par lequel il ne faut pas entendre ſeulement la Juſtice proprement dite, mais toute ſorte de charité, qui par la loy de Jeſus Chriſt eſt maintenant devenuë une choſe deüe à nos prochains : tellement que c'eſt une injuſtice que de la leur dénier : C'eſt pourquoy j'établiray tous les devoirs particuliers auſquels nous ſommes obligez à l'égard des hommes, ſur ces deux points generaux, la Juſtice & la Charité.

JE commence par la Juſtice dont il y a deux eſpeces ; l'une *Negative*, l'autre *Poſitive*. La Juſtice négative conſiſte à ne faire aucun tort ni aucune injure à perſonne ; & la poſitive à faire droit à tous, c'eſt à dire, à rendre à chacun ce qui luy appartient & ce qui luy eſt dû. Je parleray premierement de la Juſtice

négative qui ne fait tort à perſonne : Or parce que l'on peut faire tort à quelqu'un à divers égards, cette premiere partie de la Juſtice ſe diviſe en pluſieurs eſpeces, ſelon la diverſité des injures que l'on peut recevoir ; Quelqu'un peut ſouffrir de l'injuſtice en ſon ame, en ſon corps, en ſes biens ou en ſa reputation ; C'eſt pourquoy la Juſtice négative nous retient à tous ces égards, afin que nous ne faſſions tort à perſonne, à l'égard de ſon corps, de ſon ame, de ſes biens, ou de ſa reputation.

PREMIEREMENT, elle nous oblige à ne point bleſſer ſon ame ; Et nous avons d'abord à examiner à cét égard, quelles ſont les bleſſures que l'ame eſt capable de recevoir : Nous ſavons que c'eſt une ſubſtance inviſible qui ne tombe point ſous nos ſens & qui n'eſt point expoſée aux atteintes de nos armes : mais elle ne laiſſe pas pourtant d'étre ſujette à recevoir des playes & des coups mortels.

OR l'ame peut-étre conſiderée en un ſens naturel ou en un ſens ſpirituel. A la prendre au ſens naturel, c'eſt ce que l'on appelle ordinairement l'Eſprit de l'homme, & chacun ſait que l'eſprit peut étre bleſſé par la douleur & par la triſteſſe ; car comme dit Salomon, *Prov.* 15. 13. *l'Eſprit eſt abbatu par la douleur du cœur.* C'eſt pourquoy quiconque afflige ſon prochain ſans cauſe, eſt tranſgreſſeur de cette partie de la juſtice, & bleſſe & outrage ſon ame. L'on voit ſouvent de certains malicieux en uſer ainſi ; Ils font des choſes dont il ne leur revient aucun avantage, & qui leur

leur ſont même quelquefois tres-prejudiciables, ſeulement pour fâcher & affliger les autres ; C'eſt avoir un goût bien dépravé, que de ſe faire des plaiſirs auſſi inhumains & auſſi barbares, que le ſont ceux qui naiſſent de la douleur & de la mortification d'autruy : Celuy dont le cœur eſt aſſés *mal tourné* pour ſe complaire dans cette humeur, & pour la loger dans ſon ſein eſt vrayment poſſedé du Demon, puis que c'eſt le propre de cet eſprit malin de ſe divertir des miſéres des hommes, & juſqu'à ce qu'il ſoit delivré de cette méchante humeur, il n'eſt propre comme le démoniaque dont il eſt parlé dans l'Evangile, *Marc 5. 2. Qu'à demeurer dans les ſepulchres*, où il ne ſauroit affliger perſonne.

MAIS l'ame peut-étre auſſi conſiderée en un ſens ſpirituel, auquel elle ſe prend pour ce qu'il y a d'immortel en nous, qui doit vivre éternellement dans la felicité ou dans la miſere : & l'ame priſe en ce ſens eſt capable de deux ſortes de maux, du peché & de la peine, qui en eſt une ſuite neceſſaire ; C'eſt pourquoy encore que ce ſoit Dieu proprement qui inflige la peine ; neanmoins puis qu'elle n'eſt que l'effet du peché, nous pouvons bien raiſonnablement dire, que celuy qui attire ſes prochains dans le peché, eſt celuy qui les livre a la peine qu'ils endurent, comme celuy qui leur auroit fait une playe mortelle, ſeroit l'auteur de leur mort : De ſorte que ces deux maux peuvent étre compris ſous la ſeule idée du peché, & c'eſt ainſi que je les conſidereray.

CERTAINEMENT il ne peut pas y avoir d'injure plus grande que d'attirer ſur l'ame un mal de cette nature. Le peché eſt proprement ſa maladie & ſa veritable playe, comme étant directement oppoſé à la grace, qui en eſt le vray bonheur & la vraye ſanté : Nous faiſons donc une playe à l'ame, & nous la rendons malade toutes les fois que de quelque façon que ce ſoit, nous l'attirons dans quelque péché.

CELA ſe fait en pluſieurs manieres : j'en toucheray quelques-unes, entre leſquelles quoy qu'il y en ait qui agiſſent plus fortement & plus directement que les autres, elles tendent pourtant toutes à la même fin. Voicy celles qui nous portent le plus directement au peché : Premierement quand on le commande, c'eſt à dire, quand une perſonne qui a du pouvoir ſur une autre, luy ordonne de faire quelque choſe qui n'eſt pas juſte ; Nous en avons un exemple en Nebucadnezar qui commanda d'adorer la Statuë d'or, *Dan.* 3. 4. Et c'eſt ce que font les Peres & les Meres, & les Maîtres, lors qu'ils éxigent de leurs ſerviteurs ou de leurs enfans de faire quelque choſe d'illégitime : Secondement quand on conſeille le peché, c'eſt à dire, lors que quelqu'un perſuade à un autre de commettre quelque méchanceté ; Ainſi la femme de Job luy conſeilloit de maudire Dieu, *Job* 2. 7. & Achitophel conſeilla à Abſalon d'aller vers les concubines de ſon Pere, 2 *Sam.* 16. 21. En troiſiéme lieu, quand on attire & qu'on induit quelqu'un au peché ; en luy repreſentant le profit ou le plaiſir

plaiſir qu'il en tirera ; C'eſt dequoy parle Salomon au livre de ſes Proverbes, *Prov.* 1. 10. *Mon fils, ſi les pecheurs te veulent attraire ne t'y accorde point : s'ils diſent vien avec nous, tendons des embûches pour tuer, aguetons ſecretement l'innocent, encore qu'il ne nous en ait point donné de ſujet.* Et au verſet 13. l'on voit quel eſt l'appas avec lequel les méchans tâchent d'attirer les gens de bien ; *Nous trouverons*, diſent-ils, *toute précieuſe chevance : nous remplirons nos maiſons de butin, tu y auras ton lot parmi nous : il n'y aura qu'une bourſe pour nous tous.* En quatriéme lieu, l'on contribuë au peché de quelqu'un quand on luy aide à le commettre, ſoit en s'y joignant en l'acte même, ſoit en luy en enſeignant les moyens ; Ainſi Jonadab aida à Amnon à commettre le rapt de ſa ſœur, 2 *Sam.* 13. Ce ſont là autant de moyens d'attirer directement nos freres dans le peché, qui eſt le plus grand de tous les maux.

Il y a encore d'autres moyens qui bien qu'ils paroiſſent agir plus indirectement, peuvent autant contribuer à ce mauvais effet. Comme premierement l'exemple du peché. Celuy qui propoſe aux autres un mauvais modele, fait tout ce qui dépend de luy pour les porter à l'imiter ; ce qui n'arrive que trop ſouvent, n'y ayant rien pour l'ordinaire qui ſoit plus capable d'attirer les hommes à commettre une mauvaiſe action, que de la voir communément commettre aux autres, comme on le pourroit faire voir en pluſieurs pechés auſquels on n'eſt porté par aucune tenta-

tion, que celle d'être à la mode. Secondement, l'on encourage à pecher lors que l'on applaudit à ceux qui pechent, & même lors qu'on ne les blâme pas : L'une & l'autre de ces choſes les enhardit à continuer leur mauvais train. En troiſiéme lieu, on induit encore au peché, lors que l'on ſoûtient & que l'on juſtifie le peché d'autruy ; car par ce moyen on n'y confirme pas ſeulement celuy qui le commet, on y attire auſſi les autres qui le voyent ainſi ſoûtenu. Enfin l'on induit au peché, en blâmant la conduite de ceux qui menent une vie plus retenuë & plus chrétienne qu'on ne fait ordinairement, comme font ceux qui ſe moquent de la pieté ; D'où il arrive que quelques gens ſimples ont honte de s'y adonner ouvertement, quand ils voyent que cela attire ſur eux la riſée & le mépris ; & ce mal eſt plus grand que tous les précedents, non ſeulement à l'égard de celuy qui s'en rend coupable, & qui montre en cela évidemment combien ſon cœur eſt profane, mais auſſi à l'égard des autres, puiſque non ſeulement il les empêche d'obeïr à Chriſt en quelque choſe, mais qu'il les porte auſſi à ſecoüer tout à fait ſon joug. C'eſt par tous ces moyens que nous pouvons nous rendre coupables de ce grand peché, qui conſiſte à outrager & à bleſſer les ames de nos freres.

Je ſerois trop long ſi je voulois faire une énumeration de tous les pechez dans leſquels l'on attire ordinairement le prochain : l'yvrongnérie, l'impureté, la rebellion & beaucoup d'autres, ſont de ce nombre : Mais il importe

à chaque fidele en particulier, de conſiderer ſerieuſement auquel de ces pechez il a jamais porté ceux avec qu'il a converſé, ſoit par tous ces moyens là, ſoit ſeulement par quelqu'un d'eux, & de bien peſer la grandeur du tort qu'il leur a fait. Chacun eſt d'ordinaire ſujet à ſe glorifier de ſon innocence envers ſes prochains, & à penſer qu'il n'a fait tort à perſonne ; mais Dieu ſait que pluſieurs qui ſe vantent ainſi ſont ſouvent les plus coupables à cet egard ; Peut-étre qu'ils n'ont pas mutilé le corps de leurs freres, ni derobé leur bien, mais helas ! le corps n'eſt que l'étuy ou la couverture de l'homme, & les biens n'en ſont que quelque petite dependance peu conſiderable. C'eſt l'ame ſeule qui eſt l'homme ; & quoy qu'ils le tranſpercent & qu'ils luy facent de grandes playes ſans aucun remords, il ne laiſſent pas de dire avec la femme adultere, qu'ils *n'ont point fait de mal*, *Prov.* 30. 20. & ils ſe glorifient de leur bonté envers ceux qu'ils ont ainſi trahis & qu'ils ont menez à une éternelle ruïne ; car entant qu'en nous eſt, nous avons precipité pour jamais dans les flames de l'enfer tous ceux qu'il nous eſt arrivé d'attirer dans quelque peché que ce puiſſe étre. Conſidere donc bien quelle lâche trahiſon c'eſt que d'en uſer ainſi, & ſi tu ne regarderois pas un homme comme le plus perfide & le plus lâche du monde, ſi au même temps qu'il embraſſeroit quelqu'un, il luy enfonçoit un poignard dans le ſein ; Or ce que tu fais, va autant au delà de cette lâcheté que l'ame eſt plus excellente que le

corps, & que l'Enfer eſt pire que le ſepulchre ; Et de plus ſouvien-toy encore que la cruauté que tu fais à ton pauvre frere eſt auſſi tres dangereuſe pour toy-même ; C'eſt contre ces mauvaiſes actions que Chriſt a dénoncé la malediction ; Il nous dit que quiconque ſcandaliſe, c'eſt à dire fait pecher aucun de *ces petits qui croyent en luy, il luy vaudroit mieux qu'on luy pendit une meule d'âne au col, & qu'il fût plongé au profond de la mer*, *Matt.* 18. 6. Tu peux à la verité precipiter les autres dans la perdition : mais comme en la lutte celuy qui abbat ſon adverſaire tombe ordinairement avec luy, il y a bien de l'apparence que comme par un *coup fourré* tu tomberas avec ton frere, dans ce même lieu de tourment ou tu l'as *jetté*.

QUE le danger donc où tu éxpoſes les autres, & où tu t'éxpoſes auſſi toy-même, te face bien reconnoître la grandeur de ce peché, & celle de l'horrible injuſtice que tu as faite à l'ame de ton prochain. Conſidere ſerieuſement à qui c'eſt que tu as été ſi cruel : qui tu as attiré à faire des excez de boire ; qui tu as porté à la rebellion ; qui tu as induit à l'impureté ; qui tu as provoqué à la colere : qui tu as aidé ou encouragé à mener une mauvaiſe vie ; qui tu as détourné du bon chemin en faiſant le profane, ou en te raillant de la pieté en general, ou de la conduite honnête & *Chrétienne* de quelqu'un en particulier : Et forme enſuite une accuſation contre toy-même, comme un Cain, ou le veritable meurtrier de ton frere, en déplorant & en la-

men-

mentant du profond de ton ame tous les crimes de cette nature dont tu te ſentiras coupable, & en prenant une ferme reſolution de n'être jamais à l'avenir une *pierre d'achopement* à aucun de tes prochains, *Rom.* 14.

Mais ce n'eſt pas tout, il faut auſſi produire des fruits de repentance : Or en tous les pechez d'injuſtice, la reſtitution eſt un des plus neceſſaires de ces fruit-là ; c'eſt à quoy il faut avoir icy particulierement égard ; Tu as commis quelque acte, & peut-étre pluſieurs d'une grande injuſtice contre l'ame de ton frere : Tu l'as dépoüillée de ſon innocence : Tu luy as fait perdre le droit qu'elle avoit au Ciel. Tu dois donc éſſayer à la remettre en poſſeſſion de tous ces avantages, en cherchant avec plus d'empreſſement le moyen de l'amener à repentance, que tu n'en eus jamais à la porter au peché. Uſe maintenant d'autant d'adreſſe pour convaincre ton frere du danger où il eſt, que tu as jamais uſé de flatterie pour la porter au vice. En un mot employe avec ſoin toutes les méthodes & tous les moyens pour le regagner, dont tu t'és ſervi pour le perdre, en faiſant comme une *contre mine* pour le ſauver, & en t'y portant avec plus de diligence & plus de zele que lors que tu agiſſois contre luy ; Car cela eſt neceſſaire tant à ſon égard qu'au tien : Premierement à ſon égard ; parce que naturellement l'homme a plus de penchant au mal qu'an bien, & qu'il faut beaucoup plus de peine & plus de diligence à le porter à l'un qu'à l'autre ; Outre que l'on préſuppoſe qu'il eſt déja accoûtumé

à

à une habitude contraire ; Ce qui rendra la choſe bien plus difficile ; Cela eſt auſſi neceſſaire à ton égard. Si tu és veritablement repentant, tu te croiras obligé comme S. Paul *d'abonder de plus en plus en cette bonne œuvre.* Et ne ſerois tu point honteux lors que tu travailles à ramener une ame à Dieu de ne t'y pas employer avec plus d'ardeur que lors que tu tâchois de la livrer à Satan ? Outre que le ſouvenir d'avoir été la cauſe que cette pauvre ame eſt tombée dans le piege, te doit donner de l'empreſſement pour l'en retirer. C'eſt là ce qui ſe peut dire de la premiere partie de la juſtice negative à l'égard des ames de nos freres.

La ſeconde eſpece de juſtice regarde leurs corps, auſquels elle t'oblige auſſi de ne faire ni injure ni violence. Il y a divers degrez des injures que l'on fait au corps, dont le dernier eſt le meurtre quand on ôte la vie, ce qui eſt expreſſement defendu par le ſixiéme Commandement, *Tu ne tueras point.*

On peut commettre un meurtre, ou par violence ouverte, quand quelqu'un avec l'épée ou avec quelqu'autre inſtrument ôte la vie directement ou indirectement, ou bien en ſecret & par trahiſon, comme quand David fit tuer Urie, non avec ſon épée, mais avec celle des Enfans de Hammon, 2 *Sam.* 11. 17. & Jeſabel, Nabot par une fauſſe accuſation, 1 *Rois* 21. 13. C'eſt ainſi que pluſieurs ont commis ce peché de meurtre par poiſon, par faux témoignage, ou par quelqu'autre voye ſecrete. Le meurtre qui ſe commet ouvertement & avec

avec violence, eſt ordinairement l'effet d'une ſoudaine rage, & le meurtre ſecret vient de pluſieurs cauſes. Quelquefois il procede de quelque vieille haine que l'on couve depuis long-tems dans le cœur, contre la perſonne dont on ſe veut défaire ; D'autres fois il eſt cauſé par quelque convoitiſe ou par quelques deſirs ambitieux : Quelqu'un nous eſt en obſtacle ou nous empêche de gagner de l'argent ou d'avoir quelque charge : c'eſt pourquoy il faut s'en défaire : C'eſt auſſi en certaines occaſions pour cacher quelque infamie : comme ces malheureuſes débauchées qui font mourir leurs propres enfans, de peur qu'ils ne découvrent leur crime : mais outre ces meurtres qui ſont manifeſtes, il y en a d'autres plus ſecrets, comme lors que par nos perſuaſions ou nos enchantemens, nous obligeons quelqu'un à faire une choſe qui ſelon l'apparence abrégera ſes jours ; celuy qui enyvre ſon prochain & qui le fait tomber par là dans quelque accident mortel qui ne luy fût point arrivé ſans cela, n'eſt pas innocent de ſa mort ; Et quand il ne mourroit pas par un tel accident, mais qu'il tomberoit ſeulement dans quelque maladie pour avoir trop beu, & qu'il en mourût enſuite, je ne voy pas comment celuy qui lui auroit fait commettre cét excés ſe pourroit défendre du crime de cette mort devant le tribunal de Dieu, quoy que ceux de la terre n'en connoiſſent point : Ce que je ſouhaiterois de tout mon cœur que ces gens qui par leurs perſuaſions, & par leurs exemples tâchent d'*achalander* le metier de la debauche, vouluſſent

luſſent bien conſiderer. Nous devenons encore coupables de ce crime par un autre moyen : ſavoir, quand nous pouſſons quelqu'un à commettre un meurtre, & même quand nous ne faiſons qu'allumer ſa colere, ou l'irriter juſques à un tel degré de vengeance, qu'il en vient enfin juſqu'à tuer ; comme quand on fait naître des querelles entre deux perſonnes, ou qu'en les voyant déja mal enſemble on les anime encore l'un contre l'autre : Si la deſſus il ſe commet quelque meurtre, l'on à certainement part à ce crime, ce qui devroit faire craindre à tout le monde de ſe mêler jamais d'aucune querelle, ſoit pour la cauſer, ſoit pour l'accroître.

Je préſuppoſe qu'il n'y a perſonne qui ignore combien ce crime eſt énorme & odieux, & que c'eſt un des pechez les plus noirs & les plus crians ; Cela paroît par le premier acte de cette nature qui ait jamais été commis, le ſang d'Abel crioit de la terre à Dieu, *Gen.* 4. 20. Ce peché eſt ſi grand & ſi grief, qu'il imprime des marques à la terre même ſur laquelle il a été commis qui ne ſe peuvent effacer que par le ſang du meurtrier, *Deut.* 19. 12, 13. *La terre ne ſauroit être purgée de ſang, ſinon par le ſang de celuy qui l'a épandu.* D'où vient qu'encore qu'en d'autres occaſions la fuite vers l'Autel mît à couvert le criminel, neanmoins quand il s'agiſſoit d'un meurtre volontaire, ce refuge étoit inutile, le meurtrier étant arraché de là pour être livré à la Juſtice, *Exod.* 21. 14. *Tu le tireras de mon autel afin qu'il meure* ; Et de plus on doit ob-

obſerver que les deux ſeuls preceptes qui furent donnez à Noé apres le deluge ſe rapportent tous deux à ce peché. Le premier eſt celuy de ne point manger de ſang, *Gen.* 9. 4. qui eſt une ceremonie propre & deſtinée à augmenter l'horreur du meurtre ; Et l'autre regarde la punition de ce crime, *Gen.* 9. 6. *Qui aura épandu le ſang de l'homme, en l'homme ſon ſang ſera répandu* ; Et la raiſon de cette rigueur eſt ajoûtée dans les paroles ſuivantes ; *Car l'homme a été fait à l'image de Dieu.* Où vous voyez que ce peché n'eſt pas ſeulement une injure contre nos freres, mais même le plus grand mépris que l'on puiſſe faire à Dieu ; car c'eſt effacer ſon image qu'il a gravée en l'homme. De plus, c'eſt uſurper ſon droit & ſon authorité ; car c'eſt luy ſeul qui a droit de diſpoſer de la vie de l'homme ; c'eſt Dieu ſeul qui la peut reprendre ; mais c'eſt auſſi luy qui ſeul qui la luy a donnée, mais celuy qui tuë un homme arrache comme par force ce pouvoir des mains de Dieu, ce qui eſt porter la rebellion au plus haut degré de l'inſolence.

Et comme ce peché eſt grand, auſſi ſa peine eſt tres-rigoureuſe. Nous en voyons pluſieurs exemples tres-remarquables, même en cette vie, outre les tourmens épouvantables qui luy ſont reſervez, en celle qui eſt à venir ; le ſang ne crie pas ſeulement, mais il demande vengeance, & le grand *Dieu des vengeances* ſelon qu'il ſe qualifie luy même, ne manque jamais de l'éxaucer. Cela paroît en pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte ; Achab & Jeſabel qui firent mourir l'innocent Nabot,

Nabot pour avoir ſa vigne, furent tuez eux-mêmes, & *les chiens lecherent leur ſang*, au même lieu où ils avoient épandu celuy de cet innocent ; Ainſi Abſalon qui tua ſon frere Amnon, apres qu'il eut commis ce peché, tomba dans un autre qui fût la rebellion contre ſon Pere & contre ſon Roy, & perit dans ce miſerable état. Rechab & Banadab qui tuerent Iſboſeth furent eux mêmes mis à mort par celuy qu'ils avoient crû obliger par là. Il y a encore pluſieurs exemples de cette nature qu'on peut voir dans l'Hiſtoire Sainte, & l'on en trouvera auſſi pluſieurs dans les hiſtoires profanes, n'y ayant point eu de Siecle qui n'en ait fourni un grand nombre : De ſorte qu'on les peut remarquer chacun en ſon temps.

Et c'eſt une choſe digne d'être obſervée, qu'il a ſouvent plû à Dieu de ſe ſervir de choſes étranges & même miraculeuſes pour découvrir ce crime ; Les bêtes brutes toutes muettes qu'elles ſont ont été ſouvent les inſtrumens de ces decouvertes ; & l'extréme horreur dont la conſcience des meurtiers eſt ordinairement remplie, les a ſouvent forcez de ſe trahir eux mêmes ; De ſorte que le ſecret & le ſoin que l'on prend de cacher le peché en le commettant, ne ſont pas capables de mettre à couvert de la vengeance Divine, ceux qui s'en rendent coupables ; car on ne ſauroit jamais empêcher que la conſcience ne le ſache & n'en ſoit témoin : Et c'eſt elle qui le découvre ſouvent, ou ſi elle ne le fait pas, elle le vange elle-même, & allume dans le cœur du meurtrier un *Enfer*, pire que la

mort

mort *le plus terrible.* Nous en avons veu plusieurs qui aprés s'étre rendus coupables de ce crime, n'ont jamais pû joüir d'un moment de repos, mais ont eu une si insupportable angoisse d'esprit, qu'ils ont mieux aimé étre homicides d'eux mêmes, que de vivre plus longtemps en ce miserable état; Ce sont les effets ordinaires de ce peché là, même en cette vie; mais ceux qu'ils causent en l'autre, sont encore bien plus épouvantables; Car il ne faut pas douter que comme c'est le plus haut degré de *malice* que de le commettre, il n'y soit aussi puni du plus *haut degré* des tourmens. Car si, comme nôtre Seigneur nous le dit, le feu d'enfer est la portion de celuy qui appellera *son frere fol, Matt. 5. 22.* quel degré de ce feu devons nous croire que meritera un outrage qui surpasse si fort une injure de cette nature?

Toutes ces considerations nous obligent à detester ce peché, à le regarder avec la derniére horreur, & à nous tenir extremement sur nos gardes, de peur que nous n'y tombions; Et afin que nous puissions prévenir toutes les occasions qui seroient capables de nous y porter insensiblement, j'ay marqué dés le commencement diverses choses qui en sont ordinairement la source. Et c'est contre ces choses-là que nous devons d'abord nous précautionner si nous avons envie de nous en garantir absolument. Si tu veux donc qu'il ne t'arrive jamais de tuer personne en ta colere, ne t'y laisse point transporter; car si tu t'y abandonnes une fois, tu ne saurois jamais te pro-

promettre de ne te pas laiſſer aller juſques à commettre un meurtre, parce que la colere eſt une manie qui ne nous laiſſe point le temps de conſiderer, ny de ſavoir ce que nous faiſons, lors qu'une fois nous en ſommes poſſedez. C'eſt pourquoy quand tu commences à ſentir que cette paſſion s'allume, tien-luy la bride ferme, & conſidere de bonne heure juſques où elle eſt capable de te mener ſi tu s'y abandonnes; Et de même ſi tu veux que la méchanceté noire ne te porte point à attenter à la vie de ton prochain, ne ſouffre jamais qu'aucune penſée vindicative s'empare de ton cœur, car ſi une fois il s'y en forme quelqu'une & qu'elle s'y établiſſe, elle ſe fortifiera de telle ſorte, que tu te trouveras bientôt ſoûmis à ſa puiſſance, & qu'elle ſera capable de te porter à cét horrible peché de la maniere qu'il luy plaira. C'eſt pourquoy aye ſoin dés les premieres approches de cet hôte lâche & perfide, de luy fermer la porte, & de ne luy donner jamais aucune entrée dans ton cœur. Ainſi ſi tu veux empêcher que ton avarice, ton ambition, ta convoitiſe, ou quelqu'autre paſſion criminelle ne te trahiſſe, ne t'abandonne jamais à leur puiſſance; Car ſi elles gagnent le deſſus comme elles feront bien-tôt, ſi elles ont une fois entrée en ton cœur, tu ne pourras plus y reſiſter; Elles t'entraîneront par force à ce peché ou à quelqu'autre qui puiſſe ſervir à leurs fins. De même, ſi tu ne veux point avoir part aux pernicieux effets de l'yvrongnerie de ton prochain, garde-toy de le porter à aucun excez de boire,

ou

ou même de luy tenir compagnie en ſa débauche ; & pour cet effet ne t'y laiſſe point aller toy-même, & n'y prend jamais de plaiſir, car ſi tu le fais tu ſâcheras d'y avoir des compagnons. Enfin ſi tu ne veux point te rendre complice d'un meurtre commis par un autre, pren garde que tu n'y porte jamais perſonne, & que tu ne contribuës pas de la moindre choſe, ni à la haine, ni à la querelle qui en pourroient être la cauſe ; Car quand tu auras allumé ou ſoufflé le feu, que ſais-tu qui il pourra conſumer ? apporte toûjours autant d'eau que tu pourras pour l'éteindre, mais n'y apporte jamais une goute d'huile pour en augmenter la flame. Cecy ſe peut appliquer à toutes les autres occaſions de ce peché, dont je n'ay point parlé icy, & le ſoin de les éviter eſt le ſeul aſſuré moyen de nous garantir d'y tomber ; C'eſt pourquoy ſi tu veux toûjours étre innocent du grand & plus énorme crime, garde toy auſſi de toutes les choſes qui y acheminent, & qui en ſont comme les approches.

Mais quoy que le meurtre ſoit le plus grand outrage que nous puiſſions faire au corps de nôtre prochain ; Il y en a encore d'autres qui ſont d'une extréme conſéquence : Le premier aprés celuy là, eſt de le mutiler de quelqu'un de ſes membres, ou de luy en ôter ſeulement l'uſage, & c'eſt luy faire un grand outrage & un grand tort ; comme cela ſe peut voir par l'arrêt de Dieu même, en l'occaſion de l'eſclave que ſon Maître avoit privé d'un de ſes membres ; La liberté de toute ſa vie n'étoit

eſtimée qu'une recompenſe raiſonnable pour cela, *Exod.* 21. 26. *Il le laiſſera aller franc*, dit la loy, *pour ſon œil :* Et même quand il luy faiſoit perdre une partie moins conſiderable, comme ſeulement une dent, qui eſt la moindre de toutes, il luy en faloit faire la même réparation, *ver.* 27.

MAIS il n'eſt pas beſoin d'autre regle pour nous faire connoître la grandeur de cet outrage, que le jugement que chacun en fait quand il le ſouffre. Combien craignons-nous la perte d'un de nos membres ? Et que ne faiſons-nous par pour nous en garantir, n'épargnans ni peine ni dépenſe pour ſauver ceux dont quelque accident ou quelque maladie nous menace de nous priver ? Combien donc eſt grande cette injuſtice, & combien eſt-elle contraire à cette belle & équitable regle de faire à autruy ce que nous voudrions que l'on nous fît, & de ne faire ſouffrir à qui que ce ſoit, ce que nous avons tant de repugnance à ſouffrir nous-mêmes de quelque part qu'il nous vienne : Mais il faut obſerver icy que ſi l'outrage eſt fait à un pauvre, qui eſt obligé de travailler pour gagner ſa vie, il eſt beaucoup plus grand, & le peché en revient à la même choſe au fond que celuy du meurtre : Car comme dit le Sage, *Eccleſ.* 24. 21. *Le pain du pauvre eſt ſa vie, & celuy qui le luy ôte, eſt comme celuy qui répand le ſang.* Ceux donc qui le privent de la faculté de travailler ſont coupables du même crime, puiſque par là ils luy ôtent le moyen de gagner ſon pain. Sous la loy, quiconque avoit ſouffert quelque dommage

de

de son prochain, étoit en droit de requerir du magistrat que la même peine luy fût infligée, *Exod.* 21. 24. *œil pour œil, dent pour dent.*

Et quoy qu'une telle vengeance qui est entierement inutile, ne soit pas maintenant permise sous l'Evangile ; il est pourtant du devoir de tous ceux qui ont fait cette injure à quelqu'un de luy en faire toute la satisfaction qu'ils peuvent ; Il est vray qu'ils ne sauroient luy faire restitution d'un membre, ce qui (en passant) devroit bien obliger de s'empêcher de faire ces sortes de maux qu'il est impossible de reparer ; Mais ils peuvent satisfaire pour les mauvais effets d'une telle perte. Si elle reduit la personne estropiée à la pauvreté, il peuvent, ils doivent, s'ils en ont tant soit peu le moyen, la soulager & la faire subsister, quand même ce seroit par un extraordinaire travail ; car si c'est nôtre devoir à tous d'*être l'œil de l'avenglé, & les pieds de l'impotent*, comme en parle Job, on le doit être a bien plus forte raison quand on les a reduits en cet état ; C'est pourquoy que quiconque a fait cét outrage à quelques uns de ses pauvres freres, sache qu'il est obligé de faire tout ce qui luy est possible pour le recompenser, & pour reparer en quelque façon le tort qu'il luy a fait. S'il y manque, chaque nouvelle incommodité, que la disette de ce pauvre homme luy cause, deviendra une nouvelle accusation contre luy devant le tribunal du juste juge du monde.

Il y a encore d'autres degrez de violence & d'injuſtice à l'égard du corps de nos prochains ; Je n'en feray plus mention que de deux ſortes, des bleſſures & des coups ; On peut faire à quelqu'un une playe, qui quoy qu'elle ne cauſe la perte ni de la vie ni d'aucun membre, neanmoins met l'un & l'autre en danger. On doit dire la même choſe des coups, parce qu'auſſi bien que les playes ils cauſent ſouvent beaucoup de douleur, non ſeulement ſur l'heure, mais long-temps aprés, & que la douleur eſt le plus grand des maux temporels : car elle n'eſt pas ſeulement un mal en elle-même, mais elle nous ôte la joüiſſance de toute ſorte de biens ; tant qu'elle dure, celuy qui ſouffre de la douleur étant inſenſible aux plus grands plaiſirs. S'il ſe trouve quelqu'un qui compte ces outrages pour rien, & les regarde comme de legeres injures, qu'il ſe demande à ſoy-même ce qu'il en diroit, ſi ſon corps étoit déchiré de coups, & briſé & reduit à ſouffrir les remedes douloureux qui ſont ſouvent neceſſaires à ceux qui ſont en cet état : Je ne croy pas qu'il y ait perſonne qui fût bien aiſe de ſouffrir cela d'un autre : Et pourquoy donc voudrois-tu le luy faire ſouffrir ?

A dire le vray, c'eſt une étrange cruauté envers autruy, & l'effet d'un grand orgueil & d'une grande fierté de cœur : Nous regardons les autres avec tant de mépris, que nous penſons qu'il importe fort peu de quelle maniere nous les traitons : nous penſons qu'ils doivent ſouffrir nos coups, au même temps

que

que nous ſommes ſi delicats, que nous ne ſaurions entendre la moindre parole de mépris, que cela n'allume nôtre colere. La cauſe de ces outrages eſt ordinairement ſi legere, que ſi cet orgueil du cœur ne nous diſpoſoit pas à cette humeur aigre qui nous fait prendre feu pour la moindre choſe, il ſeroit impoſſible que nous en fuſſions émûs ; Il s'en trouve même qui en ſont venus juſques a trouver du goût & à ſe complaire dans la cruauté, en ſorte que de ſang froid, comme ils diſent, & ſans en avoir aucun ſujet, ils ſont capables de faire de ces ſortes d'outrages à leurs pauvres freres, & ſe font un plaiſir, & un divertiſſement de cauſer de la douleur aux autres ; Ainſi quelques humeurs tyranniques ſe plaiſent ſi fort à tourmenter ceux qui ſont ſous leur puiſſance, qu'ils ont une extréme joye quand ils peuvent trouver un pretexte de les châtier, & alors ils le font ſans aucune retenuë ; & il y en a d'autres qui mettent les gens mal enſemble, ſeulement pour avoir le plaiſir de les voir battre. Comme les anciens Romains qui faiſoient leur divertiſſement public de voir les hommes ſe tuer les uns les autres ; Et certainement nous ne ſommes pas meilleurs Chrêtiens qu'eux, ſi nous ſommes capables de nous divertir de cette ſorte de ſpectacles.

CETTE humeur cruelle & ſauvage convient ſi peu à la nature de l'homme, qu'il ne luy eſt pas même permis d'agir ainſi à l'égard de la bête. Combien donc ce procedé eſt-il inſupportable envers ceux qui ſont de même eſpece que nous & qui de plus, ſont heritiers avec

nous de mêmes eſperances de l'Eternité? Ceux qui offenſent de la ſorte leurs prochains dans les choſes dont j'ay parlé cy-deſſus, ou en quoy ce que ſoit, qui eſt nuiſible au corps, ſont des perſonnes injuſtes, qui ne gardent pas même au corps de leurs prochains ce dernier degré de Juſtice, que l'on nomme la juſtice négative.

Et il ne faut pas que perſonne s'éxcuſe en diſant que ce qu'il en fait, n'a été que pour rendre l'injure qu'il avoit ſoufferte; Car poſé que cela ſoit, qu'il ait veritablement reçû quelque outrage conſiderable, il ne peut pas ſe vanger ſans injuſtice, même à l'égard de celuy qui l'a offenſé, qui pour étre ſon ennemi n'eſt pas devenu ſon éſclave ni ſon vaſſal pour faire tout ce qui luy ſemblera bon. Tu n'as pas plus d'autorité ni plus de droit ſur luy, à cauſe qu'il t'a fait cette injure: Si donc tu n'avois aucun pouvoir ſur ſon corps auparavant, il eſt certain que preſentement tu n'y en a pas davantage c'eſt pourquoy tu n'és pas ſeulement deſtitué de charité, ce qui ſeroit pourtant aſſez pour te damner; mais tu és injuſte en chaque acte de violence que tu fais à ton ennemi; Et cette injuſtice va encore bien plus loin, elle s'en prend à Dieu luy-même qui s'eſt reſervé la vengeance comme ſon propre & particulier droit, *Rom.* 12. 19 *A moy appartient la vengeance, & je le rendray, dit le Seigneur.* Celuy donc qui ſe vange ſoy-même, que fait-il autre choſe qu'uſurper ce droit & cette prérogative de Dieu, que luy arracher l'épée de la main, comme s'il ſavoit

voit mieux s'en ſervir que luy ; Ce qui eſt tout enſemble un vol fait à Dieu, & un mépris de ſa Majeſté Souveraine.

SECTION XI.

De la Juſtice qui regarde les poſſeſſions du prochain : Des injures que l'on peut faire au prochain à l'égard de ſa femme & de ſes biens. De la malice : De l'avarice : De l'oppreſſion : Du larcin : Du payement des dettes, &c.

LA troiſiéme partie de la Juſtice négative regarde les biens de nos prochains. Je ne ſaurois mieux expliquer ce que j'entens par ces biens-là, qu'en vous renvoyant au dixiéme Commandement de la Loy, dont le but eſt de tenir en bride tous nos appetits & tous nos deſirs à l'égard des biens du prochain ; Là nous trouvons en ce rang non ſeulement ſa maiſon, ſes ſerviteurs, ſes troupeaux, & les autres choſes qui peuvent paſſer ſous le nom de ſes biens en general, mais principalement ſa femme, comme ce qu'il a de plus important & de plus précieux. C'eſt pourquoy quand nous conſiderons ce devoir de la juſtice négative, à l'égard des biens du prochain, ce ne doit pas être moins à l'égard de ſa femme que de toutes ſes autres poſſeſſions.

LE droit ſpecial & particulier que chaque homme a ſur ſa femme eſt ſi bien connu, qu'il ſeroit inutile de rien dire pour le prouver. Le grand reſſentiment que témoignent tous les maris lors qu'on leur envahit ce droit, eſt une preuve que l'on comprend fort bien ce que c'eſt, dans le monde ; C'eſt pourquoy celuy qui fait cette injure à quelqu'un, ne ſauroit ignorer combien elle eſt atroce & ſenſible ; Et quand l'on corrompt la femme du prochain, il eſt certain que c'eſt (ſelon que chacun en demeure d'accord) le plus grand de tous les larcins qu'on luy puiſſe faire, & qui luy doit étre infiniment plus inſupportable que ceux de tous ſes autres biens.

EN effet, il s'y rencontre comme un amas des plus grandes injuſtices du monde ; les unes à l'égard du mari, & les autres à l'égard de la femme ; Et certes celles qu'on y fait à la femme, ſurpaſſent tout ce qu'on en peut dire & penſer ; C'eſt faire à ſon ame cette injure dont j'ay parlé cy devant, comme de la plus grande de toutes ; C'eſt la dépoüiller de ſon innocence, & la mettre dans le train de la plus abominable vie, je veux dire de la débauche & du parjure, d'où il eſt vray-ſemblable qu'elle ne pourra jamais revenir, & alors ſa damnation éternelle eſt inévitable. Enſuite c'eſt luy dérober ſon honneur à l'égard du monde, qui en fera ſi peu d'eſtime, qui l'abhorrera d'une telle maniere, que ſon nom ſera en mépris & en déteſtation entre les hommes. Outre cela, c'eſt la priver de toutes les douceurs qu'elle pourroit recevoir en cette vie, de l'affection cor-

cordiale & reciproque qui doit étre entre ſon mari & elle, au lieu dequoy ils n'auront que de l'averſion & de l'horreur l'un pour l'autre, d'où naîtra un nombre de maux, qui eſt trop grand pour étre icy repreſenté, aux quels ſans en excepter un ſeul le mari a auſſi ſa part.

MAIS on luy fait encore par ce crime de l'adultere, bien d'autres grandes injuſtices; car c'eſt premierement luy voler ce qu'il croit étre le plus précieux de tous ſes biens, je veux dire l'amour & la fidelité de ſa femme; c'eſt luy ravir une choſe en quoy il a un droit ſi particulier & ſi incommunicable, que quand il voudroit lui-même, il ne pourroit pas le tranſporter à un autre; d'où il s'enſuit qu'il ne ſauroit luy étre ravi ſans la derniere injuſtice. Mais ce n'eſt pas tout, car s'il vient jamais à en avoir connoiſſance, c'eſt le jetter dans cette paſſion de la jalouſie, qui eſt celle de toutes qui cauſent le plus de tourment, & qui porte les hommes aux actions les plus déſeſpérées étant (ſelon que Salomon l'à remarqué) *une fureur de mari*, *Prov.* 6. 34. De plus, cela attire ſur luy le mépris qui par l'injuſtice du monde, tombe ordinairement ſur ceux qui ſont ainſi malheureux, & que pluſieurs regardent comme ce qu'il y a de plus inſupportable en cet outrage. Et quoy que ce ſoit une choſe injuſte d'étre diffamé ſeulement à cauſe que l'on a recû une injure, il eſt pourtant vray qu'à moins que de pouvoir tout à fait changer le monde, il faut qu'un mari qui a ce malheur s'attende à ce mépris, ainſi cela ajoûte beaucoup à l'injure. On peut encore dire que ce

crime

crime eſt un larcin, à prendre ce mot en ſa veritable ſignification, car ſouvent il introduit dans la famille du mari des enfans qui ne luy appartiennent point, & qui ne laiſſent pas de partager ſon bien avec ceux qui ſont veritablement à luy; ce qui eſt un vol tres-réel: premierement à l'égard du mari, qui aſſurément n'a point intention d'avoir ſoin des enfans d'autruy; & puis auſſi à l'égard des enfans légitimes, qui ſont par ce moyen fruſtrez de tout ce que ces baſtards emportent du bien de la maiſon. C'eſt pourquoy quiconque eſt coupable de ce peché juſques à ce point là, ne ſauroit s'en repentir ſalutairement ſans faire reſtitution à la famille qu'il a deſhonorée, d'autant de bien que ſes enfans en ont emporté.

TOUTES ces choſes miſes enſemble, ſont aſſurément la plus grande & la plus ſenſible injure que l'on puiſſe jamais faire à perſonne; & ce qui l'aggrave encore davantage, c'eſt qu'on n'en ſauroit faire de réparation. Car ſi vous en exceptez ſeulement la circonſtance dont je viens de parler, il n'y a aucune partie de peché à l'égard de laquelle cette reparation ſe puiſſe faire; Et c'eſt pour cela que par la Loy de Juifs, le larron ayant rendu le quadruple de ce qu'il avoit dérobé, ne pouvoit plus étre recherché; Mais pour l'adultere, parce qu'il luy étoit impoſſible de faire aucune ſatisfaction ni aucune reſtitution, il devoit payer ſon offence de ſa vie, *Lev.* 20. 20. Et quoy qu'aujourd'huy les adulteres en ſoient quittes à meilleur marché, quoy qu'ils

vivent

vivent pluſieurs années dans leurs crimes, en ſe divertiſſant même ſouvent aux depens de ceux à qui il font un ſi grand outrage, qu'ils s'aſſûrent neanmoins qu'ils auront un jour un terrible compte à rendre, ſoit qu'ils ſe repentent ou qu'ils ne ſe repentent pas. Si Dieu leur fait la grace de ſe repentir, ils ne laiſſeront pas de trouver que ce peché leur ſera bien cher vendu, puis qu'il leur coûtera bien des angoiſſes d'ame, bien des terreurs, & bien de perplexités de conſcience, bien des gemiſſemens, & bien des larmes. Et certainement quand toute leur vie ſe paſſeroit dans cet éxercice & dans cette penitence, ce ne ſeroit pas trop pour effacer le crime d'un ſeul acte de ce peché ; D'où il eſt aiſé de voir par quelles amertumes d'eſprit il eſt neceſſaire que paſſent ceux qui en font le train ordinaire de leur vie, & comme leur métier ; Certainement c'eſt une ſi grande affaire, qu'il importe à tous ceux qui y ſont intereſſez de s'y appliquer inceſſamment, de peur qu'ils n'ayent pas aſſez de temps pour en venir à bout ; car que l'on ne ſe flate point ſoy même, comme ſi le train & l'habitude d'un tel peché ſe pouvoit effacer par un ſeul acte de repentance ; Non cela ne ſe peut ; la repentance doit étre proportionnée à la faute : Et comme ç'a été un peché d'habitude, il faut auſſi que la repentance ſoit de même. Quelle étrange folie eſt-ce donc de s'abandonner à un peché qui cauſe ſouvent tant de tourment à la pluſpart & qui coûte ſi cher à ceux qui en ſont quites au meilleur marché, je veux dire à ceux à qui Dieu a fait la grace de s'en retirer, &

de

de s'en repentir. Il coûte cependant infiniment davantage à ceux qui ne s'en repentent point, puis qu'il leur fait perdre toute la part qu'ils auroient eue dans le Ciel, qui eſt un lieu de pureté, & leur donne leur portion en l'étang de feu & de ſouffre, où le feu de leur convoitiſe les brûlera éternellement ; car quelque ſecretement que l'on ait commis ce peché, & quoy que l'on ait pû dire avec l'adultére, *Job* 24. 15. *nul œil ne m'a vû*, aſſurément il ne ſauroit même en la plus grande obſcurité, ſe dérober aux yeux de Dieu, à qui les tenebres ne ſont point tenebres, *Pſ.* 139. 12. C'eſt celuy-là même qui a éxpreſſement menacé de juger ce crime, *Heb.* 13. 4. *Dieu jugera les adulteres*. Nôtre Seigneur veüille faire la grace à tous ceux qui vivent dans ce ſale peché de ſe condamner eux-mêmes de ſi bonne heure, & ſi entierement, qu'ils puiſſent prevenir ce ſévére & épouventable jugement.

Les biens du prochain ſont la ſeconde choſe ſur laquelle s'occupe cette juſtice négative dont je parle, & ſous ce mot general de biens du prochain, je comprens diverſes ſortes de choſes ; comme ſes maiſons, ſes terres, ſes troupeaux, ſon argent, & les autres choſes de cette nature ſur leſquelles il a droit & qui luy appartiennent en propre, & nous ſommes obligez par cette juſtice de luy laiſſer la joüiſſance de toutes ces choſes-là, ſans luy faire aucun tort à leur égard, & ſans chercher les moyens de nous les approprier, je diſtingue ces deux choſes ; parce qu'il peut

y avoir deux fondemens differens de priver le prochain de ſes biens, ſavoir la malice & l'avarice.

LES hommes malicieux ont toûjours envie de faire du mal à leur prochain, quoy qu'il ne leur en revienne rien, & on en a veu ſouvent qui gâtoient & qui perdoient les biens de ceux à qui ils vouloient du mal, quoy qu'ils n'euſſent jamais eu deſſein d'en profiter; c'eſt une inclination qui a un grand rapport à celle du Diable, qui employe toute ſa peine & toute ſon induſtrie, non à acquerir aucun bien pour luy même, mais ſeulement à ruïner les autres; & on peut voir combien ce procedé eſt contraire à toute regle de juſtice par les ordres que Dieu donnoit aux Juifs, touchant les biens de leurs ennemis; car tant s'en faut qu'ils euſſent la liberté de les piller & de les détruire, qu'ils étoient même expreſſément obligez d'en avoir ſoin, *Exod.* 23. 4, 5. *Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi ou ſon âne égaré, tu ne faudras point de le luy ramener. Si tu vois l'âne de celuy qui te hait giſant ſous un fardeau, tu te déporteras de le luy laiſſer là, tu le laiſſeras ſeulement avec luy.* Où vous voyez que nous ſommes obligez de prevenir la perte & le dommage qui, par quelque accident que ce ſoit, pourroient mettre en danger le bien de nos ennemis, quand même il dévroit nous en arriver quelque incommodité, & nous en coûter quelque peine. Qu'elle horrible injuſtice eſt-ce donc que de leur cauſer de la perte & du dommage de propos deliberé? Que celuy qui

eſt

eſt coupable de ce peché, ne penſe pas s'excuſer pour dire qu'il ne s'eſt point enrichi des depoüilles de ſon prochain, & qu'il ne luy en eſt rien demeuré entre les mains; car aſſûrément cette malicieuſe injuſtice n'eſt pas moins criminelle que l'avarice; Et même je pretens qu'à la conſiderer à l'égard du principe d'où elle procede, elle l'eſt encore davantage; car la haine que nous portons à quelqu'un eſt un plus grand mal, que l'amour immoderé que nous avons pour nous mêmes. Quoy qu'il en ſoit, tous ceux qui ont ainſi outragé leur prochain ſont abſolument obligez de reparer cette injure, & de luy faire la même ſatisfaction de ſa perte que s'ils en étoient enrichis.

MAIS que celuy qui pille les biens du prochain pour s'en enrichir, ne s'aille pas imaginer d'autre coté que ſon peché ſoit leger, ſous ombre qu'à un certain égard il n'eſt pas ſi grand que celuy dont je viens de parler: car peut-étre qu'en d'autres, il l'eſt davantage: En effet, ceux qui ſe portent à faire des injuſtices par le deſir de gagner, multiplieront vray-ſemblablement bien plus les actes de ce peché, que ceux qui ne s'y portent que par malice & par haine, car il eſt impoſſibile qu'il ſe trouve autant d'objets de haine que d'avarice. Il n'y a point d'homme aſſez énnemi de tout le genre humain pour en haïr chaque perſonne en particulier, au lieu que l'avare a tout autant d'objets de ſa convoitiſe, qu'il y a de choſes au monde, qu'il éſtime dignes d'étre acquiſes. Mais je ne m'étendray pas davantage

rage ſur cette comparaiſon, ce ſont aſſûrement deux grands & crians pechez, & c'en eſt aſſez pour les faire abhorrer. Venons maintenant aux diverſes éſpeces de cette injuſtice avare; il eſt vray qu'elles peuvent porter le nom de voleries & de larcins; & en effet, elles le ſont toutes; mais pour en parler avec plus d'ordre, il ne ſera pas mal à propos de les diſtinguer en trois, qui ſont l'oppreſſion, le larcin, & la fraude.

PAR l'oppreſſion, j'entens ces vols qui ſe font ouvertement, & ſans ſe cacher, quand on s'empare des biens d'autruy, & qu'on l'avouë hardiment; ce qui ſe fait par divers moyens. Premierement par la force, par laquelle pluſieurs Peuples & pluſieurs Princes ont été dépoüillez de leurs Eſtats, & pluſieurs particuliers de leurs biens; Quelque-fois l'on y employe les loix mêmes: Celuy qui convoite la terre ou le bien de ſon prochain pretend y avoir droit, & alors il corrompt la Juſtice par preſens, ou bien en la gouvernant par ſon pouvoir & par ſon authorité, il gagne les voix; C'eſt là une grande oppreſſion & la plus criminelle de toutes, de faire ainſi de la Loy établie pour la protection & la defenſe du droit des hommes, un moyen pour le renverſer; & c'eſt un crime dont eſt chargé, tant celuy qui procure, que celuy qui prononce une telle ſentence, & même celuy qui plaide une telle cauſe; car par ce moyen il contribuë à l'oppreſſion. Quelquefois il arrive que la pauvreté de l'opprimé eſt le moyen de ſon oppreſſion. Cela arrive dans l'ex-

l'extortion & dans l'uſure extraordinaire; comme lors que quelqu'un à un extréme beſoin d'argent, & que cela donne occaſion à l'uſurier d'éxiger de luy pour ſon prêt bien plus qu'il n'eſt permis en conſcience; à quoy le pauvre homme eſt obligé de ſe ſoumettre pour avoir dequoy ſubvenir à ſa neceſſité preſente. Il en eſt ſouvent de même à l'égard des proprietaires rigoureux, qui quand leurs pauvres fermiers ne ſavent comment ſe pourvoir ailleurs, les rançonnent, & exigent d'eux beaucoup au delà de ce que ce qu'ils afferment ne vaut. Telles ſont les voyes dont on ſe ſert, avec encore beaucoup d'autres pour commettre ce peché d'oppreſſion, qui devient d'autant plus haïſſable que la perſonne qui eſt ainſi opprimée, eſt dénuée de ſecours; C'eſt pourquoy l'Ecriture Sainte parle de l'oppreſſion de la veuve & de l'orphelin, comme du comble de ce peché.

Et c'eſt en verité un crime tres-criant, & contre lequel Dieu a fait de tres-ſéveres & de tres-terribles menaces, comme nous le voyons en divers endroits de l'Ecriture Sainte; Ainſi au chap. 18. d'Ezechiel verſ. 12. il eſt dit, que celuy qui *foule l'affligé & l'indigent & qui ravit par violence le bien d'autruy mourra de mort, & que ſon ſang ſera ſur luy.* Et la même ſentence eſt répetée contre luy au verſet 18. En effet Dieu a declaré ſi hautement qu'il veut prendre en ſa protection le pauvre & l'opprimé, qu'il eſt comme engagé par honneur de les proteger & de les défendre, *Pſ.* 12. 6. *A cauſe du fouragement des*

affligés

affligés, à cauſe du gemiſſement du ſouffreteux, je me leveray maintenant, dit l'Eternel, je mettray en ſauveté celuy auquel on tend des laqs. C'eſt pourquoy l'avis de Salomon eſt excellent, *Prov. 22. 22, &c. Ne pille point le chetif, d'autant qu'il eſt chetif, & ne foule point l'affligé en la porte car l'Eternel menera leur cauſe, & volera l'ame de ceux qui les auront volez.* Ces oppreſſeurs n'auront pas vray-ſemblablement grand' joye de leur butin, puis que Dieu eſt engagé de parole de ſe déclarer contr'eux.

LA ſeconde ſorte de cette injuſtice eſt le larcin, il y en a auſſi de deux eſpeces, l'un eſt de retenir ce que nous devons payer, & l'autre de prendre ce qui eſt déja en la poſſeſſion de nôtre prochain.

C'EST une injuſtice de la premiere ſorte que de ne point payer ſes dettes, ſoit qu'on les ait contractées en empruntant de l'argent, ou par des promeſſes & par des obligations volontaires; Car on a également droit de demander le payement de ces deux ſortes de dettes, tellement que c'eſt un larcin que de ne les pas payer, puis que c'eſt retenir ce qui appartient au prochain. Néanmoins l'injuſtice eſt plus grande lors que l'on ne paye pas ce que l'on a emprunté de quelqu'un, parce que c'eſt luy retenir un bien dont il a déja été en poſſeſſion actuelle, ſoit argent ou autre choſe, & que c'eſt empirer ſa condition. Cette injuſtice eſt trés grande & trés commune aujourd'huy; L'on en voit ordinairement qui refuſent de payer leurs dettes avec la même

hardieſſe qu'ils refuſent de donner l'aumône, & ſouvent c'eſt aſſez pour s'attirer une querelle, que de demander le payement d'une dette ; & les longues pourſuites auſquelles on oblige ordinairement les creanciers augmentent encore l'injuſtice, non ſeulement par la perte de temps qu'on leur cauſe ; mais auſſi particulierement en ce qu'on les empêche par là de vaquer à leurs propres affaires. Il y a en cela une ſi grande injuſtice, que je ne voy pas comment l'on peut regarder rien de ce que l'on poſſede, comme une choſe à quoy l'on a droit, pendant que l'on detient ainſi le bien d'autruy ; Il eſt donc du devoir de chacun qui ſe trouve chargé de dettes, de ſe dépoüiller plûtôt de tout, & de ſe remettre entierement ſur la Providence de Dieu, que de ſe parer ainſi aux dépens des autres ; Et certainement il ſeroit bien plus avantageux d'en uſer de la ſorte, non ſeulement à cauſe de la benediction que l'on ſe peut raiſonnablement promettre d'une telle juſtice, en conſiderant la malediction que l'on voit ordinairement ſur ceux qui en uſent autrement ; mais auſſi par bonne prudence humaine ; car celuy qui remet à payer ſes dettes, y eſt enfin contraint par les voyes de la Juſtice ; Et il luy en coûte bien davantage que s'il s'étoit acquité volontairement ; à quoy il faut joindre la perte qu'il fait par là de ſon credit ; De ſorte que dans ſa plus grande neceſſité, il ne ſe trouve perſonne qui luy veüille rien prêter. Mais le vray moyen de nous empêcher de commettre cette injuſtice, eſt de n'emprunter jamais

mais plus que nous n'avons de bien, ſi ce n'eſt de ceux qui ſachans l'état de nos affaires, veulent bien courir les riſques de perdre ce qu'ils nous prêtent ; Autrement nous commettons ce peché dés le moment que nous faiſons des emprunts, en promettant de payer ; ce que nous ſavons que nous ne ſerons jamais en état de rendre, ce qui eſt un pur larcin. La même Juſtice qui nous oblige à payer nos dettes, nous oblige auſſi à payer les cautions où nous nous ſommes engagez pour autruy, en cas que le principal obligé, ou ne veüille ou ne puiſſe payer ; car nous étans ainſi engagez, cette dette devient la nôtre propre ; & nous devons payer par toute ſorte de juſtice, pour celuy pour qui nous avons répondu ; car il eſt à préſumer que celuy qui a prêté ne l'a fait que ſur l'aſſurance de nôtre caution ; nous l'aurons donc trompé & trahi, ſi nous ne le ſatisfaiſons pas. Si l'on dit qu'il eſt fâcheux de payer une choſe de laquelle on n'a jamais tiré aucun avantage, je l'accorde, & que cela doit nous obliger de prendre garde comment nous nous engageons ; mais nous ne devons jamais nous ſervir d'aucune excuſe pour violer nôtre parole.

POUR ce qui eſt d'autres dettes que l'on a contractées volontairement, l'on ne ſauroit non plus ne s'en pas acquiter ſans une grande injuſtice, puis que c'eſt le droit d'autruy, de quelque maniere qu'il l'ait acquis. C'eſt pourquoy nous voyons que David dit dans la deſcription qu'il fait de l'homme de bien, *Pſ.* 15. 4. *Que s'il a juré, fût ce à ſon dommage,*

il n'en changera rien; Et certes celuy qui n'observe pas ponctuellement cette partie de la Juſtice, eſt incapable de monter en la *ſainte montagne*, dont il eſt parlé en ce lieu-là, ſoit qu'on la prenne pour *l'Egliſe*, ou pour le *Ciel*: Les gages des ſerviteurs, & le ſalaire des ouvriers, ſe peuvent reduire à cette ſorte de dettes. Et il faut bien que ce ſoit un grand péché que de retenir ce qui leur eſt dû, puis que le cry de ceux qui ſouffrent cette injuſtice retourne à Dieu. *Jacq.* 5. 4. *Voicy le loyer des ouvriers qui ont moiſſonné vos champs (duquel ils ont été fruſtrez pas vous) crie: & les cris de ceux qui ont moiſſonné eſt entré aux oreilles du Seigneur des armées.* Et au Deuteronome, il y a un commandement tres exprés touchant cecy, *Deut.* 24. 14. *Tu ne feras point de tort au mercenaire, au pauvre, ni au ſouffreteux d'entre tes freres, ou d'entre les étrangers, qui demeurent en ton païs en quelqu'une de tes demeurances. Tu luy donneras ſon loyer le jour méme qu'il aura travaillé, avant que le Soleil ſe couche, car il eſt pauvre, & c'eſt ce à quoy s'attend ſon ame afin qu'il ne crie point contre toy à l'Eternel & qu'il y ait peché en toy.* C'eſt un de ces pechez grands & crians qui ne ceſſeront point de faire entendre leur voix, juſques à ce qu'ils ayent attiré la vengeance de Dieu; C'eſt pourquoy encore que tu fuſſes aſſez méchant pour ne te pas ſoucier de rendre juſtice à ton pauvre frere, aye au moins compaſſion de toy-même, & n'attire pas ſur toy les jugemens de Dieu, en faiſant ce tort à ton prochain.

SEC-

SECTION XII.

Du Larcin; de la Tromperie lors que l'on a confié quelque choſe ou dans le Commerce: De la Reſtitution, &c.

LA ſeconde eſpece de larcin, eſt lors que nous ôtons à nôtre prochain les biens qui ſont déja en ſa poſſeſſion, ce qui ſe peut faire en deux maniéres, ouvértement & avec violence, ou ſecrettement & avec adreſſe. La premiere eſt la maniere de ceux qui volent ſur les grands chemins, & qui pillent les maiſons, en prenant & en enlevant par force le bien de leurs prochains: L'autre eſt celle des filoux, qui attrapent le bien d'autruy ſans que l'on s'en apperçoive. Je ne decideray point laquelle de ces deux eſpeces de larcin eſt la plus criminelle; c'eſt aſſez de dire que ce ſont deux ſortes d'injuſtice qui rendent les hommes abominables devant Dieu, qui ruïnent la ſocieté, & qui attirent même en ce monde, les plus grands de tout les malheurs ſur ceux qui les commettent, les Loix leur ayant ordonné la mort pour récompenſe; Et il y en a peu qui faſſent ce métier, qui n'en remportent enfin le fruit. Je ſuis aſſûré que c'eſt une folie à qui que ce ſoit de penſer qu'il dérobera toûjours impunément; car il faut qu'il combate inceſſamment contre la vigilance

de tous ceux qu'il vole, & que leurs pertes rendent tous les jours plus habiles à découvrir les larcins qu'on leur fait ; Et ce qui eſt infiniment plus conſiderable, c'eſt que les larrons ont à ſe défendre non ſeulement contre la vigilance des hommes, mais auſſi contre la Juſtice de Dieu, qui pourſuit ordinairement cette ſorte de gens, juſques a ce qu'ils ſoient punis, même en ce monde, témoin une infinité de larcins qui ſe decouvrent tous les jours comme par Miracle ; Mais quand les voleurs ſeroient à couvert de la Juſtice de Dieu en ce monde, il eſt certain qu'il n'y a rien que la repentance & la reformation de leurs mœurs qui les puiſſent garantir de *l'ire* à venir. Or quand on aura bien conſideré ces dangers, on trouvera que le larron fait un mauvais marché ; Il vole l'argent ou le bétail de ſon prochain, & en échange de cela il perd ſa vie ou ſon ame, & peut-étre l'une & l'autre. Si le monde entier ne ſauroit payer la valeur d'une ame, ſelon que nous le dit celuy qui en ſavoit mieux le prix que perſonne, puis qu'il les a rachêtez. Quelle étrange folie eſt-ce de vendre la ſienne pour des choſes de néant, comme font pluſieurs qui ont pris une telle habitude de dérober, que rien ne leur échape des mains ? On peut auſſi mettre entre les larrons les receleurs, ſoit qu'ils ayent part aux larcins, ſoit qu'ils acheptent de ceux qui les font, les choſes qu'ils ſavent ou qu'ils croyent étre dérobées ; C'eſt dequoy ſe rendent coupables bien des gens, qui font profeſſion d'abhorrer le larcin, lors qu'ils

qu'ils peuvent avoir les choſes dérobées un peu à meilleur marché qu'on ne les a ordinairement. Et quand on trouve une choſe perduë & qu'on ne la rend point à celuy à qui on ſait qu'elle appartient, c'eſt encore dérober en quelque maniere, puis que c'eſt detenir le bien d'autruy; Et je ne croy pas que ce ſoit manquer de charité, de dire que ceux qui en uſent ainſi, ne feroient pas plus de difficulté de voler, s'ils le pouvoient faire avec la même impunité.

LA troiſiéme partie de l'injuſtice eſt la fraude & la tromperie, dont il ſe peut commettre autant d'actes qu'il y a d'occaſions de commerce entre les hommes: il eſt impoſſible de les nommer tous, mais je croy qu'ils peuvent étre compris ſous ces deux eſpeces en general: La premiere des fraudes qui ſe commettent par ceux à qui l'on a confié quelque choſe: La ſeconde, des fraudes dont les hommes uſent dans les affaires qu'il ont les uns avec les autres, ſi ce n'eſt qu'à ces deux eſpeces de tromperie on en ajoûte encore une troiſiéme, qui eſt celle que l'on fait au jeu, de laquelle je diray icy en paſſant qu'elle n'eſt pas moins criminelle que les deux autres.

CELUY qui a trompé quelqu'un en une choſe qui luy a été confiée, eſt coupable d'une grande injuſtice & d'une lâche trahiſon. Ayant joint deux pechez bien conſiderables, la fraude & la violation de ſa promeſſe; car toutes les fois qu'on nous confie quelque choſe, ſi nous ne faiſons pas une promeſſe, en

termes exprés, nous en faiſons au moins une tacite d'en bien uſer, parce que l'action même de recevoir un dépôt, emporte une promeſſe de le garder, & de le rendre fidellement. L'on manque à ces promeſſes, ou envers les vivans ou envers les morts; L'on y manque en diverſes manieres envers les vivans, ſelon la diverſe nature des choſes confiées. Quelquefois les choſes que l'on confie ſont importantes & d'une grande étenduë, comme quand Potiphar confia ſa femme à Joſeph, & comme quand on confie à un Tuteur tout le bien de ſes mineurs, ou à l'intendant de la maiſon d'un Prince, tout le revenu de ſon Maître: Quelquefois ce pouvoir eſt plus limité, & eſt reſtraint à de certaines choſes. L'on ſe confie en quelqu'un pour faire un marché, ou pour agir en telle ou en telle affaire; ou bien on luy met quelque choſe entre les mains pour la faire valoir. Ainſi dans une maiſon, on confie ordinairement à quelqu'un des domeſtiques une partie de ſes biens, & une autre à un autre; Or quiconque n'en uſe pas en toutes ces occaſions & en d'autres ſemblables, avec la même fidelité qu'il feroit pour ſoy-même, mais ou laiſſe perdre par ſa négligence, ou diſſipe ou convertit à ſon profit particulier les choſes qui luy ont été commiſes, eſt coupable envers les vivans du grand peché, de ne pas rendre bon compte du dépôt qui luy a été commis. De même ſi quelqu'un qui auroit été fait l'éxecuteur d'un teſtament, n'agiſſoit point ſelon l'intention du teſtateur, mais s'en-

s'enrichiſſoit luy même du bien qui ſeroit deſtiné pour les autres, il ſeroit coupable de ce peché à l'égard des morts ; Et ce peché là ſeroit d'autant plus grand, qu'il ſeroit commis contre un mort, qui ne peut pas y remedier comme pourroient faire les vivans ; de ſorte qu'en uſer ainſi, c'eſt en quelque façon voler les tombeaux, ce qui eſt une eſpece de larcin que l'on a ſi naturellement en horreur, qu'il faut être extremement endurci dans le crime pour avoir le courage de s'y porter. Mais ces deux ſortes de fraudes deviennent encore plus deteſtables, quand Dieu ou les pauvres y ſont immediatement intereſſez, c'eſt à dire, lors que le dépôt à l'égard duquel ou uſe d'infidelité, conſiſte en des choſes qui ſont deſtinées à des uſages pieux & charitables ; car alors on ajoûte le ſacrilege à la fraude & à la perfidie, & on s'attire toutes les maledictions qui ſuivent ces pechez là, qui ſont telles, que celuy qui s'y expoſe pour l'avantage preſent qu'il en tire, fait un marché auſſi mauvais, & même beaucoup pire que Guehaſy, qui par le gain qu'il fit des deux robes de Naaman, gagna ſa lépre.

La ſeconde ſorte de fraude eſt celle que l'on commet dans le commerce, lors que l'on fait des marchez dans leſquels il peut y avoir de la tromperie tant du côté du vendeur que de celuy de l'acheteur. La tromperie du côté du vendeur conſiſte pour l'ordinaire ou à cacher les defauts de ſa marchandiſe, ou à la mettre à trop haut prix.

L'on

L'on cache les défauts de la marchandise, premierement en niant qu'il y ait aucun défaut, & peut-être en assurant qu'il s'y rencontre une qualité qui n'y est point, ce qui est un pur mensonge, & ainsi tu ajoûtes un nouveau peché au premier ; Et si tu confirmes ta menterie par un serment, comme cela n'est que trop en usage, tu deviens encore coupable du grand peché de parjure : Et alors quelle accumulation de crimes ! Il y en a sans doute assez pour plonger une pauvre ame dans la perdition, & tout cela cependant n'est que pour atraper du prochain un peu d'argent, qui monte quelquefois à une si petite somme, qu'il n'y a personne qui en considerant qu'il a une ame, la voulût mettre à un si vil prix. Secondement, on cache les defauts des choses dont l'on se veut défaire alors que l'on use de quelque artifice pour les déguiser, & pour les rendre plus belles en apparence ; car l'on peut dire que c'est mentir par ses *Actions* ce qui ne vaut pas mieux que mentir en *parole* : Ce qui marque autant l'intention de tromper, que le plus impudent parjure pourroit le faire. En troisiéme lieu, l'on se rend aussi coupable de cette faute, lors que l'on fait choix de certains marchands, pour leur debiter de certaines choses, ce que la pluspart des gens de trafic ne savent que trop bien pratiquer, en exposant leur marchandise à ceux qui ne s'y connoissent pas, pour s'en défaire plus aisément ; & cette sorte de tromperie est au fond la même que la precedente, puis qu'elle a pour but de cacher le défaut des choses au pré-

préjudice de l'acheteur, à qui il n'importe s'il eſt trompé par ton adreſſe ou par ſa propre ignorance. Quiconque veut être juſte & de bonne foy dans le commerce, doit faire voir à l'acheteur la marchandiſe telle qu'elle eſt; & ſi l'acheteur n'eſt pas aſſez habile pour en juger, & s'il n'en trouve pas les défauts, l'on eſt obligé de les luy montrer, autrement on luy fait payer une choſe qu'on ne luy livre point, & qu'il croit avoir achetée, ayant ſuppoſé qu'il s'y trouvoit une qualité qu'on luy vendoit, & qu'on ſavoit fort bien n'y être point; Et ainſi l'on pourroit avec autant de raiſon prendre ſon argent pour un bien qui ſeroit à autruy, & dont on ne luy pourroit jamais donner la poſſeſſion; ce qui ſeroit une tromperie toute manifeſte, comme chacun en demeure d'accord. Les faux poids, & la fauſſe meſure, ſont encore une fraude de même nature, parce que c'eſt cacher à l'acheteur un defaut qui ſe trouve en la quantité de ce qu'on luy vend, ce qui eſt auſſi luy faire payer ce qu'on ne luy livre point; C'eſt de cette eſpéce de tromperie nommément que parle Salomon dans ſes Proverbes, où il dit, *qu'elle eſt en abomination devant Dieu, Prov.* 11. 1.

UNE ſeconde eſpece de fraude qui ſe commet ordinairement dans le commerce, eſt lors que le vendeur ſurfait ſa marchandiſe, quoy qu'il ne l'ait point déguiſée, & qu'il n'en cache point les défauts, & ainſi qu'il n'en uſe point mal à cét égard là; car s'il la met a un prix déraiſonnable, il trompe l'acheteur. J'appelle

pelle un prix déraiſonnable quand il éxcede la juſte valeur de la choſe, eu égard au gain moderé dont l'on préſuppoſe que chacun ſe doit contenter ; & que perſonne ne conteſte dans le commerce. Il faut que tout ce qui excede cela, vienne ou de l'avantage que l'on tire de l'ignorance de l'acheteur, quand il ne ſait pas la valeur de la choſe (ce quieſt une pure fraude, comme je viens de le montrer) ou bien de celuy que l'on tire de ſa neceſſité. Si quelqu'un ſe trouve dans une grande & preſſante neceſſité de quelque choſe, & que l'on ſe ſerve de cette occaſion pour la rançonner, c'eſt le peché d'*extorſion* & d'*oppreſſion* dont il a déja été parlé. Car il eſt certain que l'on ne ſauroit hauſſer le prix des choſes avec juſtice, que lors que l'on en a plus payé que d'ordinaire, ou qu'elles ſont meilleures à quelque égard. Or la neceſſité de ton pauvre frere, par exemple, ne te fait poit acheter plus cher l'étoffe que tu luy vends pour le vêtir, & ne la rend point meilleure en elle-même ; & ainſi ſi tu la luy fais acheter plus qu'elle ne vaut tu changes de commerce, tu trafiques de la neceſſité, & tu negoties les beſoins de ton prochain, ce qui eſt ſans doute une vocation tres-injuſte. L'on prend auſſi quelquefois avantage de l'imprudence de l'acheteur pour rehauſſer le prix des marchandiſes ; Quelqu'un à une extréme paſſion pour une choſe, & ſe réſout de l'acheter quoy qu'il luy en coûte ; Si tu t'aperçois de cela, & que là deſſus tu rehauſſes le prix de la choſe dont il a envie, c'eſt luy faire acheter ſa folie, qui eſt le plus cher

cher de tous les achats. Car il eſt certain que ſa paſſion n'ajoûte non plus à la juſte valeur de la choſe qu'il deſire, que la neceſſité du pauvre à celle de l'étoffe dont il a beſoin, & par conſequent elle ne doit pas non plus ajoûter au prix. Quiconque donc veut étre juſte en matiere de vente, ſe doit bien garder de ſe ſervir de tous les avantages que les acheteurs luy peuvent donner par leur foibleſſe, ou par leur peu de connoiſſance, ou par leur neceſſité ; mais il doit conſiderer ſeulement ce que les choſes valent, & n'en demander que le prix qu'il en prendroit de ceux, ſur qui il n'auroit pas ces ſortes d'avantages.

POUR ce qui de l'acheteur, il eſt vray qu'il ne rencontre pas ordinairement tant d'occaſions de tromper ; neanmoins il peut arriver quelquefois que l'on vend des choſes dont on ne connoît pas la valeur, auquel cas ſi l'acheteur prend avanrage de l'ignorance du vendeur, ce ſera la même injuſtice que quand le vendeur prend avantage de celle de l'acheteur ; mais ce qui arrive plus ordinairement, c'eſt que la neceſſité oblige auſſi ſouvent à vendre qu'à acheter. Quand donc le beſoin de quelqu'un eſt ſi preſſant, qu'il ne luy permet pas d'attendre ſon legitime profit, mais le contraint de prendre la premiere offre ; Si l'acheteur le voyant dans cette détreſſe ſe ſert de l'occaſion pour avoir ſon bien, à beaucoup moins qu'il ne vaut, c'eſt la même faute que lors que le vendeur tire avantage de la neceſſité de l'acheteur.

IL

Il ſe trouve tant d'occaſions de tromper dans le commerce, qu'il eſt neceſſaire de s'armer d'une ferme reſolution d'y agir toûjours avec juſtice, & d'aimer l'équité par deſſus toutes choſes, autrement l'on y rencontrera mille tentations de s'en départir ; Car il n'y a rien de plus vray que ce que le Sage dit, *Eccleſ. 27. 2. Que comme une cheville ſe fiche entre les jointes d'une pierre, auſſi le peché eſt enſerré entre les ventes & les achats.* Il eſt tellement lié & comme tiſſu avec le commerce, & tellement mélé avec ſes maximes & ſes premiers principes, qu'on apprend l'un & l'autre en même temps : De ſorte que l'art de tromper fait aujourd'huy une partie conſiderable de chaque métier, & qu'à peine croit-on qu'un homme qui ne ſait pas s'en ſervir à ſon avantage, eſt propre à aucun commerce ; au lieu que ceux qui ſont le mieux exercez en cét art infame, s'en ſavent bon gré & s'en applaudiſſent, & même quelquefois s'en vantent, ſe glorifiant d'avoir attrapé leurs prochains. Quelle honte, que des Chrétiens qui par les preceptes de leur maître ſont obligez à de plus grands devoirs de charité que ne ſont les autres hommes ; au lieu de s'en acquiter, ſe départent de ces regles de juſtice que la nature même enſeigne à tout le monde ; car je penſe que je puis dire que de toutes ces diverſes ſortes d'injuſtices que l'on commet à l'égard des biens de nos prochains il n'y en a aucune qui ne fût jugée telle par tout homme tant ſoit peu raiſonnable, quand même ce ſeroit un Payen. De ſorte que comme S. Paul diſoit

autre-

autrefois de ceux de la circonciſion. *Rom.* 2. 24. *Que le nom de Dieu étoit blaſphemé entre les Gentils*, par la contrarieté qui ſe voit entre la loy & leurs actions. Ainſi on peut dire maintenant de nous, que le nom de Chriſt eſt blaſphemé entre les Turcs & les Payens à cauſe de la vie ſcandaleuſe que nous menons, nous qui nous appellons Chrétiens, & particulierement à cauſe de ce peché d'injuſtice. Ayons donc honte au moins de ne pas tâcher d'effacer ce reproche de nôtre profeſſion, & quittons promptement ces mauvaiſes pratiques, car cette ſeule conſideration que nous ne devons pas continuer davantage à être à cét égard en opprobre au nom de Chriſt, devroit ce me ſemble obtenir cela de nous, quand il n'y en auroit pas un grand nombre d'autres.

MAIS il y en a en effet pluſieurs autres, entre leſquelles il s'en trouve une qui ſeule devroit être capable de convaincre & de retenir les plus intereſſez ; C'eſt que cette maniere d'agir ne les enrichit pas en effet, y ayant une ſecrette malediction qui l'accompagne, & qui comme un *chancre* devore tout l'avantage que l'on en pourroit attendre. Perſonne qui fait profeſſion de croire l'Ecriture Sainte ne peut douter de cette verité, qui s'y trouve clairement enſeignée en un grand nombre de paſſages, *Prov.* 22. 16. *Celuy qui fait tort au chetif pour s'augmenter, & donne au riche, pour certain il ne peut venir qu'à jugement. Habac.* 2. 6. *Malheur ſur celuy qui aſſemble ce qui n'eſt pas à luy juſques à quand fera t'il cela,*

cela, & entaſſera t'il la bouë épaiſſe ſur luy? C'eſt ce qui arrive ordinairement à ceux qui volent & qui trompent. Ils rencontrent à la fin quelqu'un qui les traite de la même ſorte. Le Prophete Zacharie nous l'enſeigne tres expreſſément & trés-amplement dans le chap. 5. de ſes Revelations où par le *rolle volant le* S. Eſprit, deſigne la malediction qui eſt envoyée contre ce peché, *Zach.* 4. 5. *Je la deploveray dit l'Eternel des armées, & elle entrera en la maiſon du larron, & en la maiſon de celuy qui jure fauſſement par mon nom, & giſtera au milieu de leur maiſon, & la conſumera avec le bois & les pierres d'icelle.* Où vous voyez deux choſes, l'une que la malediction de Dieu eſt particulierement dénoncée contre le larcin & le parjure, qui ſont les deux pechez qui ſe rencontrent ſans ceſſe dans les tromperies dont je parle; Et l'autre, que le propre de cette malediction de Dieu eſt de ruïner les maiſons de ceux qui ſont coupables de l'un ou de l'autre de ces crimes; Ainſi pendant que tu és occupé à piller la maiſon de ton prochain, tu amaſſes du bois & du feu pour brûler la tienne & nous voyons tous les jours les effets de ces menaces de Dieu, par la mauvaiſe & étrange fin des biens mal acquis, que chacun eſt aſſez enclin à remarquer lors qu'il s'agit des autres: car il n'y a preſque perſonne qui en voyant le bien de ſon prochain diminüer, ne ſe ſouvienne incontinent que c'eſt un bien mal acquis; mais nous ſommes ſi abbrutis & ſi enſorcelez par l'amour du gain, que nous ne tirons que fort rarement

de

de ces obſervations, les conſequences que nous devrions en tirer pour nôtre propre uſage, & que quelque vengeance que nous voyons tomber ſur les autres, nous n'en ſommes pas moins avares ny moins injuſtes.

MAIS helas ! quand tu ſerois aſſuré que cette poſſeſſion mal acquiſe ne te ſeroit jamais ôtée, tu aurois toûjours fort peu de raiſon de te vanter de ce butin qui te ſera ſi cher vendu en l'autre monde. Tu penſes que tu és bien fin lors que tu as trompé ton frere, mais Dieu connoît toutes tes ruſes, & en trompant les autres tu te trompes toy-même à l'égard d'une choſe qui eſt infiniment plus precieuſe que ce que tu as atrapé, je veux dire à l'égard de ton ame : Le Diable agit en cette occaſion avec toy comme le pêcheur, qui pour prendre un grand poiſſon, en attache un petit à ſon hameçon, car le grand venant pour devorer le petit avec avidité, ſe trouve pris luy-même. Ainſi toy qui as la bouche *béante* pour engloutir ton pauvre frere, deviens toy-même la proye qui eſt enfin devorée ; & que te ſerviront les biens que tu auras laiſſez ſur la terre, lors que tu ſeras en Enfer, & que tu manqueras d'une choſe dont les plus miſerables mendians joüiſſent icy en abondance, je veux dire d'eau, dont une goute te ſera refuſée pour rafraîchir ta langue ? Conſidere cecy, & deſormais reſous toy d'employer tous les ſoins & toute la diligence dont tu as uſé à tromper les autres, pour te mettre toy-même à couvert de la tromperie du grand ſeducteur qui te tend ſes piéges.

POUR cela il eſt abſolument neceſſaire que tu faſſes reſtitution, à tous ceux à qui tu as fait tort, car tout le temps que tu garderas quelque choſe de ton injuſte gain, c'eſt comme un arrhe que le Diable reçoit de toy, qui luy donne un droit abſolu ſur ton ame ; Mais peut-étre, dira t'on, qu'il ſe trouvera de certaines circonſtances qui empécheront de pouvoir faire reſtitution à celuy à qui on a fait tort, comme par exemple il pourra étre mort ; mais en ce cas tu feras ta reſtitution à ſes heritiers, ou à ceux à qui ſon droit eſt dévolu, quels qu'ils puiſſent étre ; Mais on pourra de plus objecter, que celuy qui a long-temps fait métier de tromper ' peut avoir fait tort à bien des gens qu'il ne ſe ſouvient plus d'avoir trompez, & à beaucoup d'autres qu'il ne ſauroit plus trouver ; En ce cas voicy tout le conſeil que je puis donner : Premierement on doit faire tout ce que l'on peut pour ſe rappeller qui ſont ceux à qui on a fait injure, & pour les trouver ; & apres cela ſi la choſe eſt impoſſible, il faut faire la reſtitution aux pauvres ; Et afin de ne la pas faire à demi, il faut ſoigneuſement calculer juſques à la moindre partie de tout le gain injuſte que l'on a fait, & ſi cela ne ſe peut faire exactement, comme il eſt certain que cela ne ſe peut faire par ceux qui ont multiplié leur tromperies, il ne faut pas laiſſer de meſurer la reſtitution ſur de certaines regles generales qui la rendent équivalente, à ce que l'on a pris : Comme par exemple, un màrchand qui ne peut ſe ſouvenir combien il a trompé ſur chaque piece de marchandiſe,

diſe, peut à peu prés conjecturer en gros, s'il a ſurvendu ordinairement de la moitié, du tiers, ou du quart ; & quand il aura reconnu ce qu'il aura gagné par tromperie, qu'il en prenne autant de ſon bien & qu'il le reſtituë ; mais que l'on ſe ſouvienne qu'il en faut uſer icy avec grande équité, & comme en la preſence de Dieu, en ſe gardant bien de rien oublier, ni de tirer avantage de cet oubli pour reſtituer moins que l'on ne doit ; car en matiere de reſtitution, l'on doit toûjours plûtôt rendre trop, que trop peu ; & ſi celuy qui eſt obligé de reſtituer quelque choſe, reſtituë au délà de ce qu'il a pris, il ne doit pas plaindre ce que luy coûte cette ſorte d'offrande pour ſon peché, & ſans doute il n'y aura point de regret s'il a un ardent deſir que ce peché ſoit expié : Il peut naître pluſieurs autres difficultez à l'égard de la reſtitution que l'on ne ſauroit prévoir, & ainſi elles ne peuvent étre particulariſées, mais plus il s'y en rencontre, plus doit on craindre de commettre les injuſtices qui y obligent ; & puis qu'il eſt ſi difficile, pour ne pas dire tout à fait impoſſible, d'en faire la reparation, nous devons tous nous employer avec un ſoin extraordinaire, à arracher de nos cœurs l'avarice, qui eſt la racine de toutes ſortes d'injuſtices.

SECTION XIII.

Des faux Rapports : Des faux Témoins : Des Calomnies : Des Rapports faits en cachette : Du Mépris & des Railleries que l'on fait de quelqu'un à cauſe de ſes infirmitez, de ſes diſgraces, de ſes pechez, &c. De la Juſtice poſitive : De la Verité : Du Menſonge : De l'Humilité : De l'Orgueil : De l'Envie : De la Détraction : De la Reconnoiſſance, &c.

LA quatriéme éſpece de la Juſtice *négative*, regarde la réputation de nos prochains, que nous ne devons jamais diminuer ny flétrir par aucuns mauvais rapports, ny par aucun autre moyen que ce puiſſe étre. Ces mauvais rapports peuvent étre de deux ſortes ; les premiers ſont quand on dit des choſes de ſes prochains qu'on ſçait étre fauſſes : les autres, quand il eſt quelque bruit ſourd de ces choſes-là, & que l'on en a quelque leger ſoupçon, mais ſur de ſi foibles fondemens, que ſelon les apparences, elles peuvent auſſi bien étre fauſſes que veritables. Quiconque fait des rapports de l'une ou de l'autre ſorte, ſe rend extrémement coupable. Pour ce qui eſt de la premiere ſorte de rapports, perſonne ne doute qu'ils ne ſoient bien criminels ; car tout le monde demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus

plus lache ny de plus honteux que d'inventer une menterie pour diffamer ſon prochain ; & il n'y a pas plus de raiſon de douter de l'autre ; car celuy qui rapporte comme vraye une choſe qui eſt incertaine, eſt auſſi un menteur, & même quand il ne la publieroit pas comme conſtante, mais ſeulement comme probable, il ne laiſſe pas de mentir encore qu'il ne le penſe pas, ou tout au moins il ſe rend par là coupable de l'injuſtice qu'il y a à faire perdre la reputation de ſon prochain ; car on a naturellement une tel penchant à croire le mal que l'on dit des autres, que le plus leger ſoupçon, ſi une fois il eſt repandu, ſuffit pour cela ; Et aſſurément c'eſt une tres-horrible injuſtice de hazarder ſur chaque petit bruit, & ſur chaque legere imagination, d'attirer un ſi grand mal ſur le prochain, particulierement quand on conſidere, qu'ordinairement ces bruits naiſſent plûtôt de quelque humeur chagrine & portée a la cenſure, ou de la malignité de celuy qui les repand, que d'aucune faute reélle en la perſonne qu'on fait l'objet de ces injurieux ſoupçons.

L'ON ne fait pas toûjours ces fauts rapports de la même maniere ; Quelquefois on les fait ouvertement, & comme par une accuſation publique : Quelquefois avec plus de reſerve, & plus de myſtere ; Celuy qui y agit ouvértement ſe ſert quelquefois de faux témoignages devant la Juſtice ; en quoy non ſeulement il nuit à la reputation de celuy qu'il accuſe, mais auſſi il luy fait tort à d'autres égards ; car c'eſt luy proprement qui luy fait ſubir les

peines que la juſtice luy inflige, & payer les amandes qu'elle luy impoſe, qui ſont plus ou moins grandes, ſelon la nature du crime qu'on luy ſuppoſe. Si c'eſt un crime capital il l'expoſe à perdre la vie comme nous le voyons en l'affaire de Nabot, 1 *Rois* 21. Et pour ſavoir combien grand & criant eſt un tel peché à cét égard, auſſi-bien qu'à l'égard du parjure qu'on reliſe ce que j'ay déja dit de l'un & de l'autre de ces pechez ; car preſentement je conſidere ſeulement le faux témoignage entant qu'il bleſſe la reputation du prochain, à laquelle il fait une ſi grande & ſi profonde playe qu'il eſt impoſſible de la guérir, quoy que l'on faſſe enſuite pour y remedier ; Et quiconque ſe rend coupable de ce peché en témoignant à faux devant la Juſtice contre ſon prochain dans une accuſation de crime capital, luy fait à cét égard une injuſtice ſanglante, qui eſt éxpreſſément defendue dans le neuviéme Commandement ; C'eſt pourquoy Dieu pour ne laiſſer pas un tel crime impuni, avoit ordonné que celuy qui s'en rendoit coupable, ſouffrit la même peine qu'il eût attirée ſur l'accuſé, ſi ſon témoignage ſe fût trouvé veritable, *Deut.* 17. 3.

On repand auſſi les fauts bruits ouvertement lors qu'on les publie par tout où l'on ſe trouve, quoy que ce ne ſoit pas devant le Magiſtrat, & quand on en parle en toutes ſortes de compagnies, particulierement devant ceux que l'on juge propres à les faire courir le plus loin ; ce qui ſe fait ordinairement avec de grandes invectives, & des paroles injurieuſes.

Car

Car ceux qui font de faux rapports ont accoûtumé de diffamer en general les perſonnes qu'ils accuſent, afin que la calomnie particuliere dont il s'agit, faſſe une plus profonde impreſſion dans l'eſprit de ceux qui les écoutent ; Et cette injuſtice eſt telle, tant à l'égard des faux rapports qu'à l'égard de la médiſance en general, qu'elle éxclut du Ciel tous ceux qui la commettent. Dans la deſcription qui eſt faite dans le Pſeaume 15. de l'homme juſte qui entrera dans le *Sanctuaire* de Dieu, il eſt dit entr'autres choſes, *qu'il ne leve point de diffame contre ſon prochain* ; Et pour ce qui eſt de la médiſance en general, l'Apôtre en divers endroits la met entre *les œuvres de la chair*, qui doivent exclurre ceux qui en ſont coupables, tant de la Communion de l'Egliſe de Dieu, que du Royaume des Cieux ; comme vous le pouvez voir dans le Chap. 5. & 6. de la premiere Epître aux Corinthiens.

L'AUTRE maniere plus particuliere & plus ſecrete de repandre de faux rapports, c'eſt de les dire à l'oreille, quand le médiſant va de l'un à l'autre pour debiter ſecretement ſes calomnies, non à deſſein de les rendre moins publiques, mais au contraire pour les communiquer à plus de gens, cette adreſſe de les confier comme des ſecrets, étant le moyen de les faire plûtôt recevoir pour veritables, & de les étendre davantage : car celuy qui reçoit un tel conte de quelqu'un comme un ſecret, croit faire auſſi plaiſir à un autre de le luy communiquer comme tel, & ainſi il paſſe de main en main, juſques à ce que tout le monde en ſoit

imbu. Ces calomniateurs ſont les plus dangereux de tous, car ils agiſſent ſans qu'on les voye, & ils obligent tous ceux à qui ils parlent de ne les point nommer ; De ſorte qu'au lieu que dans les accuſations publiques on peut trouver les moyens de ſe juſtifier, & de découvrir le premier autheur de la calomnie, icy cela n'eſt pas poſſible, & la médiſance comme un poiſon ſecret, a produit ſon effet & bleſſé mortellement, avant que l'on ait pû s'en appercevoir. S. Paul met ces rapporteurs au nombre de ceux que *Dieu a livrez à un eſprit réprouvé*, *Rom.* 1. 29. Et leurs rapports ſont aſſurément les coups les plus mortels que *l'épée de la langue* puiſſe porter. Ce ſont des peſtes en la ſocieté, & ils ne détruiſent pas ſeulement la réputation des particuliers, ils diffament auſſi tres-ſouvent les familles entieres, & mettent même quelquefois la diſſenſion dans les Communautez. Quelle ruïne & quelle confuſion ce ſeul peché n'a-t'il pas cauſé dans le monde ? Salomon remarque, *Prov.* 16. 28. *que les paroles du rapporteur diviſent les meilleurs amis* ; Et c'eſt certainement de ces méchantes langues que l'on peut dire avec S. Jaques, *Ch.* 3. *v.* 6. qu'elles ſont *enflammées du feu de l'enfer*.

Ce crime eſt tel qu'il ſe faut bien garder de s'en rendre coupable le moins du monde, car l'on y va par degrez. Le premier eſt quand l'on prête l'oreille à ceux qui viennent faire des rapports, que l'on entretient par là, & que l'on encourage dans ce métier ; Car comme

comme on dit communement, que s'il n'y avoit point de receleurs, il n'y auroit point de voleurs; auſſi s'il n'y avoit point d'*écouteurs*, il n'y auroit point de rapporteurs. Le ſecond degré de ce peché, c'eſt d'être trop facile à croire ces ſortes de gens & à les faire par là reüſſir dans une partie de leurs deſſeins. Ils ſe propoſent de donner une mauvaiſe impreſſion de quelqu'un à tout le monde, le moyen d'en venir à bout eſt d'en faire avoir premierement mauvaiſe opinion à quelques particuliers: Et ſi tu permets qu'ils y reüſſiſſent à ton égard, ils ont déja autant avancé dans leur deſſein, & tu fais en ton particulier une grande injuſtice à ton prochain d'en croire du mal ſans en avoir un fondement raiſonnable, car l'on ne peut pas dire que c'en ſoit un, que l'accuſation d'une telle perſonne. Le troiſiéme degré de ce peché, c'eſt de rapporter à d'autres ce que l'on nous a ainſi dit à l'oreille; car parce moyen l'on ſe rend complice de la calomnie, & aprés avoir injuſtement perdu la bonne opinion que l'on avoit de la perſonne calomniée, l'on tâche auſſi de la faire perdre aux autres. Ce crime n'eſt guere moindre que celuy du premier autheur de la médiſance, & il ne contribuë pas moins à la ruïne de la reputation de nôtre prochain. Or ces divers degrez de ce peché ont une telle dependance les uns des autres, & ſe ſuivent de ſi prés, que quand on s'eſt laiſſé aller au premier, on a bien de la peine à ſe garantir des autres. Et certes l'on peut préſumer que celuy qui eſt capable de prendre

dre plaiſir à oüir diffamer ſon prochain, ne ſera pas grande difficulté de communiquer à d'autres la calomnie. C'eſt pourquoy quiconque veut conſerver ſon innocence à cét égard, ne doit jamais favoriſer le moins du monde ces faiſeurs de faux raports, & cela n'eſt pas moins neceſſaire pour ſon repos, que pour ſa conſcience; car tout homme qui lie une fois commerce avec cette ſorte de gens, ſe peut aſſûrer qu'il ne ſera jamais en paix, mais qu'il ſera inceſſamment incité par leur moyen à ſe porter contre quelqu'un, & même contre ſes plus proches parents, & ſes plus intimes amis; en ſorte que tout le monde les doit regarder comme des ennemis, puis qu'ils ne le ſont pas moins de ceux à *qui* ils font leurs faux raports, que de ceux de *qui* ils les font.

MAIS outre cette façon groſſiére de calomnier, il y en a une autre par laquelle on diminue & on detruit la reputation du prochain, c'eſt quand on le mépriſe & qu'on le dédaigne, qu'on le raille, & qu'on s'en moque; Car la plûpart des hommes ſe laiſſent ordinairement plûtôt perſuader par le raport d'autruy, que par un judicieux éxamen des choſes; & ainſi s'ils voyent un homme qu'on mépriſe & qu'on dédaigne, ils croyent qu'ils doivent en faire de même, & le mépriſer auſſi. Mais outre cela, il y a une tres-grande injuſtice dans l'acte même du mépris & du dédain que l'on a pour autruy: Il n'y a que trois choſes ordinairement dont on prend occaſion de mépriſer quelqu'un, car je n'ay pas

égard

égard à cette heure à ceux à qui rien ne paroît ſi mépriſable que la pieté & la vertu, & dont le mépris n'eſt pas ſeulement une injuſtice qu'ils font à leur prochain, mais un outrage contre Dieu même, pour l'amour de qui ce prochain eſt mépriſé. En laiſſant donc ces méchans à part, je dis qu'il n'y a que trois choſes pour leſquelles les hommes ont accoûtumé de mépriſer leurs prochains, & ces trois choſes ſont, les infirmitez, les calamitez, & les pechez; Or il n'y a pas une de ces choſes qui ne ſoit fort éloignée de pouvoir nous ſervir de juſte fondement, pour inſulter avec mépris à nos prochains.

PREMIEREMENT, pour les infirmitez de corps ou d'eſprit que nos prochains peuvent avoir, ſoit laideur ou deſagrément, ou foibleſſe ou folie, ou quelqu'autre défaut de cette nature; Comme ces choſes ne ſont point en leur pouvoir, & qu'elles ne leur ſont point arrivées par leur faute, ils n'y peuvent remedier. Ce ſont les effets de la ſage diſpenſation du grand Createur, qui diſtribuë comme il luy plaît les éxcellens dons du corps & de l'éſprit; de ſorte que mépriſer un homme parce qu'il n'a pas ces belles qualités, c'eſt outrager Dieu qui les luy a refuſées.

DE même auſſi, pour ce qui regarde les miſéres & les calamitez qui arrivent aux hommes par la diſette ou par la maladie, ou par d'autres choſes ſemblables, elles ſont diſpenſées par la Providence de Dieu, qui éleve & qui abaiſſe comme bon luy ſemble, & il

ne

ne nous appartient pas de juger quels ſont les motifs qui l'ont porté à en ordonner de la ſorte, comme font pluſieurs, qui lors qu'une affliction ſurvient à quelqu'un, concluent incontinent qu'il faut qu'il ſoit extrémement coupable, pour avoir attiré un tel jugement ſur luy, quoy qu'ils ne ſachent rien de particulier qui les puiſſe obliger à tirer cette conſequence. Nôtre Sauveur dans l'Evangile reprend les Juifs de ces jugemens téméraires, en leur diſant à l'occaſion de la calamité extraordinaire des Galiléens, *Luc.* 13. 2, 3. *Penſez-vous que ces Galiléens la fuſſent plus grands pécheurs que tous les autres? non, vous dis-je, mais ſi vous ne vous amendez pas vous périrez tous ſemblablement.* Lors que nous voyons la main de Dieu ſur quelqu'un, nous ne devons point le condamner, nous devons nous condamner nous-mêmes, & prévenir par nôtre repentance les jugemens de Dieu que nos pechez ont meritez. Mais de dire des injures & de faire des reproches à quelqu'un qui eſt dans l'affliction, c'eſt une inhumanité barbare, que le Pſalmiſte regarde comme le comble de la corruption, *Pſ.* 69. 26. *Ils perſecutent celuy que tu as frappé, & font leurs contes de la douleur de ceux que tu avois navrez.* Nous devons nôtre compaſſion à tous ceux qui ſouffrent quelques miſeres ; Combien donc ſont injuſtes ceux qui au lieu de leur payer cette dette, les affligent par des reproches & par des inſultes.

QUANT

Quant a ceux à qui il eſt arrivé de commettre divers pechez conſiderables, il eſt vray que comme ils s'y ſont portez volontairement, il peut ſembler d'abord qu'ils meritent par là qu'on les mépriſe. Cependant il eſt certain qu'ils nous demandent auſſi nôtre compaſſion, & que nous la leur devons au plus haut degré, ou elle puiſſe étre portée, puis qu'il n'y a rien qui rende les hommes ſi malheureux que le peché. Et certes ſi nous conſiderons bien toutes les fois que nous avons de tels objets devant les yeux, combien nous ſommes ſujets nous même à de ſemblables accidents, & que c'eſt la ſeule miſericorde de Dieu qui nous empêche de tomber dans les plus grandes diſgraces que nous voyons arriver à cét égard aux autres ; nous trouverons que nous aurons bien plus de raiſon de lever les yeux vers le Ciel avec reconnoiſſance, que de les jetter ſur les miſerables avec mépris: Voila qu'elle eſt l'injuſtice que nous faiſons directement & immediatement nous mêmes a nos freres à l'égard de leurs perſonnes, lors que nous nous en moquons & que nous les mépriſons ; Et quand par cette maniere d'agir nous portons les autres à les traiter de même, ce qui arrive ordinairement, il n'y a pas de doute que ce ne ſoit une grande & horrible injuſtice qu'on fait au prochain, à l'égard de ſa reputation.

Or pour voir combien eſt grand le tort que l'on fait au prochain quand on ruïne ſa reputation, il n'y a qu'à bien conſiderer prémierement la valeur de la choſe qu'on luy

fait

fait perdre, & ſecondement la difficulté de luy en faire la reſtitution. Chacun ſait qu'il n'y a rien qu'un honnête homme eſtime plus que ſa réputation, juſques là que ſouvent on la prefere à la vie. L'on en voit qui s'expoſent quelquefois à de grands perils, lors même qu'il n'y va que d'une reputation imaginaire ou mal conçue, & il eſt certain que les ſages mêmes la mettent entre les plus grands biens de la vie: En effet, il y a de certaines gens à qui elle eſt ſi neceſſaire, ſur tout à ceux qui ſont dans le commerce & dans les affaires, qu'on la peut regarder comme l'un des principaux moyens de leur ſubſiſtance; D'où il eſt aiſé de voir, que ce n'eſt pas peu que de leur ravir une choſe d'une telle importance.

La difficulté de reparer cette injure aggrave celle qu'on fait en raviſſant au prochain l'*ineſtimable tréſor* d'une bonne reputation, & cette difficulté eſt ſi grande qu'on la pourroit raiſonnablement nommer une *impoſſibilité*; car quand on a une fois donné une mauvaiſe opinion de quelqu'un à un autre, il n'eſt pas aiſé de la luy ôter; De ſorte, que le calomniateur à cet égard peut étre comparé à un Magacien Novice, qui en ſait aſſez pour évoquer un eſprit malin, & qui apres l'avoir évoqué ne ſait comment le renvoyer; Mais quand l'on ſeroit ordinairement auſſi diſpoſé à ſe défaire d'une mauvaiſe opinion de quelqu'un, que l'on a de la facilité à la concevoir, quelle aſſûrance pourroit on avoir que le deſaveu le plus public que l'on puiſſe faire d'une calomnie,

nie, desabusât tous ceux qui l'auroient cruë? Or la réparation n'est pas entiere, quand il n'y auroit qu'une seule personne qui ne fût pas desabusée ; cependant il est presque certain, qu'il y en aura toûjours plusieurs qui ne le feront point.

Cette consideration est bien capable de nous donner de l'apprehension de faire ce tort à nos prochains ; mais l'on ne s'en doit pas servir pour empêcher ceux qui l'ont déja fait, d'essayer de leur en faire toute la reparation possible ; Car quoy qu'il ne soit presque pas possible qu'ils fassent jamais une compensation proportionnée à l'injure ; cependant ils sont obligez d'y travailler autant qu'ils en seront capables, & cela est si necessaire pour obtenir le pardon du peché, qu'on ne le doit pas attendre autrement ; Ainsi quiconque pense serieusement à se repentir de cette sorte de peché, doit par toutes les voyes de la prudence, essayer de rétablir son prochain dans la réputation qu'il luy a ravie ; Et s'il ne le peut faire qu'en s'exposant luy-même à quelque honte par la confession publique de sa calomnie, il doit plûtôt s'y soumettre que de manquer à cette partie si essentielle à la justice qu'il doit à celuy qu'il a outragé de la sorte.

Ainsi j'ay parcouru les quatre parties de la justice negative que nous devons à nos prochains, où il faut encore observer que cette justice ne doit pas seulement regler nos paroles & nos actions, mais aussi nos pensées & nos affections ; Il ne nous est pas seulement

défendu

défendu de bleſſer, mais auſſi de haïr; Nous ne devons pas ſeulement nous garder d'attirer ſur nos prochains les maux que j'ay tantôt ſpécifiez, il ne nous eſt pas même permis de les leur ſouhaiter, ni d'y prendre plaiſir lors qu'ils leurs ſont arrivez, & nous ne devons jamais nous réjouir ni des pechez qui ſoüillent leurs ames, ni des accidens qui bleſſent leurs corps; Nous ne devons pas non plus porter envie aux biens dont ils joüiſſent, ni même nous en ſouhaiter la poſſeſſion; Et ce n'eſt pas aſſez que nous tenions nôtre langue en bride pour ne point calomnier, & pour ne point injurier nôtre prochain; ſi nous avons contre luy quelque haine ſecrette dans le cœur qui nous face ſouhaiter ſon deſhonneur, ou qui nous porte à nous réjoüir, quand nous voyons qu'il luy eſt arrivé quelque diſgrace, encore que nous n'y ayons rien contribué, nous ne laiſſons pas d'étre extremement coupables. C'eſt le propre de la Loy de Dieu d'atteindre juſques au cœur, au lieu que les loix des hommes ne ſauroient s'étendre qu'aux paroles & aux actions; Et la raiſon en eſt évidente, c'eſt que Dieu eſt le ſeul Légiſlateur qui connoiſſe le cœur; C'eſt pourquoy quand il ſe trouveroit une parfaite innocence en nôtre langue & en nos mains, ſi nous n'avons point le cœur net, cela ne nous ſervira de rien devant luy; Ainſi le conſeil de Salomon eſt excellent, *Prov.* 4. 23. *Contre-garde ton cœur de tout ce dont il ſe faut garder; car de luy procedent les ſources de la vie.* Gardons-le donc ſoigneuſement afin qu'il

qu'il n'y entre aucune penſée malicieuſe ou injuſte; non ſeulement parce que de telles penſées nous pourroient porter à l'acte, mais auſſi parce qu'à les conſiderer en elles mêmes, elles ſont ſi abominables devant Dieu, qu'elles nous rendent incapables de pouvoir jamais joüir de ſa bien-heureuſe *viſion*, qui eſt un privilege reſervé à ceux qui ſont nets de cœur, *Matt.*5.8. *Bien-heureux ſont ceux qui ſont nets de cœur, car ils verront Dieu.*

JE viens maintenant à la Juſtice *Poſitive* qui conſiſte à rendre à chacun ce qui luy appartient, par quelque droit que ce ſoit. De ces droits, les uns ſont communs à tout le genre humain, d'autres ſont reſtraints à de certaines perſonnes à qui ils appartiennent ſeulement en vertu de quelques qualitez qui leur ſont particulieres.

ENTRE les devoirs à quoy nous ſommes obligez envers tous les hommes, nous pouvons compter premierement celuy d'étre veritables en nos paroles, qui eſt une dette commune, & une choſe que nous devons à tout le genre humain; La parole nous eſt donnée pour un inſtrument de communication & de ſocieté les uns avec les autres, & pour un moyen de découvrir nôtre penſée, qui autrement demeureroit cachée & ſecrete; & n'étoit cela, nôtre converſation ſeroit comme celle des bêtes. Or ce moyen de converſation étant deſtiné au bien & à l'avantage du genre humain, l'on eſt obligé de s'en ſervir à cette fin; Et c'eſt un droit que l'on peut exiger de tout le monde. Or celuy qui ment

eſt ſi éloigné de s'aquiter de cette dette, qu'il ſe ſert de ſa parole comme d'un moyen pour tromper celuy avec qui il a communication, & pour luy faire des injuſtices.

L'ON pourroit dire beaucoup de choſes pour montrer combien nous ſommes obligez d'étre veritables en tout ce que nous diſons; mais parce que je préſuppoſe que j'écris pour des Chrétiens, je n'en allegueray point d'autre raiſon que celle du commandement qui nous en eſt fait dans l'Ecriture Sainte, *Eph.* 4. 23. *C'eſt pourquoy ayans dépoüillé le menſonge parlés en verité chacun avec ſon prochain*; Et encore, *Col.* 3. 9. *Ne mentez point l'un à l'autre*; Et dans les Proverbes, *Prov.* 6. *La fauſſe langue* eſt repreſentée comme une choſe qui *eſt abomination au Seigneur.* En effet Dieu hait tellement le menſonge, que la meilleure & la plus ſainte fin que l'on s'y puiſſe propoſer, n'eſt pas capable de le luy faire approuver: Celuy qui dit qu'il ment par le zele qu'il a pour la gloire de Dieu ſera condamné comme un pecheur, *Rom.* 3. 7. Que deviendront donc tous ces malheureux qui mentent pour des fins toutes contraires? Quelques-uns par méchanceté pour faire du mal aux autres; quelques-uns par avarice pour tromper leur prochain: quelques uns par orgueil & par vanité pour ſe faire valoir; quelques autres par crainte, pour éviter un danger ou pour cacher une faute. Mais ceux-là ſont encore plus étranges, qui ſans en avoir aucun ſujet débitent des menteries comme ſi c'étoient des hiſtoires veritables, & prennent plaiſir

à dire des choſes incroyables dont ils ne tirent eux mêmes d'autre avantage que celuy d'acquerir la reputation d'être les plus impudens de tous les menteurs.

LA verité qui eſt au milieu de ces deux differentes eſpeces de fauſſetez, eſt devenuë ſi rare entre nous, que c'eſt une choſe tres-difficile de trouver un homme comme David le décrit, *Pſ.* 15. 22. *Qui profere verité, ainſi qu'elle eſt en ſon cœur.* Les hommes ont rendu leur langue ſi *flexible* a mentir, qu'ils mentent ordinairement même ſans en avoir aucun ſujet, s'imaginans qu'ils ne ſont vûs ni de Dieu ni des hommes; Mais ils ſe trompent extremement, a peine y a t'il aucun peché que l'on prenne tant ſoit peu de ſoin de cacher, qui ne ſe cache plus aiſément aux hommes que celuy-là; car il arrive rarement que ceux qui ſont accoûtumez à mentir ne découvrent leurs menſonges, quelque excellente que ſoit leur memoire; Et quand cela arrive, il n'y a point de peché qui attire tant de mépris ni tant d'opprobre, parce qu'il n'y a rien de plus honteux ni de plus infame que de paſſer pour menteur; Et quant à Dieu, c'eſt une grande folie aux menteurs de profeſſion de penſer que tout leur art les puiſſe déguiſer a ſes yeux, qui pour découvrir un menſonge n'a point beſoin d'aucun de ces moyens, qui le découvrent aux hommes par hazard; Car il connoît le cœur; De ſorte, qu'au même inſtant que l'on parle, il voit la fauſſeté de ce que l'on dit; Et alors en vertu de la qualité qu'il s'attribuë

d'étre le *Dieu de Verité*, il eſt non ſeulement obligé de haïr, mais auſſi de punir ce peché. Ainſi voyons nous en l'Apocalypſe, que les menteurs ſont du nombre de ceux qui ſont exclus de *la nouvelle Jeruſalem*, & non ſeulement cela, mais qu'ils ont auſſi leur part en l'Eſtang de feu & de ſouffre: C'eſt pourquoy ſi tu n'es point de l'humeur de cét injuſte juge dont Chriſt parle, *Luc.* 18. 2. lequel ne craignoit point Dieu, & qui ne reſpectoit perſonne, tu dois prendre la reſolution d'accomplir cette partie de la juſtice qui conſiſte à renoncer au menſonge, qui eſt abhorré tant de Dieu que des hommes.

Une autre choſe que nous devons à tout le monde eſt l'humanité, la douceur, & la bonté qui eſt une choſe tout à fait contraire à cette maniere d'agir deſobligeante de Nabal, qui nous eſt repreſenté comme un homme de ſi mauvaiſe humeur, que perſonne ne pouvoit parler avec luy; 1 *Sam.* 25. 17. Et certes c'eſt un reſpect que nous devons à la nature humaine par tout où nous la rencontrons, ſans qu'aucune conſideration, ni du bien, ni des honneurs, ni des autres avantages que les hommes ont les uns ſur les autres, nous puiſſe diſpenſer de payer cette dette aux perſonnes les plus abjectes; De ſorte que regarder d'un air chagrin ſourcilleux & *hourru*, le moindre de ceux qui ont figure d'homme c'eſt outrager cette nature, dont il eſt participant comme nous. Et quand nous conſiderons combien cette nature a été honorée par le Fils de Dieu, lors qu'il l'a revétuë, nous

ſommes encore plus obligez à la reſpecter, & ſi nous y manquons, nôtre faute en eſt d'autant plus grande.

C'EST le peché de toutes les perſonnes fiéres & orgueilleuſes, qui s'occupent ſi fort à s'admirer elles mêmes, qu'elles paſſent par deſſus tout ce qui eſt eſtimable dans les autres, & ainſi ne ſe croyent pas obligées de leur rendre les civilitez ordinaires, pendant que comme Nabucadnezar fit de ſa Statuë, ils s'érigent en des *Idoles* qu'ils voudroient faire adorer à tout le monde. Certainement cela eſt tres contraire à ce à quoy S. Paul exhorte les Romains, quand il leur dit, *Rom.* 12. 10. *Prévenez-vous l'un l'autre par honneur*; Et encore, *Phil.* 2. 4. *ne regardez point chacun à ſon particulier, mais auſſi à ce qui appartient aux autres.* Souvenez vous ſur tout de ce mot de nôtre debonnaire Sauveur, *Luc* 14. 11. *Quiconque s'eleue ſera abaiſſé, & quiconque s'abaiſſe ſera élevé*; ce que nous voyons ſouvent verifié par les étranges chûtes qui arrivent aux orgueilleux, car ce peché nous rend Dieu & les hommes ennemis. Dieu l'abhorre comme l'Ecriture ſainte nous l'apprend en pluſieurs endroits, & abhorre tous ceux qui en ſont coupables, & il nous fait traiter les hommes ſi deſobligeamment, que rien ne les irrite davantage contre nous. Or qui pourra proteger ceux qui ont Dieu & les hommes pour ennemis.

LA troiſiéme choſe que nous devons à tous, c'eſt la *débonnaireté*, par laquelle j'entens une patience & une douceur dans toute nôtre

converſation, qui ſoit capable de tenir en bride la colere, cette paſſion enragée qui n'eſt pas ſeulement incommode à ceux qui en ſont tranſportez, comme je l'ay déja fait voir, mais qui eſt auſſi tres-pernicieuſe au prochain, comme les outrages frequens qu'elle cauſe ne le témoignent que trop. Il n'y a point de doute que cette débonnaireté ne ſe doive étendre à tous, puiſque l'Apôtre nous le commande expreſſément au cinquiéme Chapitre de ſa premiere Epître aux Theſſaloniciens, *ver.* 14. où il veut que nous *ſoyons d'eſprit patient envers tous* malgré tout ce qui ſe pourroit faire pour nous irriter, & nous enjoint immediatement aprés de prendre garde à ne *rendre à aucun mal pour mal, & pourſuivre toûjours ce qui eſt bon, tant les uns envers les autres qu'envers tous.* Et il ordonne à Timothée d'enſeigner *avec douceur, ceux qui ont un ſentiment contraire à la doctrine de l'Evangile, 2 Tim. 2. 25.* contre leſquels il ſemble qu'il ſeroit permis de témoigner quelque chaleur.

Cette vertu de la débonnaireté eſt ſi neceſſaire pour maintenir la paix au monde, qu'on ne doit point s'étonner ſi Chriſt, qui eſt venu pour l'établir entre les hommes, la leur recommande à tous ; car les paſſions qui luy ſont contraires, ſavoir la colere & la fureur, cauſent par tout les plus grands deſordres du monde ; elles font naiſtre des diviſions dans les Royaumes, entre les voiſins, & entre les amis, & même entre ceux qui ſont les plus proches parens ; & ce ſont des paſſi-

ons

ons ſi pernicieuſes, que Salomon nous donne avis de ne faire point de liaiſon avec ceux qui en ſont poſſedez. *Prov.* 22. 24. *Ne t'accompagne point de l'homme colere, & ne va point avec l'homme furieux*, parce qu'ils ne ſont propres pour être ni compagnons ni amis; Et en verité ils ſont inſupportables à tous ceux qui ont quelque affaire avec eux, comme nous l'apprenons encore en une autre endroit des Proverbes, où le Sage aime mieux demeurer dans un deſert, que de vivre en contention avec une *femme rioteuſe*, quoy qu'une femme ordinairement n'ait point d'autres armes *offenſives* que la langue. En effet, à peine peut-il y avoir rien de plus incommode à ceux qui ne ſont pas de cette humeur turbulente, que de vivre avec des gens qui en ſont poſſedez, quand mêmes ils n'iroient jamais au delà des paroles. L'on peut reconnoître la grandeur de ce peché par ce qu'en dit nôtre Seigneur au 5. Chap. de S. Mathieu, où il y a diverſes eſpeces de peines qui luy ſont décernées ſelon ſes divers degrez. Mais helas! nous allons tous les jours bien au delà de celuy qui en cét endroit nous eſt repreſenté comme le dernier de tous; car ce n'eſt qu'une legere injure que d'appeller quelqu'un fol, ſi on la compare à ce grand nombre de ſanglans reproches dont nous uſons dans nos emportemens.

Et même nous allons quelquefois bien au déla des reproches; nous nous tranſportons juſques à maudire; combien eſt-il ordinaire d'entendre les hommes uſer d'execrations &

d'imprecations horribles, pour des cauſes de déplaiſir fort legeres, & peut-être même ſans aucune cauſe. Ainſi nous oublions entierement la régle de l'Apôtre, *Rom.* 12. 14. *Beniſſez ceux qui vous perſecutent, beniſſez-les, & ne le maudiſſez point.* Nous oublions le precepte de nôtre bien-heureux Sauveur luy-même, *Matth.* 5. 44. *Priez pour ceux qui vous perſecutent.* Jeſus Chriſt nous commande de prier pour ceux qui nous font toutes ſortes d'injures, & nous maudiſſons quelquefois ceux qui ne nous en font aucune. C'eſt en effet dire nos prieres à rebours; Ce qui à ce que l'on dit fait partie de la ceremonie avec laquelle le Diable reçoit les Sorciers, lors qu'ils ſe donnent à luy; Et nous devons prendre garde que cela ne ſoit auſſi un moyen de nous rendre ce maudit eſprit familier en cette vie, & de nous faire devenir éternellement ſes compagnons en celle qui eſt à venir; C'eſt le langage des Enfers qui ne ſauroit nous jamais rendre citoyens de la nouvelle Jeruſalem, mais qui eſt trés-propre à nous diſpoſer pour étre les habitans de ce lieu de tenebres. J'acheve par l'avis de l'Apôtre, *Epheſ.* 4. 31. *Que toute amertume, colere & ire & crierie & médiſance ſoient ôtées de vous, avec toute malice.*

AYANT parlé juſques icy des devoirs à quoy nous ſommes obligez envers tous les hommes, je viens maintenant à ceux que nous ne ſommes tenus de rendre qu'à quelques perſonnes en particulier, en conſideration de leurs qualitez & de leur condition. A cet égard

égard dont les hommes peuvent être considerez, ou entant qu'ils ont quelque chose d'excellent, ou entant qu'ils sont réduits à quelque necessité, ou entant qu'ils ont avec nous quelque relation de parenté ou d'alliance.

Par quelque chose d'excellent, j'entens les dons & les qualitez extraordinaires, comme la prudence, le savoir, & sur tout la Pieté, qui étans des dons singuliers de Dieu, meritent une particuliere estime & un grand respect par tout où ils se trouvent ; & c'est un tribut que nous devons toûjours être prêts à payer, que de les reconnoître franchement & de bon cœur en tous ceux que Dieu en a doüés, & de rendre a ces personnes là l'honneur & le respect qui leur sont deus en cette consideration, nous gardans bien de mettre nos propres avantages à un si haut prix, que nous en estimions moins ceux des autres, comme font de certaines gens qui ne trouvent rien de raisonnable que ce qu'ils disent eux-mêmes, & qui ne mesurent la pieté que par leur propre conduite.

Nous ne devons pas non plus porter envie à ceux que Dieu favorise de ses graces, ni en prendre sujet de murmurer ; Car ce ne seroit pas seulement une injustice que nous leur ferions, ce seroit aussi un outrage contre Dieu, qui les leurs a departies ; comme cela nous est amplement déduit dans la Parabole des ouvriers qui avoient travaillé à la vigne, ou le pere de famille demande à ceux qui murmuroient contre la liberalité dont il avoit usé en-

envers leurs compagnons, *s'il ne luy eſt pas permis de faire ce que bon luy ſemble de ſon bien; Ton œil*, dit-il, *eſt-il malin de ce que je ſuis bon, Matth.* 20. 15. En effet, quand nous envions les biens que Dieu a faits à nos prochains, c'eſt proprement murmurer contre Dieu à qui il a ſemblé bon d'en uſer ainſi ; & l'on ne ſauroit s'oppoſer plus directement à Dieu que de haïr quelqu'un, & luy ſouhaiter du mal, ſeulement parce que Dieu luy a témoigné de l'amour & luy a fait du bien ; Et quant à celuy que Dieu prend plaiſir de favoriſer de dons extraordinaires, c'eſt la choſe la plus déraiſonnable du monde de l'aimer moins, ſeulement parce qu'il poſſede de bonnes qualitez, pour leſquelles on le doit aimer davantage.

Il ne faut pas non plus uſer de *détraction*, c'eſt à dire, qu'il ne faut point diminuer les avantages des autres ; Il ne faut point tâcher d'obſcurcir ni d'éclipſer leurs bonnes qualitez, en niant qu'ils les ayent ou qu'ils les poſſedent au degré que l'on croit, pour leur faire perdre par là l'eſtime qui leur eſt deuë. Ce peché de détraction eſt ordinairement un des effets de l'envie. Quand l'on porte envie au merite de quelqu'un, l'on tâche le plus ſouvent à le diminuer dans l'eſprit des autres. L'on en parle avec grande indifference ; Ou ſi c'eſt un merite ſi éclatant qu'il ne ſoit pas poſſible de l'obſcurcir tout à fait, l'on tâche au moins de diminuer ſa gloire en publiant de celuy qui le poſſede quelques infirmitez veritables ou ſuppoſées, Ce que le Sage appelle,

jetter

jetter des mouches mortes dans le parfum, Ecclef. 10. 1. pour en faire perdre la bonne odeur. Cette injuſtice eſt tres grande, elle eſt directement oppoſée au devoir qui nous oblige de reconnoître, d'honorer & de reſpecter les dons de Dieu en nos freres.

Et il arrive ordinairement que l'envie & la détraction ne ſont pas de moindres folies qu'elles ſont de grands pechez. L'envie cauſe toûjours de la peine & du tourment à celuy qui en eſt poſſedé ; au lieu que s'il étoit capable de voir avec plaiſir les avantages des autres, il ſeroit impoſſible qu'il n'y trouvât auſſi le ſien, le ſeul plaiſir de les voir en étant un trés conſiderable ; Mais de plus ces dons luy pourroient étre utiles en pluſieurs manieres, leur prudence & leur ſavoir pourroient ſervir à ſon inſtruction, leur pieté & leur vertu luy pourroient étre en exemple, &c. Et l'envieux perd tout cela, en ne tirant autre fruit de ſon peché qu'un chagrin & un rongement de cœur continuel.

Et pour ce qui eſt de la détraction quoy que ce ſoit un vice qui tâche de ſe cacher, il eſt pourtant difficile de le couvrir ſi bien qu'on ne s'en apperçoive. Enfin un homme qui s'oppoſe ſans ceſſe aux ſentimens avantageux que les autres ont de quelqu'un, fait bien tôt paroître que c'eſt l'envie qui le pouſſe ; Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'en s'acharnant a avilir la perſonne dont le merite eſt l'objet de ſon chagrin, il diminue l'eſtime qu'on fait de luy même, & l'envie qu'il luy porte, eſt un temoignage qu'il rend ou un

hom-

hommage qu'il fait aux vertus qu'il s'efforce d'obſcurcir.

CE que j'ay dit de l'eſtime & du reſpect, qui ſont dûs aux excellentes qualitez de l'Eſprit, ſe peut appliquer, quoy qu'en un moindre degré, aux honneurs, aux grandeurs, & aux autres avantages de cette nature ; car quoy qu'ils ne ſoient pas comparables à ceux de l'eſprit, & que perſonne ne s'en doive eſtimer davantage au fond ; Neanmoins puis que la ſage providence de Dieu a établi ces divers rangs & ces diverſes diſtinctions entre les hommes, afin que les choſes s'en faſſent avec plus d'ordre dans le monde, l'on doit à ceux que Dieu a élevez à ces degrez, l'honneur & le reſpect qui peuvent le plus contribuer à l'ordre, à la conſervation duquel Dieu les a deſtinez ; C'eſt pourquoy ſelon que nôtre Catechiſme nous l'enſeigne, tous les inferieurs ſe doivent conduire avec modeſtie & avec reſpect envers leurs Superieurs, afin de ne pas renverſer par leur inſolence l'ordre qu'il a plû à Dieu d'établir dans le monde ; Et ici il ſera à propos de ſe ſouvenir de ce que je viens de dire contre l'envie, parce que les avantages exterieurs touchant beaucoup plus la plûpart des hommes que ne font ceux de l'eſprit, ils ſont bien plus capables d'exciter nôtre envie & de nous chagriner, lors que nous voyons que les autres y ont plus de part que nous. C'eſt pourquoy toutes les conſiderations precedentes pour nous garantir de l'envie, peuvent fort bien avoir lieu en cette occaſion, & elles y ſeront d'autant plus neceſſaires, que la ten-

tentation à ce peché y eſt plus grande, à l'égard de la plûpart des hommes.

LA ſeconde choſe qui doit regler nôtre devoir à l'égard des perſonnes en particulier, c'eſt la conſideration de leurs neceſſitez. Si je poſſede quelque choſe, dont un autre ſoit reduit à avoir beſoin, & que je l'en puiſſe accommoder, ſa ſeule neceſſité eſt une conſideration qui m'y oblige; le fondement de cette obligation eſt, que ce n'eſt pas pour nous ſeulement que Dieu nous a communiqué les biens dont nous joüiſſons, mais auſſi pour l'avantage & pour la commodité de ceux qui en ſont deſtituez; D'où il eſt aiſé de voir que ce qui nous a été communiqué pour leur uſage leur appartient, toutes les fois qu'ils en ont beſoin, & que c'eſt une dette que nous leur devons payer. Ainſi celuy qui eſt ignorant & deſtitué de connoiſſance, doit être inſtruit par celuy à qui Dieu en a donné; car c'eſt une des principales fins pour laquelle ſa connoiſſance luy a été communiquée. *Le Seigneur m'a donné une langue des bien appris, pour ſavoir aſſaiſonner la parole à celui qui eſt recreu*, *Eſaye* 50. 4. Celuy qui eſt triſte & affligé doit être conſolé par celuy qui a l'avantage d'être dans la joye. C'eſt pour cela que S. Paul diſoit que Dieu l'avoit conſolé, *afin que par la conſolation de laquelle nous-mêmes ſommes conſolez de Dieu, nous puiſſions conſoler ceux qui ſont en quelque affliction que ce ſoit*, 2 *Cor.* 1. 4. Celuy qui vit dans quelque peché & qui a beſoin de reprehenſion & de conſeil, doit obtenir ce ſecours de ceux qui peu-

peuvent le luy donner utilement ; Et que ce ſoit un devoir auquel nous ſommes obligez envers nôtre prochain, cela ſe voit évidemment, *Levit.* 19. 17. *Tu ne haïras point ton frere en ton cœur, Tu regarderas ſoigneuſement ton prochain & tu ne ſouffriras point de peché en luy* ; Où l'obligation de le reprendre eſt la même que celle de ne le point haïr ; Celuy qui a le malheur d'étre calomnié & diffamé injuſtement, doit étre défendu & juſtifié par celuy qui connoît ſon innocence, autrement il ſe rend coupable de la calomnie, entant qu'il néglige ce qui la pourroit ſupprimer ; Et j'ay déja montré combien eſt grande l'injuſtice de la calomnie contre le prochain.

ENFIN celuy qui eſt dans l'abondance eſt obligé de ſecourir celuy qui eſt dans la neceſſité, & cela non ſeulement par la charité, mais même par la juſtice. Salomon parle de cette obligation comme d'un devoir indiſpenſable, *Prov.* 2. 27, 28. *N'empéche point le bien à ceux auſquels ils appartient, encore qu'il fût en ta puiſſance de le faire ; Ne di point à ton prochain, va & retourne & je te le donneray demain quand tu l'as par devers toy.* Par où il paroît que c'eſt retenir une dette que de différer ſeulement de donner à nôtre pauvre frere, lors qu'il en a beſoin. Et nous trouvons qu'entre les Juifs, Dieu mit à part une certaine portion du revenu de chaque particulier pour ſubvenir à la neceſſité des pauvres, à ſavoir la dixme de chaque troiſiéme année, qui revient à la trentiéme partie du revenu annuel, *Deut.* 14. 28, 29. & cela devoit

voit être payé, non comme charité, ou comme liberalité, mais comme une dette, & ils étoient injuſtes s'ils le retenoient. Or certainement il n'y a nulle raiſon de croire que la Juſtice Chrétienne ſoit ſi fort au deſſous de celle des Juifs, que nous ne devions rien aujourd'huy aux pauvres, ou ſi peu que rien, en comparaiſon de ce qui leur étoit dû ſous la loy. Plût à Dieu que nôtre pratique répondît au moins à nôtre obligation ; ſi cela étoit, nous ne verrions point aſſeurément tant de pauvres Lazares à nos portes ſans y recevoir aucun ſecours, puiſqu'ils ont plus de droit à nôtre ſuperfluité que nous n'y en avons nous-mêmes. Et cela étant, qu'eſt-ce autre choſe que pur larcin, que d'employer à nos vanitez, & même à nos pechez ce que nous devrions donner pour ſubvenir à leur beſoin ?

DANS tous les cas precedens, celuy qui en a le moyen ſe doit conſiderer luy-même comme diſpenſateur des biens de Dieu, mis entre ſes mains pour les diſtribuer à ceux qui en ont beſoin ; C'eſt pourquoy quiconque y manque, commet la même fraude & la même injuſtice que feroit un intendant qui convertiroit à ſon profit particulier, ce qui luy auroit été mis entre les mains pour la ſubſiſtance de la maiſon de ſon maître ; & celuy qui en uſeroit ainſi, auroit raiſon de s'attendre à recevoir la condamnation du mauvais diſpenſateur, dont il eſt parlé en l'Evangile, & de perdre ſa charge, & la joüiſſance des avantages qu'il auroit ſi infidellement diſpenſez. Auſſi voit-on ordinairement que Dieu par ſon juſte

juſte jugement, lors que nous avons mal uſé de ſes dons nous les ôte tous, mais particulierement celuy des richeſſes, quand nous avons fraudé les pauvres de la part qui leur en eſt deuë de droit, les plus vilains & les plus avares tombans enfin ſouvent dans la pauvreté, ſans que l'on ſache par quel moyen; Et il ne s'en faut pas étonner, puis que perſonne ne ſe peut promettre la benediction de Dieu ſur la *maſſe* de ſes fruits, qu'aprés luy en avoir conſacré les *premices* par ſes aumônes. C'eſt pourquoy avant que les Iſraëlites puſſent prétendre à la benediction de Dieu en vertu de ſa promeſſe, & luy dire, *Deut.* 26. 15. *Regarde de ta ſainte habitation, ſavoir des Cieux, & beny ton peuple Iſraël, &c.* ils étoient obligez de payer la dixme à la veuve, à l'orphelin, & aux autres pauvres, *ver.* 12. & ſans cela ils ne pouvoient pretendre aucun droit à cette benediction de Dieu. La détention donc de plus de bien qu'il ne nous en faut, tend à la pauvreté, nous dit Salomon, *Prov.* 11. 24. Ainſi ſi tu as à cœur tes propres intérêts, aye ſoin de rendre cette juſtice ſelon ton pouvoir à tous ceux qui en ont beſoin.

LA troiſiéme choſe qui nous doit faire conſiderer les hommes, eſt la relation que nous avons avec eux, qui auſſi bien que les devoirs qui en réſultent, peut étre de pluſieurs ſortes ſelon ſes divers fondements. Telle eſt premierement celle d'un debiteur avec ſon creancier; & tout homme qui a cette relation avec quelqu'un, ſoit en vertu de quelque marché, ou de quelque prét, ou de quelque promeſſe,

meſſe, eſt obligé de luy payer tout ce qu'il luy doit, s'il en a le moyen ; & s'il ne l'a pas, le créancier de ſon côté en doit uſer charitablement & chrétiennent, ſans exiger de luy au delà de ce qu'il peut. Mais il n'eſt pas beſoin d'inſiſter icy là deſſus, parce que j'ay déja parlé de ce devoir, en faiſant voir le peché qu'il y a à ne pas payer tout ce que l'on doit légitimement.

Il faut auſſi conſiderer la relation que l'on a avec ſes bienfaicteurs de quelque nature que ſoit le bien que l'on en a receu, ſoit corporel ou ſpirituel ; Et nôtre devoir envers eux eſt premierement la gratitude, c'eſt à dire de reconnoître franchement & de bon cœur, les faveurs que l'on a receuës ; Secondement, nos prieres à Dieu pour leur proſperité, & pour leur remuneration ; En troiſiéme lieu, nos ſoins & nos efforts à leur rendre nos bons offices, & toutes ſortes de témoignages d'affection, ſelon le pouvoir que nous en avons. Ce devoir de gratitude envers les bienfaicteurs, eſt ſi univerſellement reconnu de tous les hommes, même des plus barbares, qu'il faut avoir en quelque façon dépoüillé l'humanité pour y manquer ; les Peagers mêmes & les gens de mauvaiſe vie n'en ſont pas coupables.

Cependant combien y en a-t'il d'entre nous mêmes qui manquent a ce devoir ? Combien y en a t'il qui non ſeulement negligent de rendre les bienfaits, mais qui font du mal pour le prix du bien qu'on leur a fait ; cela n'eſt que trop remarquable en pluſieurs rencontres, mais ſur tout à l'égard de ceux qui

nous ont donné leur bons avis & qui nous ont fait de ſaintes exhortations ; c'eſt à dire qui nous ont donné des preuves de la plus precieuſe amitié, & de qui nous avons receu le plus grand bien que les hommes ſoient capables de ſe faire les uns aux autres, ce qui nous devroit obliger à les regarder comme nos principaux bienfaicteurs. Mais helas ! qu'il y en a peu qui trouvent de la gratitude, ou même de la patience en ceux à qui ils font un tel bien ! Entreprenez d'avertir quelqu'un d'une faute, ou de luy marquer une erreur, il vous regardera comme ſon ennemi ; & ſelon que S. Paul le diſoit aux Galates, vous *étes devenu ſon ennemi pour luy avoir dit la verité. Gal.* 4. 16. Tel eſt l'orgueil du cœur des hommes, qui ne peuvent ſouffrir qu'on les reprenne, encore que ce ne ſoit qu'à deſſein de les corriger. Bon Dieu ! quelle étrange folie eſt-cela ? c'eſt comme ſi un malade crachoit au viſage de celuy qui vient pour le guérir, en s'imaginant qu'il le deſhonnore, parce qu'il affirme qu'il eſt malade ; ainſi nous pouvons dire avec le Sage, *Prov.* 12. 1. *Celuy qui hait d'être rédargué eſt brutal.* C'eſt la plus mauvaiſe de toutes les inclinations, car elle fortifie l'homme en ſes pechez, & munit le vice d'un rampart, qui fait qu'on ne le peut attaquer. Et ſi nous en devons croire Salomon, la deſtruction ne manquera pas de ſaiſir tous ceux qui ſont de cette humeur ; *L'homme redargué qui roidit ſon col, ſera ſoudain briſé ſans qu'il y ait guériſon, Prov.* 29. 1. Et en effet, pour dire encore ce mot, c'eſt bien là une des plus grandes

grandes injuſtices, pour ne pas dire une des plus grandes cruautez dont on puiſſe uſer envers le prochain. Il vient par un effet de tendreſſe & de compaſſion pour te retirer du danger où il te voit, & dans ce deſſein il entreprend une choſe fort fâcheuſe, la mauvaiſe humeur de la plûpart des hommes ayant rendu telles les admonitions qu'on leur fait ; Et quelle douleur & quelle affliction, de trouver qu'au lieu de reformer ta premiere faute, tu te précipites dans une ſeconde, je veux dire celle de te dépiter contre luy ſans aucune ſorte de raiſon ; C'eſt icy la pire, & je crains bien que ce ne ſoit auſſi le genre d'ingratitude le plus ordinaire envers les bienfaicteurs ; mais parce que, peut-étre, l'on dira que ce ſont là des relations bien éloignées, quoy que je ſois bien aſſuré qu'à l'égard de ces relations là, je n'ay rien donné au prochain qu'il ne puiſſe pretendre avec juſtice. Je vay parler dans la Section ſuivante de celles qui par l'aveu de tout le monde, ſont les plus prochaines & les plus étroites.

SECTION XIV.

Des devoirs envers les Peres & les Meres, & envers les Magiſtrats : Les Paſteurs, &c. Des devoirs des Peres & des Meres envers leurs Enfans, &c.

LA premiere des ces plus étroites Relations, eſt celle que nous avons avec nos Peres & nos Meres ; Et il ſera neceſſaire icy de conſiderer les diverſes ſortes de Pere, parce que nos devoirs envers eux ſe doivent regler ſelon leur differente qualité ; Il y en a de trois ſortes, de civils, de ſpirituels, & de naturels.

LES Peres *civils* ſont ceux que Dieu à établis Souverains Magiſtrats, ceux qui regnent par un juſte titre ſur quelque Peuple ; Ce ſont les Peres communs de tous ceux qui ſont ſous leur authorité. La premiere choſe que nous leur devons eſt l'honneur & le reſpect, en les regardant comme ceux en qui Dieu a mis l'*empreinte* de ſon authorité & de ſa puiſſance, & en leur rendant ſur ce pied-là tout l'honneur & tout le reſpect que nous leur devons, ſans oſer jamais, ſous quelque pretexte que ce ſoit, *parler mal du Gouverneur de nôtre peuple, Actes* 23. 5.

SECONDEMENT nous leur devons les tributs ; Cela eſt expreſſément commandé par l'Apôtre, *Rom.* 13. 6. *Pour cette cauſe auſſi*, dit-il, *payez*

payez vous le tribut, d'autant qu'ils ſont Miniſtres de Dieu. Dieu les a fait ſes Miniſtres pour le bien commun du peuple ; c'eſt pourquoy il eſt tres-juſte que le peuple les entretienne, & qu'il fourniſſe a leur dépenſe. Et certes quand l'on conſidere les ſoins & les inquiétudes de ceux que Dieu a élevez à un ſi haut rang, & de combien d'épines ſont remplies toutes les couronnes, ou trouve que nous avons fort péu de raiſon de leur envier les devoirs que nous leur rendons ; & on peut dire avec verité, qu'il n'y a pas un de leurs plus pauvres ſujets, qui gagne ſa vie avec tant de peine qu'ils font la leur.

En troiſiéme lieu nous devons prier pour eux ; Car l'Apôtre nous commande expreſſément de prier *pour les Roys & pour tous ceux qui ſont en authorité*, 1 *Tim.* 2. 2. Ils ont des occupations d'une telle importance, & les dangers & les hazards qu'ils courent continuellement ſont ſi grands, qu'ils ont plus de beſoin que perſonne qu'on prie Dieu pour eux, afin qu'il les conduiſe, qu'il les aſſiſte, & qu'il les beniſſe. Et les prieres que nous faiſons pour eux, retournent en nôtre propre ſein : Car les benedictions qu'ils reçoivent de Dieu tendent au bien de leurs peuples, afin qu'ils menent ſous leur Gouvernement, une vie paiſible & tranquille comme nous le voyons à la fin du verſet que je viens de citer.

En quatriéme lieu nous leur devons rendre obeïſſance. Cela eſt auſſi trés-expreſſément commandé par l'Apôtre S. Pierre, 1 *Pier.* 2. 13. *Rendez-vous donc ſujets à tout ordre humain*

pour l'amour de Dieu, ſoit au Roy comme à celuy qui eſt par-deſſus les autres. Et nous devons une telle obeïſſance à l'authorité ſouveraine, que nous ſommes auſſi obligez de nous ſoûmettre à tous ceux qui ſont établis de ſa part, pour nous conduire & nous commander. S. Paul y eſt trés-exprés, *Rom.* 13. 1, 2. *Que toute perſonne,* dit-il, *ſoit ſujette aux puiſſances ſuperieures ; Car il n'y a point de puiſſance ſinon de par Dieu, & les puiſſances qui ſont, ſont ordonnées de Dieu.* Et encore, *c'eſt pourquoy qui reſiſte à la puiſſance, reſiſte à l'ordonnance de Dieu, & ceux qui y reſiſtent feront venir condamnation ſur eux-mêmes.* Et il eſt tres remarquable que ces preceptes furent donnez en un temps auquel les Princes étoient & Payens & trés cruels perſecuteurs de l'Egliſe Chrétienne, pour nous montrer que le prétexte de la méchanceté de nos Souverians n'eſt point ſuffiſant pour nous diſpenſer de ce devoir de l'obeïſſance ; car nous la leur devons ou Active ou Paſſive, pour me ſervir de ces termes ; Nous la leur devons *active* dans tous leurs commandemens legitimes ; c'eſt à dire, que lors que le Magiſtrat commande quelque choſe qui n'eſt point contraire aux commandemens de Dieu, nous ſommes obligez d'agir ſelon ſes ordres, en faiſant ce qu'il requiert de nous ; Mais lors qu'il nous ordonne quelque choſe de contraire à ce que Dieu commande, alors nous ne ſommes point obligez de luy rendre une obeïſſance *active.* Nous pouvons, & même nous devons refuſer d'agir ainſi, étans en ce cas obligez d'*obeïr*

d'*obeïr à Dieu plûtôt qu'aux hommes*; Mais avant que d'en venir à ce refus, il faut que nous ſoyons bien aſſeurez que ſes commandemens ſont contraires à ceux de Dieu, & ne pas prétendre faire les conſcientieux pour authoriſer nôtre rebellion. Et c'eſt alors qu'il faut faire paroître nôtre obeïſſance *Paſſive*, c'eſt à dire, qu'il faut ſouffrir patiemment les peines, à quoy il nous condamne à cauſe de nôtre refus, & non nous ſoûlever contre luy pour nôtre ſeureté; *Car qui mettra la main ſur l'Oint de l'Eternel & demeurera innocent?* 1 *Sam.* 2. 9. diſoit David à Abiſçal, & cela dans un tems où il étoit fort perſecuté de Saül, & même où il étoit aſſuré d'être Roy. Et ce que dit S. Paul en cette occaſion eſt fort conſiderable, *Rom.* 13. 2. *Celuy qui reſiſte à la puiſſance, réſiſte à l'ordonnance de Dieu, & ceux qui y reſiſtent feront venir condamnation ſur eux-memes.* Ce qui n'eſt pas fort favorable à ceux qui ſe ſoûlevent contre leur légitime Magiſtrat; Car quand ils ſe pourroient garantir du châtiment qu'ils méritent par leur revolte, il y a un Roy des Roys contre lequel il n'y a point de puiſſance qui ſoit capable de les proteger, & cette damnation qu'ils attireront enfin ſur eux, ſera le triſte *prix* de leur victoire. Pour ce qui eſt du devoir du Magiſtrat envers le peuple, il ſeroit inutile d'en parler icy, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'aucun de ce rang ſe donne la peine de lire ce traité; Outre qu'il eſt tres inutile aux peuples de s'enquerir quel eſt le devoir de leur Souverain, la plûpart en étans

déja beaucoup mieux informez qu'ils ne le ſont de leur propre. C'eſt aſſez qu'ils ſachent, que quel que ſoit ſon devoir, & de quelque façon qu'il s'en acquitte, il n'y a que Dieu ſeul qui ait droit de luy en faire rendre compte, & que quelque faute qu'il commette de ſon côté, cela ne les authoriſe point de manquer à ce qu'ils luy doivent.

La ſeconde ſorte de Peres ſont les Peres ſpirituels, qui ſont les Miniſtres de la Parole de Dieu, ſoit ceux qui ont le gouvernement de l'Egliſe, ou les autres qui ſont ſous eux, qui font la même choſe pour nos ames, que nos Peres *naturels* font pour nos corps. S. Paul dit au Corinthiens, 1 *Cor.* 4. 15. *Qu'il les a engendrez en Chriſt en l'Evangile* ; Et aux fideles de Galatie, *Gal.* 4. 19. *Qu'il travaille à les enfanter derechef juſques à ce que Chriſt ſoit formé en eux* ; Et il dit encore à ceux de Corinthe, 1 *Cor.* 3. 2. *Je vous ay donné du lait à boire, & ne vous ay point donné de la viande ; car vous ne le pouvez encore porter* ; C'eſt à dire, je vous ay donné des enſeignemens convenables à vôtre état preſent ; & il nous dit en un autre lieu, *Heb.* 5. 14. qu'il avoit des viandes plus ſolides pour ceux d'un âge plus avancé. Or comme ce ſont là les offices des Peres envers leurs enfans, nous pouvons fort raiſonnablement conſiderer comme nos Peres, ceux qui en uſent ainſi envers nous.

Nous ſommes donc obligez premierement de les chérir & de les aimer, avec la tendreſſe qui eſt deuë à des perſonnes qui nous com-

mu-

muniquent les plus grands biens. C'eſt ce que S. Paul nous demande, 1 *Theſſ.* 5. 12, 13. *Or freres nous vous prions que vous reconnoiſſiez ceux qui travaillent entre vous, & qui préſident ſur vous & qui vous admonétent, & que vous les ayez en ſouverain amour pour l'œuvre qu'ils font.* Le bien qu'ils nous font, eſt d'une telle nature, que par toute ſorte de raiſons, il leur doit procurer nôtre affection, quiſque c'eſt le plus grand avantage qui nous puiſſe jamais arriver.

SECONDEMENT, nous devons avoir pour eux de l'eſtime, comme nous le voyons au Texte que je viens d'alleguer. Et certainement cela eſt trés-raiſonnable, ſi nous conſiderons bien quelle eſt la nature de leur travail, & qui eſt celuy qui ſe ſert de leur miniſtere. Leur travail, à le conſiderer en ſoy-même eſt ſans contredit le plus excellent de tous. Nous avons accoûtumé d'eſtimer les autres profeſſions ſelon la valeur des choſes à quoy elles s'occupent. Or aſſurément il n'y a rien qui puiſſe étre comparé avec l'ame ; Et c'eſt leur employ de retirer cette ame precieuſe de la perdition. Aprés ſi vous conſiderez celuy qui les employe, cela ajoûtera encore au reſpect que vous leur devez. Ils ſont *Ambaſſadeurs pour Chriſt*, & par la loy de toutes les nations, on en doit uſer avec les Ambaſſadeurs, d'une maniere qui réponde à la qualité de ceux qui les envoyent. C'eſt pourquoy Jeſus Chriſt dit à ſes diſciples lors qu'il les envoya pour prêcher, *Luc* 10. 16. *Qui vous écoute, il m'écoute, & qui vous rejette, il me rejette ;*

rejette: Or qui me rejette, il rejette celuy qui m'a envoyé. D'où il paroît que le mépris que l'on fait des miniſtres, eſt bien plus criminel que l'on ne croit, puiſques l'on mépriſe en même temps Dieu & ſon Chriſt. Que ceux-là y penſent qui ſe divertiſſent à maltraiter cette vocation & à s'en rire. Que ceux-là y penſent auſſi qui s'ingerent d'exercer leur charge ſans une vocation légitime, qui eſt une trés grande preſomption. C'eſt comme ſi un homme alloit quelque part de ſon chef, en qualité d'Ambaſſadeur de ſon Prince. L'Apôtre dit des Prêtres de la loy, qui étoient beaucoup inferieurs aux Miniſtres de l'Evangile. Que nul d'eux *ne s'attribuoit cet honneur, mais que celuy-là en joüiſſoit qui y étoit appellé de Dieu comme Aaron, Heb. 5. 4.* Comment donc quelqu'un oſera-t'il prendre cét honneur qui eſt plus grand, ſans y être appellé. Il ne ſuffit pas auſſi de dire qu'ils ont la vocation interne: car puiſque Dieu a établi un ordre en l'Egliſe, pour admettre les hommes en cette charge, ceux qui l'uſurpent ſans authorité, reſiſtent à ſon ordre, & ſont du nombre de ces *larrons* dont nôtre Seigneur parle, *Jean* 10. qui *n'entrent point par la porte.* La triſte experience de ce temps ou nous vivons, fait voir que pluſieurs qui prétendent le plus à cette vocation interne de l'Eſprit, ſont appellez par quelqu'autre eſprit que celuy de Dieu: leur doctrine étant d'ordinaire contraire à ſa parole, ſur laquelle toute veritable doctrine doit étre fondée. Il faut régarder ces gens-là comme des ſéducteurs, &

comme

comme ces faux Prophetes, desquels les Apôtres nous exhortent si souvent dans leurs écrits de nous garder ; & quiconque les favorise ou les suit, devient complice de leur crime. Quand Jeroboam établit dans la Sacrificature les moindres du peuple c'est à dire ceux qui n'y avoient point de droit par l'institution Divine, cela est remarqué comme un grand & criant peché ; & quiconque prête l'oreille à ces prêcheurs qui n'ont point de mission légitime, se rend coupable de leurs pechez ; car sans l'encouragement de ceux qui les suivent, ils ne continueroient pas si long-temps dans leur mauvais train ; C'est pourquoy ceux qui les supportent, ont à cet égard un grand compte à rendre, étant certainement coupables du peché, qui consiste au mépris des vrais Pasteurs, lors qu'ils élevent contre eux ces faux Apôtres. C'est un crime dont il n'y a que trop de gens coupables en ce temps : Dieu par sa misericorde veüille nous ouvrir les yeux assez tôt, pour pouvoir arréter le cours des confusions & des impietez qui naissent en foule au milieu de nous par ce moyen.

En troisiéme lieu, nous leur devons leur subsistance, mais j'en ay déja traité en la premiere partie de ce Livre ; ainsi je ne repeteray point icy ce que j'en ay dit. En quatriéme lieu, nous leur devons l'obeïssance ; *Heb.* 13. 17. *Obeïssez a vos Conducteurs, & vous y soûmettez, car ils veillent pour vos ames.* Cette obeïssance leur doit étre renduë dans les choses spirituelles, c'est à dire

que

que nous devons ſoigneument obeïr à tout ce qu'ils nous annoncent de la parole de Dieu, & qu'ils nous propoſent comme ſes Commandemens, nous ſouvenans que ce ne ſont pas eux, mais que c'eſt Dieu luy même qui requiert cela de nous, ſelon ce que dit nôtre Seigneur, *Luc.* 10. 16. *celuy qui vous écoute il m'écoute*; & cela, dans leur Prédications publiques, ou dans leurs Exhortations particulieres. Car en ces deux maniéres d'enſeigner, tant qu'ils s'en tiennent à la regle, qui eſt la parole de Dieu, *Mal.* 2. 7. *Ils ſont les meſſagers de l'Eternel des armées.* L'Apôtre nous porte à cette obeïſſance par deux motifs; l'un pris de la nature de leur miniſtere, l'autre pris de nos propre intéreſts; *ils veillent*, dit-il premierement, *pour vos ames*, *Heb.* 13. 17. Le peuple par ſon obeïſſance doit aïder à ſes Paſteurs, à les mettre en état de rendre un bon compte des ames dont ils ont la charge; & c'eſt une mauvaiſe recompenſe de leurs ſoins & de leurs travaux, que celle d'étre contriſtez par les mauvais ſuccez qu'ils y rencontrent ſouvent. Mais en ſecond lieu, il y va auſſi du propre intéreſt des peuples; Il eſt vray qu'ils peuvent donner à leurs Paſteurs le déplaiſir de voir que tous leurs travaux ont été ſans fruit, mais ils n'en tireront pas eux-mêmes grand avantage. *Cela*, dit l'Apôtre, *ne vous tournera point à profit*, *Heb.* 17. 13. c'eſt vous mêmes qui y perdrez tout à la fin; vous y perdrez toutes les glorieuſes recompenſes qui vous ont été propoſées comme la couronne de vôtre obeïſ-

ſance;

ſance ; & tout ce que vous y gagnerez, ſera d'avoir accrû vôtre peché & vôtre peine ; car comme nôtre Seigneur diſoit aux Phariſiens, *Jean* 15. 24. *que s'il n'eût point parlé à eux, ils n'auroient point eu de peché* ; c'eſt à dire qu'ils n'en auroient point eu en comparaiſon de celuy qu'ils avoient aprés l'avoir oüy. Ainſi certes, ceux à qui l'Evangile n'a jamais été annoncé, ſont beaucoup moins coupables, que ceux qui l'ont oüy, & qui l'ont rejetté ; Et pour ce qui eſt de la peine, nous devons ſans doute nous appliquer ce que Chriſt diſoit à ceux à qui il avoit prêché l'Evangile, *que Tyr & Sidon qui étoient des villes payennes, ſeroient beaucoup plus tolerablement traitées au jour de jugement.*

ENFIN nous ſommes obligez à prier pour nos Paſteurs, c'eſt ce que S. Paul requiert de ſes *enfans ſpirituels*, en pluſieurs endroits de ſes Epîſtres ; Ainſi en ſon Epître aux Epheſiens, aprés leur avoir recommandé de prier pour tous les Saints, ils adjoûte & *pour moy, afin que la parole me ſoit donnée à bouche ouverte en hardieſſe, Eph.* 6. 19. & encore aux Coloſſiens, *prians enſemble auſſi pour nous, afin que Dieu nous ouvre la porte de la parole, Coloſſ.* 4. 3. Et c'eſt toûjours un devoir à quoy nous ſommes obligez de prier Dieu qu'il les aſſiſte tellement de ſon Eſprit, qu'ils puiſſent s'acquitter dignement de cette ſainte charge. Je ne feray point icy mention du devoir des Miniſtres envers le peuple, par la même conſideration pour laquelle je me ſuis abſtenu de parler de celuy des Magiſtrats.

LA

LA troiſiéme ſorte de Peres, ſont nos Peres naturels, ou *les Peres de nôtre chair*, comme l'Apôtre les appelle, *Heb.* 12. 9. & nous ſommes obligez à rendre à ces Peres diverſes ſortes de devoirs. Premierement, nous leur devons de l'honneur & du reſpect, & il faut que nous nous conduiſions envers eux avec toute ſorte d'humilité & de ſoumiſſion, & que nous nous gardions bien de nous ſervir du prétexte de leurs infirmitez pour les mépriſer, ſoit par nôtre conduite exterieure, ſoit par les mouvements interieurs de nos ames : Que s'ils ont quelques infirmitez, nous les devons couvrir comme Sem & Japhet, qui pendant que le maudit Cam découvroit la *nudité* de leur Pere, la couvroient, de ſorte qu'ils ne la pouvoient pas voir eux-mêmes, *Gen.* 9. 23. Nous devons autant qu'il nous eſt poſſible, tâcher de ne nous pas appercevoir des infirmitez & des défauts de nos Peres, de peur que cela ne nous tente à donner lieu à quelque penſée fort eloignée du reſpect que nous leur devons; mais il n'y a que trop d'enfans qui en uſent tout autrement, & qui ne rendent pas ſeulement les infirmitez de leurs Peres publiques, mais qui leur en impoſent même qu'ils n'ont point. Il y a ordinairement un tel orgueil & une telle opiniâtreté dans la jeuneſſe, qu'elle ne ſauroit ſouffrir les avis & les préceptes de ceux à qui l'âge a donné plus d'experience & plus de ſageſſe; C'eſt pourquoy afin d'avoir un pretexte de s'en défaire, elle voudroit faire paſſer pour des *radoteries* les effets de leurs prudeuce,

dence, & de leur longue experience. C'eſt à cette ſorte de gens que l'exhortation de Salomon dans les Proverbes, eſt tres neceſſaire, *Prov.* 23. 22. *Ecoute ton Pere, comme etant celuy qui t'a engendré, & ne mépriſe point ta Mere, quand elle ſera devenuë ancienne.* Il y a au même Livre un grand nombre de paſſages de cette nature, qui montrent que le plus Sage des hommes a cru qu'il étoit neceſſaire, que les enfans prétaſſent l'oreille aux conſeils de leurs Peres; Mais les jeunes gens de nôtre ſiécle font paſſer pour ſageſſe une conduite qui y eſt tout à fait oppoſée, & penſent qu'ils ſont devenus des gens d'eſprit quand ils en ſont venus à mépriſer le conſeil, & même la perſonne de leurs Peres. Que ceux qui en ſont là, puis qu'ils ne veulent pas ſuivre les conſeils du Sage, ſe ſouviennent au moins de ces menaces, *Prov.* 30. 17. *L'œil qui ſe mocque du Pere, & qui mépriſe l'enſeignement de la Mere, les corbeaux des torrents le créveront, & les petits de l'aigle le mangeront.*

LA ſeconde choſe que nous leur devons, c'eſt l'amitié. Nous ſommes obligez d'avoir pour eux une veritable tendreſſe, qui nous porte à leur ſouhaiter de tout nôtre cœur toutes ſortes de bien, & qui nous face avoir horreur de faire aucune choſe qui les puiſſe affliger ou inquiéter; ce qui ne ſauroit paſſer que pour une reconnoiſſance médiocre, ſi nous conſiderons ce qu'ils ont fait pour nous, comment ils ont été non ſeulement les inſtrumens de nôtre premiére entrée au monde,

mais

mais auſſi de nôtre ſubſiſtance, apres nous y avoir mis ; & combien de ſoins & de craintes ils ont euë pour nôtre éducation ; Or nous leur devons faire paroître nôtre amour en pluſieurs maniéres. Premierement, par toute ſorte de douceur dans nôtre conduite, en leur témoignant non ſeulement de la crainte & du reſpect, mais auſſi de l'affection & de la tendreſſe, & en nous portant de bonne grace & avec joye à toutes les choſes qui leur peuvent plaire, & leur donner de la conſolation ; & au contraire, en fuyant ſoigneuſement tout ce qui pourroit leur donner du chagrin & les affliger. Secondement, cét amour que nous leur devons nous oblige à prier pour eux, & ce devoir eſt d'une telle nature, qu'il eſt impoſſible de jamais s'en acquiter ſuffiſamment ; c'eſt pourquoy il faut que les enfans ayent ſans ceſſe recours à Dieu, & qu'ils le prient continuellement, qu'il luy plaiſe de rendre à leur Pere & à leur Mere, les biens qu'ils leur ont faits, en multipliant ſes benedictions ſur eux. Que dirons-nous donc de ceux, qui au lieu de s'adreſſer au Ciel, pour en faire deſcendre des benedictions en abondance ſur leurs Peres, conjurent contr'eux les Enfers, en les maudiſſant & en prononçant contre eux les plus horribles exécrations ; C'eſt une choſe ſi abominable, que ſi on n'en avoit point d'exemple, il ne ſembleroit pas qu'il fût beſoin d'en rien dire pour en diſſuader qui que ce fût, parce qu'à peine eſt-il imaginable que perſonne ſoit aſſez lâche pour vouloir tomber dans une telle faute ; Mais nous

voyons

voyons que Dieu luy même qui connoît mieux que nous le cœur des hommes, a bien vû que quelque abominable que ſoit ce crime, il n'eſt pourtant pas impoſſible ; D'où vient qu'il ordonne en ſa loy, qu'il ſoit puni du dernier ſupplice ; *Celuy*, dit-il, *qui maudira Pere ou Mere, mourra de mort*, *Exod.* 21. 17. Mais helas, l'experience ne nous aprend que trop qu'il n'eſt pas ſeulement poſſible, mais même ordinaire, d'entendre ces maledictions ; Et il eſt à craindre qu'il n'y ait un autre crime encore plus commun, je veux dire, celuy de ſouhaitter à ſon Pere & à ſa Mere des maledictions, lors que la crainte ou la honte empêche de les prononcer. Combien y a-t'il d'enfans, qui ſoit par impatience de ne dépendre que d'eux-mêmes, ſoit par l'envie de poſſeder le bien de leurs Peres, ont ſouhaitté leur mort. Mais que quiconque en uſe ainſi, ſe ſouvienne que quelque adreſſe & quelque beau ſemblant qu'il faſſe paroître devant les hommes, il y à un Dieu qui voit les plus ſecrets ſouhaits de ſon cœur, & que devant luy il paſſe pour coupable du crime odieux, de maudire ſon Pere ou ſa Mere. Que l'on conſidere que Dieu a auſſi-bien le pouvoir de punir, que celuy de voir le crime. C'eſt pourquoy, puis qu'il a prononcé que la *mort eſt le gage de ce peché*, on doit raiſonnablement croire qu'il l'infligera luy-même ? Et ceux qui s'attendent à la mort de leurs Peres, & qui la ſouhaittent pourront bien mourir les prémiers.

Le cinquiéme Commandement promet une longue vie, comme la recompense de l'honneur que l'on rendra au Pere ou à la Mere. Par la loy donc des contraires, il eſt tres-raiſonnable qu'une mort *precipitée* ſoit la peine de ceux qui agiſſent d'une maniere entierement oppoſée à ce devoir, auquel rien n'eſt plus contraire que de maudire ceux qui nous ont donné la vie.

Ce que nous devons en troiſiéme lieu à nos peres & à nos meres eſt l'obeïſſance, & cela n'eſt pas ſeulement contenu dans le cinquiéme Commandement, il nous eſt auſſi expreſſément commandé en pluſieurs autres endroits de l'Ecriture Sainte. Ainſi en l'Epitre aux Epheſiens, *Epheſ.* 6. 1. *Enfans obeïſſez à vos Peres & à vos Meres au Seigneur, car cela eſt juſte.* Nous leur devons obeïr en toutes choſes, excepté lors que leurs commandemens ſont contraires à ceux de Dieu; car en ce cas, nôtre devoir envers Dieu doit l'emporter. C'eſt pourquoy quand un pere eſt aſſez méchant pour ordonner à ſon enfant de dérober, de mentir, ou de faire quelqu'autre choſe contre la loy de Dieu, en ce cas l'enfant ne fait rien contre ſon devoir quand il deſobeït, il eſt même obligé de le faire, autrement il offenſeroit ſon Pere Celeſte, à qui il eſt premierement obligé. Remarquez cependant que quand on eſt contraint de refuſer cette obeïſſance, il faut prendre garde que ce ſoit modeſtement & d'une maniere reſpectueuſe, afin qu'il paroiſſe que c'eſt ſeulement la conſcience & non l'*opiniâtreté* qui fait

fait agir ainſi. Mais dans tous les commandemens légitimes, c'eſt à dire, lors que les choſes commandées ſont bonnes, ou au moins qu'elles ne ſont point mauvaiſes, & qu'il n'y a rien de contraire à ce que nous devons à Dieu, l'enfant eſt obligé d'obeïr, ſoit que la choſe dont il s'agit ſoit plus ou moins importante. Il n'eſt que trop manifeſte combien peu l'on à égard à ce devoir dans tous les païs du monde, ou generalement parlant les peres n'ont leurs enfans ſous leur puiſſance, qu'autant qu'ils ſont ſous la verge. Quand une fois ils ſont devenus grands, ils penſent qu'ils ſont affranchis de toute ſorte d'obeïſſance, ou ſi quelques-uns continuënt à obeïr, & que le motif qui les retient dans ce devoir ſoit bien examiné, il ſe trouvera qu'à l'égard de pluſieurs, ce n'eſt qu'une prudence *intereſſée & mondaine*. Ils craignent de déplaire à leurs Pere de peur qu'ils ne leur fourniſſent pas tout ce qu'ils voudroient bien, & que par là ils ne perdent quelque choſe. Mais combien s'en trouve-t'il peu qui obeïſſent par conſcience, & parce que c'eſt leur devoir? Ce peché de deſobeïſſance aux peres & aux meres, étoit puni de mort par la loy de Moyſe, *Deut.* 21. 18, 19, 20, 21. Mais ſi les peres & les meres en uſoient de cette maniere aujourdhuy pluſieurs ſe verroient bien-tôt tout à fait dépourveus d'enfans.

OR de tous les actes de déſobeïſſance, celuy de ſe marier contre le conſentement de ſon Pere eſt le plus criant. Les enfans ſont une partie ſi conſiderable du bien de leurs

Peres, qu'ils ne peuvent ſans une eſpece de larcin, ſe donner eux-mêmes en mariage, s'ils n'ont le conſentement de ceux qui ont un tel droit ſur eux. C'eſt pourquoy nous voyons ſous la Loy, que la fille qui avoit fait quelque vœu, n'étoit point en pouvoir de l'accomplir ſans la permiſſion de ſon Pere. Le droit d'un Pere étoit eſtimé ſuffiſant pour annuller l'obligation même d'un vœu. Et cette conſideration nous doit empêcher d'en faire jamais aucun qui puiſſe déroger à ce droit de nos Peres & de nos Meres.

La quatriéme partie de nôtre devoir envers eux, eſt de les aſſiſter dans toutes leurs néceſſitez, quelles qu'elles puiſſent étre, dans leurs infirmitez corporelles, dans leurs foibleſſes d'eſprit, dans la pauvreté, dans la baſſeſſe de leur condition. En toutes ces choſes, un enfant eſt obligé de ſubvenir à ſon Pere, en le ſecourant ſelon ſon pouvoir. Pour ce qui eſt des infirmitez du corps & de l'éſprit, perſonne ne ſauroit douter qu'on n'y ſoit obligé, ſi l'on conſidere que dans l'enfance, on a receu la même aſſiſtance de ſon Pere & de ſa Mere; car alors les enfans, n'ont ni force pour ſe ſoûtenir; ni entendement pour ſe conduire; & il faut que le ſoin des Peres & des Meres ſupplée à l'un & à l'autre de ces defauts; C'eſt pourquoy toutes les fois que les Peres & les Meres ſont reduits en cét état, ſelon que l'un & l'autre leur arrive quelquefois par la grande vieilleſſe, ou par quelqu'autre accident, les enfans ſont obligez par recon-

reconnoiſſance de leur rendre les mêmes offices qu'ils en ont receus. Pour ce qui eſt de ſubvenir à leur pauvreté, il y a la même obligation, étant tres-juſte que tu ſubviennes à ton Pere qui t'a le premier ſecouru. Mais de plus, Jeſus Chriſt nous enſeigne que ce devoir eſt contenu dans le commandement d'honorer nos Peres. Car lors qu'il accuſe les Phariſiens de rejetter ce commandement de Dieu, pour s'attacher à leurs traditions, il inſiſte particulierement ſur l'aſſiſtance que l'on doit aux Peres, *Marc* 7. 13. Par où il eſt évident, que c'eſt une partie du devoir qui nous eſt préſcrit au cinquiéme commandement; ce qui ſe peut voir plus au long dans le paſſage même; Et l'on ne doit point prétendre que par aucun moyen que ce ſoit, on ſe puiſſe diſpenſer de ce devoir. Comment eſt-ce donc que ceux-là en pourront répondre devant Dieu, qui dénient à leurs pauvres peres l'aſſiſtance dont ils ont beſoin qui ne veulent rien retrancher de leurs excez, ni de leurs dépenſes ſuperfluës (qui ſont autant de pechez) pour ſatisfaire à la neceſſité de ceux qui leur ont donné la vie; Et il y en a même qui ſont encore pires, & qui par orgueil mépriſent leurs propres peres, à cauſe de leur pauvreté. C'eſt ce qui arrive quelquefois lors que les enfans ſont élevez en dignité, ou qu'ils viennent à étre riches. Ils penſent que ce leur eſt un deſhonneur de voir ſeulement leurs parens qui ſont d'une condition abjecte, craignans de découvrir par là l'obſcurité de leur naiſſance. Enſorte que le

Pere ſouffre de la Proſperité de ſes Enfans. Il ne faut pas douter que Dieu ne puniſſe enfin ſéverement l'orgueil de ces enfans dénaturez : Car ſi Salomon dit de l'orgueil en general qu'il *precede l'écraſement*, *Prov.* 16. 18. l'on n'en doit pas attendre autre choſe lors qu'il eſt ainſi accompagné.

Je n'ajoûteray à ce qui a été dit juſques icy du devoir des enfans envers leurs peres, que cecy ſeulement, qu'aucun traitement deſobligeant ni aucune faute des peres, ne peut diſpenſer les enfans de leur devoir envers eux. Mais comme Saint Pierre dit aux ſerviteurs, 1 *Pier.* 2. 18. *Vous ſerviteurs ſoyez ſujets en toute crainte à vos Maîtres, non ſeulement aux bons & équitables, mais auſſi aux fâcheux*, Ainſi certainement les enfans doivent s'acquitter de leur devoir, non ſeulement envers les peres *debonnaires* & vertueux, mais auſſi envers les plus rudes & les plus méchans ; Car quoy que la reconnoiſſance deuë à la tendreſſe d'un pere, ſoit un tres-puiſſant motif pour porter l'enfant à luy rendre ce qu'il luy doit ; ce n'en eſt pas le ſeul, ni le principal fondement, mais le commandement de Dieu, qui exige de nous que nous honorions nos peres & nos meres. C'eſt pourquoy quand on ſuppoſeroit qu'il ſe pourroit trouver un pere aſſez dénaturé pour n'avoir jamais fait aucun bien à ſon enfant (ce qui eſt à peine imaginable) cét enfant en vertu du commandement de Dieu, qui ne perd point ſon authorité pour cela, ne laiſſeroit pas d'étre toûjours obligé en conſcience, d'honorer ce

pere

pere là, quand même il n'y ſeroit porté par aucun motif de reconnoiſſance. Mais comme les enfans ſont obligez d'en uſer ainſi envers leurs peres; les peres auſſi de leur côté doivent de certaines choſes à leurs enfans, & cela dans tous les âges & dans toutes les conditions, où ils ſe peuvent trouver.

LA premiere choſe qu'un Pere doit à ſon enfant, c'eſt d'avoir ſoin de luy fournir la nourriture & l'entretien, & il luy doit ce ſoin depuis qu'il eſt né juſques à ce qu'il ſoit en état de gagner ſa vie, & de pourvoir luy-même à ſa ſubſiſtance; C'eſt un devoir que la nature enſeigne, les bêtes ſauvages même ayans un grand ſoin de leurs petits, & leur témoignans une grande tendreſſe; Ce qui doit faire rougir de honte tous les peres qui ſont ſi dénaturez que de negliger ce devoir. Je ne toucheray point icy la queſtion, ſavoir ſi la Mere eſt obligée de donner la premiere nourriture à ſon enfant en l'allaitant elle-même, parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de la décider abſolument à l'égard de toutes les Meres; car il y a pluſieurs circonſtances qui peuvent changer l'état de la queſtion, & qui ne diſpenſent pas ſeulement les Meres de ce devoir, mais qui les obligent même de s'en abſtenir. Tout ce que j'en dis donc, c'eſt que les Meres qui n'ont ni maladie ni foibleſſe, ni aucune autre de ces choſes qui d'elles-mêmes ſont capables de les empêcher de nourrir leurs enfans, font aſſûrément mieux de leur rendre cét office, parce qu'ils en retirent pluſieurs avantages, qu'une bonne

Mere doit aſſez conſiderer, pour ne les pas ſacrifier à ſa pareſſe, ou à ſa délicateſſe, ou à aucun autre motif de cette nature; car lors qu'il n'y a que ces ſortes de choſes qui les portent à ſe diſpenſer de cette peine, elles ne ſauroient jamais ſe juſtifier d'avoir dénié un tel office à leurs enfans. Mais outre ces prémiers ſoins qui regardent le corps de l'enfant il y en a un autre qui ſe rapporte à l'ame, qui devroit commencer preſque auſſi-tôt; Je veux dire le ſoin de les preſenter au ſaint Baptême, afin de leur procurer de bonne heure, un juſte droit à tous les precieux avantages que ce Sacrement leur peut apporter. C'eſt un devoir qu'il ne faut pas que les Peres négligent; Car puis qu'ils ont été les inſtrumens qui ont communiqué la tâche & la ſoüillure du peché à ces pauvres petites creatures, il eſt juſte qu'ils s'employent de tout leur pouvoir à les en nettoyer le plûtôt qu'il eſt poſſible; Et de plus une vie ſi tendre n'eſt que comme un ſouffle qui ſouvent paſſe en un moment; Et quoy que l'on ne doive pas deſeſperer de la miſericorde de Dieu envers ceux qui meurent ſans Baptême, les Peres ne laiſſent pas d'étre fort blâmables lors que cela arrive par leur negligence.

SECONDEMENT les Peres ſont obligez de pourvoir à l'éducation de leurs enfans. Il faut comme dit Salomon, *Prov.* 21. 6. *Qu'ils inſtruiſent le jeune enfant à l'entrée de ſon train.* Auſſi-tôt donc que les enfans ont l'uſage de la raiſon, il faut travailler à leur inſtruction, & commencer par les choſes qui regar-

regardent le ſalut éternel. On leur doit enſeigner peu à peu tout ce que Dieu leur a commandé, & leur faire comprendre qu'ils ſont obligez de l'accomplir. Il faut auſſi leur repreſenter les glorieuſes récompenſes qu'il leur a préparées, s'ils s'acquittent de leur devoir, & les rigoureuſes & éternelles peines qui les attendent, s'ils y manquent. Il faut verſer peu à peu & auſſi-tôt qu'il eſt poſſible, toutes ces choſes dans l'eſprit des enfans qui retiennent ordinairement les premieres impreſſions, comme un vaiſſeau retient l'odeur de la premiere choſe qu'on y met. C'eſt pourquoy il importe fort aux peres de les former ainſi de bonne heure à la vertu & à la pieté. Il eſt certain que ſi on néglige cela, il y a un ennemi au guet qui ne manquera pas de leur donner des teintures oppoſées. Le Diable ne perdra point d'occaſion de leur inſinuer toutes ſortes de vices & de méchancetez, même dés leur berceau. Et puiſque nous avons tous naturellement beaucoup plus de diſpoſition au mal qu'au bien, il eſt neceſſaire d'apporter un grand ſoin & une grande vigilance pour prevenir les efforts de cét ennemi de nos ames ; ce qui ne ſe peut faire à l'égard de nos enfans, qu'en rempliſſant d'abord leur cœur de bonnes choſes, & les élevans dans l'amour de la vertu, & dans l'averſion du vice, afin que quand les tentations les attaqueront, ils ſe trouvent en état de ſe défendre ; C'eſt la ſans doute ce dont les peres ſont ſur toutes choſes obligez d'avoir ſoin, & ce qu'ils ne ſauroient négliger ſans une horri-

ble

ble cruauté. C'eſt avec raiſon que l'on regarde comme des perſonnes dénaturées, & comme des reprouvés, ceux qui ôtent la vie à leurs propres enfans ; Mais c'eſt une grace qu'ils leur font, & c'eſt un effet de tendreſſe, en comparaiſon de ceux qui négligent leur éducation, d'où s'enſuit la perte de leurs ames, & leur malheur éternel ; Et il n'y a que trop de ces cruels peres dans le monde, qui livrent ainſi leurs enfans malheureuſement à Satan, faute de leur apprendre de bon heure les voyes de Dieu. L'étrange brutalité & l'ignorance de la plûpart des jeunes gens, montre bien qu'il y a trés-peu des peres qui s'acquittent en bonne conſcience de ce devoir envers leurs enfans, ceux des infidéles & des Payens n'étans pas pour l'ordinaire plus ignorans dans la connoiſſance de Dieu & de Chriſt, que ceux des Chrétiens ; Mais que tous ceux qui négligent ce devoir important envers leurs enfans, ſachent qu'outre l'effroyable miſere qu'ils attirent ſur ces pauvres innocens, ils ſe rendent eux-mêmes coupables d'un horrible crime ; Car comme Dieu dit des guettes endormies, *Ezech.* 3. 18. *Quand tu n'auras point averti le méchant, & n'auras point parlé à luy pour l'avertir de ſe garder de ſon méchant train, pour luy ſauver la vie ; ce méchant-là mourra en ſon iniquité, mais je redemanderay ſon ſang de ta main* ; Il en prendra tout de même aux peres négligens, à qui Dieu à donné la charge de veiller ſur leurs enfans. Leur éducation comprend encore une autre choſe, ſavoir de les élever à quelque employ, & de

les

les occuper à quelque honnête vocation pour les tirer de l'oiſiveté, qui eſt le grand piege du Diable, & pour les mettre en état lors qu'ils viendront en âge de pouvoir étre utiles à leur Païs, & de gagner honnêtement leur vie.

POUR ſe bien acquiter de ce devoir important, qui regarde l'éducation des enfans, il y faut employer les *encouragemens* & les *corrections*. Il faut commencer par les *encouragemens*, en eſſayant premierement à leur faire aimer leur devoir, en leur propoſant des récompenſes & les autres choſes qui les y peuvent porter ; Et lors qu'ils font bien, il faut leur témoigner qu'on le remarque, & qu'on leur en ſait bon gré, & faire tout ce qui peut les encourager à continuer. C'eſt aſſurément une mauvaiſe méthode que celle de quelques peres, qui penſent qu'il faut toûjours faire paroître un viſage rude à leurs enfans, quoy qu'il ſemble que ce ſoit cela même que S. Paul défend aux Peres, lors qu'il leur commande de *n'irriter point leurs enfans*, *Coloſſ.* 3. 21. Car c'eſt aſſurément le moyen de les irriter que de leur étre auſſi ſevére, & de ne prendre pas plus à tâche de leur faire plaiſir quand ils font bien que quand ils font mal ; & l'Apôtre nous aprend au même verſet ce qui en arrivera, ſavoir qu'ils *perdront courage*. Ils n'auront plus le cœur de s'appliquer à rien de bon, quand ils ſe verront ainſi rebutez de leurs Peres. Il faut auſſi uſer en ſecond lieu de *correction* ; & elle eſt neceſſaire, lors que les voyes de douceur & d'amitié, les perſuaſions

&

& les exhortations ſe trouvent inutiles ; c'eſt alors que la ſeverité devient neceſſaire. Il la faut faire paroître premierement par les paroles, je ne veux pas dire par des injures & des reproches, mais par des reprehenſions graves & ſeveres ; Que ſi cela ne reuſſit pas, il en faut venir aux coups ; car c'eſt en cette occaſion que Salomon dit, que celuy *qui épargne la verge hait ſon fils, mais que celuy qui l'aime ſe hâte de le châtier, Prov.* 13. 14. C'eſt une cruelle amitié que celle d'un pere, qui pour n'avoir pas voulu châtier de bonne heure ſon enfant, l'expoſe pendant toute ſa vie, aux funeſtes malheurs qui arrivent ordinairement, à ceux à qui l'on a mis la bride ſur le cou ; mais il faut tellement diſpenſer les corrections qu'elles puiſſent produire un bon effet. Il'on doit donc premierement les appliquer de bonne heure ; Il ne faut pas laiſſer un enfant continuer ſi long-temps dans aucun vice, qu'il en forme l'habitude & qu'il s'y endurciſſe. C'eſt une grande erreur que celle de pluſieurs peres, qui laiſſent leurs enfans long-temps faire ce qu'il leur plaît, qui leur permettent de mentir & de dérober, ſans jamais ſeulement les en reprendre, & qui même peut-être ſe plaiſent à voir l'adreſſe & les défaites de leurs enfans, s'imaginans que la maniere dont ils agiſſent tandis qu'ils ſont encore petits ne tire à nulle conſequence. Mais helas! pendant tout ce temps, le vice s'enracine quelquefois ſi avant dans leur cœur, qu'aprés cela il eſt impoſſible à ces peres indulgens de l'en arracher quoy qu'ils puiſſent faire, ny a-

vec les paroles ny avec les coups. Secondement, la correction doit étre moderée, elle ne doit point excéder la nature de la faute, ni les forces de l'enfant. En troiſiéme lieu, il ne faut pas châtier lors que l'on eſt en colere ; ſi on le fait, outre que le châtiment courra grand riſque d'étre exceſſif, il n'aura pas ſur l'enfant l'effet que l'on ſe propoſe, car il penſera que ce châtiment n'eſt pas tant une juſte punition de ſa faute, qu'un injuſte effet de la colere de ſon pere ; Ainſi il blâmera plûtôt ſon pere, qu'il ne ſe blâmera ſoy-même, au lieu qu'on doit avoir ſoin de luy faire connoître ſa faute, auſſi bien que de luy faire ſentir ſa peine, ſans quoy l'on n'y verra jamais de veritable amendement.

En troiſiéme lieu, aprés que les enfans ſont devenus grands, il y a encore d'autres bon offices que leurs peres leur doivent rendre : Ils ſont obligez de veiller ſur eux à l'égard de leurs ames, pour obſerver comment ils mettent en uſage les preceptes qu'ils leur ont donnez en leur éducation, ſuivant l'exhortation que l'Apôtre fait, d'*encourager & de tancer* ſelon que l'on en trouve l'occaſion.

Les peres ſont auſſi obligez de penſer aux moyens de procurer à leurs enfans des établiſſements dans le monde. Si Dieu les a bénis en leur donnant des biens, ils leur en doivent faire part à proportion de ce qu'ils en poſſedent, en ſe ſouvenant que puiſque Dieu c'eſt ſervi d'eux pour les mettre au monde, ils doivent ſelon leur pouvoir les y faire vivre commodement ; C'eſt pourquoy l'on doit regarder

garder comme des peres dénaturez, ceux qui pourvû qu'ils ayent dequoy faire les folles dépenſes, que leur paſſions exigent, ne penſent jamais à ce que déviendront leurs enfans, & ne prennent aucun ſoin de leur établiſſement. Il y a encore icy une autre faute des peres, qui pour l'ordinaire retiennent tout ſans faire à leurs enfans aucune part de leurs biens juſques à ce qu'ils meurent ; Ils leur amaſſeront peut-étre beaucoup pour ce temps là, & cependant ils ne leur donnent pas dequoy ſubſiſter honnêtement, ce qui eſt cauſe de pluſieurs maux. Premierement, cela diminuë l'affection des enfans envers leurs Peres, & même quelquefois la choſe va juſques a leur faire ſouhaiter *la mort de ceux qui leur ont donné la vie* ; & quoy que ce ſoit un crime qu'aucune excuſe ne peut *adoucir*, les peres ne laiſſent pas d'étre trés blamables, quand c'eſt leur conduite qui donne lieu a leurs enfans de tomber dans cette *tentation*. Secondement, cette maniere d'agir pouſſe les enfans à faire des friponneries pour ſubſiſter, & je ne doute point que ce n'en ſoit un effet ordinaire. La dureté des Peres a quelquefois porté les enfans à commettre de mauvaiſes actions, & ſouvent quand ils ont pris ces méchantes habitudes, ils ne les peuvent pas quitter, encore qu'ils n'en ayent plus le même ſujet. C'eſt pourquoy les peres doivent prendre garde de ne les point expoſer à de tels dangers, outre qu'ils perdent le plaiſir qu'ils auroient de voir leurs enfans vivre à leur aiſe, qui eſt un plaiſir qu'a la reſerve d'un vil eſclave de la plus baſſe

&

& plus ſordide de toutes les paſſions, perſonne ne voudroit changer, pour la ſatisfaction imaginaire d'avoir beaucoup d'argent dans ſon coffre. Mais il y a encore une autre choſe à quoy il faut bien prendre garde, lors qu'on penſe à amaſſer quelque choſe pour ſes enfans, qui eſt de le gagner legitimement, autrement ce ne ſera pas une proviſion pour leur neceſſité, car les biens mal acquis ſont accompagnez d'une telle malédiction, que celuy qui laiſſe une ſucceſſion de cette nature à ſon enfant le trompe, en luy faiſant croire qu'il luy a laiſſé du bien & en ne luy diſant pas que c'eſt un bien qui eſt attaqué d'une gangrene, qui le rongera & qui le devorera enfin tout à fait ; c'eſt une choſe que l'on a remarquée ſi ſouvent, qu'il n'eſt pas beſoin de rien dire icy pour en confirmer la verité. Plût à Dieu que l'on y penſat auſſi ſerieuſement qu'elle eſt generalement remarquée ; Car alors, aſſurément les Peres ne croiroient pas que ce fût un motif raiſonnable pour ſe porter à faire des injuſtices, que celuy de laiſſer du bien a leurs enfans, puiſque bien loin que c'en ſoit un moyen, c'eſt celuy de leur faire perdre tout ce qu'ils leur auroient legitimement acquis, une pite mal acquiſe attirant la malediction ſur tout ce que l'on poſſede, comme une petite quantité de levain *enaigrit toute une grande maſſe de pate.* Que les Peres donc ſe contentent de laiſſer pour ſucceſſion à leurs enfans, ce que Dieu leur aura fait la grace d'acquerir légitimement, & qu'ils s'aſſûrent que cela leur vaudra mieux que ne feroient

de

de trés grands biens mal acquis, ſelon que Salomon nous le dit, *Prov.* 16. 8. *Mieux vaut un peu avec juſtice, que gros revenu là où l'on n'a point de droit.*

En quatriéme lieu, les peres ſont auſſi obligez d'étre en bon exemple à leurs enfans. Ce n'eſt pas aſſez qu'ils leur enſeignent les regles de la vertu & de la ſainteté, il faut qu'ils ſe donnent eux-mêmes pour exemples ; Car nous voyons que la force de l'exemple va beaucoup au delà de celle des preceptes, particulierement lors qu'ils nous viennent de perſonnes à qui nous portons du reſpect, & avec qui nous avons une continuelle converſation. Ces deux choſes ſe rencontrent d'ordinaire en un pere ; c'eſt pourquoy il luy ſera trés-neceſſaire de prendre garde à ſoy, devant ſes enfans, afin que ſon exemple puiſſe étre un moyen de les amener à la vertu. Mais helas ! il ne ſe trouve que bien peu de peres aujourd'huy qui ayent ce ſoin & cette circonſpection ; Bien loin de cela, il n'y a rien de plus frequent que de voir des peres qui ſont les malheureux inſtruments de la corruption de leurs enfans. Et certes, comment en pourroit il étre autrement, puiſque l'on ſe licencie à toute ſorte ne méchancetez ? l'on ne ſe doit pas promettre autre choſe, ſinon que les enfans qui voyent les mauvais éxemples de leurs peres les imiteront. L'enfant qui voit ſon Pere yvre, penſera indubitablement qu'il peut s'enyvrer auſſi bien que luy ; s'il l'entend jurer, il voudra faire de même, & ainſi de tous les autres vices. Et s'il arrive que quelque pere qui eſt ainſi

méchant,

méchant, ait plus de ſoin de l'ame de ſon enfant que de la ſienne propre, comment luy pourra t'il défendre les choſes qu'il pratique luy-même, ou le châtier pour les avoir commiſes ? Il eſt certain que l'enfant trouvera que c'eſt une grande injuſtice en ſon Pere, de le punir pour des fautes qu'il commet luy-même ſi librement, & ainſi il n'y a pas d'apparence qu'il obtienne jamais rien de luy. Ces conſiderations doivent obliger tres-étroitement les peres à mener une vie vrayement honnête & Chrétienne, ſans cela ils hazardent non ſeulement leurs propres ames, mais auſſi celles de leurs enfans, & leur acquierent une demeure & un *heritage* dans les *Enfers*.

Le cinquiéme devoir des peres envers leurs enfans eſt de les benir ; ils le peuvent faire en deux manieres ; Premierement par les inſtantes prieres qu'ils font tous les jours à Dieu pour eux, afin d'obtenir de luy qu'il les beniſſe & les protege tant à l'égard des biens ſpirituels, que des temporels. En ſecond lieu, ils doivent attirer la benediction de Dieu ſur eux par leur pieté. Il eſt ſouvent promis dans l'Ecriture Sainte aux gens de bien, que leur *poſterité ſera benite* ; Ainſi dans le ſecond Commandement, Dieu promet de faire miſericorde en mille generations à ceux qui l'aiment. Et on doit remarquer des Juifs, qu'encore qu'ils fuſſent un peuple de *col roide* ; & qu'ils euſſent ſouvent provoqué l'ire de Dieu, néanmoins la pieté de leurs Peres, Abraham, Iſaac, & Jacob, empêcha Dieu pluſieurs fois de les faire perir. D'ailleurs nous

voyons qu'il eſt arrivé à des gens de bien de *porter l'iniquité de leurs Peres.* Ainſi quand Joſias eût détruit l'idolatrie & rétabli le ſervice de Dieu, & fait plus de bien que tous les Roys qui avoient été avant luy, il reſta encore une vieille dette du peché de Manaſſés ſon grand pere, que toute ſa pieté ne fût pas capable d'acquitter ; & nonobſtant la pieté de cét excellent Roy, Dieu reſolut de *rejetter Juda de ſa preſence*, comme vous le pouvez voir au ſecond Livre des Rois. C'eſt pourquoy ſi les Peres ont quelque affection & quelque tendreſſe pour leurs enfans, & un veritable deſir de leur proſperité, qu'ils tâchent par leur bonne & ſainte vie de leur rendre la pieté comme hereditaire.

En ſixiéme lieu, les peres doivent prendre garde de ſe ſervir de leur pouvoir ſur leurs enfans avec équité & avec moderation, & de ne les pas accabler par des commandements déraiſonnables, ſeulement pour exercer leur authorité, mais de bien conſiderer en toutes les choſes d'importance, les vrais avantages de leurs enfans & de ne les forcer à rien qui n'y tende, & qui n'y contribue. C'eſt une regle que les peres peuvent ſouvent avoir occaſion de mettre en uſage ; mais ſur tout, lors qu'il s'agit de marier leurs enfans ; l'on en voit pluſieurs qui y commettent de grandes fautes quoy qu'en d'autres choſes ils ne laiſſent pas d'étre bons peres, quand pour donner de riches partis à leurs enfans, ils ne font point de difficulté de forcer leurs inclinations. Cependant c'eſt une grande tyrannie, qui jette ſou-

ſouvent ceux ſur qui on l'éxerce, dans une foule de malheurs, dont tous les biens du monde ne les ſauroient dédommager. Il y a deux choſes que les Peres doivent principalement conſiderer en mariant leurs enfans. La premiere, de leur faire mener une vie Chrétienne, ce qui les doit obliger de faire choix d'une perſonne de pieté & de vertu, pour la leur aſſocier. La ſeconde, de les mettre en état de vivre commodement & à leur aiſe en ce monde ; & pour cet effet quoy que l'on puiſſe penſer à leur procurer un bien raiſonnable, il eſt certain que l'abondance n'y eſt point neceſſaire ; C'eſt pourquoy on ne l'y doit pas rechercher avec trop d'ardeur, l'amitié reciproque des parties étant bien plus capable de contribuer à leur bonheur, puiſque ſans cela le mariage eſt la plus malheureuſe de toutes les conditions, ce qui doit empêcher les peres d'uſer d'aucune violence pour y faire entrer leurs enfans. Voila ce que j'avois à dire de la premiere ſorte de Relation, qui eſt celle des peres & des enfans.

SECTION XV.

Des devoirs mutuels des Freres ; Des Maris ; Des Femmes ; Des Amis ; Des Maîtres ; Des Serviteurs, &c.

LA ſeconde ſorte de *Relation* eſt celle que les freres ont les uns avec les autres ; On a des freres en la nature ou en la grace, & l'on peut regarder tous les hommes du monde comme des freres en la nature, parce qu'ils ont tous une nature commune. Mais je ne veux pas icy parler de cette ſorte de freres, parce que j'ay déja conſideré ce que les hommes ſe doivent les uns aux autres en general entant qu'ils ſont hommes. Je parle maintenant des freres qui ſont enfans d'un même pere ; Leur devoir eſt d'étre unis de cœur d'affection, c'eſt ce que la nature leur enſeigne ; car puis qu'ils ſont formez d'un même ſang, ils ſont plus particulierement obligez d'avoir les uns pour les autres des ſentimens d'affection & de tendreſſe. Ainſi nous voyons qu'Abraham en conſiderant la proximité qui étoit entre Lot & luy, conclut qu'il ne devoit point naître de contention entr'eux, parce *qu'ils étoient freres*, *Gen.* 13. 8. quoy que par le mot de freres, il entendît ſeulement ce que nous entendons aujourd'huy par ceux de couſins germains ; Ce qui fortifie mon raiſonnement

&

prouve qu'une plus grande proximité, telle qu'eſt celle des freres proprement dits, doit avoir plus de force, pour empêcher que l'on ne ſe querelle, & qu'il faut que nôtre affection & nôtre tendreſſe ſe communiquent en quelque degré à tous ceux de nôtre ſang.

CETTE tendre & mutuelle amitié des freres doit étre tres-fermement établie dans leurs cœurs, parce qu'autrement ils ſeront plus expoſez que ceux qui ne ſont pas ſi proches, à de tres-dangereuſes diviſions ; car la continuelle converſation qu'ils ont enſemble pendant qu'ils ſont en la maiſon de leur pere, leur peut fournir pluſieurs occaſions de diſpute ; outre que l'égalité qui eſt entr'eux à l'égard de leur naiſſance, leur donne quelquefois de la jalouſie, lors qu'il arrive que l'un eſt plus avancé que l'autre. Ainſi nous voyons que les freres de Joſeph luy porterent envie, parce que ſon pere l'aimoit plus qu'eux ; & Rachel porta envie à ſa ſœur à cauſe qu'elle avoit des enfans. Afin donc d'éviter de telles tentations, il faut que tous les freres & toutes les ſœurs ſe rempliſſent le cœur d'une grande & réelle & mutuelle amitié, en ſe regardant comme étant parties les uns des autres ; & alors ils ne penſeront non plus que les membres d'un même corps, à s'entre-quereller ou à s'entreporter envie pour quelque avantage que ce ſoit, mais ils tâcheront de ſe rendre mutuellement toutes ſortes de bons offices.

LA ſeconde ſorte de *fraternité* eſt la ſpirituelle, qui comprend tous ceux qui font profeſſion d'une même foy avec nous. L'Egliſe

en nôtre Baptême devient Mere de tous ceux qui ſont baptiſez ; & par conſequent, il faut que ceux qui ſont ſes enfans, ſoient freres les uns des autres ; & nous devons beaucoup de tendreſſe & d'affection à cette ſorte de freres ; le lien ſacré de la Religion étant celuy de tous qui devroit unir nos cœurs le plus étroitement ; ce ſont ces freres ſpirituels que S. Pierre nous exhorte d'aimer, 1. *Pier.* 2, 17. & c'eſt à eux que nous ſommes particulierement obligez de rendre de bons offices ; *Faites bien à tous*, dit l'Apôtre, *mais particulierement à ceux qui ſont domeſtiques de la foi.* *Gal.* 6. 10. Nous devons étre plus ſenſibles à leurs néceſſitez qu'à celle de tous les autres, Chriſt nous dit, *Matth.* 10. 42. *que quiconque donnera un verre d'eau froide à un de ces petits au nom de diſciple, ne perdra point ſon ſalaire.* D'où nous pouvons nous aſſurer que cette amour particuliere envers tous les Chrétiens, entant que Chrétiens, eſt trés-agreable à Dieu.

Nous ſommes obligez de rendre pluſieurs devoirs à ces freres en Chriſt ; Un des principaux eſt d'entretenir communion avec eux ; Premierement en la doctrine, car nous devons perſeverer conſtamment en la même creance, & en la même profeſſion de toutes les veritez, dont la perſuaſion eſt neceſſaire au ſalut, & ſeule capable de nous faire connoître pour de vrays diſciples de Chriſt ; C'eſt cette perſuaſion & cette foy dont parle Saint Jude, *laquelle a été une fois baillée aux Saints*, *Jude* 3. par la converſation de laquelle nous demeurons toûjours dans l'union de cette fraternité ſpi-

ſpirituelle, à l'égard de la profeſſion conſtante que nous en devons faire, quelque tempête & quelque perſecution qui l'accompagne, ſelon l'exhortation de l'Apôtre, *Heb.* 10. 23. *Retenons la profeſſion de nôtre eſperance ſans varier*; Secondement nous devons autant que les occaſions s'en preſentent avoir communion avec nos freres ſpirituels, en tous les exercices de pieté. Il faut avoir ſoin de frequenter les ſaintes aſſemblées, qui ſont comme les enſeignes de nôtre profeſſion; c'eſt pourquoy celuy qui s'en retire volontairement, donne lieu de ſoupçonner qu'il renonce auſſi à la doctrine qu'elles profeſſent & qui y eſt enſeignée. Nous trouvons que cette communion étoit exactement obſervée à tous ces égards par les premiers Chrétiens, *Act.* 2. 42. *Or perſeveroient-ils tous en la doctrine des Apôtres, en la communion & la fraction du pain.* Ils y perſeveroient conſtamment, & la crainte des perſecutions ne la leur faiſoit point abandonner, quoy qu'ils fuſſent mis à de terribles épreuves; D'où nous apprenons que le danger qui accompagne ce devoir, n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour nous en diſpenſer.

SECONDEMENT il faut ſupporter l'infirmité de nos freres en Chriſt, ſelon ce que nous dit S. Paul, *Rom.* 15. 1. *Nous qui ſommes forts, devons ſupporter les infirmités des foibles.* S'il arrive que quelqu'un qui croit toutes les veritez Chrétiennes qui ſont neceſſaires a ſalut, ait neanmoins quelque erreur, nous ne devons point pour cela abandonner ſa communion ni mépriſer ſa perſonne. S. Paul nous l'enſeigne

à l'occaſion du frere foible, qui par erreur & ſans aucune raiſon faiſoit ſcrupule de manger de certaines viandes, *Rom.* 14. *Que celuy*, dit-il, *qui mange ne mépriſe pas celuy qui ne mange point* ; C'eſt à dire, que ceux qui ſont mieux inſtruits & qui ſont capables de reconnoître que leur frere eſt à cét égard dans l'erreur, ne laiſſent pas de le recevoir au lieu de le mépriſer ; Comme d'ailleurs l'Apôtre ordonne auſſi à celuy qui eſt *foible* de ne point *juger*, c'eſt à dire, de ne point condamner celuy qui eſt fort. Les autres differences de ſentiment moins conſiderables ſe doivent ſupporter de part & d'autre ſans que cela altere le moins du monde la charité fraternelle que nous nous devons reciproquement.

En troiſiéme lieu, il faut que nous eſſayons à relever ceux de nos freres qui ſont tombez, & à les ramener à repentance, lors qu'ils ont commis quelque peché. Ainſi S. Paul commande *de redreſſer celuy qui eſt tombé en quelque faute, avec un eſprit de douceur*, *Gal.* 6. 1. Nous ne devons point regarder nos freres comme des reprouvez, de peur de les porter à un entier deſeſpoir, ni en triompher ſous pretexte de nôtre innocence, comme l'orgueilleux Phariſien, en regardant le pauvre Péager, *Luc* 18. 11. Mais nous ſommes obligez de travailler à leur converſion avec douceur, en nous ſouvenant que nôtre propre fragilité eſt telle que nous ne ſommes pas à l'abry de ſemblables fautes.

En quatriéme lieu, nous devons avoir une ſi grande ſympathie pour nos freres ſpirituels, que

que nous nous interreſſions en tout ce qui les regarde, & qu'il ne leur arrive rien, ſoit en *corps*, ſoit à chacun en particulier à quoy nous ne prenions part. Premierement, on les peut conſiderer en *corps*, entant qu'ils compoſent l'Egliſe univerſelle, qui eſt l'aſſemblée de tous les fidéles, qui ſont repandus par tout le monde, ou en tant qu'ils conſtituënt une Egliſe particuliere, qui eſt le corps de tous les fidéles de quelque nation. Et tout ce qui arrive, ſoit à l'Egliſe univerſelle en general, où à quelque Egliſe particuliere, ſur tout à celle dont nous ſommes membres, nous doit extremément toucher; Il faut que nous nous rejoüiſſions de tous ſes avantages, & que nous nous affligions de toutes ſes diſgraces, en déplorant ſes deſolations, en priant Dieu inſtamment tous les jours pour elle, & en diſant avec David, *Pſ.* 51. 20. *Fay bien ſelon ta bien-veüillance à Sion, & édifie les murs de Jeruſalem.* Car lors que nous la voyons affligée & perſécutée; Quiconque n'eſt point touché de ſa condition, ne doit point étre conſideré comme l'un de ſes vrais membres, parce que comme chaque membre s'intéreſſe à la conſervation de tout le corps, il faut qu'il en ſoit de même icy, ſelon que le Pſalmiſte l'a obſervé; *Pſ.* 102. 15. *Tes ſerviteurs*, dit-il, *ſont affectionnez a ſes pierres, & ont pitié de ſa poudre.* Et aſſurément tous les vrais ſerviteurs de Dieu, ſont encore du même naturel; Ils ne peuvent regarder les ruïnes & la deſolation de l'Egliſe ſans une extreme douleur. Se-

conde-

condement, il faut que nous ayons ces mêmes ſentimens pour nos freres, en les conſiderant en particulier. Nous devons préſuppoſer que nous ſommes intereſſez en tout ce qui regarde chaque fidelle, comme ayant à partager avec luy tous les ſujets qu'il a de triſteſſe ou de joye ; C'eſt à quoy l'Apôtre exhorte les Romains, *Rom.* 12. 15. *Soyez en joye avec ceux qui ſont en joye, & en pleur avec ceux qui ſont en pleur.* Et dans la 1 Epître aux Corinthiens ſous la ſimilitude du corps naturel, il preſſe inſtamment ce devoir, 1 *Cor.* 12. 26. *Soit*, dit-il, *que l'un des membres ſouffre quelque choſe, tous les membres ſouffrent avec luy, ou ſoit que l'un des membres ſoit honoré, tous les membres s'en rejoüiſſent.* Nous devons tous ces divers effets d'amitié à nos freres ſpirituels ; Et Jeſus-Chriſt a voulu que cét amour fût ſon enſeigne, & la livrée à quoy on peut reconnoître ſes diſciples, *Jean* 13. 35. *Par cela tous connoîtront que vous êtes mes diſciples ; ſi vous avez de l'amour l'un pour l'autre.* De ſorte, qu'à moins que d'avoir deſſein de renoncer à la qualité de diſciples de Jeſus-Chriſt, nous ne devons point ceſſer d'aimer nos freres.

LA troiſiéme Relation eſt celle qui eſt entre le mary & la femme, qui eſt encore beaucoup plus étroite que les premieres dont nous avons parlé ; comme il paroît par ce Paſſage, *L'homme delaiſſera Pere & Mere & s'aiondra a ſa femme, & les deux ſeront une même chair.* Il y a pluſieurs devoirs à quoy les perſonnes mariées ſont obligées *reſpectivement.*

ment, Premierement, la femme doit obeïſſance à ſon mary ſelon que cela luy eſt expreſſement declaré par l'Apôtre, *Col.* 3. 18. *Femmes, ſoyez ſujettes à vos propres maris, ſelon qu'il appartient au Seigneur.* Elles doivent obeïr à leurs maris au Seigneur, c'eſt à dire en tout ce qui eſt conforme aux Commandemens de Dieu, car il en eſt icy comme à l'égard des autres ſuperieurs: On doit plûtôt obeïr à Dieu qu'aux hommes, & il ne faut point que la femme faſſe par le commandement de ſon mary aucune choſe qui ſoit défenduë par la loy de Dieu: Mais en toutes les choſes qui ne ſont pas contraires aux Commandemens de Dieu, ce Precepte doit avoir lieu, & il ſervira à condamner la mauvaiſe humeur & l'opiniâtreté de pluſieurs femmes qui deſobeïſſent aux ordres légitimes de leurs maris, ſans autre raiſon, que parce que la ſujettion leur déplaît, quoy que Dieu la leur commande expreſſement. Mais on peut icy demander ce que l'on doit faire en cas que le mary commande une choſe qui quoy qu'elle ne ſoit pas illegitime, eſt neanmoins trés incommode & tres-imprudente; la femme ſe doit-elle ſoûmettre à un tel commandement? A cela je repons que la femme ne deſobeïra pas, mais plûtôt qu'elle s'aquitera de ſon devoir, quand elle fera voir au mary doucement & ſans bruit, les inconveniens qui pourroient arriver d'une telle choſe, pour tâcher par là à luy perſuader de revoquer ſon commandement. Mais en cas qu'elle ne puiſſe obtenir cela par prieres ou par amitié, elle n'en

n'en doit jamais venir juſques à des paroles rudes, ni enfin refuſer d'obeïr, puiſque jamais elle n'en peut étre diſpenſée que lors qu'il y a du mal, dans l'execution du commandement de ſon mary.

SECONDEMENT, la femme doit la fidelité à ſon mary; il y en a de deux ſortes; premierement celle du mariage, & à cét égard la femme ſe doit garder chaſte & pure en toutes maniéres: C'eſt pourquoy il eſt de ſon devoir de n'écouter jamais ceux qui la voudroient ſéduire, de témoigner une grande horreur pour toutes les propoſitions qui tendent à cela, & de ne donner jamais lieu à aucun homme qui aura été aſſez hardy pour luy tenir un diſcours inſolent, de trouver l'occaſion de luy en faire encore un ſemblable. Secondement, elle doit auſſi la fidelité à l'égard du ménage & des affaires qui luy ſont commiſes; Il faut qu'elle y apporte l'ordre qui ſera le plus utile à ſon mary, & que jamais il ne luy arrive de le tromper, en employant ſon bien à des uſages qu'il n'approuve pas.

EN troiſiéme lieu, la femme doit aimer tendrement & cordialement ſon mary, & elle eſt obligée de luy témoigner cette amitié dans toute ſa converſation; Elle doit eſſayer de l'aſſiſter & de le conſoler en toutes occaſions autant qu'il luy ſera poſſible, afin qu'elle puiſſe répondre à la fin pour laquelle elle a été creée, c'eſt a dire afin qu'elle puiſſe étre *en aide à ſon mary*, *Gen.* 2. 3. & cela en toute ſortes de conditions, ſoit en ſanté ou en maladie, dans l'opulence ou dans la pau-

vreté

vreté, enfin en quelque état ou Dieu l'ait reduit par ſa Providence, elle le doit ſupporter & conſoler autant qu'elle pourra; Et à cela eſt directement contraire toute opiniâtreté, rudeſſe d'eſprit, colere, impatience, & toute mauvaiſe humeur, qui fait qu'une femme eſt à charge à ſon mary, & comme une peſte en ſa maiſon, au lieu de luy étre en aide & en conſolation. Et certainement ſi c'eſt une faute que d'en uſer ainſi à l'égard de qui que ce ſoit, comme je l'ay déja montré, que ſera-ce que de traiter de la ſorte celuy à qui l'on doit la plus grande & la plus tendre affection dont on eſt capable?

Et que les femmes ne penſent pas juſtifier leur mauvaiſe humeur par les fautes de leurs maris, car elles ne ſauroient s'excuſer par là, ni à l'égard de ce qu'elles leur doivent en conſcience, ni même en bonne politique; Non à l'égard de ce que la femme doit en conſcience à ſon mary, car lors que Dieu a commandé abſolument de rendre un devoir a quelqu'un, il n'y a point d'indignité en ſa perſonne qui nous en puiſſe diſpenſer; Non en bonne politique, car plus un mary eſt de mauvaiſe humeur, plus il eſt neceſſaire que ſa femme le traite doucement & avec reſpect afin de le gagner. C'eſt le conſeil que S. Pierre donnoit aux femmes de ſon temps, 1 *Pierre* 3. 1. *Semblablement que les femmes ſe rendent ſujettes à leurs propres maris, afin que même s'il y en a qui n'obeïſſent point à la parole, ils ſoient gagnez ſans paroles par la converſation des femmes.* Il paroît par là que la bonne con-

conduite de la femme étoit estimée un puissant moyen pour gagner les hommes & même pour les attirer du Paganisme au Christianisme; Et assûrément elle pourroit produire encore aujourd'huy de fort bons effets, si les femmes vouloient seulement avoir la patience d'en faire l'essay, au moins cela mettroit quelque repos dans les familles, au lieu qu'au contraire les mauvais effets de l'humeur turbulente de certaines femmes sont si connus, qu'il n'y a personne dans leur voisinage qui n'en puisse faire des histoires. Combien y a-t'il d'hommes qui pour éviter le bruit & les crieries de leurs femmes ont fréquenté des compagnies qui les ont jettés dans une habitude d'intemperance, & reduits à la pauvreté, & qui ont attiré sur eux un grand nombre de malheurs? Que toutes les femmes donc prennent garde de ne pas exposer leurs maris à cette tentation & lors qu'il arrive quelque chose dont elles sont obligées de leur donner avis pour l'affection qu'elles leur portent, que ce soit avec toute la douceur imaginable, afin qu'il paroisse que c'est l'amitié & non pas la colére qui les fait parler.

Les maris sont obligez aussi à plusieurs devoirs envers leurs femmes; il leur doivent premierement leur amitié, & S. Paul veut que ce soit une amitié tendre & passionnée, comme il paroît par les comparaisons dont il se sert en cette occasion, l'une prise de l'amour que chacun, porte naturellement à son propre corps, l'autre de l'amour que Christ porte à son Eglise, car il les propose l'une & l'autre

l'autre pour modelles de l'amitié des maris envers leurs femmes; D'où il s'enſuit qu'ils ſont obligez d'éloigner de leur humeur abſolument tout ce qu'il pourroit y avoir de rude & de choquant. Les hommes doivent agir avec leur femmes comme avec une partie d'eux-mêmes, & les aimer comme leurs propres corps; C'eſt pourquoy ils ne doivent rien faire qui leur puiſſe cauſer du mal, ni rendre leur vie amere, non plus qu'ils ne voudroient pas couper ni déchirer leur propre chair. Que les maris qui tyranniſent leurs femmes, & qui à peine les traitent comme des créatures humaines, conſiderent s'ils les aiment comme leurs propres corps.

Le ſecond devoir du mary envers la femme, eſt de luy garder la foy du mariage c'eſt ce que Dieu requiert du mary auſſi bien que de la femme; Et quoy qu'il ſemble que l'on ne regarde pas cette infraction du devoir du mary avec tant d'horreur, il eſt pourtant vray que devant Dieu ſon peché en cela ne ſe trouvera pas moindre que celuy de la femme; car il eſt tres certain qu'auſſi bien à l'égard du mary qu'à l'égard de la femme, c'eſt une infraction de la loy du mariage: De ſorte qu'outre le crime de l'impureté, c'eſt encore une violation d'un ſerment tres ſolemnel; & la difference qui ſemble l'emporter en faveur du mary, eſt plûtôt à l'égard de certaines conſiderations du monde, qu'à l'égard du crime même.

En troiſiéme lieu, le mary doit avoir ſoin de ſa femme & luy faire part de tous les biens

biens exterieurs desquels Dieu l'a beny; Et il ne doit ni luy dénier par avarice les choses qui luy sont necessaires, ni tellement *gaspiller* son bien par mauvais ménage, qu'il n'ait plus dequoy l'entretenir. C'est là certainement un des devoirs du mary, qui étant obligé comme je viens de le dire, de considerer sa femme comme une partie de soy-même, doit avoir le même soin de l'entretenir que de s'entretenir luy-même. Mais cela ne doit pas étre entendu comme si je voulois dispenser la femme de travailler de son côté aussi-bien que son mary, lors que l'état de leurs affaires le requiert, car il n'est pas raisonnable que le mary passe luy seul sa vie dans le travail, pour entretenir sa femme dans l'oisiveté.

En quatriéme lieu, le mary doit instruire sa femme aux choses qui regardent son salut. S. Paul commande aux femmes d'apprendre de *leurs maris en la maison*, 1 *Cor.* 14. 36. par où il présuppose que les maris les doivent enseigner; Et en effet, il faut que chaque Pere de famille essaye d'apprendre à tous ceux qui sont sous sa conduite, toutes les choses qui regardent leur salut, & particulierement à sa femme, qui luy est beaucoup plus proche que le reste; Cela doit rendre les hommes plus soigneux de se bien instruire eux mêmes, afin qu'ils puissent étre capables de faire leur devoir à l'egard des autres.

En dernier lieu, les maris & les femmes sont reciproquement obligez de prier Dieu les

les uns pour les autres, de demander à Dieu par des vœux communs toutes ſes benedictions, tant ſpirituelles que temporelles, & d'eſſayer autant qu'il leur eſt poſſible, de ſe procurer l'un à l'autre toutes ſortes d'avantages, ſur tout à l'égard de l'ame, en s'entr'encourageant à bien faire, en s'entre détournant de toute ſorte de peché, & en ſe prêtant la main reciproquement, comme des perſonnes qui ſont ſous un même joug pour s'aſſiſter & pour s'aider à le porter, & à faire tout le bien qu'ils pourront, non ſeulement à leur famille, mais auſſi à tout le monde; C'eſt là la plus ſincere & la plus precieuſe de toutes les amitiez. Et certes, comment peut-on dire que ceux là s'aiment qui ſe voyent dans le chemin de perdition, & qui ne s'en mettent pas en peine? Si l'amitié du mary & celle de la femme étoient ainſi fondées ſur la Vertu & ſur la Religion, ce ſeroit le moyen de commencer un Paradis ſur la terre, & de prévenir les quérelles & les crieries qui arrivent ſi fréquemment parmy eux, qui ſont les peſtes des familles, & qui font comme un petit Enfer qui conduit enfin à un plus grand. Et certes, l'on ne ſe peut pas promettre une grande conſolation dans les mariages qui ne ſont pas liez par le ciment de cette ſainte amitié.

17. C'EST pourquoy tous ceux qui veulent entrer dans cette condition, doivent auparavant conſiderer de bonne heure la perſonne qu'ils veulent choiſir, pour voir s'il pourront vivre avec elle dans une ſainte a-

mitié, c'eſt à dire, ſi elle a vrayment la crainte de Dieu ; il n'eſt rien plus ordinaire dans le monde que de ſe propoſer de mauvaiſes fins du mariage ; les uns ſe marient pour le bien, les autres pour la beauté, & en general on n'a égard qu'à des conſiderations mondaines ; mais certainement celuy qui ſe veut marier comme il faut, doit ſi bien concerter ſon mariage, qu'il en tire ces autres avantages, qui ſont les meilleures fins que l'on s'en puiſſe propoſer, je veux dire de mieux ſervir Dieu, & de mieux faire le ſalut de ſon ame ; Au moins doit-il étre aſſuré qu'il ne les empéchera point ; Et c'eſt pour cela que la vertu de la perſonne dont on fait choix, eſt plus conſiderable que toutes les richeſſes du monde, quoy que je ne nie pas qu'on n'y doive avoir auſſi égard a une certaine portion de bien, qui puiſſe nous fournir, non ſeulement le neceſſaire a la nature, mais encore le neceſſaire a la condition.

MAIS avant toute choſe, que chacun prenne garde de ne contracter aucun de ces mariages qui puiſſent être non ſeulement mauvais par leurs ſuites, mais qui ſont même des pechez dés le moment qu'on les fait ; Tels ſont les mariages de ceux qui ont auparavant promis de ſe marier à quelqu'autre ; Auquel cas il eſt tres certain qu'ils ſe doivent de droit aux perſonnes à qui ils ont fait les premieres promeſſes, & ainſi ils ne ſe peuvent marier legitimement à aucune autre tant que les perſonnes à qui ils ont fait les prémieres promeſſes ſont en vie ; Et de

prendre

prendre un tel mary ou une telle femme, c'eſt proprement commettre adultere, comme S. Paul nous l'enſeigne, *Rom.* 7. 3. Il y a encore d'autres mariages illegitimes, comme ceux qui ſe contractent entre des perſonnes qui ſont parens dans les degrez que Dieu a défendus, & que l'on peut voir dans le livre du Levitique; *Lev.* 18. & 20. Et quiconque ſe marie dans aucun de ces degrez de proximité, ſoit par luy-meſme ou à cauſe de ſa femme, ce qui eſt également criminel, commet ce grand peché d'inceſte; Et tant qu'il continuë de vivre avec une femme qui ne peut etre ſa légitime épouſe il demeure dans un épouvantable crime. Cette précaution dans le choix de la perſonne, préviendroit beaucoup de malheurs que nous voyons arriver tous les jours de ces mariages temeraires & illicites; Ce ſeroit donc un grand bien ſi l'on vouloit conſiderer le mariage ſelon que nôtre Egliſe le conſeille comme *une choſe qui ne doit point étre entrepriſe legerement & ſans une meure deliberation, par une folle paſſion pour aſſouvir la convoitiſe de la chair, &c.* Ce ſeroit le moyen ſans doute d'attirer la benediction de Dieu, que l'on ne ſe peut pas raiſonnablement promettre ſans cela.

LA Relation qui eſt entre les amis, eſt ce que je vay conſiderer enſuite. Cette Relation doit étre bien fondée: car un ami eſt quelque choſe de bien proche & de bien utile; Mais il n'y a rien en quoy on ſe méprenne d'avantage dans le monde. On appelle ordinairement ſes amis, ceux avec qui

on a de la familiarité & une frequente converſation, quoy que cette familiarité ne ſoit rien autre choſe qu'un accord & qu'une union pour pecher. L'yvrogne penſe que celuy qui boit avec luy eſt ſon ami; Le trompeur, que celuy-là l'eſt auſſi qui luy aide en ſes tromperies; L'orgueilleux en croit autant de celuy qui le flate; il en eſt de même de tous les vices. Ceux qui y portent les autres, & qui les y plongent le plus avant ſont regardez de ces pauvres gens-là, comme les meilleurs de leurs amis; Mais il en ſont bien éloignez, & ils ne ſont aſſurément rien moins que cela; s'ils l'étoient, le Diable ſeroit le premier de tous les amis, luy qui eſt toûjours prêt de rendre cette ſorte d'office. La veritable amitié eſt directement oppoſée à un tel procedé, puis que c'eſt une union & une jonction de volontez dans les choſes juſtes & honnêtes, & non pas dans le vice; En un mot, un veritable ami eſt celuy qui aime tellement ſon ami, qu'il ſouhaite paſſionnément & procure ſoigneuſement ſon bien; & certainement quiconque eſt tel ne portera jamais ſon ami au peché, qui eſt le plus grand de tous les maux. Le devoir d'un ami en general, eſt donc de procurer avec ſoin à ſon ami tous les vrays avantages qu'il pourra; Et dans ce devoir géneral il y en a pluſieurs particuliers qui y ſont compris.

PREMIEREMENT il luy doit étre fidelle en toutes les choſes qu'il luy a commiſes ſoit en matiere de biens ou de ſecrets; celuy qui trahit la confiance que ſon ami a en luy doit étre

être regardé de tous les hommes avec horreur; C'eſt une des plus grandes infidelitez qui ſe puiſſe commettre; & pour de telles trahiſons, le Sage nous dit, *Eccleſ.* 22. 24. *que tout amy ſe retire*, c'eſt à dire rompt, *tout à fait*.

SECONDEMENT, l'on eſt obligé d'aſſiſter ſon ami dans toutes ſes neceſſitez, de le conſeiller lors qu'il a beſoin de bons avis, de le réjoüir lors qu'il eſt en affliction, d'eſſayer à le tirer de peine & de danger lors qu'il s'y trouve; en un mot de luy donner tous les ſecours qui luy peuvent être néceſſaires: L'on voit un admirable exemple d'amitié entre Jonathan & David. Jonathan aimoit David comme *ſa propre vie*, & nous voyons que non ſeulement il s'intrigue pour la ſûreté de ſon ami lors qu'il le voit en danger, mais qu'il s'y expoſe luy-même pour l'en delivrer, en attirant ſur luy la colere de ſon Pere pour la détourner de deſſus David, comme on le peut voir au 20 Chapître du premier Livre de Samuel.

LE troiſiéme & Principal devoir d'un ami, eſt de contribuer au ſalut de l'ame de ſon ami, & de le faire avancer en pieté & en vertu par tous les moyens qui luy ſont poſſibles, par des encouragemens à toute ſorte de bien, & par de fortes & preſſantes diſſuaſions de toute ſorte de mal; & cela non ſeulement en general, mais par des exhortations particulieres, & par de ſinceres & franches reprimandes, quand il ſaura certainement, ou qu'il devra raiſonnablement croire que ſon

ami aura commis quelques fautes ; Ce dernier effet d'amitié eſt le plus grand de tous ; Et nul ne doit paſſer pour vray ami que celuy qui s'en acquitte ; Car la plûpart des hommes ont tant de peine à ſouffrir qu'on les reprenne de leurs defauts, qu'il eſt tout à fait neceſſaire que ceux qui l'entreprennent, poſſedent abſolument leur cœur pour ſe faire écouter avec patience ; Tout le monde demeure d'accord que c'eſt là le propre devoir d'un ami ; En effet, s'il le neglige, il laiſſe lâchement tomber ſon ami dans la ſécurité ; Car lors que l'on commet quelque faute & que l'on n'en eſt point repris, l'on ne croit pas avoir manqué ; & ainſi cét infidéle ami l'entretenant dans le peché par ſon ſilence fait le perſonnage des plus infames flateurs ; Et ſi l'on conſidere de plus qu'il n'y a perſonne qui n'ait beſoin quelquefois d'étre averti de ſes fautes & exhorté à faire ſon devoir, l'on trouvera que de n'en pas uſer ainſi dans les occaſions, c'eſt tout à fait pecher contre les regles de l'amitié, & étre tres cruel à ſon ami ; Car nous avons naturellement tant de partialité lors qu'il s'agit de nous mêmes, que nous ſommes bien moins clair-voyants en nos propres fautes qu'en celles d'autruy ; Ce qui fait qu'il eſt trés neceſſaire que les autres qui les voyent mieux que nous ne faiſons, nous en avertiſſent & ſi on le fait d'abord, on previent les rechutes ; au lieu que ſi on nous laiſſe continuer ſans nous reprendre, nous formons une telle habitude au mal, que les avis & les exhortations n'ont plus d'effet ; Comment

ment eſt-ce donc que ces amis muets pourront répondre devant Dieu, & ſe ſatisfaire eux-mêmes d'avoir par leur Lâche ſilence plongé leurs amis dans un tel malheur. Dieu luy même en parlant d'un ami s'en exprime ainſi, *Deut.* 13. 6. *Ton ami lequel t'eſt comme ton ame* Et certainement nous devrions les conſiderer comme nos ames en ces occaſions importantes, & avoir le même ſoin de leur ſalut que nous devons avoir du nôtre: Il ſera donc trés à propos que ceux qui veulent vivre dans une étroite amitié, ſe promettent ſolemnellement de s'avertir, & de ſe reprendre l'un l'autre de leurs fautes, afin que chacun regardant cela comme un devoir d'amitié abſolument indiſpenſable, celuy qui ſera repris ne le puiſſe jamais trouver mauvais.

En quatriéme lieu, la priere doit étre inſeparable de toutes ces parties de la vraye amitié; Nous ne devons pas ſeulement aſſiſter nos amis en tout ce que nous pouvons, mais nous devons auſſi implorer l'aide de Dieu pour eux, & les luy recommander trés inſtamment, afin qu'il les beniſſe de toutes ſes benedictions temporelles & ſpirituelles.

En dernier lieu, nous devons étre conſtans dans nos amitiez, & ne nous pas laſſer de nos amis par legereté, & ſans autre raiſon, que parce qu'ils l'ont été long temps, qui eſt leur faire une grande injuſtice; Car s'ils en ont bien uſé, plus ils ont été long temps nos amis, plus les devons-nous eſtimer; Et nous faiſons une grande folie de nous priver du plus grand threſor de la vie humaine; car certainement on doit ainſi appeller un ami éprouvé.

Voila l'avis que nous donne là deſſus le plus Sage des hommes, *Prov.* 27. 10. *Ne quitte point ton ami, ny l'ami de ton pere.* On ne doit pas non plus pour quelque legere faute rompre avec ſon ami ; mais il faut ſupporter de l'infirmité humaine, & ſi tu as ſujet de luy pardonner aujourd'huy, peut-étre qu'il en aura un demain de te rendre la pareille. Ainſi il n'y a que l'infidelité ou d'incorrigible vices qui doivent rompre les liens de l'amitié.

LA derniere Relation eſt celle qui ſe rencontre entre les Maîtres & les Serviteurs ; car ils ſe doivent auſſi quelque choſe reciproquement l'un à l'autre. Le devoir du ſerviteur eſt d'obeïr à tous les commandemens legitimes de ſon maître ; Cela eſt expreſſement ordonné par l'Apôtre, *Eph.* 6. 6. *Serviteurs obeïſſez en toutes choſes à vos maîtres, &c.* Et cette obeïſſance ne doit point étre par contrainte ni avec murmure, l'Apôtre ajoûtant ce mot, *v.* 7. *Servant de bonne affection.* Et pour s'y porter avec plus de courage, ils doivent conſiderer que c'eſt le Seigneur qu'ils ſervent, & non point les hommes. Dieu a commandé aux ſerviteurs d'obeïr a leur maîtres, de ſorte qu'ils obeïſſent à Dieu en leur obeïſſant, ce qui les doit porter à obeïr de bon cœur, quelque difficile que ſoit l'ouvrage, & quelque rude que ſoit le maître Sur tout, ſi l'on conſidere bien ce que l'Apôtre ajoûte au même endroit, *v.* 8. *Sçachant*, dit-il, *qu'ils recevront du Seigneur le bien qu'ils auront fait.*

LE

LE ſecond devoir des ſerviteurs eſt la fidelité ; Elle peut-étre de deux ſortes, l'une à l'égard du travail, l'autre à l'égard des choſes qui leur ſont confiées ; La premiere partie de la fidelité d'un ſerviteur, eſt de rendre toutes ſortes de ſervices à ſon maître non ſeulement lors qu'il craint le châtiment aprés y avoir manqué, mais en tout temps & même lors que ſon maître ne peut pas diſcerner s'il a failli ou non ; Le ſerviteur qui ne fait pas conſcience d'en uſer ainſi, eſt fort éloigné d'étre fidéle ; Ses ſervices étans oppoſez par l'Apôtre à la *ſimplicité de cœur* qui eſt requiſe au ſerviteur, *Epheſ.* 5. 6. La ſeconde ſorte de fidelité d'un ſerviteur conſiſte à en uſer en bonne conſcience, dans toutes les choſes qui luy ont été confiées par ſon maître, à ne point *gaſpiller* ſes biens, comme l'on accuſa l'injuſte maître d'hôtel d'avoir fait, *Luc.* 16. à ne les laiſſer point perdre par ſon peu de ſoin, & à n'en convertir aucune partie à ſon propre uſage, ſans le conſentement de ſon maître. Cette derniere faute eſt-ce que l'Apôtre appelle *ſouſtraire* le bien du maître ; ce qu'il défend aux ſerviteurs, comme étant un vray larcin ; Et telles ſont toutes les voyes indirectes dont uſent les ſerviteurs pour s'enrichir aux dépens de leurs maître, comme de ſe laiſſer corrompre par preſens, pour faire un marché qui leur ſoit préjudiciable, & pluſieurs tours de cette nature ; Et l'on peut dire avec verité, que ces infidelitez ſont pires que le larcin ordinaire ; car plus la confiance que l'on a en quelqu'un eſt grande, plus ſon crime eſt grand auſſi,

auſſi, quand il luy arrive de n'être pas fidele ; Pour ce qui eſt de l'autre ſorte d'infidelité qui eſt celle de dépenſer mal à propos le bien d'un Maître, encore qu'il n'en revienne aucun profit, elle ne differe point en effet de la precedente ; car puis que le maître peut perdre autant d'une façon que de l'autre, que luy importe ſi c'eſt par l'avarice ou par la negligence de ſon ſerviteur, qu'il eſt pillé ? Et c'eſt toûjours la même violation du dépôt, puis qu'un maître ne ſe doit pas moins repoſer ſur le ſoin que ſur la fidelité de ſon ſerviteur. Car quel avantage auroit un maître d'être aſſûré que ſon ſerviteur ne le tromperoit point, ſi par négligence il donnoit occaſion aux autres de le tromper ? Et ainſi celuy qui n'a point ſoin de faire le profit de ſon maître, manque à ce qu'il doit, tout de même que celuy qui ne travaille qu'au ſien propre par des voyes injuſtes.

C'EST encore le devoir des ſerviteurs que de ſupporter avec patience & avec humilité les reprimandes de leurs maîtres ſans leur contredire, ſelon l'exhortation de l'Apôtre S. Paul, *Tit.* 2. 9. c'eſt à dire de ne faire point à ces *reprehenſions* des réponſes rudes, qui ne font qu'irriter leurs maîtres davantage, comme cela n'eſt que trop ordinaire aux ſerviteurs, même dans les juſtes reprimandes qu'on leur fait, quoy que S. Pierre, 1 *Pier.* 2. 20. leur recommande de ſouffrir patiemment celles mêmes qu'ils n'ont pas meritées, & lors qu'on les mal-traite, encore qu'ils ſe ſoient bien acquitez de leur devoir. Mais ce n'eſt

n'eſt pas tout ce qui eſt requis des ſerviteurs, que de ſupporter avec patience la *reprehenſion*; ils doivent auſſi ſe corriger des fautes dont on les reprend, & ne ſe pas imaginer qu'ils ont aſſez fait lors qu'ils ont écouté leurs maîtres, avec tout le reſpect & toute la ſoûmiſſion poſſible.

LE quatriéme devoir des ſerviteurs eſt la diligence. Ils doivent inceſſamment prendre garde à toutes les choſes qui leur ſont commiſes, & n'être ni pareſſeux ni inutiles, ni adonnez aux compagnies des débauchez, ni au jeu, ni à aucune autre choſe qui les puiſſe divertir des affaires de leurs maîtres. Les ſerviteurs ſont obligez à tout cela, & doivent s'en acquitter avec ſoin & en bonne conſcience, non tant pour éviter la colere de leur maître que pour ſe mettre à couvert de celle de Dieu, qui certainement leur fera à tous rendre compte de leurs manieres d'agir envers leurs maîtres.

MAIS il y a auſſi pluſieurs choſes que les maîtres doivent à leurs ſerviteurs: Premierement ils ſont obligez d'être juſtes envers eux, en accompliſſant les conditions auſquelles ils les ont loüez, qui ſont ordinairement de les nourrir & de leur donner des gages; & c'eſt une pure oppreſſion que de retenir le ſalaire des ſerviteurs.

SECONDEMENT, les maîtres ſont obligez de reprendre leurs ſerviteurs, non ſeulement lors qu'ils commettent des fautes contr'eux, à quoy il y a peu de maîtres qui manquent, mais particulierement lors qu'ils en commettent,

tent, contre Dieu, dequoy les maîtres doivent étre plus fâchez que de celles qui ne tendent ſeulement qu'à leur préjudice & à leur perte, les outrages qu'on fait a Dieu, & le danger que peut courir l'ame, même du dernier des hommes, étant infiniment plus dignes de nôtre inquiétude qu'aucune autre choſe ne ſauroit étre ; C'eſt pourquoy lors que les maîtres ſe mettent en colere contre leurs ſerviteurs, pour quelque petite négligence, ou pour quelque autre faute peu importante, & que ſans peine ils leur voyent commettre de grands pechez contre Dieu, c'eſt une marque qu'ils conſiderent trop leurs propres interêts & trop peu la gloire de Dieu, & le ſalut de leurs ſerviteurs. Il n'y a que trop de maîtres de cette humeur, ils n'ont ordinairement aucun ſoin de ſavoir ſi leurs domeſtiques ſervent Dieu, ni combien leurs familles ſont prophanes & deſordonnées ; C'eſt pourquoy jamais ils ne leur font aucune exhortation ni remontrance pour les porter à la vertu, & pour les retirer du vice. Ces maîtres oublient qu'ils ſeront obligez un jour de rendre compte, comment ils auront gouverné leurs familles ; C'eſt aſſurément le devoir de ceux qui ont quelque authorité ſur les autres, de faire avancer en la pieté & en la crainte de Dieu tous ceux dont ils ont la charge ; & cela auſſi bien dans le *petit état* d'une famile, que dans un grand Royaume. David avoit ce ſoin ſi fort à cœur, que nous voyons qu'il proteſte, *Pſal.* 101. 7. *Que celuy qui uſera de fallace ne demeurera point en ſa maiſon, & que celuy*

celuy qui profere menſonge ne ſera point affermi devant luy; Tant il ſe croyoit obligé d'avoir ſoin que ſa famille fût une eſpece d'Egliſe, & une aſſemblée de gens de bien. Et ſi tous les peres de famille vouloient tâcher d'en uſer ainſi, outre la recompenſe éternelle qu'ils y trouveroient cy aprés, ils en tireroient dés cette heure un avantage preſent, n'y ayant pas de doute que leurs affaires étant entre les mains de gens de bien, n'en allaſſent beaucoup mieux: Car s'ils pouvoient obtenir de leurs ſerviteurs qu'ils devinſſent conſcientieux en toutes choſes, ils n'oſeroient jamais ni negliger leurs affaires, ni manquer de fidelité.

Mais comme il eſt du devoir des maîtres de reprendre leurs ſerviteurs, ils doivent auſſi regarder de quelle maniere ils le font; C'eſt à dire qu'ils doivent faire en ſorte que les ſerviteurs en profitent, non en colere ni avec emportement (car cela ne ſauroit produire autre choſe à l'égard des ſerviteurs, que du mépris & de la haine pour leurs maîtres) mais de ſens froid & avec tant de gravité, qu'ils les puiſſent convaincre de leurs fautes, & qu'ils leur faſſent voir que c'eſt par un veritable deſir de leurs amendement, & non pour éventer leurs bile qu'ils les reprennent.

Le troiſiéme devoir des maîtres envers leurs ſerviteurs, eſt de leur donner des exemples de pieté & de vertu, ſans quoy toutes les exhortations & toutes les cénſures ſeront inutiles; Car ils leur nuiſent plus par les mauvais exemples, qu'ils ne ſauroient leur faire du bien par les meilleurs diſcours & c'eſt une folie

lie à un maître prophane & yvrogne, que d'attendre de ſa famille aucune pieté, ou aucune ſobrieté.

En quatriéme lieu, les maîtres doivent être ſoigneux que les ſerviteurs ne manquent point des moyens neceſſaires pour s'inſtruire en leur devoir, & qu'ils puiſſent avoir quelque temps réglé tous les jours pour le ſervice de Dieu, en ſe trouvant aux prieres publiques de la famille. Mais j'ay traité de cela cy-devant en parlant de la priere, c'eſt pourquoy je n'en diray rien davantage.

En cinquiéme lieu, les maîtres en toutes leurs affaires doivent commander des choſes raiſonnables à leurs ſerviteurs, & ne les charger pas de fardeaux plus peſans qu'ils ne peuvent porter ; ſur tout ils ne leur doivent jamais demander tant d'ouvrage qu'ils n'ayent le temps de ſonger au ſalut de leurs ames : Il ne faut pas non plus les laiſſer vivre dans une ſi grande oiſiveté qu'ils ſoient inutiles à leurs maîtres, & que cela les porte à faire du mal.

En ſixiéme lieu, il eſt du devoir des maîtres d'encourager leurs ſerviteurs à bien faire, en les traitant avec toute la bonté & toute la douceur que leur fidélité, leur diligence, & leur pieté meritent. Enfin il faut toûjours qu'ils ſe ſouviennent dans toute leur conduite envers eux, que comme l'Apôtre nous l'apprend, ils ont un maître au Ciel auquel ils ſeront obligez de rendre compte de la maniere dont ils en auront uſé avec le plus vil eſclave de la terre. Voila en peu de mots pour ce qui regarde les Relations que nous avons avec

les

les diverſes ſortes de perſonnes, auſquelles nous ſommes obligez de rendre des devoirs particuliers. Et ainſi j'ay achevé de traiter de la premiere eſpece de nôtre devoir envers nos prochains, qui eſt celuy de la juſtice.

SECTION XVI.

Autres parties de nos devoirs envers le Prochain ; De la charité à l'égard de l'Ame, du Corps, & des Biens du Prochain, &c.

LA ſeconde ſorte de devoir envers nos prochains eſt l'amour & la charité. C'eſt le grand devoir de l'Evangile que Jeſus Chriſt nôtre Seigneur nous recommande ſi ſouvent. C'eſt *le nouveau commandement* comme il l'appelle luy même ; *Que nous nous aimions l'un l'autre* ; & il le repete deux fois dans un même Chapître, *Jean* 15. 12, 27. Et la premiere Epître de S. Jean eſt preſque toute employée à exhorter à ce devoir ; D'où il eſt aiſé de voir, que la charité n'eſt pas une choſe indifférente, mais qu'elle eſt tres-étroitement requiſe de tous ceux qui font profeſſion de la Religion Chrétienne ; En effet, c'eſt la livrée que nôtre Seigneur a donnée à ſes diſciples pour les faire reconnoître, *Jean* 13. 35. *Par cela connoîtront tous, que vous êtes mes diſciples ; ſi vous avez de l'amour l'un pour l'autre.*

Cet-

CETTE charité peut étre conſidérée a deux égards. Premierement à l'égard du cœur, Secondement à l'égard des actions ; La charité à l'égard du cœur, eſt l'amitié ſincére qui nous fait ſouhaiter toutes ſortes de biens à nos prochains & cela à tous égards, comme la juſtice nous oblige de ne ſouhaiter aucun mal à qui que ſoit ni à l'egard dé ſon ame, ni a l'égard de ſon corps, ni à l'égard de ſes biens, ni à l'égard de ſa réputation. De ſorte, que cette prémiere partie de la charité nous oblige de ſouhaiter à nos prochains toutes ſortes de biens à tous ces égards la.

ET premierement, ſi nous avons la moindre étincelle de charité, nous ſerons convaincus que nous ne pouvons nous diſpenſer de ſouhaiter toute ſorte de biens & de conſolations a nos prochains ſur tout, en ce qui regarde leurs *ames :* Ces pretieuſes parties d'eux mêmes que Jeſus Chriſt à jugées dignes d'étre rachetées de ſon propre ſang, ont un droit inconteſtable, a nôtre *affection* & a nos bons ſouhaits. C'eſt pourquoy ſi nous ne nous aimons ainſi l'un l'autre, nous ſommes bien éloignez d'obeïr à ce commandement, *d'aimer comme il nous a aimez* ; Car c'eſt l'ame de l'homme qu'ils a aimée ſi tendrement, & pour laquelle il a fait & ſouffert tant de choſes. Il y a deux grands & bien particuliers effets de ſon amour envers les ames ; le premier eſt de les purifier par ſa grace ; le ſecond, de les rendre éternellement heureuſes dans ſa gloire. Et nous devons imiter par nôtre charité ces deux effets de la ſienne, en ſorte que nous deſirions ardem-

ardemment que tous les hommes puiſſent arriver à une pureté & à une ſainteté de vie en ce Siecle, qui les rendent capables de la vie éternelle en celuy qui eſt à venir ; L'on ſe pourroit raiſonnablement promettre, que quiconque a une ame, ne ſeroit pas aſſez cruel à celle d'autruy pour ne pas faire ſincerement un tel ſouhait en ſa faveur, ſi l'experience ne nous apprenoit qu'il y a des gens dont la malice eſt aſſez Diabolique pour faire des ſouhaits tout à fait contraires, deſirant non ſeulement que les autres tombent dans le peché, mais mêmes qu'ils ſoient éternellement damnez ; L'on en voit qui dans toutes les injuſtices & dans toutes les oppreſſions qu'ils ſouffrent, ne trouvent point de plus grande ſatisfaction que dans la penſée que leurs ennemis ſe damneront en les traitant de la ſorte ; Au lieu qu'un homme de bien & un vray Chrétien doit trouver cela bien plus terrible que tous les maux qu'on luy pourroit jamais faire ſouffrir ; Celuy qui ſe plaît en une ſi cruelle penſée eſt Diſciple de Satan, & non pas de Jeſus Chriſt, cela étant directement contraire à ce grand précepte du Chriſtianiſme ; d'*aimer nos prochains, comme nous mêmes* ; Car il eſt certain qu'il n'y a point d'homme qui croye un Enfer, qui en ſouhaite les peines pour luy même : Quelque eſclave que l'on ſoit des vices qui y conduiſent, on ſouhaite de ne pas trouver cet *Enfer* au bout de ſa courſe. Et ainſi par cette regle de la charité Chrétienne, l'on ne doit pas moins apprehender ce malheur pour le prochain que pour ſoy-même.

SECONDEMENT, nous devons ſouhaiter toute ſorte de bonheur aux hommes à l'égard de leur corps, c'eſt à dire une parfaite ſanté, avec toute ſorte de proſpérité. Nous avons ordinairement aſſez de tendreſſe pour nos corps. Nous craignons qu'il ne leur arrive la moindre douleur ou le moindre mal qui les puiſſe incommoder. Or la charité ſelon la maxime dont je viens de parler, doit étendre cette tendreſſe à tous les hommes ; Et tout ce que nous craignons qui nous pourroit nuire, nous devons avoir de la douleur de le voir arriver aux autres ; Il en faut dire autant des biens & de la reputation. Comme donc nous ſouhaitons un bon ſuccez dans nos affaires, avec une bonne reputation, nous en devons ſouhaiter autant à nos prochains ; autrement l'on ne peut pas dire, que nous les *aimons comme nous-mêmes*.

SI cette charité du cœur eſt ſincere, elle produira infailliblement tous ces effets, qui en ſont ſi inſeparables que l'Ecriture Sainte, en parle ſouvent comme des parties de ce devoir. D'où il eſt aiſé d'inferer, que nous y ſommes trés étroitement obligez. Premiérement, elle nous rendra paiſibles & debonnaires à l'égard des autres & ſi éloignez de chercher occaſion de querelles, que les plus grandes injures ne ſeront pas capables de nous y porter ; Car on ſe laiſſe rarement aller à diſputer avec des perſonnes pour qui on a de la tendreſſe. C'eſt une des parties de la charité de n'étre point aiſé à fâcher ; Et c'eſt pourquoy ceux qui ne ſont point d'humeur paiſible font voir par

par là que leur cœur eſt deſtitué de cette vertu ; Secondement, elle produira de la compaſſion pour tous les miſerables. Tous les maux qui arrivent à ceux à qui nous ſouhaitons du bien, nous ſont une eſpece de diſgrace ; ce ſont comme des calamitez qui nous arrivent à nous-mêmes. C'eſt pourquoy ſi nous ſouhaitons du bien à tous les hommes, nous nous intereſſerons dans tous leurs malheurs, & nous nous affligerons & ſentirons une veritable douleur de les voir dans la miſere ; & cela à proportion de ce qu'ils ſouffriront. En troiſiéme lieu, la charité nous donnera de la joye de la proſperité des autres ; Salomon remarque, *Prov.* 13. 19. *Que le ſouhait accompli eſt choſe douce à l'ame* ; Celuy donc qui a un veritable deſir de la proſperité de ſon prochain, le voyant accompli lors qu'il luy arrive quelque bonheur, il y trouvera de la ſatisfaction ; Car ces deux choſes nous ſont recommandées dans ces Paroles de S. Paul, *Rom.* 12. 17. *Soyez en joye avec ceux qui ſont en joye : & en pleur avec ceux qui ſont en pleur.* En quatriéme lieu, la charité nous oblige & nous porte à prier Dieu pour nos prochains. Nous ſommes de nous-mêmes de pauvres creatures foibles & incapables de faire aucun bien aux perſonnes à qui nous en devons ſouhaiter. C'eſt pourquoy ſi nous deſirons veritablement leur bien, nous le devons demander à Dieu, *de qui vient tout don parfait, Jacq.* 1. 12. C'eſt une partie ſi eſſentielle de la charité ; que ſans cela nôtre tendreſſe ne ſignifie rien, & n'eſt qu'un ſimple compliment. Car comment peut-on

croire, que celuy-là ſouhaite ſerieuſement du bien à quelqu'un qui ne tâche pas de rendre ſes ſouhaits efficaces par ſes prieres, ſans leſquelles ils ſeront tous vains & inutiles ? L'Apôtre ne ſe contente pas d'exiger des fidéles ſeulement des ſouhaits ; Il les exhorte auſſi à faire des prieres & des ſupplications ; & il leur ordonne de *rendre grace pour tous les hommes*, *Tim.* 2. 1. A quoy ceux qui ont cette vraye charité dans le cœur n'auront pas de peine à obeïr ; car ce ſont là des effets ſi naturels de cette grande vertu, que c'eſt ſe flater que de croire la poſſeder lors qu'elle ne les produit point.

MAIS il y a encore une autre perfection de cette vertu ; Elle garantit l'ame de pluſieurs grands & dangereux vices. Premierement de l'envie, l'Apôtre nous enſeigne que c'eſt le propre de la charité *de n'être point envieuſe*, 1 *Cor.* 1. 4. c'eſt ce que le ſens commun nous dicte ; car l'envie eſt un déplaiſir de la proſperité d'autruy, & ainſi elle doit neceſſairement étre contraire à cet effet de la charité qui la deſire & qui s'en réjoüit. De ſorte que ſi elle poſſede l'empire de nos cœurs, elle en bannit infailliblement l'envie ; Et par là il eſt aiſé de voir combien ceux-là ſe trompent qui ſe flattent d'étre charitables, & cependant ne ſauroient voir les autres réüſſir dans leurs affaires ſans s'en chagriner & ſans en ſentir de la douleur.

SECONDEMENT, elle tient en bride l'orgueil & la fierté. Cela nous eſt auſſi enſeigné par l'Apôtre, dans le chapitre que je viens d'alle-

d'alleguer. *La charité ne ſe vante point, elle ne s'enfle point.* Et nous voyons qu'aux mêmes endroits où la charité nous eſt recommandée, l'humilité y eſt jointe, *Col.* 3. 12. *Reveſtant les entrailles de miſericorde, de benignité, d'humilité, de douceur, d'eſprit patient.* Et en l'Epitre aux Romains, *Rom.* 12. 10. *Enclins par charité fraternelle à montrer affection l'un envers l'autre, prevenans l'un l'autre par honneur.* Où vous voyez combien l'humilité ſuit de prés la charité ; Et certes elle en découle naturellement, car l'amour rehauſſe toûjours le prix des choſes qu'il aime, & nous en donne de l'eſtime ; Ce que nous n'éprouvons que trop ſouvent en l'amour propre, qui nous fait avoir bonne opinion de nous-mêmes, & nous perſuade que nous ſommes beaucoup plus excellens que les autres. Or ſi cet amour de nous mêmes produit l'orgueil, changeons-en ſeulement l'objet & l'attachons à nos freres, & il ne manquera pas de produire en nous de l'humilité ; car alors nous verrons & nous eſtimerons leurs dons & leurs excellentes qualitez, que nôtre orgueil nous empéche de voir, ou que nôtre haine nous fait mépriſer ; Et nous ne trouverons pas que nous puiſſions avec juſtice en nous comparant avec eux, ni les mépriſer ni nous enorguellir ; au contraire, nous trouverons que nous aurons juſte ſujet de mettre en pratique l'exhortation de l'Apôtre, *d'eſtimer les autres par humilité de cœur plus excellents que nous mêmes, Phil.* 2. 3. Quiconque donc eſt aſſez orgueilleux pour dédaigner & mépriſer les autres, peut

conclurre assûrément qu'il n'a point la vraye charité enracinée dans le cœur.

En troisiéme lieu, elle éloigne de nous cette humeur chagrine & *critique* qui nous porte à faire d'autruy des jugemens temeraires ; Car *la charité*, comme dit l'Apôtre, 1 Cor. 13. 5. *ne pense point de mal*, elle n'est point portée a penser mal d'autruy, mais au contraire, comme il est dit dans le même endroit, *elle croit tout, elle espére tout* ; c'est à dire qu'elle a toûjours des sentimens favorables, & des pensées avantageuses de tout le monde. Et c'est ce que nous apprenons par nôtre propre experience, l'amour nous empêchant de voir les défauts de ceux que nous aimons, quelques grossiers qu'ils soyent, témoin, le grand aveuglement que nous avons ordinairement pour les nôtres. C'est pourquoy si nous avons une vraye charité pour nos prochains, nous n'aurons garde ni de leur en attribuer lors qu'ils n'en ont point, ni de grossir ceux qu'ils ont ; de sorte que l'on ne sauroit imputer qu'à un défaut de charité, ces cruelles censures & ces jugemens temeraires des actions & des personnes d'autruy, qui sont si ordinaires parmi les hommes.

En quatriéme lieu, elle éloigne de nous toute dissimulation, & ne nous permet pas de faire semblant d'aimer où nous n'aimons point. Où cette veritable & sincere charité se trouve, l'amitié feinte n'a point de lieu, & c'est cette charité sans *feinte* que S. Paul nous recommande au douziéme Chapitre de l'Epitre aux Romains, *ver.* 9. en effet, la vraye charité lors

que

que nous l'avons bien enracinée dans le cœur, y produit tout ce que la charité ſimulée contrefait, & même elle la ſurpaſſe autant que l'art ſurpaſſe la nature, & une vertu excellente, le vice le plus infame. Il n'eſt pas poſſible que la diſſimulation y ait lieu ; j'appelle cette amitié contrefaite, un vice ; car c'en eſt un tres grand & tres-vilain. Cependant il eſt à craindre qu'elle n'uſurpe trop ſouvent la place de la ſincere charité, n'y ayant rien de plus ordinaire que de voir des gens qui font de grandes proteſtations d'amitié à ceux dont ils ſe raillent, ou à ceux à qui ils font tout le mal qu'ils peuvent dés qu'ils ont le dos tourné.

En cinquiéme lieu la charité nous empêche de chercher nos propre interêts, & elle eſt ſi honnête & ſi genereuſe, qu'elle n'agit jamais par aucune conſideration, ni de profit ni d'autre avantage, 1 *Cor.* 13. 5. *La charité ne cherche point ſon propre profit.* Ainſi cette amitié artificieuſe & ſi intereſſée, qu'elle peut paſſer pour une eſpece de trafic, cette amitié, ſi fort en vogue, qui ne s'attache qu'aux perſonnes dequi on attend quelque avantage, eſt bien éloignée de cette vraye charité.

Enfin elle chaſſe du cœur toute malice & tout deſir de vengeance : car elle eſt ſi contraire à cette paſſion, qu'il eſt impoſſible qu'elles puiſſent loger enſemble. C'eſt le propre de la charité, dit S. Paul, que *d'endurer tout*, 1 *Cor.* 13. 7. & même les plus grandes injures ſans s'en venger, autrement que par des prieres & des benedictions ; De ſorte que l'on peut dire, que les malicieux & les vindicatifs ſont de

tous les hommes, ceux qui ſont les plus dénuez de charité.

Il eſt vray que ſi cette vertu n'avoit que certaines ſortes de perſonnes pour objet, elle ne ſeroit pas incompatible avec la haine pour quelques-uns, étant fort poſſible que l'on aime un homme, & que l'on en haïſſe un autre: Mais il faut ſavoir que cette charité ne ſe peut pas ainſi borner, puis qu'elle ſe doit étendre generalement à tous les hommes du monde, & *nommément* aux ennemis, autrement ce ne ſeroit pas cette divine charité que Jeſus Chriſt nous a recommandée. C'eſt ſi peu de choſes que d'aimer nos amis & ceux qui nous font du bien, que les Peagers & les pecheurs, c'eſt à dire les plus méchans des hommes, en ſont capables. D'où vient qu'en un Diſciple de Jeſus Chriſt, elle n'eſt pas jugée digne de récompenſe, *Matth.* 5. 46. Nôtre maître veut que nous prenions un vol plus haut. C'eſt pourquoy il nous a donné ce precepte ſi excellent & ſi ſublime, d'aimer nos ennemis, *Mat.* 5. 44. *Mais moy je vous dis, aimez vos ennemis, beniſſez ceux qui vous maudiſſent, & faites du bien à ceux qui vous haïſſent, & priez pour ceux qui vous courent ſus & vous perſecutent*; Et quiconque ne fait pas cela, ne ſera jamais avoüé de luy pour ſon diſciple. Ainſi nous devons conclurre que tout ce qui a été dit de cette charité & de cette affection ſincere, ſe doit entendre auſſi bien de nos ennemis les plus cruels, que de nos meilleurs amis. Mais parce que c'eſt un devoir contre lequel le mauvais naturel des hommes fait beau-

beaucoup d'objections, il ne ſera pas hors de propos, de faire icy quelques reflexions ſur les raiſons qui nous y peuvent obliger.

PREMIEREMENT, conſidérez ce que j'ay déja touché, que Jeſus Chriſt nôtre Seigneur nous le commande expreſſement, tant dans le paſſage que je viens d'alleguer, que dans pluſieurs autres, n'y ayant preſque aucun precepte ſi ſouvent repeté dans le Nouveau Teſtament, que celuy d'aimer nos ennemis & de leur pardonner, *Eph.* 4. 32. *Col.* 3. 13. 1 *Pier.* 3. 9. *Soyez benins les uns envers les autres, pleins de compaſſion, & pardonnant les uns aux autres. Suportans l'un l'autre, & pardonnans les uns aux autres, ſi l'un à querelle contre l'autre; comme Chriſt vous a pardonné, vous auſſi faits le ſemblable: Ne rendans point mal pour mal, n'y outrage pour outrage, mais au contraire beniſſans.* On pourroit faire un volume entier des paſſages qui nous commandent la même choſe, mais il n'en faut pas davantage pour faire voir évidemment, que c'eſt un devoir que nôtre Seigneur requiert de nous abſolument; & je ne croy pas qu'il y ait un de ceux qui ont oüy parler de l'Evangile qui le puiſſe ignorer. Et c'eſt ce qui rend la choſe d'autant plus étonnante, que nonobſtant tout cela, il ſe trouve des gens qui ſe diſent Chrétiens, qui non ſeulement ne déferent pas le moins du monde à ce precepte, mais qui font profeſſion ouverte du contraire, n'y ayant rien de plus ordinaire que d'en voir qui prennent la reſolution de ne jamais pardonner, & qui le déclа-

déclarent hautement, ſans qu'aucune conſideration ſoit capable de leur faire changer ces méchantes reſolutions. Ces gens-là n'entendent pas aſſurément ce que veut dire le mot de Chrétien, qui ſignifie un ſerviteur & un diſciple de Chriſt; car cette charité étant la livrée du Serviteur, & la leçon du diſciple de ce bon maître, c'eſt la plus grande abſurdité & la plus grande contradiction du monde, que de faire profeſſion du Chriſtianiſme, & de violer en même temps un commandement ſi exprés de ce Chriſt, que l'on reconnoit pour ſon maître; *Malac* 1. 6. *Si je ſuis Seigneur, où eſt la crainte de moy? dit l'Eternel des Armées.* L'obeïſſance & le reſpect ſont ſi fort du devoir d'un ſerviteur que dés qu'on les refuſe à quelqu'un on le deſavoue pour ſon maître, *Luc* 6. 46. *Pourquoy m'appellez-vous Seigneur, Seigneur & ne faites point les choſes que je dis,* nous dit Jeſus Chriſt luy même. Tout le monde eſt diviſé comme en deux grandes familles, celle de Chriſt & celle de Sathan, & l'on témoigne auquel l'on eſt par l'obeïſſance qu'on leur rend; Si c'eſt à Chriſt que l'on obeït, l'on eſt à luy; Si c'eſt à Sathan, l'on eſt ſon eſclave. Or la vengeance eſt ſi particulierement la ſuggeſtion de cet eſprit malin, que l'on ne ſauroit mieux luy témoigner ſon entiere obeïſſance qu'en s'y portant; c'eſt prendre ſa livrée & déclarer par là que nous ſommes à luy. Combien donc & ridicules & impudens ſont ceux qui aprés s'étre ainſi faits de la famille de Sathan, oſent encore prétendre d'é-

tre

tre à Christ? Qu'ils sachent certainement qu'il ne les avoüera point pour siens, mais qu'en cette grande journée en laquelle chacun rendra compte de sa conduite, il les renvoyera à leur propre maître, pour recevoir de luy leur salaire dans l'Estang de feu & de soufre.

La seconde consideration qui nous doit porter à pardonner à nos ennemis est tirée de l'exemple de Dieu même, que Jesus Christ nôtre Seigneur a trouvé bon de nous proposer, pour nous porter plus puissamment à ce devoir, comme cela se voit dans l'Evangile, où aprés nous avoir commandé d'aimer nos ennemis, il nous dit qu'en y obeïssant nous serons *enfans du Souverain*, c'est à dire que nous luy ressemblerons comme les enfans font à leur pere; Et de même *il fait lever son Soleil sur les bons & sur les mauvais, & envoye la pluye sur les justes & sur les injustes*; Et certainement cette consideration doit être tres puissante pour nous porter à ce devoir. Nous reconnoissons tous que Dieu est la source de toute perfection, & le comble de nos desirs est de luy ressembler. Il est vray que l'Ambition de vouloir être semblable au Souverain, à cause la chute du Diable; mais s'il n'eût souhaité que de luy ressembler en saintetè & en bonté, il seroit encore aujourd'huy un Ange de lumiere. Ce desir d'imiter nôtre Pere Celeste, est une des principales marques de ses enfans. Or il n'y a rien de plus remarquable en Dieu que cette bonté & cette charité envers ses ennemis, & cela non seule-

ſeulement à l'égard de ſes benedictions temporelles, qu'il diſtribuë indifferemment à tous comme nous venons de le remarquer, mais ſur tout à l'égard des ſpirituelles. Nous ſommes tous *ennemis de Dieu par nos mauvaiſes œuvres*, *Col.* 1. 21. Et tous les mauvais effets de cette inimitié là, devoient tomber ſur nous & nous accabler; il n'y a que la ſeule miſericorde de Dieu qui l'ait pû porter à vouloir une reconciliation avec nous. Cependant tant s'en faut qu'il nous ait voulu rendre inimitié pour inimitié, en ſe vangeant par nôtre miſere éternelle, comme il le pouvoit faire avec juſtice, qu'au contraire, il a recherché & trouvé les moyens de nous remettre bien avec luy: c'eſt là un tres-grand effet d'une tres-grande miſericorde: mais ſi nous conſiderons le moyen de cette reconciliation, il le ſurpaſſe infiniment. Il a envoyé ſon Fils du Ciel pour la procurer, & cela non ſeulement par ſes perſuaſions, mais auſſi par ſes propres ſouffrances, nous ayant ſi fort cheris tout miſerables & tous ſes ennemis que nous étions, qu'il nous a voulu racheter au prix du ſang de ſon propre Fils Jeſus Chriſt nôtre Seigneur, qui nous a auſſi donné un exemple ſemblable de miſericorde & de patience, en *mettant ſa vie pour nous, qui étions ſes ennemis*, & en ſouffrant la mort avec cette humilité & cette *débonnaireté* admirable, que S. Pierre 1 *Pierre* 22, 23, 24. nous repreſente ſi excellement bien, & qu'il nous commande d'imiter. Or tout cela bien conſideré, nous pouvons dire comme S. Jean,

1 *Jean*

1. *Jean* 4. 11. *Bien aimez, ſi Dieu nous a ainſi aimez, nous devons auſſi nous aimer les uns les autres.* Quelle honte pour nous d'avoir du reſſentiment contre nos freres, puis que Dieu que nous avions ſi fort irrité contre nous s'eſt dépoüillé de tout le ſien?

CELA nous mene à une troiſiéme conſideration, qui eſt de comparer les péchez dont nous ſommes coupables envers Dieu, avec les fautes que nous pretendons que nos freres ont commiſes contre nous: ce que nous ne ſaurions faire que nous n'y trouvions une tres-grande difference à pluſieurs égars. Car premierement, ſi nous conſiderons la Majeſté de celuy contre qui nous pechons, nous trouverons que cela aggrave extremement nôtre crime, au lieu que d'homme à homme, il ne peut jamais y avoir une ſi prodigieuſe diſtance. Car quoy que Dieu en éleve quelques uns à des dignitez ſi éminentes, qu'à cet égard les injures qui leur ſont faites deviennent beaucoup plus grandes; ils ne ſont pourtant que des hommes de même nature que nous, au lieu qu'il eſt *Dieu benit éternellement*. En ſecond lieu, il faut conſiderer ſa puiſſance Souveraine, qu'il n'a point receuë d'ailleurs, mais qui eſt originaire en luy, car nous ſommes ſes creatures. Nous avons tous reçû nôtre *être* de luy, c'eſt pourquoy nous ſommes obligez de luy rendre une parfaite obeïſſance; Au lieu que toute la ſouveraineté qu'un homme peut avoir ſur les autres, luy vient de celle de Dieu; outre que les querelles dont il s'agit, ne ſont ordinairement qu'entre

des

des égaux. En troiſiéme lieu, il faut auſſi conſiderer ſa bonté infinie envers nous, tout ce que nous poſſedons maintenant en cette vie: & tout ce que nous attendons en celle qui eſt à venir, nous venant de ſa pure liberalité; de ſorte qu'en l'offençant, nous adjoûtons la plus noire ingratitude à tous nos autres crimes; & à cet égard, il eſt encore impoſſible que les offences des autres envers nous, égalent les nôtres envers Dieu. Car quoy que l'on ſe puiſſe rendre coupable d'ingratitude, comme il n'y en a que trop qui le ſont, neanmoins puis que les plus grands bienfaits des hommes ſont infiniment au deſſous de ceux de Dieu les ingratitudes dont ils ſont coupables les uns envers les autres ne ſauroient approcher de celle dont ils ſe rendent coupables envers ce bon Dieu. Enfin la grandeur & la multitude de nos pechez contre luy, ſurpaſſent infiniment tout ce que les plus injuſtes des hommes nous ſauroient faire; car nous pechons bien plus ſouvent & plus griévement contre Dieu, que le plus méchant homme ne ſauroit jamais faire contre nous. Nôtre Seigneur marque cette diſpropontion dans la paroble de l'Evangile, *Matt.* 18. ou nos offenſes contre Dieu ſont deſignées par dix mille talents, au lieu que celles de nos freres contre nous ſont comparées à cent deniers. Un talent eſt d'une bien plus grande valeur qu'un denier, & le nombre de dix mille ſurpaſſe de beaucoup celuy de cent; Cependant le poids & le nombre de nos pechez contre Dieu, excede autant & plus les injures des autres envers nous.

On

On pourroit dire beaucoup d'autres choſes, pour montrer la grande inegalité qu'il y a entre les fautes que Dieu nous pardonne, & celles que nous pouvons avoir occaſion de pardonner à nos freres; Mais je préſuppoſe qu'il n'en faut pas davantage, pour refuter tout ce que peuvent dire les hommes cruels & vindicatifs, contre cette bonté que nous devons avoir pour nos ennemis. Ils ſont gens à la traiter d'abſurdité, comme une choſe peu honorable & indigne de leur grand courage; Mais quel blaſpheme, d'oſer parler ainſi d'une choſe que Dieu pratique luy-même en un bien plus haut degré que nous ne ſaurions jamais faire. Si ce devoir, ou aucun de ceux que Dieu nous demande nous paroît jamais tel, en voicy la ſeule raiſon, que S. Paul nous apprend, 1 *Cor.* 2. 14. *L'homme animal*, dit-il, *ne comprend point les choſes qui ſont de l'eſprit de Dieu, car elles luy ſont folie, & il ne les peut entendre, parce qu'elles ſe diſcernent ſpirituellement*; C'eſt la *chair & le ſang* de nôtre cœur qui nous le font trouver ainſi. C'eſt pourquoy au lieu de nous oppoſer à ce devoir, nettoyons nos cœurs de tous les ſentimens & de toutes les penſées de la chair, & alors nous éprouverons la verité de ce que la divine Sageſſe nous dit de ſes preceptes, *Prov.* 8. 9. *Ils ſont tous aiſez à trouver à l'homme entendu, & droits à ceux qui ont trouvé la ſcience.*

Mais cette amitié que Dieu nous commande d'avoir pour nos ennemis n'eſt pas ſeulement raiſonnable, elle eſt auſſi tres-agreable;

able ; & c'eſt la quatriéme conſideration qui nous y doit porter. Il s'y rencontre ſans doute beaucoup de douceur & de plaiſir, mais j'avouë que pour en bien juger il faut en avoir fait l'éxperience, la nature du plaiſir, en general étant telle, qu'on ne peut le connoître que par la joüiſſance. Quelques heureux & vifs que ſoient les traits dont on repreſente l'excellence d'une choſe delicieuſe, nous ne la goûtons pas en effet, il faut que nous en faſſions l'eſſay pour bien ſavoir ce que c'eſt : Pour bien goûter donc le plaiſir & la douceur qui ſe rencontrent dans ce devoir il le faut mettre en pratique. Cependant n'eſt ce pas une choſe tres injuſte & tres déraiſonnable que d'en juger mal, avant que d'en avoir fait l'eſſay, & que de dire qu'une choſe eſt fâcheuſe & inſupportable, lors que l'on n'a pas ſeulement tâché de la connoître ; Et néanmoins c'eſt ainſi que l'on décrie ce devoir agreable du Chriſtianiſme, & que la mauvaiſe opinion que l'on en a s'eſt établie dans le monde, au lieu que par toutes les regles de la raiſon & de la juſtice, il en faudroit croire ceux qui en jugent par leur propre experience, & qui en parlent tout autrement.

MAIS quoy que l'on ne puiſſe pas avoir une parfaite connoiſſance de ce devoir qu'en le pratiquant, néanmoins il ſemble que ceux mêmes qui ne le conſiderent que de loin, y peuvent remarquer quelque choſe d'aimable, quand ce ne ſeroit qu'en le comparant aux peines de ce qui luy eſt oppoſé ; la haine & le

le deſir de vengeance étans les deux paſſions qui inquiétent & qui tourmentent le plus les hommes. Elles les tiennent dans une perpetuelle étude, & dans un ſoin continuel d'accomplir leurs méchants deſſeins; & cela, comme remarque Salomon, les empéche de dormir, *Prov.* 4. 16. *Car ils ne dormiroient pas s'ils n'avoient fait quelque mal, & le dormir leur ſeroit ôté s'ils n'avoient fait trébucher quelqu'un.* Cela change même tous les biens dont ils joüiſſent, de ſorte qu'ils n'en peuvent goûter aucun plaiſir; Nous en voyons un exemple bien remarquable en la perſonne d'Aman; car quoy qu'il fût au comble des grandeurs & des felicitez du monde, néanmoins l'envie qu'il avoit de perdre le pauvre Mardochée l'empêchoit de joüir de ce qu'il poſſedoit; cela ſe voit dans ſon Hiſtoire, ou apres qu'il eut repreſenté à ſes amis toutes ſes proſperitez, il conclut ainſi; *Mais tout cela ne me ſert de rien, tandis que je voy Mardochée Juif ſeant à la porte du Roy*: Et tout au contraire, une eſprit paiſible qui eſt capable de ſouffrir les injures ſans reſſentiment, joüit d'un calme continuel, & eſt au deſſus de tous ſes ennemis; car qu'ils faſſent de leur pis, ils ne ſauroient luy ôter ſa tranquillité. Il eſt comme un rocher, que ni les vents ni les tempêtes ne peuvent ébranler; au lieu qu'un homme vindicatif eſt furieux, & reſſemble à la vague que le moindre vent agite & roule de lieu en lieu: Mais outre que les vindicatifs ont le malheur d'étre ſujets à ces furieuſes inquiétudes, ils ont encore celuy

d'attirer ſouvent ſur eux-mêmes de grandes calamitez, car ils irritent leurs ennemis, & il les portent à les maltraiter davantage. Et même il arrive quelquefois que pour venir à bout de la vengeance qu'ils meditent, ils ſe precipitent volontairement dans de plus grands maux que ceux que leur ont fait leurs ennemis: on en voit tous les jours qui ſacrifient à leur reſſentiment leurs biens, leur repos, leur reputation, leur vie & même leur ame, ne ſe ſouciant point de ce qu'il leur peut arriver, pourveu qu'ils ſe vangent de leurs ennemis, tant cette malheureuſe paſſion aveugle & abbrutit les hommes, au lieu qu'un homme d'humeur douce & *debonnaire* appaiſe ſouvent la colere d'un ennemi, & gagne le cœur: *La douce reponce*, dit Salomon, *appaiſe la fureur*, *Prov.* 15. 1. & ſans doute que rien n'y ſauroit étre plus propre. Et s'il arrive que ſon ennemi ſoit aſſez inhumain pour ne ſe pas laiſſer vaincre par la douceur, jamais il ne manque à tirer de grands avantages de tout ce qu'il luy peut faire ſouffrir: car premierement il trouve en cela une belle occaſion d'exercer cette excellente vertu Chrétienne, qui conſiſte à pardonner aux ennemis, d'obeir par même moyen au Commandement de ſon Sauveur, & d'imiter ſon exemple, ce qu'une ame vrayement Chrétienne regarde comme un tres-grand avantage. Et en ſecond lieu, il s'acquiert par ſa patience & par ſa moderation un nouveau degré de recompenſe pour l'avenir. Que ſi l'on dit que cette conſideration ne doit pas étre regardée

gardée comme une choſe qui contribuë a la ſatisfaction preſente, qu'on goute dans la pratique de ce devoir, je réponds que l'attente certaine de cette recompenſe infinie, quand même elle ſeroit toute ſeule, & abſolument denuée de tout autre plaiſir, eſt une ſatisfaction infiniment plus *raviſſante* que ne peut étre la joüiſſance de tous les plaiſirs des ſens.

La quatriéme conſideration, regarde le danger où l'on s'expoſe lors que l'on manque à ce devoir : J'en pourrois faire voir pluſieurs, mais je m'arréteray ſeulement à celuy qui eſt le plus grand de tous, & qui comprend tous les autres. Je veux dire celuy de ne pas obtenir de Dieu le pardon de nos pechez, & de ne les pouvoir jamais effacer de ſon *regiſtre*. Il me ſemble que cette conſideration & la crainte de ce danger nous devroit faire devenir bons malgré que nous en euſſions, & ſi, elle ne le fait pas, nous ſommes pires contre nous-mêmes, que contre nos ennemis : Car quel mal pouvons nous faire aux autres qui ſoit comparable à celuy que nous nous faiſons à nous mêmes, en nous excluant du pardon de nos pechez ; ce malheur eſt tel, que le Diable luy même avec toute ſa malice, ne nous en ſauroit ſouhaiter un plus grand, tout ce qu'il ſe propoſe pour nous perdre étant premierement de nous porter à pecher ; & en ſuite, de faire que nos pechez ne nous ſoient point pardonnez ; car alors il eſt aſſuré de venir à bout de ſon deſſein, parce qu'outre les effets de la colere de Dieu

dés cette vie l'Enfer & la damnation éternelle ſont inévitables à tous ceux à qui Dieu ne pardonne point leurs pechez. Que l'on conſidére bien tout cela, & que l'on me diſe en ſuite, quel avantage l'on peut tirer de la plus terrible vangeance qui ſe puiſſe exercer ſur un ennemi. C'eſt une parole de Diable, quoy qu'elle ſoit bien ſouvent dans la bouche des hommes, que de dire que la vengeance eſt douce. Eſt il poſſible que le goût le plus dépravé y trouve aucune douceur, que l'on puiſſe mettre en balance avec l'amertume dont elle eſt ſuivie dans l'éternité ; Il eſt certain qu'il faut avoir perdu le ſens pour cela. Mais le malheur eſt que nous ne nous donnons pas le temps de conſiderer les choſes ; Nous nous laiſſons emporter à l'ardeur de nôtre colere & à nos reſſentimens, ſans conſiderer combien ces reſſentimens nous ſeront cher vendus, comme l'abeille qui laiſſe la vie avec ſon aiguillon ; car quoy que cet aiguillon cauſe de la douleur à la partie qui le reçoit ; c'eſt l'abeille qui y perd le plus, puis qu'une ſi chétive vengeance luy coûte la vie. Il en eſt ainſi de nos plus terribles reſſentimens. Nous pourrons peut-étre laiſſer nos aiguillons, & faire des playes à nos ennemis, qui leur cauſeront de la douleur. Mais ſi l'on compare cette douleur avec le mal que nous nous faiſons à nous-mêmes, nous trouverons qu'elle ne ſera que comme le plus petit des maux, en comparaiſon de la mort. Nous trouverons même que ce ſera infiniment moins, puis que ce ſont des maux éternels

nels que nous nous attirons, auſquels il n'y a point de peine temporelle qui puiſſe étre comparée; Souvenez-vous donc toutes les fois que vous penſerez à la vengeance, & que vous en rechercherez les moyens, que vous manquez toûjours au but où vous viſez; Vous penſez faire du mal à vôtre ennemi, & vous vous bleſſez mortellement vous-même; Et que perſonne ne ſe flate icy en s'imaginant que ce ne ſont que de vaines terreurs; & que l'on ne laiſſera pas d'obtenir de Dieu ſon pardon, encore que l'on ne pardonne point aux autres: car celuy qui eſt la verité même, nous aſſûre du contraire; *Si vous ne quittez point aux hommes leurs offenſes* nous dit-il, *auſſi vôtre Pere Celeſte ne vous quittera point vos offenſes.* Et afin que nous n'oubliaſſions jamais que c'eſt un devoir auquel nous ſommes neceſſairement obligez, il l'a inſeré dans le formulaire d'*oraiſon* qu'il nous a preſcrit, où nous faiſons du pardon des offenſes que nous avons receuës de nos prochains, la condition du pardon de celles que nous avons faites à Dieu, *Pardonne nous nos offenſes comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſez.* Quelle malediction donc les vindicatifs attirent-ils ſur eux-mêmes par leurs prieres; Ils demandent à Dieu qu'il ne leur pardonne point; & il n'eſt que trop certain, que cet endroit de leurs prieres ſera exaucé. Il leur ſera pardonné comme ils pardonnent; c'eſt à dire point du tout. Jeſus Chriſt nous repreſente encore la même choſe dans la parabole de

celuy qui fit rendre compte à ſon ſerviteur, *Matt.* 18. Quoy qu'il luy eût quitté une dette tres conſiderable, qui étoit de dix mille tallents, ce méchant fût ſi cruel à un de ſes compagnons de ſervice qui ne luy devoit que cent derniers, que de le contraindre par toutes les rigueurs imaginables, de luy payer cette ſomme. Ce que ſon Seigneur ayant appris, il revoque la grace qu'il luy avoit faite, & luy redemande tout ce qu'il luy devoit. Ainſi, nous dit nôtre Seigneur en appliquant cette parabole à ce ſujet, *Matt.* 18. 35. *Ainſi vous en fera auſſi mon Pere Celeſte ſi vous ne pardonnez de cœur chacun à ſon frere ſes fautes.* Un ſeul acte d'une ſemblable cruauté ſuffit pour faire revoquer la remiſſion de nos pechez, & en nous en chargeant tout de nouveau, il nous abyſme dans un malheur éternel. Je ne croy pas qu'il ſoit beſoin d'ajoûter icy d'autres paſſages de l'Ecriture ſainte pour prouver cette verité. Ceux-cy ſuffiſent ſans doute pour faire voir clairement à tous ceux qui reconnoiſſent l'authorité de cette divine Ecriture, le grand & épouvantable danger où nous expoſe ce defaut de charité. Dieu nous faſſe la grace de le comprendre & de le reconnoître ſi bien que nous tâchions de n'y pas tomber.

LA derniere conſideration que je veux faire ſur ce ſujet, eſt celle de nôtre reconnoiſſance envers Dieu. Ce bon Dieu nous a témoigné des miſericordes merveilleuſes. Jeſus Chriſt nôtre Sauveur a ſouffert des choſes terribles pour nous mettre en état de

de devenir les *objets* de la miſericorde de Dieu, & nous obtenir le pardon de nos pechés. Et ne penſons nous point que tout cela nous doit obliger à quelque reconnoiſſance? Si nous en croyons l'Apôtre, il nous dit que Chriſt eſt mort pour tous, *afin que ceux qui vivent, ne vivent point d'oreſenavant à eux-mêmes, mais à celuy qui eſt mort & qui eſt reſſuſcité pour eux.* Et certes quand tous les moments de nôtre vie ſeroient ſans aucune reſerve employez immediatement à ſon ſervice, ce ſeroit la moindre reconnoiſſance que nous luy devrions. Et nous ſerions encore bien éloignez de faire par là tout ce que des bienfaits ſi ineſtimables meritent. Quelle honteuſe ingratitude eſt-ce donc de luy dénier une ſi petite ſatisfaction que celle de pardonner à nos freres? Suppoſons que quelqu'un fût racheté ſoit de la mort, ſoit de l'eſclavage par la bonté & par les ſouffrances d'un autre, & que celuy qui l'auroit ainſi delivré exigeat de luy en reconnoiſſance, qu'il voulût quitter une petite dette dont quelqu'un luy ſeroit redevable; Ne le trouveroit-on pas le plus méconnoiſſant du monde s'il refuſoit ſi peu de choſe à celuy qui auroit tant fait pour luy: Ceux qui ſe veulent vanger font juſtement cela, & beaucoup pis encore. Chriſt nous a rachetez d'un eternel eſclavage, 1 *Pierre* 1. 18, 19. *Non point par des choſes corruptibles comme par argent ou par or, mais par ſon ſang precieux*, & il nous a tres inſtamment recommandé d'aimer nos freres, en nous propoſant pour nous y porter plus

puiſſamment la grandeur de ſon amour envers nous. Et ſi nous luy refuſons opiniâtrément aprés cela une choſe ſi juſte & ſi peu conſiderable, n'eſt-ce pas une lâcheté & une ingratitude qui ne ſe peut exprimer ? Cependant c'eſt là proprement ce que nous faiſons, lorſque nous conſervons de la haine & du reſſentiment contre qui que ce ſoit. Et ce n'eſt pas ſeulement une ſimple ingratitude ; c'eſt auſſi un horrible mépris de Jeſus Chriſt. Car cette paix & cette union entre les freres étoit ſi eſtimable aux-yeux de ce Sauveur, que lors qu'il fût prêt de quitter le monde, il trouva que c'étoit le plus precieux heritage qu'il peut leur laiſſer. D'où vient qu'il la legua comme par teſtament à ſes Diſciples. *Je vous laiſſe la paix. Je vous donne ma paix.* Or nous eſtimons d'ordinaire extremement les moindres choſes des Teſtaments de nos amis, & nous ſommes fort ſoigneux de les conſerver. Si donc nous faiſons ſi peu de cas de ce precieux *legs* de Jeſus Chriſt, c'eſt un ſigne aſſûré que nous avons moins d'amour & d'eſtime pour luy, que nous n'en avons ordinairement pour nos amis, & que nous le mépriſons auſſi bien que ce qu'il nous a laiſſé. C'eſt parce que le défaut de charité eſt un peché fort commun dans le monde, que je me ſuis étendu ſi long temps ſur ces conſiderations, afin de tâcher de l'en exterminer entierement. Dieu veüille que cela faſſe une impreſſion ſur les lecteurs, qui les porte tous à travailler ſerieuſement à l'execution de ce deſſein.

J'AJOU-

J'AJOUTERAY seulement à tout cela un conseil; c'est que ces remedes & tous les autres qui peuvent étre utiles contre ce peché, se doivent appliquer de bonne heure. Il arrive souvent que ceux qui sont propres à la gueriſon de nos corps, se trouvent inutiles lors que l'on en use trop tard, & cela est bien plus ordinaire à l'égard des remedes spirituels de nos ames. C'est pourquoy s'il est possible, il faut se rendre ces considerations si presentes & si familieres, que l'on en ait toûjours le cœur rempli, & qu'elles y forment une habitude de debonnaireté, & de douceur qui en exclue jusques aux premiers mouvemens de la haine, & du desir de vengeance; car il vaut beaucoup mieux quelles nous servent comme d'une défense pour nous garantir de ces dangereuses blessures, que d'un baume pour les guerir. Mais si tu ne sens pas cette passion tellement mortifiée qu'il ne luy reste encore quelques mouvemens, il ne faut pas manquer de les étouffer dés leur naissance. Il se faut bien garder de s'attacher à la consideration de l'injure que l'on a receuë, en la ruminant & en la repassant souvent dans son esprit; mais il faut de bonne heure se representer toutes les raisons qui nous obligent à la pardonner, & considerer que c'est un moyen dont Dieu se sert pour nous éprouver, & pour nous donner lieu de faire paroître, comment nous avons profité en l'école de Christ; car c'est par là que l'occasion nous est presentée, ou d'obeïr à Dieu & de faire une chose qui luy est agreable, en pardonnant

les

offences de nos freres, ou d'obeïr à Sathan le pere de la discorde, & de luy complaire en fomentant nôtre haine contre nos prochains. Il faut, dis-je se souvenir de tout cela de bonne heure, avant que d'être enflammé de colere; car si une fois cette noire flamme s'allume tout à fait, elle jettera une fumée qui offusquera nôtre raison, & qui la rendra incapable de pouvoir juger de la chose du monde la plus aisée; savoir laquelle de ces deux choses vaut le mieux, de s'acquerir la beatitude eternelle en obeïssant à Dieu, ou de se rendre digne de l'Enfer en obeïssant à Sathan. Au lieu que si nous decidons cette question avant que nôtre passion nous ait troublé l'esprit il sera impossible que nôtre raison nous fasse prononcer en faveur de Dieu; Et alors à moins que nôtre volonté ne soit assez dépravée pour choisir la mort de propos deliberé, nous ferons infailliblement ce que nôtre raison nous dictera. Je n'en diray pas davantage touchant cette premiere partie de la charité qui regarde le *cœur*, ou les *affections*.

Je passe donc maintenant à celle qui regarde les *actions*, qui doit être la preuve & la marque certaine de la premiere; car il est bien aisé de faire profession d'avoir une grande charité dans le cœur, mais si nous n'en faisons voir les fruits au dehors par nos actions, l'on en peut dire comme S. Jacques de la foy qui est sans les œuvres, *Jacq. 2. 26. que c'est une charité morte.* Ce n'est pas *en aimant de paroles & de langue, mais d'œuvre & de verité, que nous assurons nos cœurs devant Dieu,*

1 Jean

1 Jean 3. 18. Cette charité qui consiste dans *l'action*, se peut considerer aussi bien que la precedente, entant qu'elle a pour objet ou l'ame, ou le corps, ou les biens, ou la reputation de nos freres.

J'AY déja dit cy-devant que l'ame se peut considerer en un sens naturel, ou en un sens spirituel, & la charité nous oblige de procurer à nos freres, tout le bien qu'il nous est possible à l'un & à l'autre égard. Quand l'ame est prise simplement pour l'esprit de l'homme, nous devons tâcher de la consoler & de la recréer; Nous devons souhaiter toutes sortes de justes sujets de joye & de satisfaction à nos freres, sur tout lorsque nous les voyons tristes & affligez, & employer tout ce que nous pouvons en bonne conscience pour les fortifier, & pour réjoüir leurs ames abbatuës, en consolant, comme dit l'Apôtre, 2 Cor. 14. 1. *ceux qui sont en quelque affliction que ce soit.*

MAIS l'ame prise au sens spirituel, merite infiniment plus d'égards; car autant que les peines éternelles de l'Enfer surpassent les plus grandes angoisses de l'ame en cette vie, autant sommes nous plus obligez de travailler au salut de l'ame de nôtre prochain, qu'à la satisfaction de son esprit; Et ainsi, quoy qu'il ne faille pas negliger celle-cy, c'est principalement à celuy-là que nous devons appliquer tout nôtre zele & toute nôtre charité, & il ne faut pas encore que nous nous contentions de souhaiter le salut des ames de nos freres, ce seroit une charité indolente & *sterile*, & tout à fait in-

indigne de ceux qui doivent imiter le grand Redempteur de nos ames, qui a tant fait & tant ſouffert pour cette Redemption, il faut auſſi nous employer à leur procurer ce que nous leur ſouhaitons. Pour cet effet, il ſeroit tres-raiſonnable de nous propoſer pour but dans toutes nos converſations, ce grand deſſein d'avancer le ſalut des ames. Si nous en avions une fois bien pris la reſolution, nous découvririons tous les jours cent occaſions d'y contribuer, par deſſus leſquelles nous paſſons ordinairement au lieu de nous en prevaloir. L'ignorance brutale de l'un nous obligeroit à luy départir nos inſtructions ; le vice manifeſte de l'autre attireroit nos cenſures & nos exhortations ; la tiedeur & la pieté languiſſante d'un troiſiéme, nous obligeroit à tâcher de l'affermir & de l'encourager. Chaque défaut ſpirituel de nos freres nous donneroit lieu d'exercer quelcun des offices de la charité. Où s'il ſe rencontroit dés circonſtances, qui aprés une meure deliberation, nous fiſſent croire que nos efforts y ſeroient inutiles, comme ſi la mediocrité de nôtre condition, ou le défaut d'habitude, ou quelque conſideration ſemblable nous donnoient un juſte ſujet de penſer que nous ne retirerions aucun fruit de nos exhortations ; Au moins pour peu que nous fuſſions induſtrieux en nôtre charité, nous trouverions quelqu'un qui s'employeroit à rendre ces bons offices à nos prochains avec plus de ſuccez que nous ; car il n'y a point d'occupation plus excellente que celle de travailler au ſalut des ames. C'eſt pourquoy

quand

quand les moyens ordinaires n'y ſont pas propres, il faut nous étudier à en trouver d'autres : Et c'eſt certes une choſe honteuſe que nous n'ayons pas autant d'affection pour ce grand intereſt de nos freres, que pour les petites choſes, qui nous regardent nous-mêmes. Cependant nous ſommes infatigables lorſqu'il s'agit de faire quelque choſe pour nos petits intereſts, & nous eſſayons tous les moyens imaginables l'un aprés l'autre pour en venir à bout : Mais ſi aprés tous les efforts que nous faiſons pour le ſalut des hommes, leur endurciſſement nous empêche d'en recueillir aucun fruit, ou plûtôt les en empêche eux-mêmes ; Si toutes les prieres & les ſupplications que nous leur faiſons d'avoir pitié de leurs ames, ne les touchent point, il faut au moins toûjours continuer à les exhorter par nos bons exemples. Que le ſoin que nous prenons chacun de nôtre ame leur ſoit une leçon qui leur apprenne à avoir ſoin de la leur. Ne ceſſons jamais d'en avoir pitié. Que nôtre ame, comme dit Jeremie, pleure en ſecret *pour eux*, *Jer.* 13. 15. & que nos yeux *ſe fondent en ruiſſeaux d'eau, parce qu'ils n'obſervent point la Loy de Dieu*, *Pſal.* 119. 136. Et comme Jeſus-Chriſt luy-même pleuroit ſur Jeruſalem, pleurons ſur ceux qui ne veulent point *connoître les choſes qui appartiennent à leur paix* ; & lors même que par toutes nos prieres & toutes nos importunitez nous n'avons pû rien gagner ſur leur eſprit, il ne faut pas encore ceſſer de prier Dieu pour eux, & de luy demander qu'il luy plaiſe les convertir. Ainſi nous

nous voyons que lors que Samuel ne peut détourner les Israëlites de leur dessein criminel, il proteste qu'il ne cessera point de prier Dieu pour eux, & il s'y croit tellement obligé, qu'il pense qu'il feroit un grand peché s'il y manquoit, 1 *Sam.* 12. 23. *Ja ne m'avienne*, dit-il, *que je peche contre l'Eternel, & que je cesse de faire requeste. Mais je vous enseignerai le bon & droit chemin.* Et il ne faut pas craindre que nos prieres soient tout à fait sans fruit : car si elles sont inutiles à ceux pour qui nous les aurons faites, elles retourneront dans nôtre sein, & nous sommes assurez que nous recevrons la récompense de nôtre charité. *Psal.* 35. 13.

Le second objet de cette charité qui consiste en l'*action*, est le corps de nos prochains. Ce n'est pas assez que nous ayons pitié de leurs travaux, de leur douleur, & de leurs miseres, il faut aussi que nous fassions tout ce qui nous sera possible pour les en soulager. Le bon Samaritain ne nous auroit jamais été proposé en exemple, s'il eût eu seulement pitié de ce pauvre homme blessé, & qu'il ne l'eût pas assisté. Les bons souhaits & les bonnes paroles même, ne suffisent pas en ces occasions. *Si le frere, ou la sœur*, dit S. Jacques, *Jacq.* 2. 15, 16. *sont nuds, & qu'ils ayent faute de vivre quotidien ; Et que quelqu'un leur die, allez en paix, chauffés-vous & vous rassasiez, & vous ne leur donnez point les choses necessaires pour le corps, que leur profitera-t'il ?* Non sans doute, cela ne leur profite de rien à l'égard de leurs corps, & il ne nous sera pas plus utile

à

à l'égard de nos ames & ne nous ſera point imputé comme un acte de charité. Ce ſecours que nous donnons à nos freres dans leurs neceſſitez corporelles, eſt un devoir auquel nous ſommes ſi étroitement obligez, que nôtre Seigneur en parle comme de la choſe ſur laquelle nôtre procez nous ſera fait au jour de Jugement ; Cette épouvantable Sentence, *Matth.* 25. 41. *Departez-vous de moy maudits au feu eternel, qui eſt preparé au Diable & à ſes Anges*, ne devant être fondée que ſur l'omiſſion que nous aurons faite de cet important devoir. Que ſi l'on demande quels ſont particulierement les actes de cette charité que nous devons pratiquer ; Je réponds que nous n'en ſaurions mieux être informez, au moins pour l'ordinaire, que dans le même endroit de ce Chapitre, où il eſt parlé de donner à manger à ceux qui ont faim ; de donner à boire à ceux qui ont ſoif ; de recueillir l'étranger ; de vêtir le nud ; de viſiter celuy qui eſt malade & en priſon ; ou par viſiter l'on ne doit pas entendre que ce ſoit aſſez que de les aller voir, il faut les conſoler en leur ſubvenant ſelon leur beſoin ; autrement ce ſeroit faire comme le Levite dont il eſt parlé dans l'Evangile, *Luc* 10. qui s'approcha & regarda le bleſſé, mais qui ne fit que cela, ce qui n'eſt pas aſſez pour être agreable à Dieu. Ce ſont là les exercices ordinaires de cette charité dont les occaſions ſont frequentes ; mais la providence de Dieu nous en preſente encore d'autres : Quelquefois un pauvre bleſſé ſe peut rencontrer en nôtre chemin, comme

comme autrefois en celuy du Samaritain, auquel cas nous ſommes obligez d'en uſer comme luy. Quelquefois une perſonne innocente injuſtement condamnée à mort comme Suſanne ; peut étre l'objet de nôtre charité. Et alors comme Daniel nous ſommes obligez à nous employer de tout nôtre pouvoir pour ſa delivrance. C'eſt à quoy il ſemble que Salomon a égard, *Prov.* 24. 11. *Si tu te retiens pour ne delivrer point ceux qui ſont trainez à la mort, & ceux qui panchent à étre tuez, parce que tu diras ; voicy nous n'en avons rien ſçû celuy qui peſe les cœurs n'entendra-t-il point ? & celuy qui garde ton ame ne le ſaura t-il point ? & ne rendra-t-il point à chacun ſelon ſon œuvre ?* Il ne faut pas nous en defaire ; il ne faut pas que de petites raiſons nous ſervent de pretexte pour rejetter ces occaſions de bien faire ; Mais il nous faut ſouvenir que Dieu, qui voit nos plus ſecrettes penſées, ſaura bien reconnoître par l'examen ſevere qu'il en fera, ſi nous avons volontairement negligé de faire ces actes de charité. Quelquefois encore & même trop ſouvent, nous pourrons rencontrer des hommes, qui par leur intemperance & par leurs excés ordinaires, hazardent de ruiner leurs ſanté, & d'abreger leur jours ; & la charité nous oblige non ſeulement à l'égard de leurs ames, mais auſſi de leurs corps, de tâcher à les retirer de ce mauvais train ; il n'eſt pas poſſible de marquer icy tous les actes de cette charité qui a le corps pour objet, parce qu'il s'en peut rencontrer des occaſions que l'on ne ſauroit prévoir. C'eſt pour

pourquoy nous devons toûjours étre dans cette ferme reſolution d'en prendre abſolument toutes les occaſions ; & lors qu'il s'en preſentera quelqu'une la regarder comme un avertiſſement que Dieu nous donne de mettre cette reſolution en pratique. Cette ſorte de charité ſemble ſi naturellement empreinte dans l'ame des hommes, que l'on tient d'ordinaire, non ſimplement pour de mauvais Chrétiens, mais pour des perſonnes inhumaines ceux dans qui elle ne ſe trouve point ; C'eſt pourquoy j'eſpere qu'il ne ſera pas beſoin de long diſcours pour nous y porter, puis que nôtre nature elle même y a du penchant ; Mais auſſi c'eſt ce qui ſervira extremement à aggraver le crime de ceux qui y manquent ; Car puis que ce devoir eſt ſi conforme au ſentiment du ſang & de la chair & aux inclinations naturelles de nôtre cœur, ſi nous y manquons, cela ne peut venir que d'un pur deſſein de deſobeïr à Dieu, qui l'exige de nous.

SECTION XVII.

De la Charité ; De l'Aumône, &c. De la Charité à l'égard de la reputation de nos prochains ; De l'accommodement de leurs differens, à quoy l'on eſt obligé de travailler ; Des Procez ; de la Charité envers nos ennemis, &c. De la poſſibilité & du plaiſir qu'il y a à s'acquitter de tous les devoirs que la Religion Chretienne requiert des hommes.

LA troiſiéme maniere de témoigner nôtre charité, regarde les biens du prochain ; en quoy nous luy devons ſouhaiter toute ſorte de proſperité & de bon ſuccez, & être toûjours prêts pour cet effet à l'aſſiſter par toutes ſortes de voyes honnêtes & legitimes, & par tous les bons offices que les amis & les voiſins ſe doivent reciproquement, pour augmenter & pour conſerver mutuellement les biens les uns des autres, & il s'en peut rencontrer ſouvent des occaſions ; Quelquefois par le moyen que l'on en a ſoy-même, ou par des prieres que l'on en fait aux autres, on peut retirer le bien du prochain des mains des oppreſſeurs ou de celles des voleurs ; Quelquefois on peut luy donner des conſeils qui l'empêchent de ſe ruiner, &c. Quand il s'agit de perſonnes puiſſantes, & qui ſont autant ou plus riches que

que nous, il eſt de nôtre devoir de leur rendre tous les bons offices que nous leur pouvons rendre, ſans que cela nous apporte aucun préjudice. Car quoy que la charité ne nous oblige pas de donner à ceux qui ont moins de beſoin que nous, cependant, quand nous pouvons procurer leur avantage ſans nous appauvrir nous y ſommes obligez; Et même ſi le dommage qui nous en peut revenir eſt peu conſiderable, en comparaiſon de l'utilité qu'ils en reçoivent, il eſt en quelque ſorte de nôtre devoir de hazarder plûtôt de faire une petite perte, que de ne pas procurer un grand avantage à nos prochains.

MAIS quand il s'agit de nos pauvres freres, la charité nous demande beaucoup davantage. Nous ſommes obligez de conſiderer leurs neceſſitez pour y ſubvenir, & non ſeulement de ne pas faire de difficulté de perdre quelque choſe pour les aſſiſter, mais même de les accommoder ſelon nôtre pouvoir des choſes dont ils ont beſoin. Ce devoir de faire des aumônes proportionnées à ce que nous avons de bien, eſt abſolument neceſſaire pour rendre nôtre charité approuvée, non ſeulement devant les hommes, mais auſſi devant Dieu. *Celuy*, nous dit S. Jean, 1 *Jean* 3. 17. *qui aura des biens de ce monde & verra ſon frere avoir neceſſité, & luy fermera ſes entrailles, comment demeure la charité de Dieu en luy?* C'eſt en vain qu'il pretend d'aimer Dieu ou les hommes, puiſqu'il aime bien plus ſon argent, & qu'il permet que ſon pauvre frere qui eſt homme & qui porte l'image de Dieu, ſouffre toutes ſortes d'extremitez, plûtôt que de luy

faire aucune part de ſon bien pour le ſecourir. Mais c'eſt faire une choſe extremement agreable à Dieu, auſſi bien que trés-loüable devant les hommes, que de s'acquitter comme l'on doit de ce devoir.

CETTE partie de la charité eſt appellée en l'Epître aux Hebreux, *Heb.* 13. 16. *un ſacrifice, auquel Dieu prend plaiſir*; Et en l'Epître que S. Paul écrit aux Philippiens, il appelle leurs aumônes, *un ſacrifice agreable & plaiſant à Dieu, Philip.* 4. 18. Et l'Egliſe les à toûjours regardez de cette ſorte; d'où vient qu'elle les a jointes avec le S. Sacrement de l'Euchariſtie, qui eſt une des parties la plus ſolennelle du ſervice de Dieu. Mais parce que les ſacrifices qui étoient offerts même ſous la Loy, n'étoient pas agreables à Dieu, lors que les beſtes étoient boiteuſes, ou quelles avoient quelque défaut, il eſt icy neceſſaire de voir qu'elles qualitez doivent avoir ces ſacrifices.

DE ces qualitez, les unes regardent les *motifs*, & les autres la *maniere de faire nos aumônes.* Il peut y avoir trois ſortes de *motifs* qui nous y portent; Le premier à l'égard de Dieu; le ſecond à l'égard de nos prochains; & le troiſiéme à l'égard de nous-mêmes. A l'égard de Dieu, nous les devons faire par obeïſſance & par reconnoiſſance. Il nous a commandé de faire des aumônes; c'eſt pourquoy une des principales fins, qu'il ſe faut propoſer en les faiſant, doit étre d'obeïr à ſon commandement. Aprés, c'eſt de ſa ſeule bonté que nous recevons toute nôtre abondance, & l'aumône eſt le moyen le plus propre pour luy

luy en témoigner nôtre reconnoiſſance. Car, comme dit le Pſalmiſte, *Pſal.* 16. 2. *nos biens ne parviennent point juſques à luy* ; Nous ne luy pouvons payer à luy même le tribut que nous luy devons de nos biens ; ce ſont les pauvres qui ſont comme ſes Procureurs & ſes Receveurs ; de ſorte que ce n'eſt que par les aumônes qu'on leur fait, que l'on peut payer à Dieu le tribut des biens qu'on tient de luy. Secondement à l'égard de nos prochains, la charité, la compaſſion, la peine qu'on doit avoir de les voir dans la miſere, & le deſir de les en conſoler & de les y ſoulager ſont les motifs qui nous doivent porter à faire nos aumônes. En troiſiéme lieu, l'eſperance d'une récompenſe éternelle, qui eſt promiſe à ceux qui s'acquittent de ce devoir eſt un puiſſant motif pour nous y porter à l'égard de nous-mêmes. C'eſt ce que nôtre Seigneur Jeſus Chriſt nous inſinuë quand il nous exhorte, à nous faire des treſors au Ciel, *Mat.* 6. 20. *Luc* 16. 9. *& à nous faire des amis des richeſſes iniques, afin que quand nous défaudrons, il nous reçoivent aux tabernacles éternels* ; C'eſt à dire de nous faire comme un fond dans le Ciel, & de nous acquerir comme un droit à ce bonheur éternel, que Dieu a promis aux perſonnes charitables, en faiſant part aux pauvres des biens qu'il nous a donnez : C'eſt là la moiſſon que nous devons attendre de la ſemence que nous épandons ſur ce champ ; & elle ſera ſi abondante, que ce ſeroit une recompenſe ſuffiſante, quand nous diſtribuërions tout nôtre bien, à la nourriture des pau-

vres, 1 *Cor.* 13. 3. Mais il faut bien prendre garde que ſe ſoit là nôtre ſeul but, & non de nous acquerir la loüange des hommes, qui ſeroit le moyen de nous priver de cette glorieuſe recompenſe, comme Jeſus Chriſt nous en aſſûre, en nous diſant, expreſſement, *Matth.* 6. *que ceux qui font leurs aumônes pour être regardés des hommes, n'en ont point d'autre ſalaire*; Ils aiment mieux récevoir leur recompenſe des hommes, que de Dieu, & Dieu leur laiſſe ce qu'ils ont choiſi; *Ils ne reçoivent aucun ſalaire du Pere Celeſte*, mais ſeulement ces miſerables loüanges des hommes qu'ils ont recherchées, & que le vent emporte. C'eſt pourquoy il eſt trés-important de prendre garde, que ce deſir de vaine gloire ne s'empare jamais de nos cœurs, & ne nous rende pas aſſez inſenſez, pour nous faire perdre des biens ſolides & éternels, pour un peu de vent qui paſſe en un moment.

En ſecond lieu nous devons prendre garde de quelle maniere nous faiſons ces aumônes: Et premierement il faut donner *gayement*. On eſtime d'avantage pour l'ordinaire une petite choſe qui eſt donnée de bonne grace & de bon cœur, qu'une autre bien plus importante qui eſt donnée par force, ou qui eſt plûtôt extorquée, que donnée; & Dieu regarde ces ſortes de choſes comme nous les regardons, 2 *Cor.* 9. 7. *Il aime celuy qui donne gayement*, & c'eſt là deſſus que S. Paul fonde ſon exhortation de ne point donner à *regret, comme par contrainte*. Et certes, ce que l'Apôtre exige en cela de nous, eſt extremement raiſonnable; parce qu'en effet il n'y a rien de

plus

plus agreable que la pratique de ce devoir, ſi ce n'eſt lors que l'avarice ou la cruauté, ont fait dépoüiller à quelqu'un toute ſorte d'humanité. N'eſt-ce pas un plaiſir raviſſant que de voir la joye, qu'une aumône aporte à un miſerable dans ſon extremité, & comment un ſecours donné à propos à un pauvre accablé d'ennui, & prêt à perir, le r'anime & luy rend la vie ? Certainement l'homme le plus ſenſuel ne ſauroit acheter de plaiſir qui approche de celuy-là. Et ainſi il me ſemble que ce ne devroit pas être une choſe difficile, de donner non ſeulement *ſans regret*, mais auſſi avec beaucoup de ſatisfaction & de joye, puiſque c'eſt un moyen de nous procurer du plaiſir à nous-mêmes.

Je ne voy qu'une objection que l'on puiſſe faire contre cecy, qui eſt que le danger qu'il y a de diminuer ſon bien par les aumônes, pourroit ôter le plaiſir de les faire & ainſi empêcher tout à fait que l'on n'en fît, ou au moins, que l'on ne les fît ſi gayement. A quoy je répons premierement, que quand cela ſeroit fort à craindre, Dieu nous commandant d'en uſer ainſi, nous luy devons obeïr avec plaiſir, & n'avoir pas plus de regret à nos biens lors que nous les employons à donner l'aumône, que quand nous les dépenſons à quelqu'autre choſe à quoy Dieu nous oblige. C'eſt en ces occaſions que Chriſt nous dit, que celuy qui *n'abandonne pas tout ce qu'il a ne ſauroit être ſon diſciple.*

Mais en ſecond lieu, je répons que c'eſt une fauſſe ſuppoſition, Dieu ayant au contraire trés particulierement promis à ceux qui ſont

charitables, que leurs aumônes attireront ſur eux des benedictions même temporelles. C'eſt ainſi qu'il dit, *Prov.* 11.25. que *la perſonne qui benit ſera engraiſſée, & que celuy qui arroſe abondamment, regorgera luy meme*; Et encore, *Prov.* 28.27. *celuy qui donne au pauvre n'aura point de diſette, mais celuy qui en cache ſes yeux abondera en maledictions*; Et de même en pluſieurs autres endroits de l'Ecriture Sainte. De ſorte, que l'on peut dire avec verité, qu'il faut étre infidele pour former cette objection; Car c'eſt n'oſer ſe fier à Dieu d'une aumône, puis que donner aux pauvres, c'eſt proprement mettre ſon bien entre les mains de Dieu. *Celuy qui a pitié du chetif, preſte à l'Eternel, Prov.* 10. 17. & cela ſur la promeſſe ſolemnelle qu'il fait de le payer, ſelon ce qui ſuit au même endroit en ces mots, *Et il luy rendra ſon bien fait*. Dans le commerce qu'on a avec les hommes, c'eſt faire un grand affront que de ne ſe fier pas à quelqu'un; Cela marque ou que l'on ne le croit pas ſolvable ou qu'on ne peuſe pas qu'il ſoit homme de bonne foy. Quel traitement eſt-ce donc faire à Dieu que de ſe défier ainſi de luy; ou plûtôt quel horrible blaſpheme de douter d'une choſe de laquelle il donne ſa parole, luy qui eſt le tout-puiſſant, le Seigneur de toutes choſes & qui étant le Dieu de verité, ne manquera pas d'accomplir ſa promeſſe? Que cette crainte donc de tomber toy-même dans la pauvreté, qui eſt proprement une crainte de Payen, ne reſſerre point ta main envers ton pauvre frere; Car quoy qu'il n'y ait pas d'apparence qu'il te puiſſe

puiſſe rendre jamais ton bien fait, Dieu devient ſa caution, il s'oblige avec luy, & il te le rendra aſſurément avec uſure. Ainſi tant s'en faut qu'il y ait de la perte à faire des aumônes de ton bien, que c'eſt plûtôt pour toy un gain conſiderable. Il n'y a perſonne qui n'aimât mieux mettre ſon bien en une main aſſurée, où il pourroit profiter, & d'où il le pourroit retirer dans ſon beſoin, que de le garder inutilement dans un coffre, ſur tout s'il eſt expoſé aux larrons, ou à d'autres accidens qui le luy pourroient enlever. Tout ce que nous poſſedons court riſque d'étre perdu. Il y a un nombre infini d'accidens qui peuvent reduire les plus riches à la mendicité en moins de rien. Si l'on en doute, qu'on liſe ſeulement l'hiſtoire de Job, où l'on en trouvera un exemple illuſtre. Que pouvons-nous donc faire de mieux pour nôtre profit, que de placer ainſi nôtre bien au-deſſus de toutes ſortes d'accidens, en le mettant entre les mains de Dieu, où nous ſommes aſſurez que nous le trouverons toutes les fois que nous en aurons beſoin, & même avec uſure. C'eſt à cela que l'Apôtre à égard, quand il compare les aumônes à de la ſemence, 2 *Cor.* 9. 10. C'eſt le propre de la ſemence qui eſt jettée en terre, de s'y multiplier ; & c'eſt auſſi ce que font toutes nos œuvres de miſericorde ; Elle ne retournent point à nous toutes ſimples, comme nous les avons ſemées ; elles produiſent des épics, & nous apportent une moiſſon tres-abondante. Dieu n'en uſe pas avec nous à l'égard de nos aumônes, qu'il nous rend toûjours

jours tres-profitables, comme nous faisons trop souvent avec luy à l'égard des graces qu'il nous fait, que nous tenons inutiles sans en tirer aucun avantage ; Ce qui nous doit porter a nous acquiter avec affection & avec plaisir de ce devoir, auquel nous sommes autant conviez par la consideration de nôtre propre interest, que par celle du besoin de nos prochains.

SECONDEMENT, il faut faire nos aumônes à propos ; Il est vray qu'il y a des gens si pauvres, que les aumônes leur sont toûjours de saison, parce qu'ils sont toûjours dans la necessité ; Et cependant à l'égard de ceux-là même, l'on peut observer de certains temps, & prendre de certaines mesures pour les secourir d'une façon plus avantageuse que si on en usoit autrement ; Car quelquefois l'on peut non seulement tirer un pauvre de l'extremité où il se trouve, mais même le mettre en état de subsister commodément à l'avenir, par le secours qu'on luy accorde. Et pour l'ordinaire, il me semble que c'est une bonne regle que de donner le plus promptement qu'il nous est possible, ce que nous avons dessein d'employer en aumônes, parce que les delais sont souvent préjudiciables à ceux à qui nous voulons donner, & à nous-mêmes ; Je dis premierement à ceux à qui nous voulons donner, car il est certain que plus nous differons, plus est longue la misere sous laquelle ils gemissent ; & c'est une espece de cruauté, que de differer de leur donner la joüissance du secours que nous leur avons destiné,

leſtiné, puiſque c'eſt prolonger leur ſouf-
rance. L'on trouveroit un Medecin bien
nhumain, qui ayant un remede aſſûré pour
oulager quelqu'un d'une grande douleur dif-
ereroit de le luy donner, le laiſſant dans la
orture ſans aucune neceſſité, au lieu de l'en
irer proptement; C'eſt là juſtement ce que
ous faiſons, & nous ſommes tout à fait
leſtituez de vraye compaſſion, ſi nous a-
ons le cœur de voir nos pauvres freres
ans aucune ſouffrance, quand ce ne ſeroit
u'une heure, lors que nous avons en main
e moyen tout prêt de les en tirer; Ou s'ils
ont reduits à une telle extremité, que nous
e puiſſions pas les en délivrer entierement,
utant que nous differons le ſecours que nous
vons deſſein de leur faire, autant leur faiſons-
ous perdre du ſoulagement qu'ils en rece-
roient: Mais je dis outre cela, que ces de-
ais peuvent auſſi nous être préjudiciables à
ous même; car par ce moyen nous nous ex-
oſons aux tentations ou du Diable ou de
aôtre propre avarice qui nous peuvent faire
hanger ces bons deſſeins; C'eſt ainſi qu'il en
rend ſouvent à l'égard de pluſieurs devoirs
u Chriſtianiſme; Parce que nous ne mettons
as promptement en execution nos bonnes
ntentions, elles ſe refroidiſſent & deviennent
à rien. Ainſi il y en a pluſieurs qui prennent
la reſolution de ſe repentir, mais parce qu'ils
ne le font pas immediatement, & qu'ils y ap-
portent pluſieurs delais les uns aprés les au-
tres cette bonne reſolution s'évanoüit ſans au-
cun effet. Et c'eſt vray-ſemblablement ce

qui

qui peut arriver dans l'occaſion dont il s'agit; ſur tout lors que ce ſont des perſonnes qui aiment trop le bien; Ce qui les devroit particulierement obliger à ſe défier d'eux-mêmes, & à ne pas differer d'un ſeul moment à faire du bien, lors qu'ils en ont le deſſein.

En troiſiéme lieu, il faut avoir ſoin de diſpenſer nos aumônes avec prudence; c'eſt à dire, d'en faire le plus où il y en a plus de beſoin, & en la maniere la plus avantageuſe à ceux à qui nous les faiſons. Il arrive ſouvent que les charitez ſe trouvent mal employées faute de ſoin; Car ſi l'on donne à tous ceux qui ſemblent être dans la pauvreté, il pourra arriver que l'on donnera davantage à ceux qui ne ſont pauvres que par leur pareſſe ou par leur folle dépenſe, qu'à ceux qui ſont plus dignes de nôtre ſecours; Et ainſi nous affermirons les uns dans leur pareſſe, & nous nous mettons hors-d'état de ſecourir les autres. Cependant je ne doute pas que ceux qui ſont les plus indignes de nos aumônes, ne ſe trouvent quelquefois dans des neceſſitez ſi preſſantes, que nous ne devons pas leur refuſer nôtre ſecours: Mais ſans avoir égard à cela, c'eſt toûjours mieux fait de choiſir les objets les plus dignes de nos charitez; Tels ſont ceux qui ſont incapables de travailler, ou qui ne ſont pas capables de ſubvenir à toute leur famille, par leur travail; Mais il faut auſſi leur ménager nos aumônes, en les diſtribuant en la maniere qui leur peut être la plus utile; ce qui ſe doit faire diverſement ſelon la diverſité de leur condition. Il peut être plus

avan-

avantageux à quelques uns de leur donner peu à peu, & à d'autres de leur donner tout d'un coup ; Et quelquefois un prêt fait à propos leur vaut mieux que ne feroit un pur don : ce qui peut-étre fait par quelques-uns qui n'auroient pas le pouvoir de donner beaucoup. Mais quand l'on fait de ces prêts charitables, il faut que ce ſoit ſans en tirer aucun intereſt, & avec la reſolution de relâcher autant du principal qu'il nous ſera poſſible, & que l'état de celuy à qui nous aurons prêté le requerra, au cas qu'il devint incapable de nous ſatisfaire entierement ; C'eſt un grand défaut de charité, que de mettre en priſon de pauvres débiteurs, quand l'on ſait qu'ils n'ont pas dequoy payer ; Et c'eſt même une grande cruauté puis que c'eſt rendre des gens miſerables ſans en retirer aucun avantage.

En quatriéme lieu nous devons étre liberaux en nos aumônes : Il ne faut pas que nôtre main ſoit reſſerrée lors qu'il s'agit de faire des charitez, ni donner ſi peu que le pauvre n'en ſoit preſque point ſoulagé, car c'eſt une eſpece de mocquerie : c'eſt comme ſi l'on ne donnoit à un homme qui mourroit de faim, qu'une miette de pain pour le raſſaſier, ce qui ſeroit une choſe ridicule ; Cependant il eſt à craindre que les aumônes de pluſieurs ne ſoient pas beaucoup plus raiſonnables. Ceux qui en ſont là, n'ont pas tant profité en l'école du Chriſtianiſme, qu'avoient fait ces diſciples, qui n'avoient oüy parler que du Baptême de Jean : Car il eſt à remarquer que Jean Baptiſte qui n'étoit que le Précurſeur de nôtre Seigneur, met

met cecy entre ſes preceptes les plus importans, *que celuy qui a deux robes en élargiſſe une à celuy qui n'en a point, & qui a à manger faſſe le ſemblable, Luc* 3. 11. Il ne dit pas, que celuy qui a une garde-robe bien remplie, mais que celuy qui n'a que deux robbes, en doit donner une. D'où il eſt aiſé de conclurre, que nous devrions employer pour ſubvenir au beſoin de nos freres, tout ce que nous poſſedons au delà non de nos vanitez, mais de nôtre neceſſité ; Et ſi nous deſcendons juſques au temps de la diſpenſation de l'Evangile, nous trouverons que la charité des premiers Chrétiens a ſurpaſſé de beaucoup celle que Jean preſcrivoit à ſes diſciples ; Car les nouveaux convertis à l'Evangile ne donnoient pas ſeulement quelque portion de leur bien, ils donnoient tout ce qu'ils avoient pour ſubvenir aux neceſſitez de leurs freres, *Actes* 4. Et quoy que nous ne ſoyons pas toûjours obligez d'imiter cette extréme charité, puiſque ce fût dans une occaſion extraordinaire qu'ils en uſerent de la ſorte ; cela neanmoins nous fait voir combien la charité eſt une partie eſſentielle du Chriſtianiſme, puiſque d'abord qu'il fût receu dans le monde, elle y parut d'une façon admirable. Et de plus, ſi nous conſiderons bien les preceptes de charité que l'Evangile nous donne, 1 *Jean* 3. 16. (juſques-là qu'il nous enjoint de mettre nos vies pour nos freres) nous ne ſçaurions raiſonnablement nous imaginer qu'en nous commandant de hazarder nos vies pour eux, il nous permette de leur épargner nos biens, ſi ce n'eſt que nous pen-

penſions que ces biens ſont plus precieux que nos vies.

L'ON pourroit faire encore un grand nombre de conſiderations, pour porter tous ceux qui font profeſſion d'être diſciples de Jeſus-Chriſt, à la pratique de cette charité: mais je n'inſiſteray que ſur deux ſeulement, que l'on trouve employées par S. Paul en cette occaſion dans la ſeconde Epître aux Corinthiens. La premiere eſt l'exemple de Chriſt, *Car vous connoiſſez*, dit cet Apôtre, 2 *Cor.* 8. 9. *la grace de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt; ſavoir, qu'il s'eſt rendu pauvre pour vous, bien qu'il fût riche, afin que par ſa pauvreté vous fuſſiez rendus riches.* Chriſt s'eſt aneanti ſoy-même, & s'eſt dépoüillé de toute la gloire dont il jouïſſoit avec ſon Pere dans le Ciel, & s'eſt aſſujetti à une vie abjecte & pauvre, ſeulement pour nous enrichir: Et ſera-t'il dit que nous ferons difficulté de tirer quelque choſe de nos coffres, & d'ôter quelque peu de nos treſors, pour ſoulager ſes pauvres membres: La ſeconde eſt l'attente de la recompenſe, qui ſera plus ou moins grande à proportion de nos aumônes, 2 *Cor.* 9. 6. Car *celuy qui ſeme chichement, recueillera auſſi chichement; & celuy qui ſemera liberalement, recueillera auſſi liberalement.* Le Laboureur qui pour épargner un peu de blé n'enſemenceroit ſon champ qu'à demy ſeroit eſtimé un fort mauvais ménager. Mais nous ſerons encore bien plus imprudens, ſi par la trop grande œconomie de nos aumônes, nous nous privons de l'abondante moiſſon que nous pourrions recueillir dans

le

le Ciel, en perdant par là toute, ou la plus grande partie de la recompenſe, que Dieu a preparée à celuy qui donne l'aumône liberalement. Je n'entreprendray pas de marquer icy au juſte ce que l'ont peut appeller liberalité en matiere d'aumônes ; car il y a divers degrez même en la liberalité. Quelqu'un pourra donner liberalement, & quelqu'autre pourra donner encore avec plus de liberalité que luy ; Outre que la liberalité doit étre meſurée non tant par ce qu'on donne, que par le bien de celuy qui le donne. Un homme qui a peu de bien pourra donner moins qu'un autre qui ſera tres-opulent, & neanmoins étre le plus liberal des deux, parce que ce peu qu'il donne, eſt plus à proportion de ſon bien, que n'eſt l'aumône plus conſiderable de l'autre à proportion du ſien. Ainſi voyons nous que nôtre Seigneur en parlant de l'aumône de la pauvre veuve, dit qu'elle a plus mis dans le treſor que n'ont fait tous les riches. Ce n'eſt pas que ſes deux pites ſoient plus, à les conſiderer en elles-mêmes, que les preſens de tant de perſonnes opulentes, mais c'eſt qu'elles ſont plus pour cette pauvre femme, parce qu'elle ne s'eſt rien reſervé ; au lieu que ces riches n'ont rien donné que ce qui leur étoit facile d'épargner de leur abondance ; chacun doit étre ſon propre Juge en cette rencontre. Nous voyons qu'encore que l'Apôtre exhorte inſtamment les Corinthiens à la liberalité envers les pauvres, neanmoins il ne leur preſcrit point où ils la doivent étendre. *Que chacun*, dit-il,

il, *en faſſe ſelon qu'il a propoſé en ſon cœur, non point à regret, ou par contrainte, car Dieu aime celuy qui donne gayement*, 2 *Cor.* 9. 7. Mais ſouvenons-nous toûjours que plus nous donnons (pourvû que par là nous ne manquions pas à ceux qui dépendent immediatement de nous pour leur ſubſiſtance) plus faiſons-nous une choſe agreable à Dieu, & plus en aurons nous de récompenſe. Mais pour nous mettre en état de nous acquiter de ce devoir de faire des aumônes de nos biens, quelle que ſoit la portion que nous en donnons; nous ne ſçaurions mieux faire que de ſuivre le conſeil que S. Paul donne aux Corinthiens ſur ce ſujet, 1 *Cor.* 16. 2. *Que chaque premier jour de la ſemaine*, dit-il, *chacun de vous mette à part par devers ſoi, aſſemblant ce qu'il pourra, ſelon la benignité de Dieu.* Si l'on en vouloit uſer ainſi, & mettre à part quelque choſe chaque ſemaine pour les œuvres de charité, ce ſeroit le moyen le plus aſſûré de ne ſe trouver jamais au dépourveu, mais d'avoir toûjours quelque choſe pour donner quand l'occaſion s'en preſente; & en donnant ainſi peu à peu, on s'en appercevroit moins; ce qui previendroit les chagrins & les murmures que l'on voit en pluſieurs, lors qu'il faut tirer de leur bourſe des ſommes conſiderables; & cette methode ſe trouvera fort raiſonnable à pluſieurs autres égards. Par exemple, quand à la fin de la ſemaine l'on ajoûte ſes comptes pour voir le profit que l'on a pû faire, n'eſt ce pas un temps bien propre pour payer à Dieu quelque petit tri-

but du gain que l'on a fait par ſa benediction? Si l'on dit que l'on ne ſauroit ſi bien ſavoir chaque ſemaine le profit que l'on a pû faire, que ſi l'on attendoit un peu davantage; je n'y contrediray pas, & je ne preſcriray precisément ce temps là à perſonne: Pourveu que la choſe ſe faſſe, que ce ſoit à la fin de chaque mois, ou de chaque quartier, il n'importe. Mais certes, il eſt tres-expedient que l'on faſſe, comme une petite banque pour ces uſages pieux, plûtôt que de laiſſer une choſe auſſi juſte & auſſi neceſſaire à la diſpoſition de nôtre humeur & de nos caprices. Et je ne doute pas que quiconque en voudra faire l'eſſay, n'en demeure bien-tôt d'accord.

Le quatriéme exercice de la charité, regarde la reputation de nos prochains, & il s'en preſente ſouvent pluſieurs occaſions; quelquefois à l'égard des innocens, quelquefois à l'égard des coupables. Si nous voyons que l'on médiſe d'une perſonne innocente, & qu'on la calomnie, la charité nous oblige à faire ce que nous pourrons pour mettre au jour ſon innocence, afin de luy faire perdre cette mauvaiſe reputation, en rendant témoignage à la verité, non ſeulement lors que nous y ſommes appellez, mais de nôtre propre mouvement & ſans en étre requis; Ou ſi ce n'eſt pas une accuſation intentée en public, & ainſi qu'il n'y ait pas lieu de dépoſer ſolemnellement en ſa faveur, mais que ce ſoit ſeulement une médiſance qui coure de l'un à l'autre, nous devons faire tout ce qui nous ſera poſſible pour la juſtifier, en

pre-

prenant toutes ſortes d'occaſions de témoigner publiquement, que nous ſommes bien aſſûrez de ſon innocence. Et même à l'égard des coupables, il y a divers offices de charité qui leur ſont dûs, & qu'on leur peut rendre; comme ſi leur faute n'eſt pas connûë, & que la charité envers quelqu'autre n'oblige pas à la reveler ou ſi elle eſt de telle nature qu'il ſoit impoſſible qu'elle ſe découvre d'elle-même, on la doit tenir ſecrette. Les bleſſures que l'on reçoit en la reputation, ſont les plus incurables de toutes; Et ainſi il ſied fort bien à la charité Chrétienne, d'empêcher qu'on ne les faſſe à ceux là même qui les ont meritées; Et ce ſoin de couvrir les fautes d'autruy, peut étre quelquefois un moyen d'amener le coupable à repentance, ſur tout ſi on l'y exhorte ſoigneuſement en particulier, comme on le doit faire. Mais quand même la faute ſeroit de nature à n'étre pas tenuë ſecrette, il pourroit toûjours y avoir lieu d'uſer de charité en l'excuſant, & en l'extenuant autant que les circonſtances le peuvent permettre: Comme ſi c'eſt une faute à quoy on s'eſt laiſſé aller par ſurpriſe, la charité diminuëra de la cenſure que l'on feroit d'une action commiſe avec deliberation & à deſſein, & elle aura le même égard aux autres circonſtances. Mais cette partie de la charité a principalement pour objet, ceux dont nous ne ſçavons ni l'innocence ni le crime, & qui cependant ſe ſont rendus ſuſpects par quelques actions. Et icy il ſe faut ſouvenir que le propre de la charité, eſt de ne

point penſer de mal, & de prendre toûjours les choſes du bon côté. C'eſt pourquoy nous devons & nous abſtenir nous-mêmes d'en juger deſavantageuſement, & en tant qu'en nous eſt, en empêcher auſſi les autres, tâchant ainſi de conſerver la reputation de nos prochains; qui quelquefois n'eſt pas moins ébranlée par des ſoupçons injuſtes, que par les plus veritables accuſations. Je ne doute point que ce ne ſoit en ces occaſions, qu'à lieu là defenſe de Jeſus Chriſt, *Matt. 7. 1. ne jugez point*; Et ſi nous conſiderons bien les paroles ſuivantes, *afin que vous ne ſoyez point jugez*, nous trouverons qu'il y a lieu de croire que ces jugemens temeraires, ne ſont pas de ſi peu d'importance qu'on les eſtime ordinairement, puiſque ces impitoyables ſentences que nous prononçons contre les autres nous ſeront bien rendues au ſevere & rigoureux Jugement de Dieu.

J'AY maintenant parcouru toutes les parties de cette charité agiſſante, entant qu'elle régarde le corps, ou l'ame, ou les biens, ou la reputation de nos prochains; & j'en avois déja touché quelque choſe en parlant de la juſtice, ce qui pourra donner lieu a quelqu'un de trouver étrange que les mêmes actions ſoient conſiderées comme des effets tant de la juſtice, que de la charité; Mais il faut ſavoir que la charité nous étant commandée par Jeſus Chriſt, & ainſi étant devenuë une dette que nous ſommes obligez de payer à nos freres, on peut fort bien à cet égard rapporter toutes ſes parties à la juſtice, puiſque

le

le payement des dettes en eſt un effet ſans contredit. Néanmoins parce que dans l'uſage commun, nous avons accoûtumé de diſtinguer entre les offices de la juſtice & ceux de la charité ; J'ay voulu m'y étendre entant qu'ils ſe rapportent à la derniere. Mais je voudrois fort que l'on voulût toûjours ſe ſouvenir, que tout ce qui nous eſt commandé eſt tellement de nôtre devoir, que ſi nous le negligeons nous ne pechons pas ſeulement contre la charité mais auſſi contre la juſtice ; ce qui eſt digne d'étre conſideré, non ſeulement pour nous exciter davantage à le faire, mais auſſi parce que la plûpart s'y trompent ordinairement. On regarde les actes de charité comme des choſes purement libres & volontaires, auſquelles on n'eſt nullement obligé ; ce qui fait que l'on ſe ſait fort bon gré, lors que l'on en a exercé quelqu'un pour médiocre qu'il puiſſe étre, & que l'on ne ſe blâme jamais quand on les auroit tous negligez : Et c'eſt là le dangereux effet qui naît naturellement de cette fauſſe imagination. S'il y a quelques actes de charité qui ne ſoient pas auſſi de juſtice, il faut que ce ſoit ſeulement ceux qui ſont dans un degré ſi elevé que Dieu ne les exige point de nous abſolument, & qu'il ne nous les a jamais commandés. Et neanmoins ce ſera bien fait auſſi de ne les pas négliger ; mais on ne les ſauroit exercer que l'on n'exerce auſſi les moindres ; c'eſt pourquoy il y faut appliquer nos premiers ſoins.

POUR nous aider, nous ne ſaurions mieux faire que d'avoir toûjours devant les yeux, cette grande & belle regle, *Rom.* 13. 9. *d'aimer nos prochains comme nous-mêmes*; C'eſt en cela que l'Apôtre fait conſiſter le ſommaire de nôtre devoir envers nos prochains. Que ce ſoit donc icy la regle ſur laquelle nous meſurions toutes nos actions à l'égard d'autruy. Toutes les fois que tu verras ton prochain dans quelque neceſſité, demande toy à toy-même, ſi poſé que tu fuſſes dans le même état, l'amour propre ne te porteroit pas à chercher tous les moyens imaginables pour t'en tirer; D'où il eſt aiſé de conclurre, qu'il faut que l'amour que tu dois à ton prochain, ait le même effet à ſon égard. C'eſt la cette *Loy Royale*, comme l'appelle ſaint Jacques, *Jacq.* 2. 1. par laquelle ſe doivent conduire tous ceux qui font profeſſion de reconnoître Jeſus Chriſt pour leur Souverain Seigneur; & quiconque le reconnoît pour tel ne manquera jamais de s'y aſſujettir en exerçant toutes ſortes de charitez envers les autres, parce qu'il en attendroit autant d'eux en pareille occaſion. Il n'y a perſonne qui ne ſoit bien aiſe que l'on défende ſa reputation; qu'on le ſecoure dans la pauvreté, & qu'on le ſoulage dans ſes infirmitez corporelles. On peut dire ſeulement pour ce qui eſt des choſes qui regardent le ſalut de l'ame, qu'il y en a qui l'ont ſi peu à cœur, qu'ils ne ſe mettent point du tout en peine des choſes qui y peuvent contribuer; & que bien loin de vouloir qu'on les reprenne & qu'on les inſtruiſe, ils

ſe

ſe fâchent ſi on l'entreprend. Ainſi il ſemble que ces gens-là, par la regle de faire à autruy ce que nous voulons que l'on nous face, ne ſont point obligez de pratiquer cette ſorte de charité. A quoy je repons que l'amour propre qui nous eſt propoſé pour la regle de celuy qui nous devons à nos prochains, ſe doit entendre de l'amour raiſonnable que les hommes ſe doivent à eux-mêmes. De ſorte, qu'encore que quelqu'un n'ait pas cet amour là pour ſoy-même il ne s'enſuit pas qu'il ne ſoit point obligé de l'avoir pour ſon prochain ; & que ce prochain ne ſoit toûjours en droit de luy demander le même dégré de charité, que chacun doit avoir pour ſoy-même. Or le ſoin de nôtre ſalut eſt un des effets de cette charité que nous nous devons à nous mêmes. Tellement que nous ne laiſſons pas d'étre obligez de travailler au ſalut d'autruy, encore que nous négligions le nôtre propre : Mais je n'inſiſteray pas beaucoup ſur ce devoir à l'égard de ces ſortes de gens, n'y ayant pas d'apparence qu'on leur puiſſe perſuader de s'en acquiter ; ni que quand ils le feroient il en pût arriver aucun bien, leurs mauvais exemples détruiſans tout le fruit de leurs bonnes exhortations, & les rendans entierement inutiles.

IL y a encore une autre acte de charité qui ne ſe rapporte proprement à aucun des *chefs* precedens en particulier, & qui néanmoins ſe peut rapporter à eux tous en general ; Je veux dire celuy de procurer la

paix, & de reconcilier nos prochains les uns avec les autres ; En quoy nous pouvons beaucoup ſervir au bien de leurs corps & de leurs ames, & à leur reputation ; Car toutes ces choſes courent de grands riſques par les querelles & les contentions. La reconciliation des ennemis, eſt une œuvre excellente qui attire la benediction de Dieu, ſur ceux qui y travaillent. Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur nous en aſſûre, *Bien-heureux ſont ceux*, dit-il, *qui procurent la paix*, *Matt.* 5. 9. ce qui ſuffit pour nous obliger à nous y employer ſoigneuſement, & à ne laiſſer jamais échapper aucune occaſion de rendre à nos prochains cét office de charité, en uſant de de toute l'adreſſe dont nous ſommes capables, pour faire ceſſer tous les mécontentemens, & toutes les diſputes que nous voyons entr'eux ; Et nous ne devons pas ſeulement travailler à rétablir la paix où nous voyons qu'elle n'eſt plus ; mais auſſi à la conſerver où nous voyons qu'elle eſt. Pour cet effet, il faut premierement tâcher de mettre dans le cœur de tous ceux avec qui nous converſons, l'eſtime qui eſt juſtement deuë à ce precieux joyau de la paix. Et en ſecond lieu, il faut tâcher de prevenir de bonne heure, les querelles & les mécontentemens que nous voyons ſe former entr'eux. Souvent il eſt au pouvoir d'un ami ou d'un voiſin prudent de diſſiper les ombrages, & de faire ceſſer les meſintelligences, qui ſont pour l'ordinaire le commencement des querelles & des contentions ; & il eſt bien plus aiſé & bien plus avan-

avantageux de les prevenir qu'il n'eſt facile de les terminer, lors que l'on en eſt venu juſques à ſe faire une guerre ouverte ; Il eſt plus aiſé, car quand on en eſt venu là, les querelles ſont comme une flame violente, que l'on a bien plus de peine a éteindre que lors que ce n'étoit qu'un petit feu. Et il eſt auſſi beaucoup plus avantageux, puiſque c'eſt le moyen de prevenir pluſieurs pechez qu'il eſt preſque impoſſible d'éviter dans les ſuites d'une querelle déclarée. Salomon dit, *Prov.* 10. 19. *qu'en beaucoup de paroles, il n'eſt pas qu'il n'y ait du forfait.* Ce qui ne ſe peut dire plus veritablement d'aucune ſorte de paroles que de celles qui échappent dans la chaleur de la diſpute. De ſorte, qu'encore que l'on s'accorde apres cela, ces pechez commis dans l'emportement demeurent toûjours ; Et ainſi c'eſt une grande charité que de les prevenir.

MAIS pour rendre quelqu'un capable d'un office auſſi excellent que celuy de procurer la paix ; il eſt neceſſaire avant toutes choſes, qu'il ſoit reconnu luy-même pour un homme extremement paiſible & debonnaire : Car avec quel front pourroit-on exhorter les autres à une choſe que l'on ne voudroit pas pratiquer ſoy-même ? & comment pourroit on attendre que ſes exhortations euſſent aucun effet, chacun ayant droit de repartir & de dire avec nôtre Seigneur, *Matth. 7. 5. Hypocrite, ôte premierement le chevron de ton œil, & alors tu aviſeras à tirer le fétu de l'œil de ton frere.* C'eſt pourquoy il faut ſe rendre pre-

pre

pre pour cet œuvre, avant que de l'entreprendre. Il y a une choſe conſiderable, pour ce qui eſt de la converſation paiſible, à laquelle il ſemble que perſonne n'a preſque aucun égard, je veux dire les procez. On croit que ce n'eſt rien que de plaider, quelque leger qu'en ſoit le ſujet, & pourveu que l'on ait le droit de ſon côté, l'on penſe que l'on n'en ſauroit être blâmé. Mais ſi nous avions cet eſprit vrayement paiſible, que nous devrions avoir, nous n'aurions jamais le courage de donner de la peine à nos prochains, & de les inquiéter pour de petites choſes. Ce n'eſt pas que je veüille dire, que la Religion Chrétienne défende abſolument toute ſorte de procez ; car elle ne defend que ceux que l'on entreprend pour des choſes de peu d'importance, ou par fierté, ou par mauvaiſe humeur, pour défendre quelque choſe peu conſiderable, que nous pouvons ceder, ſans que cela nous ſoit beaucoup prejudiciable ; ou ce qui eſt encore pis pour nous vanger de quelque offenſe legere. Et quand même il y va de quelque choſe plus conſiderable, celuy qui cede quelquefois de ſon droit pour la conſervation de la paix, fait aſſûrement une œuvre trés Chrétienne, & tres conforme au ſentiment de l'Apôtre qui veut que nous ſouffrions que l'on *nous face tort*, 1 *Cor.* 6. plûtôt que d'entreprendre un procez contre nos freres : Mais ſi le dommage eſt ſi grand qu'il ſoit neceſſaire d'aller devant les Juges, nous ne devons pas laiſſer de prendre encore à tâche de conſerver la paix : Premierement, en ayant toûjours une diſpoſition favorable & vraye-

vrayement Chrétienne envers nôtre partie, ſans jamais permettre que nôtre cœur s'aliene d'elle. Secondement, en témoignant de l'inclination à nous accommoder dés la premiere ouverture raiſonnable qui s'en fera ; Et j'avouë qu'à moins que nous ne conſervions cette diſpoſition au milieu de nos procés, je ne voy pas comment on les peut accorder avec cet eſprit paiſible & debonnaire qui doit étre inſeparable de la qualité de Chrétien. Que ceux qui prennent plaiſir à inquiéter leurs prochains, ou qui font métier d'y porter les autres, conſiderent bien cela ; Car il eſt abſolument neceſſaire que tous ceux qui ſont profeſſion d'étre ſerviteurs de celuy qui entr'autres qualitez, à celle de *Prince de Paix*, *Eſaye* 9. 5. s'appliquent ſoigneuſement à conſerver ces ſentimens de paix en eux-mêmes, à les inſpirer aux autres, & à leur en faire produire des effets.

TOUT ce qui reſte à dire de cette charité qui conſiſte en l'*action*, eſt touchant ſon étenduë, qui ne doit pas étre plus reſſerrée que celle qui conſiſte en l'affection ; & ainſi elle doit embraſſer non ſeulement ceux qui n'ont aucune rélation avec nous & les plus étrangers, mais auſſi les plus grands ennemis. J'ay déja parlé ſi au long de l'obligation où nous ſommes de leur pardonner, que je n'en diray pas davantage en ce lieu ; Mais en préſuppoſant cela comme un devoir indiſpenſable, il s'enſuivra manifeſtement qu'il eſt raiſonnable de faire aller nôtre charité pour eux un pas plus avant en leur rendant nos bons offices ; Car

Car ſi nous leur avons une fois pardonné, nous ne pouvons plus les regarder comme nos ennemis ; & s'ils ne ſont point nos ennemis ; il ne doit point être difficile, non pas même au ſang & à la chair, de leur faire toute ſorte de biens ; Et à dire le vray, il n'y a point de meilleur moyen de ſavoir ſi c'eſt de bon cœur que nous leur avons pardonné, & ſi nôtre reconciliation eſt ſincere. Il eſt bien aiſé de dire, je pardonne à un tel homme, mais il ſe preſente une occaſion de luy faire du bien, & que tu l'évites, cela montre que tu conſerves encore contre luy ton ancienne haine dans ton cœur. Lors que l'on a ſincerement pardonné à un ennemi, l'on eſt auſſi prêt de luy faire plaiſir qu'à un ami ; On le fait même quelquefois avec plus de chaleur : un homme vrayement charitable embraſſant comme avantageuſe & agréable l'occaſion de pouvoir témoigner que ſa reconciliation eſt ſincere, & d'obeïr au commandement de ſon Sauveur, qui luy ordonne de faire du bien à ceux qui le haiſſent. C'eſt pourquoy nous devons-nous reſoudre de rendre à nos ennemis tous les devoirs d'une veritable amitié ; Car nous n'en avons pas ſeulement le commandement, mais auſſi l'exemple de Jeſus Chriſt qui n'a pas eu ſimplement quelques ſentimens interieurs de bonne volonté pour nous, qui étions ſes obſtinez & ſes grands ennemis ; mais qui l'à témoigné par des actes tres-conſiderables, puis qu'il luy en a coûté ſon precieux ſang ; Et certainement nous ne devons point prétendre obeïr à ſes commandemens, ni ſuivre ſon exemple, ſi nous faiſons

difficulté de témoigner de l'amitié à nos ennemis, par des moyens qui nous coûtent beaucoup moins, comme eſt celuy de les raſſaſier lors qu'ils ont faim ; *Si ton ennemi*, dit l'Apôtre, *a faim, donne luy a manger ; s'il a ſoif, donne luy a boire*, *Rom.* 12. 20. Mais ſi nous pouvons faire ces actes de charité envers nos ennemis, enſorte que nous les puiſſions convertir, & les amener par là à une bonne reconciliation, ce ſera une double charité ; Et c'eſt à quoy nous devrions butter ; Car la fin que l'Apôtre propoſe de ces actes de charité, c'eſt que nous puiſſions par là leur amaſſer des *charbons de feu ſur la tête*, non pour les brûler, mais pour fondre la dureté de leurs cœurs, & pour attirer leur amitié ; & ce ſeroit là ſans doute le meilleur moyen d'imiter l'exemple de Jeſus Chriſt, qui en tout ce qu'il a fait & ſouffert pour nous, s'eſt toûjours propoſé de nous reconcilier avec luy.

Je vous ay maintenant montré les diverſes parties de nôtre devoir à l'égard de nos prochains, pour l'accompliſſement duquel je ne ſay rien de plus neceſſaire que de chaſſer de nos cœurs l'amour propre qui les poſſede ſi ſouverainement & ſi abſolument, qu'il ne laiſſe point de place à la charité, ny même à la juſtice que nous devons à nos freres. Par cet amour propre je n'entens pas cet amour legitime que nous nous devons à nous-mêmes, qui eſt l'amour & le ſoin de nos ames, qui bien loin d'étre en obſtacle à ce devoir, nous y porteroit indubitablement : Mais j'entens l'amour immoderé de nos avantages & de nos interêts mon-

mondains qui eſt apparemment la ſource tant du peu de charité, que de l'injuſtice que nous avons pour les autres. L'Apôtre, 2 *Tim.* 3. 2. met ce peché de l'amour propre à la tête de tous les pechez comme s'il étoit un des principaux officiers du Diable. Et certainement ce n'eſt pas ſans raiſon, car il ne va jamais ſans le maudit train de pluſieurs autres pechez, qui reſſemblent à la queuë du Dragon de l'Apocalypſe, *Apoc.* 4. 12. & qui éloignent de nous tout le ſoin que nous devons avoir pour les autres. Cet amour propre nous rend tellement ardens & attentifs à ce qui regarde nos plaiſirs, que nous n'avons aucune vûe pour autre choſe ; ce qui eſt tout à fait contraire à ce que nous enſeigne S. Paul quand il veut *que chacun de nous complaiſe à ſon prochain en bien, pour l'édification* ; Cela eſt auſſi contraire à l'exemple de Chriſt, *car il n'a point voulu complaire à ſoy-même.* C'eſt pourquoy ſi nous avons un ſincere deſir d'avoir cette vertu enracinée dans nos cœurs, il faut fuir ſoigneuſement le peché de l'amour propre, car il eſt impoſſible que ces deux choſes ſubſiſtent enſemble.

Mais apres avoir ôté cet obſtacle, il faut ſe reſſouvenir que cette vertu, non plus qu'aucune des autres, ne nous vient point de nous mêmes, c'eſt le don de Dieu. C'eſt pourquoy nous le devons prier tres inſtamment de produire cette bonne œuvre en nous, & de nous envoyer ſon S Eſprit (cet Eſprit qui parut autrefois en forme de Colombe, qui eſt un oiſeau debonnaire & ſans fiel) pour former

nôtre

nôtre cœur ſur ce modelle, & pour nous rendre capables de nous bien acquitter de nôtre devoir.

J'AY maintenant parcouru toutes les choſes que je m'étois propoſé de traiter, & je vous ay fait voir quels ſont *vos devoirs envers Dieu, envers vous-mêmes, & envers vos prochains.* Et je puis dire aprés cela comme nôtre Seigneur, au dixiéme Chapitre de l'Evangile ſelon S. Luc, *verſ.* 28. *Fay ces choſes & tu vivras*; Et aſſûrement il n'eſt pas impoſſible d'accomplir cette tâche de la maniere que Dieu le demande, c'eſt à dire en ſincerité, quoy que ce ne ſoit pas en perfection; Car Dieu n'eſt point comme ces maîtres rudes & iniques, *qui moiſſonnent où ils n'ont point ſemé.* Il ne requiert rien de nous qu'il ne ſoit toûjours prêt de nous mettre en état d'accomplir avec l'aſſiſtance de ſa grace, ſi nous ne nous abandonnons pas nous mêmes, en ne la demandant pas par nos prieres, ou en ne la faiſant pas valoir aſſez ſoigneuſement; Et comme la choſe n'eſt pas impoſſible, auſſi n'eſt-elle pas ſi deſagréable que la plûpart des hommes ſe l'imaginent. C'eſt une ruſe de Sathan de faire comme les eſpions, dont il eſt parlé dans le livre des Nombres, *Nomb.* 13. 28, 29. il décrie ce bon païs, je veux dire cette vie ſainte & Chrétienne, pour nous ôter la penſée que nous aurions d'y entrer & de la ſuivre, en nous épouvantant par l'apprehenſion des Hanakins, de je ne ſay, quels Geans que nous y rencontrons. Mais ne nous laiſſons pas ſeduire ſi aiſément, ayons ſeulement le courage d'en faire l'eſſay,

l'eſſay, & indubitablement nous trouverons que c'eſt un païs de Canaan, *découlant de lait & de miel.* Dieu n'eſt pas à cet égard un *deſert & un païs de tenebres à ſon peuple*, Jer. 2.31. Son ſervice bien loin de priver ceux qui s'y employent, d'aucun vray & ſolide plaiſir, leur en apporte beaucoup. *Le joug de Chriſt eſt aiſé* & méme agreable, *ſon fardeau eſt leger* & même commode. Il y a ſans doute un tres-grand plaiſir dans la pratique des vertus Chrétiennes, & ſi nous ne le ſentons pas, ce ſont nos vices & nos pernicieuſes habitudes qui nous en empêchent, par leur reſiſtance, & par la peine que nous cauſe ce *contraſte*. Mais premierement c'eſt à nous mêmes que nous nous en devons prendre ; car puiſque nous avons volontairement contracté ces mauvaiſes habitudes qui nous rendent difficile l'exercice de ces vertus, qui d'elles mêmes ſont ſi aiſées & ſi agreables à pratiquer, ce ſeroit une grande injuſtice que de nous en prendre à elles ; Et en ſecond lieu le plaiſir qui ſe trouve à les ſurmonter, ſurpaſſe de beaucoup la peine qu'il y a à les combattre.

MAIS quelqu'un dira, peut-étre, qu'il y a telle partie de la pieté qui nous expoſe aux perſecutions & aux ſouffrance du monde, qui ne ſont pas des choſes agréables, mais rudes au ſang & à la chair. Je reponds que même en ces occaſions il y a matiere de joye. Nous voyons que les Apôtres le prenoient ainſi ; Ils ſe réjoüiſſoient d'avoir été rendus dignes de ſouffrir pour le Nom de Chriſt. Et S. Pierre nous dit, que *ſi quelqu'un ſouffre comme Chrétien,*

tien, qu'il ne le prenne point à honte, mais qu'il glorifie Dieu en cet endroit. Le témoignage d'une bonne conſcience a une ſi grande force, & une ſi grande vertu, qu'elle eſt capable de changer les plus cruelles ſouffrances en triomphe & en joye ; Et nous ne ſentons jamais mieux ce témoignage d'une bonne conſcience, que lors que nous ſouffrons *pour juſtice* ; Ce qui fait voir que la Religion Chrétienne eſt toûjours fort aimable, même dans ſon plus triſte état. Ses conſolations interieures ſurpaſſent de beaucoup toutes les afflictions exterieures qui l'accompagnent ; Et même dans le moment que nous ſommes en cette guerre icy bas, ſi nous regardons plus loin, nous voyons dans le Ciel la couronne d'une éternelle récompenſe. Et ainſi nous ne ſaurions trouver ces ſouffrances fâcheuſes, quand elles n'auroient rien qui les pût adoucir pour le preſent, puis qu'il y a une telle recompenſe qui les attend à la fin ; Et quelques rudes que puiſſent être nos travaux nous n'avons pas ſujet d'y ſuccomber. C'eſt pourquoy toutes les fois que nous rencontrons quelque choſe qui nous décourage en nôtre courſe, arrêtons nos yeux ſur ce riche prix, & nous n'aurons pas de peine à courir avec patience dans la carriere qui nous eſt ouverte, & à ſuivre le *Chef* de nôtre ſalut au milieu des plus grandes afflictions & même au travers d'une mer rouge de ſang puiſqu'il y a paſſé le premier. Car quoy que nôtre fidelité envers luy nous conduiſe quelquefois à la mort, nous ſommes aſſûrez que nous n'y perdrons rien,

puiſqu'il a promis la couronne de vie à tous ceux qui ſouffrent pour ſon nom. Cette attente eſt capable de donner plus de joye à un Chrétien dans ſes fers & dans ſon cachot, que tous les gens du monde n'en peuvent reſſentir dans leurs plus grandes proſperitez.

TOUT ce que j'ay à ajoûter de plus, eſt de conjurer trés inſtamment mes Lecteurs d'entrer ſans aucun délay dans cette agreable & avantageuſe courſe, en s'appliquant ſincerement à la pratique des choſes qu'ils trouveront étre de leur devoir par la lecture de ce Livre, ou par quelqu'autre moyen que ce ſoit ; Et plus ils ſe ſont écartez du bon chemin, plus ils ſont obligez de ſe hâter de s'y remettre, & d'y marcher avec plus de ſoin. Celuy qui a entrepris un long voyage, & qui s'eſt long-temps égaré, n'a pas beſoin qu'on l'exhorte de retourner dans ſon chemin, ou d'y avancer lors qu'il y eſt rentré ; C'eſt là juſtement où en ſont ceux qui ont long temps vécu dans le peché. Ils marchent dans un chemin égaré, qui ne les conduira jamais au but où ils aſpirent ; Au contraire, il eſt indubitable qu'il les menera au lieu où ils apprehendent le plus d'aller. Le jour eſt déja fort avancé, & ils ne ſont pas aſſûrez de vivre ſeulement le temps qui reſte juſques à la nuit ; la mort les attrapera peut-étre dans une heure, peut-étre dans une minute. C'eſt donc certainement une extreme folie, de differer d'un ſeul moment à ſe retirer du chemin qui mene à perdition, & de ne pas r'entrer promptement dans celuy qui mene à la felicité & à la gloire.

Ce-

Cependant les hommes ſont tellement enſorcelez par la *ſéduction du peché*, qu'il n'y a ni prieres ni perſuaſions qui puiſſent obtenir d'eux de ſe porter à ce changement de vie ſi raiſonnable & ſi neceſſaire. Ce n'eſt pas qu'ils n'en reconnoiſſent la neceſſité, mais ils n'y ſont pas encore diſpoſez ; Ils voudroient bien toûjours joüir des delices du peché tant qu'ils vivront eſperans qu'a leur mort, ou quelque peu auparavant, il pourront donner ordre au ſalut de leur ame. Mais helas ! le Ciel eſt trop éloigné d'eux pour pouvoir s'y élancer tout d'un coup ; l'on n'y monte que peu a peu, & par un long chemin, ou l'on doit marcher un temps conſiderable avant que d'y pouvoir arriver. J'ay parlé plus amplement de ces dangereux delais dans le diſcours de la repentance, c'eſt pourquoy je n'en diray rien davantage : Mais je prieray ſeulement le Lecteur d'y penſer ſerieuſement, & je ne doute point qu'il ne trouve que c'eſt un conſeil donné tres à propos que celuy du Sage, quand il dit, *Eccluſ. 5. 2. Ne tarde point de te convertir au Seigneur, & ne differe point de jour en jour.*

FIN.

DEVOTIONS PARTICULIERES

QUI PEUVENT SERVIR EN DIVERSES OCCASIONS.

AU LECTEUR CHRETIEN.

JE t'ay icy proposé, Lecteur Chrétien des formulaires de prieres particulieres pour t'en servir en diverses rencontres de la vie. Si l'on m'accuse de n'en avoir pas fait pour les familles, & que cela soit pris pour une faute d'omission; je répons que ce n'est pas que je ne croye que l'on soit obligé de servir Dieu en famille, aussi bien qu'en particulier dans le cabinet; Mais c'est parce que Dieu a par sa Providence & l'Eglise par ses soins, infiniment mieux pourveu à ce besoin, qu'il ne m'auroit été possible de le faire, quelque application que j'y eusse apportée. Car la Liturgie, (c'est à dire les prieres publiques de l'Eglise,) est si excellente & si pleine d'édification, pour ce qui est de Prieres que l'on fait à Dieu en public, telles que sont les prieres qu'on luy doit faire en famille, que l'on en peut dire ce que David disoit de l'Epée de Goliath, 1 Sam. 21. 9. Il n'y en a point de pareille.

INSTRUCTIONS

Pour le MATIN.

Auſſitôt que tu es éveillé au matin, éleve ton cœur à Dieu, & luy adreſſe cette courte Priere.

SEIGNEUR, comme tu as reveillé mon corps du dormir, reveille auſſi mon ame du peché ; & me fay tellement marcher devant toy pendant ce jour, & tout le reſte de ma vie, que quand la derniere trompette m'éveillera pour me tirer hors du tombeau, je puiſſe réſuſciter en immortalité de vie par Jeſus Chriſt.

Quand tu auras ainſi commencé, ne ſouffre point qu'aucune penſée mondaine, ſans quelque preſſante neceſſité, rempliſſe ton imagination, juſques à ce que tu ayes fait tes devotions plus ſolemnelles à Dieu. C'eſt pourquoy pendant que tu t'habilleras, à quoy tu ne mettras que juſtement autant de temps que la bien-ſéance de ta condition le requerra, applique ton eſprit à la meditation de quelque penſée ſpirituelle ; Comme par exemple, à conſiderer à quelles tentations tes affaires ou la com-

compagnie que tu dois voir pendant le jour te pourront exposer, afin de t'armer d'une ferme resolution contre toutes leurs attaques; ou bien pense aux occasions qui se pourront presenter ce jour là, de servir Dieu, ou de faire du bien à tes prochains, & te resous de les embrasser, & pense aux moyens de les faire valoir le mieux qu'il te sera possible. Mais il t'importe sur tout de bien considerer; s'il ne t'est point arrivé de te laisser aller à quelque peché depuis l'examen de toy-même, que je présuppose que tu as fait le soir precedent. Si apres les reflexions, il te reste quelque loisir, tu le pourras employer utilement à mediter la resurrection generale de tous les morts, de laquelle nôtre lever chaque matin est une image. Tu dois aussi penser à l'effroyable jugement qui suivra cette resurrection, & alors pense en toy-même comment tu es preparé pour t'y presenter, en prenant une forte resolution de si bien ménager chaque moment de ton temps, que tu sois en état de rendre fidélement ce grand compte qui te sera alors demandé. Dès que tu seras prêt, retire toy en quelque lieu particulier, & offre à Dieu le sacrifice du matin, c'est à dire tes loüanges, tes actions de graces, & tes prieres. Dès que tu seras à genoux dis,

O Sainte, Benite & Glorieuse Trinité, Trois Personnes & un Dieu, aye pitié de moy miserable pécheur.

Seigneur je ne sçay point ce que je dois demander, fais donc que ton esprit m'assiste en mes infirmitez, & me rende capable de t'offrir un sacrifice spirituel qui te soit agréable par Jesus Christ.

Prieres d'actions de graces.

SEigneur bon Dieu, de qui les compassions sont éternelles, me voicy ton serviteur qui en ay été comblé, quoy que j'en sois indigne,

digne, pour t'en rendre en toute humilité le tribut de mes loüanges. C'eſt en toy Seigneur que je vis & que j'ay le *mouvement* & *l'etre*. Tu m'as fait premierement & enſuite afin que je ne fuſſe pas miſerable, mais heureux, tu as envoyé ton Fils hors de ton ſein pour me delivrer de la puiſſance de mes pechez par l'efficace de ſa grace, & de la peine qui leur étoit deüe, par le merité de ſon ſang, afin de m'introduire par l'un & par l'autre en la poſſeſſion de ta gloire. Tu m'as fait naître par ta miſericorde au milieu de ton peuple dans l'Egliſe Chrétienne, ou j'ay été dés ma plus tendre enfance conſacré à toy par le Baptême; J'ay été fait participant de tous les avantages ſpirituels qui me peuvent aider à accomplir le vœu que j'y ay fait en ta preſence. Et quand de gayeté de cœur, ou par ma negligence, il m'eſt arrivé d'y manquer, ta miſericorde infinie ne t'a point permis de m'abandonner, Tu m'as favorablement convié à repentance, en me preſentant pour m'y amener, tous les moyens tant exterieurs qu'interieurs. Tu m'as attendu avec une extreme patience, & tu ne m'as point retranché au milieu des *actes* criminels & damnables que j'ay commis en grand nombre; comme je l'avois tres juſtement merité. Ce n'a été Seigneur que par un pur effet de cette grace qui nous reprime, que j'ay été empêché de commettre les plus grands crimes, & ça été par cette ſeule grace qui nous excite, & nous aſſiſte, que j'ay été rendu capable de faire le moindre bien; *Non point à moy* donc, *Non point à moy*, Seigneur grand Dieu, mais

mais a ton nom donne gloire pour toutes tes benedictions ſpirituelles & pour une infinité d'autres. *Que mon ame benie le Seigneur, & tout ce qui eſt dedans moy benie le nom de ſa ſainteté.* Je te loüeray auſſi pour une infinité de benedictions exterieures ; pour ma ſanté ; pour mes amis ; pour ma nourriture ; pour mon veſtement ; pour toutes les conſolations que tu m'as données ; & pour toutes les neceſſitez de la vie que tu m'as liberalement accordées ; Pour la continuelle protection de ta main, par laquelle moy & les miens avons été garantis de tant de dangers ; & pour les miſericordieuſes delivrances des maux qui métoient arrivez & pour l'aſſiſtance de ta grace, par laquelle tu as adouci l'amertume de ceux que tu n'as pas trouve à propos d'éloigner tout à fait de moy ; pour le ſoin particulier que tu as pris de ma perſonne la nuit paſſée, & pour toutes tes autres bontez envers moy ; Seigneur accorde-moy que je te puiſſe rendre non ſeulement le *fruit de mes lévres*, mais une entiere obeïſſance pendant toute ma vie, afin que ces benedictions puiſſent étre une arrhe de celles que tu as preparées à ceux qui t'aiment : exauce moy pour l'amour de celuy que tu as rendu l'*Autheur du ſalut éternel, à tous ceux qui luy obeïſſent*, ſavoir Jeſus Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Confeſſion.

O Juſte Dieu qui haïs l'iniquité ; me voicy ta creature criminelle abattuë à tes pieds, reconnoiſſant que j'ay tres juſtement merité d'étre

d'étre en abomination devant toy, & d'étre ntierement abandonnée de toy; Car j'ay *beu iniquité comme l'eau*, j'ay vêcu dans un rain continuel de peché & de rebellion con- re toy, commettant chaque jour quelque choſe que tu défens, & ômettant ce que u commandes. Mon cœur qui devoit étre empli de ton Eſprit, eſt devenu une voliere d'oiſeaux ſouillés, un repaire d'eſprits immondes, un rendezvous de penſées impures & d'affection deſordonnées, & de cette *abondance de mon cœur ma bouche a parlé*, & mes mains ont agy; De ſorte que je tranſgreſſe continuellement tes Commandemens par mes penſées, par mes paroles, & par mes actions. [*Icy fais l'énumeration de tes plus grands pechez, & les confeſſe humblement à Dieu.*]

O Seigneur, j'ay mépriſé ta bonté qui me convioit à repentance, endurciſſant mon cœur contre tous les moyens dont tu as uſé pour mon amendement. Et maintenant, ô Seigneur, que puis je attendre de toy, ſinon la terrible condamnation qui m'eſt trés juſtement duë pour recompenſe de mes pechez. Mais, Seigneur, il y a pardon par devers toy, afin que tu ſois craint; O rens moy digne de cette miſericorde, en me donnant une profonde & ſerieuſe repentance; & ſelon tes bontez, détourne de moy ta colere & ton indignation. Regarde-moy en ton Fils, mon beni Sauveur, & par le merite de ſes ſouffrances pardonne-moy tous mes pechez. Et Seigneur, je te ſupplie qu'il te plaiſe tellement renouveller & puri-

purifier mon cœur par l'efficace de ta grace, que je devienne une nouvelle creature, que j'abandonne tout à fait le mal, pour vivre le reste de mes jours constamment & sincerement dans une obeïssance universelle à tes saints Commandemens, afin que m'étant conduit comme un bon & fidelle serviteur, je puisse par ta misericorde être enfin receu en la joye de mon Seigneur. Accorde-moy cecy pour l'amour de Jesus-Christ.

Priere pour demander à Dieu l'assistance de sa grace.

O Dieu tres bon & tres misericordieux duquel tout bien & tout don parfait procedent, je te supplie, moy qui suis une miserable creature, incapable de penser rien de bien, qu'il te plaise créer en moy & le *vouloir*, & le *parfaire*. Illumine mon entendement, afin que je te puisse connoître & ne permets point que je sois sterile & infructueux en ta connoissance. Seigneur, crée en mon cœur une vraye foy, purifie mes affections, & me donne un amour non feint pour toy, & une pleine assûrance en tes promesses. Donne moy un grand zele & un grand respect pour toutes les choses qui ont quelque rapport à toy; Fay que je craigne toûjours sur toutes choses de t'offenser, & me donne toûjours une profonde reconnoissance de tes bontez; une grande soûmission pour tes châtimens: la devotion requise à ton service; une grande douleur pour mes pechez: Et fay que je me conduise en toutes choses selon qu'il est seant à

une

me creature devant ſon Createur, & à un ſerviteur devant ſon Maître. Donne-moy auſſi de me rendre à moy-même ce que je me dois. Donne-moy de la debonnaireté, de l'humilité, & du contentement d'eſprit afin que je puiſſe toûjours poſſeder mon ame par ma patience, & que mon cœur ſoit rempli de reconnoiſſance envers toy. Fay que je m'applique ſoigneuſement à tout ce qui eſt de mon devoir; Que je veille contre les tentations; Que je mene une vie pure, ſobre & honnête, & que je ſois tellement moderé en mes plaiſirs les plus legitimes qu'ils ne me tournent jamais en piége. Fay auſſi, Seigneur, que j'aye une telle affection pour mes prochains, que je ne viole jamais ton commandement de les aimer comme moy-même; Que je leur faſſe exactement juſtice en toutes choſes: que je leur cede tout ce qui leur appartient, par quelque droit que ce ſoit. Donne-moy des entrailles de miſericorde ſi tendres, que jamais il ne m'arrive de manquer à aucun des actes de charité, à quoy je ſuis obligé envers tous les hommes, auſſi bien envers ceux qui ſont mes ennemis, qu'envers ceux qui ſont mes amis, ſuivant le commandement que tu m'en fais, & l'exemple que tu m'en as donné. Enfin, Seigneur, je te ſupplie de me ſanctifier entierement, afin que mon eſprit & mon ame, & mon corps, te puiſſent étre preſentez ſans tache à la venuë de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, auquel avec toy & avec le S. Eſprit ſoit tout honneur & toute gloire éternellement. Amen.

Priere

Priere d'Interceſſion.

O Dieu dont la miſericorde s'éleve par deſſus toutes tes œuvres, je te ſupplie de pardonner à tous les hommes, & fay que la precieuſe rançon qui a été payée par ton Fils pour eux tous, leur ſoit à tous efficace & ſalutaire. Qu'il te plaiſe d'illuminer par ta grace, tout ceux qui ſont dans les tenebres, & convertir tous les pecheurs. Regarde en tes grandes compaſſions ton Egliſe Univerſelle; Sois favorable & miſericordieux à Sion; *Edifie les murs de Jeruſalem*; Unis à toy par une ſainteté & pureté de vie, tous ceux qui invoquent ton Nom, & qu'ils ſoient unis les uns avec les autres par une vraye amour fraternelle. Aye pitié de ton Egliſe deſolée; Aye pitié de cette Nation criminelle, tu as ébranlé ſes fondements & l'as diviſée. Gueri ſes playes, car elle tremble: Donne nous un veritable repentir des pechez qui ont attiré ſur nous tes jugemens, afin que tu te retournes vers nous, & que tu te repentes, & que tu nous laiſſes ta benediction aprés toy. Beni ceux que tu as élevez ſur nous, ſoit en l'Egliſe, ſoit en l'Etat. Gouverne tellement leurs cœurs & fortifie tellement leurs mains, qu'ils ayent & le pouvoir & la volonté de châtier le vice, & de maintenir la vraye Religion & la vertu: Aye pitié Seigneur, de tous ceux qui ſont dans l'affliction: Sois le Pere des Orphelins; Plaide la cauſe de la veuve: Conſole les eſprits abatus: Soutien les foibles: Gueri les malades; Aſſiſte les néceſſiteux:

Et

Et accorde ton ſecours à tous ſelon leurs divers beſoins. Que ta benediction ſoit ſur tous mes amis & mes parens ; accorde-leur toutes les choſes que tu ſais leur étre neceſſaires, tant pour le corps que pour l'ame. [*Tu dois nommer en ce lieu tous ceux qui te touchent de plus prés.*] Recompenſe tous ceux qui m'ont fait du bien & pardonne à ceux qui m'ont fait du mal ou qui m'en ont ſouhaitté, & fay en eux & en moy tout le bien qui nous peut rendre agreables en ta preſence, par Jeſus-Chriſt. Amen.

Priere contre les dangers qui nous peuvent arriver.

O Dieu tres miſericordieux, par la ſeule bonté de qui j'ay ajoûté ce jour à ma vie, je te ſupplie de m'y conduire enſorte que je n'y puiſſe rien faire qui déſhonore ton nom, ou qui bleſſe mon ame, mais que je m'applique à faire toutes les bonnes œuvres que tu m'as ordonnées de faire aujourd'huy. Et, Seigneur je te ſupplie de donner charge à tes Anges de me garder en toutes mes voyes, afin qu'il ne m'arrive aucun mal, & qu'aucune playe n'approche de ma maiſon, mais que moy & les miens puiſſions étre en ſûreté ſous ta miſericordieuſe protection, par Jeſus Chriſt. O Dieu, pardonne les omiſſions & les froideurs de ces requêtes, & n'agy avec moy ni ſelon mes prieres ni ſelon mes merites: mais ſelon mes neceſſitez & ſelon ta miſericorde en Jeſus Chriſt au bien-heureux Nom de qui je conclus mon imparfaite priere en ces mots; *Nâtre Pere qui, &c* In-

Instruction pour la nuit.

Lors que la nuit eſt venuë & que le temps de te coucher approche, conſidere en toy-même comment tu as paſſé la journée, examine ton cœur pour voir quel peché tu as commis par tes penſées, par tes paroles, ou par tes actions, & qu'elle occaſion de bien faire tu as negligée. Fais en ſuite humblement & avec un cœur vrayement repentant ta confeſſion à Dieu de toutes les fautes dont tu trouveras que tu as lieu de t'accuſer, en renouvellant ta reſolution & ton deſſein de t'amender, & en le ſuppliant de te pardonner pour l'amour de Jeſus Chriſt; Et que tout cela ſe faſſe non à la legere & comme par maniere d'acquit; Mais avec la même devotion, avec la même attention, & avec la même affection que ſi tu avois la mort auſſi proche de toy que ton dormir; comme en effet elle le peut étre; Ce qui te doit obliger à ne hazarder non plus de t'endormir que tu voudrois hazarder de mourir, avant que d'avoir fait ta paix avec Dieu. Apres cela, conſideres les graces particulieres & extraordinaires que Dieu t'a faites pendant la journée. S'il t'a delivré de quelque grand malheur qui auroit pû arriver à ton corps ou à ton ame; comme de quelque violente tentation ou de quelque danger éminent; rens-en grace à ce bon Dieu de tout ton cœur & avec un vif ſentiment de gratitude. Que s'il ne t'eſt rien arrivé d'extraordinaire, & qu'aucun danger n'ait approché de toy tu n'en es pas moins obligé: mais plus encore d'en loüer Dieu qui t'a tellement environné de ſa protection, que tu n'as pas été ſeulement attaqué de la crainte du mal, n'oublie donc jamais à luy payer le tribut d'une humble reconnoiſſance, pour ſa protection ordinaire chaque jour, auſſi bien que pour ſes delivrances extraordinaires. Et ſur tout, fais en ſorte toûjours que la conſideration de ſes bien-faits continuels, attache chaque jour à luy plus fortement & plus étroitement

tes

tes affections, en te ſouvenant, que chaque grace que tu reçois, eſt un nouvel engagement a l'aimer & à luy obeïr.

Priere pour la nuit.

O Sainte, Benite & Glorieuſe Trinité, trois Perſonnes & un Dieu, aye pitié de moy miſerable pecheur.

Seigneur je ne ſay ce qui m'eſt le plus expedient de te demander par mes prieres, ô ſubviens à mes infirmitez par l'aſſiſtance de ton eſprit, & me donne de te pouvoir offrir un ſacrifice ſpirituel qui te ſoit agreable par Jeſus-Chriſt.

Confeſſion.

O Seigneur, Dieu tres Saint, dont les yeux ſont ſi purs, qu'ils ne ſauroient voir l'iniquité, comment oſerois-je me preſenter devant toy, moy qui ſuis un abominable pecheur, moy, qui ſuis la ſoüillure même; il n'eſt pas juſques à ma nature qui ne ſoit corrompuë car j'ay de la repugnance, à faire le bien de quelque genre qu'il ſoit, & de l'inclination à faire le mal de quelque eſpece qu'il puiſſe étre; & j'ay encore beaucoup ajoûté à cette corruption par mes propres pechés & par mes criminelles habitudes. J'ay peché contre toy, contre mon prochain & contre moy-même, par mes penſées, par mes paroles & par mes actions, en faiſant les choſes que tu as expreſſément défenduës, & en negligeant celles que tu as expreſſément commandées; & cela non ſeulement par igno-

rance & par fragilité, mais avec connoiſſance & avec deliberation, & contre les mouvemens de ton eſprit, & les remords de ma conſcience. Et ce qui a comblé la meſure de mes pechez, j'ay demeuré long temps dans ce mauvais train, en te provoquant chaque jour par la reïteration de mes fautes, nonobſtant toutes les exhortations que tu m'as faites, & les reſolutions que j'ay priſes de m'amender ; & même ce jour paſſé, je ne me ſuis pas abſtenu d'ajoûter de nouveaux crimes aux precedens [*il les faut tous declarer en ce lieu.*] Et maintenant ô Seigneur, que diray je, ou comment ouvriray-je la bouche en ayant ainſi uſé ! Je ſay que la mort eſt le gage de ces pechez: Mais ô toy, *qui ne veux point la mort du pecheur*, aye pitié de moy ; Produy en moy, je te ſupplie, une ſincere contrition & une haine parfaite de mes pechez ; Et ne permets point, ô Seigneur, que je ſois ſi malheureux que de les renouveller, nonobſtant la confeſſion que j'en fais tous les jours, mais fay moy la grace que dés ce moment je leur donne à tous, même à ceux qui me ſont les plus chers, la *lettre de divorce*, & qu'il te plaiſe me prendre à toy, & m'épouſer en verité, en juſtice & en ſainteté. Sois appaiſé envers moy, n'ayant plus d'égard aux pechez que j'ay commis juſques icy. Accepte la rançon que ton Fils bien aimé a payée pour moy, & pour l'amour de celuy que tu as donné pour étre la propitiation des pechez, pardonne moy tous les miens, & me reçois en ta faveur. Et quand tu auras ainſi parlé de paix à mon ame,

ne

ne permets point Seigneur, que je retourne jamais à mes folies; Mais affermi moi tellement en ta grace, qu'aucune tentation du monde, du Diable, ni de ma propre chair, ne ſoit jamais capable de me porter à t'offenſer, afin qu'étant affranchi du peché & devenu ſerviteur de Dieu, j'en puiſſe r'emporter pour fruit la ſainteté, & pour fin la vie eterternelle, Amen.

Action de Graces.

O Pere des miſericordes, qui fais du bien à tous & même au plus ingrats, je reconnois que j'ay éprouvé en une grande meſure cette inclination que tu as de faire du bien à tous; Car quoy que je t'aye offenſé chaque jour, tu n'as pas laiſſé de me combler chaque jour de tes graces. Le mépris continuel que j'en ay fait ne te les a point fait retirer de moy, & même ſelon les richeſſes de ta benignité & de ta longue attente, tu continuës toujours à me faire des offres de grace & de vie en ton Fils; Et quoy que j'aye auſſi abuſé de tes benedictions temporelles, tu ne les as point toutes oſtées pour me punir de l'abus que j'en ay fait. Mais tu as encore eu la bonté de m'en faire liberalement une part conſiderable; Tu n'as point châtié les pechez que j'ay commis aujourd'huy, comme tu le pouvois avec juſtice, en m'enlevant par une mort ſoudaine & violente, m'ayant épargné & conſervé ſelon la grandeur de tes compaſſions [*icy fay une énumeration de toutes les graces particulieres que tu as receuës le jour pre-*

precedent.] *Que te rendray je, ô Seigneur, pour tous ces bien-faits*; O Dieu que tant de bontez que tu as euës pour moy, m'induiſent à repentance, & que je ne te rende pas ſeulement des actions de graces & des loüanges: Mais que toute ma conduite ſoit telle, que quand j'arriveray à la fin de ma courſe, je puiſſe voir le ſalut de Dieu par Jeſus-Chriſt.

Il faut dire icy la Priere pour demander a Dieu l'aſſiſtance de ſa grace & l'interceſſion, qui ſe trouvent dans les devotions du Matin.

Pour demander à Dieu ſa Protection.

O Dieu de Gloire, qui és la *garde d'Iſraël, qui ne dors ni ne ſommeilles jamais*, qu'il te plaiſe en ta miſericorde veiller pour moy cette nuit, Garde-moy par ta grace de toutes les œuvres des tenebres, & me defend par ta puiſſance contre toutes ſortes de dangers; Donne-moy un dormir moderé & raffraiſchiſſant, qui me rende plus diſpoſé à m'employer demain aux devoirs de ma vocation; Et Seigneur mon Dieu, fay que je me ſouvienne ſans ceſſe du temps auquel je ſeray giſant dans la pouſſiere; Et parce que je ne ſay ni le jour ni l'heure de l'arrivée de mon maître, fay-moy la grace de me tenir toûjours prêt, que je ne ſuive jamais aucun train de vie dans lequel je doive craindre de mourir: Mais *ſoit que je vive, que je vive au Seigneur, ou ſoit que je meure, que je meure au Seig-*

Seigneur, tellement que vivant & mourant je ſois à toy par Jeſus-Chriſt.

Acheve par la Priere qui conclut les devotions du Matin.

En dépoüillant tes habits, conſidere en toy même que le temps approche auquel il faudra que tu dépoüilles auſſi ton corps, & que ton ame apparoiſſe nuë devant le Tribunal de Dieu. C'eſt pourquoy il t'importe d'avoir ſoin de la rendre ſi nette & ſi pure qu'elle puiſſe étre agréable devant celuy dont les yeux ne ſauroient ſouffrir l'iniquité.

Que ton lict te face ſouvenir de ton Tombeau, & en te couchant dis:

O Sauveur tres-benin, qui par ta mort precieuſe & par ta ſepulture, as arraché l'aiguillon de la mort & détruit la force du ſepulcre; fay-moy jouïr des fruits agréables de ta victoire, & me ſois *gain à vivre & à mourir.*

Je me coucheray en paix & je m'endormiray; Car c'eſt toy ſeul, o Dieu, qui me ſoûtiens, & qui me fais habiter en aſſûrance.

Je remets mon eſprit entre tes mains, car tu m'as racheté, ô Dieu de verité.

Dans l'Egliſe Primitive, outre les Prieres du Matin & du Soir, il y avoit encore quatres heures chaque jour qui étoient appellées les Heures de la Priere. *Et le zele de ces premiers Chrétiens étoit tel, qu'elles étoient conſtamment obſervées. Mais on paſſeroit*

pour être trop exact, & trop ſcrupuleux en ce ſiecle, ou la devotion eſt ſi fort refroidie, ſi l'on vouloit preſcrire des heures de priere ſi frequentes. Je ne ſaurois pourtant m'empêcher d'en propoſer l'exemple, & de dire que pour ceux qui n'ont pas des affaires neceſſaires, qui les empêchent il ſeroit fort raiſonnable qu'ils imitaſſent ces premiers Chrétiens, & que tant en public qu'en particulier, ils fiſſent quelque choſe d'équivalent à l'obſervation de ces quatre heures de la priere, outre les offices qui ſont déja marquez, pour le Matin & pour le Soir. Et afin que l'on ne ſoit pas en peine de chercher des matieres propres à la devotion à ces heure là, j'ay ajoûté pluſieurs prieres pour demander à Dieu des graces differentes, afin que chacun en puiſſe dire à chaque fois, autant que ſon zele luy en ſuggerera, & que ſon loiſir le lui permettra, en y ajoûtant ſi bon luy ſemble, une des Confeſſions du Matin ou du Soir ; ſans jamais ômettre l'Oraiſon Dominicale. Mais ſi l'occupation de quelqu'un eſt ſi grande qu'elle ne luy permette pas de donner autant de temps qu'il en faudroit à ces devotions ſolemnelles, il eſt certain qu'il n'y a point d'homme ſi chargé d'affaires, qu'il ne puiſſe avoir le loiſir de dire pluſieurs fois chaque jour l'Oraiſon Dominicale ; C'eſt pourquoy il faut au moins preſenter à Dieu celle là, ſi l'on n'a pas le loiſir d'y en ajoûter d'autres. Mais parce que le Chrétien nous eſt repreſenté comme ayant ſa converſation dans les Cieux : *il eſt tres à propos qu'outre ces temps reglez de prieres, il y éleve ſon ame pluſieurs fois chaque jour par des élans courts, mais ſaints & vehemens ; Et perſonne ne ſauroit manquer de loiſir pour ces ſortes de devotions : car l'on peut s'acquiter de ce devoir en faiſant chacun ſes affaires ; l'Artiſan en travaillant en ſa boutique, & le laboureur en tenant ſa charuë. Or comme l'on ne peut manquer de temps, l'on ne ſauroit auſſi manquer de matiere pour cela. J'ay creu neanmoins qu'il ne ſeroit pas inutile, de propoſer icy quelques Paſſages*

tirez

tirez de ce riche magazin du livre de Pſeaumes, qui pourroient étre propres à cet uſage. Il ſera bon de les apprendre par cœur, afin de les avoir toûjours en main; pour s'en ſervir dans ces devotions: Et comme la matiere en eſt differente, quelques-uns étans pour demander a Dieu le pardon des pechez, quelques-uns pour luy demander ſa benediction dans nos affaires, quelques uns pour l'Egliſe, quelques uns pour rendre graces à Dieu, &c. Chacun s'en peut ſervir ſelon que ſon cœur le luy dira, & que l'état où il ſe trouve l'y obligera: Je ne les donne pas comme un recueil parfait, mais ſeulement comme un eſſay, qui pourra donner occaſion au lecteur d'en rechercher un plus grand nombre, non ſeulement dans les Pſeaumes, mais auſſi dans les autres Livres de l'Ecriture Sainte.

Prieres pour demander à Dieu des graces differentes.

Pour luy demander la Foy.

O Seigneur Dieu à qui il eſt impoſſible de plaire ſans la Foy, je te ſuplie que ton eſprit opere tellement en moy, qu'il y produiſe cette Foy qui eſt operante par charité, par laquelle je ſois rendu agreable en ta preſence. O ne permets point que je me contente d'une Foy morte & infructueuſe, mais que ma Foy ſe manifeſte par les œuvres; que ce ſoit une Foy victorieuſe qui me rende capable de ſurmonter le monde, en me conformant à l'image de Chriſt, en qui je croy, afin qu'au dernier jour je puiſſe recevoir ce qui eſt le but de ma Foy, ſavoir le ſalut de mon ame, par Jeſus-Chriſt.

Pour demander à Dieu l'Eſperance.

O Seigneur en qui toute la terre eſpere, ne permets point ni que je ſois jamais deſtitué d'une eſperance ſolide & bien fondée, ni que je me flatte d'une eſperance vaine & ſans fondement. Ne permets point que je m'imagine jamais ni que tu fermeras les yeux à mes pechez, ni que tu n'auras pas ma repentance pour agréable. Donne-moy, je te ſupplie, une eſperance qui ne s'appuye que ſur ſon vray fondement, qui eſt la verité & la fermeté de tes promeſſes, & qui me porte à me purifier de toute ſoüillure de corps & d'eſprit & qui m'en rende capable, afin qu'elle me ſoit en effet une *ancre de l'ame, ferme & ſtable,* qui entre juſques dans le voile, ou Jeſus-Chriſt mon Souverain ſacrificateur & mon benit Redempteur eſt entré comme le *fourrier* & le précurſeur des fidelles.

Pour demander l'Amour de Dieu.

O Saint & miſericordieux Seigneur, qui és infiniment excellent en toy-même & qui as pour moy des bontez & des compaſſions infinies, ne ſouffre point que mon cœur ſoit tellement endurci par les charmes *decevants* du peché, qu'il reſiſte à tous les attraits de ton amour, mais qu'ils faſſent dans mon ame de fortes & profondes impreſſions qui ne s'en effacent jamais. Seigneur, tu veux bien me nemander mon cœur, comme en effet c'eſt à toy ſeul qu'il appartient de droit; O ne permets donc point point que j'aye jamais l'in-

l'injuſtice, & que je commette jamais le ſacrilege de t'en derober aucune partie, pour la donner à un autre qu'à toy ; F'ay-moy la grace de te le pouvoir conſerver entier. Mais helas, ô mon Dieu ! tu vois qu'il eſt déja uſurpé, le monde s'en eſt déja emparé, ſes vanitez s'en ſont ſaiſies, & comme un *homme fort & armé*, elles en gardent la poſſeſſion. O toy qui eſt plus fort, approche toy de luy, prens cet indigne cœur, & en fay ton butin. Epure le, & le nettoye avec le feu purifiant de ton amour, afin qu'il devienne un temple propre pour ton Eſprit. Seigneur mon Dieu, ſi tu le trouves expedient, fay que jaye quelque goût de ces joyes raviſſantes de ton amour, dont pluſieurs de tes ſaints ſerviteurs ont ſenti les tranſports *anticipés* des cette vie. Mais ſi en cela je ne ſay ce que je demande, s'il ne m'eſt pas permis de choiſir ma place en ton Royaume, je te prie, Seigneur mon Dieu, ne me refuſe point la grace de boire ton Calice. Que je t'aime avec ſincerité, & en un aſſez haut degré pour pouvoir endurer toutes choſes pour toy. Que j'aye pour toy cet amour parfait, qui me faſſe rejetter toute crainte & toute pareſſe, afin que rien ne me paroiſſe jamais ni trop rude à ſouffrir, ni trop difficile à executer pour t'obeïr ; Et que te temoignant ainſi mon amour par mon obeïſſance à tes commandemens, je puiſſe par ta miſericorde obtenir à la fin la couronne de vie, que tu as promiſe à tous ceux qui t'aiment, par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur.

Pour

Pour demander à Dieu la Sincerité.

O Dieu tres-Saint, qui veux que l'interieur de nôtre ame ſoit le ſanctuaire & le trône de la verité, purge moy de toute hypocriſie & prevarication. Le cœur de tous les hommes eſt plus rempli de fraude que toutes les choſes du monde, & mon cœur en eſt plus rempli que tous les autres cœurs. O toy qui ſondes les cœurs & les reins, éprouve moy & ſonde le fond de mon cœur, & ne ſouffre point qu'aucune partie de l'*interdit* demeure caché au dedans de moy ; Mais purifie-moy, & même par le feu, afin que l'ordure qui eſt en moy ſoit conſumée par les flames. O Seigneur, je ne te ſaurois tromper, mais il n'eſt rien plus aiſé que de me tromper, moy-même. Ne permets point je te ſupplie, que je tombe dans un tel malheur, & que je m'y entretienne : Mais fay moy connoître, & fay-moy-haïr mes corruptions les plus cachées, afin que je ne cheriſſe plus aucune de ces convoitiſes trompeuſes, mais que je les détruiſe à la façon de l'interdit, comme de vrais Amalekites. O ne ſouffre point que *je parle de paix à mon ame*, tant qu'il n'y aura point de paix pour moy ; mais accorde-moy que je me puiſſe juger comme tu me jugeras, afin que je n'aye jamais de paix en moy-même juſqnes à ce que j'aye une parfaite paix avec toy, & que par la pureté de mon cœur je ſois rendu capable de te voir en ton Royaume, par Jeſus Chriſt nôtre Seigneur.

Pour

Pour demander de la Devotion en la Priere.

O Miſericordieux Seigneur, qui non ſeulement nous permets, mais qui nous commandes à nous miſerables & abjectes creatures que nous ſommes, de te preſenter nos requêtes ; Accorde-moy, je te ſupplie, que la frequente reïteration de mes prieres, puiſſe étre en quelque façon proportionnée au continuel beſoin que j'ay de ta miſericorde. Je ſay, Seigneur, que c'eſt le plus grand honneur & le plus grand avantage qui ſe puiſſe, que celuy d'avoir toûjours accez auprés de toy : Mais telle eſt la folie & la ſtupidité de mon cœur prophane, qu'il fuit ces occaſions favorables, ou qu'il neglige de s'en prevaloir. Mon ame, Seigneur, eſt poſſedée par un eſprit d'infirmité, elle eſt panchée & courbée en elle même, & elle n'a pas le courage de s'élever juſques à toy. O qu'il te plaiſe de guerir cette triſte & miſerable maladie. Amme & vivifie ce cœur de terre, afin que je puiſſe m'élever avec liberté vers toy, & que je faſſe l'eſtime que je dois de cet ineſtimable privilege ; que je ſente toûjours une extreme joye en approchant de toy, & que j'en approche toûjours avec un reſpect qui réponde à l'excellente & redoutable Majeſté, devant laquelle je me preſente ; & avec un empreſſement proportionné à mes preſſantes neceſſitez, avec une ferveur & une attention d'eſprit, que nulle penſée extravagante ne ſoit capable d'interrompre. Et ainſi que je ne tombe plus dans le peché de *m'approcher de toy de mes levres*, lors

lors que mon cœur en eſt éloigné & que mes prieres ne deviennent plus des pechez, mais que je puiſſe tellement demander, que je puiſſe recevoir, tellement chercher, que je puiſſe trouver ; tellement heurter, qu'il me ſoit ouvert ; & enfin que t'ayant prié ici bas, je ſois enſuite tranſporté en ta gloire pour te loüer eternellement, par le merite & par l'interceſſion de Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur.

Pour demander à Dieu l'Humilité.

O Dieu qui es ſouverainement élevé, & qui dures eternellement, & qui néanmoins te plais à demeurer avec les eſprits humbles, verſe je te ſupplie daus mon cœur cette grace excellente de l'humilité, qui en chaſſe entierement toute la bonne opinion que j'ay conceuë de moy-même ſans aucune raiſon. Seigneur, fay-moy bien comprendre qu'elle eſt ma malheureuſe condition ; Fay-moy voir que je ſuis miſerable, & pauvre, & aveugle, & nud, & que je ne ſuis pas ſimplement de la poudre, mais le peché même, afin qu'en toutes les choſes que tu m'envoyeras, je mette la main ſur la bouche, & que j'avouë franchement que je ſuis indigne de la moindre de tes faveurs, & digne de tes plus grands châtimens. O Seigneur, fay que je marche non ſeulement avec humilité devant mon Dieu, mais auſſi devant les hommes, afin que je me puiſſe ſoumettre non ſeulement à tes châtimens, mais à ceux de mes ſemblables ; & que je reçoive avec humilité comme je dois, leurs *admonitions*, & que j'y obeïſſe, & que ma conduite ſoit

ſoit telle envers tous, que je ne me porte jamais à faire aucune choſe par eſprit de contradiction, ou par vaine gloire. Et pour cet effet, fay moy la grace qu'en humilité de cœur, j'eſtime tous les autres meilleurs que moy, & que je ſois content que les autres auſſi les eſtiment tels ; Que je n'aye point une trop haute opinion de moy-même, & que je ne ſouhaite point non plus que les autres l'ayent trop bonne de moy, mais que mépriſant la vaine loüange des hommes, je ne cherche que la loüange qui vient de toy ; & qu'ainſi au lieu de ces baſſeſſes, & de ces tours indignes dont je me ſuis ſervi pour me faire eſtimer des hommes, j'employe maintenant tout mon ſoin & toute mon induſtrie pour me rendre recommandable devant toy qui reſiſtes aux orgueilleux, & qui fais grace aux humbles. Accorde-moy ces choſes Seigneur, pour l'amour de celui qui s'eſt humilié ſoy-même juſques à la mort de la Croix.

Pour demander la crainte de Dieu.

O Dieu de gloire & de majeſté ſouveraine, qui és ſeul digne d'étre craint rempli mon ame d'une ſainte reverence pour toy, afin que je te puiſſe rendre l'honneur qui eſt dû à ton nom, & que j'aye un tel reſpect pour toutes les choſes qui t'appartiennent de quelque maniere que ce ſoit, qu'il ne m'arrive jamais de prophaner aucune choſe ſainte, ni de porter la main ſur ce qui t'eſt dedié pour l'envahir par un ſacrilege horrible. O Seigneur, puis que tu es un Dieu qui ne veux point juſtifier

ſtifier le coupable, que la terreur de tes jugemens me face craindre de provoquer en quoy que ce ſoit ta juſtice contre moy ; Et ne permets point que je ſois ſi déraiſonnable dans le choix de l'objet de ma crainte, que de redouter *l'homme mortel, & le fils de l'homme qui eſt comme l'herbe, & que j'oublie l'Eternel qui eſt mon Createur.* Mais rempli mon ame de cette crainte du Seigneur qui eſt le commencement de toute Sageſſe, & que cette crainte ſoit comme un frein à tous mes appetits deſordonnez, qui m'oblige à me conformer continuellement à ta ſainte volonté. Exauce-moy, je te ſuplie, ô Seigneur, & mets cette crainte dans mon cœur, afin que jamais je ne m'éloigne de toy, mais que je travaille à mon propre ſalut avec crainte & tremblement par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur.

Pour demander la Confiance en Dieu.

O Dieu Tout-puiſſant qui ne manques jamais à ceux qui s'aſſûrent en toy, je te ſupplie tres-humblement qu'il te plaiſe me faire la grace qu'en toutes mes difficultez & en toutes mes détreſſes, j'aye toûjours mon recours à toy, & que je me repoſe ſur toy, & que je dépende entierement de toy. Seigneur, tu gardes en paix & en ſureté tous ceux qui s'attendent entierement à toy. O fay que je m'appuye, & que je me repoſe toûjours ſur cette *ferme colomne*, & qu'il ne m'arrive jamais de la changer pour le *roſeau caſſé* des ſecours du monde. Ne ſouffre point que mon cœur s'accable des ſoucis de cette

vie

vie pour ne penſer qu'à ce que je boiray, qu'à ce que je mangeray & qu'à ce dequoy je ſeray veſtu, mais fais moy la grace qu'apres avoir fait en homme de bien & de bon cœur ce qui dépend de moy pour ma ſubſiſtance, & pour celle de ma famille, je me repoſe entierement ſur ta providence, en rejettant tout mon ſoucy ſur toy, & en ne me mettant en peine de rien, ſinon d'étre du nombre de ceux que tu avouës pour tes enfans, & que tu prens en ton ſoin paternel; de ceux qui gardent tes témoignages, & qui penſent à tes commandemens pour les mettre en pratique; afin que cherchant premierement ton Royaume & ta juſtice, toutes les choſes exterieures me *ſoient ajoûtées par deſſus*, en la meſure que ta ſageſſe jugera le plus expedient pour mon bien. Accorde-moy cecy, ô grand Dieu, pour l'amour de Jeſus-Chriſt nôtre Sauveur.

Pour demander à Dieu qu'il nous donne le reſſentiment, que nous devons avoir de ſes bienfaits.

O Dieu trés bon & trés miſericordieux, qui raſſaſies abondamment de tes biens toute creature vivante, & qui n'en demandes point d'autre recompenſe que nôtre reconnoiſſance & nos loüanges, ne permets point, Seigneur, que je te fruſtre jamais d'un tribut qui eſt ſi aiſé à payer; Mais que mon cœur ſoit toûjours rempli du reſſentiment, & ma bouche des loüanges de tes bien faits. *C'eſt une choſe bien ſeante & agreable que de celebrer le Seigneur* en reconnoiſſance de ſes graces. Je te ſup-

ſupplie que je ne perde point ma part de ces divines delices ; mais accorde-moy que comme je reçoy tous les jours de tes benedictions, je puiſſe tous les jours d'un cœur devot & plein de zele t'offrir mes remercimens, & que je témoigne ma reconnoiſſance, non ſeulement de parole, mais auſſi dans toute ma converſation, en me conſacrant à ton ſaint ſervice, & en marchant en ſainteté & en juſtice devant toy tous les jours de ma vie par Jeſus-Chriſt mon beni Seigneur & Sauveur.

Priere pour demander la Contrition.

OTrés ſaint & miſericordieux Seigneur qui embraſſes en tes compaſſions tous ceux qui ſont vrayement repentants mais qui es un *feu conſumant* pour les pecheurs endurcis, comment pourray je approcher de toy, moy qui par tant de pechez crians, ay ſi ſouvent allumé l'ardeur de ta colere & qui ay eu ſi peu de mouvemens d'une veritable repentance pour me rendre l'objet de tes compaſſions ; O qu'il te plaiſe d'amollir & de fondre la dureté de mon cœur endurci, afin que je puiſſe dignement lamenter mes iniquitez. Frappe ce rocher, Seigneur, afin qu'il en ſorte des eaux, & comme un deluge de larmes pour laver ma conſcience ſoüillée. Mon ame aſſoupie à trop long-temps dormi dans la ſecurité du peché. Seigneur, reveille là, quand ce ſeroit avec des coups de tonnerre ; Et que je tombe plûtôt dans les plus grandes frayeurs, que de retomber dans mes pechez ; Tu as envoyé ton Fils bien aimé, pour guerir les cœurs

cœurs froiſſez : Mais que me ſervira cela ſi mon cœur eſt toûjours endurci ? O Seigneur, veüille briſer ce cœur, afin qu'il devienne capable de ſentir les effets de cette vertu ſalutaire ; Et fay moy la grace, ô mon Dieu, qu'ayant une fois ſçu & ſenti ce que c'eſt que l'amertume du peché, je le fuye comme un Serpent, & que je produiſe deſormais des fruits de repentance & d'amendement de vie, à la loüange de la gloire de ta grace, en Jeſus-Chriſt nôtre bien-heureux Redempteur. Amen.

Pour demander la Debonnaireté.

O Debonnaire Jeſus, qui as été mené à la *tuërie comme un Agneau*, je te ſupplie que cet admirable exemple de débonnaireté, éteigne en moy juſques aux moindres étincelles de colere & de vengeance, & y produiſe une telle douceur & une telle tranquilité d'eſprit que quelque outrage que l'on me puiſſe faire, il ne ſoit point capable de me la faire perdre. Seigneur, fay-moy la grace que je ſois ſi éloigné de faire la moindre injure à qui que ce ſoit, que même je ne rende jamais la plus grande que l'on m'auroit faite, qu'en priant pour ceux de qui je l'auray receuë & en leur faiſant du bien ; Que t'eſtant redevable de tant de talens que tu m'as confiez, je ne ſois pas ſi déraiſonnable que d'éxiger à la rigueur quelques deniers de mes freres s'ils me les doivent ; Mais qu'en revêtant pour eux des entrailles de miſericorde, de douceur & de longue attente, ta paix regne dans mon cœur, &

qu'elle le rende un lieu agreable pour la demeure, du Prince de paix, auquel avec le Pere & avec le ſaint Eſprit, ſoit honneur & gloire aux ſiecles des ſiecles. Amen.

Pour demander la Chaſteté.

O Saint & immaculé Jeſus, qui deſcendis d'abord en venant au monde dans le ventre de la vierge, & qui ne te plais encore à demeurer que dans des cœurs purs & chaſtes; Je te ſupplie d'envoyer ton Eſprit de pureté pour me nettoyer de toutes mes ſoüillûres tant de la Chair que de l'Eſprit. Mon corps, ô Seigneur, eſt le temple du ſaint Eſprit; ô que je ne prophane jamais par aucune pollution ce ſaint Temple: Et parce que du cœur de l'homme procedent toutes les choſes qui le ſoüillent, Seigneur accorde-moy de garder le mien avec tant de précaution, qu'aucune penſée folle ou impure n'y puiſſe jamais entrer, mais rens moy capable, je te ſupplie, de conſerver tant mon corps que mon ame, purs & nets de toute ſoüillure, afin que je te puiſſe glorifier maintenant icy bas, tant en mon corps qu'en mon eſprit, & étre glorifié tant en l'un qu'en l'autre, cy-apres là haut avec toy.

Pour demander la Temperance.

SEigneur bon Dieu, qui en tes grandes bontez envers les hommes nous as donné tant de choſes bonnes pour nôtre uſage & pour ſervir au rafraiſchiſſement de nos corps, donne-moy la grace d'uſer toûjours de cette liberalité avec reconnoiſſance & avec moderation.

O que je ne ſois jamais eſclave de ce brutal plaiſir du Palais, & que ma table ne me tourne point en piege ; mais que j'aye toûjours je te ſupplie, une grande averſion pour toutes ſortes d'excez, & que je ne mange ni ne boive que pour les fins, & ſelon la meſure que tu as ordonnées pour la ſanté & non point par gourmandiſe. Et fay Seigneur que je ne cherche point la viande qui perit, mais celle qui eſt éternelle ; & qu'ayant faim & ſoif de juſtice, je ſois raſſaſié de ta grace icy bas, & de ta gloire cy apres là haut au Ciel, par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur.

Pour demander le contentement d'Eſprit.

O Dieu miſericordieux, ta ſageſſe eſt infinie à nous choiſir les biens qui nous ſont propres, & ton amour toûjours prêt à nous les départir. O Dieu, fay que je ſois toûjours pleinement & entierement reſigné à ton bon plaiſir, & que je ne deſire rien de moy-même, mais que j'aye une parfaite ſatisfaction de toutes les choſes que tu auras choiſies pour moy, afin qu'en qu'elqu'état que je me trouve, je puiſſe toûjours être content, Seigneur, fay-moy la grace que je ne murmure jamais de ma condition & que je ne porte jamais d'envie à perſonne. Pour cet effet, je te ſupplie qu'il te plaiſe nettoyer mon cœur de toutes ſortes de deſirs avares. Ne permets point que je livre jamais aucune partie de mon ame à Mammon. Donne moy un tel mépris de ces biens paſſagers, que ſoit qu'ils augmentent ou qu'ils diminuent, je n'y attache jamais mon

cœur ; mais que tout mon ſoin ſoit d'étre riche en Dieu, & de m'amaſſer un treſor dans le Ciel, afin que j'attache mes affections aux choſes d'enhaut en ſorte, que quand Jeſus-Chriſt qui eſt ma vie apparoîtra, je puiſſe auſſi apparoître avec luy en gloire ; Accorde-moy cecy, ô Seigneur, par le merite de ce même Jeſus-Chriſt.

Pour demander la Diligence.

O Seigneur, qui as ordonné en ta ſageſſe que l'homme nâquît pour le travail, ne permets point que je réſiſte à ta volonté, mais fay moy la grace de fuïr toute ſorte de pareſſe & de faineantiſe ; Que je puiſſe employer mon temps & les talens que tu m'as confiez, enſorte, que la ſentence prononcée contre le mauvais & lâche ſerviteur, ne ſoit jamais executée contre moy ; Seigneur, ſi c'eſt ton bon plaiſir, fay moy la grace que je puiſſe rendre ſervice à mes prochains, & que je ne ſois pas inutile au monde : mais quoy qu'il en ſoit, Seigneur, que je ne le ſois jamais à moy même, mais que je travaille avec toute diligence à l'affermiſſement de mon Election, Mon ame eſt environnée de pluſieurs ennemis vigilans ; O ne permets pas que je m'endorme & que je demeure les bras croiſez au milieu d'un ſi grand danger : Mais fay que je veille & que je prie inceſſamment de peur que je n'entre en tentation, endurant courageuſement comme un bon ſoldat de Chriſt, toutes ſortes de fatigues & de travaux, juſques à ce que tu me tranſportes de ce lieu de combat au ſejour du

du triomphe, & dans la beatitude de ton Royaume celeſte, par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur.

Pour demander d'étre Juſte & Equitable.

O Toy, Roy de Juſtice, qui nous as commandé d'étre juſtes en exerçant jugement, qu'il te plaiſe par ta grace nettoyer mon cœur & mes mains de toute fraude & de toute injuſtice ; Et en me donnant une parfaite integrité & droiture en toutes mes actions ; Fay que j'aye toûjours horreur d'employer, ſoit mon pouvoir pour opprimer, ſoit mon adreſſe pour tromper mon frere ; & que j'obſerve toûjours tres-exactement cette ſacrée regle, de faire à tous ce que je voudrois que l'on me fît, afin que je ne deſhonore point ma profeſſion de Chrétien, par une vie injuſte & pleine de fraude : mais que ma converſation ſoit toûjours ſainte & ſincere en cette vie, ne cherchant jamais d'amaſſer des treſors d'iniquité, mais preferant un peu de bien avec équité à un grand revenu injuſtement acquis ; Fay, Seigneur, que j'aye ſoin de rendre à chacun ce qui luy appartient par quelque droit que ce ſoit, afin que je ne manque jamais à ce que je dois à tous ceux avec qui j'ay quelque ſorte de liaiſon : Mais que je me conduiſe toûjours d'une telle maniere envers tout le monde, que perſonne ne ſe puiſſe plaindre de moy, afin que s'il eſt *poſſible je puiſſe avoir paix avec tous les hommes* ; Ou au moins qu'en conſervant mon innocence, & en tâchant de faire les choſes qui ſont juſtes, j'aye paix avec toy à la fin de ma courſe par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Pour demander la Charité.

O Miſericordieux Seigneur, qui as fait tout le genre humain d'un ſeul ſang, & qui l'as racheté par un ſeul & même prix, ne permets point que je ferme jamais mes entrailles à ceux qui ſont de même nature que moy, & qui ſont participans de la même redemption; mais revêts moy d'une charité univerſelle pour tous les hommes. Donne moy, ô toy qui es le Pere des miſericordes, une telle tendreſſe & amoliſſement de cœur, que je ſois profondement touché de toutes les miſeres & de toutes les calamitéz tant exterieures qu'interieures de mes freres; & que j'employe, Seigneur, tout mon pouvoir pour les ſecourir & pour les ſoulager. O ne permets point que l'amour propre, qui eſt ſi éloigné du Chriſtianiſme, s'empare de mon cœur; chaſſes-en ce maudit eſprit, & que ton Eſprit de charité y entre & y face ſa demeure, & qu'il me porte à ſatisfaire non mes propres deſirs, mais ceux de mes freres, pour leur bien & pour leur édification. Comme Chriſt n'a point cherché à ſe plaire ſoy-même, fay, Seigneur que je ſois un fidelle deſpenſateur de tous les talens que tu m'as commis pour le bien des autres, afin que quand tu m'appelleras pour te rendre compte de mon adminiſtration; je le puiſſe faire avec joye & non point avec triſteſſe. Accorde-moy ceci, ô miſericordieux Seigneur, je t'en ſupplie, pour l'amour de Jeſus-Chriſt nôtre Sauveur, Amen.

Pour

Pour demander la Perſeverance.

O Dieu Eternel & Immuable, qui es le même, hier & aujourd'huy, & éternellement, qu'il te plaiſe de me communiquer quelques petits rayons de cette excellence, & quelques degrez de cette fermeté de ta nature, à moy qui ſuis une miſerable creature, qui ſuis leger & inconſtant, & qui tourne a tout vent. Mon entendement eſt tres-ſujet à étre trompé, ô veuilles l'affermir dans la verité ; Garde-le des pieges & des tromperies des eſprits de ſeduction, afin que je ne laiſſe point aller aux erreurs des méchans, & que je ne déchée point de ma fermeté. Ma volonté auſſi eſt irreſoluë & chancelante, & ne s'attache point fermement à Dieu. Mon bien n'eſt que comme la nuée du matin, & comme la premiere roſée qui s'évanoüit ; ô fortifie-moy & m'affermi, & qu'il te plaiſe de parfaire en moy tout ce que tu y as commencé, juſques à la journée de Chriſt. Seigneur, tu vois ma foibleſſe, & tu ſais auſſi le nombre & la force des tentations contre leſquelles j'ay à combattre. O ne m'abandonne point à moy-même, mais couvre ma tête au jour de la battaille, & dans tous mes combats ſpirituels ren-moy plus que vainqueur par celuy qui m'a aimé. O ne permets point que les menaces ni les flateries du monde, ou de ma propre chair me détachent jamais de l'obeïſſance que je te dois, mais fay-moy la grace que je ſois toûjours ferme & immuable, & toûjours abondant en l'œuvre du Seigneur,

& que par patience & perſeverance à bien faire je cherche, & qu'enfin j'obtienne gloire & honneur & immortalité, par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Briéve Paraphraſe ſur l'Oraiſon Dominicale, de laquelle on pourra uſer comme d'une priere.

Nôtre Pere qui es aux Cieux.

O Seigneur qui habites au plus haut des Cieux, tu nous as donné l'étre, Tu nous as auſſi regenerez en eſperance vive, & tu as pour nous les tendreſſes d'un Pere; ô fay nous la grace de te rendre un amour & une obeïſſance de vrais enfans, & afin que nous puiſſions te reſſembler. O toy nôtre Pere qui es aux Cieux, le lieu de vray plaiſir & de vraye ſainteté donne-nous un ſaint dédain de tous les plaiſirs trompeurs, & de toutes les criminelles ſouillûres de ce monde, & éleve tellement nos eſprits en haut, que nous ayons toûjours nôtre converſation dans les Cieux, *d'où nous attendons nôtre Seigneur* Jeſus-Chriſt.

Ton Nom ſoit ſanctifié.

Rempli nos cœurs d'une telle crainte, que nous reverions avec une profonde humilité & toy & ton nom, qui eſt grand, merveilleux & Saint; Et que nous ayons un ſi ſacré reſpect pour toutes les choſes qui ont quelque relation à toi & à ton ſervice que l'on voye par là celui que nous avons pour ta ſouveraine

veraine Majeſté. *Que tous les peuples te celebrent, ô Dieu. Que tous les peuples te celebrent.*

Ton Regne avienne.

Eleve ton Trône dans nos ames, & t'en rens le maître abſolu, & aſſûjetty par l'efficace de ta grace toutes les affections qui s'y élevent contre toi. Ce ſont ces ennemis qui n'ont point voulu que tu regnaſſes ſur eux, commande qu'ils ſoient amenez pour étre mis à mort devant toi; Et fay que nous nous conduiſions avec tant de fidelité dans ton Royaume de grace, que nous puiſſions étre admis dans ton Royaume de gloire, Et *alors Seigneur, Jeſus, vien & ne tarde point.*

Ta volonté ſoit faite.

Ren-nous capables par l'operation de ta grace, d'accomplir gayement ta volonté dans toutes les épreuves que tu nous envoyeras, & nous donne d'étre toûjours tous prêts de la ſuivre dans toutes les choſes que tu nous commanderas. Embraze-nous de ce zele Celeſte pour ton ſervice, dont brûlent les Saints Anges qui aſſiſtent continuellement devant toi, afin que nous executions tes ordres avec la même ferveur, & avec la même allegreſſe; & qu'ayans imité leur obeïſſance, nous leur puiſſions étre un jour aſſociez pour chanter inceſſamment à Dieu & à l'Agneau, des loüanges eternelles en ton Royaume Celeſte.

Donne-

Donne-nous aujourd'huy nôtre pain quotidien.

Accorde nous le continuel ſecours de ta grace pour ſuſtenter nos ames, & pour les nourrir dans l'eſperance de la vie eternelle. Qu'il te plaiſe auſſi d'avoir ſoin de nos corps en toutes les choſes que tu connois leur étre expedientes pour les ſoûtenir, pendant leur pelerinage en la terre ; Et nous fay, la grace de nous repoſer entierement ſur toi pour tout ce qui les regarde, *cherchans premierement ton Royaume & ta Juſtice*, & ne doutans point que les *autres choſes ne nous ſoient ajoutées par deſſus.*

Pardonne-nous nos offenſes, comme nous pardonnons à tous ceux qui nous ont offenſez.

Gueri nôtre ame, ô Seigneur, car nous avons peché contre toi. Que tes plus tendres compaſſions ſoient multipliées ſur nous, par le miſericordieux pardon de toutes nos offenſes ; Et qu'il ne nous arrive jamais, ô Seigneur de nous rendre indignes de ton pardon, en déniant le nôtre à nos freres : mais qu'il te plaiſe nous donner pour les autres ces entrailles de miſericorde, que nous avons beſoin que tu ayes pour nous, afin que ſelon le commandement de Jeſus-Chriſt, nous accordions à nos freres un pardon auſſi entier & auſſi parfait que celuy que nous deſirons d'obtenir, par ſon merite & par ſon interceſſion.

Ne nous induis point en tentation, mais delivre-nous du malin.

O Seigneur, il n'y a point de force en nous contre cette multitude de tentations qui nous attaquent tous les jours, mais nos yeux ſont ſur toy; Veuilles donc ou retirer ces tentations, ou nous rendre capables d'y reſiſter. Selon la fidelité de tes promeſſes, ne permets point que nous ſoyons tentez au delà de ce que nous pouvons porter, en nous donnant toûjours en toutes nos tentations une heureuſe iſſuë, afin que nous n'en ſoyons point ſurmontez: mais que nous puiſſions même reſiſter juſques au ſang lors que tu nous y appelleras, en combattant contre le peché, afin qu'étans fidelles juſques à la mort, nous puiſſions recevoir de ta main la *courone de vie.*

Car à toy eſt le Regne, la Puiſſance, & la Gloire.

Exauce-nous, & reponds favorablement à nos requêtes, car tu es le grand Roy dont l'Empire s'étend par toute la terre, & dont la puiſſance eſt infinie; Et qui peux faire pour nous par deſſus tout ce que nous pourrions demander ou penſer, & à qui appartient la gloire de tout le bien que nous faiſons. Que donc benediction, & honneur, & empire, ſoit à celuy qui eſt ſur le Trône, dés maintenant & à jamais. Amen.

Pieuſes Elevations d'eſprit, tirées du Livre de Pſeaumes.

Pour demander le pardon de nos pechez.

O Dieu! aye pitié de moy. O Dieu! ſelon ta gratuité & ſelon la grandeur de tes compaſſions efface mes forfaits, lave-moy de mes iniquitez, & me nettoye de mon peché.

Détourne ta face arriere de mes pechez, & efface toutes mes iniquitez.

Mes iniquitez ſe ſont élevées contre moy, mais ſois propice à mes pechez.

N'entre point en jugement avec ton ſerviteur, car nul homme vivant ne ſera juſtifié devant toy.

Pour l'amour de ton Nom, Seigneur, ſois propice à mon peché, car il eſt grand.

Retourne-toy, Seigneur, & delivre mon ame. O Dieu! delivre moy par ta miſericorde.

Pour demander à Dieu l'aſſiſtance de ſa grace.

APpren-moy à faire ce qui eſt agreable en ta preſence, car tu es mon Dieu.

Seigneur enſeigne moy tes ſentiers, & je chemineray en verité. O que mon cœur adhere à toy, afin que j'aye la crainte de ton Nom.

O Dieu! crée en moy un cœur net, & renouvelle au dedans de moy un eſprit bien remis.

Que

Que mon cœur ſoit entier en tes ſtatuts, afin que je ne rougiſſe point de honte.

Encline mon cœur à tes témoignages, & non point au gain deſhonnête.

Détourne mes yeux, afin qu'ils ne regardent point à la vanité, & me fay revivre par le moyen de tes voyes.

Je ſuis étranger ſur la terre, ô ne cache point tes commandemens de moy.

Seigneur, enſeigne moy tellement à compter mes jours, que j'en aye un cœur d'intelligence.

Pour demander à Dieu, qu'il faſſe lever ſur nous la clarté de ſa face.

SEigneur, pourquoy abhorres-tu mon ame? & pourquoy caches-tu ta Face de moy? ne rejette point ton ſerviteur en ta colère.

Tes gratuitez me ſont meilleures que la vie; Séigneur, fay luire ſur moy la clarté de ta Face.

Réjoüy mon ame, ô Dieu, car ton ſerviteur éleve ſon ame vers toy.

Loüange & actions de graces.

JE te celebreray à jamais Eternel, ta loüange ſera continuellement en ma bouche.

Tu es mon Dieu, je te celebreray; Tu es mon Dieu, je chanteray tes loüanges.

Je chanteray au Seigneur tant que je vivray; Je loüeray mon Dieu tant que je ſeray en étre.

Loüé ſoit Dieu qui n'a point rejetté ma priere, qui n'a point détourné de moy ſa gratuité.

Benit ſoit le Seigneur Eternel, le Dieu d'Iſraël qui a fait ſeul des choſes merveilleuſes.

Et benit ſoit eternellement le Nom de ſa Majeſté; Que toute la terre ſoit remplie de ſa gloire. Amen.

Pour demander à Dieu, qu'il nous delivre en temps de l'adverſité.

O Dieu aye pitié de moy; aye pitié de moy, car mon ame ſe retire vers toy, & je me retire ſous l'ombre de tes aiſles juſques à ce que la calamité ſoit paſſée.

O Dieu! delivre-moy de mes ennemis, car je me retire vers toy pour étre en ſûreté.

O garde mon ame, & me delivre que je ne ſois point confus, car je me ſuis attendu à toy.

Mes yeux regardent toûjours vers l'Eternel, car c'eſt luy qui tirera mes pieds du piege.

Retourne-toy vers moy & aye pitié de moy, car je ſuis affligé & miſerable.

Les angoiſſes de mon cœur ſont augmentées, o délivre-moy de toutes mes detreſſes.

Pour l'Egliſe de Dieu.

O Fay bien à Sion ſelon ta bien-veüillance, & réedifie les murs de Jeruſalem.

O Dieu! pourquoy te tiens tu ſi long-temps loin de nous?

Pour-

Pourquoy ta colere eſt elle ſi fort embraſée contre les brebis de ta pâture?

O aye ſouvenance de ton Peuple que tu t'es acquis, & que tu as racheté depuis ſi long-temps.

Regarde le lot de ton heritage, la montagne de Sion on tu as habité.

O Dieu! il eſt temps que tu te leves, car ils ont aboli ta Loy.

Leve toy, ô Dieu, & maintiens ta cauſe.

O Dieu! rachéte Iſraël de toutes ſes détreſſes.

Certains chefs compris en peu de mots ſur léquels chacun ſe doit examiner, ſur tout avant que de ſe preſenter à la ſainte Communion, qui ſont recueillis du Traité precedent.

Premierement, touchans nos manquements à l'égard de nôtre devoir envers Dieu; comme

DE ne point croire qu'il y a un Dieu.

De ne point croire ſa parole.

De ne la point croire en ſorte que nous la mettions en pratique, & que nous mênions une vie convenable à la Foy dont nous faiſons profeſſion.

De deſeſperer de la miſericorde de Dieu, tellement que nous en negligions nôtre devoir.

De nous aſſûrer ſans raiſon de la miſericorde de Dieu, quoy que nous l'offenſions de gayeté de cœur par nos pechez.

De ne point aimer Dieu ſimplement, à cauſe de ſes perfections infinies.

De

De ne le point aimer auſſi, à cauſe de ſes bontez envers nous.

De ne pas tâcher de luy plaire.

De ne pas ſouhaiter de nous approcher de luy, en participant aux exercices de pieté qu'il a inſtituez.

De ne pas ſouhaiter ardemment de le poſſeder dans le Ciel.

De ne pas aſſez craindre Dieu pour nous empêcher de l'offenſer.

De craindre les hommes plus que Dieu, en commettant des pechez pour éviter les maux qu'ils nous pourroient faire.

De ne ſe point aſſûrer en Dieu dans les dangers & dans les afflictions.

D'uſer de mauvais moyens pour nous en tirer.

De ne nous pas attendre à Dieu pour recevoir de luy toutes les choſes qui nous ſont neceſſaires.

D'avoir un ſoin immoderé pour les choſes de la vie preſente.

De negliger de travailler, & de nous attendre que Dieu pourvoyera à nos beſoins nonobſtant nôtre faineantiſe.

De ne pas demander à Dieu qu'il beniſſe nos juſtes entrepriſes, & de ne nous y pas attendre.

De n'avoir pas une aſſez grande étime de Dieu.

De ne pas acquieſcer à ſa volonté pour y obeïr abſolument.

De nous impatienter, & de murmurer dans les épreuves qu'il nous envoye.

De n'en point devenir meilleurs.

De n'être point reconnoiſſans envers luy.

De ne pas reconnoître ſa Sageſſe à nous choiſir les choſes qui nous ſont les plus propres, mais d'avoir un impatient deſir pour les choſes qui ſont plus à nôtre gré.

De ne point honorer Dieu en uſant reſpectueuſement de toutes les choſes ſaintes.

De ne témoigner point aſſez de reſpect dans ſa maiſon.

De le piller en prenant les choſes qui luy ſont conſacrées.

De prophaner les jours conſacrez à ſon ſervice ; comme le Dimanche, les jours de Fêtes, & les jeûnes que l'Egliſe, dont nous ſommes membres, nous preſcrit.

De negliger de lire les ſaintes Ecritures, & de ne point remarquer ce que nous liſons.

De negliger de nous inſtruire en la connoiſſance de nôtre devoir.

D'aimer mieux demeurer dans l'ignorance que de nous donner la peine, ou d'avoir la honte d'apprendre.

De faire conſiſter la Religion à entendre les Predications, ſans mettre en pratique les choſes que l'on y apprend.

De violer le vœu que nous avons fait en nôtre Baptême, en nous adreſſant à des Sorciers & à des Magiciens, c'eſt à dire au Diable.

En aimant les pompes, & les vanitez du monde.

En ſuivant les pechez qui ont la vogue.

En accompliſſant les convoitiſes de la chair.

De prophaner la ſainte Cene du Seigneur, en nous y preſentans avec ignorance ſans nous être examinez, ſans repentance, & ſans nous propoſer de mener une vie nouvelle.

En nous y preſentant *irreverémment*, ſans devotion & ſans zele.

En negligeant les vœux que nous avons faits en y participant.

De prophaner le Nom de Dieu, par des penſées ou par des diſcours blaſphematoires.

En donnant aux autres occaſion de le blaſphemer par nôtre mauvaiſe vie.

En faiſant des ſermens injuſtes, & par le parjure.

En jurant ordinairement dans la converſation.

De ne point rendre à Dieu le ſervice qui luy eſt dû.

En negligeant les prieres particulieres & publiques; Et en étant bien aiſes de trouver quelques pretextes pour cela.

En demandant des choſes mauvaiſes, ou pour des mauvaiſes fins.

En negligeant de purifier nos cœurs de peché, avant que de prier Dieu.

En le priant ſans foy & ſans humilité.

En apportant de la froideur & de la tiedeur en nos prieres.

En nous égarant dans nos prieres.

En uſant de poſtures peu reſpectueuſes en priant Dieu.

De negliger le devoir de la repentance.

En ne nous rendant point compte à nous mêmes chaque jour, des pechez que nous avons commis.

En ne dediant point de certains jours & de certains heures pour nous humilier, & pour confeſſer nos pechez, ou de le faire trop rarement.

En ne faiſant point une ſerieuſe reflexion ſur nos pechez, afin d'en avoir une veritable componction de cœur.

En ne nous vengeant pas de nous-mêmes par le jeûne, ou par d'autres actes de mortifications.

De nous être rendus coupables d'idolatrie; ſoit exterieure, en adorant les creatures; ſoit interieure, en nous attachant plus à la creature pour l'aimer, pour y prendre plaiſir, & pour y mettre nos autres affections, que nous ne faiſons au Createur.

Touchant nos manquement à l'égard de ce que nous devons à nous-mêmes; Comme,

D'Etre enflez d'une trop bonne opinion de nous-mêmes.

A l'égard de nos bonnes qualitez, comme l'eſprit, la beauté, &c.

De

De nos biens & de nos honneurs.

De nos avantages ſpirituels.

De rechercher avidemment la loüange des hommes.

En dirigeant nos bonnes œuvres comme nos prieres, nos aumônes, &c. à cette fin-là.

En commettant des pechez pour éviter les reproches des méchans.

De nous tourmenter l'eſprit par la colere & par le chagrin.

De n'être point aſſez ſoigneux d'examiner comment nous ſommes avec Dieu.

De ne nous examiner point nous-mêmes par la vraye regle, c'eſt à dire par nôtre obeïſſance aux Commandemens de Dieu.

De ne point bien peſer nos actions; pour voir ſi elles ſont legitimes avant que de les entreprendre.

De ne point faire reflexion ſur nôtre vie paſſée, afin de nous repentir du mal, & de donner à Dieu la gloire du bien.

De ne nous point contenter de nôtre condition.

De deſirer trop ardemment les honneurs & les richeſſes.

De chercher à gagner par des voyes qui ne ſont pas honnêtes & legitimes.

D'envier la condition d'autruy.

De negliger de prendre garde aux tentations, & d'y reſiſter.

De ne pas employer les dons de Dieu, tant exterieurs qu'interieurs à l'honorer.

D'abuſer de nos dons naturels; Comme de nôtre eſprit, de nôtre memoire, de nôtre force, en les employans à offenſer Dieu, &c.

De negliger les mouvemens de l'Eſprit de Dieu, ou d'y reſiſter.

Impureté, adultere, paillardiſe, pechez contre nature, impureté des yeux & des mains.

Paroles ſales & deſhonnêtes.

Mauvaiſes penſées & deſirs impurs.

D'allumer la convoitiſe en delicatant trop le corps.

De ne pas travailler à le dompter par le jeûne & autres auſteritez.

De trop manger.

De ne manger que par volupté & non pour la ſanté.

D'étre trop délicat & trop ſomptueux pour le manger.

Yvrongnerie.

De boire plus qu'il n'eſt beſoin, encore que l'on ne s'enyvre point.

De perdre nôtre temps & de depenſer nôtre bien à faire les bons compagnons.

D'abuſer de la force de nôtre cerveau pour faire enyvrer les autres.

De dormir avec excez.

D'étre pareſſeux & negligent en nôtre vocation.

D'uſer de plaiſirs deſhonnêtes.

De ſe porter avec trop d'ardeur à ceux qui ſont honnêtes.

D'y employer trop de temps.

De joüer par avarice & de ſe mettre en colere en joüant.

De nous enorgueillir de nos habits.

De vouloir nous élever au deſſus de nôtre rang.

D'y employer trop de temps, & trop de ſoin, & d'y faire trop de dépenſe.

De nous abſtenir de tels excez, non par conſcience, mais par avarice.

De nous affamer pour amaſſer de l'argent.

Touchant nos manquemens à l'égard de ce que nous devons à nos prochains; Comme,

DE leur faire outrage.

De prendre plaiſir à les affliger ſans ſujet.

De leur tendre des pieges pour les faire pecher, ſoit par des commandemens, ou par des conſeils, ou par des exemples.

De

De les détourner de la pieté par nos railleries.

De ne point tâcher d'amener à repentance ceux à qui nous avons fait commettre quelque peché, par meurtre ouvert ou ſecret.

D'attirer les hommes dans une intemperance qui leur peut cauſer des maladies, ou même la mort.

De les porter aux querelles & aux combats.

De les eſtropier ou les bleſſer.

De leur témoigner de la fierté & de l'emportement.

De convoiter la femme de nôtre prochain.

De la débaucher.

De faire un dégât de leurs biens par une pure malice & par vengeance.

De les convoiter pour nous mêmes.

De les oppreſſer par force & par violence, & ſous couleur de juſtice.

De ne point payer ce que nous avons emprunté.

De ne point payer ce que nous avons volontairement promis.

De retenir les gages de nos ſerviteurs, & le ſalaire de nos ouvriers.

D'être infidelles à l'égard des choſes que l'on nous confie, ſoit à l'égard des vivans ou des morts.

D'uſer d'adreſſe pour tromper en vendant, ou en achetant.

De prendre avantage de leur neceſſité pour les rançonner.

De fletrir leur reputation,

Par de faux témoignages.

Par des paroles injurieuſes.

Par des rapports en leur abſence.

En appuyant les autres en leurs calomnies.

De croire trop facilement les mauvais rapports faits de nos prochains.

D'en avoir des ſoupçons ſans fondement.

De faire des jugemens temeraires.

De les mépriſer à cauſe de leurs infirmitez.

D'inciter les autres à en faire autant par nos railleries, & par nos dériſions.

Des les haïr en nos cœurs.

De ſouhaiter ſecrettement la mort, ou quelqu'autre mal à nos prochains.

De nous réjoüir quand quelque malheur arrive.

De mentir.

De faire paroître de l'orgueil & de la fierté dans nôtre conduite ordinaire.

D'être de mauvaiſe humeur & chagrin en nôtre converſation.

D'uſer de paroles mauvaiſes & injurieuſes.

De maudire.

De ne point rendre le reſpect que nous devons à la qualité ou au merite d'autruy.

De ne pas faire ſemblant de les connoître.

De tâcher de diminuer leur reputation.

De ne nous pas employer ſelon tout nôtre pouvoir à ſervir nos prochains dans leur beſoin en les aſſiſtant de nos biens ou de nos conſeils, & en parlant pour eux.

D'être méconnoiſſant envers nos bienfaicteurs.

Et particulierement envers ceux qui nous donnent leurs bons avis & qui nous font des exhortations.

De nous en fâcher contr'eux.

De ne point porter de reſpect aux Magiſtrats, qui nous tiennent lieu de Peres dans l'Etat.

D'en faire des jugemens deſavantageux & d'en medire.

De murmurer des tributs ou des impoſts legitimes qu'il faut payer.

De jetter des ſemences de diviſion parmi le peuple.

De refuſer d'obeïr à leurs juſtes commandemens.

De ſe ſoûlever contr'eux, ou de prendre parti avec ceux qui le font.

De mepriſer nos Paſteurs, qui ſont nos Peres ſpirituels.

De ne les pas aimer pour l'œuvre à laquelle ils travaillent.

De

De ne pas obeïr aux Commandemens de Dieu, quand ils nous les propoſent.

De chercher les moyens de ne leur pas payer ce qui leur eſt juſtement dû pour leur ſubſiſtance.

De quitter nos Paſteurs legitimes, pour ſuivre des Predicateurs factieux.

De n'avoir pas pour nos Peres naturels le reſpect & la déference que nous leur devons.

De faire connoître leurs défauts & de les en mepriſer.

De ne les aimer pas, & de ne pas eſſayer de leur donner de la joye & de la conſolation.

De mepriſer leurs conſeils.

De murmurer de leur conduite.

De convoiter leur bien, quand il leur en devroit coûter la vie.

De ne leur pas fournir les choſe qui leur manquent.

De negliger de demander à Dieu ſa benediction pour nos peres & pour nos meres, & pour tous ceux qui nous en tiennent lieu.

De manquer d'affection naturelle pour nos enfans; Comme lors que les meres ne les nourriſſent pas, quoy qu'il n'y ait pas de cauſes legitimes qui les en empêchent.

De negliger de les faire baptiſer dés que l'on peut ſelon l'ordre de l'Egliſe,

De ne les pas inſtruire de bonne heure en la connoiſſance de Dieu.

De leur laiſſer prendre de mauvaiſes habitudes faute de les châtier avant qu'il les ayent formées.

De leur donner de mauvais exemples.

De les décourager par des traitemens rudes & cruels.

De n'avoir point ſoin de leur ſubſiſtance autant qu'on le peut.

De dépenſer leur bien en débauches.

De reſerver tout nôtre bien juſques à nôtre mort, & cependant les laiſſer deſtituez des choſes neceſſaires.

De ne pas tâcher de mener une vie Chrétienne, afin de leur laiſſer la benediction de Dieu comme en heritage.

De ne pas prier pour eux de tout nôtre cœur.

De manquer d'affection naturelle pour nos freres.

De leur porter envie, & de n'en être jamais ſatiſfaits.

De ne point aimer nos freres ſpirituels ; c'eſt à dire les fidelles, qui ſont nos freres en Chriſt.

De n'être point touchez de leurs miſeres.

D'abandonner ſans cauſe leur communion, & leurs exercices de pieté.

De ne prendre point aſſez à cœur la deſolation de l'Egliſe.

De ſe marier dans les degrez défendus.

De ſe marier pour des fins deſhonêtes, comme par avarice, par lubricité, &c.

D'être de mauvaiſe humeur, & de ſe tourmenter l'un l'autre dans le mariage.

De ne ſe point garder fidelité l'un à l'autre.

De ne point ſupporter les infirmitez l'un de l'autre.

De ne point tâcher de ſe ſervir l'un l'autre, tant pour les choſes de la vie preſente, que pour celles de la vie qui eſt a venir.

Quand la femme n'obeït point à ſon mari dans les choſes juſtes & honnêtes.

Quand elle tâche de ſe rendre la maîtreſſe.

De ne point prier les uns pour les autres.

D'être infidelle à nos amis.

De trahir leurs ſecrets.

De leur dénier nôtre aſſiſtance dans leur beſoin.

De ne les pas avertir de leurs fautes en ami.

De les flatter dans leurs défauts.

De rompre avec eux ſans ſujet ou pour peu de choſe.

De faire des liaiſons pour le vice au lieu de contracter des amitiez vertueuſes.

Quand les ſerviteurs deſobeïſſent aux juſtes commandemens de leurs maîtres.

Quand

Quand ils ſouſtrayent leur bien.

Quand ils le laiſſent perir par leur negligence.

Quand ils murmurent de leurs reprimandes.

Quand ils ſont faineants.

Quand ils *ſervent à l'œil.*

Quand les maîtres traitent leurs ſerviteurs cruellement & tyranniquement.

Quand ils ne ſont pas aſſez ſeveres, & qu'ils leurs permettent de negliger les choſes qui ſont de leur devoir.

Quand ils n'ont pas ſoin du ſalut de leurs ames.

Quand ils ne prennent aucun ſoin de les inſtruire dans la Religion.

Quand ils ne les reprennent point lors qu'ils offenſent Dieu.

Quand ils ne leur donnent point de temps de ſervir Dieu & de le prier.

De manquer de charité envers nos prochains.

De ne leur point ſouhaiter de tout nôtre cœur toutes ſortes de benedictions temporelles & ſpirituelles.

De ne point aimer nos ennemis & de ne leur point pardonner.

De nous en venger par voye de fait.

D'uſer de diſſimulation, en faiſant ſemblant d'aimer, & de n'en donner aucune preuve.

De ne point travailler à tout ce que nous pouvons pour le ſalut de nos prochains.

De ne les point aſſiſter de tout nôtre pouvoir en leurs afflictions corporelles.

De ne pas defendre leur bonne reputation, quand nous ſavons qu'ils ſont calomniez.

De leur dénier les offices de bons voiſins pour la conſervation ou pour l'augmentation de leur bien.

De ne les point défendre contre l'oppreſſion, quand nous le pouvons.

De ne les point ſecourir dans leur pauvreté.

De ne leur point donner gayement & liberalement.

De n'aimer point la paix.

De

De plaider pour peu de choſe.

De haïr ceux contre qui nous plaidons.

De ne nous pas employer à procurer la paix entre nos prochains.

Voicy l'uſage que tu dois faire de ce Catalogue de pechez dans les jours extraordinaires de Devotion & d'Humiliation ; Sur tout lors que tu te prepares pour faire la Sainte Cene ; ly le de bout en bout avec attention & avec reflexion, & en t'arreſtant à chaque endroit, interroge ton cœur en diſant, Ne ſuis je point coupable de cela ; & quand tu trouveras par cet Examen que tu es tombé dans quelque peché ; Fais-en bien particulierement, & bien humblement ta confeſſion à Dieu, ſans oublier aucune des circonſtances qui en peuvent aggraver le crime : prenant une ferme reſolution de n'y retourner jamais à l'avenir. En ſuite dequoy tu pourras uſer de la Priere ſuivante.

Priere & Confeſſion.

SEigneur, je ſuis confus, & je n'oſe lever les yeux vers toy, car mes iniquitez ſe ſont élevées par deſſus ma tête, & mes pechez ſont montez juſques aux Cieux. J'ay provoqué ta colere en toutes ces manieres ; Je ne t'ay pas ſeulement offenſé en commettant quelque acte de peché ; J'y ſuis retourné pluſieurs fois, & m'y ſuis porté de la façon la plus outrageante à ta Majeſté. De tout ce noir Catalogue de pechez que je viens d'étaler devant toy, combien peu y en a t-il que je n'aye ſouvent commis, & même qui ne me ſoient paſſez en habitude : Et je ne les ay pas ſeulement commis ſouvent, je m'y ſuis porté avec ardeur & avec opiniâtreté, en faiſant comme mon métier ; & m'y portant comme

me le cheval en la bataille, m'employant à mal faire de tout mon pouvoir, & haſſant d'être repris, rejettant ta parole avec mépris, & éteignant au dedans de moy ton eſprit, qui témoignoit contre moy pour me détourner de mon mauvais train, & éludant tous les moyens exterieurs, tant les jugemens que les faveurs, dont tu as uſé pour me ramener à toy. Et même, ô Seigneur, mes repentances peuvent être miſes au nombre de mes plus grands pechez ; car elles ont été quelques fois feintes & pleines d'hypocriſie, & toujours ſi foibles & de ſi peu d'effet qu'elles n'ont jamais produit aucun fruit d'amendement de vie : mais *j'ay toujours retourné à mon vomiſſement comme le chien & comme la truye à mon bourbier*, ayant ajoûté la violation de mes vœux & de mes reſolutions à mes premiers pechez. Ainſi Seigneur, je ſuis devenu pecheur outre meſure. Et puis que j'ay ainſi choiſi la mort, je ſuis tres-digne de l'avoir en partage, même la *mort ſeconde* en l'étang de feu & de ſoufre ; C'eſt là Seigneur, c'eſt là le Calice dont il eſt tres juſte que je boive à cauſe de mon peché ; *A moy appartient la confuſion de face* & l'ignominie à jamais ; Mais à toy appartient, ô Dieu, d'avoir pitié & de pardonner, encore que je me ſois rebellé contre toy. O n'aye point ſouvenance de mes tranſgreſſions, mais ſelon tes grandes compaſſions, ſouvien-toy de moy en bien par ta bonté ; Tu as envoyé ton Fils pour chercher & pour ſauver ce qui étoit perdu ; Voicy Seigneur, je me ſuis égaré, comme la brebis perduë ; ô cherche ton ſerviteur,

viteur, & me ramene à celuy qui eſt le Paſteur & l'Evêque de mon ame. Que ton Eſprit opere au dedans de moy ; & qu'il y produiſe une Sainte deteſtation de toutes mes abominations, & cette vraye contrition du cœur que tu as promis de ne point mepriſer ; & alors qu'il te plaiſe de jetter les yeux ſur moy, pour me delivrer de toute mes iniquitez, & me recevoir miſericordieuſement en grace, & pour l'amour de celuy qui n'a rien fait qui ne fût bien, ſois reconcilié avec moy, qui n'ay rien fait qui ne ſoit mal ; lave mes pechez en ſon ſang, & en aneantis la puiſſance par l'efficace de ſa grace ; Et fay, Seigneur, que dés ce moment je renonce pour jamais à toute impiété & aux convoitiſes mondaines ; & qu'il ne m'arrive jamais, ni de regarder en arriere du côté de Sodome, ni de convoiter les *potées* de chair d'Egypte ; Mais que je me conſacre entierement à toi pour te ſervir en juſtice & en vraye ſainteté, me conſiderant comme étant vrayement mort au peché, mais vivant à Dieu par Jeſus-Chriſt nôtre beni Seigneur & Sauveur. Amen.

Le Pſeaume 51. qui eſt un des Pſeaumes penitentiaux, ſera auſſi fort a propos.

O Dieu aye pitié de moy ſelon ta gratuité, ſelon la grandeur de tes compaſſions, effaces me forfaits.

Lave-moy tant & plus de mon iniquité, & me nettoye de mon peché.

Car

Car je connois mes tranſgreſſions, & mon peché eſt continuellement devant moy.

J'ay peché contre toy, contre toy proprement, & ay fait ce qui eſt deplaiſant devant tes yeux, afin que tu ſois trouvé juſte quand tu parles, & trouvé pur quand tu juges.

Voila j'ay été formé en iniquité, & ma mere m'a échauffé en peché.

Voila tu aimes verité au dedans, & tu m'as enſeigné ſapience dans le ſecret de mon cœur.

Purge-moy de peché avec hyſſope & je ſeray net ; lave moy & je ſeray plus blanc que neige.

Fay-moy entendre joye & lieſſe, & que les os que tu as briſés ſe rejoüiſſent.

Detourne ta face arriere de mes pechez, & efface toutes mes iniquitez.

O Dieu crée en moy un cœur net, & renouvelle au dedans de moy un eſprit bien remis.

Ne me rejette point de devant ta face & ne m'ôte point l'Eſprit de ta ſainteté.

Ren-moy la lieſſe de ton ſalut, & que l'Eſprit franc me ſoutienne.

J'enſeigneray tes voyes aux tranſgreſſeurs, & les pecheurs ſe convertiront à toy.

O Dieu de mon ſalut, delivre-moy de tant de ſang ; ma langue chantera hautement ta juſtice.

Seigneur, ouvre mes levres, & ma bouche annoncera ta loüange.

Car tu ne prens point de plaiſir aux ſacrifices, autrement j'en baillerois, l'holocauſte ne t'eſt point agreable.

Les

Les ſacrifices de Dieu, ſont l'eſprit froiſſé: ô Dieu tu ne mepriſes point le cœur froiſſé & briſé.

Fay bien ſelon ta bien-veillance à Sion & édifie les murs de Jeruſalem.

Alors tu prendras plaiſir aux Sacrifices juſtement faits, à l'holocauſte, & au ſacrifices qui ſe conſument entierement par le feu, alors on offrira des bouveaux ſur ton Autel.

Gloire ſoit au Pere, & au Fils, & au S. Eſprit.

Comme il étoit au commencement, comme il eſt maintenant, & comme il ſera éternellement. Amen.

Priere pour dire avant que de participer à la ſainte Cene.

O Dieu trés miſericordieux, qui en tes grandes compaſſions as apprêté ce repas ſpirituel pour les ames malades & affamées; Fay-moy la grace de le deſirer avec une ardeur & avec une avidité qui répondent au beſoin que j'en ay; comme l'enfant prodigue, j'ay dépenſé malheureuſement la meſure de la grace que tu m'avois accordée; de ſorte que j'ay tres grand beſoin que cette perte ſoit reparée par ce riche Treſor. Mais, ô Dieu comment une creature auſſi miſerable que je ſuis, oſera-t-elle approcher de cette ſainte Table? Je ſuis un *chien*, & comment oſeray-je prendre le pain des *enfans*? O comment me puis-je promettre que cette Manne ſpirituelle qui eſt deſtinée pour la nourriture des Anges, me ſoit donnée à moy qui ay mieux aimé

aimé me repaître de *gouſſes* avec les pourceaux? A moy qui ay déja foulé tant de fois ces mets precieux ſous mes pieds, ayant ou negligé & mepriſé, ou receu indignement ces ſaints myſteres? O Seigneur, mes crimes horribles d'un côté me font trembler de peur, d'en approcher; Et de l'autre, ne me permettent pas de m'en éloigner. Car ou iray-je, Seigneur, pour laver mon ame ſoüillée, ſi ce n'eſt à cette fontaine que tu as ouverte pour nettoyer les pechez? Jy viens donc, ô mon Dieu, parce que tu as promis de ne point rejetter ceux qui viendrout à toy. C'eſt icy Seigneur, le ſang du Nouveau Teſtament, fay-moy la grace d'y participer, en ſorte qu'il me puiſſe apporter la remiſſion de mes pechez. Et quoy que j'aye ſi ſouvent & ſi malheureuſement violé de mon côté, l'alliance dont ce Sacrement eſt le Sceau, ne laiſſe pas de l'accomplir miſericordieuſement du tien, en te montrant propice à mes pechez, & en paſſant par deſſus mes iniquitez pour ne t'en point ſouvenir. Et non ſeulement cela, mais qu'il te plaiſe mettre ta Loy en mon entendement, & écrire tes commandemens dans mon cœur; Et par l'efficace de ta grace, diſpoſe tellement mon ame à une ſincere & ferme obeïſſance à ta volonté, qu'il ne m'arrive plus jamais de t'irriter contre moy. Seigneur, fay-moy la grace qu'en participant à ces ſaints myſteres, je ne faſſe pas ſeulement commemoration de mon bien heureux Sauveur, mais que je le reçoive en effet, avec toutes les graces qui decoulent de ſa paſſion. Pour

cet

cet effet diſpoſe convenablement mon ame pour recevoir cette grace ; donne-moy un profond ſentiment de mon indignité, & de mes pechez, afin qu'étant chargé & travaillé du peſant fardeau de mes pechez, je puiſſe recevoir le ſoulagement qu'il a promis à ceux qui ſont en cet état ; Et qu'étant baigné de mes larmes, je ſois rendu plus propre à étre lavé en ſon Sang. Eleve à toy mon ame peſante & ſtupide, afin qu'elle ne rampe plus ſur la terre ; Embraze-là d'un zele qui me faſſe approcher de cette Table myſtique avec de ſaints tranſports. Et Seigneur, que l'amour infinie que Jeſus-Chriſt a euë de vouloir mourir pour un ſi miſerable pecheur échauffe mon ame qui eſt comme glacée & endormie, & allume au dedans de moy un feu ſacré qui ſoit ſi ardent vers toy, que les fleuves mêmes ne ſoient pas capables de l'éteindre ; un feu qui conſume toute mon écume & qui ne laiſſe pas dans mon ame une ſeule de ces convoitiſes qui n'y ſoit pas mortifiée ; un feu dont la chaleur s'étende à tous ceux que tu m'ordonnes d'aimer, tant par ton exemple, que par ton commandement ; c'eſt à dire auſſi bien à mes ennemis qu'à mes amis. Enfin, Seigneur, je te ſupplie de me revêtir de la robe de Noces : Et quoy que je ſois de moy même tres-indigne de m'approcher de cette ſainte Table, ne laiſſe pas en tes grandes compaſſions de m'y faire admettre, afin que je n'y mange & que je n'y boive pas mon jugement, mais que le pardon de mes pechez y ſoit ſcellé, que mes foibleſſes y ſoient repa-

rées,

rées, mes convoitiſes domptées, & mon ame unie à toy, enſorte que nulles tentations ne ſoient jamais capables de l'en ſeparer: Et que cette bien heureuſe union étant icy commencée par ta grace, elle reçoive un jour ſa conſommation là-haut au Ciel en ta gloire. Seigneur, accorde-moy ces choſes pour l'amour de ton cher Fils Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Autre Priere.

O Beni Seigneur Jeſus, qui t'es offert-une fois toy-même pour moy ſur la Croix, & qui maintenant te preſentes encore à moy en ce Sacrement, ne permets point, je te ſupplie, que mon impenitence & mon indignité me fruſtrent des effets de cette ineſtimable miſericorde, mais fay que ta grace me diſpoſe à recevoir toutes les graces qui y ſont attachées. O Seigneur, j'ay un grand beſoin de toy, car je ſuis accablé de crimes, & tellement *garotté* des liens de mon iniquité, que je n'ay pas le moindre mouvement vers toy. O affranchy moy de ces liens, dans leſquels le Diable & mes propre convoitiſes m'ont enſerré. Tire moy, afin que je coure apres toy. Seigneur, tu vois combien ardemment & combien aſſiduëment je ſuy tous les jours les traces qui conduiſent à la mort, au lieu que quand tu m'appelles à la vie & à la gloire, je te tourne le dos & abandonne mon propre bien. Combien de fois ce Feſtin a t'-il été preparé? Et combien de fois m'en ſuis je éloigné ſur de vains pretextes? Ou ſi j'y ſuis venu, ç'a été

plûtôt pour t'offenſer & pour t'irriter, que pour t'adorer. J'y ay amené avec moy une troupe entiere de ces ennemis declarez, je veux dire tous les pechez que je n'ay point abandonnez: Comme ſi je venois non pour celebrer la memoire de ton Nom, mais pour renouveller ta paſſion, en te crucifiant encore une fois, & en te couvrant d'opprobres. Et maintenant quel ſupplice ſera aſſez grand pour moy, qui ay ainſi foulé aux pieds le Sang du Fils de Dieu, & qui ay regardé comme une choſe prophane le ſang de l'Alliance? Cependant, ô miſericordieux Jeſus, ce Sang eſt mon ſeul refuge: Qu'il ſoit donc ma propitiation, autrement il faut que je periſſe éternellement. Pourquoy l'as tu répandu, ſi ce n'eſt pour ſauver les pecheurs? Et le merite de ce precieux Sang eſt tel, que ni la grandeur ni le nombre des pechez ne le ſauroient ſurmonter. Je ſuis un pecheur, un grand pecheur; O fay-moy éprouver ſon efficace ſalutaire. Aye pitié de moy, ô Dieu, aye pitié de moy, car mon ame s'aſſûre en toy, & tes profondes playes ſeront mon aſyle juſques à ce que l'indignation du Pere ſoit paſſée. O toy qui comme mon ſouverain Sacrificateur as preſenté pour moy un Sacrifice, intercede auſſi pour moy; Allegue les merites de ta paſſion pour ma défenſe; & ne ſouffre point, ô mon Redempteur, que le prix de ton Sang ſoit entierement perdu à mon égard: mais fay-moy la grace, Seigneur, que comme j'ay beaucoup de pechez qui ont beſoin de pardon, qu'auſſi je puiſſe beaucoup aimer. Seigneur,

tu

tu vois combien mes affections envers toy ſont toûjours froides & languiſſantes, ô échauffe-les & les vivifie ; Et comme l'immenſe charité que tu as euë en mourant pour moy, m'eſt repreſentée en ce Sacrement, qui en eſt une commemoration, fay auſſi, je te ſupplie, que ce ſoit un inſtrument pour me communiquer des graces, qui me rendent capable de t'en témoigner en quelque façon ma reconnoiſſance. O que ton feu divin deſcende des cieux dans mon ame, & que mes pechez ſoient l'holocauſte qu'il conſume, afin qu'il n'y demeure plus aucune affection corrompuë. Que l'interdit ne ſe trouve plus caché dans mon cœur, & qu'il ne m'arrive plus de ſoüiller ni de prophaner ce lieu que tu as choiſi pour ton Temple. O mon cher Sauveur qui es mort pour me racheter de toutes mes iniquitez, ne permets point que je me remette à faire le métier d'iniquité, mais fay-moy la grace que j'approche de toy maintenant, avec une ſerieuſe & ferme reſolution de reformer entierement ma vie & mes mœurs, & me fortifie avec une telle meſure de ta grace, que je la puiſſe accomplir. Mon ame gemit ſous la tyrannie de pluſieurs habitudes, inveterées de peché. [*Ici tu dois faire mention des pechez qui ont le plus de pouvoir ſur toy.*] Et quelque long temps que je demeure aupres du lavoir de Betſaïda, & quelque ſouvent que je m'approche de ta Table, ſi tu n'y appliques ta vertu ſalutaire, elles demeureront toûjours dans le même état. O bien heureux Medecin, guery-moy, & me fay la grace de

te pouvoir toucher maintenant, enſorte que je ſois dés à cette heure delivré de ces fléaux, afin que ma maladie ne ſoit point à la mort, mais à la loüange de ta miſericorde qui m'aura pardonné, & à la gloire de ta grace qui aura ſanctifié un pecheur ſi ſale & ſi corrompu. O Chriſt, exauce-moy, & me fay la grace d'approcher maintenant de toy, avec une telle contrition & une telle humilité, & un tel amour, & avec tant de devotion, que tu viennes chez moy, & que tu y habites, en me communiquant tous les merites de ta paſſion. Et alors Seigneur, que les accuſations de Satan, & celles de ma propre conſcience ne m'épouvantent point; mais qu'ayant paix avec toy, je l'aye auſſi avec moy-même. Que ce vin me réjoüiſſe, que ce pain de vie me fortifie le cœur, & me rende capable de courir gayement dans les ſentiers de tes commandemens; Accorde-moy toutes ces choſes, ô miſericordieux Sauveur, je t'en ſupplie par les entrailles de ta miſericordorde. Amen.

Pour dire en approchant de la Table du Seigneur.

SEigneur, je ne ſuis pas digne que tu entres ſous mon toict.

J'ay peché, que te feray-je, ô conſervateur des hommes!

[*Icy rappelle en ta memoire tes plus grands pechez.*]

Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui eſt-ce qui ſubſiſtera devant toy.

Mais

Mais il y a pardon par devers toy, afin que tu ſois craint.

Seigneur, regarde à ton Fils bien-aimé en qui tu as pris ton bon plaiſir.

Ecoute ſon ſang qui crie de meilleures choſes que celuy d'Abel.

Par ſon agonie, & par ſa ſueur ſanglante, par ſa Croix & par ſa Paſſion, bon Dieu délivre-moy.

O Agneau de Dieu qui ôtes les pechez du monde, accorde-moy ta paix.

O Agneau de Dieu qui ôtes les pechez du monde, aye pitié de moy.

Immediatement avant que de recevoir la ſainte Cene.

TU as dit, que celuy qui mange ta chair & qui boit ton ſang, à la vie éternelle.

Voicy le ſerviteur, [*la ſervante*] du Seigneur, qu'il me ſoit fait ſelon ta parole.

En recevant le pain.

PAR ton corps crucifié, delivre moy de ce corps de mort.

En recevant la coupe.

O Que ton ſang purifie ma conſcience des œuvres mortes pour ſervir le Dieu vivant.

Si tu veux, Seigneur, tu me peux nettoyer. O touche moy, Seigneur, & dis, je le veux ſois nettoyé.

Apres avoir communié.

QUE rendray-je à l'Eternel tous ſes bienfaits ſont ſur moy : je prendray la coupe de delivrance,& j'invoqueray le nom de ſa ſainteté.

Digne eſt l'Agneau qui a été occis, de recevoir puiſſance & richeſſes & ſageſſe & force & honneur & gloire & loüange. C'eſt pourquoy à celuy qui eſt aſſis ſur le Trône, & à l'Agneau, ſoit loüange & honneur & gloire & force ; aux ſiecles des ſiecles. Amen.

J'ay juré, & me ſuis entierement propoſé de garder tes droits juſtes.

O affermi mes pas dans tes ſentiers, afin que mes pieds ne gliſſent point.

Action de graces apres avoir receu la ſainte Cene.

O Toy qui es la ſource de toute bonté, de qui procede tout don parfait, & à qui doit étre rendu tout honneur & toute gloire ; Je deſire avec toute l'ardeur & toute l'affection dont une ame remplie de reconnoiſſance eſt capable, de te benir & de te loüer pour cette grace ineſtimable dont tu as daigné me faire participant.

O Dieu, qu'eſt-ce que de l'homme, que tu ayes ainſi égard à luy, juſques-là que d'avoir envoyé ton Fils bien aimé pour ſouffrir pour luy des choſes ſi ameres ! Mais, o Seigneur, qui ſuis je, moy le pire des hommes, pour avoir eu part à cette propitiation ! O la hauteur & la profondeur de ta miſericorde, d'avoir voulu m'admettre à renouveller avec

toy

toy ton alliance, que j'ay ſi ſouvent & ſi méchamment violée ; & que moy qui ne ſuis pas digne du pain ordinaire dont tu ſoûtiens le corps, aye été fait participant de ce pain de vie, qui eſt la nourriture de l'ame, & que le Dieu de toute pureté daigne s'unir à une creature ſi miſerable & ſi corrompuë ! O mon Dieu ne ſouffre plus, je te ſupplie, que je change ta grace en diſſolution, pour faire de ta miſericorde une occaſion de m'endormir dans la ſecurité ; mais que ton ineſtimable charité me contraigne de t'obeïr ; afin que puiſque mon bien-heureux Sauveur eſt mort pour moy, je ne vive pas d'avantage à moy, mais à toy. O Seigneur, je ſay qu'il n'y a point d'accord entre Chriſt & Belial. Puis donc qu'il luy a plû d'entrer maintenant dans mon cœur, que je ne ſois pas ſi miſerable que de ſouffrir qu'aucune mauvaiſe convoitiſe l'en chaſſe ; mais que celuy qui m'a racheté par un ſi grand prix, me poſſede toûjours comme ſon *acquiſition* ; & que rien ne m'arrache jamais de ſa main. Pour cet effet, qu'il te plaiſe miſericordieuſement me prendre en ta ſauvegarde, & me défendre contre tous les aſſauts de mes ennemis ſpirituels, & particulierement de moy-même, & de la perfidie de mon propre cœur, qui eſt trop diſpoſé à ſe livrer ſoy-même en proye à l'ennemi. Et quand tu verras que je ſeray le plus foible, ſoit par ma conſtitution naturelle, ſoit par mes mauvaiſes habitudes, fais voir d'une façon magnifique ta puiſſance en me protegeant ; [*Icy nommes tes plus dangereuſes ten-*

tentations.] Et Seigneur, que les ſouffrances de mon Sauveur pour mes pechez, & le vœu que j'ay maintenant fait contr'eux ne partent jamais de mon eſprit. Que le ſouvenir de celles-là me rende capable d'accomplir celuy-cy, afin que je ne face jamais de tréve avec des convoitiſes qui ont cloüé les mains du Fils de Dieu & percé ſon côté, & rendu ſon ame triſte juſques à la mort ; Mais que m'étant enroollé tout de nouveau ſous ſa banniere, je combatte vaillamment, & que je ſuive courageuſement le Chef de mon ſalut, même au travers d'une mer de ſang, ſi j'y ſuis appellé. Seigneur ſoûtiens mes mains qui ſont lâches, & affermi mes genoux qui ſont déjoints, afin que je ne ſuccombe point en cette guerre. O ſois ma force & mon appuy ; car je ne ſuis point capable de moy-même de reſiſter aux moindres tentations ; Combien de fois ay-je tourné le dos au jour de la bataille ! Combien de fois ay je violé les vœux que j'avois faits en recevant la ſainte Cene ! Et Seigneur, j'ay toûjours ce même cœur inconſtant, & plein de fraude, pour me ſeduire, & pour me porter aux mêmes pechez. O toy qui és l'Oüy & l'Amen, en qui il n'y a aucune ombre de changement, donne-moy je te ſupplie une telle fermeté d'eſprit, que je puiſſe arriver au but auquel j'aſpire, & que je ne m'en éloigne plus comme la fleche qui eſt tirée d'un arc fauſſé ; mais que mon cœur étant entier devant toy, je perſevere conſtamment dans ton alliance : Qu'aucun de ces bons mouvemens que ton Eſprit à aujourd'huy

aujourd'huy formez en moy s'évanoüiſſe, comme ils ont fait pluſieurs fois auparavant, mais que ces bonnes reſolutions produiſent des fruits de vie eternelle. Accorde moy cecy, ô Pere tres miſericordieux, par les merites & par la mediation de mon Sauveur crucifié. Amen.

Priere d'Interceſſion, dont l'on pourra uſer devant & apres la ſainte Cene.

O Seigneur tres miſericordieux, qui as ſi tendrement aimé le genre humain, que d'avoir tiré ton cher Fils hors de ton ſein, afin qu'il devint la propitiation des pechez de tout le monde ; fay que l'efficace de cette redemption ſoit auſſi univerſelle qu'en a été le deſſein, & qu'elle ſoit ſalutaire à tous les hommes. O ne permets point qu'aucun par ſon impenitence & par ſes pechez volontaires, déchée de la part qu'il y a ; mais amene par l'efficace de ta grace tous les pecheurs, même les plus obſtinez à repentance. Illumine de ta connoiſſance tous ceux qui ſont dans les tenebres de l'ignorance, tous les Juifs, les Turcs, les Infidelles, & les Heretiques. Ote leur, leur endurciſſement, leur aveuglement, & le mepris de ta parole, & les attire à ta communion, & dans ta bergerie, afin qu'ils puiſſent étre ſauvez avec les vrais Iſraëlites. Et pour ce qui eſt de tous ceux ſur leſquels le nom de ton Fils eſt invoqué, donne-leur Seigneur, de mener une vie convenable à l'Evangile de Chriſt, afin que ton nom ne ſoit point blaſphemé entre les Gentils par nôtre mauvaiſe

vaiſe conduite. Seigneur bon Dieu, juſques à quand la Chrétienté continuëra t'elle à être la plus vile partie du monde, & l'égoût de ces plus abominables ſoüillûres, que les barbares mêmes déteſtent? Ne permets point que nôtre profeſſion & nôtre conduite ſoient ſi contraires l'une à l'autre, & que les Diſciples de ton ſaint & immaculé Fils ſoient de tous les hommes les plus prophanes, & les plus impurs. Que les ſujets de ce Prince de paix ne ſoient pas les plus contentieux & les plus alterez de ſang; mais fay-nous Chrétiens en effet, comme nous le ſommes de nom, afin que nous *cheminions* dignement en la ſainte vocation à laquelle, nous ſommes appellez, & que tous d'un cœur & d'une bouche nous puiſſions glorifier le Pere de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. Aye pitié de cette pauvre Egliſe languiſſante. Regarde des Cieux cette habitation de ta ſainteté & de ta gloire. Où eſt ta jalouſie & ta force, & l'émotion bruyante des entrailles de tes compaſſions envers nous? Ont elles ceſſé; Que ta colere ne ſoit point embraſée, ô Seigneur, & ne te ſouvien pas de nos iniquitez pour toûjours; Et quoy que nos revoltes ayent été en grand nombre, & que nous nous ſoyons griévement rebellez contre toy; néanmoins ſelon toutes tes bontez nous te prions qu'il te plaiſe faire ceſſer ta colere & ton indignation contre nous, & que l'on voye encore reluire ſur ton ſanctuaire qui eſt deſolé, la clarté de ta face pour l'amour de toy-même: Et mets une telle ſeparation entre nous & nos pechez, qu'ils ne mettent

plus

plus de ſeparation entre nous & nôtre Dieu. Sauve & défens tous les Rois, tous les Princes & tous les Seigneurs Chrétiens, particuliere-ment ceux dont nous ſommes ſujets, prens leur cauſe en main, Seigneur, contre ceux qui debattent contr'eux, & combats contre tous ceux qui combattent contr'eux, & les conduy & les aſſiſte tellement en l'exercice de la charge à laquelle tu les as appellez, que nous puiſſions mener ſous eux une vie paiſible & tranquile en toute pieté, & en toute honneſteté. Beni tous ceux que tu as honorez du Saint Miniſtere de ton Evangile, ouvre leurs levres afin que leurs bouches anoncent tes loüanges. Ne permets point que ces lumieres du monde ſoient miſes ſous le boiſſeau; mais fay qu'elles ſoient miſes ſur le chandelier, afin qu'elles éclairent tous ceux qui ſont en la maiſon. Que les Sacrificateurs de Jeroboam ne prophanent point ton ſervice; Mais que la lignée d'Aaron puiſſe exercer ſon Miniſtere en ta preſence; Et toy Pere de miſericorde & Dieu de toute conſolation, ſoulage & delivre tous ceux qui ſont dans l'affliction; Ramene les rejettez, & ſecours les pauvres; Fay droit à ceux à qui on fait tort. Que les ſoupirs & les gemiſſemens des priſonniers viennent devant toy; & ſelon la grandeur de ta puiſſance protege ceux-même qui ſont deſtinez à la mort. Soulage tous ceux qui ſouffrent quelque tourment; Aſſiſte tous ceux qui ſont dans quelque neceſſitez. Donne à tous les pecheurs endurcis le ſentiment qu'ils doivent avoir de leurs pechez, & à tous ceux

qui

qui ſont travaillez de deſeſpoir, fay leur voir quelque rayon de ta miſericorde. Et fay, ô Seigneur, abondamment pour chacun par deſſus ce qu'il peut demander ; ou même penſer. Pardonne à nos ennemis, à nos calomniateurs, à nos perſecuteurs, & converti leurs cœurs. Epans tes benediction ſur tous mes amis & ſur tous mes bienfaicteurs, & ſur tous ceux qui ſe recommandent à toy par mes prieres, [*Icy tu peux nommer quelques perſonnes particulieres*] & nous accorde, ô Pere tres miſericordieux, que par la vertu de ce ſang precieux qui à été repandu en la Croix, nous puiſſions tous étre preſentez purs & irreprehenſibles devant toy ; & qu'ainſi nous ſoyons un jour introduits dans le lieu de pureté, ou nulle choſe ſoüillée ne ſauroit entrer, pour y chanter des loüanges eternelles au Pere, au Fils, & au Saint Eſprit, aux ſiecles des ſiecles. Amen.

Priere pour le temps de Perſecution.

O Mon beni Sauveur, qui as voulu que la Croix fût l'enſeigne de tes Diſciples, donne moy la force & le courage, je te ſupplie, de l'embraſſer, & de m'y ſoûmettre volontairement & gayement. Tu vois, Seigneur, que je ſuis venu en un temps auquel celuy qui ſe détourne du mal, s'expoſe en proye aux méchans : O fay-moy donc la grace d'abandonner de ſi bon cœur pour l'amour de toy, tous mes avantages exterieurs lors que j'y ſeray appellé ; que ce qui tombera en proye aux hommes, puiſſe étre receu de toy comme un ſacri-

ſacrifice agreable a Dieu. Seigneur, que ta grace m'aſſiſte toûjours, enſorte qu'il ne m'arrive jamais de ſouffrir comme un mal-faicteur ; & ſi c'eſt mon partage que de ſouffrir comme Chrétien, Seigneur, que je ne le prenne point à honte : mais que je me rejoüiſſe d'avoir été rendu digne de ſouffrir opprobre pour ton Nom. O toy qui pour l'amour de moy, as ſouffert la Croix & mépriſé la honte fay que l'exemple de cette immenſe charité & de cette patience incomparable, l'emporte ſur la crainte & ſur les frayeurs de mon cœur corrompu, afin qu'aucune terreur ne ſoit capable d'ébranler ma conſtance ; mais que tant que tu permettras que la verge du mechant ſoit ſur mon dos, je n'avance jamais la main pour commettre iniquité. Seigneur, tu connois dequoy je ſuis fait, tu ne ſouviens bien que je ne ſuis que chair, & que la chair craint tout ce qui l'afflige. C'eſt ton Eſprit, ton Eſprit ſeul qui me peut ſoûtenir ; O renouvelle au dedans de moy ton Eſprit franc, afin que mon cœur ne ſe laſſe point, & ne devienne point lâche. Et plus, tu reconnois que ma foibleſſe eſt grande, plus déploye en moy ta vertu, & fay voir la grandeur de ta force à me ſoûtenir ; & qu'en toutes mes tentations je regarde toûjours à toy, ô Seigneur, qui es l'Autheur & le conſommateur de ma foy ; Afin qu'ainſi je puiſſe achever la courſe qui m'eſt propoſée, & reſiſter même juſques au ſang en combattant contre le peché. O mon cher Sauveur exauce-moy, & quoy que Satan me demande pour me cribler comme

le

le blé, prie pour moy afin que ma foy ne défaille point : mais que bien qu'elle ſoit éprouvée par le feu, elle me tourne à loüange, à honneur, & à gloire, lors que tu apparoîtras. Et Seigneur fay moy la grace que je puiſſe perſeverer conſtamment & en la crainte de Dieu, & en la charité que je dois avoir pour les hommes, même pour ceux que tu as ordonnez pour étre les inſtrumens de mes ſouffrances. Seigneur, que je ne manque jamais à imiter ton admirable *debonnaireté*, en aimant mes plus grands perſecuteurs & en priant pour eux. Et toy, Seigneur, ſurmonte toutes leurs méchancetez par ta bonté infinie ; converti leurs cœurs : & par ta vertu attire les à toy, & les reçoy enfin avec moy dans ces demeures éternelles de paix & de repos, ou tu regnes avec le Pere & avec le ſaint Eſprit, un ſeul Dieu, de ſiecle en ſiecle. Amen.

Priere en temps d'Affliction.

SAint & juſte Dieu, qui reprens & qui châties les hommes pour leurs pechez, je deſire ardemment & en toute ſincerité de cœur, de m'humilier ſous ta puiſſante main, qui eſt maintenant appeſantie ſur moy. Je reconnois franchement, ô Seigneur, que tout ce que je peux ſouffrir n'eſt que la juſte recompenſe de mes actions. C'eſt pourquoy quelques rudes que puiſſent jamais étre tes châtimens, il faut toûjours que je diſe, tu es juſte ô Seigneur, & juſtes ſont tes Jugemens : Mais je te ſupplie au milieu de ta colere ſouvien toy de tes compaſſions, & quoy que mes pechez t'ayent forcé

de

de me châtier, ne laiſſe pas d'avoir égard à ma foibleſſe, & que tes coups deſormais ne ſoient plus ſi peſans, & qu'ils ne durent pas plus long-temps que tu verras qu'ils ſeront utiles au bien de mon ame. Châtie moy, mais que ce ſoit d'un châtiment de Pere, & ne me fay point des playes d'un ennemi ; Et s'il ne te plaît pas de retirer tes verges qu'il te plaiſe au moins de faire ceſſer ta colere. Seigneur, ne dédaigne point mon ame, & ne rejette point ton ſerviteur en ton indignation, mais pardonne moy mes pechez, je t'en ſupplie. Et ſi tu vois en ta ſageſſe Paternelle qu'il ſoit encore expedient de prolonger mes châtimens, que ta ſainte volonté ſoit faite. Je me jette à tes pieds, Seigneur, fay moy ſelon ton bon plaiſir ; Eprouve moy comme l'argent, afin que je puiſſe étre purifié ; Et Seigneur fay même que ma chair acquieſce à cette reſignation, afin qu'il n'y ait plus rien en moy qui ſe puiſſe ſoulever contre ta main ; mais qu'ayant entierement aſſujetti toutes affections, & tous ſentimens contraires, je boive gayement cette coupe ; & qu'elle qu'il te plaiſe qu'elle ſoit, veüille, Seigneur, me la rendre ſalutaire & efficace pour la gueriſon de toutes les maladies de mon ame, afin qu'elle me puiſſe apporter un fruit paiſible de juſtice, & que ces legeres afflictions qui ne ſont que pour un moment, produiſent en moy un poids éternel d'une gloire excellemment excellente, par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Priere d'actions de graces pour quelque Delivrance.

O Tres-beni Sauveur, qui es bon & miſericordieux, tardif à colere & abondant en gratituité, & qui te repens du mal, je reconnois humblement, & avec un profond reſſentiment en ta preſence, que tu ne m'as point traité ſelon mes pechez, & que tu ne m'as point traité ſelon mes iniquitez ; Mes rebellions, Seigneur, meritoient d'étre châtiées avec des foüets faits de ſerpents, & tu les as châtiées doucement & avec des verges de Pere ; Tu n'as pas même ſouffert que je fuſſe long temps ſous ces châtimens, mais tu m'as bien tôt fait voir une heureuſe iſſuë pour ſortir de mes détreſſes. O Seigneur je me veux réjoüir en tes bontez ; car tu as eu égard à mon adverſité, tu as regardé mon ame en ſa detreſſe, tu m'as abbatu, & tu m'as relevé. O fay que ces methodes differentes dont il te plaît d'uſer pour mon bien, produiſent leur effet ſur mon ame afin qu'ayant ſenti l'amertume de tes châtimens, j'aprenne à te craindre, pour ne pecher plus : & qu'ayant auſſi ſenti les douceurs & le ſoulagement de tes miſericordes, j'en aye le cœur ravi, & que cela m'attache à toy par le doux & fort lien du plus tendre amour & que ces deux choſes contribuent à me faire deſormais perſeverer inviolablement dans une entiere obeïſſance à tous tes ſaints commandemens devant toy tous les jours de ma vie par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Inſtructions

Inſtructions pour le temps de la Maladie.

Lors que tu ſeras viſité de quelque maladie, tu te dois ſouvenir que c'eſt Dieu qui te reprend & qu'il te châtie pour tes pechez. C'eſt pourquoy il faut que ton premier ſoin ſoit de trouver ce qui a pû le porter à te frapper ainſi ; Et pour cet effet examine ton propre cœur ; Informe-toy ſoigneuſement dequoy il peut être coupable, & confeſſe humblement & avec repentance tes pechez devant Dieu ; & pour plus grande ſeureté renouvelle ta repentance, pour les pechez de ta vie paſſée, en le priant inſtamment, & avec le dernier empreſſement de te les pardonner en ſa miſericorde pour l'amour de Jeſus Chriſt & en prenant une ferme & ſincere reſolution de quiter ton mauvais train pour le reſte du temps que Dieu te voudra laiſſer vivre ; Et afin que ton propre cœur ne te trompe point en cette affaire importante, il ſera de la prudence d'envoyer querir quelque pieux Miniſtre pour t'aſſiſter non ſeulement par ſes prieres, mais auſſi par ſes conſeils ; & pour cet effet ouvre luy franchement ton cœur, afin qu'il puiſſe juger ſi ta repentance eſt telle qu'elle te puiſſe donner l'aſſûrance de comparoître devant le terrible tribunal de Dieu : & que ſi cela n'eſt point, il te puiſſe aider à acquerir la diſpoſition requiſe : & quand tu auras ainſi donné ordre à tes plus importantes affaires, je veux dire à celles qui regardent le ſalut de ton ame, il ſera temps de penſer auſſi à ce qui regarde ton corps. Et comme le Sage dit, donne lieu au Medecin, car le Seigneur l'a créé, & qu'il ne bouge d'aprés de toy, car tu as affaire de luy, *Employe les moyens qui ſont les plus propres pour le recouvrement de ta ſanté : Mais ſouvien-toy toûjours que l'effet des remedes doit venir de Dieu : & garde toy bien de tomber dans le peché d'Aſa, qui* rechercha les Medecins, & non pas le Seigneur. *Diſpoſe auſſi de bonne heure de tes affaires temporelles, en faiſant*

ſant ton teſtament, & en mettant toutes choſes en l'état auquel tu les voudrois laiſſer en mourant : & ne differe point juſques à ce que ta maladie ſoit à l'extremité. Car peut-être alors n'auras tu pas autant l'uſage de ta raiſon qu'il ſeroit neceſſaire, où ſi tu l'as entiere, il ſera beaucoup plus de ſaiſon d'appliquer tes penſées à des choſes plus relevées, & de ſonger plûtôt au monde où tu vas entrer, qu'à celuy dont tu es prêt de ſortir. Nous ne ſaurions emporter les choſes de ce monde avec nous, quand nous le quittons : Il n'eſt donc pas juſte que nous en conſervions encore alors les penſées. Ainſi il s'en faut défaire de bonne heure : de peur qu'elles ne nous viennent interrompre à la fin.

Priere pour une Perſonne malade.

OMiſericordieux & juſte Dieu, qui as en ta main la ſanté & la maladie, la vie & la mort, je reconnois en toute ſincerité que j'ay extremement abuſé de la ſanté, & de la vigueur & de la proſperité dont tu m'as accordé la joüiſſance ; & que j'ay trés juſtement merité cette épreuve dont tu me viſites preſentement : je deſire ô mon Dieu, de recevoir avec humilité & acquieſcement ce châtiment de mes iniquitez, & *de porter l'indignation du Seigneur, parce que j'ay peché contre luy.* Et toy Pere des miſericordes, qui ne te propoſes point pour but la perte des pecheurs que tu châties, mais leur amendement, veuille ſanctifier par l'efficace de ta grace ce châtiment que tu m'envoyes, afin que cette maladie de mon corps, puiſſe étre un moyen de guerir mon ame. I'ay, Seigneur, que je deſcende ſoigneuſement dans mon coeur & me donne d'en pouvoir ſonder tous les replis,

replis, afin d'y rencontrer l'*interdit*, quelque caché qu'il ſoit, de l'en tirer & de l'exterminer entierement, pour t'obliger par là à retirer de deſſus moy le châtiment qu'il y a ſi juſtement attiré. Gueri mon ame, ô Seigneur, qui a peché contre toy : & alors ſi c'eſt ton bon plaiſir gueri mon corps auſſi. Fay encore oüir la voix de joye & de ſalut dans mon tabernacle, afin que je puiſſe vivre pour te loüer, & pour produire des fruits de repentance. Mais ſi en ta Sageſſe tu en as autrement ordonné, & que tu ayes determiné que cette maladie ſoit à la mort, qu'il te plaiſe de m'y diſpoſer, & de m'y preparer. Donne moy cette vraye & ſincere repentance à laquelle tu as promis les effets de ta miſericorde & le pardon. Sévre mon cœur du monde, & de toutes ſes vanitez qui s'évanoüiſſent ; & me fay languir & ſoûpirer apres ces joyes plus excellentes, & ces plaiſirs qui *ſont en ta dextre pour jamais*. Seigneur, fay luire ſur moy la clarté de ta face : & que dans toutes les douleurs de mon corps & les angoiſſes de mon eſprit, tes conſolations recréent mon ame & me fortifient, afin que je puiſſe attendre patiemment l'heure de mon départ : Fay Seigneur que quand la maiſon terreſtre de cette loge ſera détruite, j'en puiſſe avoir une dont Dieu ſoit le bâtiſſeur, une maiſon éternelle dans les Cieux, qui ne ſoit point faite de main pour l'amour de celuy qui me l'a acquiſe par ſon ſang precieux, ſavoir Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Action de graces aprés étre relevé de Maladie.

SEigneur bon Dieu, qui es le Dieu de toute creature vivante, en la main de qui ſont mes jours, je te loüe & te magnifie de ce que ma vie a été ſi precieuſe devant toy, que tu ayes daigné la garantir du tombeau & de la corruption, en me rendant ma premiere ſanté. C'eſt toy ſeul, ô Seigneur, qui as gardé ma vie de deſtruction. Tu m'as châtié & corrigé, mais tu ne m'as point livré à la mort. O veüille, Seigneur, que cette vie que tu as ſi miſericordieuſement épargnée te ſoit entierement conſacrée. Voici j'ay été rendu ſain par ta miſericorde; fay que je me garde ſoigneuſement de ne plus pecher, de peur que pis ne m'arrive. Seigneur, que ce reſpit que tu m'as donné ne m'endorme point dans la ſecurité, ſur l'imagination que mon Seigneur retarde ſa venuë. Mais fay moy la grace, je te ſupplie, de me prevaloir de cette longue attente dont tu uſes envers moy, & de tellement employer chaque moment du temps qu'il te plaira de m'accorder, que quand tu apparoîtras je puiſſe me preſenter devant toy en aſſûrance, & que je ne rougiſſe point de honte à ta venuë. Seigneur, j'ay connu par ces dernieres approches de la mort, combien c'eſt une choſe terrible que d'en étre ſurpris ſans s'y étre bien preparé. O que le ſouvenir de l'état où je me ſuis trouvé, me ſoit un avertiſſement perpetuel de veiller continuellement dans l'attente de la venuë de mon Maître; Et quand les delices du peché ſe preſenteront pour me ſeduire,

ſeduire, fay moy bien conſiderer qu'elle en ſera l'amertume à la fin. O Seigneur, exauce moy, & comme tu m'as déja en ta grande miſericorde, donné du temps, fay-moy auſſi la grace de l'employer à mon propre ſalut, & de garnir ma lampe d'huyle, afin que quand l'Epoux viendra je ſois admis au feſtin des noces. Fay-moy cette grace, je t'en ſupplie pour l'amour de ton cher Fils. Amen.

Priere pour une Perſonne proche de la Mort.

O Dieu vivant & Eternel, qui as ſoufflé reſpiration de vie en l'homme, & qui quand il te plaît retires ton ſouffle de luy, & le fais retourner derechef en ſa poudre ; jette les yeux de ta miſericorde ſur moy ta pauvre creature qui ſuis maintenant à la porte de la mort, & ce qui m'eſt infiniment plus terrible qui ſuis prêt de comparoître devant le tribunal de ta juſtice. Seigneur mon propre cœur me condamne, mais tu es infiniment plus grand que mon cœur & tu connois toutes choſes. Les pechés dont je ſay que je ſuis coupable me rempliſſent d'horreur ; Mais il y en a auſſi une multitudes d'autres, dont je n'ay eu ni connoiſſance ni ſentiment en les commettant, & il y en a de même un tres grand nombre que je remarqué bien lors que je les commis, mais dont j'ay tout à fait perdu la memoire ; Et ils ſont tous preſens devant toy. Tu fais venir toutes mes iniquitez en ta preſence, & mes plus ſecrets pechez devant ta face. Et quelle montagne doivent former en tant d'années les pechez que j'ay commis à chaque mo-

ment ! comment pourra un pecheur tel que moy ſubſiſter devant ton tribunal, & ſe trouver en l'aſſemblée des juſtes. Et ce qui ajoute encore infiniment à ma terreur, je crains que ma repentance ne ſoit pas de miſe devant toy. Mes frequentes rechutes juſques icy, ſont des témoins ſuffiſans du peu de ſincerité de mes reſolutions precedentes. Et donc Seigneur, qui eſt-ce qui me peut aſſurer que l'averſion que j'ay maintenant pour mon peché, n'eſt pas plûtôt l'effet de cet effroyable peril où je me trouve, qu'un changement réel ? Et Seigneur, je ſay que tu ne veux point étre moqué, & que rien ne t'eſt agreable qui ne ſoit accompagné d'une parfaite ſincerité. O Seigneur ; quand je conſidere toutes ces choſes, *frayeur & tremblement me ſaiſiſſent, & une horrible crainte m'engloutit* : Ma chair tremble de l'apprehenſion que j'ay de toy, & mon cœur eſt étonné au dedans de moy ; Mais Seigneur, un abyſme en appelle un autre ; l'abyſme de ma miſere appelle celuy de ta miſericorde. Seigneur, ſauve moy maintenant ou je periray éternellement. O toy qui ne veux point qu'aucun periſſe, mais que tous viennent à repentance, amene moy je te ſupplie quoy que tard, à une ſi ſincere repentance qu'elle puiſſe étre agreable à celuy qui ſonde les reins. Crée en moy, ô Dieu, un cœur net, & renouvelle au dedans de moy un eſprit bien remis. Seigneur, un jour eſt devant toy comme mille ans. O que ton Eſprit par ſon efficace toute puiſſante produiſe en moy en ce dernier jour de ma vie toutes les choſes que tu vois qui

qui me manquent, pour me rendre digne de ta miſericorde. Et pour me rendre agreable devant toy donne moy une entiere & parfaite haine de mes pechez & me rens capable de te preſenter le ſacrifice d'un cœur contrit & briſé que tu as promis de ne point mépriſer, afin que par ce moyen je puiſſe avoir part à cette expiation que ton cher Fils a faite pour tous les pecheurs repentans, par ce plus excellent ſacrifice qu'il t'a offert de ſoy-même en la croix. Il eſt la propitiation pour nos pechez, il a été navré pour nos forfaits, il a été froiſſé pour nos iniquitez, l'amende qui nous apporte la paix eſt ſur luy. O gueri-moi par ſes meurtriſſeures, & que le cry de ſon ſang face taire celuy de mes pechez. Je ſuis trop veritablement un enfant d'ire ; mais il eſt le Fils de ta dilection. Pour l'amour de luy pardonne-moy, ô Seigneur, pardonne à ta creature qu'il a rachetée par ſon ſang precieux & ne ſois point irrité contre moy à jamais. O Seigneur, je me jette dans ſes playes comme dans un azile. Ô que ta vengeance ne me pourſuive point juſques dans cette ville de refuge. Mon ame s'attend à toy, ô que je ne periſſe point avec un Jeſus, avec mon Sauveur entre mes bras ; mais par ſon agonie & par ſa ſueur ſanglante, par ſa Croix & par ſa Paſſion, par tout ce qu'il a ſouffert pour les pecheurs, bon Dieu, delivre moy. Delivre moy je te ſupplie des gages de mes pechez, de ton ire, & de la damnation éternelle en ce temps de mon adverſité, à l'heure de la mort, & au jour du Jugement. Exauce-moy, Seigneur, ex-

exauce-moy, & ne châtie point maintenant la negligence que j'ay euë lors que tu m'appellois à repentance, en refuſant de me répondre maintenant en ma trés-grande neceſſité. Seigneur, il n'y a plus qu'un pas entre moy & la mort. O que mon ſoleil ne ſe couche point ſur ton courroux, mais ſcélle mon pardon avant que je parte, & que je ne ſois plus veu. Tes gratuitez ſont meilleures que la vie ; ô accorde les moy en échange de cette vie mortelle, & je la quitteray bien volontiers. Seigneur tu connois tous mes deſirs, & mon gemiſſement n'eſt point caché devant toy ; Fay-moy, Seigneur, ſelon ton Nom, car ta miſericorde eſt grande ; arrache à la mort ſon aiguillion ; efface le crime de mes pechez ; & alors quoy que je marche par la vallée d'ombre de mort, je ne craindray aucun mal. Je me coucheray en paix ; & Seigneur, quand je ſeray éveillé, que je ſois raſſaſié de ta reſſemblance en ta gloire. Accorde-moy toutes ces choſes, ô Dieu tres-miſericordieux, pour l'amour de Jeſus Chriſt qui eſt tout enſemble, & le Mediateur, & le Redempteur des pecheurs. Amen.

PSEAUMES.

ETernel, ne me reprens point en ton indignation, & ne me châtie point en ta fureur.

Il n'y a rien d'entier en ma chair à cauſe de ton indignation, ni aucun repos en mes os à cauſe de mon peché.

Car mes iniquitez ont ſurmonté ma tête & ſont appeſanties comme un peſant fardeau par deſſus ma force.

Mes

Mes meurtriſſeures ſont pourries, & s'en vont par piece à cauſe de ma folie.

C'eſt pourquoy mon eſprit eſt affligé au dedans de moy, & mon cœur eſt deſolé.

Car des maux ſans nombre m'ont environné, mes iniquitez m'ont attrapé, & je ne les ay pû voir; Elles ſurmontent en nombre les cheveux de ma tête, & mon cœur m'eſt defailli.

Mais ô Dieu, tu es plein de compaſſion & de miſericorde, & de longue attente, abondant en gratuité & en verité.

Retourne toy vers moy, & aye pitié de moy; car je ſuis affligé & miſerable.

Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui eſt-ce qui ſubſiſtera devant toy?

O ne te ſouvien point des pechez ni des offenſes de ma jeuneſſe, mais ſelon tes gratuités ſouvien-toy de moy en ta miſericorde.

Regarde mon adverſité & ma miſere, & me pardonne tous mes pechez.

Ne cache point ta face de moy, car je ſuis en détreſſe. Haſte-toy, exauce moy.

Je t'invoque des lieux profonds; ô Seigneur entens ma voix.

Tourne-toy vers moy, Seigneur, & delivre mon ame; O ſauve moy pour l'amour de ton nom.

O ne t'éloigne point de moy: car une grande adverſité eſt proche, & il n'y a aucun pour m'aider. J'étens les mains vers toy, mon ame a ſoif de toy comme une terre alterée.

Tire mon ame à toy & la ſauve; O delivre moy à cauſe de mes ennemis:

Car

Car mon ame eſt remplie d'angoiſſe & ma vie eſt proche du ſepulcre.

Sauve moy de la gueule du Lion; Entens-moy, car je ſuis entre les cornes des licornes.

Condui-moy ſur cette roche qui eſt trop haute pour moy; car tu m'as été pour retraite, & pour une forte tour au devant de l'ennemi.

Mon ame pourquoy t'abbas-tu, & pourquoy fremis-tu dedans moy, atten-toy à Dieu; Car je le celebreray encore, il eſt la delivrance de mon regard & mon Dieu.

L'Eternel rendra ſa gratuité accomplie envers moy, voire la miſericorde du Seigneur dure à toûjours, ne mépriſe donc point l'œuvre de tes mains.

O Dieu tu es mon Dieu, je te cherche dés le matin.

Mon ame a ſoif de toy, ma chair auſſi languit apres-toy comme une terre deſerte où il n'y a point d'eau.

Comme le Cerf brame apres le courant des eaux, ainſi brame mon ame apres toy ô Dieu.

Mon ame a ſoif de Dieu; O quand entreray je & me preſenteray-je devant la face de Dieu.

O combien ſont aimables tes tabernacles, O Eternel Dieu des armées.

Mon ame deſire ardamment d'entrer aux parvis de l'Eternel, mon cœur & ma chair ſe réjoüiſſent en Dieu.

O qui me donnera les aiſles de la colombe pigeon, je m'envolerois & me poſerois quelque part.

O envoye moy la lumiere de ta verité, afin qu'elle me mene & qu'elle m'introduiſe en ta ſainte montagne, & en ton tabernacle.

Car un jour en tes parvis vaut mieux que mille ailleurs.

Mieux vaut être portier en la maiſon de mon Dieu, que d'habiter aux tentes des mechans.

J'aurois entierement defailli, n'étoit que j'ay creu voir les biens de l'Eternel en la terre des vivans.

Tu es mon aide & mon liberateur; Mon Dieu ne tarde point.

Elevations d'Eſprit à Dieu dans la maladie.

O Seigneur, de qui puis je attendre mon ſecours que de toy, encore que mes pechez t'ayent juſtement irrité? Ne laiſſe donc pas, ô Seigneur Dieu tres-ſaint, ô Seigneur tres-puiſſant, ô ſaint & tres-miſericordieux Sauveur, de me delivrer des peines ameres de la mort éternelle.

Tu connois, Seigneur, les ſecrets de mon cœur! ne ferme point les yeux de ta miſericorde à mes ſupplications; mais exauce-moy, ô Seigneur tres-ſaint, ô Dieu tres-puiſſant, ô ſaint & miſericordieux Sauveur, toy qui es le Juge éternel tres digne, ne permets point qu'en ma derniere heure je t'abandonne pour aucune douleur de mort qui me puiſſe arriver.

Mon Pere, j'ay peché contre le Ciel & devant toy, & je ne ſuis digne plus d'être appellé ton fils; mais Seigneur, tu n'as point depoüillé

illé les entrailles de tes compaſſions paternelles: Comme donc un Pere eſt émeu de pitié envers ſon enfant, ſois émeu de la même compaſſion envers moy.

Seigneur, le Prince de ce monde vient: O ne permets point qu'il ait de part en moy; Mais à meſure qu'il produira ſes accuſations, pardonne mes pechez & m'en abſous miſericordieuſement. Il me chargera de pluſieurs grands crimes, qu'il ne pourra que trop bien prouver. Je n'ay rien à dire pour ma défenſe, repons pour moy, ô Seigneur mon Dieu.

O Seigneur, je ſuis tout couvert de ſoüillure, & Satan ſe tient à ma main, droite pour m'attaquer. O qu'il te plaiſe l'arrêter, & m'arracher de ſa main, comme un tiſon recoux du feu. Fai paſſer mes iniquitez arriere de moy, & me revêts de la juſtice de ton Fils.

Voici Seigneur, le Diable vient contre moy tout rempli de courroux, parce qu'il ſait que ſon temps eſt court. O ſauve-moy & me delivre, de peur qu'il ne devore mon ame, comme un Lion, & qu'il ne me mette en pieces ſans qu'aucun me ſecoure.

O mon Dieu, je ſay que nulle choſe ſoüillée ne ſauroit entrer en ton Royaume, & je ne ſuis que ſoüillure; toutes mes juſtices ſont comme le drapeau ſoüillé. O lave-moy & me blanchi dans le ſang de l'Agneau, afin que je ſois en état de comparoître devant ton trône.

Seigneur, les pieges de la mort m'environnent de tous côtez; O ne permets point

que

que les peines de l'enfer tombent auſſi ſur moy: mais quoy que je ne trouve par tout qu'angoiſſes & que triſteſſe, ne laiſſe pas, Seigneur, de delivrer mon ame.

O mon cher Jeſus, qui m'as racheté par l'ineſtimable prix de ton propre ſang, réclame maintenant ton *acqueſt*, & que toute la malice de l'Enfer ne ſoit pas capable de m'arracher de ta main.

O bien-heureux ſouverain Sacrificateur, qui peux ſauver à plein ceux qui viennent à Dieu par toy, ſauve-moy, je te ſupplie; moy qui n'ay point d'autre eſperance qu'en tes merites & en ton interceſſion.

O Dieu, je confeſſe que j'ay effacé ton image que tu avois empreinte en mon ame, mais ô fidelle Createur, aye pité de ta creature.

O Seigneur Jeſus, je t'ay par pluſieurs & criants pechez que j'ay commis, crucifié tout de nouveau; mais toy qui as prié pour tes perſecuteurs, intercede auſſi pour moy, & ne ſouffre point, ô mon Redempteur, que mon ame qui eſt le prix de ton ſang, periſſe.

O Eſprit de grace, je t'ay contriſté par mes horribles impietez, je ne laiſſe pourtant pas, o bien heureux Conſolateur, de te prier de me ſecourir & de m'aſſiſter, quoy je t'aye ſi ſouvent contriſté, d'y à mon ame, je ſuis ta delivrance.

Mes yeux regardent vers toy, ô Seigneur; en toy eſt mon aſſûrance, ô ne rejette point mon ame.

O Seigneur, j'ay mis mon eſperance en toy, ne permets point que je ſois jamais confus.

O tres-beni Seigneur, qui châties tout enfant que tu avouës : Fay que je ne ſois jamais las de tes corrections, mais que je ſois ſi parfaitement ſoûmis au Pere des Eſprits, que ce châtiment me tourne à profit, en me faiſant participant de ta ſainteté.

O toy qui es le Chef de mon ſalut, qui as été conſacré par les afflictions, ſanctifie toutes les douleurs de mon corps & toutes les angoiſſes d'eſprit, que tu permettras qui tombent ſur moy.

Seigneur, mes pechez ont merité des tourmens éternels ; fay-moy donc ſupporter gayement & avec des ſentimens de reconnoiſſance le mal que j'endure preſentement : Châtie-moy maintenant ſelon que bon te ſemblera afin que je ne ſois point condamné avec le monde.

Seigneur les eaux ſont venuës & ont ſurmonté mon ame : O que ton Eſprit ſe meuve ſur ces eaux, & les rende comme ce lavoir de Bethſaïda, afin qu'elles gueriſſent toutes les maladies ſpirituelles dont tu vois que je ſuis travaillé.

O Chriſt, qui as ſouffert pluſieurs choſes griéves & terribles avant que d'entrer dans ta gloire, donne-moy de tellement ſouffrir avec toy, que je puiſſe étre auſſi glorifié avec toy.

O mon cher Jeſus, qui t'es humilié toy-même juſqu'à la mort de la Croix pour l'amour

mour de moy, fay que cette mort que tu as endurée adouciſſe l'amertume de la mienne. Quand tu eus ſurmonté les douleurs de la mort, tu ouvris le Royaume des Cieux à tous les Croyans.

Je croy que tu viendras pour étre mon Juge.

C'eſt pourquoy je te prie de ſecourir ton ſerviteur que tu as racheté par ton ſang precieux.

Fay que je ſois du nombre de tes Saints en la gloire Eternelle.

Tu és la reſurrection & la vie; celuy qui croit en toy, quoy qu'il ſoit mort, vivra. Seigneur, je croy, ſubvien à mon infirmité. Ma chair & mon coeur défaillent; mais tu és la force de mon ame, & mon heritage à jamais.

Je deſire d'étre diſſous pour étre avec Chriſt, ce qui m'eſt beaucoup meilleur.

Seigneur, je gémis, deſirant ardemment d'étre revêtu de mon domicile celeſte.

Je deſire de quitter cette loge; ô qu'il te plaiſe me recevoir dans tes tabernacles éternels.

Tire mon ame hors de priſon, afin que je te puiſſe glorifier.

Seigneur, je n'ay pas ſeulement a lutter contre la chair & contre le ſang, mais contre les Principautez, & les Puiſſances & contre les malices ſpirituelles. O tire-moy de ces Tentes de Kedar, & m'introdui en ta Jeruſalem Celeſte, où Satan ſera entiérement foulé ſous mes pieds.

Je

Je ne ſçaurois icy vaquer un ſeul moment à ton ſervice ſans en étre diſtrait ; O retire-moy pour me faire aſſiſter devant ton thrône, où je te ſervirai jour & nuit. Je ſuis icy environné de triſteſſe au milieu de pluſieurs tribulations ; ô reçoy-moy dans ton repos où toutes les larmes ſeront eſſuyées de mes yeux, où il n'y aura plus ni mort ni triſteſſe, ni cris ni douleurs.

Je ſuis icy comme dans un banniſſement, étant abſent de mon Seigneur ; O introduimoy dans un lieu où je puiſſe contempler ta face à jamais, & ſuivre l'Agneau par tout où il ira.

J'ay combattu le bon combat ; J'ay achevé ma courſe ; J'ay gardé la foy ; Quant au reſte, la couronne de juſtice m'eſt reſervée.

O Jeſus mon bon redempteur, qui m'as aimé, qui m'as lavé de mes pechez en ton propre ſang, reçoy mon ame. Je remets mon ame entre tes mains ; Car tu m'as racheté ô Dieu de verité. Viens, Seigneur Jeſus : viens, ne tarde point.

Priere pour ceux qui menent deüil en ſecret pour les calamitez publiques.

Pſeaume 74. O Dieu, pourquoy nous as-tu deboutez, &c.

Pſeaume 79. O Dieu, les Nations ſont entrées en ton heritage, &c.

Pſeaume

Pſeaume 80. Toy qui pais Iſraël, prête l'oreille, &c.

Priere pour dire en ce temps de Calamité.

O Seigneur, à qui appartient la vengeance, me voicy pour reconnoître humblement devant toy, tant en mon propre nom qu'au nom de mon peuple, que ces années de calamité ſous leſquelles nous avons gemi, ne ſont qu'une tres douce retribution pour les pechez, par leſquels nous avons provoqué ta colere pendant une plus longue ſuite d'années; & que ces effets de ta colere que tu nous fais ſentir, ſont un châtiment que nous avons merité pour avoir abuſé de ta miſericorde. O Seigneur tu nous as premierement benis de tes plus excellentes benedictions par-deſſus tous les peuples de la terre. Ta lumiere luiſoit ſur nous, & nous nous éjouïſſions en tes grandes bontez; La paix habitoit dans l'enceinte de nos murailles, & l'abondance dans nos palais. Il n'y avoit point de degât au milieu de nous. Nous n'étions point menez en captivité, & l'on n'entendoit point de plaintes dans nos ruës. Mais nous avons changé ta grace en diſſolution: Nous avons abuſé de nôtre paix pour nous endormir dans la ſecurité: Nôtre abondance a produit nos querelles & nôtre luxe, & a fait de tous les biens qui nous devoient atacher le plus étroitement à toy, l'occaſion de nous en éloigner: Et même, Seigneur, tu nous avois fait des graces bien plus particulieres & plus eſtimables. Il t'avoit plû de poſer ton Taber-

nacle au milieu de nous, & d'y établir une pure & glorieuſe Egliſe: Tu nous avois donné ta Parole pour étre une lampe à nos pieds, & une lumiere à nos ſentiers. Mais, ô Seigneur, nous ne nous ſommes ſervis de cette lumiere que pour nous conduire à la mort; Nous nous ſommes portez orgueilleuſement; Nous n'avons point écouté tes commandemens, & par nôtre rebellion contre la lumiere, nous nous ſommes rendus dignes d'étre jettez dans les tenebres de dehors. Et maintenant, ô Seigneur, ſi le deluge de tes vengeances avoit égalé le nombre de nos pechez, nous euſſions il y long-temps été emportez par une ſoudaine deſtruction, & il n'y auroit maintenant aucun de nous de reſte pour implorer ta miſericorde. Mais tu és un Dieu plein de compaſſions, tardif à colere, & qui as uſé envers nous d'une grande patience. Tu as envoyé tes jugemens pour nous amener à repentance, & tu nous as donné du temps pour cela. Mais helas! nous avons abuſé de cette grace plus que de toutes les precedentes: Nous ne ſommes point retournez à celuy qui nous a frappez, & nous n'avons point recherché le Seigneur; Nous ſommes retournez a nos revoltes, en nous éloignant continuellement de toy. Aucun de nous ne s'eſt repenti de ſa mechanceté, il n'y en a pas un qui ait ſeulement dit, qu'ay je fait? Il eſt vray que nous craignons la verge & que le moindre mal nous épouvante; Juſque-là qu'il n'y a point de peché que nous ne commet-

mettions pour nous en garantir. Mais nous ne craignons point celuy qui envoye ces châtimens; & par une miſerable obſtination nous nous roidiſſons contre toy, & nous refuſons de nous convertir. Et maintenant ô Dieu, quel baume y a t-il en Galaad qui nous puiſſe guerir, nous qui avons refuſé la ſanté lors que tu nous la voulois envoyer. Nous ſavons que tu as dit qu'il n'y a point de paix pour le méchant, & comment donc te demanderons nous la paix, tant que nous continuërons d'être méchans? C'eſt là, Seigneur, c'eſt là nôtre plus grand mal. O donne-nous les remedes propres à le guerir. Guéri nos ames, & alors nous connoitrons que tu pourras bien tôt guerir les maladies de cet Etat. Seigneur, il y a long temps que tu parles a nos oreilles par ta Parole, & par tes jugemens à tous nos ſens; Mais à moins que tu ne parles a nos cœurs par ton Eſprit, toutes ces prédications ſeront ſans effet. O fay-nous entendre cette voix; Que cette voix puiſſante nous réveille de nôtre letargie: O toy qui appellas Lazare hors du ſepulchre, qu'il te plaiſe de nous appeler, nous qui ſommes morts & enſevelis dans la corruption de nos pechez, & nous réveille afin que nous vivions juſtement. Et quoy ô Seigneur, que nôtre fréquente réſiſtance, même à ces mouvemens interieurs de ton Eſprit, t'aye juſtement provoqué à nous abandonner aux convoitiſes de nos propres cœurs: Néanmoins, ô toy Occean immenſe de miſericorde, qui es bon non ſeulement

au dela de ce que nous pouvons ſouhaiter, ne retire point de deſſus nous les influences de ta grace, & ne nous ôte point ton ſaint Eſprit. Tu as été trouvé de ceux qui ne te cherchoient point ; O exerce encore cette miſericorde envers nous qui ſommes ſi déſeſperez & ſi inſenſibles à nos maux que nous ne ſçaurions ni recourir ni penſer au Medecin : Et plus nôtre maladie eſt dangereuſe, appliques y des remedes d'autant plus ſouverains. Seigneur tends nous ta main ſecourable, & ne conſidere pas tant combien nous ſommes indignes de ton ſecours, que nôtre ruine indubitable, ſi tu ne nous l'accordes pas. Sauve-nous, Seigneur, où nous periſſons éternellement. Pour cet effet, accorde-nous autant de biens temporels que tu vois que nous en avons beſoin pour nous conſerver les ſpirituels. Si une plus grande calamité temporelle nous eſt neceſſaire pour nous guerir de nos maladies ſpirituelles, ne nous épargne point tes verges : redouble plûtôt tes coups ; jette hors ce Demon quelque étrangement qu'il nous faſſe écumer & qu'il nous agite. Mais ſi tu vois que les effets de ta miſericorde ſoient plus propres pour amolir nos cœurs, ô veüille condeſcendre juſques à nous les faire ſentir. Mais de quelque façon que ce ſoit, par la rigueur ou par la douceur attire nous à toy. Et quand nous ſerons en cet état, nous ſavons que ton bras n'eſt point racourci, que tu ne puiſſes ſauver. Quand tu nous auras delivrez, de nos pechez, tu pourras nous delivrer de nos miſeres, & tu nous en

en delivreras. O fay luire ſur nous ta miſericorde, & nous accorde ton ſalut, afin qu'étans rachetez & en nos corps & en nos ames, nous te puiſſions glorifier en l'un & en l'autre, par une prompte obeïſſance à tes commandemens & loüer le Nom, de nôtre Dieu, qui en aura uſé ſi merveilleuſement envers nous, par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur. Amen.

Priere pour cette Egliſe.

O Toy qui es le grand Dieu des vengeances, qui rens ſteriles les terres les plus fertiles à cauſe de la mechanceté de ceux qui y habitent ; Tu as tres-juſtement executé cette fatale ſentence ſur cette Egliſe, qui ayant été la parfaite en beauté & la joye de toute la terre, eſt maintenant devenuë un objet de mépris à ceux qui l'environnent. O Seigneur, qu'y avoit-il à faire à cette vigne que tu n'y ayes fait? mais puis qu'elle n'a produit que des grapes ſauvages, n'étoit-il pas juſte que tu rompiſſes ſa cloiſon, & que tu la laiſſaſſes brouter. Mais ô Seigneur, quoy que nos iniquitez témoignent contre nous ; fais-le pour l'amour de ton Nom ; car nos prevarications ſont en grand nombre : nous avons peché contre toy, ô toy qui es l'eſperance d'Iſraël, & ſon Sauveur en temps d'averſité : Pourquoy ſerois-tu comme un étranger au milieu de nous, & comme un paſſant qui ne voudroit tarder qu'une nuit? Pourquoy ſerois tu comme un homme effrayé, & comme un homme impuiſſant qui ne peut

ſe ſauver ; Toutefois tu és au milieu de nous, & ton Nom eſt reclamé ſur nous. Oſte-nous tels avantages extérieurs qu'il te plaira ; éloigne de nous les occaſions de luxe, & nous recevrons cela comme un effet de ta miſericorde ; mais ne nous ôte point les moyens de nous amender ; car c'eſt le ſigne le plus terrible de ta colere ; & quoy que nous ayons haï la lumiere, parce que nos œuvres étoient mauvaiſes, ô Seigneur, ne nous condamne pas pour toûjours a *cheminer* dans les tenebres, en retirant de nous ta lumiere, mais qu'elle continuë à nous éclairer juſques à ce qu'elle ait conduit nos pieds dans le chemin de paix. O Seigneur, leve-toy, montre ta force, viens à nôtre aide, & ne livre point l'ame de ton humble tourterelle ; ne livre point cette Egliſe affligée à la multitude de ſes ennemis, mais aſſiſte là, ô Dieu, & ne tarde point. Mais, ô Seigneur, ſi nôtre rebellion t'a tellement irrité, que l'Arche de ton alliance doive encore errer deça & delà dans le deſert, juſques à ce que cette generation pleine de murmure ſoit paſſée, au moins qu'elle ne periſſe point avec nous, mais qu'elle arrive en ta Canaan, & que nôtre poſterité plus innocente, voye ce que tu nous as refuſé en ton juſte Jugement. Cependant ne permets point que nous ceſſions de lamenter la deſolation que nos pechez ont attirée, de penſer aux pierres de Sion, & d'avoir pitié de la voir dans la poudre. Ne permets point que nous ayons jamais ni honte ni peur de l'avoüer dans ſon état le plus bas,

& dans la plus grande perſecution, mais que nous eſtimions les opprobres de Chriſt, de plus grandes richeſſes que les treſors d'Egypte ; faiſans voir ainſi la ſincerité & l'ardeur de nôtre affection envers nôtre Mere affligée, afin que ſon bien heureux Chef & Seigneur puiſſe nous avoüer en ſa miſericorde, quand il viendra en la gloire de ſon Pere accompagné de ſes ſaints Anges. Accorde-nous ces choſes, ô miſericordieux Seigneur, pour l'amour du même Jeſus-Chriſt. Amen.

Priere pour la Paix de l'Egliſe.

O Seigneur Jeſus Chriſt, qui par ta Toute-puiſſance as crée toutes les choſes viſibles & les inviſibles ; qui par ta divine Sageſſe gouvernes & diſpoſes toutes tes creatures dans un ordre excellent ; qui par une bonté ineſtimable conſerves, défens, & fais proſperer toutes choſes ; qui par ton infinie miſericorde rétablis les infirmes, releves ceux qui ſont tombez, reſſuſcites les morts : Nous te ſupplions de vouloir enfin jetter les yeux ſur l'Egliſe ta chere Epouſe : Fay luire ſur elle la clarté de ta Face, cette clarté qui purifie toutes choſes au Ciel & en la terre ; & au deſſus du Ciel & ſous la terre, daigne nous regarder de ces yeux de compaſſion, avec leſquels tu regardas autrefois Pierre ton Apôtre, ce grand Paſteur de l'Egliſe, & qui le firent incontinent revenir à ſoy-même, & ſe repentir ; & avec leſquels tu regardas autrefois les troupes éparſes, étant émeu de com-

paſſion de voir que faute d'un bon Paſteur elles étoient comme des brebis errantes. Tu vois, ô toy qui es le bon Berger, combien de ſortes de loups ſe ſont jettez dans ta bergerie, dont chacun crie, voicy le Chriſt eſt icy, & il eſt là ; De ſorte que les Eleus même ſeroient ſeduits, s'il eſt poſſible. Tu vois de quelles tempêtes & de quels flots ce pauvre vaiſſeau de ton Egliſe eſt agité ; Le vaiſſeau dans lequel s'eſt retiré ton petit troupeau eſt en peril d'être ſubmergé ; Et que reſte-il maintenant ſinon qu'il enfonce, & que nous periſſions tous ; Et ce n'eſt qu'à nôtre corruption & à nôtre vie criminelle, que nous devons imputer cette tempête ; Nous le voyons bien, & nous l'avoüons ; Et en cela nous reconnoiſſons ta juſtice, & nous déplorons nôtre iniquité : mais nous nous aſſûrons en ta miſericorde, qui ſelon que ton ſaint Prophete nous le dit eſt par deſſus toutes tes œuvres. Nous avons été grievement châtiez par tant de guerres qui nous ont travaillez ; par tant de pechez qui nous ont épuiſez ; par tant de maladies & de peſtes qui nous ont affligés ; par tant de deluges qui nous ont ébranlez ; par tant d'étranges ſignes des Cieux qui nous ont épouvantez ; Cependant nous ne découvrons encore aucun port pour nous retirer, & pour nous mettre à l'abry au milieu de tant de maux qui nous environnent & qui nous haraſſent : Au contraire, nous découvrons pluſieurs dangers qui nous pendent ſur la tête : Nous ne nous plaignons point de ta rigueur, ô Sauveur tres débonnaire ; bien

loin

loin de cela, nous y reconnoiſſons même ta miſericorde, car nous meritons d'être punis beaucoup plus rigoureuſement. Mais nous te ſupplions, ô tres miſericordieux Jeſus, que tu n'ayes point d'égard à ce que nous avons merité, mais plûtôt à ce qui eſt digne de ta miſericorde, ſans laquelle les Anges mêmes dans le Ciel ne ſauroient ſubſiſter devant toy ; & beaucoup moins nous qui ſommes des vaiſſeaux ſoüillez & remplis d'ordures. Aye pitié de nous, ô Redempteur, qui es ſi facile & ſi favorable à ceux qui ont recours à toy ; Non pas que nous ſoyons dignes de ta miſericorde, mais donne gloire à ton propre Nom. Ne ſouffre point que les Juifs, que les Turcs, & le reſte des Infidelles, leſquels ou ne te connoiſſent point, ou ſont jaloux de ta gloire, continuent de triompher de nous, & de dire, où eſt leur Dieu, ou eſt leur Redempteur, où eſt le Sauveur, où eſt leur Epoux, dont ils ſe glorifient. Ces paroles mépriſantes & outrageuſes s'addreſſent à toy, ô Seigneur puiſque les hommes jugent de tes bontez par nos maux ; Ils penſent que nous ſommes abandonnez, quand ils voient que nôtre condition ne s'amende point. Lors que tu dormois dans la naſſelle, une tempête s'éleva tout d'un coup, qui menaçoit de mort tous ceux qui y étoient. Tu t'éveillas au cry d'un petit nombre de tes Diſciples, & incontinent à ta parole puiſſante les eaux s'abbaiſſerent, le vent ceſſa, & la tempête fut tout à coup changée en un grand calme. Les eaux qui ſont ſourdes connoiſſent la voix de leur Createur :

main-

maintenant au milieu de cette plus grande tempête, en laquelle non un petit nombre d'hommes ſont en danger, mais un nombre infini d'ames ; nous te ſupplions qu'au cri de ta ſainte Egliſe qui eſt en ſi grand peril, tu te veüilles éveiller ; Car pluſieurs milliers d'hommes crient, *Sauve, Seigneur, nous periſſons.* Cette tempête ſurpaſſe le pouvoir des hommes : & même nous voyons que les efforts de ceux qui veulent nous aider, reüſſiſſent tout au contraire de leurs intentions. C'eſt ta parole qui doit faire l'œuvre, Seigneur Jeſus, dis ſeulement, *ceſſe tempête,* & incontinent le calme tant deſiré reparoîtra. Tu aurois épargné pluſieurs miliers de tres-méchants hommes, ſi à Sodome il s'en fût ſeulement trouvé dix qui t'euſſent craint. Mais il s'en trouve icy pluſieurs miliers qui ont à cœur la gloire de ton Nom, & qui ſoûpirent apres la beauté de ton Palais ; Et n'appaiſeras-tu point ta colere pour l'amour d'eux ? Et ne te ſouviendras tu point de tes anciennes & ordinaires miſericordes ? Ne feras tu point tourner nôtre folie à ta gloire par ta Sageſſe celeſte ? Et ne changeras-tu point en bien le courage des mechans envers ton Egliſe ? Car lors que les choſes ſont tout à fait deſeſperées de nôtre côté, & que ni la puiſſance ni la Sageſſe n'y peuvent plus remedier, c'eſt alors le plus ſouvent que ta miſericorde nous vient ſecourir. C'eſt toy ſeul qui es l'Autheur & le Conſervateur de la paix, & qui rétablis le bon ordre parmi les choſes les plus confuſes. C'eſt toy qui formas le Cahos, cette maſſe de confuſions

fuſions ou étoient les ſemences contraires des choſes ſans ordre & ſans forme, & qui as lié enſemble d'un nœud perpetuel par un ordre merveilleux les choſes qui étoint naturellement ennemies ; Mais combien plus grande eſt maintenant nôtre confuſion, n'y ayant plus parmi nous ni charité ni fidelité, ni aucun lien d'amitié, ni reſpect pour les loix & pour nos Superieurs, ni aucune union de ſentimens ; Mais comme ſi nous compoſions un Chœur de confuſion, chacun chante une note contraire à celle des autres ; il n'y a jamais de diſſenſion entre les planetes celeſtes, tous les quatre Elemens gardent leurs places : chacun d'eux fait ce qui luy à été ordonné. Et ſouffriras tu que ton Epouſe pour l'amour de laquelle toutes choſes ont été faites, periſſe ainſi & faſſe naufrage par des diſſentions continuelles? Souffriras tu que les malins eſprits qui ſont les autheurs de diviſion & de diſcorde, ayent un ſi grand pouvoir dans ton Royaume ſans en être repris ? Souffriras tu que le chef des méchans que tu as déja une fois vaincu, entre encore dans tes Tabernacles & y pille tes ſerviteurs? Lors que tu étois icy converſant parmi les hommes en ta nature humaine, le Diable fuyoit à ta voix : Envoye donc ton Eſprit, Seigneur, qui chaſſe du cœur de tous ceux qui font profeſſion de ta verité, ce malin qui eſt l'autheur de toutes les querelles, de l'avarice, de la vaine gloire, des convoitiſes charnelles, de toute malice & de toute diſcorde. Crée en nous, ô nôtre Dieu & nôtre Roy, un cœur net, & renouvelle au dedans

de

de nous ton S. Eſprit, & ne le retire plus de nous: Rens nous la joye de ton Salut, & fortifie par ton Eſprit ton Epouſe & ſes Paſteurs. Par cet Eſprit tu as reconcilié le Ciel & la Terre. Par luy tu as formé & reduit tant de langues, tant de Nations & tant de ſortes d'hommes en un même corps d'Egliſe, lequel corps par un même eſprit eſt uni à toy qui es ſon chef. Si tu daignes renouveller cet eſprit dans les cœurs de tous les hommes, alors auſſi ces miſeres étrangeres ceſſeront; ou ſi elles ne ceſſent point, elles tourneront à la fin en bien à ceux qui t'aiment. Arrête ces confuſions: mets quelque ordre dans cet horrible Cahos. O Seigneur que ton Eſprit ſe meuve encore une fois ſur les eaux de ces mauvaiſes & inconſtantes opinions; Et parce que ton eſprit qui ſelon ce qu'en dit ton Prophete, *comprend toutes choſes*, a auſſi la ſcience de parler; Fay que comme tous ceux de ta famille n'ont qu'une même lumiere; un même Baptême, un même Dieu; une même Eſperance, un même Eſprit, ils puiſſent auſſi avoir une même voix, un même accord, un même Cantique, dans la profeſſion d'une même verité univerſelle. Quand tu montas en triomphe au Ciel, tu répandis d'enhaut tes biens precieux; Tu donnas des dons aux hommes; Tu diſtribuas divers dons de ton Eſprit. Renouvelle encore une fois d'enhaut tes anciennes bontez. Donne à ton Egliſe languiſſante & prête à expirer, ce que tu luy donnas dans ſa naiſſance & dans ſes commencemens. Fay la grace à ſes Princes

& à ſes Superieurs, d'avoir ſi fort ta crainte devant les yeux, qu'ils puiſſent gouverner l'Etat comme ayant bien-tôt à en rendre compte, à toy qui es le Roy de Roys. Fay que la prudence accompagne toûjours leur conſeil, afin qu'ils voyent toûjours les choſes qui ſont les plus expedientes, & qu'ils les faſſent. Donne à nos Evêques le don de Prophetie, afin qu'ils puiſſent interpreter & expoſer tes ſaintes Ecritures, non point de leur propre chef, mais par ton inſpiration. Donne-leur la triple charité que tu demandois à Saint Pierre, lors que tu luy commis le ſoin de tes brebis. Donne à tes Miniſtres la charité, la prudence, & la pureté. Donne à ton Peuple la volonté de faire tes Commandemens, & une entiere diſpoſition à obeïr à ceux que tu as établis ſur eux ; Ainſi il arrivera que ſi par ta grace les Princes commandent les choſes que tu demandes des hommes ; ſi tes Paſteurs & tes Miniſtres enſeignent cela même, & que le peuple obeïſſe aux uns & aux autres, l'ancienne dignité & tranquillité de ton Egliſe ſe retablira à la gloire de ton Nom. Tu épargnas les Ninivites auſſi-tôt qu'ils ſe convertirent, quoy que tu euſſes reſolu de les détruire ; Et mepriſeras tu ton propre peuple qui ſe jette à tes pieds, qui au lieu du ſac & de la cendre, à les ſoûpirs & les larmes. Tu as promis de pardonner à tous ceux qui ſe retourneront à toy ; mais cela même, que quelqu'un ſe convertit à toy de tout ſon cœur, vient de toy, afin que tout nôtre bien tourne à ta gloire. Tu es le Createur, repare l'œuvre de tes mains.

mains. Tu es le Redempteur, sauve ce que tu as racheté. Tu es le Sauveur, ne souffre point que ceux qui s'attendent à toy perissent. Tu es le Seigneur & le propriétaire, demande la possession de ton heritage. Tu es le chef viens secourir tes membres. Tu es le Roy, donne-nous un grand respect pour tes loix. Tu es le Prince de paix, inspire à chacun de nous une charité fraternelle. Tu es le Dieu, aye pitié de ceux qui te prient humblement. Sois selon ce que dit S. Paul, tout en tous, afin que tout le chœur de l'Eglise d'un commun accord & d'une commune voix, en reconnoissant les biens qu'elle aura reçû de toy, puisse rendre grace au Pere, au Fils, & au Saint Esprit, lesquels quoy que dans la plus parfaite union, sont distinguez par les proprietez de leurs personnes, & sont un par leur nature. A ce grand Dieu soit loüange & gloire eternellement. Amen.

FIN.